

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A SENLIS

EN 1877

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A SENLIS

EN 1877

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XLIVe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A SENLIS

EN 1877

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT

PARIS
DERACHE, — CHAMPION, LIBRAIRES
TOURS
PAUL BOUSEREZ, IMPRIMEUR
1878

Comité permanent.

MM. Léon PALUSTRE, *président.*
de la MARIOUZE, *vice-président.*
CAMPION, *secrétaire.*
L'abbé Le PETIT.
de LAURIÈRE.
de BEAUREPAIRE.
GAUGAIN.
de FONTETTE.
Julien TRAVERS.
Comte du MANOIR.
VILLERS.
L'abbé LEFOURNIER.
de BRÉCOURT.
BOUET.
de FORMIGNY de la LONDE.
le FÉRON de LONGCAMP.

Inspecteurs divisionnaires.

1re division.

Nord, Pas-de-Calais et Somme.

Inspecteur : M. DESCHAMPS de PAS, correspondant de l'Institut, ingénieur des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer.

2e division.

Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aisne et Oise.

Inspecteur : M. EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, 48, à Paris.

3e division.

Calvados, Manche, Eure et Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel de Caen.

4e division.

Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan et Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. AUDREN DE KERDREL, vice-président du Sénat, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

5e division.

Sarthe, Mayenne, Maine-et-Loire et Indre-et-Loire.

Inspecteur : M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.

6e division.

Eure-et-Loir, Loiret et Loir-et-Cher.

Inspecteur :

7e division.

Cher, Indre, Nièvre et Allier.

Inspecteur : M. l'abbé LENOIR, curé de Châtillon-sur-Indre.

8e division.

Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente et Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, à Poitiers.

9e division.

Haute-Vienne, Creuse, Corrèze et Dordogne.

Inspecteur : M. l'abbé ARBELLOT, chanoine titulaire, 11, avenue de la Corderie, à Limoges.

10e division.

Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Gers,
Hautes et Basses-Pyrénées.

Inspecteur :

11e division.

Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot et Aveyron.

Inspecteur : M. le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, au château de Saint-Sauveur, près Lavaur.

12e division.

Haute-Garonne, Aude, Pyrénées-Orientales et Ariége.

Inspecteur : M. DE BONNEFOY, à Castelnaudary et à Toulouse, 3, rue Duranti.

13e division.

Hérault, Gard, Ardèche et Lozère.

Inspecteur : M. A. RICARD, à Montpellier.

14e division.

Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes et Corse.

Inspecteur : M. DE BERLUC-PERUSSIS, à Porcheres, près Forcalquier.

15e division.

Rhône, Ain, Savoie, Haute-Savoie, Isère, Drôme et Hautes-Alpes.

Inspecteur : M. MARTIN-DAUSSIGNY, directeur des musées de la ville, à Lyon.

16e division.

Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire et Loire.

Inspecteur : M. J.-B. BOUILLET, à Clermont-Ferrand.

17e division.

Côte-d'Or, Yonne et Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. BULLIOT, à Autun.

18e division.

Doubs, Jura et Haute-Saône.

Inspecteur : M. ED. CLERC, président honoraire à la Cour d'appel de Besançon.

19e division.

Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges et territoire de Belfort.

Inspecteur :

20e division.

Marne, Ardennes, Aube et Haute-Marne.

Inspecteur : M. le comte DE MELLET, au château de Chaltrait, près d'Épernay.

21e division.

Algérie.

Inspecteur : M. CHERBONNEAU, correspondant de l'Institut, inspecteur des écoles musulmanes d'enseignement supérieur, à Alger.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont désignés par le caractère italique.)

Ain.

Inspecteur : M.

MARTIN (l'abbé), curé de Foissiat, canton de Montrevel, près Bourg

Aisne.

Inspecteur : * M.

CHAUVENET (de), ancien président du tribunal civil, à Saint-Quentin.

* DEHON (l'abbé), vicaire, à Saint-Quentin.

DERSU, juge honoraire, à Laon.

FLEURY (Ed.), à Vorges, près Laon.

Le Clerc de la Prairie (Jules), président de la Société Archéologique, à Soissons.

PIETTE, juge de paix, à Craonne.

THÉVENART (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

WILLOT, secrétaire de la Société Archéologique de Soissons, à Nampcelle-la-Cour, par Vervins.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 45 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter 15 fr. à leur cotisation annuelle*, pour la France, et 18 *fr.* pour l'étranger.

Allier.

Inspecteur : M. Albert DE BURES, à Moulins.

BAILLEAU (Jh.), médecin, à Pierrefitte-sur-Loire.
* BURES (Albert de), à Moulins.
BOUCHARD, avocat, id.
* CONNY (Mgr de), protonotaire apostolique, à Moulins.
* DADOLE (E.), architecte, à Moulins.
DESROSIERS (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.
* *Dreux-Brézé* (Mgr de), évêque de Moulins.
* ESMONOT, architecte du département, à Moulins.
* ESTOILE (le comte de l'), à Moulins.
LA COUTURE (Ernest), à Franchesse, par Bourbon-l'Archambault.
COUTURIER (Lucien), architecte, à Vichy.
MEILLEURAT DES PRUREAUX (Louis), à Moulins.
* MÉLIN (l'abbé), à Moulins.
MIGNOT (D.-M.), à Chantelle.
* QUEYROI, directeur du musée, à Moulins.
* SALVERT-BELLENAVES (de), à Bellenaves.
* SAULNIER (Maurice), à Moulins.
TIXIER (Victor), à Saint-Pont.

Alpes (Basses).

Inspecteur : M.

BERLUC-PERRUSSIS (de), à Porchères, près Forcalquier.
CARBONEL (l'abbé), à Niozelles, près Forcalquier.
HODOUL (l'abbé), curé de Mane, près Forcalquier.
MAUREL (Victrice-Pierre), paléographe, à Sisteron.
PARDIGON (Émile), employé des ponts et chaussées, à Sisteron.
RAMBAUD (l'abbé), à Villeneuve-lès-Volx.
RIPERT-MONCLAR (marquis de), château d'Allemagne, près Riez.
TARDIEU (Gustave), pharmacien de 1re classe, à Sisteron.
TERRASSON (l'abbé), curé de Forcalquier.

Alpes (Hautes).

Inspecteur : M.

GUILBERT (Mgr), évêque de Gap.
Templier (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'école normale, à Gap.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. BRUN, architecte, à Nice.

BAUSSY (Émile), notaire, à Tourettes-de-Vence.
* BLANC (Edmond), à Vence.
BRUN, architecte, rue Saint Etienne, à Nice.
* CAVALLIER (Denys), à Grasse.
* CHAMBRUN DE ROSEMONT (de), avenue de la Gare, 26, à Nice.
GAZAN, colonel d'artillerie, à Antibes.
MOUGINS DE ROQUEFORT, docteur en médecine, à Antibes.
RANDON (Philippe), architecte, à Nice.
RASTOIN-BRÉMOND, 8, rue des Ponchettes, à Nice.
SARDOU (Antoine-Léandre), trésorier de la Société des lettres, sciences et arts, à Nice.

Ardèche.

Inspecteur : M. OLLIER DE MARICHARD.

BARROT (Odilon), au château de Sépionet, près les Vans.
CANSON (Ét. de), à Vidalon-lès-Annonay.
HÉBRARD (l'abbé), curé de Méles, par le Theil.
* MARICHARD (Jules Ollier de), à Vallon.
Montravel (le comte Louis de), à Joyeuse.

Ardennes.

Inspecteur : * M. COUTY, architecte, à Sedan.

CHOISY, ingénieur des ponts et chaussées, à Réthel.
* COUTY, architecte, à Sedan.

Ariége.

Inspecteur : M. Jules DE LAHONDÈS, à Pamiers.

* LAHONDÈS (Jules de), à Pamiers.
ROUDIÈRES (l'abbé), professeur au petit séminaire, à Pamiers.
VIDAL (l'abbé), curé de Notre-Dame-de Camou, à Camou, par Mirepoix.

Aube.

Inspecteur : M. l'abbé Coffinet, chanoine de Troyes.

Antessanty (l'abbé d'), aumônier de l'hospice Saint-Nicolas, à Troyes.
Bonnemain (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Nogent-sur-Seine.
Chaumonnot (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire de Troyes.
Coffinet (l'abbé), chanoine, ancien vicaire général du diocèse, à Troyes.
* Fléchey-Cousin, architecte, à Troyes.
Gayot (Amédée), sénateur, à Troyes.
Gréau (Julien), manufacturier, à Troyes.
Hervey, docteur-médecin, id.
Royer (J.), architecte, aux Riceys, arrondissement de Bar-sur-Seine.
* Vendeuvre (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

Aude.

Inspecteur : M. Coste Reboulh de Fontiès, à Carcassonne.

* Bonnefoy (de), à Castelnaudary et à Toulouse, rue Duranti, 3.
Brousse, juge au tribunal civil, à Carcassonne.
* Coste Reboulh de Fontiès, rue Saint-Michel, 1, à Carcassonne.
* Lafont, architecte, à Narbonne.
Lézat (l'abbé), curé-doyen de Salles-sur-l'Hers.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé Azémar, curé de Valady.

Alibert (l'abbé), chanoine, à Rodez.
Armagnac-Castanet (le vicomte Bernard d'), à Saint-Côme, par Espallion.
Azémar (l'abbé), curé de Valady.
* Bion de Malavagne (L.), à Milhau.
Bonlouis, professeur de sciences, au petit séminaire de Saint-Pierre, à Rodez.
* Cérès (l'abbé), directeur du musée, à Rodez.
Massabuau (l'abbé), curé d'Onet-le-Château.
Valadier, propriétaire, à Rodez.

Belfort (Territoire de).

Inspecteur : M. Poisat, architecte de la ville, à Belfort.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : M. DE PAYAN-DUMOULIN, conseiller, à Aix.

BARTHÉLEMY (le docteur), villa Doria, boulevard Chaves, à Marseille.

BERRIAT, sculpteur, à Aix.

BLANCARD, archiviste du département, à Marseille.

BERTOGLIO (Louis), à Arles.

BIZALION (Honoré), à Arles.

BURCKARDT (Oscar), 68, rue Montgrand, à Marseille.

CAMMAN, notaire, à Tarascon.

* CLAIR (Honoré), président de la Commission archéologique, à Arles.

CLAPPIER (Félix), 1[er] avocat général, à Aix.

Ecole communale de Saint-Remy.

ENGELHARDT (docteur Émile), cours Pierre-Puget, 18, à Marseille.

FASSIN (Émile), avocat, à Arles.

* GAUTIER-DESCOTTES, notaire, à Arles.

GAUTIER DESCOTTES (Marc), à Arles.

* GRINDA (Gonzague), architecte, 11, rue Barberoux, à Marseille.

HENRY (Théodore), rédacteur du *Petit-Marseillais*, 57, boulevard National, à Marseille.

GUILLIBERT (l'abbé), curé-doyen, aux Martigues.

* HUART, conservateur du musée, à Arles.

KOTHEN, 45, rue Saint-Basile, à Marseille.

* LIEUTAUD, bibliothécaire de la ville, à Marseille.

* MISTRAL-BERNARD, conseiller général, maire de Saint-Remy.

MONGES (Jules), négociant, rue Lafayette, 2, à Marseille.

MOREL (l'abbé), curé de Saint-Barthélemy, près Marseille.

MARIN DE CARRANRAIS (François de), Cours Pierre-Puget, 1, à Marseille.

MEYER (Georges), mécanicien, attaché au bassin de radoub, à Marseille.

Municipalité de Saint-Remy.

NODET (Ch.), 7, boulevard Dugommier, à Marseille.

PAYAN-DUMOULIN (de), conseiller à la Cour d'appel, à Aix.

PENON, directeur du musée Borély, à Marseille.

POUGNET (l'abbé), 2, rue Rougier, à Marseille.

REYBAUD-TRENQUIER, rue des Prêtres, à Arles.

ROLLAND (l'abbé), aumônier du collége Bourbon, à Aix.

ROMAN, photographe, à Arles.

SABATIER, fondeur, rue des Orfèvres, 8, à Aix.

SALLES, ingénieur des ponts et chaussées, à Arles.

SAPORTA (le comte de), à Aix.

SARDOU (Jean-Baptiste), archiviste, rue Cannebière, 14, à Marseille.

SAUM (Auguste), ancien bibliothécaire de Strasbourg, 11, rue de l'Obélisque, à Marseille.

SEYMARD (A.), conseiller honoraire, à Aix.

* VÉRAN, architecte, à Arles.

Calvados.

Inspecteur : * M. Bouet.

Auvray, architecte de la ville, à Caen.
Bazin (Raoul), à Condé-sur-Noireau.
Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.
Beaucourt (le comte de), au château de Morainville, par Blangy.
* Beaujour, notaire honoraire, à Caen.
* Beaurepaire (de), conseiller à la Cour d'appel, à Caen.
Blangy (vicomte Auguste de), au château de Juvigny, par Tilly-sur-Seulles.
Boissin (Élisée), au château de Lougraye.
Bonnechose (de), a Monceaux.
Boscain, graveur, à Caen.
* Bouet, id.
Brécourt (de), ancien officier de marine, à Caen.
* Briqueville (le marquis de), à Guéron.
* *Campion*, avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen.
Castel, agent-voyer chef en retraite, a Bayeux.
* Caumont (Mme de), à Caen.
Cazin, propriétaire, à Vire.
Chatel (Victor), à Valcongrain, par Aunay.
Cornulier (le marquis de), à Fontaine-Henry.
* Cussy de Jucoville (le marquis de), à la Cambe.
Dauger (le baron), propriétaire, au château d'Esquay-sur-Seulles.
Delaunay, architecte, à Bayeux.
Deshayes, architecte, à Caen.
Douétil, à Vire.
Doucet, banquier, à Bayeux.
Dubourg, juge honoraire au tribunal civil, à Falaise.
Du Ferrage, propriétaire, à Caen.
* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.
Du Manoir (Thibault), à Juaye.
* *Dupray-Lamahérie*, conseiller à la Cour d'appel, à Caen.
Énault (Ovide), maire de Blay, près Bayeux.
Engerand, avocat, rue Pémagnie, à Caen.
Farcy (Paul de), à Bayeux.
Fédérique (Charles-Antoine), avocat, à Vire.
* Flandin, membre du Conseil général, au château de Batteville, près Pont-l'Évêque.
Floquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin, et rue d'Anjou-Saint-Honoré, 52, à Paris.
* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.
* *Formigny de la Londe* (de), a Caen.
Fouques (l'abbé), curé de Trois-Monts, par Evrecy.
Fournier (l'abbé), curé de Clinchamps, par May-sur-Orne.
* Gaugain, rue Singer, 18, à Caen.
* Gérard (le baron Henri), à Barbeville, par Bayeux.
* Guéret (A.), avocat, à Vire.
Guernier, peintre, à Vire.
Guernier (l'abbé Léon), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Vire.
* *Guilbert* (Georges), banquier à Caen.
Guillard, conservateur du musée de peinture, id.
* Handjéri (le prince), au château de

Malherbe.

* HARCOURT (le duc d'), à Thury-Harcourt.

* HETTIER, conseiller général, à Caen.

HUGONIN (Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.

JACQUIER, sculpteur-décorateur, à Caen.

Laffetay (l'abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.

* *La Marionze de Prévarin* (de), ancien directeur des domaines, à Caen.

LAMOTTE, architecte, à Caen.

LA PORTE (Augustin de), route de Pont-l'Évêque, à Lisieux.

LE BLANC, imprimeur-libraire, à Caen.

* LE FERON DE LONGCAMP, docteur en droit, à Caen.

* LEFFROY, propriétaire, id.

LE GORIX (l'abbé), curé d'Authie, par Caen.

LE GRIX (Louis), maire de Litteau, près Bayeux.

* LE PETIT (l'abbé), curé doyen de Tilly-sur-Seulles.

LETOT, propriétaire, à Caen.

* LIDEHARD, propriétaire, id.

* LOIR (l'abbé), curé de Saint-Martin-de-Bienfaite, par Orbec.

MARGUERIT de ROCHEFORT (Léonce), à Vierville.

MOLANDÉ (de), à Bayeux.

MONTGOMMERY (le comte de), à Fervaques.

MOREL (l'abbé), vicaire à la cathédrale de Lisieux.

* OLIVE, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.

* *Pannier*, avocat, à Lisieux.

* PIERRES (de), membre du Conseil général, à Louvières.

PICOT (l'abbé), supérieur des Missionnaires de la Délivrande, près Caen.

RAMPAN (Léonard de), à Écrammeville

RIOULT DE NEUVILLE (le vicomte Louis de), à Livarot.

RUAULT DU PLESSIS-VAIDIÈRE, conseiller à la Cour d'appel, à Caen.

SAINT-JEAN, membre du Conseil général, à Bretteville-le-Rabet, par Langannerie.

SAINT-RÉMY (de), à Caen.

SALLES (Émile), notaire, à Trévières.

SENOT DE LALONDE, à Parfouru-l'Eclin.

TAVIGNY, à Bayeux.

TIRARD (J.), à Condé-sur-Noireau.

* TISSOT, conservateur de la Bibliothèque, à Lisieux.

TOUSTAIN (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.

TRAVERS (E.), ancien conseiller de préfecture, à Caen.

VENGEON (l'abbé), curé de Luc-sur-Mer.

VIGAN (Henri de), inspecteur des forêts en retraite, à la Petite-Lande-de-Cerqueux, par Orbec-en-Auge.

Villers (G.), à Bayeux.

VOISIN (l'abbé), curé de Cauchy.

YVORY, sculpteur, à Bayeux.

Cantal.

Inspecteur : M. AUBEPIN, archiviste, à Aurillac.

* AUBEPIN, archiviste, rue de la Gare, à Aurillac.

CHALVET DE ROCHEMONTEIX (Adolphe de), maire de Cheylade, près Murat.

DELORT, professeur d'enseignement spécial, au collége de Saint-Flour.

* ROUCHY (l'abbé), a Ségur-les-Villas.

* SEGUY, architecte, à Murat.

Charente.

Inspecteur : M. DE THIAC, au chateau de Puyréaux, par Mansles.

DELCROS (l'abbé Louis), à Bouteville-Châteauneuf.

FLEURY (Paul de), archiviste, à Angoulême.

* LAURIÈRE (de), à Paris, 15, rue des Saints-Pères, et à Angoulême.

* MAREET (Arthur de), château de Menieux, par Montembeuf.

RAMBAUD DE LA ROQUE (Marcel), à Bassac, canton de Jarnac.

* RANCOGNE (Pierre de), rue du Minage, à Angoulême.

SEBAUX (Mgr), évêque d'Angoulême.

* THIAC (de), au château de Puyréaux, par Mansles.

VALLIER D'AUSSAC (Médéric), a Aussac, par Saint-Amand de Boixe.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé LAFERRIÈRE.

AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), avocat, à la Rochelle.

* Bibliothèque de Rochefort.

CLERVAUX (Jules de), à Saintes.

LAFERRIÈRE (l'abbé), aumônier du collége, à Saintes.

MENUT, employé des douanes, à la Rochelle.

MONGIS (l'abbé), curé à Angoulins, près la Rochelle.

Person (l'abbé), chanoine, rue Saint-Hubert, 7, à Rochefort.

* RICHARD (l'abbé), hydrogéologue, vic. général d'Alger, à Montlieu.

* THOMAS (Mgr), évêque de la Rochelle.

Cher.

Inspecteur : * M. Ch. DE LAUGARDIÈRE, conseiller a la cour de Bourges.

* BUHOT DE KERSERS, rue du Doyen, à Bourges.

COUET (René de), à Couet, près Sancerre.

* LAUGARDIÈRE (Ch. de), conseiller à la Cour d'appel, rue Trompette, 4, à Bourges.

MARÉCHAL, ingénieur des ponts et chaussées, à Bourges.

* MÉLOIZES (Albert des), trésorier de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

VALOIS (Georges), id.

Corrèze.

Inspecteur : M. l'abbé POULBRIÈRE.

CHARVINIAT (l'abbé A.), curé de Bar.
* FAURIE (J.), vicaire, à Gimel.
* LALANDE (Philibert), à Brive.
LALITE (Et.), vicaire général, à Tulle.
LESCURE (l'abbé Firmin-A.), curé de Gimel.
MARCHE (l'abbé B.-A.), curé de Nespouls, par Turenne.
MASSÉNAT (Élie), à Brive.
PARJADIS DE LARIVIÈRE, à Forgès, par Saint-Chamans.
* PAU (l'abbé J.-A.), aumônier de la Cascade, près Bort.
* POULBRIÈRE (l'abbé J.-B.), professeur au petit séminaire de Servières, par Argentat.
ROFFIGNAC (Octave de), à Sourie, par Objat, arrondissement de Brive.
* RUPIN (Ernest), à Brive.
VALLIER (Joseph), au château de Chabrignac, par Juillac.
* VALLON (la comtesse de), au château de Saint-Priest, près Tulle.

Corse.

Inspecteur : M. KEZIEROWIZ.

KEZIEROWIZ, ingénieur des ponts et chaussées, à Ajaccio.

Côte-d'Or.

Inspecteur : M. BAUDOT, à Dijon.

ARBAUMONT (Jules d'), aux Argentières, près Dijon.
* BAUDOT (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.
* BOUDROT (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu, à Beaune.
BRETENIÈRE (Edmond de), à Dijon.
DEGRÉ (Pierre), architecte, 36, rue de la Préfecture, à Dijon.
DÉTOURBET, membre de plusieurs sociétés savantes, à Vantoux, par Dijon.
DUPARC (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.
LAPÉROUSE (Gustave), à Prusly-sur-Ourse, par Châtillon-sur-Seine.
LIGIER-BELAIR (le comte de), à Nuits.
SUISSE, architecte du département, à Dijon.
VERGNETTE-LAMOTTE (le vicomte de), président de la Société archéologique, à Beaune.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. GAULTIER DU MOTTAY.

* GAULTIER DU MOTTAY, à Plérin, près Saint-Brieuc.

HERNOT, sculpteur, à Lannion.

KERANFLECH (le comte de), au château de Queleneé, par Mur-de-Bretagne.

LE MARÉCHAL (l'abbé), curé de Magoar, par Bourbriac.

PINOT (l'abbé), professeur à l'Institution Saint-Charles, à Saint-Brieuc.

Creuse.

Inspecteur : M. Georges CALLIER.

* CALLIER (Georges), au château de Villepréaux, près Saint-Vaulry.

CHAUSSAT (le docteur), à Ahun-les-Mines.

COUSTIN DE MASNADAUD (le marquis Henri de), au château de Sezerat, par Bénévent.

SAPIN (l'abbé), curé de Genlioux.

Dordogne.

Inspecteur : M. A. DE ROUMEJOUX, à Périgueux.

* ABZAC DE LA DOUZE (le comte Ulrich d'), à Borie-Petit, commune de Champsevinel.

* BURGUET (Mme du), au château de Portboutout, par Ribérac.

FAYOLLE (le marquis de), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre.

* GÉRARD (Gaston de), à Sarlat.

GOYENÈCHE (l'abbé), curé de Bourgnac, par Mussidan.

MONTARDY (Gaston de), à Douzillac, par Neuvic, arr. de Périgueux.

* ROUMEJOUX (Anatole de), au château de Rossignol, par Bordas.

VASSEUR (Charles), à Saint-Germain-de-Belvès, arr. de Sarlat.

Doubs.

Inspecteur : M.

* CASTAN (A.), conservateur de la bibliothèque publique, à Besançon.

* CLERC (Édouard), président honoraire à la Cour d'appel, à Besançon.

PAULINIER (Mgr), archevêque de Besançon.

SOULTRAIT (le comte de), trésorier-payeur général, à Besançon.

* VUILLERET, conservateur du musée, rue Saint-Jean, 11, à Besançon.

Drôme.

Inspecteur : * M. VALLENTIN, juge, à Montélimar.

NUGUES (Alphonse), à Romans.
PORTROUX (du), à Romans.
SIEYÈS (marquis de), à Valence.
* VALLENTIN (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimar.

Eure.

Inspecteur : M.

BALLE (l'abbé Émile de la), curé de Saint-Ouen-du-Tilleul.
DUHAMEL-MARETTE, peintre-verrier, à Évreux.
FAY (le vicomte du), à Verneuil.
GUILLARD (E.), avoué, à Louviers.
LAIR (Casimir), à Saint-Léger-de-Rôtes, près Bernay.
LALUN, architecte, à Louviers.
LA RONCIÈRE LE NOURRY (le vice-amiral baron Clément de), sénateur, au château de Cracouville, près Évreux.
LEBEURIER (l'abbé), chanoine titulaire, à Évreux.
LE BLOND, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.
LOISEL, ancien maître de poste, à la Rivière-Thibouville.
MAISONS (comte Robert des), maire de Caumont, par la Bouille.
MÉRY (Paul), à Évreux.
* PORÉE (l'abbé), curé de Bournainville.
PRÉTAVOINE, maire de Louviers.
* QUESNEL (l'abbé), curé de Claville.
QUEVILLY (Henry), à Beaumesnil.
ROSTOLAN (le comte de), à Évreux.
SCHICKLER, au château de Bizy, près Vernon.
Société libre de l'Eure.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles d'ALVIMARE, à Dreux.

* ALVIMARE (Ch. d'), à Dreux.
* *Durand* (Paul), à Chartres.
* MERLET, archiviste, à Chartres.
Morissure (de), fils, à Nogent-le-Rotrou.
* SAINT-LAUMER (de), ancien maire de Chartres.
* TELLOT (Henri), à Dreux.

Finistère.

Inspecteur : M. Paul du Chatellier.

* Blois (le vicomte A. de), à Quimper.

* Du Chatellier, membre correspondant de l'Institut de France, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

Du Chatellier (Paul), id.

* Hallégüen, à Châteaulin.

Levainville, ancien préfet, à Bénodet, près Fouesnant.

Madec (Pierre-Marie), professeur au petit séminaire de Pont-Croix.

Gard.

Inspecteur : * M. l'abbé Gareiso, supérieur du grand séminaire, à Nîmes.

Alègre (Léon), bibliothécaire, à Bagnols.

* Bruguier-Roure (Louis), au Pont-Saint-Esprit.

* Durand (l'abbé), vicaire à Saint-Baudile, à Nîmes.

* Gareiso (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Nîmes.

* Laville (l'abbé de), chanoine, à Uzès.

Revoil (H.), architecte des monuments historiques, à Nîmes.

Villeperdrix (Louis de), au Pont-Saint-Esprit.

Garonne (Haute).

Inspecteur : M. de Saint-Simon, rue Tolosane, à Toulouse.

Barry, ancien professeur à la faculté des lettres, à Toulouse.

Bégouen (le comte), trésorier-payeur général, à Toulouse.

* Bernard (Bertrand), peintre-décorateur, à Bagnères-de-Luchon.

* Cartailhac (Émile), directeur des *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme*, 5, rue de la Chaîne, à Toulouse.

Clausade (de), président de la Société archéologique du Midi, rue Mage, à Toulouse.

Crazanne (de), sous-intendant militaire, 22, rue Ninau, à Toulouse.

Faure de la Ferrière, rue des Fleurs, à Toulouse.

* Gantier (A.), au château de Picayne, près Cazères.

Gèze (Louis), hôtel d'Assézat, à Toulouse.

Gourdon (Maurice), à Bagnères-de-Luchon.

Héron, 1 bis, rue Eliot, à Toulouse.

LAYROLLES (vicomte de), 5, rue Tolosane, à Toulouse.

MALAFOSSE (Louis de), château des Varennes, près Villefranche.

MARTEL (Paulin), à Castelmaurou.

* MARTURÉ (le docteur), médecin militaire, allées Lafayette, 39, à Toulouse.

MOREL, avocat, à Saint-Gaudens.

PAGAN, 6, allées Saint-Étienne, à Toulouse.

POTTIER (Raymond), 37, rue Boulbonne, à Toulouse.

* SAINT-SIMON (de), rue Tolosane, 6, à Toulouse.

SÉVÉRAC (Henri de), à Toulouse.

* SOLAGES (le comte Paul de), rue Ninau, 19, à Toulouse.

TRUTAT (Eugène), conservateur du muséum, à Toulouse.

* VIREBENT (Gaston), 4, rue Fourbastard, à Toulouse.

Gers.

Inspecteur : M.

* LAVERGNE (Adrien), à Castillon de Batz, par Vic-Fezensac.

MELLIS (Max), à Fleurance.

Gironde.

Inspecteur : M.

* AUZAC DE LA MARTINIE (d'), propriétaire, à Pujols, par Castillon-sur-Dordogne.

* *Chastegnier* (le comte Alexis de), rue du Plessis, 5, à Bordeaux.

CIROT DE LA VILLE (Mgr), Camérier de S.S., doyen de la Faculté de Théologie, 10, rue de la Concorde, id.

CORBIN (l'abbé), curé de Roaillan, par Langon.

* DES CORDES (Georges), au château de Malfard, par Saint-Denis-de-Piles.

DRUILHET-LAFARGUE, 179, boulevard Candéran, à Bordeaux.

JABOUIN, sculpteur, rue Bonafonx, 1.

MARQUESSAC (le baron Henri de), rue de Cheverus, 36, id.

MÉREDIEU (de), avoué, rue Castillon, 9, id.

PIGANEAU, secrétaire de la Société archéologique de la Gironde, 17, cours d'Albret, id.

Villeneuve (Hélion de), sous-inspecteur des forêts, 102, cours d'Alsace-Lorraine, id.

* VILLERS (de), trésorier-payeur, à Bordeaux.

Hérault.

Inspecteur : M.

ARRIBAT, architecte-inspecteur des travaux diocésains, rue Boussairolles, à Montpellier.

AZAÏS (Roger), rue Clappier, 3, à Montpellier.

BALESTRIER (Jules de), à Lansargues.

BESINÉ (Henri), architecte, rue des Trésoriers de France, 7, à Montpellier.

* BONNARIC (Georges), rue Aiguillerie, à Montpellier.

BONNET, conservateur du musée, à Béziers.

CABENET (Gaston), à Gigean.

CAROU, président de la Société archéologique, à Béziers.

* CAZALIS DE FONDOUCE (Paul), ingénieur civil, 8, rue des Étuves, à Montpellier.

CORONE (l'abbé), curé de Saint-Jacques, à Béziers.

* ESPOUS (Auguste d'), rue Salle-l'Évêque, à Montpellier.

* FABRE (Albert), architecte, rue du Pont de Lattes, à Montpellier.

FABRE jeune (l'abbé), à Poussan.

FABRÉGE (Frédéric), rue Grande, 33, à Montpellier.

* FORTON (le vicomte René de), rue Sainte-Foi, 16, à Montpellier.

GINOUVÈS (l'abbé), curé-doyen de Montagnac.

HOT (l'abbé), curé de Gabian, par Roujan.

LAFORGUE (Camille), ancien membre du conseil général, à Quarante, par Capestang.

LANSADE DE JONQUIÈRES (le comte de), rue du Cannau, 10, à Montpellier.

MARIOGE, médecin-vétérinaire, route de Toulouse, 8, à Montpellier.

MÉJEAN (l'abbé), curé de Lunas, par Lodève.

* NOGUIER (Louis), avocat, à Béziers.

PAILHES (l'abbé), curé à Albeilhan, par Béziers.

REVILLOUT, professeur de littérature française à la faculté des lettres, rue Saint-Firmin, 14, à Montpellier.

* *Ricard*, secrétaire de la Société archéologique, rue Dauphine, 4, id.

ROUQUET (Adolphe), au château de Gourges, près Lodève.

SAINT-GENIEZ (le marquis de), au château de l'Hermitage, par Servian.

SANCHEZ, délégué de la chambre des bâtiments, rue des Étuves, 9, à Montpellier.

* SICARD (Joseph), rue Montpellieret, 4, à Montpellier.

TOURTOULON (baron Charles de), à Montpellier.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur: M. LANGLOIS, architecte, à Rennes.

* BREIL DE LANDAL (le vicomte du), au château de Landal, près Dol.

DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères.

FORNIER, conseiller à la Cour d'appel, 10, rue Royale, à Rennes.

Genouillac (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

HAMARD (l'abbé), prêtre de l'Oratoire, à Rennes.

* LA BORDERIE (de), député à Vitré.

* *Langle* (le comte de), au château de Tesnières, par Argentré-Duplessis.

LANGLOIS, architecte, à Rennes.

* MATTY DE LATOUR (de), ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Servan.

QUÉRANGAL (M[me] de), à Dinard.

Indre.

Inspecteur : * M. le docteur FAUCONNEAU-DUFRESNE, à Châteauroux.

BLANCHET (l'abbé), aumônier du lycée, id.
* DAIGUSON, juge, à Châteauroux.
DAMOURETTE (l'abbé), à Châteauroux.
* FAUCONNEAU-DUFRESNE (le docteur), à Châteauroux.
GUILLARD, ancien agent-voyer, id.
* JASMIN (Jules), à Buzançais.
* LA VILLEGILLE (de), à Dangi, par Reuilly.
* LE NOIR, curé de Châtillon, chanoine honoraire.
LENSEIGNE, conducteur des ponts et chaussées, à Argenton.
ROUEDE, receveur des domaines, à Châtillon.
* *Voisin* (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc).

Indre-et-Loire.

Inspecteur: M. Ch. de GRANDMAISON, archiviste, à Tours.

* BIENCOURT (le marquis de), à Azay-le-Rideau.
BOUSEREZ, imprimeur, à Tours.
BRETON-DUBREUIL, à la Grouatière, près le Grand-Pressigny.
* BUCQUET, à Fontenay, près Bléré.
* CHAVIGNY (Félix de), à Chinon.
COLLET (Mgr), archevêque de Tours.
DUBOZ (Félix), à Chinon.
DURAND (l'abbé), aumônier de l'hospice, id.
* GIRAUDET (docteur), à Tours.
* *Grandmaison* (de), archiviste d'Indre-et-Loire.
* *Guérin*, architecte, à Tours.
* HARDION, architecte, à Tours.
* JAUTROU, à la Hoberdière, près Nazelles.
LACROIX DE SENILHES, ancien receveur des finances, à Loches.
* LAPERCHE, à Saint-Cyr, près Tours.
* LOBIN (Léopold), peintre-verrier, à Tours.
* MICHELLE (Paul), à Tours.
* PALUSTRE (Léon), à Tours.
PETIT-THOUARS (G. du), au château du Petit-Thouars, près Candes.
ROBIN (l'abbé), curé de Saint-Ours, à Loches.
* SAINT-GEORGES (le comte de), au château de la Brèche, près l'Ile-Bouchard.
* SALMON DE MAISONROUGE, à Tours.
* SARCÉ (de), au château de Hodbert, Saint-Christophe.
Sonnay (de), à Cravant.

Isère.

Inspecteur : * M. Leblanc, bibliothécaire et conservateur du musée, à Vienne.

Bizot (Ernest), architecte, cours Romestang, à Vienne.
Brye (docteur de), place Saint-Maurice, à Vienne.
Dardelet, graveur, à Vienne.
David (Auguste), docteur-médecin, à Morestel, près la Tour-du-Pin.
* Gariel, conservateur de la bibliothèque, à Grenoble.
* Leblanc, à Vienne.
* Vallier (Gustave), place Saint-André, à Grenoble.

Jura.

Inspecteur : * M. Castan, correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque publique de Besançon.

Landes.

Inspecteur : M. le baron de Cauna, à Saint-Sever.

Boucher (Henri du), à Dax.
* Cauna (baron de), à Saint-Sever.
* Lobit de Monval (de), à Dax.
* Ponse (l'abbé), curé de Nerbis, près Mugron.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : * M. le marquis de Vibraye, à Cour-Cheverny.

Arcy (comte d'), à Celettes, près Blois.
Bodard de la Jacopière (Anatole de), au château de Saint-Ouen, près Vendôme.
Delaune (Jules), avoué licencié, à Romorantin.
Haugou (l'abbé), curé de Fontaine en Sologne, par Bracieux.
Launay, professeur au collége de Vendôme.
* Le Nail (Ernest), peintre, à Blois.
Maricourt (le baron de), au château de Thiéraie, par le Gault.
Nadaillac (marquis de), à Vendôme.

NEILZ (Stanislas), à Courtiras, près Vendôme.

* PRÉVILLE (l'abbé de), curé d'Espéreuse, par la Ville-aux-Clercs.

* ROCHAMBEAU (marquis de), à Rochambeau, commune de Thoré, près Vendôme.

* VIBRAYE (le marquis de), à Cour-Cheverny.

Loire.

Inspecteur : M. le vicomte DE MEAUX, sénateur, ancien ministre, à Montbrison.

* AVAIZE (Amédée d'), au château de Parras, par Perreux.

* BUHET (Eugène), notaire, à Saint-Étienne.

CHAVERONDIER (Auguste), docteur en droit, archiviste du département, id.

COSTE (Alphonse), à Roanne.

DURAND (V.), à Alleux, par Boën.

* GÉRARD, architecte de la ville, à Saint-Étienne.

Gonnard, directeur du musée, à Saint-Étienne, rue Saint-Louis, 41.

LASTIC SAINT-JAL (vicomte de), au Cotteau, près Roanne.

LE ROUX, ingénieur civil, rue Sainte-Catherine, à Saint-Étienne.

MEAUX (le vicomte de), au château d'Ecotay, par Montbrison.

* NOELAS, docteur-médecin, rue du Phénix, à Roanne.

* POIDEBARD (William), au château de la Bastie, par Saint-Paul-en-Jarret.

RÉVÉREND DU MESNIL, juge de paix, à Saint-Rambert.

SIVET (Daniel), à Saint-Just-en-Chevalet.

TÊTENOIRE-LAFAYETTE (Philipe), à Saint-Étienne.

TURGE (Honoré de), à Montbrison.

VIER (Louis), adjoint au maire, à Saint-Étienne.

Loire (Haute).

Inspecteur : M. CHASSAING, au Puy.

CHANALEILLES (le marquis de), au château de Chanaleilles.

CHASSAING (A.), juge au tribunal de première instance, au Puy.

GAZANION, greffier du tribunal civil, au Puy.

GIRON (Aimé), avocat, au Puy.

JACOTIN (Antoine), au Puy.

* Le président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. VAN-ISEGHEM, architecte, à Nantes.

* LA TOUR-DU-PIN-CHAMBLY (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, à Nantes.
LEHOUX, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.
LE MACXON (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.
Marionneau, boulevard Delorme, 1, id.
ORIEUX, agent voyer en chef, rue Hanouys, id.
* *Van-Iseghem* (Henri), architecte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1, à Nantes.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé DESNOYERS, chanoine, vicaire général, à Orléans.

* BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.
BRÉAN, ingénieur, à Pithiviers.
* DESNOYERS (l'abbé), chanoine, vicaire général, à Orléans.
DUPANLOUP (Mgr), de l'Académie française, évêque d'Orléans.
LE ROY, avoué, à Montargis.
MARCHAND, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Ouzouer-sur-Trézée, près Briare.
MARTELIÈRE (Paul), juge au tribunal civil, à Pithiviers.
*MICHEL (Ed.), à Touvent, par Fontenay-sur-Loing.
POULLAIN, conducteur des ponts et chaussées, 10, rue de Bourgogne, à Orléans.
STAUB (l'abbé), aumônier titulaire de la garnison, rue de la Lionne, 10, à Orléans.
THIBONNEAU, notaire, à Lorris.

Lot.

Inspecteur : * M. Paul DE FONTENILLES, à Cahors.

BAZILE (Gustave), avocat, à Figeac.
BERGOUGNOUX (Félix), percepteur de Saint-Géry, à Cahors.
* BOUDON DU VERDIER, à Cajarc.
*CALMON (Cyprien), statuaire, à Cahors.
CARBONNEL (Léon), avocat, à Cahors.
CARDAILLAC (le comte J. de), au château de la Traine, près Souillac.
CASTAGNÉ, agent-voyer d'arrondissement, à Cahors.
COLOMB (Octave de), juge de paix, à Saint-Céré, arr. de Figeac.

COMBES (l'abbé), curé de Duravel, par Puy-l'Évêque.

DELCLAUX, à Lentillac, près Figeac.

DESTERMES (A.), professeur au collége de Figeac.

DEPEYRE (Étienne), à Cahors.

* FONTENILLES (Paul de), à Cahors.

FONTENILLES (Jean de), à Cahors.

GRANDOU (l'abbé), aumônier du collége de Figeac.

MARQUÈS (Joseph), à Cahors.

MARTIN, avocat, à Boissor, près Luzech.

MAURY (l'abbé), chanoine à Cahors.

MASSABIE (l'abbé), curé de Notre-Dame du Puy, à Figeac.

MOURLHON (Lucien), à Autoire, près Saint-Céré.

MURAT (Gabriel), à Assier.

MURAT (Victor), à Assier.

PONTIÉ (Francis), avocat, à Cahors.

ROUSSY (de), à Cahors.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : * M. THOLIN, à Agen.

BOUROUSSE DE LAFFORRE (de), à Agen.

COMBES (Ludomir), à Fumel.

LANDESQUE (l'abbé), curé de Devilhac.

* THOLIN, archiviste, boulevard Scaliger, à Agen.

Lozère.

Inspecteur : M. ROUSSEL, député.

ANDRÉ, archiviste, à Mende.

LE FRANC, ingénieur des ponts et chaussées, à Mende.

POLGE (l'abbé), vicaire général, id.

* ROUSSEL (le docteur), id.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. GODARD-FAULTRIER, à Angers.

* CHESNEAU, grand vicaire, rue du Faubourg-Saint-Samson, 18, à Angers.

CHEVALIER (l'abbé), curé de Combrée.

* *Espinay* (d'), conseiller à la Cour d'appel d'Angers, rue Volney, 15.

* FARCY (Louis de), rue du Parvis-Saint-Maurice, 8, à Angers.

FREPPEL (Mgr), évêque d'Angers.

* GALEMBERT (le comte de), au château de Parpacé, près Baugé.

* GODARD-FAULTRIER, conservateur du musée Saint-Jean, à Angers.

* JOLY-LETERME, architecte diocésain, à Saumur.

LAIR (Charles), château de Blou, près Longué.

LAMBERT (aîné), président du tribunal de commerce et de la chambre consultative des arts et manufactures, à Saumur.

MAYAUD (Albert), à Saumur.

PARROT (A.), rue de Château-Gontier, 30, à Angers.

QUATREBARBES (la comtesse de), id.

ROFFAY, architecte, à Saumur.

TARDIF, chanoine, secrétaire de l'évêché, à Angers.

Manche.

Inspecteur : M. QUÉNAULT, à Coutances.

BAILLIENCOURT (Gustave de), receveur particulier des finances, à Mortain.

DESPLANQUES, à Sainte-Croix de Saint-Lô.

DUDOUYT (Gustave), percepteur, à Bricquebec.

LAINÉ, à Avranches.

LE BEUF, à Cherbourg.

LE CREPS, propriétaire, à Saint-Lô.

LE MESLE (l'abbé), curé de Savigny, près Saint-Hilaire-du-Harcouët.

* LEMUET (Léon), à Coutances.

MOULIN, maire de Mortain.

ONFROY DE TRACY, percepteur, à Gavray.

* PONTGIRAUD (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

* QUÉNAULT, ancien sous-préfet, à Coutances.

ROUGÉ (le comte de), au château de Saint-Symphorien, par Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Marne.

Inspecteur : * M. GIVELET, rue de la Grue, 12, à Reims.

BARBAT DE BIGNICOURT, château de Bignicourt, près Pargny-sur-Saulx.

* BAYE (Joseph de), à Baye.

* Bibliothèque de la ville de Reims.

* BORDÉ (l'abbé), au château de Baye.

COUNHAYE, à Suippes.

DENIS (Auguste), à Châlons-sur-Marne.

DUQUENELLE, membre de l'Académie, 14, rue Talleyrand, à Reims.

* FOURDRIGNIER, receveur des contributions indirectes, à Suippes.

* GIVELET, membre de l'Académie, rue de la Grue, 12, à Reims.

GODARD (Isidore), à Épernay.

GOULET (François-André), négociant, à Reims.

* JOURON (Léon), à Avize.

LAUNOIS, percepteur, à Reims.

* LE CONTE (Frédéric), à Châlons.

LORINET, à Vitry-le-François.

MAIREAU (G.), 23, rue de la Poirière, à Reims.

* MELLET (le comte de), directeur honoraire, au château de Chaltrait.

MOIGNON (Ernest), conseiller de préfecture, à Châlons.

* *Morel*, percepteur, rue de l'Autre-Monde, 5, à Châlons.
MOUGIN (le docteur), à Vitry-le-François.
* NICAISE (Auguste), à Châlons.
POISEL, architecte, à Châlons.
* PERRIER (Émile), à Châlons.
ROBERT, rue du Cloître, 4, à Reims.
SIMON, rue de l'Université, 9, à Reims.
SIMON (C.), chef d'escadrons d'artillerie en retraite, à Fismes.
* Société d'Agriculture de la Marne, à Châlons.
* VARNIER, professeur au collége d'Épernay.
* VIX-BARA, à Avize.

Marne (Haute).

Inspecteur : M.

MAHUET (Pol), à Saint-Dizier.
ROUGÉ (Hervé de), château de Dinteville, par Châteauvillain.

Mayenne.

Inspecteur : * M. LE FIZELIER, à Laval.

BARBE (Henri), à Jublains.
BRETONNIÈRE (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.
* CHAMPAGNEY (Mme la marquise de), au château de Craon.
CHEDEAU, avoué, à Mayenne.
DÉAN DE LUIGNÉ (Ch.), à Laval.
GARNIER (Louis), architecte, à Laval.
LAUTOUR, procureur de la République, à Laval.
* LE FIZELIER, vice-président du conseil de préfecture, rue de Bel-Air, à Laval.
PRUDHOMME (l'abbé), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Laval.

Meurthe-et-Moselle.

Inspecteur : M. HUMBERT, architecte.

DUMAST (baron Guerrier de), correspondant de l'Institut, à Nancy.
HUMBERT (Lucien), architecte, rue Charles III, 30 bis, à Nancy.
JAMBOIS, avocat, rue Poissonnerie, 20, à Nancy.

Meuse.

Inspecteur : M. LIÉNARD, secrétaire de la Société Philomathique, à Verdun.

BUVIGNIER (Armand), à Verdun.

ENARD (l'abbé), curé de Koeur, par Sampigny.

HANNION, aumônier du lycée, à Bar-le-Duc.

* LALLOUETTE, peintre, à Juvigny-les-Dames, près Montmédy.

* LIÉNARD, secrétaire de la Société Philomathique, à Verdun.

MOREL (l'abbé), curé de Sampigny.

PETITOT-BELLAVOINE, à Verdun.

Morbihan.

Inspecteur : M.

AUDREN DE KERDREL, vice-président du Sénat, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

Nièvre.

Inspecteur : * M. le comte G. de SOULTRAIT.

* HÉRON DE VILLEFOSSE, archiviste du département, à Nevers.

JACQUINOT (le docteur), à Sauvigny-les-Bois.

LESPINASSE (René de), au château de Luanges, par Urzy.

* SOULTRAIT (le comte Georges de), au château de Toury-sur-Abron, par Dornes.

VIOLLET (l'abbé), archipr. de Cosne.

Nord.

Inspecteur : M. le comte de CAULAINCOURT, 102, rue Royale, à Lille.

BONVARLET (A.), consul de Danemark, 6, rue Nationale, à Dunkerque.

BRASSARD, archiviste, à Douai.

CANET (Victor), professeur à l'Université libre, à Lille.

CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.

CORTYL (l'abbé), membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, curé de Wylder, par Bergues.

* Cuvelier (Félix), rue Saint-Gabriel, 8, faubourg Saint-Maurice, à Lille.
Cuvelier (Jules), 55, rue Royale, à Lille.
* Douai (la Société d'agriculture, sciences et arts de).
Heavyn (Jean-Philippe), à Bergues
Leroy, architecte, rue du Gros-Gérard, n° 11, à Lille.
Minard, conseiller honoraire, à Douai.
* *Regnier* (Mgr), cardinal archevêque de Cambrai.
* Sudre (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Cambrai.
Vallée (l'abbé), vicaire général, id.

Oise.

Inspecteur : M. le comte de Marsy, à Compiègne.

Aumale (duc d'), à Chantilly.
* Caix de Saint-Aymour (A. de), conseiller général, à Senlis.
Chevalier (Raymond), 13, rue des Dômeliers, à Compiègne.
Danjou, président honor., à Beauvais.
Dupuis (Em.), à Pontarmé, par la Chapelle-en-Serval.
Fraser-Duff (Robert), à Chantilly.
Latteux (Ludovic), directeur de la fabrique de vitraux peints, à Mesnil-Saint-Firmin.
Lécot (l'abbé), curé de Saint-Antoine, à Compiègne.
Manuel (l'abbé), curé de Cires-lès-Mello.
Maricourt (comte de), à Villemétrie, près Senlis.
Maricourt (Mlle Clotilde de), id.
Maricourt Mlle Lucie de) id.
Marsy (le comte de), à Compiègne.

Orne.

Inspecteur : * M. Léon de la Sicotière, sénateur, à Alençon.

Barberey (de), au château de Matignon, à Essay.
* *Blanchetière*, ancien conducteur des ponts et chaussées, à Domfront.
Canivet, inspecteur de l'Association normande, au château de Chambois, canton de Trun, arrondissement d'Argentan.
La Sicotière (Léon de), sénateur, à Alençon.
Le Cointre (Eugène), à Alençon.
Le Vavasseur (Gustave), à la Lande-de-Lougé.
Mackau (le baron de), ancien député au Corps législatif, au château de Vimer, par Vimoutiers.
Murie, architecte de la ville, à Flers.
* D'Audiffret-Pasquier (le duc), président du Sénat, au château de Sacy, près Argentan.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : M. l'abbé Van Drival, chanoine, à Arras.

* Aly, artiste-peintre, rue Sabligny, 36, à Boulogne.
* Cardevacque (Adolphe de), à Arras.

Cardevacque (Alphonse de), à Saint-Omer.

* Cottigny (Jean), juge suppléant, à Saint-Pol.
* Deschamps de Pas, ingénieur des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer.

Givenchy (Charles de), id.

Grebet (l'abbé François-Joseph), curé de Wierre-aux-Bois, par Samer.

Hays (E. du), à Saint-Omer.

Lefebvre (l'abbé F.), curé d'Halinghem, par Samer.

Lequette (Mgr), évêque d'Arras.

Maillard-Géneau (Antoine-Désiré-Alexandre), à Samer.

* Richard, archiviste du Pas-de-Calais, à Arras.

Samier (Rupert), banquier, à Béthune.

Souquet (Achille), à Arras.

Vallée (Georges), avocat, à Saint-Georges-lès-Hesdin.

* *Van Drival* (l'abbé), chanoine titulaire, à Arras.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. de Lafaye-l'Hôpital, 47, rue du Port, à Clermont.

* Bouillet (J.-B.), à Clermont-Ferrand.

Cavard (Claude), en religion frère Arthème, directeur du petit noviciat, à Montferrand.

* Lafaye-l'Hôpital (de), à Clermont-Ferrand.
* Matharel (vicomte de), trésorier-payeur général, à Clermont.

Ranquet (Paul du), rue Savaron, id.

* Serres de Gauzy (Jules), à Clermont-Ferrand.

Teillard (Emmanuel), place Michel-de-l'Hôpital, id.

Vimont, bibliothécaire, à Clermont-Ferrand.

* Viry (Octave de), au château du Croc, près Thiers.

Pyrénées (Basses).

Inspecteur : * M. Loupot, architecte, à Pau.

* Loupot, architecte, à Pau.

Pyrénées (Hautes).

Inspecteur : M.

* Agos (baron d'), à Tibiran, par Saint-Laurent-de-Neste.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : * M. Alart, à Perpignan.

* Alart, archiviste du département, à Perpignan.
Delmas de Ribas (Joseph), à Céret.
* Villar (Edmond de), à Thuir.

Rhône.

Inspecteur : M. Desjardins, architecte, à Lyon.

* Bécule, quai de l'Hôpital, à Lyon.
* Benoist, architecte, 2, quai de Bondi, à Lyon.
Caillemer, doyen de la Faculté de droit, à Lyon.
* *Canat de Chizy* (Paul), 11, rue de Jarente, à Lyon.
Conservateur de la bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon.
* Desjardins, architecte, 25, quai de Tilsitt, à Lyon.
* Durand de Fontmagne (le baron), à Fleurieu-sur-Saône, par Fontaine.
Frèrejean (Victor), à Saint-Cyr, près Lyon.
Juster (Louis), 58, rue Sainte-Hélène, à Lyon.
* Martin-Daussigny, directeur des musées de la ville, à Lyon.
* Savoye (A.), architecte, 43, rue Centrale, à Lyon.
Savy (C. Vays), 33, rue du Puits-Gaillot, à Lyon.
Veuillot, contrôleur principal des contributions directes, 5, rue de la Reine, à Lyon.

Saône (Haute).

Inspecteur : M. Jules de Buyer, à la Chaudeau, près Saint-Loup-lès-Luxeuil.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. DE SURIGNY, à Mâcon.

BATHAULT (Henri), secrétaire de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.

BUGNIOT (l'abbé), aumônier militaire, missionnaire apostolique, id.

* BULLIOT, président de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), à Préty, par Tournus.

CHEVRIER (Jules), à Châlon-sur-Saône.

FONTENAY (Harold de) archiviste paléographe, à Autun.

LACROIX père, pharmacien, à Mâcon.

* PAILLOUX (le docteur), maire de Saint-Ambreuil, arr. de Châlon-sur-Saône.

SURIGNY (de), à Mâcon.

Sarthe.

Inspecteur : M. HUCHER, membre non résidant du Comité des travaux historiques.

* ALBIN (l'abbé), chanoine titulaire, rue de Ballon, 15, au Mans.

BERTRAND (A.), rue de Flore, au Mans.

BOUCHET (Paul), architecte, rue d'Hauteville, 19, au Mans.

BOURGUIGNON, ingénieur-architecte, au Mans.

BLOTTIÈRE, sculpteur, id.

CELIER (Alexandre), avenue de Paris, 31, au Mans.

CHARDON, ancien élève de l'école des Chartes, au Mans.

* CHARLES (l'abbé R.), à la Ferté-Bernard.

* CHEVREAU (l'abbé), vicaire général, au Mans.

* COSNARD, avocat, 25, rue du Bourg-d'Anguy, au Mans.

* CUMONT (le comte Charles de), au château de l'Hôpiteau, par Sillé-le-Guillaume.

DESLAIS (l'abbé), curé de la Couture, rue du Mouton, 14, au Mans.

* DUBOIS (Gaston), archiviste-paléographe, 33, rue de Ballon, aux Mans.

* ESNAULT (l'abbé Gustave), rue de Ballon, 39, au Mans.

ÉTOC DE MAZY, médecin de l'asile des aliénés, id.

EVEILLARD (l'abbé Henri), professeur au petit séminaire de Précigné.

GAYFFIER (A. de), 15, rue de la Motte, au Mans.

GOMBERT, architecte, id.

Hucher, rue de la Mariette, 126, id.

* LEDRU (l'abbé), professeur au petit séminaire de Précigné.

LE PELLETIER, doct.-méd., au Mans.

LIVET (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, rue N.-D.-du-Pré, id.

* MAILLY (le comte de), ancien pair de France, au château de la Roche-de-

Vaux, près le Mans.

* Menjot d'Elbenne (Samuel), au château de Couléon, par Tuffé.

*Paillard-Ducléré, membre du Conseil général, à Montbizot, près Ballon.

Pellier (Alfred), 34, rue de la Mariette, au Mans.

Persigan (l'abbé), chanoine titulaire, place du Château, 21, id.

* Quatrebarbes (vicomtesse de), château de la Roche, près Vaas.

Rousseau, professeur de dessin, au Mans.

Ruillé (Georges), sous-inspecteur des forêts, rue Auxray, au Mans.

* Saint-Paterne (le comte de), à Saint-Paterne.

* Singher, rue du Quartier-de-Cavalerie, 37, au Mans.

* Rodier, architecte au Mans, rue Cauvin, 8.

Soyez, architecte, rue aux Lièvres, au Mans.

* Tonnellier, à la Flèche.

Savoie.

Inspecteur : M.

Belat, ancien élève de l'école des Beaux-Arts, à Albertville.

Mossière (François), secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

* Turinaz (Mgr), évêque de Tarentaise, à Moutiers.

Savoie (Haute).

Inspecteur : N.

Seine.

Inspecteur : * M. Darcel, aux Gobelins, à Paris.

Agnières (Aimé d'), directeur de l'*Armorial spécial de France*, boulevard Bourdon, 14, à Neuilly-sur-Seine.

* Aubert (le commandeur), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, id.

* Aubrun, architecte attaché aux bâtiments civils, 15, rue Charles V, id.

Barbey (le vicomte de), 80, rue Miroménil, id.

Barthélemy (Anatole de), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, id.

Barthélemy (le comte Édouard de), rue de l'Université, 80, id.

Baudicourt (Théodule de), juge au tribunal civil, boulevard Saint-Michel, id.

* Berce (Stéphane), avocat, rue Malher, 20, id.

BESCHER, graveur en médailles, 15, quai de Conti, id.

BLACAS (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

BOCHIN, rue de Provence, 58, id.

BONNEUIL (de), rue Saint-Guillaume, 31, id.

* BONVOULOIR (le comte Auguste de), rue de l'Université, 15, id.

BOSC, architecte, 3, rue Séguier, id.

BOULAY DE LA MEURTHE (Alfred), 23, rue de l'Université, id.

BRUYÈRE, curé de Saint-Martin, id.

BUCAILLE (Gustave), rue de Paris, 218, id.

CAPELLI, rue Garreau, 3, id.

* CHARDON (Em.), architecte, 7, rue Malesherbes, id.

* CHÉRI-LEMOINE-MONTIGNY, 75, rue de la Tour, à Passy.

* CLAUSSE (Gustave), 9, rue de Murillo (Parc-Monceaux), id.

COLLARD (H.), boulevard de Strasbourg, 39, id.

CONTADES (marquis de), 15, rue Louis-le-Grand, id.

CREUZOT, négociant, 332, rue Saint-Honoré, id.

DAMIENS, statuaire, rue du Cherche-Midi, 55, id.

* DARCEL, directeur de la manufacture des Gobelins, id.

DELONGUEIL, graveur, rue Royale-Saint-Honoré, 8, id.

* DES CARS (le duc), rue de Grenelle-Saint-Germain, 79, id.

DIGARD (Georges), rue Neuve-des-Petits-Champs, 97, id.

DUPONT (A[te]), professeur de belles-lettres, avenue de Neuilly, 146 bis.

DUREAU (A.), rue de la Tour-d'Auvergne, 10, id.

ESTAMPES (le comte Théodore d'), boulevard Haussmann, 56.

* EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, 48, id.

GRELLET (Alexandre), avenue de l'Est, 30, parc Saint-Maur (près Paris).

HAYAUX DU TILLY, 15, rue de Lisbonne, à Paris.

* JOANNE, rue de Vaugirard, 20, bis, id.

* LA FERRIÈRE (le comte de), 9, rue de Penthièvre, id.

LAMBERT (Fabien), architecte, inspecteur des travaux de la ville, rue Monsieur-le-Prince, 48, id.

LAFFOLYE (A.) architecte, 31, rue d'Amsterdam, id.

LAMI (Stanislas), 27, rue Duret, à Passy.

* LA TREMOUILLE (duc de), rue de Varennes, 69, id.

LAURIÈRE (Jules de), rue des Saints-Pères, 15, id.

LAURIÈRE (Ferdinand de), 47, rue Bonaparte, id.

LE BLANT (Edmond), membre de l'Institut, rue Leroux, 7, id.

LE CORDIER, ingénieur civil, rue du Petit-Parc, 67, id.

LETEUIL, 92, rue Richelieu, id.

LIESVILLE (de), aux Batignolles, rue Gauthey, 28, id.

LIGET, architecte, rue de Bellechasse, 10, id.

* MAGIMEL (René), 40, rue de Berlin, id.

MARQUIS (Léon), ingénieur, rue Linné, 8, id.

* MEISSAS (l'abbé de), aumônier de l'hospice Greffulhe, 76, rue de Villiers, à Levallois.

MENGY, ingénieur des mines, 53, rue Madame, à Paris.

MINORET (E.), rue Murillo, 6, id.

* MIREPOIX (le duc de), rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 102, id.

MONTFERRAND (Ch. de), inspecteur des finances, 40, rue du Bac, id.

MORILLON, 9 rue Marie-Louise, id.

* MOTTIN DE LA FALCONIÈRE, 27, rue Fontaine-Saint-Georges, id.

* MOWAT (Robert), commandant d'artillerie en retraite, 100, rue des Feuillantines, id.

* MUNTZ, bibliothécaire à l'école des Beaux-Arts, id.

* NODET (Henri), élève de l'école des Beaux-Arts, quai de la Mégisserie, 20, id.

NUGENT (le comte de), rue du Regard, 5, id.

PARJADIS DE LARIVIÈRE, attaché au ministère des finances, 32, rue Gay-Lussac, id.

PARIS (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, quai des Grands Augustins, 5, id.

PARIS (Paulin), membre de l'Institut, rue de l'Université, 82.

PELLIOT (Charles), 26, rue du Roi-de-Sicile, id.

* POMMEREU (le marquis Armand de), rue de Lille, 67, id.

* PONTON D'AMÉCOURT (le vicomte de), rue de l'Université, 48, id.

POUSSIELGUE-RUSAND (Placide), orfèvre, rue Cassette, 15, id.

* PRÉVOST, général, directeur du génie, id.

ROYER-COLLARD (Paul), 46, rue des Écoles.

ROYS (le vicomte Ernest de), 12, place Vendôme, id.

* SAINT-PAUL (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.

* SAINT-PAUL (Anthyme), rue Monge, 72.

* SALIES (de), rédacteur en chef de la *France illustrée*, 40, rue de la Fontaine, à Auteuil.

SALADIN (Henri), rue de Seine, 13, id.

SIMON (F.-X.), négociant, boulevard d'Enfer, 27, id.

SILVESTRE (le baron Franz de), rue du Pré-aux-Clercs, 5, id.

THIOLLET, passage Sainte-Marie, 8, id.

* VAULOGÉ (Frantz de), rue du Centre, 8, id.

* VAUX (baron de), rue de Tournon, 4.

VAUX (René de), rue de Tournon, 12.

VIGNAUX (Eugène de), 34, rue des Francs-Bourgeois, id.

* VILLEFOSSE (Antoine Héron de), attaché à la conservation des Antiques, au Louvre.

Vincent, rue Legendre, 94, aux Batignolles.

* VOGUÉ (le comte Melchior de), ambassadeur à Vienne, rue Fabert, 2.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : * Léonce DE GLANVILLE, directeur de l'Association normande, à Rouen.

ARGENTRÉ (le comte d'), rue de Fontenelle, 31, à Rouen.

BARBIER DE LA SERRE, sous-inspecteur des forêts, rue de l'Hôtel-de-Ville, 25, à Rouen.

Barthélemy père, rue de la Chaîne, 26, architecte, id.

BARTHÉLEMY fils, architecte, boulevard Beauvoisine, 85, id.

BAUDRY (Paul), 2, place de la Motte, id.

BEAUREPAIRE (de), archiviste de la préfecture, rue Chasselière, 5 bis, à Rouen.

BEUZEVILLE, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, rue du Bac, 42, id.

* BONET, sculpteur, rampe Bouvreuil, 56, id.

*BONNECHOSE (Mgr de), cardinal-archevêque de Rouen, id.

BRIANCHON, à Gruchet-le-Valasse, par Bolbec.

CHABOUX, rue Benoist, 32, à Rouen.

CHAVENTRÉ, entrepreneur, rue Traversière, 12 bis, id.

**Chevreaux*, au château de Boscmesnil, près Saint Saëns.

COMONT (l'abbé), curé de Saint-Pierre-le-Viger, par Fontaine-le-Dun,

COURTONNE, architecte, rampe Bouvreuil, 100, à Rouen.

CUSSON, secrétaire général de la mairie. id.

*DECORDE (l'abbé), curé de Notre-Dame d'Aliermont, par Envermeu.

DESMAREST (L.), architecte en chef du département, rue Saint-Maur, 60, à Rouen.

DEVAUX, artiste-peintre, quai d'Orléans, au Hâvre.

*DUVAL, percepteur des contributions directes, à Lillebonne.

ESTAINTOT (le vicomte Robert d'), avocat, rue des Arsins, 9, à Rouen.

FAUQUET (Octave), filateur, quai de la Bourse, 19, id.

FLEURY, architecte de la ville, au Hâvre.

GILLES (P.), manufacturier, à Rouen.

GIRANCOURT (de), membre du Conseil général, à Varimpré, près Neufchâtel.

* GLANVILLE (de), rue Bourg-l'Abbé, 19, à Rouen.

GRIMAUX, entrepreneur, à Rouen.

GUEROULT, ancien notaire, rue de Fontenelle, 2, id.

* GUÉROULT (docteur Ernest), médecin en chef de l'Hospice, à Caudebec, en Caux.

HOMAIS, avocat, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6, à Rouen.

LAMBERT (René), vérificateur de l'enregistrement, 30, place des Carmes, à Rouen.

LE BRETON (Gaston), conservateur du musée céramique, 87, rue Jeanne-d'Arc, à Rouen.

LE COMTE (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie, 12, route de Neufchâtel, à Rouen.

LEGENDRE, id.

LEMIRE, avocat, id.

LETELLIER, photographe, rue de Toul, 23, au Hâvre.

LORMIER (Charles), avocat, 15, rue Socrate, à Rouen.

LOTH (l'abbé), prof. d'éloquence sacrée à la Faculté de Théologie, rue des Bonnetiers, 2, à Rouen.

MABIRE, à Neufchâtel.

MARGUERY (E.), courtier de commerce, quai du Hâvre, 1, à Rouen.

MAUDUIT, avocat, à Neufchâtel.

MONTAUT (le comte de), au château de Nointot, près Bolbec.

PALLIER, ancien manufacturier, rue des Halles, 10, à Rouen.

PARIS (l'abbé), directeur de l'orphelinat, à Mesnières, en Bray.

PETITEVILLE (de), rue Beauvoisine, 15, à Rouen.

POUYER-QUERTIER, ancien ministre des finances, rue du Crosne, 22, id.

QUESNEL (Henry), rue des Bons-Enfants, 78, à Rouen.

SARRAZIN, à Rouen.

SAUVAGE (l'abbé Eugène), aumônier du collége, à Dieppe.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : M. le vicomte DE BONNEUIL, à Melun, et à Paris, rue Saint-Guillaume, 29.

BONNEUIL (vicomte de), à Melun.
* ERCEVILLE (le comte), à Chapuis, par le Châtelet.
* THIERCELIN (l'abbé), curé de Saint-Augustin, près Coulommiers.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : * M. DE DION, à Montfort-l'Amaury.

AMAURY (l'abbé), curé de Vétheil.
* DION (Adolphe de), à Montfort l'Amaury.
GUYOT (Joseph), au château de Dourdan.
HEUDE-LEPINE, à Montfort-l'Amaury.
LAMBERT-LASSUS (Henry), avenue de la Reine, 103, à Versailles.
MARTIN (L.), rue de l'Occident, 18, à Versailles.
MESNIL-DURAND (le baron de), rue Saint-Honoré, 10, à Versailles.

Sèvres (Deux).

Inspecteur : * M. LEDAIN, à Poitiers.

DAVID, ancien député au Corps législatif, à Niort.
LAFOSSE (Henri), id.
PALLIÈRES (Médéric de), directeur du Crédit industriel, à Niort.
PIET-LATAUDRIE, rue Yvers, à Niort.
ROCQUET, à Ville-des-Eaux, près Chizé.
* Société de Statistique, à Niort.

Somme.

Inspecteur : M. MENNECHET, conseiller à la cour d'Amiens.

ANTOT (Émeric), capitaine au 119e régiment d'infanterie de ligne, à Amiens.
BEAUVILLÉ (Victor de), à Montdidier.
* BONNAULT D'HOUET (H. de), château d'Hailles, près Moreuil, et à Paris, 19, rue Jacob.
DELFORTRIE, fils, architecte, à Amiens.

* *Duval*, chanoine titulaire, id.

Ermigny (d'), à Péronne.

* Faverney (Gaston de), château de Raincheval, près Amiens.

Janvier (A.) ancien président des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Masson, 48, rue Saint-Denis, à Amiens.

Mathan (le baron Edgard de), lieutenant colonel en retraite, faubourg de Noyon, à Amiens.

* Mennechet, conseiller à la Cour d'appel, à Amiens.

Morgan (le baron Thomas de), propriétaire, id.

Tarn.

Inspecteur : M. Rossignol, à Montans, près Gaillac.

Aragon (le marquis Charles d'), au château de Saliès, à Albi.

Bonnet (Henri), receveur des Domaines, à Rabastens.

Bruguière (Auguste), curé de Milhars, par Gaillac.

Cazals, curé de Saint-François, à Lavaur.

* Combettes du Luc (le comte Louis de), à Rabastens.

* Combettes-Labourelie (Louis de), au château de Labourelie, près Gaillac.

Falguière (le baron de), à Rabastens.

Gouttes-Lagrave (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.

Grellet-Balguerie, juge d'instruction, à Lavaur.

Madron (Henri de), à Cadalen.

Mazas (Étienne), à Lavaur.

Michau (l'abbé), curé de la Madeleine, à Albi.

O'Byrne (Edward), au château de Saint-Géry, près Rabastens.

O'Byrne (Henri), id.

Peyronnet (A.), pharmacien à Rabastens.

* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

Rossignol (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

* Solages (le marquis de), au château de la Verrerie de Blaye, par Carmaux.

* Thonnac-Villeneuve (Henri de), à Gaillac.

* Toulouse-Lautrec (le comte Raymond de), directeur de l'Institut des provinces, au château de Saint-Sauveur, près Lavaur.

Veyriac (Auguste), à Carmaux.

Viviès (T. de), à Viviès, près Castres.

Voisins-Lavernière (Joseph de), à Saint-Georges, près Lavaur.

Yversen (le baron Jean d'), à Gaillac.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : * M. l'abbé Pottier, président de la Société archéologique, à Montauban.

Arnoux de Brossard (d'), à la Croze, près Saint-Porquier.

Brun (Victor), directeur du Muséum, à Montauban.

DUBOR (Georges de), archiviste de la Société archéologique, à Montauban.

FAUR (Prosper du), à Lazarret, canton de Beaumont, arr. de Castel-Sarrazin.

FORESTIÉ (Édouard), à Montauban.

FROMENT (l'abbé), curé, à Varen, près Saint-Antonin.

GARRIGUES (l'abbé), curé de Moissac.

MONTBRISON (Georges de), au château de Saint-Roch, par Auvillars.

MOULENQ (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.

NONORGUES (l'abbé), curé de Bruniquel, canton de Monclar.

*POTTIER (l'abbé), faubourg du Moustier, 59, à Montauban.

PRADEL (Émile), à Saint-Antonin.

SAINT CYR (vicomte de), ancien consul, à Montauban, et à Nice.

SAINT-PAUL DE CARDAILLAC (Amédée de), à Moissac.

* SORBIERS DE LA TOURASSE (des), à Valence-d'Agen.

TAUPIAC (Louis), avocat, à Castel-Sarrazin.

TEULIÈRES, rue Curail, 26, à Montauban.

Var.

Inspecteur : * M. ROSTAN, à Saint-Maximin.

AUBE (Frédéric), au Luc.

BOYER, architecte, à Hyères.

DUPUI (l'abbé), curé de Bargemon.

GIRAUD (l'abbé Magloire), chanoine honoraire de Fréjus et d'Ajaccio, curé de Saint-Cyr, près Toulon.

OLLIVIER (l'abbé), aumônier militaire de la place de Porquerolles.

* ROSTAN, à Saint-Maximin.

ROUSTAN (l'abbé), 15, rue de la République, à Toulon.

SIGAUD-BRESC (de), avocat à Aups, près Draguignan.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. VALÈRE-MARTIN (Joseph Elz.), à Cavaillon.

ANDRÉ (Constant), à Maubec, par Cavaillon.

BARRÈS, bibliothécaire de la ville de Carpentras.

*CHRESTIAN (Henri), directeur du musée cantonal de Sault.

* DELOYE (Auguste), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

LÉGIER DE MESTEYME, avocat à Apt.

NICOLAS (Hector), conducteur des ponts et chaussées, service spécial du Rhône, à Avignon.

* VALÈRE-MARTIN (Joseph Elz.), à Cavaillon.

Vendée.

Inspecteur : M.

BARON, ancien député, à Fontenay.
BAUDRY (l'abbé F.), curé du Bernard.
DELIBON, notaire, à Saint-Gilles-sur-Vie.
FILLON (Benjamin), à Saint-Cyr en Talmondais.
GUÉRIN (l'abbé), curé-doyen, à Saint-Fulgent.
ROCHEBRUNE (Octave de), à Fontenay.
TRESSAY (l'abbé du), chanoine à Luçon.

Vienne.

Inspecteur : M. Alfred RICHARD, archiviste, à Poitiers.

* AUBER (l'abbé), chanoine titulaire, à Poitiers.
* BARBIER DE MONTAULT (Mgr), à Maris, par Jaulnay.
* BENYÉ (le père), id.
DELAVEAU (Camille), au château d'Éternes, près Loudun.
LA BROSSE (le comte de), à Poitiers.
* LA CROIX (R. P. Camille de), rue de l'Industrie, à Poitiers.
LA TOURETTE (Gilles de), propriétaire, à Loudun.
LA TOURETTE (Léon de), à Loudun.
LE COINTRE-DUPONT, à Poitiers.
* LEDAIN (B.), id.
Rédet, archiviste honoraire du département, id.
* OUDIN (Hilaire), rue de l'Éperon, à Poitiers.
RICHARD (Alfred), archiviste du département, id.
TOUCHOIS (Auguste), rue Saint-Denis, à Poitiers.

Vienne (Haute).

Inspecteur : M.

* ARBELOT (l'abbé), chanoine honoraire, 11, rue de la Corderie, à Limoges.
BOUDET (Victor), boulevard du Marché-aux-Chevaux, 16, à Limoges.
FORGERONT (André), à Chalus.
MAUBLANC (de), à Saint-Junien.
* Société archéologique du Limousin.
TANDEAU DE MARSAC (l'abbé), chanoine honoraire, rue porte de Tourny, 12, à Limoges.

Vosges.

Inspecteur : M.

Farnier (Ferdinand), à Robécourt, par Vrécourt.

Yonne.

Inspecteur : M.

Clermont-Tonnerre (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.
Lallier, président du tribunal civil, à Sens.
Quantin, archiviste du département, à Auxerre.
Ravin, notaire, à Villiers-Saint-Benoît.
Roguier (l'abbé), curé de Saint-Eusèbe, à Auxerre.
* Tonnellier, greffier en chef du tribunal civil, à Sens.

Province d'Alger.

Cherbonneau, correspondant de l'Institut, inspecteur des écoles musulmanes d'enseignement supérieur, à Alger.
* Trémaux, à Tipaza.

Province de Constantine.

Inspecteur : M.

Bosredon (de), capitaine au 3e chasseurs, chef du bureau des affaires indigènes, à Tebessa.
Delapard (l'abbé), curé de Tebessa.

Alsace-Lorraine.

Inspecteur : M. l'abbé Straub, à Strasbourg.

Frey (Henri), à Guebwiller.
Derobe, architecte, à Metz.
Guerber (l'abbé V.), curé de Saint-Georges, à Haguenau.

KLOTZ, architecte de l'Œuvre Notre-Dame, à Strasbourg.

MURY (l'abbé Pantaléon), anc. supérieur du petit séminaire, à Strasbourg.

RAUCH, docteur-médecin, à Oberbronn.

RIEHL (l'abbé), curé de Sessenheim.

SPACH (Louis), archiviste en chef de la préfecture de Strasbourg.

* STRAUB (l'abbé), chanoine titulaire, président de la Société de conservation des monuments historiques d'Alsace, rue de l'Arc-en-Ciel, 13, à Strasbourg.

WOLF (Gustave), juge de paix, à Illkirch, près Strasbourg.

SUPPLÉMENT.

1. LESCURE (l'abbé Firmin A.) curé de Gimel (Corrèze).
2. BOUCHUT, receveur des contributions indirectes, à Massiac (Cantal).
3. RÉOL, conducteur des ponts et chaussées, id.
4. BERTUIS, instituteur communal, à Saint-Mary-le-Plain (près Massiac).
5. RIVALIER, conducteur des ponts et chaussées, à Saint-Flour.
6. GIBERT (Gaetan), étudiant en droit, id.
7. DELCROS, maire de Gourdièges, canton de Pierrefort (Cantal).
8. RODIER, conseiller municipal de Coren, à La Fage (Cantal).
9. ALTIER (Antonin), secrétaire-adjoint de la Société d'Agriculture, à Aurillac.
10. POUGET (l'abbé), vicaire de Saint-Vincent, à Saint-Flour.
11. ONSLOW, peintre à Saint-Flour.
12. DU LAC (J.) à Compiègne (Oise).
13. SÉNEQUIER, juge de paix, à Grasse.
14. LECESNE (Paul), conseiller de préfecture, membre de l'Académie, à Arras.
15. PROYART (l'abbé), prévôt du chapitre, membre de l'Académie, à Arras.
16. GRANDGUILLAUME (O.), membre de l'Académie, à Arras.
17. MAILLARD (l'abbé), curé de Thorigné-en-Charnie (Mayenne).
18. VAISSIÈRES (Emmanuel de), ancien sous-préfet, au château de Vassé (Sarthe), et à Saint-Flour.
19. JUTEAU (l'abbé), au Lycée de Tours.
20. RAVAULT (Henri), notaire, à Mayenne.
21. * TRIGER, rue Bruyère, au Mans.
22. MONTZEY (Ch. de), à la Flèche.
23. GUILLET, à Sainte-Suzanne.
24. ENVENT, chanoine, membre de l'Académie, à Arras.
25. DANCOISNE, numismatiste, à Hénin-Liétard.
26. TROCHET (vicomte Raoul du), château de Ségrais, près Écommoy (Sarthe).
27. * BERTHOT (Stéphane), professeur, à Carcassonne, rue Barbacane.
28. ALEPÉE (Mme), à Senlis.
29. ALEPÉE (Mlle Angèle), à Senlis.
30. MOREAU (Émile), à Laval.

31. MAUDUIT (Albert), à Matigny, par Ham (Somme).
32. VAILLANT (Victor-Jules-François), à Boulogne-sur-Mer.
33. FAUTRAT DE LA GUÉRINIÈRE, rue des Arènes, au Mans.
34. LE GENTIL, juge au tribunal d'Arras.
35. SENS (Georges), à Arras.
36. COURTILLOLES (de), à Courtilolles, par Alençon.
37. TRESVAUX DU FRAVAL, rue du Lycée, à Laval.
38. MORIN DE LA BEAULUÈRE (Louis), à la Drujoterie, par Entrammes (Mayenne).
39. VIENNAY (de), au Rocher, près Laval.
40. BOULANGÉ, à Arras.
41. GIRON (Gaston), au Puy (Haute-Loire).
42. MARCHESSOU (Léon), au Puy.
43. BRIVE (Albert de), ancien conseiller de préfecture, au Puy.
44. HEDDE, banquier, au Puy.
45. SAGNIER (Alphonse), juge suppléant, à Avignon.
46. BARBANTAN (Nicolas), peintre décorateur, à Avignon.
47. CUREL-SILVESTRE (Félix), à Cavaillon.
48. EYSSERIC, ancien magistrat, à Sisteron.
49. BOIRON, inspecteur des écoles, à Sisteron.
50. ISNARD, archiviste, à Digne.
51. GUGLIELMI, à Saint-Florent (Corse).

Total des Membres français à la date du 10 juillet 1878 :

MILLE SOIXANTE ET QUINZE.

MEMBRES ÉTRANGERS

ALLEMAGNE

AUESWOLD, président de la régence, à Trèves.

AUTESSES (le baron d'), directeur du musée germanique, à Nuremberg.

BAEHR, professeur de l'Université de Heidelberg.

BAYER (A. de), conservateur des monuments historiques, à Carlsruhe.

BRINCKEN (de), conseiller d'État, à Brunswick.

DECTOFF (le comte), à Gœttingen.

FIRMENICH (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

FLORENCOURT (de), directeur du musée d'antiquités, à Trèves.

FORSTER, de plusieurs académies, à Munich.

FURSTEMBERG-STANHEIM (le comte de), à Apollinarisberg, près Cologne.

GERGENS, secrétaire de la Société archéologique, à Mayence.

HULSH, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

KHEUSER, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cologne.

KIRCHOFER (Théodore), à Stuttgard.

KRIEG DE HOCHFELDEN, aide de camp du grand-duc, à Baden-Baden.

KUGLER, professeur à l'Académie de Berlin.

KULL, prof. à l'Académie de Berlin.

LINDENSCHMIDT, conservateur du musée de Mayence.

LENHART (F.), sculpteur, à Cologne.

LEUTSCH (Charles-Chrétien de), à Wetzlar.

MARCUS (Gustave), libraire, à Bonn.

MAYENFISCH (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen.

MAYER (F.), à Francfort-sur-Mein.

MESSMER, professeur, conservateur du musée, à Munich.

MONE, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

MOSLER (Charles), professeur à l'Académie de Dusseldorf.

MULLER (le docteur Charles), à Stuttgard.

NAHUYS (le comte), membre de plusieurs sociétés savantes, à Wiesbaden.

NOUE (le comte Arsène de), docteur en droit, à Malmédy.

OLFERS (d'), directeur général des musées, à Berlin.

PIPERS, professeur de l'Université et directeur du musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

REICHENSPERGER, conseiller à la Cour de cassation, vice-président de la chambre des députés de Berlin, à Berlin.

REIDER, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

SAUSAIL-SOUHAINE (le baron de), à Francfort.

SCHEMAN, professeur au Collége royal de Trèves.

SCHENASE, conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

STIELFRIED (le baron de), grand'maître des cérémonies du palais, à Berlin.

STAMPE (de), président du tribunal de Munster.

SCHULTE (l'abbé), doyen de Frekendorff, diocèse de Munster.

URLICHS, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

WETTER, membre de plusieurs académies, à Mayence.

WITMANN, directeur de la Société archéologique, à Mayence.

WALLENSTEIN (le prince), ancien ministre, à Munich.

WILLEM, directeur de la Société française, à Sinsheim.

ZESTERMANN, professeur, à Leipsig.

ANGLETERRE

BEDFORT (Sa Grâce le duc de), Brighton-Square, à Londres.

BINGHAM (le colonel), juge de paix du comté de Kent, à Rochester.

BINGHAM (Mme), à Rochester.

BOLD (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

BROWN (le docteur W. H), à Londres.

BURGES, architecte, à Londres.

BURKE (Peter), membre de l'Institut des architectes, à Londres.

CLÉMENT (Georges-Edward), à Londres.

COX (lieut-col. C.), à Fordwich, près Cantorbéry.

COX (Mme), à Fordwich, id.

DEVEY, architecte, à Londres.

DONALSTON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

DRUERY (John-Henri), à Norwich.

FRANKS (Auguste W.), directeur de la Société des Antiquaires, à Londres.

FREEMAN, antiquaire, à Londres.

FRY (Miss Katherine), à Plashet, près Stratfort.

GRANT (Mgr), évêque de Southwaith, à Londres.

JAMES (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sandwich.

KUOCKER (Edward), esq., ancien maire de Douvres, à Castel-Hill.

MILLIGAM (le Rév. H.M.M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton-Valence.

MAYER (Joseph), à Bebington, près Liverpool.

OGYLVY (G.), esq., Museum-Street, 41, à Londres.

PAGN, ancien maire de Douvres.

Parkers (John Henry), Ashmolean museum, à Oxford.

RIDEL (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent.

ROACH-SMITH, membre de la Société des Antiquaires, à Strood, près de Rochester.

ROBSON (Edward), architecte, à Durham.

RUSSEL (lord Ch.), à Londres.

STIRLING (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbridge-Wels.

STONE (Rév. Canon.), membre de la

Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry.

Stuart-Menteau (Ch.), à Entry-Hill-House-Bath.

Stuart-Menteau fils, à Entry-Hill-House-Bath.

Van der Vyner, docteur-médecin, à Jersey.

AUTRICHE

Czoernic (le baron de), président de la Commission impériale pour la conservation des monuments, à Vienne.

Forster, professeur d'architecture, à l'académie des Beaux-Arts, à Vienne.

Wiesenfeld, professeur d'architecture, à Prague.

BELGIQUE

S. M. LE ROI DES BELGES, à Bruxelles.

Alvin, préfet honoraire des études, à Liége.

Andries (l'abbé J. O.), chanoine, à Bruges.

Bethune (Mgr), chanoine, professeur d'archéologie au grand séminaire, à Bruges.

*Blomme (Arthur), juge, à Termonde.

Bruyenne (Justin), architecte, à Tournay.

Burbure (le chev. Léon de), de l'Académie archéologique, à Anvers.

Busscher (Edmond de), de l'Académie royale, à Gand.

Casterman, colonel du génie, à Bruxelles.

Cramen (Victor), industriel, rue de la Bienfaisance, 3, Bruxelles.

Coppieters (le docteur), à Ypres.

Delvigne (A.), professeur d'archéologie au séminaire de Malines.

Devilliers (Léopold), président du Cercle archéologique, à Mons.

Diegerich, archiviste, à Ypres.

Dognée de Villers, à Liége.

Dognée (Eugène), id.

Durlet (F.), à Anvers.

Fabry-Rossius, docteur ès lettres, rue des Célestins, à Liége.

Francard (A.), avocat, à Mons.

Gellhand de Merten (le baron), numismatiste, à Bruxelles.

Genard (P.), conservateur des archives, à Anvers.

Guilery, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

Hagemans, membre de la chambre des représentants, à Bruxelles.

Hamman, négociant, à Ostende.

Haulteville (de), littérateur, à Bruxelles.

Henrard (Paul), à Bruxelles.

Hody (le baron Ludovic de), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 24, à Bruxelles.

Huguet (l'abbé), à Tournay.

Juste (Théodore), conservateur du musée d'antiquités, à Bruxelles.

Kervyn de Letenhove (le baron), ancien ministre, à Bruxelles.

KESTELOOD, à Gand.

KEYSER (N. de), directeur de l'école des Beaux-Arts, à Anvers.

LE GRAND DE REULANDT, secrétaire de l'Académie archéologique, à Anvers.

LE ROI, professeur d'Archéologie, à l'Université de Liége.

LIMELETTE, conservateur du musée, à Namur.

MEULEMANS (Auguste), consul général de Nicaragua, à Bruxelles.

MONS (Cercle archéologique de la ville de).

MEESTER DE RAVESTEIN (de), ancien ministre plénipotentiaire, au château de Ravestein, près Malines.

O'KELLY DE GALWAY (le comte), rue Sans-Souci, 53, à Bruxelles.

RESPILEUX (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

REUSENS, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain.

RONSE (Edmond), archiviste à Furnes.

ROULEZ, professeur à l'Université de Gand.

SCHOUTEETTE DE TERWARENT (le chevalier de), de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Saint-Nicolas de Waess.

SCHUERMANS, membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, conseiller à la Cour royale de Liége.

SIRET (Ad.), commissaire d'arrondissement, à Saint-Nicolas.

SMOLIEREN, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

VANDHAME-BERNIER, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts et conseiller principal, à Gand.

VAN-DEN-PEERBOOM, à Ypres.

VAN DER HAËGHE, rue de Courtrai, 8, à Gand.

VAN DER PUTTE, chanoine, curé-doyen, à Courtrai.

VILIE (Émile de), consul de Belgique, à Quito.

VRIES (de), ingénieur-directeur des charbonnages de Bonne-Espérance, à Lambusart, par Farciennes, près Charleroi.

WAGENER, à Gand.

WEALE (James), à Bruges.

ESPAGNE

LA FUENTE (vicomte de), membre de l'Académie royale de Madrid.

RIPALDA (le comte de), de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid.

SAVEDRA (de), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Madrid.

ITALIE

AMARI (Michel), sénateur, à Florence.

BALESTRA (l'abbé Serafino), professeur au séminaire de Côme.

CASTRO (l'abbé Antonio, Damaso di), à Suza.

DECHARME, ingénieur en chef, à Bologne.

FIORELLI, sénateur, directeur général des fouilles, à Rome.

GONELLA, à Turin.

Lancia di Brolo (le duc Frederico), secrétaire de l'Académie des sciences, à Palerme.

Lopez (le commandant), ancien conservateur du musée des Antiquités de Parme.

Menabrea (le comte), ancien président du conseil des ministres du roi d'Italie, à Florence.

Minervini (Giuliano), conservateur du musée de Naples.

Oudare, négociant, à Gênes.

Pigorini (le docteur), directeur du musée Kircher, à Rome.

Rossi (le commandeur de), à Rome.

Salinas, professeur d'archéologie à l'Université de Palerme.

Sclopis (le comte), président de l'Académie de Turin.

NORVÉGE

Lichlté (l'abbé), curé catholique de Christiania.

PAYS-BAS

Alberding-Thijm, à Amsterdam.

Gelvet (le comte de), à Eslon, près Maestricht.

Gilddenhuis, ancien négociant, à Rotterdam.

Hezenmans (J. C.), à Bois-le-Duc.

Hezenmans (L. C), architecte de la cathédrale, à Bois-le-Duc.

Leemas, directeur du musée, à Leyde.

Pleyte, conservateur du musée d'antiquités, à Leyde.

* Stuers (Victor de), à la Haye.

Ten Brink, homme de lettres, à la Haye.

PERSE

Mohammed-Hassan-Kan (le colonel), secrétaire d'ambassade de Sa Majesté le shah de Perse.

Nazare-Agha, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Perse, à Paris.

PORTUGAL

Da Silva, architecte du roi, président de la Société royale des architectes civils, correspondant de l'Institut de France, à Lisbonne.

RUSSIE

Eichwald (d'), conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg.

Sternewski, membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

SUISSE

Cononeau (de), conservateur des archives, à Zurich.

Duby, pasteur protestant, à Genève.

Fazy (Henri), membre du conseil d'État, à Genève.

Gosse fils, à Genève.

Griolet, numismatiste, à Genève.

Keller (le docteur), secrétaire de la Société archéologique, à Zurich.

Scarieber, professeur des sciences auxiliaires historiques, à l'Université de Fribourg.

Sharpes (Edmond), architecte anglais, à Genève.

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1877

RENDU PAR LE TRÉSORIER,

ARRÊTÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT DE LA SOCIÉTÉ, DANS SA SÉANCE DU 28 JUIN 1878.

RECETTES.

Excédant du compte de 1876	1,132 11
Rente sur l'État	2,000 »
Rente léguée par M. de Caumont	750 »
Amortissement de huit cotisations	800 »
Souscription de Mme de Caumont pour la restauration du monument commémoratif de la bataille du Val des Dunes	200 »
Solde des votes émis par le Conseil général de l'Oise et le Conseil municipal de Senlis	200 »
Solde des cotisations de 1876 et cotisations de l'année 1877, encaissées au 20 juin 1878	9,990 »
Total	15,092 11

DÉPENSES.

Frais de recouvrement des cotisations par la poste, par les banquiers et par les membres correspondants	507 20
Frais de retour de traites non payées	96 10
Solde des lithographies du compte-rendu du Congrès d'Arles	1,720 »
Solde de l'impression et de l'envoi de ce compte-rendu	5,049 10
Impressions à Caen	191 90
A reporter	7,564 30

Report.	7,364 30
Impressions et frais divers à Senlis.	537 50
Frais de la conférence de M. Parker, au Congrès de Senlis. .	80 »
Port de lettres, de caisses, de livres et affranchissements divers.	204 10
Achat et gravure de médailles et jetons.	603 25
Travaux de menuiserie à la bibliothèque de la Société. . .	36 50
Excursions archéologiques dans le nord, le centre et le midi de la France.	2,060 »
Frais généraux d'administration et traitement d'employés. .	1,000 »
Loyer d'appartements, à Caen et à Tours, pour le dépôt des livres de la Société.	430 »
Traitement des concierges et fournitures.	123 »
Payé à valoir sur l'impression du Compte rendu de Senlis. .	300 »

ALLOCATIONS SOLDÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. PALUSTRE.	Plaque en marbre avec inscription, à l'église de Cravant, appartenant à la Société.	36 60
MM. CASTAGNÉ ET DE FONTENILLES.	Fouilles des oppida gaulois du Lot.	100 »
M. DE CAIX.	Fouilles dans les arènes de Senlis.	200 »
M. L'ABBÉ LAFERRIERE.	Fouilles de l'aqueduc de Saintes.	100 »
M. L'ABBÉ COFFINET.	Réparations à l'église de Lhuitre. .	100 »
M. DE BERLUC-PERUSSIS.	Réparations à la maison natale de Gassendi	150 »
Mme LA VICOMTESSE DE QUATREBARBES.	Fouilles sur l'emplacement du théâtre romain de Gannes. . .	100 »
M. BERNARD.	Restauration des peintures de Cazeaux.	100
M. LE MARQUIS DE ROCHAMBEAU.	Restauration du château de Lavardin	200 »
M. DE BRÉCOURT.	Restauration du monument commémoratif de la bataille du Val des Dunes	148 90
M. DE MARGUERIT.	Réparations à l'église de Vierville.	150 »
	A reporter. . . .	14,688 15

	Report.	14,688 15
M. Le Mercier.	Réparations à l'église de Saint-Pierre de Touques.	200 »
M. de Rampan.	Réparations à l'église d'Engranville, propriété de la Société.	100 »
Souscription à la *Statistique Monumentale* du département du Cher.		32 50
Souscription à la Société des archives photographiques. . .		25 »
	Total.	15,045 65

BALANCE.

Recettes.	15,092 11
Dépenses.	15,045 65
Excédant. . . .	46 46

Caen, le 28 juin 1878.

Le Trésorier,

L. Gaugain.

ALLOCATIONS A SOLDER.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.

M. Bruguier-Roure.	Subvention pour la conservation des peintures du xve siècle dans le logis de l'OEuvre du Saint-Esprit.	42 »
Le R. P. Louis de Gonzague, curé de Conques.	Réparations à l'église de Conques.	200 »

M. Faugère-Dubourg.	Souscription à l'album de Bapteste.	100 »
M. Valère-Martin.	Fouilles sur le Mont-Caveau. . .	100 »
M. le vicomte de Grille.	Consolidation d'une travée de la chapelle du château des Baux. .	100 »
M. A. Véran.	Rétablissement d'inscriptions dans l'église de Tarascon.	100 »
M. Anthyme Saint-Paul.	Souscription à la carte archéologique de France.	150 »
M. de Caix.	Réparations à l'église de Saint-Frambourg, à Senlis.	200 »
M. Vincent-Durand.	Fouilles à Feurs.	150 »
M. Palustre.	Restauration de la chape de Saint-Mexme.	30 »
M. Bernard.	Conservation de sculptures, à Saint-Bertrand de Cominges.	200 »
M. Callier.	Consolidation de l'église de Malval.	200 »
M. Léon Alègre.	Restauration de la crypte d'Uzès. .	100 »
M. Nicolas.	Fouilles dans le département de Vaucluse.	100 »
M. le marquis de Rochambeau.	Consolidation du château de Lavardin	200 »
M. Cartailhac.	Fouilles de dolmens, dans le département de la Haute-Garonne. . ,	100 »
M. de Salies.	Souscription à l'histoire de Troo.	100 »
M. Jadart.	Plaque commémorative de Dom Mabillon	50 »
M. Le Fiselier.	Somme à la disposition de l'inspecteur de la Mayenne.	100 »
M. Palustre.	Somme à la disposition de M. le Directeur de la Société. . . .	125 »

Le Trésorier,

L. Gaugain.

AVIS IMPORTANT.

Sur la demande de plusieurs membres de la Société, la question de l'amortissement des cotisations a été mise à l'ordre du jour et résolue affirmativement dans la séance administrative du 25 août 1876. Après avis de M. le trésorier, cet amortissement a été ensuite fixé à *CENT FRANCS*. En conséquence, tous les membres qui voudront se libérer définitivement envers la Société, pourront, dès ce jour, verser la somme indiquée entre les mains de M. L. Gaugain, 18, rue Singer, à Caen.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

XLIVe SESSION

TENUE A SENLIS

EN MAI 1877



Programme.

1. Des études préhistoriques dans la région du nord de la France et particulièrement dans l'arrondissement de Senlis. — Sur quels points ont été reconnus des stations ou des ateliers des différentes époques de la pierre? Quelle a été la conséquence de semblables découvertes au point de vue des connaissances archéologiques et ethnographiques?

2. Déterminer les rapports qui existent entre les monuments mégalithiques de l'ancien pays des Silvanectes et ceux du reste de la France; refaire la carte des dolmens, menhirs, etc.

3. Quelle conclusion faut-il tirer de la présence d'instruments en matière tendre, tels que calcaire, grès, etc., dans les stations préhistoriques? — Existe-t-il dans la région des stations lacustres ou palustres?

4. Des objets de l'âge du bronze. — Déterminer le lieu des découvertes et signaler les ateliers de fondeurs?

5. Des mardelles. — En existe-t-il dans la région?

6. De quelles études ont été l'objet les tombelles ou tumulus signalés jusqu'ici? — Connaît-on des oppides antérieurs à l'époque romaine?

7. Topographie générale des environs de Senlis à l'époque romaine et antérieurement. — Quelle était l'étendue des terrains couverts d'eau et de forêts? Préciser leur emplacement et dresser une carte comparative du pays aux temps anciens et de nos jours.

8. Trouve-t-on dans la région des monuments de la Gaule indépendante?

9. Numismatique gauloise du *Pagus silvanectensis*.—Quelles conclusions peut-on tirer des trouvailles de monnaies faites jusqu'à ce jour?

10. Numismatique mérovingienne. — Trouvailles, monétaires, etc.

11. Rechercher l'origine des Silvanectes. — Senlis est-il bien l'ancien *Augustomagus;* quelles conclusions tirer du nom de *Ratomagus* appliqué par Ptolémée à *Augustomagus?* — Qu'était-ce que le *Pagus rossontensis* et a-t-il quelques rapports avec le *Pagus silvanectensis?* — Étudier la signification de l'expression *Silvanectes liberi.*

12. Faire connaître le tracé des voies romaines; leur ancienneté et leur importance comparatives. — Rechercher l'emplacement de *Litanobriga* et de *Bratuspantium.* Y avait-il dans les Gaules des voies antérieurement à l'occupation romaine? A quel caractère peut-on les reconnaître?

13. Quelle est la véritable signification à donner aux mots *mansio* et *mutatio* dans les Itinéraires?

14. Des Lètes. — Quel a été leur rôle à Senlis?

15. Étudier les divers lieux-dits qui paraissent remonter à l'époque romaine?

16. Des camps romains. — Rechercher le lieu de la bataille de César contre les Bellovaques.

17. Étudier les monuments de l'époque romaine : Arènes et théâtre de Champlieu, temple de la forêt d'Halatte, murailles de l'ancienne cité de Senlis, etc. — Est-il possible de faire dater ces dernières constructions du IXe siècle?

18. Signaler les villas gallo-romaines et les emplacements sur lesquels on trouve des traces de l'occupation romaine.

19. Existe-t-il des traces d'anciens palais mérovingiens? — Rechercher la localité où se trouvait le *Palatium vernum.* — A-t-on trouvé des emplacements destinés à la chasse à la haie?

20. Des différents systèmes de sépulture en usage durant l'antiquité. — L'étude de ces sépultures peut-elle jeter quelque lumière sur les invasions germaniques dans nos contrées? — Retrouve-t-on des sépultures en forme de puits?

21. A quelle époque faut-il faire remonter la prédication du christianisme dans le *Pagus silvanectensis?*

22. Quelles sont les églises les plus anciennes de l'arrondissement de Senlis? — En connaît-on d'antérieures à l'an 1000?

23. Étudier les principaux monuments religieux de la contrée. — Faire connaître les anciennes abbayes. — A quel style particulier peut-on rattacher le plus grand nombre de ces édifices?

24. Inventaire descriptif et critique des trésors d'églises. — Signaler les anciennes verrières et tous objets mobiliers remarquables, encore dans leur place primitive ou gardés actuellement dans les musées et collections particulières.

25. De l'utilité des études iconographiques. — Dans quel sens doivent être conçus les ouvrages qui traitent de ces matières?

26. De l'imagerie dite religieuse. — Réformes à opérer dans le sens de la véritable interprétation du symbolisme.

27. De la nécessité de publier un code d'instructions relatives aux objets mobiliers des églises.

28. Dresser d'après les chartes et les diplômes la liste des anciennes villes épiscopales de la France. — Étudier la variation des limites assignées aux diocèses sous les Mérovingiens et rechercher, particulièrement dans la région du nord-est, quels étaient les supérieurs d'abbaye jouissant des priviléges de l'épiscopat.

29. Numismatique du moyen âge : Des monnaies frappées dans le département de l'Oise. — Stathmétique : Étudier les anciens poids et mesures ; indiquer les monuments de ce genre

qui existent encore et les rattacher aux divers systèmes constatés dans les provinces voisines. — Sigillographie : Décrire les sceaux des anciens comtes de Senlis, des seigneurs, évêques, abbés, bourgeois, corporations, etc. En dresser le catalogue et signaler particulièrement ceux qui manquent dans la collection des archives nationales.

30. Collections publiques et privées du département de l'Oise; signaler leur importance et étudier les principaux objets qu'elles renferment. — Faire l'histoire des diverses bibliothèques de Senlis : ville, chapitre, etc. Étudier les tablettes de cire conservées à la bibliothèque de Senlis.

31. Retrouve-t-on des carrelages émaillés dans les églises et châteaux de la région ?

32. Signaler les monuments les plus curieux, au point de vue général, parmi ceux qui ne sont pas classés; indiquer les meilleures mesures à prendre pour leur conservation.

33. Épigraphie. — Inscriptions antiques, pierres tombales, cloches, etc. Donner le recueil des inscriptions du moyen âge, soit en langue latine, soit en langue vulgaire.

Nota : Une médaille d'argent sera décernée à l'auteur du meilleur travail épigraphique.

34. Architecture militaire. — Décrire les châteaux de Montépilloy, de Vez, etc.

35. Architecture civile et domestique. — Anciennes habitations seigneuriales ou bourgeoises; leurs constructeurs et principaux possesseurs.

36. A quelle époque doit-on reporter les caves que l'on trouve partout sous les maisons de la ville de Senlis? Quelle était leur destination probable?

37. Histoire des anciennes rues de Senlis. — Topographie historique et archéologique; enseignes, vieux manoirs, hôtels nobles et bourgeois, etc.

38. Parcs et jardins (Ermenonville, Mortefontaine, Chantilly, Betz, etc.).

39. Séjour des rois à Senlis et autres localités voisines; actes d'intérêt général qu'ils y ont rendus.

40. Histoire et description de l'hôtel de ville de Compiègne.

41. Étude générale des lieux-dits rappelant des monuments du moyen âge.

42. Institutions administratives, financières, judiciaires et ecclésiastiques avant 1789.

43. Rechercher les origines et suivre le développement de l'institution du notariat dans l'arrondissement de Senlis. — Indiquer l'avantage qu'il serait possible de retirer, au point de vue historique, de l'étude des registres des anciens notaires.

44. Proverbes et chants populaires. — Donner les contes et légendes répandus dans la contrée; faire connaître les mœurs et usages particuliers.

45. Faire connaître l'histoire des compagnies d'archers et d'arquebusiers; donner les surnoms des diverses compagnies et en expliquer l'origine.

46. Y a-t-il eu dans le département de l'Oise des trouvères, des ménestrels? Signaler leurs œuvres imprimées ou manuscrites.

47. Dresser le catalogue des auteurs antérieurs au XVII[e] siècle. — Étudier leur vie et leurs mœurs au point de vue bibliographique, littéraire et philologique.

48. Existe-t-il d'anciens textes en langue vulgaire? Faire dans l'étude du dialecte parlé autrefois et de nos jours la part de l'influence picarde et de l'influence française; dresser le catalogue des mots patois encore employés dans le pays et signaler particulièrement ceux qui n'existent pas dans les dictionnaires de MM. Littré et Corblet.

49. Étudier les sources auxquelles on peut rattacher les diverses dénominations territoriales.

50. Donner la biographie des plus célèbres antiquaires et érudits nés dans le département de l'Oise. — Faire connaître le mouvement des études archéologiques depuis vingt ans dans la même région.

51. Topographie archéologique. —Bibliographie archéologique.

— Dresser le catalogue de tous les travaux publiés sur les antiquités de l'arrondissement de Senlis.

Des excursions seront faites à Beauvais, Compiègne, Champlieu, Pierrefonds et Morienval.

Liste des adhérents au Congrès archéologique de Senlis (1)

1. Alepée, propriétaire à Senlis.
2. Amelot (comte), rue Saint-Dominique, 52, à Paris.
3. Aubrelicque, sénateur, maire de Compiègne.
4. Auxy (le comte Albéric d'), à Mons (Belgique).
5. Balze, château de Châalis (Oise).
6. Bauchard, président du Tribunal de Senlis.
7. Baudon, médecin, à Mouy (Oise).
8. Baudoin (Henri), 36, boulevard Haussmann, à Paris.
9. Belfort (de), 58, rue de l'Université, à Paris.
10. Benoist, notaire, à Senlis.
11. Bernier, capitaine en retraite, à Senlis.
12. Bosc, architecte, 3, rue Séguier, à Paris.
13. Boucher, inspecteur de l'enseignement primaire, à Senlis.
14. Boulanger, receveur des domaines, à Senlis.
15. Boulanger, fabricant de carreaux mosaïques, à Auneuil (Oise).
16. Bouy, chimiste, à Senlis.
17. Bottier, juge suppléant, à Compiègne.
18. Boudin (l'abbé), curé de Saint-Firmin (Oise).

(1) Dans cette liste ne figurent pas les membres de la Société française d'Archéologie, au nombre de 1200 environ, qui font de droit partie de tous les congrès.

19. Bourgeois (l'abbé), aumônier de la Pitié, 1, rue Lacepède, à Paris.
20. Boursier, docteur-médecin, à Creil (Oise).
21. Cador (Auguste), architecte, membre et fondateur de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, et membre correspondant de la commission royale des monuments, à Charleroi (Belgique).
22. Camara (Martial de la), professeur d'architecture, à Valladohd (Espagne).
23. Capelle (Mme), à Senlis.
24. Caudel (l'abbé), curé de Montlévêque, près Senlis.
25. Chantérac (marquis de), 17, rue Bellechasse, à Paris.
26. Challan de Belval, médecin-major des hôpitaux militaires, à Senlis.
27. Chalmin, avoué, à Senlis.
28. Chanbard (l'abbé), curé de Creil (Oise).
29. Chatenay, conseiller général (Oise).
30. Clavé (Jules), administrateur du Domaine, à Chantilly (Oise).
31. Cochet (l'abbé), curé de Brégy (Oise).
32. Commission historique du Nord (Lille).
33. Condé (baron de), château de Montataire (Oise).
34. Constant d'Yanville, lieutenant-colonel de cavalerie, membre de plusieurs sociétés savantes, 20, rue de la Ferme-des-Mathurins, à Paris.
35. Coudret, notaire, à Compiègne.
36. Daudin, à Boissy, près Chaumont (Oise).
37. Debray, 5, rue du Plat, à Lille.
38. Decroos (Pierre), avocat, membre de la Société des antiquaires de la Morinie, 13, rue Saint-Pry, à Béthune (Pas-de-Calais).
39. Deladreue (l'abbé), curé à Saint-Paul (Oise).
40. Delaporte, avoué, à Senlis.
41. Deshais, propriétaire, à Senlis.
42. Desmaretz, 28, rue de Condé, à Paris.
43. Desjardins, agrégé à la faculté de droit, 30, rue de Condé, à Paris.

44. Delaville-Leroulx, 10, rue de Lisbonne, à Paris.
45. Detaille, libraire, 10, rue des Beaux-Arts, à Paris.
46. Dufourmantelle, archiviste-paléographe, 23, rue de Rocroy, à Paris.
47. Dunkin, à Dartfort (Angleterre).
48. Dupuis (Ernest), vice-président du Comité archéologique de Senlis, à Pontarmé (Oise).
49. Dutilleul, conseiller général, à Elincourt-Sainte-Marguerite (Oise).
50. Dupont, conseiller général, à Beauvais (Oise).
51. Dumaine, vérificateur de l'Enregistrement et des Domaines, à Senlis.
52. Eclancher, directeur de l'usine de Saint-Leu d'Esserent (Oise).
53. Fautrat, sous-inspecteur des Forêts, à Senlis.
54. Fetizon, notaire, à Senlis.
55. Flammermont, 23, rue Malesherbes, à Paris.
56. Fleury, secrétaire général de la Société académique de Laon.
57. Fontaine, notaire honoraire, à Senlis.
58. Fraser-Duff (Thomas), à Chantilly.
59. Fraser-Duff (Robert), à Chantilly.
60. Francart, avocat, docteur en sciences politiques et administratives, à Mons (Belgique).
61. Fremy, juge suppléant, à Senlis
62. Frossard, 14, rue de Boulogne, à Paris.
63. Gallé, propriétaire, à Creil.
64. Gosselin, inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Senlis.
65. Grésy, propriétaire, à Senlis.
66. Groos, curé de Lévignen, canton de Betz (Oise).
67. Guibourg, ancien sous-préfet, à Senlis.
68. Guibourg (Robert), à Haraucourt (Ardennes).
69. Harlé, conseiller général au Marais, commune de Chevrières (Oise).
70. Hayaux du Tilly, à Saint-Léonard, près Senlis.
71. Haye (François de la), juge à Senlis.

72. Hahn (Alexandre), officier d'Académie, membre de plusieurs sociétés savantes, à Luzarches (Seine-et-Oise).
73. Hérard, architecte, 6, rue d'Assas, à Paris.
74. Herbet (Désiré), propriétaire, à Senlis.
75. Héron, 2, rue Clémence-Isaure, à Toulouse.
76. Jacquinot, docteur en médecine, à Sauvigny-les-Bois (Nièvre).
77. Janvier, président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
78. Jobey, notaire, à Crépy-en-Valois (Oise).
79. Joussemont (vicomte de), à Cavillon (Somme).
80. Junot (M[lle] Blanche), à Senlis (Oise).
81. Laurière (Ferdinand de), à Paris.
82. Lagache, conseiller général du canton de Courcelles-Epayelles (Oise).
83. Laurent (l'abbé), curé de Senlis.
84. Lambertye (comte de), à Compiègne.
85. Lac (du), juge suppléant, à Compiègne.
86. Lami, 27, rue Duret, à Paris.
87. La Perche, receveur des Finances, à Senlis.
88. La Perche (Stanislas), château de Saint-Sulpice (Oise).
89. Lebrun (l'abbé), à Senlis.
90. Lefranc (l'abbé), curé de Bonneuil, près Breteuil (Oise).
91. Legoix, secrétaire général de l'Évêché, à Beauvais.
92. Lemaire, 14, rue de Provence, à Paris.
93. Lion, conducteur des Ponts et Chaussées, 11, rue Lauriston, à Paris.
94. Longpérier (A. de), membre de l'Institut, à Paris.
95. Longpérier-Grimoard (comte de), président du comité archéologique de Senlis.
96. Lucay (comte de), château de Saint-Aignan, par Mouy (Oise).
97. Madden, rue Saint-Louis, 6, à Versailles.
98. Manuel (l'abbé), curé de Cires-lès-Mello, missionnaire apostolique.
99. Maricourt (comte du Mesnil de), à Villemétrie, près Senlis.
100. Margry (Amédée), à Senlis.

101. Martin, cultivateur à Ermenonville, près Senlis.
102. Marsaux (l'abbé), à Senlis.
103. Mazière, notaire, à Ribécourt (Oise).
104. Méresse, architecte à Compiègne.
105. Méteil (l'abbé), vicaire, à Senlis.
106. Meyer, manufacturier, à Ourscamps (Oise).
107. Michel, à Compiègne.
108. Millet, docteur en médecine, à Nanteuil-le-Haudoin (Oise).
109. Millescamps, 19, boulevard Malesherbes, à Paris.
110. Millière (l'abbé), vicaire général, à Beauvais.
111. Millot, docteur en médecine, à Beauvais.
112. Moinet, géomètre, à Senlis.
109. Moison, conseiller général, à Mouy (Oise).
114. Mons (le Cercle archéologique de), Belgique.
115. Montaiglon (de), professeur à l'École des Chartes, 9, place des Vosges, à Paris.
116. Monturier (l'abbé), curé de Pontarmé (Oise).
117. Moquet (Constant), cultivateur, à Brégy (Oise).
118. Morgan (Thomas), trésorier du British archeological Association, Palace Road, Streatham-Hill, London.
119 Moreau, docteur en médecine, 37, rue de l'Université, à Paris.
120. Morel, notaire, à Senlis.
121. Morillon, 9, rue Marie-Louise, à Paris.
122. Mouchy (duc de), château de Mouchy (Oise).
123. Muller (l'abbé), vicaire, à Senlis.
124. Noché, fils, négociant, à Senlis.
125. Olive, ingénieur, 2, rue Mosnier, à Paris.
126. Panckoucke, château d'Aumont, près Senlis.
127. Parseval, château de Chevilly (Loiret).
128. Payen (Edmond), notaire, à Pont-Sainte-Maxence (Oise).
129. Payen, notaire honoraire, à Pont-Sainte-Maxence (Oise).
130. Pelletier, conseiller général, à Onsembray (Oise).
131. Perrier (l'abbé), secrétaire de l'archevêché, à Rouen.
132. Picard, conseiller général de l'Oise, à Gerèsme, près Crépy (Oise).

133. Piet-Lataudrie, 1, rue Marigny, à Paris.
134. Pierret, à Ève, par Plessis-Belleville (Oise).
135. Piette, juge de paix, à Craonne (Aisne).
136. Plé (Just), conseiller général du canton de Marseille (Oise).
137. Plessier, conducteur des Ponts et Chaussées, à Maignelay (Oise).
138. Pommeret des Varennes, à Étampes (Seine-et-Oise).
139. Prévost, conseiller général du canton de Chaumont (Oise).
140. Puissant, ingénieur civil, à Senlis.
141. Rauch, docteur-médecin, à Oberbronn (Alsace).
142. Rendu, architecte, à Compiègne.
143. Riban (Mme), à Senlis.
144. Rheins, gérant du Consulat de France, à Tiflis.
145. Robert (l'abbé), vicaire de Sainte-Agathe-de-Longuyon (Meurthe-et-Moselle).
146. Roberval (de), château de Roberval, par Pont-Sainte-Maxence (Oise).
147. Roland, cultivateur, à Barberie, près Senlis.
148. Roucy (de), président du tribunal, à Compiègne.
149. Rougé (de), capitaine au 6e cuirassiers, château de Dinteville, par Château-Villain (Haute-Marne).
150. Rougé (Hervé de), château de Dinteville, par Château-Villain (Haute-Marne).
151. Saladin (Henri), architecte, 13, rue de Seine, à Paris.
152. Schedoui (marquis de), 121, boulevard Haussmann, à Paris.
153. Sénemaud (Edmond), archiviste des Ardennes, à Mézières.
154. Sère-Depoin, ancien maire de Pontoise, à Neuilly-sur-Seine.
155. Serrin (Henri), maire de Neuilly-en-Thelle (Oise).
156. Sorel, juge, à Compiègne.
157. Sylva (da), architecte du roi, à Lisbonne (Portugal).
159. Thomas, à Cires-lès-Mello (Oise).
160. Tourly-Godin, conseiller général, à Lalandelle (Oise).
161. Trentelivres (l'abbé), curé de Chamant, près Senlis.
162. Vachette (l'abbé), curé d'Ormoy-Villers (Oise).

163. Vaillant, 12, rue Tour-Notre-Dame, à Boulogne-sur-Mer.
164. Vantroys, avoué, à Senlis.
165. Warn (Jules de), à Senlis.
166. Watin, à Collimance, par Betz (Oise).
166. Vatin, à Senlis.
168. Vattier (l'abbé), curé de Saint-Léonard, près Senlis.
169. Vernois, à Senlis.
170. Vion, 32, rue Louis-le-Grand, à Paris.

SÉANCE D'OUVERTURE, DU 28 MAI 1877.

PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR LE DUC D'AUMALE.

Bien avant l'heure fixée pour la séance, une foule d'élite envahissait la salle synodale de l'ancien évêché, ornée avec goût pour la circonstance. On remarquait surtout dans l'assistance, un grand nombre de dames, qui avaient, comme toujours, tenu à honneur de prouver par leur présence l'intérêt qu'elles portent à toutes les choses de l'esprit.

A deux heures et demie précises, Mgr le duc d'Aumale prend place au fauteuil de la présidence, ayant à sa droite Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis, et à sa gauche M. le Préfet de l'Oise. M. Adrien de Longpérier, membre de l'Institut, M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, M. Odent, maire de Senlis, et M. le comte de Longpérier-Grimoard, président du Comité archéologique, siégent également au bureau.

Après un brillant morceau exécuté par la Société musicale, la parole est donnée à M. le comte de Longpérier-Grimoard. Nous détachons de son discours le passage suivant :

« En choisissant notre ville pour y établir le quartier général de vos explorations archéologiques, Messieurs, sans doute vous nous avez causé un plaisir extrême que vous partagerez, j'éspère ; mais vous vous êtes une fois de plus, montrés les dignes successeurs de M. de Caumont,

qui s'était bien promis, — c'est à nous que devait demeurer l'avantage, — de renouveler sa visite ici, regardant comme une simple reconnaissance son apparition à Senlis, qu'il ne quittait, disait-il gracieusement, le 1[er] août 1866, qu'en emportant l'espoir d'y revenir pour un temps plus long.

« Avec la sagacité qui lui faisait envisager si vite et si justement toute chose, Messieurs, votre illustre fondateur avait compris que, sur cet espace de terre si riche en souvenirs, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérienr de la cité sylvanectienne, il y a lieu de s'arrêter.

« C'est ce que nul n'ignore actuellement, surtout ceux qui pensent, suivant Cicéron, que l'antiquité est la source où nous puisons de quoi arroser nos petits jardins : « *Fontes quibus hortulos nostros irrigamus* ».

« Que n'offre pas, en effet, aux érudits, ce sol généreux?

« Les ouvriers de la dernière heure, dans l'ordre de présence, au chantier de la science, ceux qui s'occupent spécialement des commencements de l'existence humaine, pourront parcourir de vastes champs couverts de nombreux spécimens de l'âge de pierre.

« Avançant dans la vie du monde, l'intérêt s'accroîtra à la vue des curieux instruments laissés par ces couches relativement nouvelles des temps préhistoriques, que nos pères regardaient comme représentant la race autochtone de leur patrie, et les anthropologistes seront satisfaits.

« L'époque de l'occupation romaine re révèlera d'abord par ses belles et larges voies, dont plusieurs tracés semblent pourtant encore à l'étude; puis viendront de très-importants monuments, à la tête desquels se placent tout naturellement les arènes.

« La visite que vous ferez aux autres édifices, qu'ils

soient debout ou en ruines, qu'ils se trouvent en sous-sol, comme ces cryptes remarquables par leur ornementation, qu'envieraient bien des églises, ou qu'ils s'élancent dans les airs, comme les flèches si élégantes de nos cathédrales, cette visite, dis-je, réveillera chez vous, Messieurs, en en imprimant de nouveaux, d'ineffaçables souvenirs.

« L'admiration sera réelle quand vous contemplerez aussi ces beaux paysages qu'offrent certains parcs de la contrée et que la main des artistes les plus habiles n'aurait pu créer sans le concours du grand architecte de l'univers.

« Enfin, vous verrez encore assez de types de nos monnaies particulières pour vous rappeler l'existence des ateliers de fabrication qui appartenaient, je crois, à la Gaule-Belgique.

« Mais, mieux que personne, Messieurs, vous connaissez les éléments d'attraction qui expliquent bien la préférence accordée, cette année, à la ville de Senlis. Continuer l'énumération de ce que vous aurez à voir serait donc perdre un temps précieux; d'ailleurs, nous avons hâte d'assister à vos intéressantes discussions et de recueillir toutes vos paroles. »

M. Léon Palustre s'exprime ensuite en ces termes :

MESSEIGNEURS,
MESSIEURS,

On ne saurait se dissimuler qu'il est toujours dangereux de reparaître devant les mêmes personnes dans un état d'infériorité à ce qu'on était tout d'abord. Aussi, n'est-il aucun d'entre vous qui ne se rend compte du sentiment d'hésitation bien légitime que nous avons

éprouvé, lorsque nous nous sommes vus en présence d'une proposition on ne peut plus gracieuse, il est vrai, mais, enfin, qui avait pour conséquence de nous ramener dans une région déjà visitée, il y a moins de onze ans. Or, depuis cette époque, la mort semble avoir pris à tâche de frapper les meilleurs d'entre nous; que dis-je? elle n'a même pas épargné l'illustre fondateur de la science archéologique en France, le savant renommé auquel notre existence était si intimement liée qu'aux yeux de bien des gens nous ne paraissions pas pouvoir sans lui vivre longtemps. Cependant, dans la situation qui nous était faite par une perte aussi sensible qu'imprévue, notre rôle n'était-il pas tracé d'avance? Tailler dans le marbre l'image d'un maître vénéré ne suffisait pas, il fallait encore perpétuer les œuvres dont il avait péniblement jeté les bases et qui, grâce à ses efforts, avaient acquis un développement inespéré. C'était, croyons-nous, en effet, la meilleure manière de reconnaître les services rendus, de montrer qu'en créant de toutes pièces une institution sans analogue dans notre pays, Arcisse de Caumont n'avait, en quelque sorte, fait que répondre à un besoin général, et nous ne doutons pas que si, de son vivant, il avait eu à choisir entre la statue de Bayeux et l'existence assurée de la Société française d'Archéologie, toutes ses préférences ne se fussent tournées de ce dernier côté.

Mais, par le fait même de notre organisation, nous sommes obligés de paraître chaque année sur un nouveau théâtre, et, naturellement, entre les offres qui nous sont faites, celles qui ont le plus de chance de donner de bons résultats l'emportent dans nos conseils. A ce point de vue la ville de Senlis devait d'autant plus facilement réunir les suffrages que le passé dans la circonstance était un sûr garant de l'avenir. Et puis ne savions-nous pas que les

études archéologiques toujours vivaces parmi vous s'étaient encore ranimées, en un certain sens, sous l'influence d'une importance découverte qui, dès l'origine, a grandement attiré l'attention du monde savant. Désormais l'argument que l'on tirait d'une dénomination mal comprise, pour justifier les attaques d'un écrivain du moyen âge contre votre cité, ne saurait plus être invoqué et tout porte à croire que l'on a trop longtemps accepté la lettre d'un mot, évidemment pris dans un sens figuré. D'ailleurs, le débat auquel nous faisons allusion, déjà vieux de cinq siècles, ne manque pas d'enseignement, et nous pouvons encore répéter avec Jean de Jandun dans sa réponse au Dictateur :

« Être à Senlis, c'est être dans de belles demeures fermées des murs les plus forts, non d'un fragile plâtre, mais des pierres les plus dures et les plus belles, disposées avec une industrieuse habileté. Dans ces maisons, les caves, entourées de solides constructions de pierres, grâce au degré de leur fraîcheur, refroidissent tellement les vins dans la saison d'été que la gorge et l'estomac des buveurs en ressentent une volupté suprême.

« Être à Senlis, c'est encore être sur une gracieuse colline d'une médiocre élévation, en sorte que les pavés de la ville ne sont presque point souillés de taches de boue, mais sont tout à fait unis, propres et nets. Le souffle modéré des vents non-seulement purifie l'air des vapeurs malsaines, s'il y en avait, mais apporte les parfums composés des plantes des forêts et des herbes des prés (1). »

Nous ne poursuivrons pas plus loin ce panégyrique qui avait pour but de démontrer que le séjour de Senlis

(1) *Traité des Louanges de Paris*, par Jean de Jandun, 4e partie, § 7-9.

pouvait, sans trop de désavantage, être comparé à celui de Paris. Mais il est bon de constater en passant qu'à côté des charmes de la nature se rencontraient dans vos murs toutes les ressources de l'esprit. Le palais de vos évêques, celui-là même où nous siégeons à cette heure, libéralement ouvert aux persécutés de la montagne Sainte-Geneviève, fut à l'occasion témoin de plus d'une discussion hardie dont l'histoire a conservé le piquant souvenir. Aussi, dans un autre ordre d'idées, n'avez-vous eu qu'à suivre les traditions d'indépendance qui vous étaient données par vos devanciers, et personne, assurément, ne saurait se plaindre que deux d'entre vous aient relevé le gant qui vous était jeté par un maître, relativement à la vieille enceinte de votre cité (1).

Mais vous avez fait mieux encore, et revenant, sans y être sollicités, sur vos premières études, avec la bonne foi la plus parfaite, vous avez reconnu vos erreurs et substitué une théorie inattaquable à quelques aperçus légèrement hasardés (2). Il n'est pas jusqu'aux questions brûlantes, de temps en temps remises au jour dans chaque ville épiscopale, qui ne vous trouvent inébranlables dans la voie de la vérité et tout naturellement on serait tenté de croire que vous avez pris pour devise cette parole d'un célèbre auteur de l'antiquité : *Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia* (3).

Je viens de parler de l'histoire, Messieurs; n'avez-vous pas été les premiers à montrer de quelle ressource elle pouvait être dans l'étude d'une science qui semblait de-

(1) *Recherches sur la date de l'enceinte de Senlis*, par MM. Flammermont et Dupuis.

(2) *Étymologie de Senlis*, par J. Flammermont.

(3) Cicéron, *De Orat*, XI, 15.

meurer en dehors de son action (1), devançant ainsi une tendance qui, nous aimons à le constater, s'accentue de plus en plus chaque jour.

Après cela, il n'est pas étonnant que les plus flatteuses récompenses vous aient été accordées récemment, et tout le monde, croyez-le bien, a ratifié la décision qui plaçait le *Comité archéologique de Senlis* parmi les Sociétés de province dont le sort est enviable à tous égards.

Quoi qu'il en soit, il ne manquerait pas encore de gens qui, méconnaissant les principes certains et indiscutables sur lesquels se règle la science que nous cultivons, croiront faire œuvre de sagessse en méprisant ce qu'ils ne comprennent point. Parce que dans les différents genres d'études, nos recherches sont véritablement sans limites et que nous ne nous bornons pas à examiner quelques types d'une remarquable perfection, ils nous accuseront de perdre notre temps à mettre en lumière ce qui ne méritait pas un tel honneur, tandis que, à leur exemple, sans doute, il serait bien plus profitable de se retrancher uniquement dans le culte du beau. Mais qui ne sait que la méthode historique a toujours été la meilleure, quand il s'est agi d'approfondir les œuvres de l'antiquité? Dans les arts comme dans les lettres, il faut remonter aux origines si l'ont veut bien se rendre compte du merveilleux épanouissement qui s'est manifesté à un moment donné, et Phidias ne se comprend pas plus sans les Eginèles que les écrivains du siècle d'Auguste sans le poëme de Lucrèce et les fragments d'Ennius.

Il résulte de là, Messieurs, que les œuvres parfaites sont, quoi qu'on en dise, loin de présenter les plus solides éléments d'instruction. L'erreur et ses effets ont une bien

(1) Voir les travaux de M. Millescamps sur Caranda.

autre influence, et leur commerce seul a l'avantage de nous initier au développement régulier des arts, de nous dévoiler certains procédés qui, mieux compris, n'eussent pas manqué d'assurer le succès.

Mais, de ce que nous préconisons les monuments du passé, quelle que soit d'ailleurs leur valeur esthétique, de ce que nous en recommandons l'étude approfondie, il ne s'ensuit aucunement, comme on voudrait à tort le faire croire, que nous sommes partisans de leur reproduction minutieuse et inintelligente. Le conseil qu'Horace donnait aux écrivains de son temps est applicable aux artistes de toutes les époques :

Scribendi recte SAPERE *est et principium et fons* (1).

Il faut savoir discerner ce qui est véritablement imitable, de ce qui ne doit être qu'un sujet d'inspiration ; car chaque siècle amène avec soi des idées particulières dont il faut tenir compte dans une certaine mesure, si l'on ne veut risquer, en faisant fausse route, de perdre tout moyen d'action.

J'aurais fini, Messieurs, s'il ne me restait encore un devoir à remplir et le plus agréable, en vérité. Le Comité archéologique qui a pris l'initiative du Congrès et l'a habilement préparé, la ville de Senlis qui nous offre si gracieusement l'hospitalité et a décoré cette salle avec un goût que vous ne manquerez pas d'apprécier, le département de l'Oise enfin qui est venu pécuniairement à notre aide, ne sont pas seuls, en effet, à mériter ici nos plus

(1) *Sapere* est ici pris dans toute l'étendue de son sens philosophique, il signifie le discernement du *vrai* et du *faux*, du *beau* et de son contraire. Or, dans les arts comme dans les lettres, on ne saurait aller à l'encontre de ce que la raison et le goût préconisent.

sincères remerciements. Dans le témoignage de notre gratitude nous ne devons pas oublier le prince ami des lettres et des arts, qui a su dérober quelques heures à ses graves occupations pour venir encourager par sa présence nos modestes travaux. Sans doute, il s'est souvenu qu'avant d'écrire l'histoire des Condés dans un style qui rappelle l'époque du plus grand d'entre eux, il avait pris part à la lutte, longtemps engagée autour d'une localité de la Bourgogne que l'on voulait déposséder de sa gloire passée, en lui cherchant ailleurs des équivalents affaiblis. Si nous n'avons pas ici des questions à traiter d'une importance aussi générale que l'emplacement d'Alésia, il ne manquera pas dans notre programme de sujets d'études propres à intéresser les esprits les plus élevés; c'est l'espoir que nous caressons tout au moins.

M. le Président donne alors lecture des trois premières questions du programme ainsi conçues :

1. Des études préhistoriques dans la région du nord de la France et particulièrement dans l'arrondissement de Senlis. — Sur quels points ont été reconnus des stations ou des ateliers des différentes époques de la pierre? — Quelle a été la conséquence de semblables découvertes au point de vue des connaissances archéologiques et ethnographiques?

2. Déterminer les rapports qui existent entre les monuments mégalithiques de l'ancien pays des Silvanectes et ceux du reste de la France; refaire la carte des dolmens, menhirs, etc.

3. Quelle conclusion faut-il tirer de la présence d'instruments en matière tendre, tels que calcaire, grès, etc., dans les stations préhistoriques? — Existe-t-il dans la région des stations lacustres ou palustres?

La parole est à M. le comte de Maricourt :

Topographie préhistorique d'une partie de l'arrondissement de Senlis.

Messieurs,

Avant de vous donner un texte explicatif destiné à servir de commentaire à la carte préhistorique du département que j'ai l'honneur de présenter au Congrès, je dois rappeler les travaux antérieurs qui ont facilité l'achèvement du mien.

Le nom de M. Raoul Guérin, mon collègue à la Société d'anthropologie de Paris et membre de notre Comité local, devait figurer sur la carte. Il avait déjà présenté celle de l'Oise de petit format et avec des indications incomplètes, il est vrai, mais c'était acquérir un droit incontestable à la priorité.

Il avait, comme je l'ai fait depuis, compulsé les écrits de M. Graves qui, avec le répertoire de M. Woillez, contiennent des renseignements abondants et précieux, mais recueillis à une époque où l'on confondait les dates des monuments mégalithiques, et où les recherches préhisto-

riques n'étaient pas en vogue, si bien que ces renseignements doivent être sévèrement contrôlés.

Les ouvrages de M. le docteur Baudon (de Mouy), Ponthieux (de Beauvais), ont été également consultés, et je dois ajouter que ces messieurs ont mis une complaisance parfaite à me fournir les indications demandées. Il faut en dire autant du docteur E. Robert de Précy, dont il m'est difficile de partager les opinions, mais à l'obligeance duquel je me plais à rendre justice; de M. Plessier (de Maignelay), auquel je dois la connaissance de nombreuses stations ignorées jusqu'à présent dans le canton de Betz et l'arrondissement de Clermont; de M. le comte de Marsy, de notre collègue M. Guillemot, etc. etc. Enfin, pour ne pas trop nous oublier nous-mêmes, ajoutons que notre regretté collègue, M. Louchez, MM. de Caix de Saint-Aymour, l'abbé Caudel, Vinet, Fautrat, Margry, etc., ont largement contribué à l'exploration des cantons de Senlis et Creil au point de vue préhistorique.

J'ai adopté dans le travail la méthode de M. de Mortillet, et, pour la partie matérielle de la carte, les signes et couleurs que, comme rapporteurs d'une commission préhistorique internationale, lui et M. Chantre ont proposés.

Il est nécessaire de rappeler sommairement en quoi consiste cette méthode, parce que plusieurs de nos collègues l'ignorant ou la repoussant, on s'expose à des tâtonnements et à des erreurs, faute de s'entendre sur la valeur exacte des mots employés.

Tout d'abord on a divisé les temps dits préhistoriques en deux grandes époques; les temps géologiques et les temps modernes. Les temps géologiques, en tenant compte à la fois des modifications de terrains par stratifications, érosions ou alluvions, de la flore et faune, animaux et plantes disparus ou émigrés, et enfin des produits de

l'industrie humaine pendant toute la période géologique, comprendraient en remontant de bas en haut.

1° Les pierres taillées des terrains tertiaires dont nous n'aurons pas à faire mention, puisque l'existence de l'homme à cette époque ne paraît pas suffisamment démontrée à tous (quoiqu'elle soit incontestable suivant moi), et que notre département, jusqu'à présent, n'en a présenté aucune trace.

Dans les terrains quaternaires se trouvent :

2° Les instruments appelés haches de Saint-Acheul, trop connus pour que nous en fassions la description : dans l'exposition de la salle du Congrès, M. de Caix a fait figurer quelques-uns des plus beaux spécimens connus de cette époque. Type de Saint-Acheul ou acheuléen.

3° Type du Moustier ou moustiérien; les haches amygdaloïdes de Saint-Acheul, se transforment en pointe et ne se taillent que sur une seule face.

4° *Solutréen.* — Pointes en losange plus ou moins allongé, très-soigneusement taillées sur les deux faces; grattoirs longs.

5° De la madeleine ou magdelénien. — Lames, grattoirs longs, emploi de l'os et du bois de cervidés, sculpture sur os. Ici s'arrêtent les temps géologiques, désignés au point de vue de l'industrie par les noms de archéo-paléolithiques ou époque de la *pierre taillée.*

Je dirai tout à l'heure pourquoi je repousse cette dernière appellation.

Arrivent les temps modernes, géologiquement parlant, ou *néolithiques,* au point de vue de l'industrie.

6° Période dite de *Robenhausen,* ou de la *pierre polie.* Je serai amené à rejeter cette qualification de même que la précédente comme cause de surcharge et d'erreurs dans la désignation des outils.

Un peu plus haut dans la série industrielle arrive le bronze divisé lui-même en deux époques, puis les âges du fer, et ici le mot préhistorique s'efface. Comme nous ne nous occupons que de la pierre, il est inutile de mentionner les subdivisions adoptées.

J'ai essayé, dans la petite exposition dont je parlais tout à l'heure et qui est destinée à décorer la salle du Congrès, de rassembler ces types caractéristiques des diverses époques, de façon à présenter, pour ainsi dire, une page préhistorique. Disons de suite que la méthode de M. de Mortillet que je viens de résumer a provoqué beaucoup d'objections, dont quelques-unes sont très-légitimes; par exemple : les divisions si nettes sur le tableau le sont-elles dans la nature? Est-il probable que l'humanité tout entière et tout d'un coup ait délaissé l'usage des haches acheuléennes pour adopter les outils moustiériens? que tous les hommes se soient mis à vivre dans les cavernes et à sculpter les os à un moment donné, etc., etc.?

Faisons observer que cette classification s'applique spécialement à nos régions, qu'elle a un sens restreint et relatif et fournit aux recherches françaises un cadre tout fait où peuvent se loger les découvertes nationales. On n'a jamais prétendu que les hommes aient vécu en troglodytes dans les pays où il n'y avait pas de cavernes. Je ne pense pas que l'on ait voulu dire que M. de Mortillet, lui-même, ait prétendu que l'on ait passé d'un type à l'autre sans transition et simultanément partout. Nous admettons parfaitement qu'il y a eu contemporanéité, entre l'emploi d'outils différents, suivant l'état plus ou moins avancé de civilisation sur tel ou tel point, ou suivant les différences de vie imposées par les différences de climat et de stations; que, par exemple, dans le Périgord, on chassait le renne et l'on s'abritait sous des cavernes, tandis

que nos prédécesseurs pouvaient pêcher aux bords de l'Oise et peut-être commençaient à s'essayer à l'agriculture. On a ici même reproduit certaines objections adressées à M. de Mortillet, à savoir celle de M. d'Acy, à propos de la simultanéité des types acheuléen et moustiérien dans les alluvions anciennes, fait que nous signalons aussi dans le gisement de Montguillain (Goincourt). Mais on a négligé de reproduire la réponse de M. de Mortillet, qui explique cette anomalie apparente, de manière à satisfaire les contradicteurs.

Comme nous ne voulons faire ici que de la démonstration et non de la polémique, nous n'insisterons pas et dirons que la classification proposée n'est qu'un système plus ou moins hypothétique, transitoire et relatif si l'on veut, mais système qui vise autant que possible au vrai, satisfait l'esprit par son extrême clarté et lui impose sous sa forme synoptique une compréhension rapide. Nous croyons devoir le reproduire au tableau.

TEMPS GÉOLOGIQUES (*Archéolithiques*).

TERTIAIRES

Sans représentants dans l'Oise.

QUATERNAIRES

Types.	Outils caractéristiques.
Acheuléen.	Hache en amande.
Moustiérien.	Pointe taillée sur une seule face.
Solutréen.	(Ces deux types manquent dans
Magdalénien.	le département.)

TEMPS MODERNES (*Néolithiques*).

Robenhausien (1). Polissage de certains outils. Monuments mégalithiques.

Fer, bronze, et leurs subdivisions.

Les expressions archéolithique et néolithique ont pour synonymes : âge de la pierre *taillée* et âge de la pierre *polie*. Je demande la suppression de ces deux désignations parce qu'elles font double emploi d'abord et ensuite qu'elles sont la cause d'erreurs regrettables. En effet, à l'époque néolithique on ne polissait pas tous les outils, les haches seules et quelques ciseaux sont polis, mais les haches taillées quelquefois grossièrement, souvent avec un soin extrême, sont à la même époque aussi fréquentes que les haches polies ; certains amateurs s'en tenant au pied de la lettre et trompés par la différence du travail, ont très-souvent rapporté à des époques différentes lès produits d'une même industrie.

Vous savez, Messieurs, qu'on a signalé entre les derniers temps géologiques et le début des temps modernes, entre l'archéolithique et le néolithique un brusque hiatus; rien ne relie l'industrie des sauvages troglodytes à celle des peuples qui polissent la hache et bâtissent les dolmens. Or, M. le docteur Jacquinot, de Sauvigny, près Nevers, nous apprend qu'il a trouvé le type intermédiaire; le fossé serait comblé par les silex de Sauvigny, et nous aurions à intercaler entre archéo et néolithique le type de transi-

(1) Je proposerais aussi la suppression de ce terme étranger ; puisque le néolithique n'est pas subdivisé, il n'y a pas de confusion possible.

tion ou sauvinien. Dans une fort gracieuse lettre, M. Jacquinot a bien voulu me promettre des détails à ce sujet (1).

Les communications de notre collègue, M. Millescamps, sur Thimécourt, tendent à établir une transition du même genre.

Tel est l'ensemble du système présenté sans partialité et dont l'adoption par tous les préhistoriens éviterait des confusions regrettables.

S'il l'eût connu, un de nos collègues que je ne veux pas nommer, n'eût pas présenté récemment une centaine de pièces dont quatre-vingt-dix environ étaient des fragments roulés d'un diluvium, sans aucune trace de travail humain, des haches acheuléennes plus ou moins bien conservées, quelques grattoirs, et enfin des débris de haches polies, et n'eût pas donné le tout comme échantillons d'une seule et même industrie dans une station. Que l'on discute l'antiquité de certains objets, soit, mais on ne peut d'un trait de plume effacer les résultats obtenus par vingt ans de travaux des géologues les plus distingués. Vouloir que les pièces acheuléennes et les haches polies soient contemporaines, c'est affirmer que Sémiramis, avec son artillerie, a battu Napoléon.

Comme la réponse aux premières questions du programme se trouve implicitement contenue dans notre

(1) J'ai reçu tout dernièrement la brochure de M. Jacquinot, qu'il avait bien voulu me promettre; d'après ses premières impressions, le type qu'il désigne comme sauvinien ou sauvinéen serait tout quaternaire et s'intercalerait entre le Saint-Acheul et le Moustier. Depuis lors il l'a avancé jusqu'à la période de transition, et il annonce que de nouvelles découvertes et de nouvelles études lui permettront de mettre la dernière main à son œuvre.

carte, jetons-y un coup d'œil d'ensemble avant d'aborder le point spécial de ce petit travail. Reprenant notre classification, constatons, dans les temps géologiques, l'absence de tout travail humain connu aux temps tertiaires. Dans le quaternaire, tous les signes teintés en jaune indiquent des gisements acheuléens et moustiérens. Les deux types suivants n'ont pas de représentants chez nous. Ces gisements sont de deux sortes : dans des alluvions ou à fleur de terre. Dans le premier cas, les pièces acheuléennes peuvent être mêlées à celles du moustier, mais c'est la prédominance du type qui date le gisement; voilà pourquoi Montguillain est rangé dans le Moustiérien, quoiqu'il s'y trouve des haches acheuléennes. Il peut aussi y avoir eu débordements tumultueux roulant et mêlant les pièces. Dans le second cas, c'est-à-dire celui des trouvailles quaternaires à fleur du sol, rien de plus simple : les alluvions ont respecté certaines hauteurs occupées par les hommes des époques primitives et leurs outils sont restés sur place, mêlés plus tard aux débris d'industries plus récentes, ce qui a fait croire à tort à la contemporanéité des pièces.

Vous voyez que la période archéolithique est assez répandue dans notre département et sur différents points de l'arrondissement de Senlis, vers Betz et Nanteuil.

Si nous passons à l'époque néolithique, nous constaterons une dizaine de dolmens, beaucoup de menhirs, quelques grottes sépulcrales, des tumuli et enfin un nombre considérable de stations néolithiques, quelques-unes formant atelier; nous nous en tiendrons là, les époques du bronze et du fer devant faire l'objet d'études spéciales qui comprendraient les cités palustres dont nous pouvons soupçonner l'existence.

L'énumération de tous ces monuments par circonscrip-

tions administratives serait fastidieuse, et je dois me contenter en restreignant le cadre de détacher pour ainsi dire un morceau du texte explicatif destiné à faire comprendre notre carte.

Nous allons étudier une partie de notre arrondissement au point de vue préhistorique.

En posant la pointe d'un compas sur Montépilloy et décrivant une circonférence avec un rayon d'environ huit kilomètres, nous délimitons une région qui a fourni à M. l'abbé Caudel et à moi les éléments de collections assez riches et intéressantes dans ce quelles ont de tout à fait local.

Géologiquement, cette galette, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, découpée dans la carte, se compose d'un lac de calcaire grossier, base du terrain du Valois, traversé par une bande de marnes depuis Auger-Saint-Vincent jusqu'à Villers-Saint-Frambourg, et dans lequel émergent, comme des îles, le Mont-Cornon, Montépilloy, Rozières, formés à la base de grès de Beauchamp, et couronnés de calcaire lacustre moyen qui forme le territoire du Multien; d'autres éminences vers Yvillers et Saint-Christophe, arrivent à leur sommet au gypse. Les forêts que rencontre et écorne notre compas en traçant la circonférence, sont sur le grès de Beauchamp, auquel on doit le sable du sol. Les plus hautes élévations dans cette région sont : Montépilloy, 123^{m}; Rozières, 153^{m}; et le Mont-Cornon 157; l'altitude de Senlis étant de 53^{m}.

La région est traversée par les petites rivières de Nonette et Aunette.

Le champ de nos investigations ainsi délimité, nous y trouvons :

1° *Quaternaire*. — Une hache parfaitement acheuléenne que M. l'abbé Caudel a rencontrée à la surface du sol; ce

fait étant isolé et le transport de cet objet ayant pu être accidentel, nous nous contentons de le mentionner, sans vouloir en tirer de conséquences.

2° *Monuments.* — Dans l'âge néolithique, le seul dont nous ayons désormais à nous occuper, plusieurs grands monuments : le dolmen de Chamant, fouillé et étudié d'une façon sérieuse il y a plusieurs années, le menhir de Borest fort connu et bien décrit, celui du Mont-Cornon, deux autres près Châalis et Ermenonville détruits, ceux de la forêt de Halatte, et une rangée de pierres levées, en partie détruites, que M. Margry nous a signalée et que nous avons visitée avec lui. Tous ces monuments mégalithiques, considérés isolément, pour rester fidèles à notre délimitation rigoureuse, font cependant partie de groupes et lignes que l'on peut retrouver en voyant l'ensemble de la carte. En parlant de lignes, je ne fais nullement allusion au système du savant conservateur de Saint-Germain, qui, dans une série d'articles réunis en un volume, sous le titre de : *Archéologie celtique et gauloise,* veut prouver l'existence d'un peuple spécial bâtissant des dolmens et laissant sur son parcours les traces de son industrie. Je me rangerais plus volontiers parmi les adeptes de M. de Mortillet, dont l'opinion peut se résumer ainsi : Il n'y a pas eu un peuple ou une race des dolmens, pas plus qu'il n'y a eu une race ou un peuple boudhique, chrétien ou musulman, mais il y a eu un ensemble de peuples ou races qui, sous les influences d'un dogme commun, ont eu un culte, des rites et des pratiques religieuses semblables.

Or, ce dogme et ce culte reposent sur la croyance à l'autre vie, par conséquent à l'existence de l'âme comme principe, principe sans doute plus matériel que nous ne pouvons l'admettre, mais principe survivant à l'enveloppe corporelle.

Les trous ménagés dans le vestibule dolménique, les armes brisées ou non et placées près du défunt sont les témoignages de ce spiritualisme ou mieux fétichisme primitif. Le trou favorise les allées et venues de l'âme encore attirée par les liens terrestres. Les armes, comme ailleurs les chevaux, femmes et esclaves immolés sur la tombe du guerrier lui feront cortége dans le séjour mystérieux où il va entrer.

Suivant certaines croyances encore en vigueur chez des peuples africains et océaniens, l'objet fabriqué devient un être et possède, s'il est possible de le dire, un souffle vital; le briser c'est affranchir son âme, créée par l'ouvrier qui l'a faite, et lui permettre de rejoindre son possesseur. Ainsi, d'après plusieurs auteurs, s'expliquerait la fréquence des haches de pierre intentionnellement brisées que renferment les sépultures néolithiques; ceci toutefois n'est qu'une supposition que la présence de beaucoup d'instruments d'une conservation parfaite vient contrebalaneer.

Notre dolmen de Chamant avec ceux de Trie-le-Château et de Conflans-Sainte-Honorine (transporté dans les fossés du Musée-Saint-Germain) et de la *Pierre Turquaise* est un des spécimens parfaits de la sépulture néolithique.

A côté des dolmens et comme témoignages d'une même civilisation, indiquons les grottes sépulcrales représentées chez nous par Orrouy, Séry-Magneval et Nogent-les-Vierges; je rappelle aussi la sépulture de Glaignes, étudiée et décrite par M. Calland.

Ici se place un mode d'inhumation que nous n'avons pas rencontré encore dans le pays; je veux parler des puits funéraires dont j'ai fait la description l'année dernière en parlant des fouilles que j'avais visitées dans les nécropoles de Bologne. Toutefois, ces puits ayant été signalés sur

différents points de la France, et étant assez difficiles à reconnaître puisque rien n'indique leur présence à la surface du sol, il pourrait se faire que nous en possédions sans le savoir dans notre région.

Les menhirs, pierres levées, pierres branlantes, pierres à légendes sont assez fréquents dans notre arrondissement, la présence de gros blocs de grès indigène rendant facile l'érection de monuments semblables. Celui de la Pierre-qui-Corne (d'Halatte) et celui de Borest, situé sur la route même, sont les plus connus de nous. M. Graves affirme qu'en face du dernier se trouvait une sépulture couverte d'un tumulus, fouillée et détruite il y a plusieurs années.

On a considéré ces pierres comme des limites de territoire, des signaux funéraires, des monuments commémoratifs; dans certaines régions ils ont été longtemps l'objet d'un culte superstitieux que les ecclésiastiques du pays avaient beaucoup de peine à combattre.

Je ne puis m'empêcher de me rappeler ce passage du Deutéronome et ce précepte de Moïse aux Hébreux après avoir traversé le Jourdain.

« Vous bâtirez au Seigneur votre Dieu un autel de pierres que le fer n'aura pas touchées.

« De pierres informes et non polies, et vous offrirez sur cet autel des holocaustes au Seigneur votre Dieu. »

Cette citation ne veut pas dire qu'il y ait la moindre relation de parenté et de religion entre les Sémites et nos prédécesseurs néolithiques; elle serait d'ailleurs de nature à induire en erreur, le mot d'autel rappelant la forme des dolmens couverts de pierres plates qui, longtemps, les ont fait confondre avec des autels druidiques.

Je voulais seulement signaler une analogie et l'idée religieuse qui, aux époques et dans les temps les plus

éloignés les uns des autres, s'attache à la pierre brute (1).

Dans un des derniers numéros des *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, un auteur signale dans les Pyrénées plusieurs groupes très-intéressants de pierres levées qui, encore à présent, sont le théâtre de pratiques bizarres : il y en a de forme phallique qui assurent la fécondité des femmes.

Je puis, sans trop sortir du sujet, mentionner un fait intéressant pour nous. M. Plessier, de Maignelay, que j'ai déjà cité, a trouvé dans notre arrondissement, canton de Betz, dans un gisement néolithique, un silex qu'il dit intentionnellement taillé en phallus. N'ayant pas vu l'objet je n'en puis rien dire, mais il est fâcheux que l'on n'ait pas attaché plus d'importance à cette découverte. Pareil objet rapproché des dolmens, menhirs, pratiques de trépanation, chirurgie, amulettes, etc. etc., augmenterait les notions que l'on peut avoir sur les coutumes et croyances des peuples néolithiques.

Les monuments, ci-dessus mentionnés, dolmens, allées couvertes, grottes sépulcrales, menhirs, etc. etc., indiquent nécessairement la présence de peuplades anciennes, mais ne précisent pas topographiquement le lieu de leur habitation. En effet, tandis que les prédécesseurs des temps géologiques, troglodytes, chasseurs de renne, etc. etc., abandonnaient leurs morts sur place ou même les mangeaient (2), nos hommes de la période néolithique ont apporté un soin particulier à la sépulture des

(1) L'on m'a fait observer que cette prescription du législateur avait pour but d'éviter toute représentation idolâtrique.

(2) J'ai entendu affirmer ce fait, qui parut égayer une partie de l'auditoire, par M. Pigorini, dans une conférence à Rome, en mai 1876.

leurs, comme le prouvent les mobiliers funéraires et l'architecture des dolmens; mais il faut remarquer que ces monuments sont souvent placés sur de hauts plateaux, fort arides, impropres par conséquent à l'habitation, d'où l'on doit conclure que, par suite d'un sentiment de crainte superstitieuse, de répugnance, peut-être, tout en rendant un culte aux défunts, les néolithiques les éloignaient de leurs villages, et transportaient, comme nous le faisons maintenant, leurs cimetières loin des habitations.

Je n'ai pas voulu parler des tumuli que renferme notre circonscription, car ou il n'ont pas été fouillés ou ils l'ont été à une époque où l'on confondait toutes les dates. C'est donc intentionnellement et jusqu'à plus ample information que je les passe sous silence.

Quittant les généralités pour me rapprocher de l'objet spécial de ce petit mémoire, j'aborde la description des silex travaillés qui, trouvés dans le rayon indiqué forment la base de la collection de M. l'abbé Caudel et de la mienne.

3° *Ateliers et stations néolithiques.* — A première vue, dans la région circonscrite que nous avons indiquée, rien ne parait se prêter à l'habitation néolithique. Absence de grands cours d'eau et de positions défendables, aucune de ces éminences formant cap et promontoires, comme Canneville et le camp de César au bord de l'Oise, et plusieurs stations que j'ai signalées le long de la Seine dans Seine-et-Marne (1). Cependant les traces de l'industrie abondent sur le sol.

Il faut observer que ces plaines, transformées par les défrichements et une longue et savante culture, ont été

(1) Sauf un petit promontoire dominant l'Aunette, près de Bray, sur le territoire de Barberie.

des forêts marécageuses où l'homme pouvait subvenir aux besoins de son existence par la chasse et la pêche. Notre petite vallée de Nonette, avant que le cours d'eau fût artificiellement exhaussé, était un large marais; les vallonnements pouvaient aussi former de petits étangs qui contenaient assez d'eau pour les nécessités des tribus habitant sur les légères éminences voisines.

On remarque, en parcourant les champs, l'abondance et la dissémination des silex taillés; indépendamment des travaux de culture qui ont dû disperser les objets, cette dissémination doit s'expliquer par celle de la population elle-même. L'imagination se représente facilement des huttes ou abris groupés de ci et de là au milieu de grandes forêts suivant la fantaisie ou les besoins des familles, comme on peut encore le voir dans les landes de Bordeaux.

Le nombre relativement considérable d'outils et armes que l'on rencontre en se promenant et que la charrue met à nu ne doit pas non plus faire conclure que la population fut très-dense. Certains outils étaient de fabrication facile, comme ceux connus sous le nom de grattoirs où les éclats formant lames devaient être taillés rapidement et abandonnés sur place après avoir été utilisés : de là leur fréquence.

Ajoutons que beaucoup de générations ont dû se servir de pierres, et qu'il y aurait eu, suivant moi, une période de splendeur et de décadence dans les âges néolithiques.

D'après des preuves directes fournies par Bray-sur-Aunette et des inductions tirées de certains passages de Grégoire de Tours, je disais que, longtemps après l'invention et l'usage des métaux, et même après la conquête romaine, certains indigènes, dans nos contrées, continuaient à employer le silex, mais le taillaient plus mal

que leurs ancêtres et n'hésitaient pas à briser de belles haches polies pour en faire des percuteurs.

J'ajouterai un nouvel argument en faveur de la persistance probable de la pierre à travers les civilisations plus récentes. C'est en recherchant les traces des anciens chemins gallo-romains ou gaulois romanisés que notre collègue, l'abbé Caudel, qui s'est fait une haute spécialité dans ce genre, rencontre des silex taillés.

Est-ce un simple hasard qui les groupe sur les passages fréquentés à une époque relativement moderne?

Si disséminés que soient nos objets, on les rencontre accumulés en plus grand nombre sur certains points, et principalement sur le territoire de Bray-sur-Aunette, hameau de Rully, qui semble avoir été un lieu de fabrication, une station-atelier, comme l'indiquent de nombreux déchets, des ébauches et l'emploi des matières locales.

Voici le moment de parler des substances utilisées pour la confection des armes et outils, et en même temps de répondre à la troisième question du programme, ainsi formulée :

Quelle conclusion faut-il tirer de la présence d'instruments en pierre tendre, tels que calcaire, grès, etc.?

Elle provoque certaines observations que je me permets de vous soumettre. Tout d'abord elle suppose la présence de ces instruments, qui est réelle, mais qui a été longtemps niée et l'était encore récemment par un éminent archéologue, M. Fleury, lequel affirmait que, trompés par certaines analogies de forme, des archéologues avaient vu à tort dans les blocs calcaires naturels des outils façonnés. Je lui montrai la hache que possède notre Musée, et il reconnut immédiatement le travail humain, ajoutant que cette pièce emmanchée au bout d'un bâton formait le hoyau destiné à retourner la terre pour y con-

fier le grain. Ces instruments auraient donc servi à l'agriculture primitive; ils sont rares, car le bois et les cornes d'animaux semblent avoir servi plus spécialement à cet usage.

Quant au grès qualifié de pierre tendre dans le programme, je le vois chez nous destiné au polissage du silex et parfois utilisé pour faire de gros et vilains grattoirs; il se prête moins facilement que le silex à la taille régulière, mais forme des haches que l'on peut polir. Nous en possédons plusieurs échantillons.

S'il s'agit de tirer une conclusion de ce fait, je ne sais trop que dire, si ce n'est que le grès provenant de sables quartzeux agglutinés par un ciment siliceux et offrant une texture aigre et cassante pouvait cependant fournir des outils très-durs, et comme il est plus répandu sur certains points de notre sol que le silex, nos prédécesseurs l'employaient quand ils l'avaient sous la main. Le proverbe dit que faute de grives on prend des merles; j'avoue ne pas avoir très-bien saisi le sens de la question.

A ces faits, M. Woillez en ajoute un qui mérite confirmation. Il dit que dans la forêt de Compiègne on a trouvé des haches façonnées avec de l'argile. Ces outils n'auraient été que des simulacres dont l'emploi possible m'échappe complétement, à moins que l'on n'y retrouve quelque symbole religieux.

Le chapitre des matières tendres épuisé, revenons aux substances qui entrent le plus fréquemment dans nos ustensiles de Bray et lieux circonvoisins :

1° Le silex local répandu sur le sol, celui que l'on emploie pour macadamiser nos routes, et qui, sous forme de cailloux plus ou moins roulés, provient d'alluvions quaternaires et se rencontre à Coye et dans les sablières; il se revêt souvent de patine blanche.

2° Le silex également local abondant à Montépilloy, présentant l'aspect du grès à grains serrés; uniformément gris et terne, il se polit sans prendre aucune patine.

3° Le silex strié de bandes irrégulières bleuâtres, silex d'eau douce se prêtant moins bien que l'autre à la taille.

4° Le silex jaune et caverneux, qui se rapprocherait du silex meulière.

5° Le silex pyromaque, translucide sur les bords, à cassure conchoïdale, de couleur variant du noirâtre au blond. Comme il se trouve principalement en cordons de gros rognons dans les bancs supérieurs de la craie; il a fallu que nos néolithiques allassent le chercher à une certaine distance ou se le fissent apporter en échange d'autres objets.

6° Une hache trouvée à Raray avait tout à fait l'aspect du marbre, et comme tous les objet rencontrés étaient en substance à base siliceuse, ce fait de l'emploi du calcaire sous forme marmoréenne chez nous me semblait étrange. Soumis à un examen attentif, celui-ci a été reconnu être en quartz vert, de même que plusieurs petites haches.

D'autres sont en roche amphiboleuse, en jadéite, etc.

En un mot, les substances provenant de terrains primitifs ne se rencontrant qu'assez loin de notre région, il y a là une preuve de colportage. J'en rencontre une autre dans la trouvaille par moi faite d'une pointe de poignard (c'est ainsi que l'on désigne ces objets) en silex du Pressigny (1).

Désignation des instruments.

J'ai trop abusé de votre patience pendant les années

(1) M. Chastaing fils, en sa qualité de minéralogiste, a bien voulu examiner ces diverses pièces et en déterminer la nature.

précédentes pour ne pas vous faire grâce aujourd'hui de la longue énumération d'objets recueillis sur notre sol. Ce sont toujours les haches polies ou non, grandes et petites, plates et globuleuses, les grattoirs, lames, percuteurs et pointes, enfin l'outillage néolithique connu, qui forment l'ensemble de nos collections. Je veux seulement attirer votre attention sur quelques objets d'un intérêt spécial.

Les nucléi sont généralement massifs et présentent rarement ces longues faces régulières résultant de l'ablation des lames qui se voient sur les nucléi du Pressigny et de Preslong, mais plusieurs ont une configuration spéciale qui semble intentionnelle; les pièces détachées du bloc primitif donnent à celui-ci l'apparence d'un sommet de pyramide, et cette forme souvent répétée nous fait croire à un parti pris. A quoi pouvaient servir pareils objets? C'est dans le silex gris et terne que j'ai essayé de décrire et que l'on rencontre principalement à Montépilloy qu'ils sont taillés.

Plusieurs de nos grattoirs sont assez curieux en ce qu'ils présentent une forme très-allongée, comme celle du grattoir des cavernes; ce sont des lames dont le bout est retaillé en grattoirs.

Nos percuteurs sont généralement massifs; mais au contraire quelques-uns d'entre eux, petits et anguleux, utilisés dans leurs parties les plus saillantes, semblent avoir servi à la confection de pièces délicates.

J'ai des ciseaux de grande dimension avec un tranchant admirablement poli.

Quelques haches d'une dimension minuscule, peuvent être considérées comme objets votifs ou amulettes; j'y verrais volontiers des petits ciseaux ou rabots emmanchés dans une gaîne de façon à ne présenter que le tranchant.

Je vous fais grâce de nos perçoirs et pointes de flèche,

quoique beaucoup d'entre eux soient d'une grande perfection, car ces types sont fort connus; mais j'appellerai votre attention sur deux ou trois scies à encoches, plusieurs pièces soigneusement retaillées sur toutes les faces et formant un outil en forme de fuseau ou cigare; d'autres, de petite dimension, ont pu être des engins de pêche; certains silex nous offrent une concavité semicirculaire de dimensions variables qui devait servir à perfectionner les bois de flèche ou les menus outils en os, comme épingles et aiguilles. Absence de flèches à tranchant transversal (1). Beaucoup d'objets dont je vous épargne la description échappent au cadre des classifications connues.

Indépendamment de la diversité des matières employées, il y a une grande différence dans la main-d'œuvre; les travailleurs semblent avoir appartenu à plusieurs écoles. Beaucoup d'outils sont taillés avec une rare perfection; d'autres, d'aspect grossier, de grande dimension, semblent être le résultat d'un travail hâté et dédaigneux. Si nous nous trouvions sur le terrain d'alluvion superficielle que décrit M. Jacquinot, je serais disposé, en comparant ces dernières pièces à celles qu'il décrit dans sa brochure, à les ranger dans le type de transition sauvinien qu'il propose; je les mettrais à côté d'outils du même genre par moi trouvés dans les alluvions de la Seine. Ici l'assimilation nous est interdite par la nature du sol, et j'y vois tout au contraire l'ouvrage maladroit des derniers ouvriers de la pierre, après l'introduction du métal.

On remarquera peut-être que dans l'énumération des

(1) Cette affirmation est trop absolue; nous avons trois ou quatre échantillons de ce type, mais leur dimension et leur facture pourraient les faire rentrer dans la catégorie des petits ciseaux.

outils, je n'ai pas mentionné le polissoir qui a dû jouer un si grand rôle dans la fabrication des pièces en silex indigène. Je ne parle pas des autres qui peuvent être dues à l'importation. L'absence de polissoir connu dans notre région est cause de ce silence : je sais bien que quelques fragments de grès présentant des traces d'usure peuvent avoir servi au polissage, et sont désignés sous le nom de polissoirs à main. Mais je crois qu'il faut ne les considérer que comme la pierre à aiguiser du repasseur qui parachève l'œuvre commencée par la meule. Ces instruments seuls, sans polissoir fixe, devaient occasionner à l'ouvrier une besogne fastidieuse, rebutante, exigeant une patience et un déploiement de force extraordinaires. J'ai vu en présentant à la meule quelques silex, avec quelle tenacité et quelle vigueur il fallait appuyer pour obtenir un résultat toujours assez lent. J'en conclus donc à la présence probable, dans notre rayon ou environs, de polissoirs fixes, gros blocs de grès avec cuvette et rainures profondes, comme celui de Saint-Germain, ou ceux que l'on peut voir dans le Vendômois sous le nom de pierres cochées. La culture a pu les enfouir ou les briser.

Il ne me reste qu'un dernier mot à dire. La vue des pièces de nos collections eût abrégé notre nomenclature, car un coup d'œil fait mieux saisir les choses que les descriptions les plus minutieuses; mais le transport d'une collection n'est pas aisé. Aussi dois-je prier ceux d'entre vous qui veulent bien suivre nos études et qui désireraient de plus amples renseignements de venir les chercher à notre domicile.

La séance continue par la lecture du mémoire suivant, de M. Millescamps, membre de la Société d'antropologie de Paris.

Les monuments mégalithiques de Thimécourt, près Luzarches (Seine-et-Oise), constructions contemporaines de l'âge de la pierre taillée.

De longues et patientes recherches, entreprises sur de faibles indices et poursuivies pendant les années 1875 et 1876, m'ont permis d'exhumer deux monuments d'une haute antiquité qui, n'ayant laissé que des traces à peu près imperceptibles à la surface du sol, étaient demeurés jusqu'à ce jour complétement ignorés.

Ces deux monuments distincts quoique contigus sont situés sur le territoire de Thimécourt, hameau dépendant de Luzarches (Seine-et-Oise); ils occupent un point élevé, à l'altitude de 105 mètres environ, sur le versant sud de la petite vallée de l'Isieux. Tout autour s'étend une lande à peu près stérile, dont le sol est saturé de pierres calcaires et de débris de carrière. Le sous-sol, qui appartient à l'étage inférieur du terrain tertiaire, est formé, suivant les places, de marnes fragmentaires et de calcaire grossier. C'est dans ce terrain dur et pierreux que les instruments primitifs de quelque tribu de l'âge de la pierre *taillée* ont paisiblement creusé une vaste et profonde excavation que nos outils modernes n'ont pas rouverte sans difficulté.

Le premier de ces monuments, apparent en trois points seulement, était composé de sept grès, de grandes dimensions, placés les uns près des autres à plat ou légèrement inclinés et reposant sur leur plus large surface.

Le second monument, complétement enfoui et formé

de huit grès, dont sept dressés et maintenus par des cales dans la position verticale, était de moindre importance, couvrait un espace plus restreint et semblait être un appendice de l'autre. On pourrait y voir un essai grossier de dolmen, bien que la disposition des monolithes soit aussi peu régulière que possible et que leur juxtaposition presque complète ne laisse aucune place libre pour la chambre qui constitue l'intérieur du dolmen proprement dit.

Quant aux grès du premier monument, la situatton dans laquelle ils ont été trouvés, ne semble pas indiquer qu'ils aient jamais reçu une disposition architectonique quelconque. Cependant il est incontestable que tous ces monolithes, étrangers au sol, ont été apportés et placés là par la main de l'homme.

Deux tranchées, l'une, à peu près ovale, mesurant 9 mètres sur le grand axe et 7 sur le petit; l'autre, carrée, présentant un côté de 4m50, avaient été creusées à la profondeur moyenne de 4 mètres, dans le sol mentionné plus haut qui recouvre un banc de calcaire. Pour combler cette double excavation, les constructeurs des monuments mégalithiques dont il s'agit avaient été chercher, à une assez grande distance, une argile grasse, humide, compacte. Dans cette espèce de ciment naturel ils avaient jeté une quantité considérable de fragments de grès, de différentes dimensions, lesquels, mélangés à l'argile, constituaient un blocage d'une grande résistance. C'est sur l'épais massif de cette maçonnerie primitive que reposaient les blocs de grès qui formaient la partie extérieure des monuments.

Après l'enlèvement de ces grès, qui opposaient un obstacle insurmontable à une fouille sérieuse, on trouva sur tous les points du massif d'argile et de pierres, des

traces de foyer, des débris de charbon de bois, un grand nombre de silex, les uns bruts, les autres taillés.

Parmi les silex, dominent les éclats; on distingue quelques couteaux; on n'a rencontré ni perçoirs, ni racloirs, ni grattoirs.

Enfin, le trait nouveau, inattendu, caractéristique de cette fouille c'est que, contrairement à toutes les prévisions, elle n'a offert aucun objet appartenant à la période de la *pierre polie*. La *pierre taillée* y règne exclusivement, elle est même représentée par les deux types les plus anciens que l'on connaisse jusqu'ici : le type de *Saint-Acheul* et le type du *Moustier*. La hache de Saint-Acheul se présente sur tous les points, à toute profondeur, associée aux pointes du Moustier; évidemment ces deux instruments ont dû être concurremment employés par les constructeurs, quels qu'ils soient, des monuments dans l'intérieur desquels ils ont été soit intentionnellement jetés, soit involontairement abandonnés. Aucun doute ne peut s'élever sur la parfaite authenticité des monuments mégalithiques de Thimécourt, sur la complète intégrité de leur intérieur, sur l'impossibilité matérielle d'un remaniement dans le milieu qui renfermait les objets qu'on y a découverts.

Deux faits, aussi nouveaux qu'importants pour l'archéologie préhistorique, se dégagent donc pour la première fois de ces fouilles :

1° La concomitance du type de Saint-Acheul et du type du Moustier rencontrés ensemble dans des conditions indiscutables d'authenticité.

2° L'existence de monuments mégalithiques remontant à la période de la pierre TAILLÉE, alors que dans tous ceux connus jusqu'à ce jour, on n'a jamais constaté que la présence de la pierre POLIE.

Cette lecture terminée, et après un nouvel intermède de la Société musicale, M. l'abbé Eugène Müller, premier vicaire de Notre-Dame de Senlis, est invité à répondre à la 21e question ainsi conçue :

A quelle époque faut-il faire remonter la prédication du christianisme dans le Pagus silvanectensis ?

Cette question, Messieurs, à mon humble avis, ne sera jamais tranchée avec une certitude rigoureuse; les origines de la plupart de nos églises, dès qu'on sort de la substance du fait pour envisager le détail, se refusent à la claire vue. Voici cependant quelques conclusions brèves, que votre érudition, j'espère, voudra bien accepter.

PREMIÈRE CONCLUSION. — *Nos pays ont reçu dès le premier siècle quelques clartés du christianisme.* — Si la mission *générale*, officielle du nord de la Gaule ne date, d'après beaucoup, que du IIIe siècle, néanmoins quelque soldat chrétien (1), perdu dans les stations de Champlieu, de Gouvieux, de Cæsaromagus, quelque marchand inconnu, quelque prédicateur isolé dut porter le nom du Christ jusque dans nos forêts, exalter chez les Gaulois leur sentiment vif de l'immortalité par le récit des persécutions, exécuter les instructions de Dieu quand il inspirait aux Romains leurs voies merveilleuses, et

(1) « Implevimus castra... » Tertul. *Apol.*

réaliser la prophétie : « *In omnem terram exivit sonus eorum* (1). » C'est le sens de beaucoup de textes des Pères (2), la pensée des hagiographes les plus autorisés (3), et une vérité, permettez-moi cette expression, de haute convenance divine.

DEUXIÈME CONCLUSION. — *Y a-t-il eu dès le premier siècle une mission officielle dans nos pays?* — Saint Clément (en 91) (4), pour préciser, a-t-il envoyé à nos pères saint Denis et ses compagnons (ses compagnons, d'après certains), saint Lucien, saint Rieul?...

Vous savez mieux que moi qu'il existe ici, armées l'une contre l'autre, des sévérités légitimes de la critique et aussi trop souvent des traits du persiflage, deux écoles contraires, l'une qui s'intitule fièrement école *historique*, l'autre qui est appelée *légendaire*. Les partisans de l'école *historique*, les abbés, pour ne citer que des savants de ma robe, les abbés Eugène Bernard, Chevalier (de Tours), etc., s'appuyant sur un texte célèbre de Grégoire de Tours

(1) Ps. XVIII, 5.

(2) Saint Justin, Hégésippe, Arnobe, Lactance, Eusèbe, Tertullien, etc.

(3) « Probabiliter sæculo primo Evangelium per universum orbem propagatur. » Boll. XXV. oct. — Voir M. Paulin Pâris (*Hist. litt. de la France*), Dom Chamart, l'abbé Cas. Chevalier, de Tours, etc.

(4) Je n'ignore pas qu'il existe sur saint Clément deux systèmes de chronologie, que le catalogue des écrivains ecclésiastiques attribué à saint Jérôme distinguait déjà : « Clemens, tametsi plerique Romanorum secundum post Petrum apostolum putent fuisse (système latin), quartus post Petrum Romæ episcopus [fuit]. » Il n'est point de mon sujet de peser leur valeur ou de les concilier.

(*Hist. Franç.* lib. I, cap. XXVIII), sur une étude plus rigoureuse des sources premières, sur une notion plus exacte du IXe siècle, sur la rareté des monuments épigraphiques, sur les lacunes des catalogues épiscopaux, etc. tiennent qu'un orgueil mal entendu de clocher a altéré la légende de nos saints, qu'ils sont venus seulement au IIIe siècle, que le nom de saint Clément est une interpolation, que saint Denis de Paris est autre que saint Denys d'Athènes, etc.

Les champions de l'école *légendaire,* eux, opposant tant bien que mal les contradictions du Père de notre histoire nationale, le respect de ce qu'ils nomment l'ancienne tradition, les légendaires et les diptyques de nos églises, etc., persistent à affirmer que nos origines chrétiennes remontent aux débuts même de l'Évangile, que saint Denis, saint Lucien, saint Rieul, voire même saint Firmin (1) ont visité notre sol dès le Ier siècle, que saint Clément est l'inspirateur de leur mission, que saint Denis de Paris est le saint Denys d'Héliopolis et de l'Aréopage, etc. « *Non nostrum est tantas componere lites.* » La sagesse de l'Église, on le sait, ne réclame de nous, en ces questions, qui ne sont que de chronologie, que cette convenance de formes et cette humble réserve (2) dont ne se départent jamais les véritables savants.

TROISIÈME CONCLUSION. — Pour ce qui regarde saint Denis en particulier, le confesserai-je? je ne vois aucune raison *probante* de fixer au Ier siècle sa mission à Lutèce.

(1) *Sic* M. Th. Salmon.

(2) Voir Benoît XIV « De Servorum Dei beatificatione et canonizatione », lib. IV, pars II, cap. 17.

Inutile de faire observer de nouveau : 1° que la question de saint Denis est double : Saint Denis de Paris doit-il être confondu avec saint Denys l'Aréopagite? Saint Denis de Paris, qu'il soit l'Aréopagite ou non, a-t-il été envoyé par saint Clément (1)?

2° Que ce problème historique, qui a tellement irrité les esprits depuis Hilduin jusqu'à nos jours, que l'on a pu l'appeler la guerre aréopagitique, est abandonné par Rome aux jugements libres des hagiographes.

Tout en confessant que le nom de saint Clément se rencontre dans presque tous les manuscrits des actes dits *authentiques* de saint Denis, que Domitien apparaît dans les *Acta fabulosa,* que la doctrine de l'aréopagitisme est antérieure à Hilduin, je comprends que plus d'un hagiographe se tienne ici dans une situation de défiance. La formule « *tradente sancto Clemente Petri apostoli successore* » n'a-t-elle point été substituée à l'expression plus dubitative « *a successoribus apostolorum* », sous l'influence de la lettre apocryphe de saint Clément à saint Jacques (2)? La chronologie : « *ut Domitianus... eum ad se in palatium suum venire jusserit,* » laquelle est une addition aux actes de première main, n'est-elle point une concession à un système (3)? L'aréopagitisme, lequel semble

(1) Sic Bède, Florus, etc. — « Quos *referunt* a Clemente papa in Galliam missos. » Raban Maur. — Saint Adon établit une distinction entre saint Denys de l'aréopage et saint Denis de Paris, et fait venir ce dernier au IIIᵉ siècle.

(2) Cinq mss. de première valeur de la vie de sainte Geneviève, que l'on attribue au plus tard au début du VIᵉ siècle, ne renferment point la phrase incidente sur saint Clément, que l'on surprend dans les autres mss. de ce *libellus.*

(3) Suidas, Michel Syncelle, etc., font mourir saint Denis sous Trajan-Adrien.

à peu près inconnu en France avant le IX[e] siècle, n'est-il point une conséquence nécessaire des admirations qu'excitèrent, avec raison, les aréopagitiques? La co-société de saint Denis avec des saints du III[e] siècle, saint Crépin et saint Crépinien, n'augmente-t-elle point les obscurités de cette question (1)?

(1) Les Pères du deuxième concile de Soissons en 866, dans le privilége du monastère de Solignac, disent que saint Éloi avait fondé vers 631, un monastère en l'honneur des apôtres Pierre et Paul, des martyrs *saint Denis et ses compagnons Crépin et Crépinien.* « Innotuit synodo, qualiter vir venerabilis atque beatissimus Eligius Viromandensis ecclesiæ episcopus cœnobium ipsum in Limovicino rure quod Sollemniacus vocatur in honore omnipotentis Dei et veneratione beatorum apostolorum Petri et Pauli ac martyrum Dionysii et sociorum ejus Crispini et Crispiniani..... »

Ce document (Société de saint Denys, saint Crépin et saint Crépinien), gagne en importance si l'on tient compte de ces deux faits :

(*a*) Le notaire qui a rédigé le diplôme : « Innotuit » se rapporte non pas à l'opinion des Pères du synode, ce qu'une critique rigoureuse pourrait appeler un sentiment nouveau, mais à la pensée de saint Éloi.

(*b*) Ce privilége de Solignac est souscrit par Hincmar qui contredit par respect de l'antiquité sa doctrine personnelle, en associant saint Denis qu'il croit être l'Aréopagite à saint Crépin et à saint Crépinien.

Hilduin avait soupçonné que ses adversaires lui objecteraient : « Quia etiam passiones diversorum sanctorum martyrum sub variis imperatoribus interfectorum contineant eosdem cum hoc sanctissimo viro (Dionysio) has partes adiisse. »

« Opinio quæ Dionysium sæculo III[o] missum statuit longe verisimilior ac propemodum etiam certa pronunciatur. » Boll., § VII, de S. Dionysio.

QUATRIÈME CONCLUSION. — Saint Lucien, l'apôtre du Beauvaisis, soulève la même querelle de dates. Voici, pour toucher seulement la question, les principaux arguments que les deux écoles contraires peuvent mettre en ligne :

I.

L'opinion que saint Lucien est venu *au Ier siècle,* invoque en sa faveur :

1° L'autorité d'Odon, évêque de Beauvais, car je trouve à peu près nulles (1) les raisons pour lesquelles on veut retirer à ce grand homme le panégyrique qui a traversé les siècles à l'abri de son nom ;

(1) Il importe de remarquer qu'il existe *deux* principales *versions* de la passion de saint Lucien : 1° Un sermon (A) que tout conseille d'attribuer à un moine beauvaisin de la fin du VIIIe siècle. 2° Un panégyrique (B) que nous croyons devoir, nonobstant les objections de dom Cellier, du chanoine Delettre et de l'abbé Sabatier, laisser à Odon, évêque de Bauvais (860-881). Ces deux versions, si on les étudie parallèlement, offrent certaines différences de récit, qu'il importe de signaler et qui témoignent de deux écoles historiques opposées. Par exemple :

La version (A) associe à la même mission saint Lucien, saint Quentin et saint Denys, place leur martyre sous Julien : « Cum Julianus impiissimus Cæsar decreta principum accepisset, erat enim tunc persecutio generalis », dit de saint Lucien que « a Beato Dyonisio presbyterii sumpsit officium, etc., etc.

La version (B) biffe le nom de saint Quentin, ajoute au texte primitif un long épisode sur saint Denis, son voyage à Rome, sa rencontre avec saint Clément, etc..., affirme que saint Denis conféra à saint Lucien la dignité épiscopale ; place leur martyre sous Domitien et Fescennin Sisinnius, etc. etc.

2° L'affirmation des *Acta fabulosa* de saint Denis et des hagiographes grecs Métrodore, Méthode et Métaphraste qui les ont copiés;

3° La co-société de saint Lucien avec des saints que l'on veut rattacher au Ier siècle, saints Chrysole, Eugène, Marcel, Piat, Rieul, Yon ;

4° La chronique de Luitprand, évêque de Tolède, chronique, oserai-je le dire? peu digne de l'attention sérieuse des savants;

5° Le sentiment de Vincent de Beauvais. Inutile de faire ici le procès au *Miroir historial* du crédule Jacobin. Le dominicain Melchior Cano, parlant de Vincent de Beauvais et d'Antonin de Florence, ne dit-il pas : « *Apud criticos graves atque severos auctoritate carent* (1) ? »

6° Le nouveau martyrologe romain de Baronius (qui supposait deux saints Lucien) (2), et le propre du diocèse de Beauvais.

(1) De locis theologicis, lib. XI, cap. VI.

(2) Cette *dualité* de saint Lucien est acceptée par les abbés Corblet et Sabatier. Louvet avait déjà indiqué cette façon de se tirer d'embarras « qui a donné lieu à plusieurs, pensant concilier les auteurs, de dire, qu'il y a deux martyrs en Bauvaisis, dénommés du nom de saint Lucian, dont le premier estoit contemporanée à saint Denis qui souffrit la mort sous Domitian; l'autre estoit compagnon de saint Quentin, de saint Crespin et de saint Crespinian que l'on dit avoir souffert le martyre sous Dioclétian ». (*Histoire de la ville et cité de Beauvais,* MDCXIII.)

II.

Une opinion contraire fait venir saint Lucien au IIIe *siècle*. Les tenants de cette vieille thèse objectent :

1° Des raisons négatives, comme la ressemblance qui existe entre Métrodore et Odon (1), le peu de fonds qu'il faut faire des sources grecques, etc.

2° L'autorité, plus grande à mon avis que celle d'Odon, l'autorité du moine anonyme, lequel associe à saint Lucien et à saint Denis saint Quentin, parle de Julien César, etc.

3° Le mutisme des *Actes authentiques* de saint Denis sur saint Clément, Domitien et saint Lucien.

4° La co-société de saint Lucien avec des saints qu'il faut rattacher au IIIe siècle, sainte Benoîte d'Origny, Crépin et Crépinien, Fuscien et Victoric, Quentin (2), etc.

(1) « La vie de saint Lucien, par Odon fut escrite vroy semblablement sur la vie de saint Denys, par Méthodius (Métrodore), au temps d'Anastase et de Méthodius, qui est droictement le temps où les Grecs firent beaucoup de fourbes en Occident..... Sur cette opinion que saint Denys est l'Aréopagite, on pourroit bien avoir fait ou corrigé quelques martyrologes et anciennes vies de nos saints... » (Loisel : *Mémoires des Eveschés et Evesques de Beauvais*, MDCVII, pag. 76 et 77.)

(2) Tous les mss. de saint Quentin lui donnent pour compagnon saint Lucien de Beauvais. Cette co-société est un fait qu'on ne peut nier sans taxer d'erreur tous les monuments hagiographiques. Donc, ou bien il y a deux saints Lucien, ce qui n'est qu'une hypothèse imaginée pour le besoin de la cause ; ou bien saint Lucien n'est pas le compagnon de saint Denys ; ou bien saint Quentin, saint Lucien, saint Denis sont venus au IIIe siècle. Il y a longtemps que le problème est ainsi posé. Le 12 jan-

5° Le sentiment de saint Ouen, de Sigebert (1), de saint Hélinand, moine de Froidmont, etc. etc., lesquels disent de saint Lucien : *Collega sancti Quintini.*

6° Le silence que gardent les plus anciens martyrologes, l'antiphonaire du Mont Renaud, etc., sur la confraternité de saint Lucien avec saint Denys l'Aréopagite (2), etc. etc.

Quoi qu'il en soit de ce secret hagiographique, dont probablement nous ne saurons qu'au ciel le dernier mot, — « *de Dionysio et Luciano,* » disent les Bollandistes, « *illud*

vier 903, Raimbert, évêque de Noyon, présidait « à une tumulation des saints martyrs Quentin et Victoric et du confesseur Cassien » dans l'église de Saint-Quentin. Or, le discours qui nous a été conservé sur cet événement, « dans un très-ancien registre de cette collégiale, » rapporte que de Rome « on envoya sous Dioclétien et Maximien, Quentin, Lucien, Crépin, Crépinien, Fuscien, Victoric, Rufin, Valère, Marcel, Eugène, Piat, Rieul » ; il ajoute : « la plupart des écrivains tiennent que saint Denys l'Aréopagite arriva avec ces saints missionnaires ; mais la chronologie repousse ce sentiment (temporum series refellit) et la raison de la vérité ne permet pas qu'on le croie (nec ratio veritatis credi sinit). En effet, ce précieux confesseur du Seigneur a atteint la palme du martyre au temps de Domitien ; les autres, au contraire, sont entrés dans les Gaules à l'époque de Dioclétien et de Maximien. Saint Quentin fixa son séjour à Amiens. Le bienheureux Lucien gagna Beauvais, etc. etc. » (Hemerœus. Augusta Viromanduorum vindicata.)

(1) Sigebert racontant, sous la date de 1074, la fête de la dédicace de l'église abbatiale de Saint-Quentin, près Beauvais, dit : « Hic ergo sanctorum *sociorum* Quintini et Luciani corpora sibi obviam facta sunt. »

(2) Les martyrologes de Florus, de Raban, etc., se sont inspirés avec peu de critique des deux vies de saint Lucien.

unicum nunc statuimus, non liquere, » — que saint Lucien, évêque de Beauvais, nous obtienne d'imiter les ardeurs de son zèle !

CINQUIÈME CONCLUSION. — Reste saint Rieul, dont les mérites sont le plus sûr palladium de notre vieille cité, dont la mort sans violence attestait déjà, disent les antiques traditions, la douceur qui fait le caractère particulier de ses habitants. Vous devinez que les interrogations que l'histoire pose à propos de saint Denis et de saint Lucien, elle les répète ici nécessairement. Quand saint Rieul a-t-il évangelisé le *Pagus silvanectensis?* M. l'abbé Blond, dans une notice qui témoigne en peu de pages d'une grande érudition et d'un jugement très-sûr, M. l'abbé Blond a déjà posé le problème, indiqué les règles de critique qu'il importe de suivre pour l'éclairer, pesé la valeur des documents hagiographiques qui le contiennent et condamné à bon droit les excès de certaines méthodes. Son *Mémoire sur la date de l'apostolat de S. Rieul* (1), bien qu'il soit peut-être trop respectueux pour la légende, ne va pas cependant jusqu'à lui donner une valeur chronologique incontestable. Je crois devoir, en cela, imiter cet excellent guide.

I.

L'opinion qui attache saint Rieul à une mission du I[er] *siècle,* allègue : les anciennes vies manuscrites de saint Rieul, les liturgies anciennes de Senlis, d'Arles et de Saint-Denis, les diptyques d'Arles et surtout l'argument de prescription.

(1) Extrait du *Courrier de l'Oise*. Mars 1863.

Anciennes vies manuscrites de saint Rieul.

Les vies de saint Rieul sont au nombre de trois :

Une première vie, que la critique la plus autorisée attribue au IXe siècle, d'après les manuscrits de Saint-Ouen. (Bolland. XXX, martii.) L'on pourra voir dans le mémoire de l'abbé Blond, une analyse de ce document hagiographique et de ceux qui suivent.

Une deuxième vie, du Xe siècle, d'après les manuscrits plus ou moins complets de Saint-Germain-des-Prés, de Châlis (1), de Longpont, de Rougeval, d'Utrecht, etc. etc. (Bolland. *ibid.*). C'est la vie que Gui, abbé de Saint-Denys (2), Vincent de Beauvais, et autres ont reproduite et analysée.

Une troisième vie, d'après un manuscrit d'Arles, du milieu du XIIe siècle.

« On regrette, dit Carlier, une ancienne vie authentique de saint Rieul, dont on n'a que des fragments, par exemple. « *Oppida, rura, casas, vicos, castella peragrans,* » et dont le manuscrit de Saint-Omer dit : « *ut quidam metrocanorius in suo pompavit pœmate.* »

Ces légendes sont d'accord à placer l'épiscopat de saint Rieul à la fin du Ier siècle ou au début du IIe à l'abri du pape saint Clément et de saint Denis. Quelle est leur autorité chronologique? L'ancienne liturgie senlisienne, le cré-

(1) Afforty. (Bibliothèque municipale de Senlis). IV, 138 « *Vita sancti Reguli episcopi Silvanectensis ex manuscripto Caroliloci desumpta.* » Elle commence par ces mots : « Post sacratissimum Dominicæ ascensionis venerandumque triumphum, cum ad declarandam christianæ religionis per diversas terrarum partes sancti Apostoli dispersi fuissent... » et finit par le miracle opéré en la personne de Judith, fille de Charles le Chauve.

(2) 1956 et Jaulnay, *Histoire des évêques de Senlis*, p. 373.

du le Jaulnay (1), le nouveau bréviaire du diocèse la reconnaissent. Elle trouve au contraire des hostilités impitoyables dans Carlier, Deslions, Afforty (2), etc. etc. « Les légendes, dit Carlier, rapportées dans la collection des Bollandistes, sont des romans faits à plaisir par des écrivains mercenaires pour être débitées pendant la fête de la dédicace de l'église bâtie à Senlis en l'honneur de saint Rieul par un effet de la piété du roy Robert. » N'est-ce point excessif?

Pour éclairer votre jugement, Messieurs, voici quelques traits de la légende de Saint-Rieul, traduits mot à mot, du manuscrit de Saint-Ouen : « Saint Rieul, associé à la compagnie des vénérables collègues Denys, Rustique et Eleuthère et autres, dont le très-saint successeur du bienheureux Pierre, Clément, embrassant volontiers et joyeusement l'honorable union, etc... (Rien d'Arles). En semant avec fidélité la semence de la divine parole, etc... Par quoi il arriva, Dieu guidant, que le très évêque Rieul s'était hâté vers les murs des Silvanectes... C'est pourquoi

(1) Deslyons, parlant de l'ouvrage de Jaulnay, porte ce jugement : « Quæ vero pro historici munere contra eum sum dicturus, dicta velim absque ullo prejudicio in alias hominis virtutes, pietatem scilicet, religionem vitæque omnino ecclesiasticæ modestiam. Vir erat inter nos simplex et rectus ac timens Deum. Sed si laudandi mores quos habuit optimos et proprios, exarandi sunt potius errores quos passus est et furatus alienos. » (Deslyons, première préface, apud Aff. 5701).

(2) Afforty, après avoir copié cette phrase du 2e tome des *Réflexions sur les règles et l'usage de la critique*, p. 106 : « On a banni du bréviaire de Paris plusieurs compositions où il y avait des choses fausses ou choquantes, ou supposées, ou altérées, » ajoute : « On peut mettre de ce nombre l'histoire de saint Rieule. » Aff., III, 315. »

le bienheureux aréopagite Denys, d'abord couronné par le très-invincible apôtre Paul de l'infule blanche du pontificat, puis destiné par saint Clément aux Gaules, résidant à Paris, dirigeant volontiers le saint et glorieux Rieul, décoré du même honneur du souverain présulat au castrum de Senlis, envoya par contre (vero) Lucien et ses compagnons, Lucien, embelli de l'ordre sacerdotal à Beauvais... Le peuple de Beauvais... supplia... Rieul d'élever son athlète à l'autorité épiscopale... Rieul n'hésita pas à aller (vers saint Lucien) d'un pas rapide... Le susdit Lucien avec Lucius s'appliquait à mener dans le service de Dieu (les Bellovaques). » Saint Lucien était mort dans une (sédition de grands). Rieul l'apprend à ville Canaan (Canneville, près de l'Oise). Ajoutez, si vous voulez, que saint Rieul avait été baptisé par saint Jean l'Évangéliste, détail que Demonchy et Jaulnay ont recueilli certes avec joie après le manuscrit de saint Germain des Prés, Vincent de Beauvais et un martyrologe bénédictin de Saint-Nicolas, près Senlis, dont Afforty rapporte : « Extrait d'un livre ancien, relié en parchemin sur ais de bois où se trouve au haut de la première page d'une écriture moderne : « *Martyrologium regulæ S^ti^ Benedicti et necrologium quæ legebantur quotidie post primam in capitulo S^ti^ Nicolai.* » Au martyologe se trouve : « *IX° Kal. maii, apud Silvanectis urbem, depositio S^ti^ Reguli, discipuli S^ti^ Johannis Evangelistæ qui cum Dionysio in Gallias veniens predicte urbis ordinatus Episcopus, in eodem loco plurimis virtutum signis venerandus usque hodie refulget* (Aff. X, 573). » Complétez cette série d'additions et de fourrures, vous arriverez à la vie de saint Rieul que le bon Jaulnay a si amoureusement traduite (voir Vincent de Beauvais), embellie et commentée, et dont voici les chapitres : ch. I. Saint Rieul, né « en la ville d'Ar-

give, située près d'Athènes, bien qu'aucuns tiennent qu'il était natif Mycène, près d'Argive » courut en Judée entendre saint Jean l'Évangéliste, reçut de ses mains le baptême, revint dans son pays où, trouvant ses parents morts, il vendit ses biens. — Ch. II. Saint Rieul, retournant vers saint Jean, est consacré au Seigneur par la tonsure cléricale, et recueille de la bouche de son maître l'affirmation prophétique qu'il ne mourrait point martyr. — Ch. III. Saint Rieul avait quarante-deux ans lors de l'exil du grand disciple à Pathmos. — Ch. IV. Saint Rieul visite saint Denys à Athènes. Tous deux avec Rustique et Éleuthère se rendent à Ephèse pour saluer Jean qui vient de retrouver sa liberté, puis à Rome où saint Clément occupe le siége de Pierre. — Ch. V. Saint Rieul est ordonné prêtre par saint Clément, réunit les membres de la Mission Gauloise, reçoit pour chef saint Denys et est consacré évêque par le même saint Clément, qui transmet à Denys Rieul et la puissance que lui-même a reçue du Christ. — Ch. VI. Saint-Rieul est laissé à Arles par saint Denys, qui lui demande d'aller, sitôt sa mort, au lieu de son martyre et de là à Senlis. Temple de Mars renversé par saint Denys. (Vincent de Beauvais). Mort de saint Denys en 119. — Ch. VII. Missions de saint Saturnin, de saint Eugène, de saint Martial. — Ch. VIII. Saint Rieul a une vision du martyre de saint Denys. — Ch. IX. Saint Rieul, laissant à Arles saint Félix ou Félicissime, va à Paris où la sédition n'est pas encore calmée, loge chez Catulla qu'il convertit, voit le pays débarrassé des fureurs de « *Fessennius* », qui court à Rome à la première nouvelle de la mort de l'empereur, est « nonce » ou plutôt « deuxième évêque de Paris », dédie la chapelle Saint-Denys l'Estrées, consacre Mallon (Mellon) à sa place et

gagne Senlis par Louvres (Lavitra. Vincent de Beauv.) — Ch. X. Saint Rieul à Louvres : statue de Mercure renversée, église bâtie sous le vocable de la Trinité et de Notre-Dame. — Senlis : Cilice ou Calice (Callicie. Vincent de Beauv.) parente de Catulle, reçoit saint Rieul ; âne d'Anatolius d'Arles. — Ch. XI, XII, XIII. Prodiges à Senlis : Délivrance des prisonniers, conversion du préfet Quintilien et de tout le peuple ; baptême public ; cimetière ; église bâtie, etc... — Ch. XIV. Fontaine miraculeuse formée de ses larmes. — Ch. XV. Saint Rieul arrive trop tard pour sacrer saint Lucien. — Ch. XVI. Grenouilles de Rully (à Vicus Juliacus, Vincent de Beauv.) Saint Rieul meurt le 23 avril 161, cinquante et un ans après saint Jean, quarante après saint Denys. Il avait cent neuf ans. Sépulture brillante en sa cathédrale, « à l'Orient de la ville, » dit Vincent de Beauv., dans l'église des Saints-Apôtres Pierre et Paul. Est-il nécessaire de faire remarquer combien de ces traits de la vie de saint Rieul supportent difficilement une critique un peu sévère?

1° Saint Rieul né à Argive ou à Mycènes! Le nom de saint Rieul ne trahit guère une origine hellénique. Je suis porté à croire qu'il exista une certaine mode de faire venir de Grèce nos premiers missionnaires. Voir légendes des SS. Antonin, Sanctin, Nicaise (né à Athènes), etc. etc.

2° Ses relations avec saint Jean ne sont-elles point une des manifestations de cet amour de clocher qui voulait illustrer chaque patron, en imaginant entre lui et quelques héros de l'évangile des liens d'intimité (1)?

3° Saint Rieul, selon la légende, vint avec saint Denys, saint Eugène (Marcel) et autres, que saint Clément envoya dans nos pays. Pour saint Denys, l'on sait les opi-

(1) Mission *apostolique;* — baptême donné par saint Pierre;

nions diverses qui séparent et sépareront toujours les hagiographes. Pour saint Eugène (Marcel) qui, d'après les manuscrits, la chronique plus que singulière de Flavius-Dexter, le diptychon Toletanum de Jérôme de la Higuera, etc..., fut évêque d'Arles, de Toulouse, de Tolède, panégyriste de saint Denys, son maître, et martyr à Deuil, dans le Parisis, qui ne sait combien sa légende s'est inspirée comme beaucoup d'autres, de la légende de saint Denys. — « Les autres » quels sont-ils?

4° « *Quos Clemens amplectens*, etc. » dont l'idée et quelquefois le mot à mot se rencontrent dans les passions de saint Denys, de saint Lucien, de saint Julien, etc. etc... ne sent-il pas l'influence de l'épître supposée de saint Jacques à saint Clément, laquelle, avec les fausses décrétales, fut une des grandes duperies du IXe siècle?

5° L'expression « *divini verbi semina* » décèle pareillement une imitation évidente des vies de saint Denys.

6° L'épisode très-étendu de saint Denys l'Aréopagite, élève de saint Paul, évêque d'Athènes, visiteur de saint Clément, etc..., n'est-il point une addition faite sous l'influence des opinions aréopagitiques.

7° La parenté de Callicia avec Catulla me trouve un peu incrédule.

8° Certaines légendes de saint Rieul amoindrissent saint Lucien au profit de l'apôtre de Senlis. Saint Lucien, qui ne paraît aucunement dans les gestes de saint Rieul que Vincent de Beauvais nous a conservés, est introduit en d'autres versions comme un disciple subalterne.

9° Pourquoi la légende de saint Rieul parle-t-elle simultanément d'un *Lucianus* et d'un *Lucius*? L'hypothèse très-

— bâton ressuscitant de saint Pierre entre les mains de saint Front, de saint Euchaire, de saint Martial, etc.

gratuite de deux Lucien ou plutôt d'un Lucien, compagnon de saint Denys, et d'un Lucien, compagnon de saint Quentin, que plusieurs hagiographes, les abbés Corblet et Sabatier, etc..., ont avancée, ne défendrait pas l'auteur de cette légende du reproche d'étourderie, car saint Quentin fut martyrisé entre 280 et 303.

10° Lucien, d'après la même légende de saint Rieul, ne serait pas évêque, puisque saint Rieul, appelé pour le sacrer, serait arrivé trop tard. Or l'épiscopat de saint Lucien possède en sa faveur l'affirmation d'Odon, la tradition, etc...

11° La sédition des grands, le baptême en masse, le cimetière public, l'inhumation solennelle de saint Rieul, etc., dont parle la légende, décèlent une époque où le christianisme, au lieu de vivre dans les cryptes et le secret comme sous les Néron et les Domitien, avait acquis le droit de multiplier au grand jour ses cérémonies, ses temples, ses cimetières (1).

12° Ce détail que les livres qui contenaient la légende de saint Rieul « ont été détruits dans un incendie, se

(1) Il ne faudrait pas abuser de cet argument. Voir Eusèbe (*Hist. ecclés.*, liv. I, ch. VIII), sur la liberté relative que les chrétiens eurent, avant Dioclétien, de construire des églises. — Saint Optat, qui rapporte que du temps même de saint Corneille, en 251, il existait à Rome 46 basiliques chétiennes. — Lactance (*De morte persecutorum*, ch. XV), qui s'exprime ainsi : « Les lettres de Diolétien furent expédiées à Maximien et à Constance Chlore. Maximien les mit volontiers à exécution en Italie. Constance, pour ne paraître pas résister aux ordres de ses supérieurs, permit de démolir les murs des églises, qu'on pourrait reconstruire, mais conserva intacts les véritables temples de Dieu, je veux dire les hommes. »

retrouve aux dernières lignes de la passion de saint Denys. »

Bref la légende de saint Rieul me paraît si entachée de l'ambition d'exalter son héros, si inspirée des actes de saint Denys, si remaniée, si chargée de fourrures, si invraisemblable dans plus d'un de ses détails, que ceux qui placent au Iᵉʳ siècle la mission de notre apôtre doivent ne lui accorder qu'une confiance médiocre.

Les *liturgies anciennes* de Senlis, d'Arles et de saint Denys, comme le fait remarquer à bon droit M. l'abbé Blond, dans son mémoire sur l'apostolat de Rieul, acceptaient la chronologie des légendes, que nous venons d'analyser, et même introduisaient leur texte au milieu des prières de l'office sacré (Voir sur ce Jaulnay, Afforty, X, 5713).

« Les *diptyques d'Arles,* » dit encore l'abbé Blond, soit ceux qu'a cités Mabillon, soit ceux qu'on trouve à la suite des recueils de vies de saints de l'église d'Arles et qui furent peints à la fin du XIIᵉ siècle, s'accordent à mettre saint Rieul parmi les évêques d'Arles et à la suite de saint Trophime. » Je sais bien les ténèbres qu'une critique embarrassée a jetées sur ces faits : saint Trophime d'Arles, dit-on, ne fut pas envoyé par saint Pierre. — Arles eut deux évêques du nom de Trophime, l'un du Iᵉʳ, l'autre du IIIᵉ siècle. — L'hagiographie peut supposer avec Tillemont, Baillet, le nouveau Gallia Christiana, Carlier, etc., deux Rieul, l'un second évêque d'Arles, à la suite de saint Trophime, l'autre, évêque de Senlis. « On conserve dans la ville d'Arles », dit Carlier, *Hist. du Valois,* « le corps de saint Rieul, évêque de cette ville, et le corps de saint Rieul, évêque de Senlis, repose à Senlis même. » Mais le moyen de justifier ces hypothèses?

II.

Une seconde opinion amène saint Rieul dans le pays de Senlis *à la fin du* IIIe *siècle* ou même au début du IVe. Sic Deslyons dont je n'ai point l'intention, Dieu m'en garde ! de me constituer le champion, qui fait de saint Rieul l'un des douze prédicateurs de la Gaule-Belgique; l'abbé du Ruel, un chanoine de Senlis, auteur de remarques sur les évêques de Senlis (Aff. X 5728), le chantre Rouyer (1766), le bréviaire que M. de Roquelaure édita en 1776, etc., qui placent sa mort en 280; Broisse qui préfère la date de 290; Carlier, et à sa suite M. Vatin, qui reculent ce bienheureux trépas jusqu'en 295. Selon ces derniers, saint Rieul aurait vécu sous quelqu'un des successeurs de Maximilien Hercule (305) ; à quelle époque précise? « On ne saurait le dire. » Le martyrologe d'Usuard se contente de cette indication très-générale : « Apud castrum Silvanectensium depositio sancti Reguli qui et confessoris. » « Les empereurs, » dit Carlier, cité par Afforty, t. XI, page 22, « qui succédèrent à Maximien Hercule confièrent le gouvernement des Gaules à des préfets moins animés contre les chrétiens que Rictiovare. Saint Rieul, qui vécut sous ces empereurs, profita de leurs sentiments pacifiques, etc... » M. Graves fixe le « dies natalis » de saint Rieul à l'an 312.

Voici les raisons négatives et positives que l'on allègue en faveur de cette chronologie.

1° Le *peu de crédit des légendes* que j'ai indiquées et dont la source première semble à Deslyons (1), le Célestin

(1) Afforty X, 5714.

d'Irlande, dont il est parlé dans le manuscrit d'Arles. « Les partisans de ces dernières opinions, » disent les Bollandistes, « traitent à peu près les légendes de saint Rieul comme de pieux romans. »

2° Le *silence* sur ce point, de certaines sources hagiographiques importantes. Le martyrologe de saint Étienne d'Auxerre annonce seulement : « Saint Rieul, évêque de Senlis »; le martyrologe d'Arras : « Depositio S. Reguli, episcopi et confessoris » ; les manuscrits de S. Martin de Tournay et de Lessies : « Silvanectis depositio S. Reguli episcopi et confessoris (1) » ; Bède et Adon : « Apud castrum Silvanectense depositio S. Reguli ejusdem urbis episcopi » ou « Apud castrum... episcopi et confessoris primi civitatis ipsius », ou « In Francia civitate Silvanectis S. Reguli episcopi et confessoris », ou autres formules semblables.

Les éditions les plus pures d'Usuard ne sont pas plus explicites : « Kalendas aprilis apud castrum silvanectensium depositio S. Reguli episcopi et confessoris. » — Le martyrologe de Senlis, lequel fait mention de la mort de saint Rieul n'en marque ni le jour, ni l'année; on y lit seulement : « Beati Reguli, peracta prædicatione, sanctitate et miraculis clarus... in ipso territorio sancto quievit fine. »

Nota.—Il faut, pour être exact, avouer qu'un martyrologe ancien de saint Rieul contenait : « IX° Calendas maii apud Silvanecti civitatem depositio sanctissimi Reguli episcopi et confessoris quem S. Clemens pontificalis ordinis gratia consecratum cum beato Dionysio direxit in Gallias peractaque prædicatione in ipso territorio sancto quievit fine », ce qui sent l'interpolation.

3° Les *contradictions* que cette chronologie rencontre

(1) Voir Aff. IV, 1920, etc.

dans plus d'un monument important, comme les vies des saints Fuscien, Victoric et Gentien, telles qu'elles sont rapportées par du Bosquet, par les anciens lectionnaires de Senlis, etc. (Aff. X, 5725), — comme les actes de saint Quentin, etc., lesquels font de saint Rieul un contemporain « de cette bande de martyrs divers qui est venue sous Dioclétien sanctifier notre sol ». (Boll.)

4° Le soupçon d'une *confusion* entre deux Rieul, l'un, évêque d'Arles; l'autre, évêque de Senlis. Notre saint Rieul fut-il évêque d'Arles? la légende de saint Taurin (1) l'affirme; le nouveau martyrologe romain le dit; la vie de saint Rieul, d'après les manuscrits de saint Ouen et les matyrologes *supra* indiqués se taisent sur ce point.

5° « La liberté, » dit Carlier, « avec laquelle saint Rieul a exercé son zèle, confirme de plus en plus le sentiment qui le fait vivre après les persécutions de Dioclétien et de Maximien. On peut croire qu'il a rempli sa mission sous Constance Chlore. » Qu'on lise plutôt ces détails de sa légende dans Vincent de Beauvais, lequel, dit Deslyons (2), est d'accord mot à mot, avec les légendes de Notre-Dame de Senlis : « Saint Rieul arrive à Senlis. L'âne d'Anatolius marque le sol du signe de la croix. Conversion de beaucoup de ceux qui étaient là. Colère des prêtres

(1) La légende de saint Taurin (11 août), rapporte entre autres choses que saint Denis étant à Arles, y laissa saint Rieul et envoya Taurin à Évreux; que l'apôtre de Paris mourut âgé de 90 ans, sur les derniers jours de Domitien; que saint Taurin opéra des miracles sans nombre; qu'il convertit le préfet Licinius, etc.

D'après des traditions locales, S. Taurin aurait été envoyé par saint Pierre; d'après le martyrologe romain, consacré par saint Clément.

(2) Afforty X, 5716.

des idoles. Quintilien excité par eux. Prison. Délivrance. Apparition à Quintilien. Quintilien et toute la ville bénissent le Christ. Jeûne de trois jours. Dédicace en église d'un temple païen. Autel de la Vierge. Baptême du peuple (1). « Cum autem ordinatis ecclesiasticis rebus, ecclesiis congruis in locis per vicos ædificatis et pastorali sollicitudine parochiam ex more peragraret ut si in officiis divinis et ecclesiasticis cultibus aliquid negligentius fieret, fidelis Christi cultor cognosceret, contigit ut quadam die ad vicum Juliacum... non modicam christicolæ plebis invenerit multitudinem... cathedram pontificalem extra ecclesiam sub dio parari præcepit... » Suit le miracle des grenouilles.

Il est important de remarquer qu'il est arrivé plus d'une fois que des panégyristes maladroits ont donné à des actes très-anciens une tournure plus moderne et que, par conséquent, une critique très-prudente ne doit pas exagérer la valeur de tel ou tel détail de mœurs.

6° Les partisans de l'école qui fait venir saint Rieul au III° siècle, mettent encore en ligne le catalogue *très-court* des premiers évêques de l'église de Senlis. Voici ce catalogue, d'après une liste manuscrite que l'on rencontre sur la marge d'un sacramentaire de saint Grégoire, acheté par l'évêque Hadebert, entre 871-897 (2).

REGULUS,
NICENUS,
MANSUETUS,
VETUSTUS,
TANITUS,
JOCUNDUS,
PROTRITUS,
MODESTUS,
LEVANGIUS.

(1) Afforty, X, 5714.

(2) Voir *Antiqua et selecta ecclesiæ Sylvanectensis monumenta*, etc., par Joan. Deslyons, Afforty, X, 5707.

qui fut au premier concile d'Orléans en 506-507 ou plutôt 511. Cette brièveté de catalogue est un argument de peu de valeur. Le catalogue est-il complet? rien ne le démontre. Si après le VIIe siècle les noms d'Alo, de saint Amand, de Gontbert et d'Yves Ier sont omis, serait-il extraordinaire que l'on eût fait quelque oubli pour des temps plus reculés? Puis le catalogue fût-il complet, ne pourrait-on, sans manquer aux règles d'une critique sérieuse, supposer des vacances, des évêques régionnaires?...

Cette seconde opinion, qui est la nôtre, a-t-elle le droit de s'affirmer avec un caractère d'invincibilité tel qu'elle puisse taxer d'erreur très-certaine le sentiment adverse? je crois pour ma part qu'il serait excessif de l'affirmer.

Bref, prédications isolées dans le nord de la Gaule, dès le Ier siècle; controverse entre les hagiographes sur cette question : Y a-t-il eu dès cette époque une mission officielle générale dans nos pays? Aucune raison probante de fixer au Ier siècle l'épiscopat de saint Denis de Paris, ni de le confondre avec saint Denys l'Aréopagite; de graves raisons d'amener saint Lucien dans le Beauvaisis au IIIe siècle, plutôt que de l'attacher à la mission Clémentine; aucune confiance sérieuse à prêter aux circonstances de chronologie et aux traits de mœurs que l'on rencontre dans la vie de saint Rieul. « In dubiis libertas. »

M. l'abbé de Meissas, aumônier de l'hôpital Greffulhe, à Paris, demande la parole et fait des réserves sur les opinions exprimées par M. Müller. Il annonce qu'il se propose de lui répondre dans une prochaine séance.

M. le Président donne acte à M. de Meissas de ses ré-

serves, et lui répond qu'il est inscrit pour traiter dans une prochaine séance la 21e question du Congrès.

Enfin, M. de Caix de Saint-Aymour, secrétaire général du Congrès, lit une note sur les Arènes de Senlis. Cette note est ainsi conçue :

Arènes de Senlis.

Dans la dernière séance de son Conseil d'administration, la Société française d'Archéologie voulut bien voter une petite somme pour faire procéder à la fouille d'une partie de nos Arènes, qui préoccupait à juste titre les archéologues : je veux parler du puits qui se trouve du côté de la principale entrée, à deux mètres seulement du podium. Ces fouilles viennent d'être terminées, et je suis chargé par notre savant directeur de vous en rendre un compte sommaire. Il a même désiré, Messieurs, que je profite de la circonstance pour rappeler en quelques mots la découverte et donner une courte description du monument que nous devons aller visiter au sortir de cette séance, et qui d'ailleurs, par sa construction aussi bien que par la rareté de ces cirques dans le nord de la Gaule, est une des grandes attractions archéologiques de notre petite cité senlisienne. Je me suis rendu au désir de fiance dans non sans émotion, mais avec une pleine con-
M. Palustre, votre bienveillante attention.

I.

Tout le monde sait ici, Messieurs, mais il est bon de le rappeler de nouveau publiquement, que la découverte des Arènes de Senlis est due à l'initiative d'un honorable

habitant de Senlis, M. Félix Vernois qui, guidé par son flair de chercheur curieux et par son désir d'augmenter les illustrations de sa ville natale, fut mis sur leurs traces en 1864.

Rapprochant le nom d'une ancienne fontaine, la fon-des Reines, appelée dans des titres du moyen âge *fons arenarum*, d'une dépression circulaire du sol qui existait dans un plateau en terrasse situé au-dessus de ladite fontaine, il eut l'audace de braver le scepticisme et les moqueries et de faire donner les premiers coups de pioche dans ce sol qui recélait le plus important des monuments antiques de notre ville.

Les débuts furent heureux, car deux jours de recherches le mirent sur la trace du podium, et les rieurs se tournèrent bientôt du côté de celui que l'on appela dès lors, dans notre Comité archéologique, l'inventeur, ou plus familièrement, le père des Arènes. Je ne rappellerai pas ici, bien que ce soit de l'histoire ancienne, et parce que ces souvenirs sont hors de propos, les difficultés financières et autres à travers lesquelles le Comité archéologique de Senlis dut passer pour arriver à mettre nos Arènes dans l'état où elles se trouvent aujourd'hui. Mon devoir se borne uniquement à vous donner une description sommaire des monuments, et je commence sans autre précaution oratoire.

Les Arènes de Senlis forment un cercle elliptique de 75 mètres dans son plus grand axe et de 68 dans son plus petit. Quand on se place au milieu, sur l'éminence de terre que l'état de nos ressources n'a pas encore permis d'enlever, on aperçoit tout d'abord du côté de la ville une grande entrée qu'il n'a pas encore été possible de déblayer entièrement, et de chaque côté de laquelle se trouvent des espèces de loges servant probablement de dégagement.

En face de cette entrée, vers la ville, se trouve une autre issue vers la campagne, de même largeur que la précédente, bordée également de deux loges carrées, communiquant d'un côté avec l'entrée, de l'autre avec l'arène elle-même. Cette entrée est d'une construction tout à fait semblable à la précédente; elle en diffère seulement en ce que celle-ci, celle qui se dirige vers la ville, porte dans sa muraille des traces de voûte qui, par leur direction ascendante, indiquent qu'on avait à faire en cet endroit à une rampe rachetant, sans doute, la différence de niveau entre le fond des Arènes et le plateau sur lequel est situé la ville. Des fouilles ultérieures, lorsqu'il sera possible de les continuer, éclaireront, du reste, ce point complétement.

Dans l'autre axe de l'arène se trouvent deux particularités que nous devons noter ici et qui en sont peut-être les parties les plus intéressantes. Ce sont deux petites *cellæ* situées en face l'une de l'autre et faisant le pendant des deux entrées. Ces deux *cellæ* ont une porte sur le podium qui ouvre directement sur l'arène. L'une, celle qui se trouve du côté de la route de Chantilly, ne présente rien de particulier dans sa construction; l'autre, au contraire, offre dans ses parois plusieurs niches où l'on a voulu voir des emplacements destinés à recevoir des statues de divinités, ce qui a valu à cette construction le nom de *sacellum*, qu'on lui donne généralement à Senlis. Sans vouloir entrer ici dans une discussion qui ne serait pas à sa place, — puisque mon rôle doit se borner uniquement à vous donner quelques indications préparatoires à la visite que nous ferons tout à l'heure, — nous pouvons dire que, selon nous, ce prétendu *sacellum* ne serait autre chose qu'une loge où les gladiateurs venaient se préparer à la lutte, et les soi-disant niches à statues pieuses, de simples armoires destinées à recevoir sans doute les onguents,

huiles et autres essences dont ils s'oignaient le corps avant de descendre dans l'arène.

Si nous quittons maintenant le sol de l'arène proprement dite pour monter sur les gradins de l'amphithéâtre lui-même, nous constatons que cet amphithéâtre était desservi seulement, outre ses deux portes d'entrée, par deux petites portes, ou vomitoires, accompagnés de deux corridors qui ne dépassaient pas quelques mètres, de chaque côté dudit vomitorium. Ces deux dégagements secondaires se trouvaient précisément au-dessus des deux petites loges dont nous venons de parler, et la présence des restes de gradins en pierre unis à une construction peut-être plus soignée, indiquent que les siéges des personnages les plus importants de la cité romaine des Sylvanectes se trouvaient précisément au-dessus du prétendu sacellum.

Vous voyez par cette description très-sommaire, Messieurs, que nos Arènes de Senlis étaient très-pauvres de construction et qu'elles répondaient parfaitement à ce que nous appellerions aujourd'hui un théâtre de province. Bien qu'on ait trouvé la trace d'une grille ou palissade qui devait couronner le podium, peu élevé, du reste, on a peine à croire qu'on ait pu donner dans ce cirque des combats de bêtes féroces. Il est beaucoup plus probable que les lètes germains qui tenaient garnison à Senlis à l'époque où l'on peut faire remonter leur construction, faisaient seuls, avec quelques troupes de gladiateurs de passage, les frais des représentations auxquelles ils conviaient sans doute les habitants paisibles de la cité. Peut-être même ne serait-il pas trop téméraire d'affirmer que ces Arènes furent faites pour le délassement de ces soldats germains romanisés, à l'exemple de ce qui se fit à Champlieu, que nous verrons samedi prochain, et ailleurs.

Ce qui prouve plus que tout le reste que nos Arènes de

Senlis sont un monument établi au meilleur marché possible, c'est la façon dont on a procédé pour leur construction. Il ne s'agit pas ici, en effet, Messieurs, d'un amphitéâtre bâti à grands frais au-dessus du sol, comme ceux que nous admirons à Rome et dans les pays classiques du monde romain; à Senlis, on a assis les Arènes le long d'une petite colline, on a commencé par entailler la pente de façon à établir l'amphithéâtre d'un côté sur la dépression du terrain; puis les terres mêmes qui provenaient de cette espèce de déblaiement ont servi à former de l'autre côté un remblai sur lequel on a construit le reste des gradins. Il y avait ainsi à la fois économie de transport et économie de matériaux. Nous signalons tout spécialement à votre attention cette particularité de construction très-rare, puisque, dit-on, elle est unique en Gaule, sauf à Trèves, et qu'il faut aller en Italie et en Asie Mineure pour trouver des analogues. On a voulu voir dans ce fait une preuve d'antiquité et une sorte de fantaisie archaïque; nous croyons qu'il faut y voir seulement la nécessité de faire à bon marché et par de petits moyens. En archéologie comme en toutes choses, les explications les plus simples sont presque toujours les meilleures.

Comment étaient placées les personnes qui assistaient aux représentations données dans les Arènes? J'ai dit plus haut qu'on avait trouvé au-dessus du *sacellum* quelques gradins en pierre dont un, même, contenait un graffite ou inscription à la pointe. C'était là, sans doute, que se plaçaient, avec les officiers de la garnison, les magistrats de la petite cité. Quant au peuple, il s'asseyait soit sur le gazon qui tapissait les pentes, soit, si l'on veut lui prêter cet excès de luxe, dans des tribunes en bois qui pouvaient être établies sur les gradins en terre de l'amphitéâtre. Ces tribunes existaient certainement dans plusieurs parties au

moins du cirque et l'on peut expliquer ainsi le grand nombre de tuiles romaines que l'on a rencontrées partout dans les fouilles. Si ces tribunes réservées existaient, elles étaient, comme on le sait pour d'autres amphithéâtres, destinées aux femmes, ce qui prouverait, en passant, que le respect des dames n'est pas nouveau dans notre vieille ville de Senlis. Ces tribunes ont dû être détruites par un incendie dont on a trouvé partout des traces nombreuses.

A quelle époque remontent nos Arènes? Je ne tirerai aucun argument de leur construction. Vous les verrez tout à l'heure, Messieurs, qui avez bien voulu venir assister de tous les points de la France à ces assises scientifiques, et c'est à vous de nous dicter une opinion sur ce point. Nous ne pouvons que vous fournir des éléments d'appréciation en vous disant que les médailles qu'on a trouvées dans nos fouilles vont de César à Gratien, mort en 383. Les plus nombreuses sont celles des empereurs gaulois Posthume et Tétricus II, sous lesquels la Gaule jouit d'une grande prospérité; il semble donc que l'on doit faire remonter la construction des Arènes au moins au IIIe siècle. C'est, du reste, l'opinion de presque tous les savants qui les ont vues jusqu'ici; à vous, Mesieurs, de vous prononcer en dernier ressort.

Je ne vous parlerai pas, Messieurs, des objets que nous avons rencontrés dans les Arènes. Ces objets sont nombreux, et si nous ne pouvons citer avec orgueil quelques-unes de ces œuvres d'art qui auraient été l'honneur et l'illustration de notre jeune musée, nous pouvons du moins vous faire voir dans nos vitrines un cachet d'oculiste, *lapis primus sylvanectensis*, étudié par notre savant confrère, M. Adrien de Longpérier, et beaucoup d'autres menues antiquités qui ont été signalées déjà dans nos bulletins, et que n'oubliera pas la monographie qui se fera

certainement un jour de notre amphithéâtre, lorsque l'état d'avancement des travaux des fouilles permettra d'entreprendre cette étude générale. Je n'insiste pas sur ces objets, puisque vous pouvez les voir dans notre petit Musée.

II.

Mais je dois vous parler un peu plus longuement, Messieurs les Membres de la Société française, du puits de nos Arènes et des objets qui y ont été retrouvés, puisque c'est à votre libéralité que nous avons dû la possibilité de fouiller ce puits. Précédemment on avait seulement mis au jour la margelle, composée de débris sculptés évidemment d'origine romaine, et l'orifice jusqu'à un banc de caillasse superficielle d'une épaisseur de 0^m63 centimètres.

Les fouilles, commencées lundi dernier 21 mai, ont dégagé entièrement le puits jusqu'à une profondeur de 5^m60 au-dessous du banc de caillasse, soit de 7^m34 au-dessous du bord de la margelle de pierres de taille, qui a elle-même une profondeur de 1^m09. Jusqu'à ce niveau de 7^m34, le puits se continue régulièrement avec un grand diamètre de 2^m17 et un petit diamètre de 2^m04. C'est assez vous dire que sa forme est elliptique. Puis tout à coup, nous avons constaté la présence d'un retrait d'environ 0^m35 centimètres, profond de 0^m37, réduisant le grand diamètre à 1^m40 et le petit à 1^m22. Au fond de cette petite excavation, le banc de la pierre, percée d'un petit trou de mine de 0^m20 à 0^m25 centimètres, probablement destiné à donner issue à l'eau qui devait sourdre du fond.

Ainsi donc, Messieurs, ce puits, dont la construction préoccupait depuis si longtemps tous ceux qui venaient

visiter nos Arènes, et où l'on avait voulu voir tour à tour et selon la fantaisie de chacun, l'entrée d'un sous-sol de l'amphithéâtre, l'ouverture d'une carrière antique, l'égout de l'arène ou un passage souterrain communiquant extérieurement, n'était autre chose qu'un vulgaire puits creusé postérieurement à l'abandon des Arènes pour fournir de l'eau dans un but impossible à déterminer d'une manière certaine. Le niveau auquel nous sommes arrivés est, en effet, à peu près celui des puits voisins encore en service, et si l'on tient compte de la baisse très-sensible des eaux dans notre localité, il est certain que le puits des Arènes devait, à l'époque où il a été construit, en donner en abondance.

Ce puits enlevé à la pointe, est, en effet, de construction très-ancienne. On suppose que les Arènes ont été comblées au plus tard au XVe siècle, lors de la construction de nos secondes fortifications, et dans tous les cas, il est certain qu'une batterie était établie sur leur emplacement lors du siége de la ville, en 1589.

La nature des objets trouvés dans le puits ne laisse d'ailleurs aucun doute sur son ancienneté. Il était littéralement rempli de débris romains provenant des Arènes, débris dont plusieurs, par leur importance, nous donnent la preuve que lorsqu'ils y ont été jetés, l'amphithéâtre, quoique abandonné, contenait encore des ruines très-intéressantes dont les restes furent plus tard dispersés et utilisés sans doute dans des constructions, comme c'est toujours l'usage en pareil cas. Parmi ces objets, je citerai des restes de marches d'escalier en pierre dure usée par un frottement séculaire, de beaux fragments de colonnes dont le diamètre varie de 0^{m}40 à 0^{m}50 centimètres et la hauteur de 0^{m}30 à 0^{m}90 centimètres; des bases, des chapiteaux, des fragments du bahut du podium, etc.

Parmi les objets mobiliers, je citerai, outre des centaines de tuiles et de nombreux morceaux de fer parmi lesquels des restes de fourches et de scellements de porte, des meules anciennes (une de ces meules a été retrouvée intacte, la meule tournante encore posée sur la meule dormante), quelques poteries brisées, etc. Mais je dois surtout attirer votre attention sur une une tuile portant en belles capitales la fin d'un nom de potier (M)ATRONIS, et quelques fragments d'ustensiles en bronze, une sorte de petit vase à onguent en forme de coquetier, les débris d'une espèce de cassolette en bronze et deux fragments qui ont pu faire partie de deux lampes. Tels sont, Messieurs, les modestes résultats de la fouille du puits des Arènes qui, grâce à vous, a enfin livré son secret et ne sera plus dans notre monument comme un mystérieux inconnu. Le résultat est presque négatif, mais les résultats négatifs ont aussi leur prix en archéologie.

J'ai fini, Messieurs; puisse la visite que vous allez faire aux Arènes de Senlis, en attirant de nouveau sur cet important monument l'attention du monde savant et des administrations compétentes, devenir le signal du prompt achèvement de nos fouilles et de la mise au jour complète d'un amphithéâtre qui, depuis la destruction de celui de Paris en 1870, est non-seulement le plus voisin de la capitale, mais encore le seul existant en France au nord de la Loire!

Avant que la séance soit levée, M. Palustre soumet aux membresdu bureau et à l'assemblée les plans exécutés il y quelques années par M. Moinet, des restes du vieux château et des remparts romains de la cité.

La séance est levée à quatre heures.

SÉANCE DU MARDI 29 MAI 1877.

PRÉSIDENCE DE M. PALUSTRE.

La séance est ouverte à sept heures et demie du matin. Siégent au bureau MM. A. Janvier, président de la Société des Antiquaires de Picardie, et Bélisaire Ledain, ancien président des Antiquaires de l'Ouest. La parole est à M. l'abbé de Meissas, docteur en théologie.

Évangélisation des Gaules. — Prédication du Christianisme dans le Pagus Sylvanectensis.

Le problème qui fait l'objet de ce mémoire se rattache par tant de points à la question générale de l'évangélisation des Gaules, qu'il est impossible de l'en isoler. Ne vous étonnez donc pas si je consacre à cette question une grande partie de ma lecture. Vous verrez, je l'espère, que c'est encore là le chemin le plus sûr pour arriver à la solution du cas spécial qui nous est proposé.

Saint Régulus, vulgairement nommé saint Rieul, à qui l'on rapporte la fondation de l'église de Senlis, fit certainement partie d'une pléiade de missionnaires qui répandirent la lumière de l'Évangile dans tout le nord-ouest de la Gaule. Mais quelle fut l'époque de leur mission? Les uns disent la fin du Ier siècle, les autres la seconde moitié du IIIe, et chacun s'attache à l'une de ces deux opinions selon les idées qu'il adopte sur la manière dont le christianisme se répandit primitivement dans les Gaules.

En effet, deux écoles se trouvent ici en présence.

La première, qui revendique le nom d'école traditionnaliste, et que ses adversaires appellent l'école légendaire, rattache la fondation de presque toutes les églises de nos contrées à saint Pierre ou à saint Clément (1). Tant par eux-mêmes que par une foule d'envoyés, dont la plupart seraient des personnages mentionnés soit dans les Évangiles soit dans le livre des Actes, ces deux évêques de Rome auraient complété dès les temps apostoliques la conquête spirituelle d'un pays pour lequel la providence divine avait manifesté déjà la prédilection la plus tendre en faisant aborder à ses rives Marie-Madeleine, Marthe et Lazare, les amis de Jésus à Béthanie.

La seconde école s'intitule école historique; ses adversaires l'accusent d'être anti-traditionnaliste. D'après ses partisans, le christianisme ne pénétra d'abord que dans

(1) Les églises auxquelles on prête ainsi une origine apostolique sont :

Dans la Gaule Narbonnaise : Marseille, Arles, Aix, Tarascon, Fréjus, Gap, Vienne, Narbonne, Avignon, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Toulouse, Béziers, Apt, Lodève, Saint-Papoul;

Dans la Gaule Lyonnaise : Besançon, Annecy, Sens, Paris, Meaux, Orléans, Troyes, Rouen, Bayeux, Évreux, Séez, Auxerre, Nevers, Tours, le Mans, Angers, Rennes, Nantes;

Dans la Gaule Aquitaine : Limoges, Bordeaux, Agen, Poitiers, Angoulême, Mende, Rodez, Cahors, Saintes, Périgueux, Auch, Bourges, Clermond-Ferrand, Le Puy, La Limagne, Autun;

Dans la Gaule Belgique : Trèves, Strasbourg, Metz, Toul, Verdun, Cambrai, Tournay, Arras, Reims, Soissons, Châlons, Beauvais, Senlis, Amiens ;

Sans compter que saint Pierre et saint Philippe auraient évangélisé la Gaule méridionale; saint Paul, le Roussillon, et saint Luc, l'Armorique.

la Narbonnaise, seule partie de la Gaule déjà devenue, un siècle après César, assez romaine pour offrir à l'Évangile un terrain préparé pour le recevoir. Vienne, Arles, Narbonne, auraient été d'abord conquises à Jésus-Christ; puis des missionnaires se seraient peu à peu avancés vers Lyon, Besançon, Toulouse, Autun, Bordeaux (1), villes que Strabon présente comme les plus considérables des Gaules à la fin du Iᵉʳ siècle de notre ère. L'an 152, une mission grecque aurait établi son centre à Lyon, et grâce à ses efforts, le christianisme, franchissant les bornes de la Narbonnaise, aurait remonté la vallée du Rhône jusqu'à Langres et à Dijon (2). Puis il y aurait eu un arrêt causé par les persécutions de Marc-Aurèle et de Septime-Sévère, et ce serait seulement vers le milieu du IIIᵉ siècle que l'œuvre de l'évangélisation des Gaules fut reprise avec assez de succès pour qu'il se trouvât des églises sur presque tous les points au commencement du IVᵉ siècle (3).

J'ai fait une étude assez approfondie des arguments des deux écoles; la vérité m'a semblé du côté de la seconde, et je ne crois pas que l'église de Senlis, plus qu'aucune autre

(1) Ainsi s'explique l'existence d'églises sur les bords de la Garonne dès le IIᵉ siècle. V. *Hieron., ép.* LIII, *ad Theodoram.*

(2) De là les premiers martyrs de la Gaule sous la persécution de Marc-Aurèle, vers 177 (V. Sulpice Sévère, livre II), et la possibilité pour saint Irénée de réunir à Lyon, en 180, un premier concile bientôt suivi d'un second.

(3) Nous entendons ici par église une chrétienté permanente, gouvernée par un évêque, lequel est remplacé quand il fait défaut. Qu'antérieurement à ces églises, qui seules ont une histoire, il ait pu y avoir des chrétiens épars dans la Belgique et ailleurs, nous ne le nions pas. On verra même dans notre appendice que nous produisons un texte de saint Paschase Radbert en faveur de ce sentiment.

de nos églises du Nord, puisse justifier la prétention de remonter aux temps apostoliques. Sans viser à instruire ici personne, je présente humblement mes réflexions. Quand vous m'aurez entendu, Messieurs, si quelqu'un d'entre vous prend la peine de me réfuter, nul ne s'estimera plus heureux que moi de mettre à profit les lumières nouvelles qu'il produira sans doute.

Ire PARTIE.

EXAMEN DES ARGUMENTS DE L'ÉCOLE LÉGENDAIRE.

En attendant les arguments imprévus, je commencerai par dire quelques mots des documents invoqués jusqu'à ce jour en faveur des prétentions apostoliques de la plupart de nos églises. Ils sont de deux sortes : 1° des textes d'auteurs connus; 2° des légendes.

I.

LES AUTEURS CONNUS.

En fait d'auteurs, on cite Tertullien, S. Irénée, Eusèbe, Lactance, et la lettre des sept évêques à Radegonde. Voyons leurs textes :

§ I. — *Tertullien.*

Le prêtre de Carthage place, dit-on, au rang des peuples qui croyaient au Christ dès son époque les diverses nations de la Gaule, *Galliarum diversæ nationes.*

Le passage auquel on fait allusion se trouve au chapitre VII du *Traité contre les Juifs*. Les trois mots : *Galliarum diversæ nationes* s'y trouvent, en effet, mais ils n'y

ont pas à beaucoup près, croyons-nous, la portée qu'on leur attribue. Vous allez en juger, Messieurs.

Le véhément Africain, entraîné par un de ces mouvements qui lui sont habituels et dans lesquels il ne prétend certes pas donner à ses paroles la précision de celles d'un historien, presse les Juifs à l'aide des interrogations suivantes :

In quem enim alium universæ gentes crediderunt, nisi in Christum qui jam venit? Cui enim et aliæ gentes crediderunt, Parthi, Medi, Elamitæ; et qui inhabitant Mesopotamiam, Phrygiam, Cappadociam; et incolentes Pontum, et Asiam, et Pamphyliam; immorantes Ægyptum et regionem Africæ quæ est trans Cyrenem inhabitantes? Romani et incolæ; tunc et in Hierusalem Judæi, et cæteræ gentes; ut jam Getulorum varietates, et Maurorum multi fines; Hispaniarum omnes termini et Galliarum diversæ nationes, et Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita; et Sarmatorum, et Dacorum, et Germanorum et Scytharum; et abditarum multarum gentium; et provinciarum et insularum multarum nobis ignotarum, et quæ enumerare minime possumus? In quibus omnibus locis Christi nomen, qui jam venit, regnat.

J'ai cité *in extenso* pour que chacun de vous, Messieurs, puisse juger du ton de cette page de Tertullien, en apprécier l'enflure, et reconnaître le danger qu'il y aurait à en prendre au pied de la lettre toutes les expressions. Alors même que *Galliarum diversæ nationes* signifierait l'ensemble des peuplades diverses, au nombre d'environ quatre-vingts, que l'on pouvait compter dans la Gaule, ces paroles n'auraient pas plus à mes yeux le caractère d'un témoignage historique sérieux et précis que leurs voisines : *Universæ gentes crediderunt,* ou bien : *Hispaniarum omnes termini.*

Mais il y a plus. *Galliarum diversæ nationes* veut dire aussi bien *diverses nations des Gaules* que *les diverses nations des Gaules*, et il eût suffi que des quatre-vingts, trois ou quatre eussent reçu l'Évangile pour permettre à Tertullien de s'exprimer comme il l'a fait, même en lui supposant une précision rigoureuse, dont il ne se piquait certainement pas.

§ II. — *Saint Irénée.*

L'évêque de Lyon, dans le premier de ses cinq livres contre les hérésies, cite les Celtes (Κέλτοι) au nombre des peuples chez lesquels on trouve des églises professant cette unité de foi qu'il invoque contre les dissidents (1). Quelques-uns prétendent que par le mot Κέλτοι, saint Irénée entend les peuples compris entre la Garonne et la Seine; mais, malgré la dénomination de Gaule celtique donnée à cette partie de notre territoire, cette assertion ne paraît pas fondée. Le mot Celtes avait une acception beaucoup plus vaste : les Cimmériens de la Tauride, les Scordisques et les Taurins des rives du Danube, les Boïens de la forêt Hercynienne, les Cimbres du Jutland, étaient des Celtes. Et quand on fit du nom générique de tant de populations éparses dans l'Europe centrale et occidentale un synonyme de Galls ou Gaëls (*Galli*), pour désigner l'ensemble des habitants de la Gaule, c'était déjà dans un sens très-restreint. Nous croyons que c'est dans ce sens qu'il faut entendre saint Irénée.

(1) Καὶ οὔτε αἱ ἐν Γερμανίαις ἱδρυμέναι Ἐκκλησιαι ἄλλοις πεπιστεύκασιν, ἢ ἄλλως παραδιδόασιν οὔτε ἐν ταῖς Ἰβηρίαις, οὔτε ἐν Κελτοῖς, οὔτε κατὰ τὰς ἀνατολὰς, οὔτε ἐν Αἰγύπτω, οὔτε ἐν Λιβύη, οὔτε αἱ κατὰ μέσα τοῦ κοσμου ἱδρυμέναι. (*Contra hæreses*, lib. I, cap. 2.

Comment supposer d'ailleurs que, dans une rapide énumération de la chrétienté, alors qu'il désigne et la Germanie, et l'Ibérie, et l'Orient, et l'Égypte, et la Lybie, par des expressions qui embrassent ces régions entières, Irénée ira choisir pour la Gaule un terme qui désigne à peine le tiers de son territoire? Par quelle étrange fantaisie surtout affecterait-il de supprimer, dans le concert des témoignages qu'il invoque, celui de sa propre église et des églises de sa province?

Quelque bonne volonté que nous y mettions, nous ne saurions voir dans les paroles de l'évêque de Lyon quoi que ce soit qui infirme les conclusions de l'école historique.

§ III. — *Eusèbe.*

Au chapitre XXIV du cinquième livre de son histoire, Eusèbe mentionne une lettre écrite par saint Irénée à saint Victor évêque de Rome, au nom des frères qu'il présidait dans la Gaule, *nomine fratrum quibus præerat in Gallia.* Ces frères, dit-on, ne peuvent être que des évêques. D'abord la chose nous semble fort douteuse; et puis, quand cela serait, qu'en conclure? qu'il y avait alors en Gaule d'autres évêques que celui de Lyon. Mais personne ne conteste cela.

§ IV. — *Lactance.*

Dans le traité de la mort des persécuteurs, au chapitre III, on lit que sous les successeurs de Domitien, princes bons et tolérants, il n'y avait pas un coin de terre si reculé où la religion du vrai Dieu n'eût pas pénétré. Ce qui prouve, dit-on, que la Gaule entière était évangélisée.

Pour nous, nous constaterions seulement ici chez Lactance, s'il était vraiment l'auteur de ce traité (1), soit une ignorance profonde de l'état réel du monde, soit un parti pris d'exagération; et, dans un cas aussi bien que dans l'autre, nous ne saurions tirer de son texte aucun profit pour l'histoire.

§ V. — *La lettre des sept évêques à Radegonde* (2).

On y lit, à propos de la mission de saint Martin dans les Gaules :

Itaque cum ipso catholicæ religionis exortu cæpissent Gallicanis in finibus venerandæ fidei primordia respirare, et adhuc ad paucorum notitiam tum ineffabilia pervenissent Trinitatis dominicæ sacramenta...

Mais, pour citer ce passage à l'appui d'une prétendue évangélisation générale des Gaules dès les temps apostoliques, on supprime la seconde proposition, de laquelle il ressort trop clairement que les efforts des premiers apôtres de nos contrées n'ont eu que des résultats très-limités; puis, dans la partie conservée, on traduit *Gallicanis in finibus* par *dans les pays de la Gaule*, de façon à faire entendre qu'au témoignage des sept évêques, la religion avait pénétré au cœur de la Gaule, tandis qu'ils disent seulement qu'elle avait franchi ses frontières.

Pour nous, Messieurs, nous ne saurions trouver aux deux propositions que nous avons citées intégralement d'autre sens que celui-ci :

Le christianisme pénétra dans les Gaules dès ses débuts

(1) La chose est fort douteuse. Voir Dom Ceillier, *Bibliothèque des auteurs sacrés*, tome III.

(2) *Concil. Gall.*, 2, I, p. 348. — *Gregor. Turon.*, l. IX.

(personne ne le nie), mais la prédication n'y obtint d'abord que de faibles résultats (c'est précisément ce que soutient l'école historique).

Il y a plus. Qu'au lieu de se borner à cette citation, on prenne dans son ensemble la page à laquelle elle appartient, on verra que d'après les vénérables auteurs de la lettre, la divine Providence amena en Gaule saint Martin, né de race étrangère, précisément pour donner à la Gaule ce qui lui manquait encore au IVe siècle, même après des efforts qui remontaient aux temps apostoliques, et ne pas la laisser en retard sur le reste du monde : *Ne quid hic minus acquireret, quam in orbis circulo, prædicantibus apostolis, obtineret.*

Voilà pourtant, Messieurs, en dehors des légendes, les seules autorités qu'on ait pu invoquer, du moins à notre connaissance, en faveur de l'opinion qui veut faire pénétrer le christianisme dans la Gaule entière dès la fin du Ier siècle ou le commencement du IIe.

Arrivons maintenant aux légendes, et voyons ce qu'il en faut penser.

II.

LES LÉGENDES.

Ici les documents abondent, mais je cherche en vain les garanties qui seules peuvent fonder la certitude historique.

En voulez-vous un échantillon? Ouvrons l'immense collection des Bollandistes, où sont rapportées à l'article de chaque saint, non toutes les légendes recueillies sur son compte, mais celles que les pieux et savants rédacteurs ont jugées le moins indignes d'être prises en considération.

A la date du 30 mars, nous en trouvons deux pour saint Régulus. La première est celle que les Bollandistes croient la plus ancienne et la plus véridique (*antiquior et sincerior*). En voici la très-fidèle analyse :

Régulus, Grec de naissance, arrive à Rome poussé par l'amour des saints apôtres Pierre et Paul, et s'y trouve associé à un collége de missionnaires dont saint Denys est le personnage principal. Clément qui, là comme dans la plupart des pièces analogues, semble être le successeur immédiat de saint Pierre, bien que Rome ait eu deux évêques intermédiaires, les envoie en Gaule. Ils viennent tout d'abord à Paris, ville dont, suivant le narrateur, le séjour était alors recherché à cause de l'agrément de ses palais royaux, aussi bien que de ses fruits et de ses vignes. *Pervenere... ad urbem Parisiacam... primitus, quæ tunc temporis ex Regum palatiis et frugum copiis atque vineis uberrimis amænior colebatur*. Là les missionnaires se partagent le pays : la cité des Sylvanectes échoit à Régulus.

A peine à l'œuvre, le nouvel apôtre voit les foules se presser sur ses pas, avides de sa parole. Conversions nombreuses. Affluence de malades et d'infirmes : à l'un Régulus rend la vue, à un autre l'ouïe, à un troisième l'usage de ses jambes, etc. etc.

Suit un portrait du personnage. Il est beau, doué de toutes les vertus, savant avec cela, et passé maître (*peritissimus doctor*) en langues grecque et latine. C'était bien le cas de noter qu'il parlait aussi la langue des Silvanectes, d'ajouter à la liste des miracles opérés en sa faveur la connaissance infuse qu'il en avait reçue, ou à celles de ses vertus la longue et patiente étude qu'il en avait dû faire avant de pouvoir se mettre à prêcher. Mais sur ce point, silence complet.

Cependant Lucien, celui de ses compagnons à qui

Beauvais était échu en partage, vient d'y être martyrisé. Régulus, appelé par le troupeau veuf de son pasteur, se hâte d'accourir. Dès son arrivée, il rend la vue à un aveugle, en mémoire de quoi le peuple construit aussitôt une église. Puis il se met à parcourir le pays, prêchant, baptisant, oignant les populations du saint chrême, dédiant les églises qui s'élèvent de toutes parts.

Un jour, à Rully, l'affluence du peuple est telle que le vaisseau pourtant vaste (*amplæ parietes*) de l'église ne peut le contenir. Régulus fait alors transporter sa chaire en plein vent, sur le bord d'un étang. Mais son discours se prolonge tellement que le soir arrive, et les grenouilles l'interrompent par leurs coassements. Alors il leur ordonne de se taire toutes, à l'exception d'une seule; il est immédiatement obéi.

Là-dessus, l'auteur ajoute que Régulus a opéré encore tant d'autres merveilles, que jamais personne ne pourra tout raconter, et qu'il mourut le 3 des calendes d'avril, sous le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, indication très-pieuse, assurément; mais qui n'aurait rien perdu de sa portée au point de vue de l'édification, si elle avait été jointe à quelque chose de plus précis dans l'ordre chronologique.

Eh bien, Messieurs, qu'en dites-vous? Cette pièce vous semble-t-elle offrir les caractères d'un document historique?

Pour nous, il nous est difficile d'accorder la moindre confiance à un auteur qui parle de Paris sous Domitien ou Nerva, comme à peine on aurait pu commencer à le faire au temps de Constance Chlore ou de Julien; qui paraît croire que dès la fin du Ier siècle, l'usage du latin ou du grec était répandu dans toute la Gaule; qui certainement ignore quelles difficultés saint Irénée éprouvait encore à

se faire comprendre, non pas des contemporains de saint Clément, mais de leurs petits-fils, dans une ville, non pas perdue comme la cité des Sylvanectes derrière les bois et les marais de la Gaule celtique, mais située en pleine Narbonnaise, pourvue d'un athénée avec des chaires, des écoles, et pleine de Grecs et de Romains; un auteur qui, à part cette vague et défectueuse indication de saint Clément successeur de saint Pierre, sorte de lieu commun dont l'emploi se retrouve dans cent pièces analogues, ne peut préciser aucune date; qui, dans tout le cours d'un très-long récit, n'a pas un trait, pas un mot qui révèle quelque idée ni des croyances, ni des mœurs, ni de l'état social, ni de rien de ce qui pouvait, soit faciliter la mission de Régulus, soit lui faire obstacle; qui ne sait qu'entasser miracle sur miracle; ayant soin de nous avertir qu'il en omet une foule, parce qu'il y en a tant que personne ne pourrait tout raconter; qui présente les régions de Senlis et de Beauvais comme envahies par l'Évangile et définitivement conquises à Jésus-Christ dès le temps de leurs premiers apôtres.

Quoi! voilà des populations entières converties à coups de miracles (et de fait il n'y avait guère alors d'autre moyen de les convertir), des églises bâties partout, un nombre de fidèles pour qui leurs vastes vaisseaux sont déjà trop étroits. Fort bien! une chrétienté pareille ne va pas sans doute rentrer tout à coup dans le néant d'où elle vient de sortir si merveilleusement, et nous allons la voir se conserver, sinon s'étendre, puisqu'elle ne paraît avoir plus rien à gagner, sous les successeurs de Régulus. L'histoire dira ses luttes héroïques sous les persécuteurs qui, pendant deux siècles encore, ne laisseront guère de repos à l'Église; elle comptera ses martyrs, elle attestera du moins qu'il y en a trop pour les compter.

Au lieu de cela, rien, Messieurs, rien absolument jusqu'au VI[e] siècle, excepté sept noms (1) qu'on prétend représenter la suite des pontifes entre saint Régulus et saint Lévangius, évêque de Senlis, le premier dont on sache quelque chose, et qui mourut en 513.

Ainsi, neuf pontifes auraient rempli un intervalle de de quatre cent vingt ans environ, c'est-à-dire qu'ils auraient gouverné en moyenne l'église de Senlis chacun pendant plus de quarante-six ans!

Mais, dit-on, il y a eu des interruptions du sacerdoce causées par les persécutions.

Comment! au sein d'un peuple gagné en masse à l'Évangile par tant de miracles que personne ne pourrait les raconter tous, voilà que la religion dépérit bientôt au point que nul ne se trouve plus pour porter le fardeau de l'épiscopat! Et ce retour aux ténèbres dont elle avait été si merveilleusement tirée, laisse si peu de traces dans les souvenirs de la population, que pas un seul des successeurs immédiats de saint Régulus n'est seulement honoré comme martyr!

D'ailleurs, le renouvellement rendu nécessaire par cet anéantissement de tous les fruits d'un premier apostolat, quand, comment, par qui a-t-il été opéré? Il n'y en a pas trace, Messieurs, en sorte que, pour accorder créance à l'auteur de notre légende, il faudrait, entre autres énormités, admettre absolument celle-ci, que nul souvenir ne se serait conservé d'une seconde évangélisation dont l'effet dure encore, tandis qu'on aurait des détails précis

(1) Ces noms sont, d'après les auteurs de la *Gallia Christiana :* Nicenus, Mansuetus, Venustus, Tanitus, Jocundus, Protatus, Modestus.

et circonstanciés au sujet d'une première dont tout le fruit se serait rapidement perdu !

Et puis, comment admettre l'existence d'une tradition remontant à saint Clément, laquelle aurait traversé au IIe et au IIIe siècles huit des grandes persécutions, au Ve les formidables invasions qui renouvelèrent la face de la Gaule, et n'aurait rien gardé de ces terribles secousses, tandis qu'elle conservait avec tant de soin l'histoire des grenouilles de Rully ?

Pourtant, Messieurs, ce n'est pas un auteur, c'est cent parmi les légendaires qui rattachent nos fondateurs d'églises à saint Pierre ou à saint Clément. Il semble qu'à un moment donné, probablement après les invasions du Ve siècle, les souvenirs aient perdu leur précision, et que dans une ignorance à peu près générale, la passion du merveillleux jointe à je ne sais quel amour-propre de clocher, peut-être, hélas ! à des motifs moins nobles, ait fait éclore de toutes parts ces récits dans lesquels on reliait un saint au premier pape ou à celui qu'on croyait son successeur immédiat, comme on lui faisait anéantir des dragons, guérir des malades, ressusciter les morts, ou porter sa tête dans ses mains après son martyre. Tout cela rehaussait le mérite du personnage, et profitait à l'église ou au monastère.

Eh bien, s'il faut vous dire, Messieurs, toute ma pensée sur les invraisemblances, pour ne pas dire les impossibilités entassées dans de pareils documents; je n'en vois pas de plus signalée, de plus flagrante, que la date assignée par eux à la diffusion du christianisme dans le centre et le nord de la Gaule.

Ces parties n'étaient pas, en effet, avant l'an 100, pénétrées par la civilisation romaine, comme l'était déjà la Narbonnaise; les voies ne s'y trouvaient pas encore pré-

parées et par le discrédit des dieux officiels et par la diffusion des idées monothéistes, double effet du temps et du prosélytisme judaïque, dont la Narbonnaise était redevable à ses centres commerciaux. Bien autre était la résistance offerte à la foi nouvelle par le druidisme, encore pleinement florissant dans la Bretagne, le centre et le nord, par les cultes germains qui avaient pénétré l'Alsace et la Bourgogne, par l'attachement profond des Gaulois à leurs croyances et à leurs mœurs traditionnelles, par les habitudes de vie solitaire, égoïste, indépendante, dans lesquelles chaque peuplade était rentrée depuis l'effort commun contre César.

Un siècle et demi ou deux siècles plus tard, l'Aquitaine, la Celtique, la Belgique, étaient percées dans toutes les directions de voies telles que les Romains les faisaient, vérifiant à la lettre dans leur construction la parole de l'Évangile : « Toute vallée sera comblée, toute colline sera abaissée (1). » Des cités importantes, cités toutes romaines, avaient surgi sur divers points de leur parcours, là où il n'y avait auparavant que des habitations éparses, tout au plus une enceinte grossièrement fortifiée. Les cent peuples de la Gaule se trouvaient enserrés dans les liens d'une organisation qui les forçait à des rapports multiples, soit entre eux, soit avec les Romains. Le changement du droit public, le renversement du pouvoir des druides, l'abolition des sacrifices humains, avaient progressivement modifié l'état des esprits. L'usage de la langue de Rome, la connaissance de sa littérature, avaient fait davantage encore. Enfin, le mélange des dieux de l'Empire avec ceux de la Gaule avait ébranlé déjà des convictions séculaires, les vieilles croyances se détachaient

(1) Saint Luc, c. III, v. 5.

de l'âme du peuple; le besoin d'une autre foi se faisait sentir, en même temps que l'habitude du changement en matière religieuse prédisposait les oreilles à recevoir sans trop de surprise la première annonce de la bonne nouvelle.

Il me paraît impossible, Messieurs, quand on compare les deux époques, de ne pas être frappé du terrain tout différent qu'elles offraient pour la prédication de l'Évangile. Assurément la difficulté devait être grande pour les missionnaires, même après l'an 250 (la lutte qui se prolongea durant quatre siècles encore dans nos contrées entre le paganisme et le christianisme, ne peut laisser un doute à cet égard); mais, bien que difficile, leur œuvre paraît alors possible. Il n'en est pas de même un siècle et demi ou deux siècles plus tôt.

Ah! sans doute, Dieu pouvait envoyer chez nous ses missionnaires dès les temps apostoliques, comme il pouvait leur faire guérir des malades, ressusciter des morts, même anéantir des dragons, quand il eût dû créer des dragons tout exprès pour cela. Nous ne repoussons pas de pareils faits en eux-mêmes; mais, pour les admettre, nous demandons des preuves. Nous en demandons surtout pour celui de tous qui en a le plus besoin, parce qu'il est de tous le plus invraisemblable, le fait de l'évangélisation de la Gaule antérieurement à cette préparation providentielle qui précéda l'Évangile dans tout le reste de l'Empire.

Où sont les témoins? Nous n'en connaissons pas un seul, et l'on ne produit rien, que des récits anonymes.

La date de ces récits peut-elle au moins être fixée? Ici des efforts inouïs ont été faits par des hommes aussi pleins d'érudition que de zèle, pour démontrer que dès le VIe siècle, même dès le Ve siècle, on rapportait aux

temps apostoliques la mission d'un saint Martial à Limoges, d'un saint Clément à Metz, d'un saint Denys à Paris ou d'un saint Rieul à Senlis.

Admettons qu'on ait réussi. Qu'aura-t-on prouvé? Soutiendra-t-on que, par un étonnant contraste avec les siècles présents, tout ce qui s'écrivait alors était vrai?

Dira-t-on que ces antiques parchemins ne sont que des témoins de la tradition? que leur témoignage est celui de la foi publique des églises qu'ils concernent? On l'affirme, je le sais; mais on ne l'a jamais prouvé, du moins à ma connaissance, tandis que les arguments de l'école historique en faveur de l'affirmation contraire me paraissent décisifs.

Que plus tard, et grâce à un concours de circonstances que je ne veux pas examiner, on ait pu croire à cette prétendue tradition, j'en tombe d'accord; mais c'est d'une manière absolument subreptice qu'elle s'est introduite jusque dans la liturgie. Ni les Eusèbe, ni les Jérôme, ni les Grégoire de Tours, ni les Sulpice Sévère, ni un seul des personnages savants et saints qui ont traité, dès le VIe, le Ve, et même le IVe siècle, la question de nos origines, n'a cru que l'évangélisation complète des Gaules datât des temps apostoliques. Quant à ces pièces anonymes où se reflète une pareille opinion, si elles existaient déjà de leurs temps, une chose paraît claire, c'est qu'ils les tenaient dans le plus profond mépris.

Ici, Messieurs, j'arrive à la partie principale de cette étude. J'ai montré pourquoi les arguments de l'école légendaire ne me semblent pas valables; il me reste à vous dire pourquoi l'école historique base à mes yeux ses affirmations sur les preuves les plus sérieuses.

IIe PARTIE.

EXAMEN DES ARGUMENTS DE L'ÉCOLE HISTORIQUE.

L'école historique appuie ses affirmations sur deux sortes de documents : 1° les historiens ; 2° l'épigraphie.

I.

LES HISTORIENS.

En fait d'historiens, nous citerons principalement saint Grégoire de Tours, Sulpice Sévère, saint Jérôme, Eusèbe, dont les témoignages sont positifs. Nous mentionnerons ensuite quelques autres auteurs dont le silence nous semble d'un poids considérable.

§ I. — *Saint Grégoire de Tours.*

Voici, Messieurs, non plus un anonyme sans autorité, mais un auteur, que ses antécédents, ses relations, sa haute situation, la noblesse de son caractère, l'époque à laquelle il écrivit, recommandent entre tous. Né en 544, d'une famille illustre, au pays des Arvernes, petit-neveu de saint Dizier, évêque de Lyon, neveu de saint Gall, évêque de Clermont, élevé par eux et par saint Avit, archidiacre et successeur de saint Gall, Grégoire devint évêque de Tours, et gouverna vingt et un ans cette église. Il avait beaucoup voyagé dans la Gaule. Ses nombreux écrits témoignent de l'élévation de son esprit non moins que de l'étendue de ses connaissances, et quelques défauts qu'on puisse leur reprocher, personne n'osera nier qu'ils émanent d'un homme curieux de s'instruire et d'instruire

les autres. Sil y eut au VIe siècle un personnage informé des circonstances qui avaient accompagné l'évangélisation de notre pays, certes ce fut celui-là. N'eussions-nous de lui que des écrits sans aucun rapport direct avec la question, nous devrions encore les étudier avec le soin le plus assidu, et noter au nombre de nos renseignements les plus précieux le moindre membre de phrase dans lequel nous croirions trouver quelque reflet de la pensée de Grégoire sur les origines de nos églises. Eh bien, Messieurs, cet homme a consacré précisément ses veilles et son savoir à celle de toutes les études qui pouvait avoir avec l'évangélisation des Gaules le rapport le plus direct: il nous a légué une histoire des Francs.

Certes, si tant d'églises avaient été fondées chez nous dès les temps apostoliques, si la fleur des personnages dont il est fait mention dans l'Évangile ou dans les Actes des Apôtres se fût partagé les cantons de la Gaule pour les conquérir presque tous à Jésus-Christ, si nos pères avaient eu pour premiers instituteurs de leur foi, non-seulement Lazare et ses sœurs, mais saint Pierre, saint Paul, saint Luc et saint Philippe, Joseph d'Arimathie, Nathanaël, Zachée, Simon le lépreux, Denys l'Aréopagite, Sergius Paulus, Trophime, Crescent, Lin, Clément, plus douze ou quinze des soixante-douze disciples, sans compter l'hôte de la Sainte Famille en Égypte, son serviteur à Nazareth, l'aveugle-né, l'enfant béni par Notre-Seigneur, le fils du Cyrénéen, l'homme de la dernière Cène, un domestique du cénacle, et d'autres peut-être que d'autres légendes font venir dans nos contrées; si la plupart d'entre eux les eussent arrosées de leur sang, Grégoire l'aurait-il ignoré? Le sachant, l'aurait-il passé sous silence, alors que, commençant son histoire par un résumé des événements ecclésiastiques qui précèdent l'arrivée des Francs

au-delà du Rhin, il parle explicitement de Néron, de Domitien, de Trajan, les trois premiers persécuteurs? Au lieu de cela, silence complet jusqu'à Marc-Aurèle (161-180.)

Arrivé à cet empereur, l'historien des Francs mentionne les martyrs de saint Justin et de saint Polycarpe. Puis il ajoute : « Dans les Gaules surtout, un grand nombre de martyrs ont remporté pour le nom de Jésus-Christ la couronne céleste; on conserve encore fidèlement parmi nous la relation de leurs souffrances. Au nombre de ces vaillants soldats fut Pothin, premier évêque de Lyon, qui, plein de jours, expira dans les supplices. Son successeur, le bienheureux Irénée, que saint Polycarpe avait envoyé à Lyon, convertit, par ses prédications, presque toute la ville au christianisme. Dans une nouvelle persécution, la cinquième, ordonnée par Sévère, le démon se servit de ce tyran pour déclarer à la religion du Christ une guerre si cruelle que l'on vit égorger une multitude innombrable de fidèles, et des fleuves de sang inonder les places publiques (1). »

Notons avec soin ces expressions : «On conserve encore fidèlement parmi nous la relation de leurs souffrances, » *Quorum passionum historiæ apud nos fideliter retinentur*. Elles ne sont pas d'un homme à qui les documents font défaut.

Après cela, il faut aller jusqu'à la persécution de Decius pour trouver une nouvelle mention des Gaules, dans le passage suivant, objet de tant de controverses : « Sous l'empereur Decius la guerre fut déclarée de nouveau au christianisme, et l'on fit de ses fidèles un tel carnage que les martyrs ne sauraient se compter. En ce temps-là, sept hommes qui avaient reçu la consécration épiscopale furent

(1) *Histoire des Francs*, liv. I, ch. XXVI.

envoyés dans la Gaule pour y prêcher, comme on l'apprend par les actes du saint martyr Saturnin. Nous y lisons en effet que sous le consulat de Decius et de Gratus, ainsi qu'on en conserve un souvenir fidèle, la ville de Toulouse reçut son premier évêque, saint Saturnin. Voici les noms de ceux qui vinrent dans notre pays : à Tours, l'évêque Gatien ; à Arles, l'évêque Trophime ; à Narbonne, l'évêque Paul ; à Toulouse, l'évêque Saturnin ; chez les Parisiens, l'évêque Denys ; chez les Arvernes, l'évêque Serémoine ; à Limoges, l'évêque Martial. »

Ici, Messieurs, gît le point capital du débat. Tout a été dit pour infirmer l'autorité d'un passage si net et si précis. Voyons à quoi tant d'efforts ont abouti.

Premièrement, on accuse saint Grégoire de citer inexactement les actes de saint Saturnin. Et pourquoi? parce que, en 1793, deux érudits espagnols, Ménabrea et Macédo, découvrirent à Florence, dans la bibliothèque Riccardi, une copie des actes de saint Saturnin qui, au lieu de la mention du consulat de Decius et de Gratus, si conforme à l'usage antique, porte cette autre mention, aussi vague que peu usitée, croyons-nous, dans les documents des premiers siècles : *sous Claude, successeur de Caligula.* Mais ce manuscrit que les prétentions les plus exagérées ne sauraient faire remonter au-delà du xe siècle, paraît seul de son espèce. Surius, qui édita le premier les actes de saint Saturnin, en 1570, y avait lu la même leçon que saint Grégoire de Tours, et Dom Ruinard, qui, pour les insérer dans son excellente collection des *Acta Sincera*, prit la peine de les collationner avec de nombreux manuscrits (1), dont il donne avec soin les variantes, n'en a

(1) L'un de ces manuscrits, appartenant à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, remontait au commencement du IXe siècle ; par

point connu d'autres. C'est donc bien évidemment l'auteur du manuscrit de Florence qui a mal copié, et non saint Grégoire qui a mal cité.

Secondement, on rapproche le chapitre XXVIII de saint Grégoire des actes de saint Ursin, tels qu'on les trouve à la bibliothèque nationale (Manuscrit de saint Germain, fonds de M. de Harlay, numéro 369). Or, dans ces actes, on retrouve les sept mêmes noms d'évêques missionnaires, sauf celui de saint Martial, dont la place est raturée, et saint Ursin est désigné comme leur compagnon, en quoi le récit s'accorde avec celui de l'*Histoire des Francs*. Mais en même temps l'apôtre de Bourges est donné comme l'un des soixante-dix (*sic*) disciples du Seigneur, envoyé par les apôtres. On en conclut que les sept vinrent aussi dès les temps apostoliques, et saint Grégoire est démenti.

Mais, Messieurs, n'est-ce pas procéder bien lestement? Avant d'opposer au témoignage de l'évêque de Tours, corroboré par celui de Sulpice Sévère, par celui de saint Jérôme, par celui d'Eusèbe, et par tant d'autres preuves, ainsi que nous vous le ferons voir, un autre témoignage, avant surtout de déclarer ce dernier prépondérant, ne conviendrait-il pas de savoir au moins de qui il émane? Or, l'auteur aussi bien que la date des prétendus actes de saint Ursin, sont inconnus.

Cette pièce a-t-elle au moins les allures d'un document sérieux (1)? Qu'il nous suffise, Messieurs, de remarquer

conséquent il était de beaucoup plus ancien que celui de la bibliothèque Riccardi.

(1) Ceux de nos lecteurs qui ne pourraient se reporter au manuscrit de la bibliothèque nationale, retrouveront le texte dans l'ouvrage de M. Faillon, *Monuments inédits*... t. II, p. 425 et suivantes.

qu'après avoir constaté le succès très-restreint des prédications d'Ursin, en quoi il est d'accord avec Grégoire de Tours, l'auteur parle d'une multitude innombrable de fidèles gagnés par lui, en quoi il contredit son propre récit, non moins que la vraisemblance et l'histoire sérieuse; qu'il fait de Léocadius un gouverneur général de la Bourgogne et de l'Aquitaine, tandis que Grégoire de Tours, qui descendait de Léocadius et qui parle de lui très-explicitement, n'en fait qu'un sénateur.

Et parce que, soit ignorance, soit flatterie, un pareil écrivain accole la date des temps apostoliques aux quelques vérités historiques qui subsistent dans son récit, voici qu'un savant, un saint, un homme à qui sa situation, son caractère ne permettaient pas de rester étranger à la question, un homme plus à même que personne d'être renseigné, Grégoire de Tours, en un mot, est démenti! Et avec lui Sulpice-Sévère, saint Jérôme et Eusèbe, sans parler des autres! En vérité, Messieurs, si de pareils procédés de critique devaient prévaloir, que nul d'entre nous ne travaille plus à écrire l'histoire des événements même qu'il a le mieux connus. Loyauté, savoir, talent, labeur, rien n'y ferait. Si dans quatre ou cinq cents ans le premier venu s'avisait d'écrire des choses en désaccord avec nos affirmations, des gens se trouveraient quelques générations plus tard pour exhumer sa prose de la poussière, et tout fiers de leur belle trouvaille, proclameraient que nous avons menti.

En troisième lieu, on a tenté de mettre saint Grégoire en contradiction avec lui-même. Et comment? Parce qu'il dit de saint Ursin (Gloire des confesseurs, ch. CLXXX) et de saint Saturnin (Gloire des martyrs, ch. CXLVIII) qu'ils furent ordonnés par les disciples des apôtres, *ab apostolorum discipulis*. Mais rien n'est plus vague que cette expres-

sion, et les règles de la saine critique ne permettent pas de l'interpréter autrement qu'à l'aide des passages similaires du même auteur. Qu'on se serve des chapitres XXVIII et XXIX de l'*Histoire des Francs* pour élucider le texte de la *Gloire des Martyrs* et celui de la *Gloire des Confesseurs*, et l'on verra que saint Grégoire n'a pu vouloir parler à propos des saints Ursin et Saturnin des disciples *immédiats* des apôtres.

Autre contradiction prétendue. Dans la *Gloire des Martyrs* (ch. LVI), l'évêque de Tours dit de saint Eutrope, évêque de Saintes : *A beato Clemente episcopo fertur directus in Gallias* (1). Mais ce n'est là qu'un on-dit, *fertur : on rapporte, il y a des gens qui disent.* Pour qu'il y eût contradiction, il faudrait que Grégoire niât ailleurs que l'éloignement des temps, la perturbation jetée dans les souvenirs par les terribles invasions du vᵉ siècle, le défaut général d'études, eussent produit dès son époque dans plus d'un cerveau les confusions les plus étranges entre les origines de telle église particulière et celles du christianisme lui-même. Or, il n'a nié nulle part l'existence des récits auxquels cette confusion donnait lieu, et s'il survint à cet égard quelques changements dans son esprit, c'est qu'à l'époque où il écrivit la *Gloire des Martyrs*, il pouvait supposer encore que l'opinion de ceux qui faisaient remonter l'église de Saintes aux temps apostoliques n'était pas absolument indigne d'une mention, tandis que

(1) Les auteurs de la *Gallia christiana* ne relèvent pas de date certaine dans l'histoire de l'église de Saintes avant l'an 511. Cette année-là, Pierre Iᵉʳ, son cinquième évêque, assiste au concile d'Orléans. Y a-t-il quelque apparence que cinq évêques aient rempli plus de quatre siècles? Voyez à ce sujet ce que nous disons p. 101 pour l'église de Senlis.

plus mûr et préparé par des études spéciales à son *Histoire des Francs*, il ne crut pas devoir faire à de pareilles idées l'honneur d'en parler seulement.

Quatrième objection. Grégoire, dit-on, est en contradiction avec des écrivains antérieurs. Mais lesquels? On cite Irénée, Eusèbe, Lactance, et les sept évêques dans l'épître à Radegonde (1). Vous les avez entendus, Messieurs, et vous savez quelle différence existe entre ce qu'on prétend leur faire dire et ce qu'ils ont dit. De plus, vous verrez tout à l'heure combien il s'accorde avec Sulpice Sévère, saint Jérôme et Eusèbe, sans parler des autres (2).

Cinquième et dernière objection. Grégoire, dit-on, s'est trompé pour Trophime d'Arles et Paul de Narbonne.

Il y a là, en effet, un point obscur, car il paraît acquis à l'histoire que les églises d'Arles et de Narbonne avaient été fondées antérieurement à l'an 250 par deux personnages nommés respectivement Trophime et Paul. Mais l'historien des Francs ne dit pas que ceux dont il parle fussent les fondateurs. Tout ce qu'on peut conclure de la manière de s'exprimer, c'est que vers 250 les siéges d'Arles et de Narbonne se trouvaient vacants et que deux des sept évêques missionnaires en prirent possession. Quant à la similitude des noms, ne s'expliquerait-elle pas par une pratique dont on trouve d'autres exemples, pratique qui a fini par prévaloir sur le siége de Rome, où elle est encore en vigueur, le choix d'un nouveau nom par les nouveaux évêques? Il serait tout naturel que ceux qui venaient recueillir l'héritage des saints fondateurs des églises d'Arles et de Narbonne, aient voulu être appelés comme eux.

(1) Voyez p. 83 et suivantes.

(2) Voyez p. 104 et suivantes.

Qui nous dit aussi que dans les sept il n'y en eut pas tout simplement deux qui portaient les noms des deux fondateurs, et que cette coïncidence ne fut pas le motif qui fit choisir pour l'un l'évêché de Narbonne, pour l'autre celui d'Arles?

Quoi qu'il en soit, la correspondance de saint Cyprien (*Ep.* LII, *ad Antonianum*) nous apprend qu'il y avait en Gaule, au milieu du III[e] siècle, un évêque du nom de Trophime. Un peu plus tard, la même correspondance (*Ep.* LXVII, *ad Stephanum*) nous montre Marcien évêque d'Arles. Admettons que Trophime soit précisément le prédécesseur de Marcien, et voilà Grégoire de Tours justifié.

Mais, Messieurs, l'historien des Francs n'a pas besoin de justification. C'est à ceux qui l'attaquent de prouver qu'il s'est trompé; or, s'ils affirment, nous ne voyons pas qu'ils prouvent.

Enfin, trouvât-on dans son texte une erreur portant sur un ou deux noms, et fût-on en mesure d'établir que cette erreur est imputable à l'auteur lui-même et non à ses copistes, que son autorité n'en diminuerait pas à nos yeux. Qu'est-ce, en effet, qu'un nom d'homme, un nom de ville, dans la question générale qui nous occupe? Un détail, important peut-être, mais rien qu'un détail. Nous admettrions sans grande difficulté que saint Grégoire ait pu glisser dans son récit, soit par inadvertance, soit même à raison de l'inexactitude de quelque renseignement partiel, un nom pour un autre. Mais de là à admettre qu'il se soit trompé de deux siècles au sujet des origines du christianisme dans les Gaules et des origines de sa propre église, il y a des abîmes.

§ II. — *Sulpice Sévère.*

Nous avons d'ailleurs, Messieurs, pour contrôler Grégoire de Tours un autre historien, Gaulois comme lui, et qui l'emporte, sinon par la gravité du caractère et la conscience comme narrateur, au moins par une antériorité de deux siècles, jointe à un talent littéraire de beaucoup supérieur.

Né vers 363, dans l'Aquitaine, d'un famille riche et noble, voué dans son âge mûr à la pauvreté chétienne, à la prière et à l'étude, attaché pendant des années à saint Martin, Sulpice Sévère, qui entre autres travaux nous a laissé une vie de ce grand pontife, savait mieux que personne dans quel état religieux la Gaule se trouvait de son temps. Les lumières ne lui manquaient pas touchant les efforts qu'avaient pu faire les devanciers du saint évêque de Tours dans nos diverses provinces, contre ce paganisme dont il constatait autour de lui la résistance encore si formidable. Si son principal ouvrage n'est pas, comme celui de Grégoire de Tours une histoire particuculière de la Gaule, c'est une histoire de l'Église jusqu'à l'an 400.

Malgré ce caractère général et la forme abrégée de la narration, ce livre, Messieurs, doit évidemment offrir dans le peu qu'il dira relativement à notre pays, le reflet de la pensée des hommes pieux, savants et bien informés du IVe siècle.

Eh bien! ouvrons l'*Histoire sacrée*. Au livre IIe, le Salluste chrétien passe en revue les empereurs et signale ceux qui ont persécuté l'Église : Néron, Domitien, Trajan, Adrien. Pas un mot des Gaules à leur sujet. Enfin il arrive à Marc-Aurèle, et, parlant de sa persécution, il

ajoute : *Ac tum primum intra Gallias martyria visa, serius trans Alpes Dei religione suscepta.*

Voilà qui est clair et formel : pas de martyrs chez nous avant la persécution de Marc-Aurèle (1). Vous vous souvenez que Grégoire de Tours n'en signale pas non plus auparavant, et qu'il commence d'en signaler alors. Mais il n'explique pas son silence; Sulpice Sévère ne laisse aucune place au doute. Et s'il prenait fantaisie à quelqu'un d'ajouter pour la Gaule au privilége d'être devenue miraculeusement chrétienne dès les temps apostoliques celui d'avoir échappé non moins miraculeusement à la puissance des Néron, des Domitien, des Trajan, des Adrien, voici que l'auteur de l'*Histoire sacrée* explique lui tout au contraire, et de la façon la plus naturelle du monde, le manque de martyrs par le manque de chrétiens : *Serius trans Alpes Dei religione suscepta.*

Quand il arrive à Dioclétien et Maximien, sans rien dire de spécial à la Gaule, le Salluste chrétien parle en homme qui n'ignore pas quel tribut de sang elle a payé dans leur persécution. *Omnis fere orbis martyrum cruore infectus,* nous dit-il; et il signale les actes qu'on en conserve : *Extant enim mandatæ litteris præclaræ ejus temporis martyrum passiones, quas connectandas non putavi, ne modum operis excederem.*

Sans doute, Messieurs, il est profondément regrettable que Sulpice Sévère ne donne pas ici des noms propres, au moins pour nos provinces. Vous y auriez vu, sinon celui de saint Régulus, puisqu'il ne fut pas martyr, au moins ceux de ses compagnons. Mais loin de reprocher à notre auteur cette stricte fidélité à son plan, nous nous réjouis-

(1) Ceci ne doit peut-être s'entendre que de la persécution officiellement organisée.

sons d'y trouver la marque d'un esprit d'autant plus digne de notre confiance qu'il est plus ferme et mieux ordonné.

Telles qu'elles sont, d'ailleurs, ses paroles nous sont infiniment précieuses. Elles suffisent pour justifier un triage des actes qui nous sont parvenus de certains saints, martyrs comme saint Denys de Paris, ou compagnons avérés de martyrs comme saint Rieul de Senlis.

Parmi ces documents, les uns rapportent l'histoire de ces personnages aux temps apostoliques, les autres à la fin du IIIe siècle. Nous rejetons les premiers comme inconciliables avec l'*Histoire sacrée,* les autres pouvant rentrer dans la catégorie de ceux dont Sulpice Sévère reconnaissait l'authenticité, sont par là même admissibles.

§ III. — *Saint Jérôme.*

Vers le moment où naissait Sulpice Sévère, saint Jérôme, plus âgé que lui d'environ un tiers de siècle, consacrait deux années à parcourir la Gaule dans tous les sens. Il séjournait chez ses divers peuples, étudiant leurs mœurs, compulsant les bibliothèques, interrogeant les hommes de qui la science et la sagesse lui faisaient espérer des lumières nouvelles. A chacune de ses haltes, il recueillait les souvenirs locaux transmis par la tradition, il conversait avec les vieillards, de qui la jeunesse avait traversé, déjà virile, la persécution de Maximien et Dioclétien.

Ces considérations, jointes à ce que tout le monde sait du caractère de saint Jérôme, nous disent assez de quel poids est son témoignage dans la question de nos origines. Eh bien ! qu'on ouvre la *Chronique d'Eusèbe* qui, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, ne nous est parvenue que tra-

duite par saint Jérôme, et qu'on lise d'abord la préface du traducteur. Il la termine en nous avertissant expressément que depuis la prise de Troie jusqu'à la vingtième année de Constantin, il a ajouté de nombreux détails.

Certes, avec un pareil système de traduction, il ne se fût pas gêné, en ce qui concerne les origines de l'Église gallicane, pour suppléer le silence ou corriger les erreurs d'Eusèbe, d'après les connaissances étendues qu'il avait sur la matière. C'est donc bien le témoignage de saint Jérôme que nous donne ici la *Chronique*.

Or jusqu'à Marc-Aurèle, comme l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours, comme l'*Histoire sacrée* de Sulpice Sévère, la *Chronique* se tait sur la Gaule. C'est seulement à l'an 169 que nous y lisons : « Dans les Gaules un grand nombre de chrétiens sont glorieusement mis à mort pour le nom du Christ, et aujourd'hui on conserve encore la relation de leurs combats héroïques. »

§ IV. — *Eusèbe.*

Aux témoignages de saint Grégoire de Tours, de Sulpice Sévère, de saint Jérôme, nous sommes en droit d'ajouter celui d'Eusèbe.

L'évêque de Césarée, qui écrivait au commencement du IVe siècle, n'était pas Gaulois comme les deux premiers; il n'y a même aucune apparence qu'il ait jamais visité la Gaule, comme saint Jérôme; malgré cela, si l'évangélisation de notre pays s'était opérée dès les temps apostoliques, si les personnages que la légende fait affluer chez nous avec une mission reçue soit de saint Pierre, soit de saint Clément, y étaient effectivement venus et y avaient fondé tant d'églises, il n'eût pu l'ignorer : le sachant, il

l'aurait écrit. Or, ni dans son *Histoire Ecclésiastique*, où pourtant il consacre à la Gaule des chapitres entiers, ni dans sa *Chronique*, à laquelle saint Jérôme ne nous dit pas qu'il ait rien retranché, nous ne trouvons rien de semblable.

Eusèbe, comme les autres historiens sérieux des premiers siècles, n'a rien trouvé chez nous qui méritât une mention avant Marc-Aurèle. Sulpice Sévère nous en a dit la raison.

§ V. — *Saint Justin, saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, saint Cyprien, Arnobe, Lactance, saint Hilaire de Poitiers.*

Pour en finir, Messieurs, avec cette catégorie d'auteurs, permettez-moi d'ajouter une remarque. Rien que dans les quatre premiers siècles, outre ceux déjà cités, nous trouvons au moins onze écrivains ecclésiastiques qui ont beaucoup écrit, et desquels nous avons presque toutes les œuvres. Tous furent des hommes d'une érudition assez vaste pour ne pas pouvoir ignorer la merveilleuse histoire de l'évangélisation de la Gaule, au cas où cette histoire, telle que la raconte aujourd'hui l'école légendaire, se fût trouvée vraie; d'un génie tels qu'ils n'eûssent pas manqué de saisir le parti qu'ils en pouvaient tirer.

Eh bien! on peut lire en entier saint Justin, saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, saint Cyprien, Arnobe, Lactance, saint Hilaire de Poitiers; on n'y trouvera rien, absolument rien, qui puisse favoriser les prétentions de l'école légendaire (1).

(1) Voir page 81 et suivantes la discussion des textes de saint Irénée, de Tertullien et de Lactance, invoqués par cette école.

C'en est assez, je crois, sur cet article. Sans revenir sur a lettre des sept évêques à Radegonde qui pourtant, vous l'avez vu, abonde dans notre sens; sans entrer dans la discussion des actes de saint Saturnin et de quelques autres documents du même genre qui nous sont absolument favorables, nous sommes en droit de conclure, si je ne me trompe, que l'étude des écrits vraiment historiques de nos premiers siècles ne permet en aucune façon d'admettre que le christianisme se soit répandu chez nous dès les temps apostoliques.

II.

L'ÉPIGRAPHIE.

Quelque solide que paraisse déjà cette conclusion, elle se trouve pourtant confirmée encore par l'étude de l'épigraphie.

S'il y avait eu au IIe et au IIIe siècle des Églises dans la Gaule entière, surtout des Églises aussi nombreuses et aussi florissantes que les peignent en général ces mêmes documents qui rattachent invariablement leur origine à saint Pierre ou à saint Clément, elles auraient laissé quelques monuments. Or notre sol a été fouillé du midi au nord et de l'orient à l'occident d'une manière à peu près égale; mais nulle part, en dehors de la vallée du Rhône ou du littoral de la Méditerranée, on n'a trouvé ni un tombeau, ni une inscription chrétienne, antérieure au IVe siècle. Cependant, si les prétentions de l'école légendaire étaient fondées, ce n'est pas un monument isolé, ce sont de vastes cimetières que l'on devrait mettre au jour, car il nous paraitrait incroyable que les chré-

tiens n'eussent pas profité dans les Gaules comme en Italie de la facilité que la loi romaine leur laissait d'avoir des lieux de sépulture spéciaux (1).

Vous connaissez tous, Messieurs, l'excellent ouvrage publié il y a quelques années par M. E. Le Blant sous ce titre : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*. Le savant auteur s'était proposé, en restituant à chaque contrée les inscriptions fournies par elle, de constater, comme il le dit lui-même, la marche, les progrès de la foi (2). Or qu'est-il arrivé? Les données de l'épigraphie ont absolument confirmé les témoignages de l'histoire, contrairement à ces prétendues traditions locales qui servent de fondement aux théories de l'écolé légendaire. Mais laissons ici la parole à M. Vitet (3) : « Il n'est guère de diocèse, disait-il en parlant de la France, qui n'ait la prétention d'avoir reçu la semence divine presque au premier moment de sa propagation, et de l'avoir reçue sinon de saint Pierre et de saint Paul, au moins de leurs premiers disciples. D'où il suit que cet heureux sol gaulois serait devenu chrétien, non-seulement dès la première heure, mais à peu près partout en même temps. En regard de ces traditions, si vous interrogez l'histoire proprement dite et ses représentants les plus anciens, les plus voisins

(1) Nous verrons un peu plus loin, page 115, qu'une des vies légendaires de saint Régulus lui attribue l'établissement d'un cimetière chrétien à la porte de Senlis. L'emplacement est désigné d'une façon assez précise pour qu'on ait chance de le retrouver, s'il y a dans cette assertion quelque chose d'historiqne. Cette recherche serait digne de tous les soins du comité local, et l'on comprend de quelle importance il serait de constater l'époque à laquelle remontent les sépultures les plus anciennes.

(2) *Inscript. chrétiennes de la Gaule*, préface, I.

(3) *Journal des Savants*, mars 1867, p. 140.

de l'époque en litige, Sulpice Sévère, par exemple, ou bien encore Grégoire de Tours, ils vous répondront que la foi ne s'est introduite dans les Gaules que très-tardivement; qu'elle a suivi d'abord le littoral de la Méditerranée, puis remonté la vallée du Rhône et pénétré au centre et vers le nord, mais avec des fortunes très-diverses et des progrès très-inégaux. Voilà deux versions en présence. A laquelle l'épigraphie donnera-t-elle raison? Quelle soit en droit d'intervenir, personne, ce nous semble, ne peut le contester.

« Les monuments antiques trouvés jusqu'à ce jour, d'où nous sont-ils venus? De terrassements, d'excavations que l'exploitation de la propriété privée, les travaux d'utilité publique, les besoins de la vie sociale, en un mot, rendent sans cesse nécessaires, dans une mesure à peu près égale, sur tous les points du territoire. Si donc, de province à province, la différence est grande en ce genre de richesse, cette différence signifie quelque chose. Les découvertes ont dû se multiplier là surtout où la terre avait gardé des monuments en plus grand nombre, et les lieux qui n'en ont point fourni, assurément en avaient peu reçu. L'épigraphie, sur ces questions, est donc fondée à rendre des arrêts à peu près souverains. Or, que dit-elle ici? Que dans la Narbonnaise, dans la Viennoise, dans la première Lyonnaise, les monuments chrétiens sont infiniment plus nombreux et plus anciens que dans les provinces du centre, du nord et même du sud-ouest. Les données de l'épigraphie concordent donc exactement avec celles de l'histoire, et opposent un démenti formel aux prétentions des traditions locales. »

Telle est, Messieurs, la conclusion de M. Vitet, telle est celle de M. Edmond Le Blant; jusqu'à preuve du contraire, elle est aussi la nôtre.

IIIe PARTIE.

ÉPOQUE DE LA MISSION DE SAINT RÉGULUS.

Maintenant que nous avons déblayé le terrain, nous pouvons revenir à saint Régulus pour ne plus le quitter. Déjà les considérations précédentes nous donnent lieu de penser qu'il n'a pu se trouver dans le *Pagus sylvanectensis,* je ne dis pas quelque chrétien isolé, mais un fondateur d'église, avant le IIIe siècle. Cependant comme nous voyons vers l'an 250 l'Évangile arriver avec saint Denys chez les Parisiens, il y a toute apparence que leurs voisins les Sylvanectes ne le reçurent pas beaucoup plus tard. C'est en effet ce qu'établit l'étude des documents qni nous sont parvenus sur saint Régulus.

Ces documents, Messieurs, sont de deux sortes. Les uns le font venir avant la fin du Ier siècle, les autres rejettent sa mission vers la fin du IIIe. Mais les premiers n'ont aucune valeur, ainsi que nous allons le montrer.

I.

Déjà, Messieurs, dans la première partie de cette étude nous avons examiné l'une des deux pièces publiées par les Bollandistes, sous le titre de *Vies de saint Régulus;* vous avez vu ce qu'il en faut penser.

Passons à l'analyse de la seconde.

Régulus, grec de naissance comme dans la première, est baptisé par saint Jean l'Évangéliste; il distribue ses biens aux pauvres, et entre dans les ordres. Son premier

maître ayant été relégué à Pathmos, il s'attache à saint Denys l'aréopagite, et vient avec lui à Rome, où saint Clément leur fait l'accueil le plus honorable.

L'auteur, qui n'écrivait pas avant le IXᵉ siècle, puisqu'il raconte la guérison d'une fille de Charles le Chauve au tombeau de son saint, n'en rapporte pas moins les propres termes d'un fort beau discours du successeur de saint Pierre, à la suite duquel saint Denis, sacré évêque, est envoyé en Gaule. Il arrive à Arles avec Régulus. Le peuple de cette ville se convertit en masse avec une facilité merveilleuse, si bien que l'Aréopagite, ne voyant plus là qu'une besogne de seconde importance, celle de gouverner une église toute fondée, la laisse à Régulus, et part pour Paris avec deux autres compagnons, Rustique et Éleuthère.

Maïs un jour, Régulus, disant sa messe, voit sur la croix de l'autel trois colombes portant sur leurs poitrines en caractères de sang les noms de Denys, Rustique et Éleuthère. Comprenant que ces trois saints ont reçu la couronne du martyre, il laisse l'église d'Arles à Félicissime, évêque envoyé en mission dans les Gaules par saint Clément qui se trouve là tout à point, et vient à Paris où une chrétienne nommée Catulla lui donne l'hospitalité.

Il est chez elle depuis trois jours, quand Fescennius, le magistrat auteur du martyre de saint Denys et de ses compagnons, apprenant la mort de Domitien son maître, en éprouve un tel trouble qu'il quitte son poste et retourne à Rome (*confusus Romam rediit*). Ce détail nous apprend que, d'après l'auteur, nous sommes à la fin de l'an 96, Domitien ayant été tué le 18 septembre de cette année-là.

Cependant Régulus signale sa présence par des œuvres

miraculeuses. En un lieu nommé *Villa Lavira,* il trouve une foule d'adorateurs devant une statue de Mercure. D'un signe de croix, il renverse l'idole ; le peuple émerveillé s'empresse de recevoir le baptême.

Bientôt la renommée du thaumaturge arrive jusqu'à Senlis, où une matrone du nom de Gallicia, d'ailleurs cousine de Catulla, a un fils possédé du démon. Régulus, imploré par elle, arrive monté sur un âne. A son premier commandement, le diable sort de l'enfant sous la forme d'une chauve-souris, et va se loger dans l'âne. Celui-ci fait aussitôt un signe de croix avec son sabot, ce qui met définitivement le diable en fuite. L'auteur prend soin de nous avertir ici que le pontife n'avait pas dressé sa monture à ce genre d'exercice.

Après un événement si merveilleux, le saint fait un discours dont l'auteur ne manque pas de connaître le texte, comme il a connu celui du discours de saint Clément. Après quoi il baptise le fils de Gallicia avec une grande foule de peuple, *cum maxima populi multitudine.*

Les prêtres des idoles, qui voient ce succès avec un déplaisir extrême, vont se plaindre au préfet Quintilien. Celui-ci les console en leur ordonnant de préparer pour le lendemain un grand sacrifice, auquel il se propose de faire participer Régulus. Pendant ce temps-là, le Pontife achève sa journée en ouvrant, par le simple contact de son bâton pastoral, la porte de la prison pour délivrer quelques chrétiens qu'on y a enfermés.

La nuit suivante, saint Denys et ses compagnons martyrs, apparaissent à Quintilien. Sa femme, avertie de cette vision, lui conseille de bien traiter Régulus. Mais le jour ne revient que pour aggraver la colère des prêtres des idoles. En effet, comme ils venaient de se

conformer aux instructions données la veille par le préfet, l'évêque est entré dans leur temple, et sa seule présence a renversé toutes les idoles, qui sont maintenant en poussière.

Aussi Quintilien se voit-il forcé d'abord d'écouter les prêtres, qui demandent que Régulus soit brûlé vif. Mais les notables (*majores populi*) intercèdent en sa faveur. Enfin Régulus survient en personne et prend à son tour la parole. Son discours amène au baptême le préfet (que l'auteur appelle en cet endroit-là comte, *comes*), sa femme, les prêtres des idoles et tout le peuple.

Régulus ayant achevé si heureusement d'établir l'Église de Senlis, n'a plus qu'à la gouverner. Aussi le voyons-nous procéder tout d'abord au choix d'un emplacement pour un cimetière chrétien (1).

Après cette narration qui tient deux chapitres, l'auteur en consacre un troisième à trois miracles principaux qu'il a précédemment omis.

Le premier est le jaillissement d'une fontaine en un lieu où le peuple manquait d'eau.

Les deux autres sont la guérison de l'aveugle de Beauvais, l'histoire des grenouilles de Rully, tous deux racontés déjà par l'auteur du manuscrit de Saint-Omer (2). Mais il y a des différences.

Avant la guérison de l'aveugle, le second narrateur fait

(1) Les indications données à ce sujet par l'auteur me paraissent importantes. Le lieu était *extra portam civitatis, ubi plurima exercebantur negotia. Erant enim ibi deorum simulacra, sacerdotum mensæ sacrificii victimas vendentium, atque diversi tormenti genera quibus sacrificare nolentes graviter afficiebantur.* Voyez la note 1 de la p. 110.

(2) Voyez p. 88.

partir Régulus pour Beauvais où il devait sacrer Lucien que Denys avait seulement ordonné prêtre ; il apprend en chemin le martyre de celui qu'il comptait rejoindre. Le premier le faisait partir seulement sur la réception de cette nouvelle.

Quant à l'histoire des grenouilles, le second narrateur ajoute à ce que vous avez appris du premier un détail curieux. L'ordre du saint aurait été donné aux grenouilles non-seulement pour celles qui le reçurent, mais pour leur postérité. Aussi le biographe assure-t-il que de son temps elles s'y conformaient encore; c'est sans doute pour cela qu'il ne nomme pas, comme le premier, l'endroit où le miracle avait eu lieu.

La mort du saint évêque est mentionnée, comme dans le manuscrit de saint Omer, à la suite de ce dernier récit. L'auteur donne à son épiscopat une durée de quarante ans.

Vient ensuite un quatrième chapitre consacré aux miracles opérés près du tombeau du saint. Nous ne voyons rien à y relever, sinon cette particularité que l'un de ces miracles n'ayant pu avoir lieu qu'au IXe siècle, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, la composition de l'ouvrage ne saurait être antérieure à cette époque.

Si maintenant, Messieurs, l'on compare cette pièce à celle qui nous a servi de type lorsque nous avons traité de la question des légendes en général (1) ; il semble difficile de ne pas se ranger à l'avis des Bollandistes. Les deux se ressemblent, mais la première paraît plus ancienne, moins chargée de fables, *antiquior et sincerior*. J'inclinerais fort à croire que l'auteur de la seconde avait sous les yeux la première, et qu'il l'a seulement habillée

(1) Voyez p. 87.

à sa manière, en y faisant certaines additions dont voici les principales :

1° La mention de saint Jean comme premier maître de saint Régulus ;

2° Les deux ou trois discours placés dans la bouche de ses personnages ;

3° La conversion d'Arles par saint Denys, et l'épiscopat de saint Régulus dans cette ville avant sa venue à Paris ;

4° Les relations du saint évêque avec les matrones Catulla et Gallicia ;

5° Plusieurs miracles, ou circonstances ajoutées à des miracles du premier récit pour les rendre plus merveilleux encore ;

6° L'instantanéité de la conversion du peuple de Senlis ;

7° La fondation d'un cimetière chrétien à la porte de cette ville ;

8° Une précision plus grande dans les dates.

Ce dernier trait, Messieurs, pourrait au premier abord sembler favorable aux prétentions de l'école légendaire. Malheureusement, si le côté chronologique du récit se trouve traité d'une façon plus complète en apparence, il en est de même du côté merveilleux ; aussi bien que des faits qui pourraient passer pour historiques. Or, quand un auteur produit ou enjolive des anecdotes comme celles du diable-chauve-souris, de l'âne, des grenouilles, quand il ne fait passer son héros par l'évêché d'Arles qu'à la condition de faire de saint Denys l'Aréopagite le premier évêque de cette ville, et d'un certain Félicissime inconnu aux dyptiques d'Arles, le troisième évêque de la même église, on peut affirmer sans crainte que chez lui les détails accusent, non des renseignements plus com-

plets, mais une humeur plus fantaisiste et un mépris plus grand de la vérité.

Sans doute, il peut y avoir, perdues dans les erreurs de sa narration, des choses historiques. Ainsi le lien qui rattache saint Régulus à saint Denys, premier évêque de Paris, nous paraît très-admissible; il se peut encore que saint Régulus ait vraiment occupé le siége d'Arles avant avant celui de Senlis (1); et ainsi de plusieurs autres circonstances. Mais si ces circonstances sont, dès maintenant ou plus tard, considérées comme acquises à l'histoire, c'est qu'en elles-mêmes elles n'ont rien qui répugne, c'est de plus qu'on aura rencontré pour les établir quelques preuves étrangères aux singuliers documents que nous possédons sous le titre de *Vies de S. Régulus*.

Il en est tout autrement de l'époque à laquelle leurs auteurs rapportent l'existence et la mission de l'apôtre de Senlis. D'une part, nous avons vu déjà combien il est invraisemblable qu'elle remonte à la fin du Ier siècle; de l'autre, si le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, il faut au moins, pour être admis comme vrai, qu'il soit prouvé, et les preuves ici font absolument défaut.

(1) La liste des premiers évêques d'Arles est donnée d'une manière très-différente par les auteurs de la *Gallia Christiana* et par les dyptiques qu'a publiés Dom Mabillon (Analecta, 2, III, p. 432, édition de 1690). On trouve d'un côté des séries de pontifes, allant jusqu'au nombre de sept (entre Concordus et Eros), dont il n'y a pas trace de l'autre. Malgré cela, il se trouve de part et d'autre un Régulus; de part et d'autre, il succède à Trophime et non à Denys. Dans les dyptiques il a pour successeur immédiat Marinus, tandis que la *Gallia Christiana* met entre eux Martianus et Victor; mais ni dans une liste ni dans l'autre il n'est question de Félicissime.

Mais si elles manquent pour le Ier siècle, elles abondent pour le IIIe. Les Bollandistes en avaient déjà fait la remarque ; nous n'avons guère qu'à les suivre dans cette dernière partie de notre étude.

II

Les savants auteurs qui nous servent ici de guide, rapportent à l'empire de Dioclétien la mission de saint Régulus. Ils citent à l'appui de leur opinion les actes des saints Quentin et Lucien, des saints Fuscien et Victor, des saints Crépin et Crépinien, de saint Piaton et des saints Rufin et Valère.

Nous passerons en revue ces divers documents.

§ I. — *Actes des saints Quentin et Lucien.*

Claude Héméré, chanoine de Saint-Quentin, a publié en 1643, sous le titre : *Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata*, etc., une histoire de son Église, dans laquelle il a transcrit un très-ancien manuscrit qu'on y conservait. Nous y lisons ce qui suit :

« Au temps des empereurs Dioclétien et Maximien, beaucoup de chrétiens souffraient une très-grave persécution... A cette époque, le bienheureux Quentin et le très-saint Lucien partirent de Rome, et le Seigneur les amena dans les Gaules. On rapporte aussi, et leurs actes l'attestent, qu'avec eux arrivèrent pareillement les saints Crépin et Crépinien, Rufin, Valère, Marcel, Eugène, Victor, Fuscien, Piaton et Régulus (1). »

(1) *Temporibus Diocletiani et Maximiani imperatorum*

Les actes de saint Quentin, tels que les donne le chartreux Surius (1), nous montrent également saint Quentin arrivant avec saint Lucien à Amiens, où ils se séparent. Ils concordent donc avec la tradition constatée par le manuscrit de l'église de Saint-Quentin, tradition qui nous montre douze personnages, au nombre desquels on compte saint Régulus, arrivés de Rome dans les Gaules à la même époque, et plusieurs d'entre eux martyrs sous Dioclétien et Maximien.

Quant à l'époque, elle ne saurait faire l'objet d'un doute, car nous la retrouverons indiquée de la façon la plus formelle pour tous ceux de ces douze sur lesquels nous avons des données tant soit peu précises.

§ II. — *Actes des saints Crépin et Crépinien.*

Ces actes racontent d'abord la venue dans les Gaules de Quentin, Lucien et Eugène, trois des douze, au temps de Maximien et Dioclétien; Crépin et Crépinien les auraient

multi christianorum gravissimam persecutionem patiebantur. Hac itaque tempestate, beatissimus Quintinus et sanctissimus Lucianus Roma egressi, Domino ducente, in Gallias venerunt. Fertur etiam, sed et libelli eorum certaminum testantur, cum eis SS. Crispinum et Crispianum, Ruffinum, Valerium, Marcellum, Eugenium, Victoricum, Fuscinianum, Piatonem atque Regulum pariter advenisse.

(1) Surius a publié à Cologne, dès 1570, une collection intitulée : *Vita sanctorum ab Aloysio Lipomano olim conscriptæ.* Ce recueil est encore aujourd'hui précieux à consulter, surtout pour la partie de l'année qui manque aux Bollandistes. C'est le cas pour saint Quentin, dont la fête tombe le 31 octobre.

suivis. Quoiqu'ils ne disent rien des sept autres, l'Église de Soissons a toujours regardé ces saints fondateurs comme ayant eu, non pas seulement trois, mais bien dix associés.

Dans le bréviaire de cette église, édité sous l'épiscopat de Charles Bourlon (1656-1685), se trouve un office des saints Crépin et Crépinien, dont bien des parties, entre autres les antiennes qui sont prises à peu près textuellement dans les actes, accusent une rédaction beaucoup plus ancienne. La leçon IV de Matines commence ainsi :

« Crépin et Crépinien, frères, nobles romains, animés d'un désir ardent de propager la religion chrétienne, vinrent de Rome dans les Gaules avec dix compagnons (1), sous l'empire de Dioclétien et Maximien. »

Dans un autre bréviaire, celui d'Osnabruck (Hanovre), édité à Cologne en 1652 par ordre de l'évêque François-Guillaume, on trouve au 25 octobre un office double des mêmes saints martyrs. La IVe leçon de Matines, tirée presque textuellement de Surius, ainsi que les suivantes, débute en ces termes :

« Sous l'empire de Dioclétien et Maximien, qui s'unirent dans leur impiété pour persécuter l'Église du Christ, les bienheureux Quentin, Lucien, Rufin, Valère et Eugène, nés à Rome de familles illustres, se transportèrent dans les Gaules pour y annoncer le Christ, et ayant consommé le cours de leur saint labeur par un heureux martyre, ils s'en allèrent vers le Christ. Crépin et Crépi-

(1) *Crispinus et Crispinianus fratres, nobiles Romani, Diocletiano et Maximiano imperatoribus, propagandæ religionis Christianæ studio cum decem sociis Roma in Gallias profecti, aliis alio ex convento euntibus, Suessionem venerunt.*

nien, leurs pareils par la foi, la piété et la naissance, les ayant suivis, vinrent à Soissons (1). »

§ III. — *Actes des saints Rufin et Valère.*

Marlot, dans son *Histoire de l'Église de Reims*, au chapitre XX, cite un vieux manuscrit rémois, dans lequel on lit :

« Lorsque Quentin, Lucien, Valère et Rufin, avec d'autres, quittant Rome, leur patrie, furent arrivés dans les Gaules, et qu'ils eurent choisi les endroits où ils devaient prêcher, Rufin et Valère vinrent dans l'antique ville de Reims, métropole de la Gaule (2). »

Bien que l'époque ne soit pas ici autrement indiquée, on ne saurait douter que ce ne soit la même que nous avons constatée pour les saints précédents.

En effet, les actes des saints Rufin et Valère, tels qu'ils sont donnés par les Bollandistes, au 14 juin, rapportent

(1) *Sub Diocletiano et Maximiano imperatoribus, qui una animi impietate Christi ecclesiam oppugnandam suscepere, beati viri Quintinus, Lucianus, Rufinus, Valerius et Eugenius, Romæ claris orti natalibus, in Gallias Christum annuntiaturi sese contulerunt : felicique martyrio sancti laboris cursum consummantes, ad Christum commigrarunt. Eos secuti pari fidei devotione et generis splendore Crispinus et Crispinianus Suessionem venerunt.*

(2) *Cum Quintinus, Lucianus, Valerius et Rufinus, cum aliis, Roma patria relicta, in Gallias pervenissent, elegissentque sibi loca quibus prædicarent, Rufinus et Valerius antiquam urbem Remorum Galliæ metropolim venerunt.*

leur martyre à Rictiovarus, sous Dioclétien et Maximien.

Nous lisons également dans la passion des mêmes saints, composée par saint Paschase Radbert, d'après un manuscrit que de son temps, c'est-à-dire au IX[e] siècle, on regardait comme fort ancien :

« En ce temps-là (il s'agit de la persécution de Dioclétien), des hommes éminents par la constance de leur foi et la sainteté de leurs mœurs, Quentin, Victor, Fuscien, Rufin et Valère, partirent de Rome, et, prêchant la parole de vie aux peuples de la seconde Belgique, encore retenus par la superstition des Gentils, les appelaient du joug des démons à la liberté du Christ (1). »

§ IV. — *Actes de saint Piaton.*

Le martyre de saint Piaton est aussi rapporté par ses Actes au temps de Dioclétien. On y voit que ce saint avit été ordonné prêtre par saint Denys et envoyé par lui à Tournai. Un discours placé dans sa bouche au moment de son supplice, lui fait rendre grâce à Dieu de ce qu'il va partager le sort des bienheureux martyrs Denys, Quentin, Lucien, Crépin, Crépinien et autres nombreux (2).

§ V. — *Actes des saints Fuscien et Victor.*

Dans les Actes de ces deux saints, publiés par Bos-

(1) V. l'Appendice.
(2) V. les Bollandistes, au 1[er] octobre.

quet (1), puis par les Bollandistes, d'après de très-anciens manuscrits, on lit qu'ils étaient venus de Rome en compagnie des saints Quentin et Lucien, Crépin et Crépinien, Piaton et Régulus, Marcel et Eugène, Rufin et Valère. Un peu plus loin, l'auteur raconte incidemment l'arrivée de Régulus à Senlis, ses prédications, la conversion des habitants, etc.

Vous le voyez, Messieurs, l'accord entre ces diverses pièces est aussi parfait qu'on peut le désirer :

1° Toutes nous disent que sous Dioclétien et Maximien, un certain nombre de missionnaires romains se partagèrent diverses villes de la Gaule-Belgique (2);

2° Le nombre des missionnaires est plusieurs fois fixé à douze, jamais à un autre chiffre;

3° Les quelques noms cités dans chaque document sont parmi les douze que donnent au complet les actes des saints Fuscien et Victor, aussi bien que les actes des saints Quentin et Lucien (3);

4° Saint Régulus, apôtre de Senlis, est l'un des douze.

Cet accord, Messieurs, joint à une vraisemblance qui manque de toutes parts aux narrations des légendaires, me paraît absolument décisif; et, tant qu'un fait ou un argument inattendu ne sera pas venu renverser l'écha-

(1) *Ecclesiæ gallicanæ historiarum, liber I.* Paris, 1633, in-8°.

(2) Reims, Soissons, Amiens, Tournai, Saint-Quentin, Senlis, Beauvais, Pontoise.

(3) Certains défenseurs de l'école légendaire ont avancé que les noms des douze ne sont pas les mêmes dans tous les documents. Il eût peut-être été plus exact de dire que pour rehausser la gloire de certains saints, comme saint Euvère, on a cherché à les rattacher à cette pléiade, quoiqu'ils n'en aient pas fait partie.

faudage de preuves que j'ai essayé d'élever, je propose au Congrès de conclure avec les Bollandistes que le christianisme n'a pas été prêché dans le Pagus Sylvanectensis avant la fin du IIIe siècle.

APPENDICE.

Parmi les auteurs que nous avons cités, il en est un sur lequel nous croyons particulièrement intéressant de donner quelques renseignements complémentaires.

Né dans un diocèse de la seconde Belgique, celui de Soissons, Paschase Radbert était, vers le milieu du IXe siècle, abbé de Corbie, dans un autre diocèse de la même province, celui d'Amiens. Saint et savant à la fois, il est vraisemblable qu'il connut l'histoire ecclésiastique de son pays aussi bien qu'on la pouvait connaître de son temps. Notre impartialité nous fait un devoir de revenir sur son témoignage.

Les habitants de Basoche, dans le Soissonnais, lui ayant apporté un manuscrit fort ancien et mal rédigé, qui racontait l'histoire des saints Rufin et Valère, le prièrent d'en tirer parti pour leur donner sur le même sujet quelque chose de meilleur. Nous devons à cette heureuse circonstance l'opuscule intitulé : *Passio SS. Rufini et Valerii*, qui termine le volume des œuvres de saint Paschase, édité par le P. Sirmond, en 1618. Ce n'est pas, comme on pourrait le penser, une simple transcription, ni même une traduction en latin correct et élégant du manuscrit de Basoche; c'est une œuvre propre, pour la composition de laquelle, la rédaction le prouve, saint Paschase ne

s'est pas interdit de puiser à d'autres sources que la principale.

Le récit débute par un tableau magnifique de la diffusion du christianisme dans les trois premiers siècles. Bientôt l'auteur arrive à la persécution de Dioclétien, dont la description précède immédiatement le passage suivant :

« En ce temps-là (on peut aussi traduire : *dans cette tempête*) (1), des hommes considérables, aussi illustres par la constance de leur foi que par la sainteté de leurs mœurs, Quentin, Victor et Fuscien, Rufin et Valère, Crépin et Crépinien, avec d'autres qui étaient leurs compagnons, originaires de Rome, prêchant la parole de vie aux peuples de la seconde Belgique, les appelaient du joug des démons à la liberté du Christ. »

Il s'agit bien ici de la mission des douze, à laquelle se rattache certainement saint Régulus. L'auteur, il est vrai, ne rappelle pas le nombre, mais les sept noms qu'il énumère ne laissent aucune place au doute (2). Il continue :

« Ces hommes admirables par leur doctrine, illustres par leurs vertus, illuminaient les Gaules comme des astres rayonnants. On prétend qu'ils avaient franchi les frontières des Gaules avec le bienheureux Denys, que le bienheureux Clément, pontife romain, avait envoyé pour ranimer les cœurs glacés des Gentils par la chaleur de la foi : mais cela n'est pas conciliable avec la chronologie (3). En effet, saint Denys reçut la couronne du martyre sous

(1) *Hac tempestate.* Si nous supprimons le texte latin, c'est à cause de sa longueur ; on le trouvera dans les œuvres de saint Paschase Radbert, éditées par le P. Sirmond, en 1618, in-fol.

(2) Voyez p. 124.

(3) *Sed temporum series repugnat.*

Domitien César, la seconde année de son empire (1); tandis que ceux-ci arrivèrent à la gloire immortelle sous les augustes Dioclétien et Maximien. Cet espace de temps ne contient pas moins de deux cent dix ans... Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que Denys éclaira les Belges quand ils étaient encore pleinement plongés dans la nuit du paganisme, et commença d'écarter de leurs âmes les ténèbres de l'infidélité. Pour ceux-ci, comme la clarté de la lumière avait déjà dissipé les ombres nocturnes, sans les amener pourtant au plein jour de la foi, ils apparurent semblables aux rayons éclatants du soleil de vérité, et portant avec eux la parfaite lumière de la foi, ils chassèrent pleinement la nuit du paganisme... Au temps donc où une cruelle barbarie ensanglantait sur les autels des démons les mains qui leur rendaient un culte plutôt impie que religieux..., où aucune lueur de vérité n'éclairait encore les cœurs ténébreux des Gaulois, la divine miséricorde eut enfin pitié d'eux, et pour dissiper les ténèbres de la mort, elle donna à des hérauts de la grâce nouvelle la mission d'arracher la Belgique à l'erreur pour lui faire commencer de voir la vraie lumière de la foi, et depuis lors avançant journellement dans la voie du salut, jusqu'au temps des susdits Quentin, Rufin et Valère, elle renfermait, quoique ornée d'églises du Christ, des adorateurs des démons. »

Nous avons fait dans cette page un certain nombre de coupures pour ne pas allonger la citation outre mesure; mais nous avons conservé avec le plus grand soin, outre les passages décisifs dans leur intégrité, la physionomie de l'ensemble. Elle prouve que saint Paschase Radbert,

(1) C'est-à-dire en l'an 82 de l'ère chrétienne. Il va sans dire que nous faisons ici nos réserves.

tout en rattachant la mission dont faisait partie saint Régulus, à l'époque que nous lui avons assignée, ne croyait pas qu'elle eût travaillé sur un terrain neuf. Son opinion (1) à cet égard se résumerait en deux propositions principales :

1° Il y aurait eu dès les temps apostoliques une première évangélisation de la Gaule-Belgique;

2° Saint Denys en aurait été le principal auteur.

EXAMEN DE LA PREMIÈRE PROPOSITION. — La première de ces deux propositions ne nous paraît pas inadmissible. En effet, les arguments développés dans le cours de ce mémoire démontrent seulement que la Gaule n'a pas été conquise à Jésus-Christ dans son entier dès les temps apostoliques, et qu'en général la succession régulière des évêques, à partir des personnages qu'on s'accorde à regarder comme les fondateurs de nos Églises, ne remonte pas au-delà de la fin du IIIe siècle ; mais ils laissent le champ libre aux suppositions pour les temps antérieurs. Le christianisme portait en lui-même une force d'expansion prodigieuse, et les obstacles présentés par l'état des pays au premier siècle de notre ère, tout en s'opposant à sa conversion en masse, n'ont pu empêcher que des adeptes de la nouvelle foi y pénétrassent, même qu'ils y fissent quelques prosélytes. Les textes de Grégoire de Tours, de Sulpice Sévère, de saint Jérôme, d'Eusèbe, le silence de tant d'autres écrivains, inconciliables avec les prétentions de l'école légendaire, ne sont pas contraires à cette hypothèse. Nos remarques même sur l'épigraphie, incompatibles avec l'existence de chrétientés nombreuses qui auraient eu certaine-

(1) Remarquez que cette opinion est très-peu affirmative. Le saint abbé de Corbie la propose seulement comme lui paraissant *vraisemblable*.

ment des cimetières spéciaux avec un mode de sépulture caractéristique, s'accorderaient très-bien avec l'existence de chrétiens peu nombreux et dont les tombes auraient été mêlées avec celles des païens, sans que rien les en distinguât. Or, quand saint Paschase parle d'églises fondées dans la Belgique dès le Iᵉʳ siècle, il est évident qu'il n'entend par là que des réunions de chrétiens bien peu nombreuses et peu florissantes, puisque de son propre aveu, après plus de deux siècles d'existence, elles s'étendirent tout à coup, non par leurs propres ressources et les efforts du clergé indigène, si tant est qu'elles eussent un clergé, mais seulement grâce à une mission envoyée de Rome; puisque l'histoire sérieuse prouve qu'elles n'attirèrent pas l'attention des persécuteurs; puisqu'elles n'ont laissé aucun monument; puisqu'enfin les personnages auxquels les siècles suivants se sont accordés à attribuer la fondation de ces églises ne sont venus, nous l'avons démontré et Paschase en convient (excepté pour saint Denys), qu'à la fin du IIIᵉ siècle.

Examen de la seconde proposition. — Quant à l'opinion du saint abbé de Corbie sur la mission de saint Denys au Iᵉʳ siècle, et son martyre en l'an 82 de notre ère, nous la croyons absolument fausse; mais son erreur s'explique par les considérations suivantes:

Ce qu'il dit lui-même de la façon dont il fut amené à écrire la Passion des saints Rufin et Valère, montre qu'à cette époque il était abbé de Corbie, ce qui place la composition de l'ouvrage entre 844, année de son élection, et 851, année où il donna sa démission. Mais à ce moment-là, le monde ecclésiastique, et surtout le monde bénédictin, venait d'être saisi par Hilduin, abbé de Saint-Denys-en-France, de la question de l'aréopagitisme.

La lettre dans laquelle Louis le Débonnaire demandait

à Hilduin un recueil des actes du premier évêque de Paris, la réponse de l'abbé au monarque, et l'épître adressée par lui à tous les catholiques pour confirmer son système, parurent de 836 à 838. Paschase, encore simple moine, eut certainement connaissance de tous ces documents. De plus, il est extrêmement probable que des relations personnelles s'étaient produites entre lui et Hilduin. Tous deux étaient bénédictins, et l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, pays natal de Paschase, avait été donnée à Hilduin avec plusieurs autres par la libéralité royale. Enfin, si l'on tient compte de la profonde humilité qui fut un des traits saillants du caractère de Paschase, si l'on se rappelle qu'Hilduin était de famille noble, tandis que lui-même était un pauvre enfant trouvé à qui la charité chrétienne avait seule permis de vivre et de s'instruire, qu'Hilduin était prêtre tandis que lui-même voulut toujours rester simple diacre, que la position d'Hilduin près du monarque, dont il était archichapelain, aussi bien que dans l'ordre de saint Benoît, dont il détenait trois riches et puissantes abbayes, devait lui sembler bien supérieure à la sienne, on admettra sans peine que l'autorité de l'abbé de Saint-Denys dut en imposer considérablement à celui de Corbie. Ce dernier, sans doute, était peu disposé à contrecarrer une opinion que le premier s'attachait avec la passion la plus acerbe à faire prévaloir. Peut-être même s'y rangea-t-il avec une confiance aveugle, qui annulerait sur ce point l'autorité de son témoignage.

Discussion. — M. l'abbé Müller demande la parole et s'exprime ainsi au sujet du travail de M. de Meissas :

La discussion, qu'une rencontre fortuite a soulevée entre M. l'abbé de Meissas et moi, présente parmi d'autres

aspects originaux celui-ci : Nous sommes *d'accord* sur ce point d'hagiographie que saint Rieul est venu dans le Pagus Sylvanectensis vers la fin du IIIᵉ siècle, mais *partagés* sur la valeur démonstrative des arguments qui servent de base à ce sentiment, M. de Meissas leur conférant haut la main une force de certitude absolument irrésistible, moi leur refusant un brevet semblable d'évidence. M. de Meissas est-il trop autoritaire? Suis-je trop mou dans mes conclusions? *Sub judice lis est.* A vous, Messieurs, aux critiques sérieux qui pèsent la valeur des documents, discutent le sens exact des textes, reconnaissent le côté encore obscur des opinions, respectent les découvertes de l'avenir..., aux critiques consciencieux seuls de décider.

Vous comprendrez que je n'ai point l'intention de suivre dans ses détails l'étude de M. de Meissas; voici en résumé les réserves que je ferais, s'il m'était permis, sur ce travail qui se distingue plus par la forme de l'affirmation que par la nouveauté des arguments (1).

I

C'est une faute de *raisonnement* que nous commettons tous plus ou moins, mais que la critique historique doit éviter scrupuleusement que de torturer les faits à la façon de Procruste pour les asservir à des théories préconçues. M. de Meissas s'est-il suffisamment mis en garde contre cet écueil?... Quelques exemples :

1° Un texte de *Tertullien* : « Les diverses nations des Gaules adorent le Christ » est gênant! « Galliarum

(1) Voir MM. Taillar, l'abbé Chevalier, de Tours, l'abbé Eugène Bernard, de Paris, etc.

diversæ nationes et Britannorum inaccessa Romanis loca Christo vero subacta. » (Adv. Judæos, cap. VII.) Faut-il, pour diminuer son autorité, alléguer ce que l'on nomme « l'enflure hyperbolique de l'Africain », ergoter sur le sens du mot *diversæ*, qui pourrait, dit-on (je le nie), se traduire par « diverses » au lieu de « les diverses » ?

2° *Sulpice Sévère* qui, pour avoir uni dans son histoire la gravité du fonds à l'élégance du style, a mérité, comme le répète avec raison M. de Meissas après l'abbé Chevalier, le surnom de Salluste chrétien, Sulpice Sévère nous a laissé un texte célèbre.

Parlant de la persécution que Marc-Aurèle excita à Lyon en 177, il dit : « Sub Aurelio deinde, Antonini filio, persecutio quinta agitata ac tum primum intra Gallias martyria visa, serius trans Alpes Dei religione suscepta (1). » (Hist. sacr., lib. II, cap. 32.) A-t-on le droit de conclure en dehors et au delà de ces affirmations : (a) Avant 177, l'on ne vit point en Gaule de martyres *comme ceux de Lyon*, c'est-à-dire exécutés sur une vaste proportion ? — (b) La religion du Christ ne fut accceptée au delà des Alpes *par les masses* qu'assez tard. — (c) Cet *assez tard* doit être placé *avant l'année* 177, puisque les hécatombes chrétiennes dont il est parlé supposent un certain temps pour former les victimes?... Que l'on me permette de citer parmi d'autres témoignages, ceux d'Orose, d'Eusèbe et de saint Jérôme : « *Persecutiones Christianorum*, dit Orose (VII, 15.), *quarta post Neronem vice, in Asia et in Gallia graves præcepto ejus extiterunt multique sanctorum martyrio coronati sunt.* « Dans les Gaules, » c'est Eusèbe qui s'exprime ainsi en sa chronique à l'année 169, « dans les Gaules, un grand nombre de chrétiens

(1) Voir sur ce texte l'abbé Chevalier, de Tours, p. 31.

sont glorieusement mis à mort pour le nom du Christ, et aujourd'hui l'on conserve encore la relation de leurs combats héroïques. » Saint Jérôme, qui a séjourné longtemps en Gaule et vécu en relation intime avec les hommes les plus saints et les plus savants de la Gaule, raconte à Théodore (Ep. LIII) la fondation, vers la fin du II[e] siècle, de plusieurs Églises dans l'Aquitaine et sur les bords de la Garonne.

3° Tout le monde connaît le fameux passage de Grégoire de Tours : « Hujus [Decii] tempore (entre 249 et 251) septem viri [ou episcopi] ordinati ad prædicandum in Gallias missi sunt, etc. etc. (Hist. lib. I, cap. XXX, al. XXVIII.)

Certes, j'aime mieux voir Grégoire de Tours avec les yeux de dom Ruinart qu'avec la critique sèche de Kries; pourtant n'est-ce point agir avec trop de sans façon que d'oublier les controverses peut-être insolubles que ce texte a soulevées et par suite la prudence que tout conseille en ces sentiers.

(a) Qui ne sait les réserves que font sur les affirmations de Grégoire de Tours Baronius, qui parle « de auctoris simplicitate », Papebrock (Boll. junii, t. IV), Cantu, Guizot, Quicherat, qui le qualifie de « légendaire », etc. etc.?

(b) Les actes de saint *Saturnin*, qui sont l'une des sources historiques que Grégoire de Tours a confondues dans le passage supra indiqué, ont-ils une autorité incontestable (1).

(1) Il semble que si Grégoire de Tours a pris la date « sub Decio » aux actes de saint Saturnin, en revanche il a emprunté les noms des sept évêques aux actes de saint Ursin, lesquels les rattachent à une mission apostolique.

(c) La version « *Sub Decio,* etc. », n'est-elle point contredite par les manuscrits de Florence? Des critiques graves, entre autres dom Chamard, estiment que le texte de la légende de saint Saturnin est très-authentique dans sa substance, mais renferme des interpolations, par exemple la phrase « ante annos L, etc. »

(d) La *chronologie* de l'histoire des Francs n'est-elle point abandonnée et condamnée dans les Traités de la Gloire des Confesseurs (cap. LXXX) et de la Gloire des Martyrs (Lib. I., cap. 48-56) où Grégoire de Tours fait ordonner saint Ursin de Bourges et saint Saturnin de Toulouse par les disciples des Apôtres?

(e) La *mission des sept évêques* n'est-elle point battue en brèche par plus d'un document qui donne des noms, des dates différentes? Sic les actes de saint Ursin, les actes de saint Saturnin, le pape Sozime en 417 et les évêques de la Provence qui reconnaissaient qu'Arles avait reçu son premier évêque de saint Pierre...

Et puis quand Grégoire de Tours offrirait une autorité historique et un texte inattaquables, résulterait-il du passage que nous étudions qu'il n'y aurait point eu de martyrs, de hérauts de la foi, d'Églises constituées avant la mission des sept? Dom Ruinart trouve cette conclusion excessive: « Quelques-uns, » dit-il, « pensent que l'on peut conclure des écrits de Grégoire de Tours qu'il existait de son temps en Gaule une double tradition sur les premiers Apôtres de l'Église gallicane, les uns s'efforçant de ramener leur mission à l'époque des Apôtres eux-mêmes, les autres la fixant au temps de Dèce ou de Marc-Aurèle. Ils vont jusqu'à reprocher à Grégoire de Tours de n'être pas d'accord avec lui-même sur ce point, de patronner le premier sentiment dans son livre des Miracles, le second dans son Histoire. Mais c'est se tromper que de croire que

Grégoire, lorsqu'il parle des martyrs de Lyon ou des sept évêques, venus à son avis sous Dèce, nie par là qu'il y ait eu en Gaule avant eux des martyrs ou d'autres hérauts de la parole divine (1). »

4° Les sept évêques de la Gaule semblent à certaine école sortir des limites de l'utile dans cet endroit de leur *Lettre à sainte Radegonde :* « Itaque cum ipso catholicæ religionis exortu cæpissent Gallicanis in finibus venerandæ fidei primordia respirare, etc... (Grég. Tur., Hist. Franc., lib. IX, cap. 39.) — Peut-on, sans offenser dans sa substance le contexte, proposer comme tenable cette traduction : « *Sur les confins* de la Gaule » au lieu de « *Dans le territoire* de la Gaule ». Que dit ce texte pris dans son entier? Le voici. (a) Il y eut dès le début même de la religion chrétienne une première initiation de nos pays à la foi. (b) Cette foi était seulement une lueur faible qui n'éclairait qu'un petit nombre d'intelligences :... « Respirare et adhuc ad paucorum notitiam tunc ineffabilia pervenissent Trinitatis Dominicæ sacramenta, etc. » (c) Il était réservé à l'influence monastique de saint Martin et de ses disciples de généraliser la connaissance de l'Évangile.

5° Ailleurs le nom de *saint Trophime* d'Arles apparaît avec le prestige de l'antériorité d'origine chrétienne. On se tire sans façon d'embarras en répétant à la suite de Dufraisse, de l'abbé Chevalier, etc., qu'il y eut deux Trophime. C'est possible, comme il est possible qu'il exista deux saint Denys de Paris, deux saint Lucien de Beauvais, deux Ursin de Bourges. Mais pourquoi affirmer une dualité qui mérite tout au plus d'être indiquée comme un

(1) Dom Ruinart, préface aux œuvres de saint Grégoire de Tours, 61. De primordiis fidei in Galliis. — Voir Sirmond, lib. I, cap. 26-28.

moyen de concilier Grégoire de Tours et la lettre des évêques de Provence à saint Léon ?

Bref, il me serait indifférent, même agréable, que Tertullien, Sulpice Sévère, les sept évêques des Gaules et Grégoire de Tours aient dit exactement ce qu'on veut leur faire dire ; mais je tiens qu'il ne faut jamais dénaturer un texte ou exagérer l'autorité d'une source dans l'intérêt d'une thèse, si vraie qu'elle puisse être. Comme M. de Meissas, j'ai trouvé aussi exacte que belle cette expression d'un hagiographe : « La vérité est la sainteté de l'histoire ! » Mais je crains que la vérité ne perde autant et plus aux partis pris de certains théoriciens qu'aux admirations, naïves si vous le voulez, des anciens.

II

M. de Meissas a-t-il pour nos légendes un *respect* suffisant ? Je conviendrai avec mon spirituel contradicteur que parfois les légendes contiennent des détails indignes de l'attention des historiens, que la passion du merveilleux les a chargées de chapitres de prodiges, que l'admiration pour le héros sacré a immolé la vérité aux hyperboles de la louange, que « l'amour ambitieux de quelques-uns pour leurs Églises (1) » a poussé des écrivains à reculer leur antiquité, que des motifs moins nobles ont pu corrompre leur sincérité première, etc. etc. Voir les appréciations de Sulpice Sévère, de Guibert de Nogent (2), des

(1) « Ambitiosus est quandoque pro singulis ecclesiis suis « quorumdam amor. » (Boll. xxv, oct.) — Voir les mêmes, xvii oct. « De origine ecclesiarum Galliarum. »

(2) De sanctorum pignoribus, lib. I, cap. iii.

Pères du Concile de Latran, de Baronius, des Bollandistes (Vie de saint Yon), de Monseigneur Freppel (saint Irénée), de M. l'abbé Chevalier, etc. etc. Mais autre chose est de balayer à la grosse, à la suite des Baillet, des Godescard et des hagiographes de l'école naturaliste ; autre chose de séparer le respectable du mauvais avec la dignité d'une critique chrétienne à la suite des dom Ruinart et des Bollandistes. Voici quelques règles auxquelles, pour ma part, je voudrais obéir dans l'emploi des légendes :

1° Leur mesurer l'estime selon leur source : autobiographes, — témoins oculaires, — contemporains ou presque contemporains, — panégyristes se servant de documents authentiques, — ouï-dire.

2° Leur accorder volontiers et premièrement créance ; « Quoique les actes de seconde main, » dit dom Ruinart, « n'atteignent point à la pureté des actes de première origine et fourmillent presque toujours de fautes, je ne crois pas qu'il faille les rejeter absolument. »

3° Leur laisser pieusement leur côté du merveilleux, toutes les fois que ce merveilleux n'est ni indigne de Dieu, ni contredit par des faits certains, ni ajouté à la simplicité d'une légende primitive dans un intérêt vulgaire. Il n'est pas de foi sans doute que saint Denis, saint Lucien et autres bienheureux aient porté leur tête en leur main, que saint Rieul ait imposé silence aux grenouilles de Rully, etc.

L'on trouvera dans les Bollandistes plus d'une façon légitime d'interpréter ces détails de nos légendes : traduction en une forme sensible d'une intercession céleste, influence d'une représentation matérielle, style métaphorique... Mais je ne sache pas que le fait soit impossible et doive être nié absolument de parti pris. La science hagiographique ne pourrait que perdre à cette façon brutale de

procéder, comme la poésie des légendes, l'art et le reste. Si je montre à m'exprimer de la sorte quelque simplicité, je m'estime en assez noble compagnie avec saint Augustin, les Bollandistes, Mabillon, de Montalembert et une foule de génies chrétiens.

III

M. de Meissas, lorsque M. l'abbé Vattier et moi, lui objections l'antique *tradition* de l'Église de Senlis sur la date de l'apostolat de saint Rieul, me parut traiter cette tradition comme une hypothèse qui doit tomber d'elle-même, si elle ne peut présenter en sa faveur des raisons positives. Je trouve cette façon d'argumenter inexacte. La tradition, à mon avis, demeure « mole sua stat », dans la plénitude de sa force avec un certain droit au respect, tant qu'elle n'est point convaincue d'erreur par des faits certains, ni ébranlée par des objections graves. N'a-t-elle point le bénéfice de la possession, le droit au soleil de l'histoire, d'une affirmation qui a traversé les siècles, la réputation présumée d'avoir eu pour principe un auteur respectable? Ce *fertur*, ce *fama est*, lorsqu'il a attaché le souvenir de tel détail touchant ou miraculeux à quelque héros chrétien, inspiré des œuvres d'art, des pèlerinages..., fixé son existence orale dans des monuments hagiographiques, pris sa place dans la liturgie, obtenu sans contradiction la créance de nombreuses générations, doit être traité avec égards. Tout le conseille, l'estime pour le bon sens et la religion de nos pères, la crainte des découvertes que l'avenir ménage peut-être, le caractère de haute réserve qui convient au véritable savoir et la conduite elle-même de l'Église qui, dans certains

cas, se contente de cette tradition. « La critique, » dit l'abbé Chevalier, « est un art difficile. »

On lisait par exemple, dans des listes du XIIIe siècle d'évêques de Noyon le nom d'un Alomer, prédécesseur, disait-on, *fertur, fama est,* de saint Médard ; où les chanoines d'alors l'avaient-ils rencontré?... Je l'ai retrouvé par hasard dans les litanies carlovingiennes d'un manuscrit du IXe siècle (1) : *Sancte Allumre, ora pro nobis.* Et pour mettre ma pensée à l'abri d'une haute autorité, M. Edmond Blant, dont on recueille si volontiers le bel argument tiré de l'épigraphie (2), a écrit avec la même sûreté de jugement cette phrase, dont on oublie aussi volontiers le grand sens : « L'étude nous habitue chaque jour davantage à compter sérieusement avec les traditions. »

(1) Antiphonaire du Mont-Renaud.

(2) Puisque j'ai parlé de l'épigraphie, certes je reconnais que les inscriptions sont une source hagiographique dont il faut tenir compte aussi bien que des traditions et des légendes. Mais pour user de cet élément nouveau de savoir avec la sage réserve et la prudence dont M. Edmond Le Blant nous donne le précepte et l'exemple, je ferai observer sur le Pagus Silvanectensis :

1° Que le témoignage de l'épigraphie ne me paraît pas encore avoir été recherché suffisamment, puisque l'on n'a point ou presque point exploré les cimetières anciens d'Avilly, de Chantilly, de Montataire, de Saint-Nicolas...

2° Que la nature même des matériaux qui ont dû servir les préservait mal de la destruction.

3° Que des découvertes toutes récentes, par exemple celle du temple païen de Halatte faite par MM. Fautras et l'abbé Caudel, et continuée par M. de Caix, nous indiquent que notre pays ne révèle point tout de suite ses secrets.

Je ne m'arrêterai point à des escarmouches de détail, par exemple : le chiffre de *douze* missionnaires venus au IIIe siècle évangéliser le Nord de la Gaule, est-il démontré historiquement? L'on s'appuie pour l'affirmer sur les actes des saints martyrs Fuscien, Victoric et Gentien (1), et sur une lettre des Pères du concile de Paris (825) à Eugène II, inspirée des actes précédents. Sic les abbés Pocquet, Chevalier de Tours, de Meissas, etc. Mais les actes des saints martyrs Fuscien, Victoric et Gentien ne sont pas d'accord avec les noms des missionnaires ; mais les Pères du concile de Paris placent leur mission sous saint Clément : « S. Dionysius... qui a sancto Clemente... in Gallias cum duodenario numero primus prædicator directus est ; » mais les saints que l'on veut rattacher à cette mission des douze, ont dans leurs légendes un nombre très-variable de compagnons... (2).

Bref, je le répète, dussé-je passer pour hésitant dans mes opinions et peu net dans mes résultats, je ne crois pas (et c'est à mon grand regret) pouvoir donner à mes sentiments sur la date de l'évangélisation de nos pays et de la mission de saint Denis, de saint Lucien, de saint Rieul.... une formule plus précise. Ce n'est pas une question de piété ; ce n'est pas même au pied de la lettre une question d'hagiographie ; c'est une question de philosophie : de prémisses, qui ne m'apparaissent pas absolument certaines, ai-je le droit de tirer des conclusions certaines? Certes, j'ai dans ce système de prudence, de réserve, d'hésitation, si l'on veut (le mot n'est pas humiliant), des maîtres qui ne sont point à dédaigner. C'est par exemple du Bosquet, « homme, » disent les Bollan-

(1) Ghesquière. *Acta sanctorum Belgii*, t. I, p. 161.
(2) Voir M. Ch. Salmon. *Vie de saint Firmin*, p. 119.

distes, «illustre par sa science,» qui, levant des doutes sur les premiers évêques de la Gaule, s'exprime ainsi : (Boll., t. III martii, 22 mart., pag. 370) : « Pour ce qui est des premiers hérauts de l'Évangile dans la Gaule, les hagiographes ne sont point d'accord ni dans les listes qu'ils en donnent, ni dans le temps qu'ils assignent à leur mission, car la plupart tiennent que les apôtres Pierre et Paul ou leurs disciples sont les premiers fondateurs des Églises des Gaules; d'autres attribuent à saint Clément et aux pontifes romains, qui leur ont immédiatement succédé, l'envoi des premiers évêques des Gaules; d'autres retardent jusqu'au second siècle soit vers l'an 170, le lever en nos pays de la lumière évangélique. Ces questions sont *tellement obscures* que l'on ne saurait affirmer aucune de ces opinions avec une *absolue* certitude. Les défenseurs de la première opinion n'ont été amenés que par un amour longtemps endormi de l'antiquité à rapprocher les débuts de l'Église gallicane des origines de l'Église universelle, etc. etc. »

Poursuivons la vérité: soyons assurés qu'elle ne perd nullement à être connue dans sa totalité; mais n'affirmons de ses traits sacrés, quand elle veut demeurer encore dans la pénombre, que la quantité qu'elle-même consent à découvrir à nos regards.

M. l'abbé de Meissas, à son tour, demande la parole et répond en ces termes au précédent orateur :

«Il n'est pas possible d'outrepasser la portée des textes de Tertullien et de Lactance (texte qui n'est pas de Lactance, comme je l'ai déjà démontré). Il y a toujours de l'exagération dans Tertullien, et on ne peut pas le prendre à la

lettre, surtout quand on voit avec quelle sévérité il a été jugé par plusieurs de ses contemporains et notamment par saint Jérôme.

« Quant aux légendes, je ne nie pas qu'on ne puisse y trouver quelque chose de vrai à défaut de documents, mais si ces histoires sont édifiantes, elles ne me semblent pas appuyées sur des preuves assez sérieuses ; nous devons appliquer à la critique historique les mêmes règles que celles exigées pour la doctrine chrétienne. Quant à la question de Trophime, saint Grégoire n'est pas le seul historien que je puisse invoquer, et son témoignage est conforme à ceux de Sulpice Sévère, de saint Jérôme et d'Eusèbe. »

M. l'abbé Müller termine en disant qu'il accepterait bien volontiers que saint Rieul soit venu au IIIe siècle, mais il estime que son honorable adversaire s'est servi, d'arguments négatifs contre des traditions. Il maintient la forme de réserve avec laquelle il a dû conclure la veille.

M. le président déclare la discussion sur la 21e question entièrement close et donne la parole à M. Millescamps, qui lit au nom de M. Hahn une note sur le cimetière de Compan.

Le cimetière du Compan, près Luzarches, sépultures de l'âge de la pierre polie.

Sur le même territoire de Luzarches et dans la vallée de l'Isieux également, mais à l'altitude de 60 mètres seulement, c'est-à-dire à un point beaucoup plus bas que les monuments mégalithiques de Thimécourt et à moins de

deux kilomètres de distance de ces derniers, a été découvert un véritable cimetière de l'âge de la pierre polie. Le lieu-dit où il se trouve, déjà désigné dans un titre de l'année 1163, a toujours été connu sous le nom de Compan.

Signalé dès l'année 1854 par M. Hahn, de Luzarches, à l'attention de M. Serres alors professeur d'anthropologie au Muséum d'histoire naturelle de Paris, l'ossuaire du Compan fut, à cette époque, l'objet d'une exploration aussi rapide que superficielle. M. Serres se borna à recueillir quelques crânes et un petit nombre d'ossements qui furent transportés au Muséum. Le reste fut complétement négligé. Reprises en 1864, suspendues pendant huit années et terminées en 1873, par MM. Hahn et Millescamps, les fouilles ont permis de déterminer l'âge exclusivement néolithique des sépultures.

Ce cimetière préhistorique, orienté de l'ouest à l'est, s'étendait sur une longueur de 14 mètres et une largeur de 2m60; le sol n'avait été creusé qu'à la profondeur de 1m40. Quatre grès de grandes dimensions avaient été placés sur divers points de la fosse. L'un, trouvé debout et à fleur du sol, semblait fermer l'extrémité nord-ouest; un autre était renversé le long de la paroi nord ; un troisième, aplani en forme de table, délimitait l'extrémité sud-est; le dernier était entièrement en dehors. La distance à laquelle ces quatre grès se trouvaient les uns des autres ne permet d'établir aucune relation entre eux; il ne semble pas qu'ils aient été disposés dans un ordre régulier; rien n'indique les vestiges d'une allée couverte ou même d'un dolmen. Il n'y avait non plus aucune trace de murs élevés soit pour maintenir les terres, soit pour établir des cloisons intérieures. Le trait particulier de la sépulture était un dallage posé dans le fond avec le plus

grand soin et maintenu de niveau malgré la déclivité du terrain. Il consistait en pierres calcaires plates, habilement juxtaposées, présentant les dimensions moyennes suivantes : longueur, 0m60; largeur, 0m45; épaisseur, 0m05. C'est sur ces dalles que reposaient les corps d'une centaine d'individus des deux sexes et de tout âge. Aucun n'a été retrouvé dans la position horizontale ; tous étaient plus ou moins affaissés, écrasés, le crâne et les membres supérieurs retournés, aplatis sur les inférieurs, ce qui dénote évidemment un mode particulier d'inhumation, celui que caractérise l'attitude repliée ou accroupie donnée au mort.

Les corps ainsi placés avaient été recouverts de terre, puis d'une espèce de plafond en pierres généralement plates, formant une sorte de second dallage très-inégal et beaucoup moins régulier que celui du fond. Au dessus s'étendait une couche de terre brûlée contenant des parcelles de charbon, indices de foyers, et un grand nombre d'éclats de silex bruts et taillés.

Les instruments divers en os et en pierre, qui ont été recueillis, se trouvaient disséminés sur tous les points de la fosse et principalement dans l'intervalle compris entre les deux dallages. Il faut noter cependant qu'une partie des pièces les plus intéressantes était groupée dans l'espace d'un mètre carré, à l'extrémité sud-est de la sépulture. Cette sorte de cachette renfermait notamment trois haches polies, quatre couteaux, trois pointes de flèches de formes diverses, quatre poinçons en os, un grattoir et deux petits ciseaux en silex. Nous donnons le nom de ciseau à un petit instrument en silex de forme triangulaire, dont la base est taillée en biseau (fig. 3). Quelques archéologues voient dans cette espèce de tranchet une arme de jet et l'ont appelé *flèche à tranchant transversal,*

Sépulture néolithique du Compan (Luzarches)

Age de la Pierre

1

2

3

4

5

6

Lith. Ch. Gailland, Tours.

Légende

Figure 1 *Pointe de lance.*
" 2 *Pointe de lance.*
" 3 *Ciseau (dénommé quelquefois flèche transversale).*
" 4 *Pointe de flèche.*
" 5 *Petit disque.*
" 6 *Petit disque en schiste coticule ou calcaire silicaté.*

Grandeur naturelle.

mais nous ne pensons pas que cette attribution soit justifiée.

La poterie ne nous a offert que des fragments informes de vases de cette terre grossière et mal cuite qui est particulière à la céramique des dolmens.

Il ne sera peut-être pas inutile de noter en passant quelques spécimens d'instruments en matière tendre. Ces pièces, faites en calcaire, présentent ordinairement la forme de haches; elles sont rares au Compan. Nous les avons recueillies à titre de curiosités : quelle était la destination ou la signification attachée à ces simulacres? C'est un point bien obscur sur lequel nous ne nous hasarderons pas à jeter le moindre rayon de lumière.

Citons, en terminant, parmi les objets les plus intéressants, une belle pointe de lance en silex, finement retaillée sur l'une de ses faces (fig. 1); cette arme, longue de 185 millimètres, était brisée en trois morceaux, qui ont été successivement retrouvés. Une pièce également peu commune, c'est un disque en schiste coticule percé de deux trous et présentant la forme d'un hausse-col. Des disques analogues ont été rencontrés à Mizy (Marne), à Chaffaud (Vienne), à Meudon, à Argenteuil et à Vauréal (Seine-et-Oise), mais partout à l'état d'unité. Le Compan seul, à notre connaissance, en a livré deux (fig. 5 et 6), dont l'un ramassé sur les débris d'un squelette de femme (fig. 6). C'était, selon toute apparence, un ornement ou une amulette destinés à être portés au cou.

Nous donnons la reproduction, en grandeur naturelle, de six des principaux objets exhumés du Compan : quatre de ces objets ont été mentionnés ci-dessus; les deux autres sont une seconde pointe de lance (fig. 2) et une pointe de flèche (fig. 4).

On voit, par cette courte énumération, que le mobilier

funéraire des sépultures de la pierre polie a été recueilli presque en entier au Compan.

L'état dans lequel a été retrouvé ce qui subsistait de l'ensemble de ce cimetière préhistorique, ne permet pas de savoir s'il était recouvert d'un monument mégalithique dont auraient fait partie les quatre grès enfouis dans le sol. Le dallage sur lequel avaient été placés les corps, était la seule partie absolument intacte; le reste avait été, depuis des siècles déjà, plus ou moins atteint et bouleversé par la charrue.

Ce qui est certain, c'est qu'aucune trace de métal n'a été vue dans les fouilles, et que le cimetière du Compan appartient incontestablement à la période purement néolithique.

Discussion. — M. Jouron rappelle qu'il a vu dans la collection de Baye une flèche à tranchant transversal fixée dans une vertèbre, et que l'usage de cette arme est aujourd'hui parfaitement déterminé.

M. Millescamps répond que cet exemple n'a pas la portée qu'on lui attribue, et s'appuyant sur le témoignage de MM. de Mortillet et Leguay, il considère cet instrument comme un ciseau ou un tranchet.

M. Ed. Fleury croit qu'il faut y voir un de ces outils usuels primitifs qui recevaient plusieurs destinations à la fois.

M. de Maricourt demande à M. Millescamps de vouloir préciser le sens de la première partie de la question 3e : *Quelle conclusion faut-il tirer de la présence d'instruments en matière tendre, tels que calcaire, grès, etc., dans les stations préhistoriques?*

M. Millescamps reprend le passage qu'il vient de lire

dans la communication de M. Hahn; il n'a pas, ajoute-t-il, d'opinion faite sur la signification de ces simulacres.

M. de Caix de Saint-Aymour signale une hache en calcaire tendre trouvée en Champagne et appartenant à M. de Lavaulx.

M. Édouard Fleury parle à cette occasion des agglomérations siliceuses naturelles qui offrent l'aspect de ces simulacres. Ces rognons calcaires se trouvent, dans le département de l'Aisne, par gisements énormes, et notamment à Sablonnière, dont le cimetière a été exploré par MM. Moreau. Là des tombes mérovingiennes présentent ces simulacres rangés de la même manière que des vases dans d'autres sépultures. Un assez grand nombre de ces tombes nous les montrent entre les jambes du mort, et nul doute que ces pierres n'aient frappé l'attention des hommes de cette époque, qui devaient y prêter le même culte superstitieux que naguère encore on attachait aux *pierres de tonnerre*. Quelquefois ces pierres ont été travaillées légèrement, et on a cherché à leur donner la forme de croix grossières.

M. Ed. Fleury, revenant sur la question de l'époque de l'introduction du christianisme dans le Nord, dit qu'il ne faudrait pas conclure de l'absence de monuments épigraphiques chrétiens, que le christianisme n'y a été introduit qu'à une époque postérieure. Il espère pouvoir, dans la prochaine partie de son livre (1), établir par l'identité du style et de l'ornementation l'existence de monuments chrétiens à une époque où on n'a pas cru devoir en admettre jusqu'à ce jour la présence.

(1) *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, Ire partie, seule parue.

M. Millescamps a de nouveau la parole pour la lecture d'une note adressée par M. Vieille :

Station de la fin de l'âge de la pierre polie à Thimécourt.

A environ seize kilomètres au sud-ouest de Senlis, dans le département de Seine-et-Oise, près du département de l'Oise et de l'arrondissement de Senlis, sur la commune de Luzarches, à cinq cents mètres au nord-est du hameau de Thimécourt, existe un de ces endroits où l'on trouve sur le sol des silex travaillés, et que l'on appelle : « Station de l'âge de pierre. »

Cette station est située à l'extrémité ouest du plateau sur lequel ont été déjà découverts le cimetière mérovingien fouillé en 1874-1875 par MM. Millescamps et Hahn (1), et les monuments mégalithiques exhumés en 1875-1876 par M. Millescamps (2). Elle est à l'altitude de 104 mètres environ et s'étend sur plus d'un hectare de terre en culture, au lieu dit « la Rigalle », en face du chemin du Noyer à la Drouarde, à cent cinquante mètres de la voie de Beaumont à Survilliers, et à quatre-vingts mètres du chemin de Lassy à Senlis.

Quoique sa découverte ne date que du mois d'avril dernier, cette station, qui n'a pu être explorée que sur une

(1) Voir la *Revue archéologique* et les Bulletins de la *Société d'Anthropologie de Paris*.

(2) Voir les Bulletins de la *Société d'Anthropologie de Paris*, année 1876, et le *Bulletin* de la *Société de Senlis*.

partie de son étendue, a fourni déjà des centaines de silex, dont la plupart sont cachalonnés et sur lesquels le travail de l'homme est caractérisé par des marques de percussion, des retouches, et la trace laissée par des éclats enlevés.

Parmi les pièces recueillies jusqu'à ce jour se trouvent des ciseaux, des grattoirs, des perçoirs, des nucléus et des percuteurs ou broyeurs de formes variées; une espèce de racloir, des fragments de hachettes polies, deux flèches transversales et une flèche barbelée.

La flèche barbelée est mince, elle est très-finement travaillée et très-bien conservée. Sa longueur est de 35 millimètres, elle a 22 millimètres de largeur à sa base, et son pédoncule a 5 millimètres de diamètre.

Deux des percuteurs sont remarquables, l'un par sa petitesse, l'autre par sa forme aplatie. Le premier, qui est profondément cachalonné, est de la grosseur d'une noix ordinaire, débarrassée de son brou; il est entièrement percuté sur toutes ses faces. Le second est rond; il a une de ses faces un peu bombée, et l'autre plate. Sa partie bombée et son pourtour sont seuls percutés; mais le pourtour l'est d'une manière telle qu'il est impossible de prendre cette pièce pour une moitié de percuteur.

Le silex est étranger au sol; il paraît provenir du domaine boisé de Chantilly.

Avant de quitter la tribune, M. Millescamps demande à communiquer une nouvelle note de M. Hahn, en réponse à la 4e question du programme, ainsi conçue :

Des objets de l'âge du bronze. — Déterminer le lieu des découvertes et signaler les ateliers de fondeurs.

Age du bronze. — Cachette de fondeur à Luzarches (Seine-et-Oise).

Je m'étais proposé de faire une communication sur les études préhistoriques du canton de Luzarches (Seine-et-Oise), situé au sud et limitrophe de l'arrondissement de Senlis (Oise). Je l'aurais appuyée d'une carte indiquant les stations, sépultures, monuments et découvertes diverses faites dans ce canton.

Les découvertes, en effet, me paraissent intéressantes. Elles permettent de suivre l'homme, dès les premières périodes, dans son incessant travail de perfectionnement, luttant avec intelligence contre les nombreuses difficultés de la vie matérielle. Pour dompter la matière et pourvoir à ses besoins, il eut d'abord ses mains, engin délicat, trop faible et tout à fait insuffisant; puis la pierre qu'après l'avoir taillée il polit avec une grande perfection, ainsi que le prouve les haches, pointes de flèche et de lances, instruments divers trouvés dans notre contrée; et, enfin, le bronze. En outre, il pétrit la terre et la façonna; mais il reconnut plus tard que la matière terreuse pétrie pouvait acquérir encore plus de dureté et de résistance : il apprit à la consolider, à la fondre, en quelque sorte, comme la matière métallique.

Les objets que j'ai recueillis et les observations que j'ai faites m'autorisaient à exposer la marche croissante suivie par la civilisation dans notre contrée et à établir une parité du développement social, mais non pour cela à créer un synchronisme des temps, car en constatant une époque (pierre, bronze, fer), on ne peut l'étendre à toute l'es-

pèce humaine, puisque, aujourd'hui même, à côté de nos splendeurs européennes, nous voyons des peuplades qui en sont encore à leur âge de la pierre. Il ne se serait agi, pour moi, que d'établir un synchronisme de civilisation et non de date. Mais j'ai craint que les matériaux que je possède fussent encore incomplets pour me livrer à une étude aussi détaillée et aussi approfondie. Je me bornerai donc, dans cette simple note, à vous entretenir, un court instant, d'une cachette de fondeur de l'âge de bronze.

Pour arriver à l'âge du bronze, l'évolution a demandé un temps considérable, et cependant la période du bronze étant moins connue que celle de la pierre, les savants engagent à étudier cet âge, à ne négliger aucun détail, lors même qu'il paraîtrait des plus puérils. Il convient donc de multiplier les recherches et de réunir toutes les découvertes isolées pour arriver à établir des généralités. C'est cette pensée qui m'a guidé.

Il y a plus de vingt ans, en défrichant une partie boisée, au territoire de Luzarches, près de la limite de la Picardie (terrain qui a pu faire partie du pays des Silvanectes) (1), au lieu dit le bois de Lanoue, on avait trouvé différents objets auxquels les ouvriers bûcherons n'attachèrent aucune importance : ces objets, en bronze, disait-on, étaient passés de main en main pour arriver à celles d'un marchand colporteur, qui les dispersa. Il n'en restait plus qu'un vague souvenir, lorsque, il y a quelques années, en faisant un drainage, on a trouvé au même

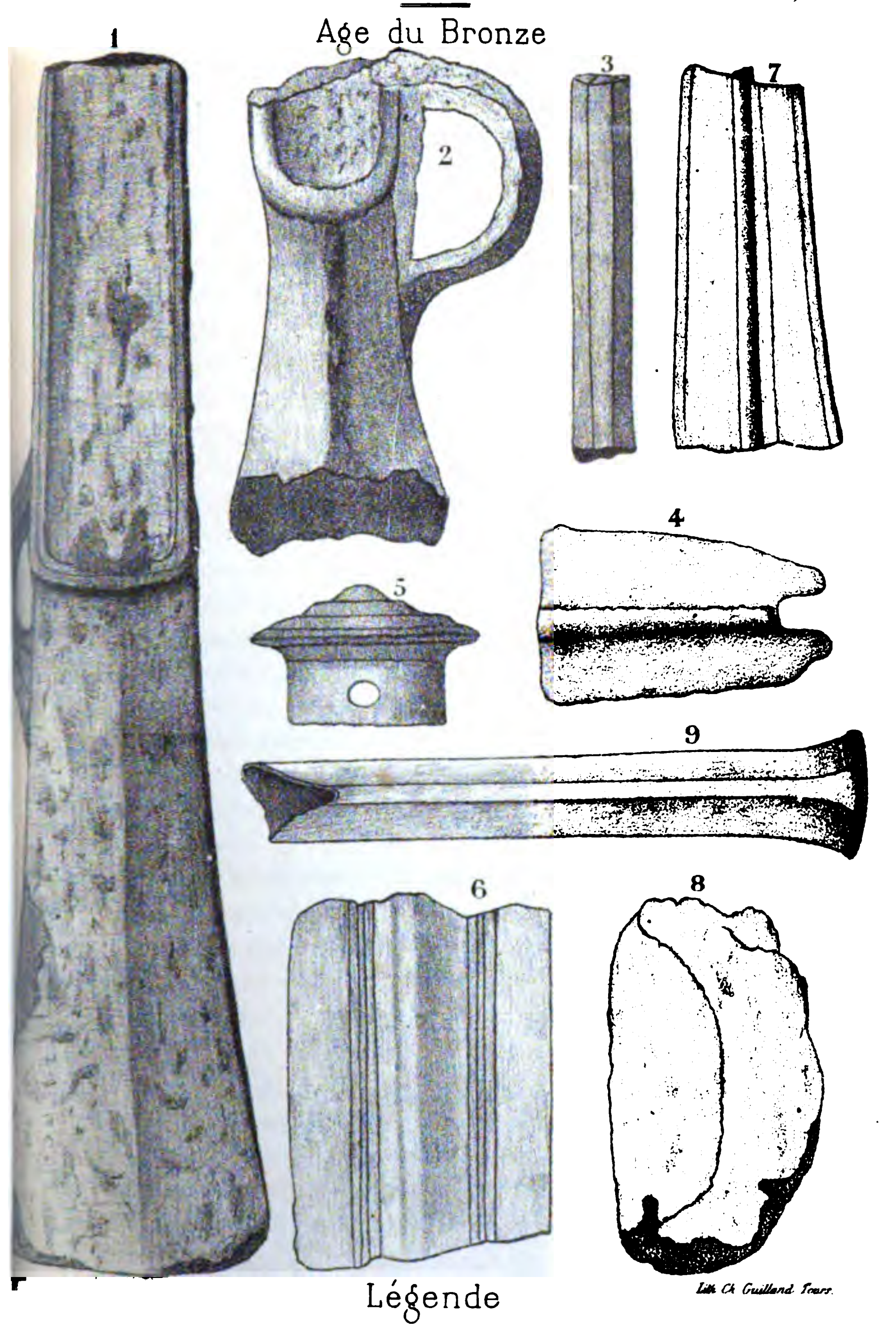
(1) Nous étions compris dans le vaste réseau forestier que Pline et Ptolémée ont désigné sous le nom de forêt des Silvanectes, et dont les bois de Chantilly, Coye, Luzarches, sont les derniers vestiges.

point, à environ cent mètres à l'ouest, dans une terre en culture, un amas de vieux bronze enfoui à quatrè-vingts centimètres de profondeur, pesant huit kilogrammes cinquante grammes : c'était là, certainement, une cachette de fondeur de l'âge du bronze.

En effet, ce n'est pas ici un atelier complet de fondeur qu'on a enterré en pleine activité, par suite d'une invasion ou d'un fait de force majeure. Je pense que, dans une tribu qui habitait cet emplacement, un homme (peut-être initié au travail de la fonte) recueillait tous les instruments usés, brisés ou mal venus (car j'ai des morceaux avec la bavure de la fonte), les entassait pour les passer au creuset, lorsqu'il en avait une quantité suffisante pour les fondre à nouveau. Comme il ne pouvait serrer sa provisiou de débris, il était nécessairement obligé de les cacher en terre, à mesure qu'il faisait sa récolte (pour les soustraire à la cupidité), puis il ne se serait plus souvenu de l'emplacement qui les recélait, et cet amas s'est conservé jusqu'à nos jours, pour se révéler fortuitement. J'ai pu, de suite, recueillir la masse agglomérée, et, en la décomposant, je n'y ai trouvé que des débris, sauf deux haches d'une facture rudimentaire, dite à talon, une capsule, un grattoir (fondu à l'imitation d'un silex taillé), et une foule de fragments d'instruments divers, accompagnés de culots de bronze. Sans doute, ces objets sont les similaires de ceux décrits dans les ouvrages des Desor, de Hon, Madsen, Worsaæ, etc.; mais il est intéressant pour nous de trouver aux confins des Silvanectes et des Parisii, une agglomération de pièces, dans des conditions indiscutables, pour servir d'éléments sérieux à l'histoire de l'industrie de cette époque. Ce ne sont, il est vrai, que des fragments; mais, comme avec un fragment d'os, le célèbre Cuvier a pu reconstruire des espèces perdues (et depuis, la science

Découverte d'une cachette de Fondeur (Luzarches)

Age du Bronze



Légende

Figure 1 *Hache dite à rebord droit et talon*	5 *Capsule*
" 2 *idem (Fragment)*	6 *Tronçon d'épée, lame avec stries*
" 3 *Tige octogonale*	7 *Fragment d'un fourreau, forme losange*
" 4 *Tête de Lance (fragment) avec côtes*	8 *Grattoir ou racloir, forme de silex éclaté ou taillé*

9 *Talon d'un fourreau se terminant par une base ronde.*

Grandeur naturelle

a marché à pas de géant), de même, nous, dans cette collection trouvée en bloc (en comparant avec des objets similaires), nous possédons une révélation complète de l'âge de bronze, pour notre localité, et elle doit en fixer irrévocablement et irrécusablement l'histoire (1).

Ces objets ont été enfouis dans un trou pratiqué dans le sol et comblé de suite, car le sol est parfaitement homogène, et il indique qu'il n'y a pas eu de terre rapportée : le terrain est un sable gras, à base d'argile jaunâtre, avec quelques veines d'argile bleue. Je puis donc répéter que c'est là une nouvelle série d'objets en bronze que l'on désigne sous le nom de fonderie ou de cachette de fondeur, bien que l'on n'ait recueilli dans ces stations que des objets usés ou brisés, et jamais (ou par hasard) des pièces en voie de fabrication ou des moules. Ces objets portent généralement les traces du moulage (les bavures du bronze sur les parties latérales devaient disparaître ensuite par le martelage), et, malgré leur état fragmentaire, ils peuvent nous donner une idée assez exacte de la nature du travail, de la civilisation et des mœurs de ces temps reculés. A cet effet, je donne ci-après la nomenclature des pièces recueillies :

Haches à bords droits et talon (dont deux entières et quinze fragments),	17 pièces.
Haches à ailerons : simples fragments,	3
A reporter.	20

(1) Nous avons déjà, avec M. Millescamps, découvert un cimetière de la pierre polie et un cimetière mérovingien. M. Millescamps, de son côté, a fouillé deux monuments mégalithiques. J'ai aussi constaté des stations préhistoriques, romaines et gallo-romaines : la série se complète pour notre contrée.

Report.	20 pièces.
Lances : divers fragments dont deux pointes,	5
Épées : menus fragments de lances (plusieurs avec stries),	30
Poignard : un petit fragment de soie ou âme de la poignée,	1
Grattoir ou racloir : en assez bon état,	1
Fourreaux ou talons de lances : fragments (dont quelques-uns à nervures),	10
Capsule bombée : avec bossette au centre	1
(base ou talon de lance?),	1
Faucille : un fragment présumé de serpe ou de faucille,	1
Vase : fragment mince, martelé, supposé d'un vase ou d'une coupe,	1
Anneau : fragment d'un anneau, soit de suspension ou autre usage,	1
Douille : fragments d'une forte douille, sans détermination,	1
Tige cylindrique : courts fragments,	2
Tige octogonale : courts fragments,	1
Tige octogonale : fragments de forme concave, sans détermination.	10
Scories et morceaux indéterminables, culots,	40
Total.	125 pièces.

Pour l'intelligence de cette désignation sommaire, j'ai dessiné quelques-uns de ces objets :

Figure 1re. — Hache dite a rebord droit et à talon (vu de face et de profil).

Figure 2e. — Hache dite à rebord droit et à talon (dont

la partie du tranchant est à côtes : des fragments en ont plusieurs).

Figure 3ᵉ. — Fragment de tige octogonale.

Figure 4ᵉ. — Bout de lance avec renflement.

Figure 5ᵉ. — Capsule ou virole à aileron circulaire (la partie cylindrique percée de deux trous).

Figure 6ᵉ. — Fragment de lame d'épée (ayant quatre stries de chaque côté des méplats).

Figure 7ᵉ. — Fragment d'un fourreau losange.

Figure 8ᵉ. — Grattoir ou racloir (vu de face et de profil du côté du tranchant).

Figure 9ᵉ. — Talon de fourreau se terminant en rond.

(Toutes ces pièces sont de grandeur naturelle).

L'espace me manque pour continuer la description d'autres objets, ne voulant pas, d'ailleurs, abuser de l'attention du Congrès. Je me propose (à l'occasion) de faire analyser ce métal pour en connaître la composition exacte et rechercher à quelle période il peut appartenir ou être similaire, car tout porte à croire que ces instruments ont été fabriqués dans le pays : il y a des pièces coulées et d'autres martelées, ayant même la surface extérieure polie.

Quel que soit le peu d'attrait que peut offrir isolément l'examen de ces objets, le véritable intérêt réside dans leur ensemble et dans les circonstances de leur découverte; c'est pourquoi j'ai pensé qu'il importait d'appeler l'attention des savants archéologues sur ce simple fait, d'autant plus que, pour notre contrée, c'est un nouveau jalon planté pour nous guider dans la voie archéologique. Jusqu'à ces derniers temps, en effet, on n'a abordé ce sujet qu'armé de textes ou documents historiques, moyen insuffisant, puisqu'il s'agit de faits préhistoriques; il faut donc mettre de côté les citations et avoir recours aux données pure-

ment archéologiques, c'est-à-dire étudier seulement les débris laissés par les premières générations, en s'aidant de la tradition soumise à l'observation, suivant la méthode des sciences naturelles.

Je termine en ajoutant que cette découverte caractérise, avec nos fouilles antérieures et postérieures, le long et continuel séjour de l'homme dans nos contrées : ces vestiges ininterrompus, précisent, avec la plus grande authenticité, une série continue depuis les temps préhistoriques jusqu'aux temps contemporains.

Il est de l'intérêt de la science de faire connaître ces faits particuliers : ils peuvent éclairer les personnes qui, en pratiquant des fouilles ou en remuant des terres, trouvent des objets, à leurs yeux insignifiants (sans valeur intrinsèque), mais qui peuvent avoir une importance au point de vue archéologique, en donnant aux savants des éléments pour apprécier l'existence et les manières d'être des peuplades primitives, par l'inspection de la forme et de la nature des objets trouvés : c'est là, assurément, un résultat utile, même pour l'histoire générale de la France.

M. de Caix de Saint-Aymour communique, à l'occasion des questions deux, trois et quatre : 1° Une carte des stations palustres des environs de Senlis dressée par M. Vinet; 2° un mémoire imprimé dont il est l'auteur sur les monuments mégâlithiques de la vallée de l'Oise et notamment sur l'allée de Vauxréal (1); 3° une note sur

(1) *Études sur quelques monuments mégalithiques de la Vallée de l'Oise*, par A. de Caix de Saint-Aymour. Paris, Leroux, 1875 (Extrait de la *Revue d'Anthropologie*, 1874, grand in-8°, 50 fig.)

une épée de bronze trouvée aux environs de Senlis (1).

M. Hayaux du Tilly, au sujet de la première partie de la 12e question (**ancienneté et importance des voies romaines dans les Gaules**) lit un travail destiné à accompagner la carte des voies romaines, présentée par lui au Congrès géographique, en 1875 (2).

Il dépose ensuite sur le bureau une note de M. Hardouin, conseiller à la cour d'appel de Douai, sur le séjour de Grotius au château de Balagny, en 1623, et sur la réception faite à Senlis, par Louis XIII, à l'auteur du *Droit de la paix et de la guerre,* alors ambassadeur de Suède près ce prince (3).

Hugo de Groot (Grotius) à Balagny et à Senlis (1623-1635).

Quelque étranger au programme du Congrès que puisse paraître le souvenir qu'il s'agit d'évoquer, et qui n'a pas même le mérite d'être inédit, ce souvenir, néanmoins, ne saurait être absolument inopportun. En même temps qu'il a pris place dans l'histoire de la ville où la Société française d'Archéologie et les membres du Congrès réunis sous ses auspices, reçoivent l'accueil le

(1) *Musée archéologique,* t. II.

(2) *Carte de la Gaule ancienne, indiquant l'ancienneté et l'importance relatives des voies romaines d'après les itinéraires d'Antonin et la table de Peutinger,* par Hayaux du Tilly. Paris, Abel Pilon (Impr. Larousse), 1875, in-8°.

(3) Voir à ce propos le travail lu à la Société historique de Compiègne, par M. de Marsy, sur le *Traité de* 1635.

plus hospitalier, il ramène l'attention sur l'œuvre capitale et sur l'un des incidents de la vie du publiciste le plus célèbre de son époque. Presque tous les autres écrits, aussi nombreux que divers, de ce publiciste, rentrent du reste essentiellement dans le domaine des études qu'il s'agit d'encourager. Disciple de Juste-Lipse, Grotius, dès la plus tendre adolescence, était passé maître en linguistique. Il préludait par la critique et l'édition de textes obscurs et difficiles entre tous, aux prodiges d'une érudition en fait de littérature sacrée ou profane, avec laquelle ne rivalisa qu'à peine celle des Vossius, des Casaubon, des Saumaise et de ses autres contemporains les plus illustres. Ses travaux d'historien national et de légiste eussent d'ailleurs suffi par eux-mêmes à jeter un vif éclat sur son nom, comme à honorer sa patrie. Il ne devait, hélas! y recueillir d'autre rémunération de ses labeurs, de ses services, de ses hautes vertus civiques et de sa gloire, que l'ostracisme le plus implacable, et que les rigueurs de l'exil, après l'évasion miraculeuse qui avait mis fin à une détention décrétée perpétuelle par des juges improvisés devenus les aveugles instruments des vengeances d'un parti politique. Rappeler ici qu'il s'appelait Hugues Cornets de Groot, ce n'est pas, sous prétexte de scrupules en fait d'exactitude biographique, le destituer du bénéfice du nom de *Grotius,* devenu classique longtemps avant 1645, et qui est demeuré tel.

Prononcer ce nom, c'était d'ailleurs citer d'avance le livre qu'il rappelle et dont la notoriété n'est pas moindre, à savoir : le traité, si justement fameux, intitulé : *Du droit de la paix et de la guerre.*

De l'auteur et de l'ouvrage, Voltaire a dit quelque part : « Grotius m'a souvent ennuyé, mais il est très-savant. » Ne serait-on pas tenté de penser que, depuis

lors, maints lettrés plus ou moins légistes, ou, si on le préfère, certains légistes plus ou moins lettrés, à commencer par les plus empressés à rajeunir l'éloge du livre et à bruyamment se rendre autant d'échos de cet éloge, se sont assez volontiers résignés à ne laisser qu'à Voltaire le soin et l'ennui d'une préalable lecture?

A peine est-il besoin maintenant d'ajouter que les auteurs des biographies les plus connues, à la rédaction desquelles la publication de la correspondance à la fois si volumineuse et si intéressante à tous égards de Grotius devint, en dernier lieu, d'un si grand secours, se sont fait un devoir de rappeler, en interrogeant cette correspondance, que le tant célèbre traité fut commencé à Balagny.

Avant de reproduire à ce sujet quelques détails, il ne sera pas hors de propos de noter que, dès 1617, le frère aîné de Grotius avait séjourné à Senlis. Il était venu s'y familiariser avec l'étude et l'usage de notre langue, à des conditions et dans des circonstances qui paraissent n'avoir pas été jusqu'à présent autrement précisées. Un fait hors de contestation c'est que ce fut de Senlis que Guillaume Grotius s'achemina vers la faculté de droit d'Orléans. Il s'y distingua et y conquit avec éclat grades et diplômes, et préluda ainsi dignement à sa longue et méritoire carrière de savant jurisconsulte et de professeur à l'université de Leyde.

Les causes du séjour d'Hugues Grotius à Balagny, puis à Senlis, en 1623, et de sa réapparition dans la même ville, en 1635, sont tout autrement mémorables et connues. Parmi les souvenirs de sa carrière si longue et si douloureusement glorieuse de proscrit il n'en fut guère qui reparurent aussi fréquemment sous sa plume ou sur ses lèvres, dans les épanchements de la famille et et de l'amitié.

Grotius avait expié par une sentence de détention à perpétuité, comme le grand pensionnaire Barneveld par le dernier supplice, l'inflexibilité du dévouement à la cause des lois et de sa patrie. C'était sur le sol et grâce à l'hospitalité de la France, qu'il avait trouvé un refuge et la sécurité d'une protection souveraine, lorsqu'il eut réussi à franchir l'enceinte de la forteresse de Louvenstein, grâce à un stratagème demeuré à tout jamais célèbre dans l'histoire des évasions ménagées au mari par l'ingénieuse complicité du cœur féminin. Geôliers et sentinelles avaient, par lassitude, après une première année de surveillance inquiète, cessé de visiter assidûment le vaste et pesant récipient en bois avec charnières, serrures et clés en fer, où prenaient place, pour pénétrer dans Louvenstein et pour en sortir après lecture les in-folios si chers au captif. L'idée vint à la courageuse compagne de sa détention, de substituer aux livres, leur lecteur en personne. Le poids serait équivalent. Une bibliothèque vivante se trouverait avoir ainsi remplacé l'autre, non sans encourir, à plus juste titre encore que celle-ci, l'inculpation d'Arminianisme.

Le fugitif avait pu, après mille périls, arriver à Paris où l'attendaient, avec l'accueil le plus cordial de la part de l'élite des savants et des plus hauts personnages de la cour et de la ville, la sauvegarde et la bienveillance du monarque lui-même.

Au nombre des plus éminents protecteurs de l'exilé, et des plus empressés à honorer en lui l'infortune du génie, se rencontra de Mesme, le propriétaire de la terre de Balagny. Elle fut à la disposition de Grotius et de sa famille, dès le commencement de l'année 1623. « Il y passa le « printemps et l'été Ce fut dans ce château, ajouterai-je en « continuant de citer textuellement ici de Burigny, qu'il

« commença le grand ouvrage qui, seul, aurait suffi pour
« rendre son nom immortel... Il avait avec lui sa famille et
« quelques amis. Les plus illustres savants venaient quel-
« quefois lui rendre visite, entre autres Saumaise et Rigaut.
« Il avait tous les livres qu'il pouvait désirer. François de
« Thou, fils du président qui avait hérité de la bibliothèque
« de son père, une des plus belles de ce temps-là, lui laissait
« l'entière disposition des livres. Grotius qui savait que le
« président de Mesme était très-zélé catholique, eut l'atten-
« tion de régler sa conduite de manière que le président
« n'eût point à regretter le plaisir qu'il lui avait fait de
« lui prêter sa maison. » Grotius prend soin, en effet, dans sa correspondance, de rappeler que tous exercices religieux par des ministres du culte réformé furent suspendus, et que le service à table demeura sévèrement conforme aux prescriptions de l'église orthodoxe. Il passa le mois d'octobre dé la même année dans Senlis même.

Douze ans après, l'auteur du *Traité du droit de la paix et de la guerre,* à l'apogée de la renommée européenne de publiciste sans rival, reparaissait à Senlis. Le proscrit était devenu l'ambassadeur en France de la Suède, alors sous le gouvernement de Christine et du célèbre chancelier Oxenstierna. « Ce fut le duc de Mercœur qui condui-
« sit, le 6 mars, Grotius à la cour... Le nouvel ambassa-
« deur fut très-content de la réception qui lui fut faite. La
« garde du roi était sous les armes. Louis XIII parla beau-
« coup à Grotius, et avec tant de bonté, qu'il en conjectura
« qu'ils finiraient agréablement les affaires qui lui étaient
« confiées. Sa Majesté, ajoute le biographe, qui se borne du
« reste à continuer l'analyse de la correspondance de Gro-
« tius, lui fit comprendre par son air gracieux et par ses
« discours qu'on ne pouvait envoyer en France aucun
« ministre qui lui fit autant de plaisir. Il le fit couvrir et

« il redoubla ses politesses, lorsque Grotius lui présenta « son fils Corneille. »

Quelque modernes que soient les souvenirs que je viens d'évoquer, et quelque étrangers qu'ils puissent dès lors paraître aux travaux du Congrès, peut-être n'y seront-ils pas absolument déplacés.

L'hospitalité qui accueillit Grotius à Balagny et dans Senlis, fut un touchant et mémorable hommage à l'infortune et au génie. Elle n'honora pas moins la France et Louis XIII que l'illustre proscrit lui-même. Dans la ville où il recueillit un aussi éclatant témoignage de sympathie, une rémunération aussi providentiellement glorieuse de ses labeurs, de son savoir et de la vie pure et sans tache qu'il y associa, siége une assemblée non moins hospitalièrement accueillie, au sein de laquelle tout respect est acquis d'avance au nom et à la mémoire de l'érudit, du philologue par excellence et de l'historien des Provinces-Unies.

Enfin M. de Marsy communique un travail de M. le colonel Coustant d'Yanville sur Guillaume d'Ercuis et dom Pierre Coustant, travail destiné à servir de réponse à une partie de la 50e question :

Donner la biographie des plus célèbres antiquaires et érudits nés dans le département de l'Oise.

Dom Pierre Coustant et Guillaume d'Ercuis.

Parmi les érudits nés dans le département de l'Oise, il en est un dont les biographes ont peu parlé, malgré l'éten-

due de son savoir et de ses mérites, peut-être à cause de la nature même de ses travaux, exclusivement consacrés à la scolastique; et cependant il remplissait, suivant nous, toutes les conditions qui font les vrais savants. Mais, dans notre siècle si agité et parfois si futile, le goût des recherches et des études sérieuses s'est répandu partout. Une sorte de décentralisation intellectuelle, dont cette réunion est une des manifestations, s'est produite sur tous les points de la France; elle a cherché à faire revivre le passé pour éclairer l'avenir, tendant ainsi à prouver à tous que le travail a toujours été une loi de l'humanité, que la lutte doit avoir ses défaites comme ses victoires, que la désespérance n'est pas un acte viril, ne peut être le fait d'une nation, qui, malgré de violentes convulsions, de fréquents et profonds bouleversements, a produit, à toutes les époques, des enfants dont elle a le droit de se montrer fière, je dirais même orgueilleuse. De grands génies, des individualités brillantes ont occupé les premiers plans, accaparé les suffrages et les critiques; ils ont conduit, dirigé la nation dans les conseils, dans les sciences, dans les arts ; mais ces éclatants météores, ces phares lumineux qui ont guidé les générations à travers les âges, ne sont que les résultantes du labeur général, occulte, modeste, incessant de l'universalité de nos ancêtres. Et ces infatigables travailleurs, ces intrépides pionniers, ces inconscients édificateurs de la gloire nationale..., la postérité les découvre un jour, et bien longtemps après que leur souvenir a passé, ils se trouvent vengés de cette sorte d'oubli, de cette espèce d'injustice de leurs contemporains par les recherches de leurs petits neveux, les publications ultérieures des sociétés savantes.

Il serait cependant injuste de dire que celui dont je veux vous entretenir, ait été complétement oublié par les

biographes. Mais comme on est toujours enclin à la partialité dans sa propre cause, je tiens, avant de vous le nommer, à ne le présenter qu'avec ce que j'oserai appeler de sérieuses références.

Deux hommes éminents de notre époque, l'un membre du Sacré-Collége, l'autre haut dignitaire de l'instruction publique, m'ont exprimé en termes à peu près identiques leur opinion sur dom Pierre Coustant, l'enfant de Compiègne, où il naquit le 30 avril 1654, l'élève du collége des Jésuites de sa ville natale, le novice de Saint-Remi de Reims, entré à dix-sept ans dans la Congrégation de Saint-Maur et devenu profès en 1672, le disciple de dom François Lami à Saint-Médard de Soissons, où il étudia la philosophie en 1673, le zélateur de Saint-Pharon en 1679, le prieur de Nogent-sous-Coucy, de 1693 à 1696, l'hôte successif à Paris de l'abbaye des Blancs-Manteaux, qui recueillit une partie de ses manuscrits, et de celle de Saint-Germain-des-Prés, dont il mourut le doyen en 1721.

Le savant cardinal Pitra, que j'eus l'honneur de voir à Rome en 1866 et auprès duquel le nom seul de dom Coustant me servit d'introduction, résumait son opinion sur lui en disant que dom Pierre avait été peut-être, après dom Jean Mabillon, l'homme le plus remarquable de la Congrégation de Saint-Maur. C'est à peu près la même opinion que j'eus la flatteuse satisfaction de recueillir de la bouche même d'un ancien ministre de l'instruction publique, M. Giraud.

Après l'énoncé du jugement de ces deux doctes personnages, la cause, comme l'on dit au palais, paraît entendue; et en dehors de l'énumération des ouvrages de dom P. Coustant, sur lesquels ont déjà prononcé des juges compétents tels que : dom Tassin, dom Th. Blampin, né

à Noyon, Baillet, né à la Neuville-en-Hez, du Pin, dom Mopinot, dom Philippe Lecerf, dom Edmond Martène, dom Clémencet, Le Nain de Tillemont, il me reste bien peu de chose à dire du modeste, pieux et érudit bénédictin, en faveur duquel je viens briguer par vos suffrages, ce que, si sa modestie le pouvait souffrir, je serais tenté d'appeler un regain de renommée.

Dom Mopinot a, de son style élégant et pur, écrit l'éloge de dom Coustant, dans le *Journal des Savants* (janvier 1722); mais la mort est venue trop tôt pour qu'il pût avoir, je ne dirai pas une page, mais quelques-unes de ces lignes sympathiquement convaincues, éloquemment émues et chaudement lumineuses qu'a si longuement semées dans le magnifique recueil entrepris à la gloire des ordres monastiques le grand écrivain catholique, l'illustre auteur des *Moines d'Occident*, auquel j'avais cru devoir adresser le modeste résultat de mes recherches. C'est auprès de vous, Messieurs, que je viens chercher et que j'espère trouver l'oubli de ce stérile regret.

Je vais donc essayer de rappeler en peu de mots quelques-uns des traits principaux d'une existence de travail et de piété en disant ce que furent son amour de l'étude, son érudition, son orthodoxie, son abnégation, sa modestie, sa charité, son désintéressement, son austérité, sa foi.

Son amour de l'étude. — Dès son enfance dom Coustant se fait remarquer par son zèle et son application à Compiègne, à Reims, à Soissons; et dom Tassin nous dit que dès son noviciat il mérita d'être proposé pour modèle à tous ses camarades. A Reims il s'attache à dom Fr. Lami, et fait tout pour aller le retrouver à Soissons, où celui-ci avait été envoyé pour professer la philosophie. Il parvient à se rapprocher de ce maître qui affectionnait

autant son disciple qu'il en était aimé. Mais la réunion ne devait pas durer longtemps ; dom Lami est envoyé à Paris, l'élève tente encore de suivre son professeur, mais, soumis à la règle, il renonce à cet ardent désir et semble chercher une compensation à son sacrifice par un redoublement de travail et d'assiduité. Enfin, tout jeune encore, il entra dans cette Congrégation de Saint-Maur qui compta presqu'autant de savants que de membres. Ses travaux disent le reste.

Son érudition. — Voyons comment elle a été appréciée. Dom Blampin, nommé prieur de Saint-Remi de Reims, est obligé d'abandonner le recueil des œuvres de saint Augustin, et c'est dom Coustant qu'il demande de faire venir pour le remplacer. Il est d'abord chargé des tables du troisième volume des Œuvres et bientôt après de la besogne délicate de discerner les sermons véritables de ceux qui avaient été supposés. Et il s'acquitte, dit dom Tassin, de cette difficile besogne avec tant de promptitude et de succès, que ce travail d'un commençant aurait pu passer pour le chef-d'œuvre d'un talent consommé. C'est à propos de cette publication que Baillet dit de dom Coustant qu'il avait une industrie particulière pour reconnaître non-seulement les pièces supposées, mais encore les fourrures et les gloses. Il savait, du reste, au dire de dom Mopinot, rechercher les vérités jusque dans les moindres faits.

Plus tard dom Mabillon le fait désigner pour cette édition de saint Hilaire, dont dom Ph. Lecerf a écrit qu'on la regardait comme une des plus exactes, des plus complètes et des plus parfaites qui soit sortie de la plume des Bénédictins.

Le Nain de Tillemont, qui avait entrepris les mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, demanda par son

testament que dom Coustant fût chargé de leur continuation, prouvant ainsi l'estime qu'il avait pour son talent.

En 1705 et en 1715, il publia en faveur dè la *Diplomatique* de dom Mabillon une première et une deuxième réfutation des attaques du Père Germon, jésuite. La seconde réplique resta sans réponse, et on a pu croire, dit dom Ph. Lecerf, que le Père Germon avait cédé à dom Pierre une victoire qu'il avait osé disputer à dom Mabillon lui-même.

La modération cependant était le caractère spécial de sa critique et se faisait voir particulièrement, suivant dom Mopinot, dans les endroits où il employait le plus de forme contre ses adversaires.

Une lettre de dom Simon Baugis nous apprend qu'il demanda que dom Coustant revît le saint Grégoire, mais s'il en fut momentanément chargé, il ne termina cependant pas ce travail.

Nous voyons ensuite dom Martène le consulter sur un traité d'Hugues de Saint-Victor, et, peu de temps après, on lui confie la surveillance d'une nouvelle édition du Bréviaire.

Lorsque dom Coustant eut achevé les Tables des ouvrages supposés de saint Augustin, on lui proposa successivement de travailler à une nouvelle édition d'un des Pères de l'Église, puis à une bibliothèque bénédictine, et enfin à un recueil des lettres des papes, ouvrage immense qu'après de longues hésitations il finit par accepter avec la pensée que ce devait être, comme nous l'apprend une lettre de lui, l'*Histoire de l'Église* faite et appuyée sur des faits authentiques; et, comme le dit dom Mopinot, le désir de rendre service à l'Église lui applanit les difficultés. Ce fut vers la fin de 1701 qu'il commença à rassem-

bler les éléments de ce remarquable travail, car, dans une lettre datée de Rome, le 15 septembre 1701, dom Guillaume Laparre lui dit avoir communiqué à plusieurs personnes son projet qui a été fort goûté; et dans une autre lettre, de dom Coustant à dom Martène, du 12 février 1703, il dit que son projet est encore incertain, « qu'il n'a encore que le dessein d'en amasser autant qu'il pourra afin d'en faire dans la suite ce qui pourrait être le plus avantageux pour le bien public. » On ne doit du reste pas s'attendre à le voir aller vite, surtout dans les siècles reculés; car, dit-il, « j'aime mieux avancer moins pour prendre toutes les mesures possibles afin de donner à l'ouvrage toute la perfection dont je suis capable. »

L'épître dédicatoire au pape Innocent XIII, faite en collaboration avec dom Mopinot, était, au dire de dom Tassin, d'une pureté et d'une élégance digne des plus beaux temps de la latinité.

Pour compléter ces renseignements on ne peut mieux faire que de citer la préface latine d'une nouvelle édition des *Décrétales*, publiée en 1796 à Gœttingue, par G. B. G. Schœnemann, avec diverses critiques et certains retranchements.

« Si l'on veut, écrit ce savant allemand, estimer dom Coustant à sa juste valeur, il faut le juger non pas d'après le titre (assez étendu du 1er volume des *Lettres*), mais d'après son ouvrage. Tout y est remarquable, la pénétration et la perspicacité dont il a fait preuve en séparant les différentes classes de collections de canons, et en les distinguant par des caractères déterminés et une classification très-claire, mérite qui n'est diminué en rien par les recherches et les investigations plus amples assurément des Ballerins; la sagacité qui lui a fait découvrir les textes supposés; mieux encore les raisons de leur suppo-

sition ou de l'erreur qui les avait fait admettre; sa finesse et son discernement pour juger les variantes d'un texte; sa sévérité dans l'examen des calculs chronologiques; cette science, grâce à laquelle il avait toujours pour ainsi dire sous la main et tout prêts les faits se rapportant à l'histoire, aux rites, aux doctrines et aux lois de l'Église. Grâce, dis-je, à ces qualités et à beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici, il composa un ouvrage qui est un modèle et un type parfait. Bien peu d'hommes pourraient concevoir et entreprendre une œuvre semblable. Quant à l'exécuter et à la conduire à bonne fin, je ne sais si personne autre que dom Coustant en eût été capable. »

Dans un autre endroit, Schœnemann reproduit la même pensée, qui fut aussi émise devant moi par Mgr San Marsano, bibliothécaire du Vatican, lorsqu'il me montra les dix cartons contenant les matériaux préparés des 2e et 3e volumes, conservés dans la Bibliothèque pontificale, où ils ont été déposés par le cardinal Fesch : « La masse imposante des fondements qu'il a posés s'oppose à ce qu'un autre tente d'achever son entreprise. »

Le travail consciencieux de dom Coustant, sa persévérance infatigable, a dit de nos jours M. Brainne, rendaient sa critique calme, sûre et judicieuse.

Son orthodoxie. — Nous en citerons seulement deux ou trois preuves : d'abord le décret de la cour de Rome, en date du 2 juin 1700, condamnait six ouvrages publiés contre l'édition *de saint Augustin;* plus tard, l'assentiment également donné par la cour de Rome à la publication *des Décrétales;* l'ordre donné par le Saint-Père, de communiquer à cette intention tous les manuscrits du Vatican; et enfin une constatation toute récente.

Lors des premiers dissentiments entre le Piémont et les États de l'Église, plusieurs étrangers vinrent au Vatican

demander communication des manuscrits non publiés des *Décrétales* de dom Coustant, comptant y trouver, pensa-t-on, la justification de certaines hardiesses, des points d'appuis pour certaines attaques. Les recherches furent stériles et n'eurent pas de conséquences connues. Ces personnages étrangers avaient-ils donc cru pouvoir fonder quelque espérance sur la connaissance d'une lettre de dom Coustant au cardinal Maffei, qui l'avait complimenté sur ses réfutations en faveur de la *Diplomatique* de dom Mabillon, dans laquelle se trouve le passage suivant : « Si les lettres ne sont pas ici dans une entière décadence, on aurait sujet de le craindre de la manière dont on en use avec ceux qui s'y appliquent. Il y a un certain parti qui règne et qui ne leur laisse pas la liberté nécessaire. Vous savez mieux que moi que la république des lettres demande une certaine liberté honnête, sans quoi elle ne peut subsister. Les uns se plaignent de la partialité des journalistes, les autres des examinateurs. » C'était bien mal connaître les sentiments de dom Coustant.

Son abnégation, sa modestie. — Nous en trouvons une première preuve bien remarquable dans la conduite du jeune élève de philosophie de Saint-Médard, demandant instamment à suivre son maître, dom Fr. Lami, et suppliant ensuite le prieur de ne pas le préférer à deux de ses condisciples inscrits avant lui.

Lors de la décision de dom Blampin, qui s'opposa à l'impression des Tables des sermons supposés de saint Augustin, afin de ne pas grossir l'ouvrage, il s'empressa de déférer à cette suppression, bien que, dom Tassin le mentionne, ces Tables lui eussent coûté beaucoup de peines et de soins. Toutefois, un travail aussi important ne devait pas être perdu, et dom Mopinot rappelle qu'elles furent publiées plus tard, lorsqu'à la sollicitation de Mgr le

Tellier, archevêque de Reims, dom Blampin l'eût mis à même de faire paraître une *Vie de saint Augustin* et un index de tous ses ouvrages. La dernière feuille de cette édition était à peine tirée que dom Coustant, nommé prieur de Nogent-sous-Coucy, s'empressait de partir, heureux de trouver cette occasion d'être dispensé des éloges dus à l'éditeur et d'éviter les applaudissements du public.

Enfin, la preuve la plus éclatante de cette abnégation est sans contredit sa soumission à l'ordre du chapitre, qui le nommait prieur. Il avait tout fait pour se soustraire à cet honneur, remontrances, prières, larmes même; aussi avec quel empressement ne sollicita-t-il pas son départ à la fin du triennat, dans une lettre datée de minuit, afin de donner à entendre que le poids de ses fonctions lui enlevait le repos, et pour débarrasser, écrivait-il, la congrégation d'un si pitoyable prieur.

Sa défiance de lui-même. — Malgré le succès de ses premiers travaux sur saint Augustin et sur saint Hilaire, nous le voyons, à la mort de Le Nain de Tillemont, refuser d'entreprendre, malgré la demande de ce savant à son lit de mort, la continuation des mémoires pour servir à l'*Histoire ecclésiastique,* parce qu'il croit ce travail au-dessus de ses forces.

Quelque temps après, il n'ose pas non plus entreprendre de travailler à une bibliothèque bénédictine.

Cette défiance de lui-même devait cependant avoir un terme; toutefois il hésita longtemps avant de se décider à entreprendre le grand travail des *Décrétales,* mais de tous côtés on insista auprès de lui, et, nous dit dom Mopinot, son humilité et sa soumission lui firent fermer les yeux sur les difficultés.

Sa charité, son désintéressement. — Sa charité pour ses frères, et surtout pour les pauvres, était sans limite. Afin

de les soulager, il vendait, avec l'autorisation du Père général, les exemplaires qui lui revenaient de ses impressions et leur en distribuait l'argent. Au moment de sa nomination de prieur, il ne demanda qu'un seul exemplaire du *Saint Augustin,* qu'il emporta et laissa à son monastère. Mais, dit un de ses biographes, s'il aimait les pauvres, il aimait encore plus la pauvreté, et la pratiquait en tout.

Son austérité, sa foi. — Dom Coustant, qui était encore plus remarquable par sa piété, sa religion, son zèle pour l'observance religieuse que par son érudition, la justesse de son discernement, l'exactitude de ses travaux, la finesse et la nouveauté de ses aperçus, ne travaillait que pour se sanctifier, et en recherchant l'esprit des Pères de l'Église pour l'intelligence de leurs écrits, il prenait leurs maximes pour règle de sa conduite. Tel était le jugement porté sur lui par le continuateur de la bibliothèque de M. du Pin, et, dit un écrivain de nos jours, il est resté comme un modèle du vrai Bénédictin. La prière et le travail furent ses seules occupations. Le temps de la prière et du recueillement était pour lui, comme il le disait lui-même, un temps de récréation et de repos. Dès son noviciat, il s'était tellement habitué à supporter les rigueurs des saisons, que les plus grands froids ne lui firent jamais interrompre ses études. Il ne se chauffa jamais, même pendant l'hiver si rigoureux de 1709.

Cherchait-il à imiter ainsi de loin les premiers Pères du désert? Et n'était-ce pas aussi par esprit de mortification et en souvenir de ces chrétiens d'un autre âge, qui, la croix sur la poitrine et le bourdon à la main, traversaient à pied l'Europe et l'Asie Mineure pour aller s'agenouiller sur le tombeau du Sauveur, que chaque année il ne parcourait jamais qu'à pied la distance qui séparait de

Compiègne son abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Encore ne consacrait-il à cette excursion que cinq ou six jours, et c'était le seul repos qu'il s'accordât.

Du reste, les travaux les plus humbles et les plus rebutants, les choses les plus viles étaient ce que, par esprit d'humilité, il ambitionnait le plus.

Souvent malade, il ne voulait jamais employer d'autres remèdes que la patience. Le travail l'épuisait lentement, mais il continua jusqu'aux derniers moments à suivre la règle dans toute sa rigueur; et quels que fussent ses travaux et ses souffrances, il assistait jour et nuit aux offices du chœur, où il arrivait toujours un des premiers. Enfin, lors de sa maladie dernière, pour ne pas interrompre la publication des *Décrétales,* il voulut cacher ses souffrances et il y parvint pendant un mois. Au bout de ce temps, il dut s'avouer vaincu et fut contraint d'entrer à l'infirmerie. Dès lors son sacrifice était fait, et il se remit tout entier à l'ordre de Dieu, cherchant à imiter la courageuse énergie et la résignation chrétienne de la mort de dom Mabillon, qu'il nous a si complétement retracée dans sa belle lettre du 9 janvier 1708 à dom Martène, et ambitionnant sans doute aussi les mérites de ses souffrances. « Car, dit-il dans cette lettre, on a sujet d'adorer les jugements de Dieu, qui semble en avoir voulu faire un martyr! » La fièvre acheva son œuvre, et, le 18 octobre 1721, sur les onze heures du soir, dom Pierre Coustant mourait à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rendant, suivant la grande expression de dom Tassin, sa belle âme à Dieu, sans agonie, sans frayeur, sans convulsion, entouré de l'affection de ses frères et des regrets de tous.

Voici, Messieurs, quel était le vertueux érudit que je désirais faire revivre un instant parmi vous : tel était l'écrivain, le moine, le chrétien! Mais permettez-moi

maintenant de vous dire quel il était selon le monde : il était fils d'un avocat en parlement, Raoult Coustant, né aussi à Compiègne, et de Loyse Loysel, gens d'honnête famille et de grande piété, nous dit dom Mopinot. Qu'il me soit permis d'ajouter que la famille de sa mère est peut-être une de celles qui ont jeté sur toute cette contrée le plus grand éclat comme savoir et comme érudition, celle d'un savant jurisconsulte, de l'illustre auteur des *Institutes coutumières,* j'ai nommé Antoine Loysel, né à Beauvais.

Il est à remarquer que Dom Pierre Coustant ne résida jamais dans l'antique abbaye royale de sa ville natale, qui appartenait cependant à l'ordre de Saint-Benoît; mais s'il ne fit pas partie de l'abbaye de Saint-Corneille, sa famille y compta des représentants presque à chaque génération; dom Jean Coustant, dom Louis Coustant, et enfin dom François Coustant, qui en fut sous-prieur, étaient ses neveux ou petits-neveux.

L'exemple de sa haute piété devait aussi lui survivre, et l'une de ses petites-nièces, Mlle Coustant de Jouy, en épousant un frère de l'évêque de Mende, Mgr Brulley de la Brunière, eut l'honneur de devenir la mère de l'abbé Paul-Maxime de la Brunière, prêtre des missions étrangères et coadjuteur de Mgr Vérolles, évêque de Columby, en Mantchourie, qui, évêque nommé de Trinita, périt pour la foi sur les bords de l'Amour, en 1845.

Une autre de ses petites-nièces fut la mère d'un autre érudit de ce département, bien connu à Senlis, M. Édouard Poulletier de Verneuil, dont les hautes connaissances, comme géologue et paléontologiste, sont aussi présentes à la mémoire de plusieurs d'entre nous que son caractère affable et sa généreuse bienfaisance.

Je viens, Messieurs, de vous faire envisager dans la

postérité ce que l'on pouvait, en employant une expression un peu mystique, appeler les rayonnements de la sainteté du pieux Bénédictin. Maintenant me serait-il permis de remonter le courant des âges et de rechercher si, dans son passé, dom Coustant n'aurait pas eu de nobles exemples, dont il aurait, lui aussi, subi la sainte et mystérieuse influence?

Certaines traditions de famille éclaircies et appuyées par des découvertes importantes, permettent de penser que dom Pierre a eu d'illustres ancêtres, dont la charité, les vertus et la religion ont laissé quelques traces.

D'après les documents fournis par les pièces d'un dossier des Archives Nationales (Fonds Sainte-Geneviève, Dossier Ercuis), ce serait dans les anciens seigneurs d'Ercuis (Arquis, Erques, Arquetum, Erquetum, localité située entre Neuilly-en-Thelle, Cires-lès-Mello et Saint-Leu) qu'il faudrait chercher les origines de la famille de dom Coustant. Mais sans aborder la discussion de ces probabilités généalogiques, il est permis de signaler l'existence d'un membre de cette famille d'Ercuis (de Erqueto) (1), et il m'a semblé juste en tout cas de faire figurer parmi les érudits de ce département le précepteur d'un roi de France.

Guillaume d'Ercuis, clerc, familier et précepteur du

(1) Il ne faut pas confondre cette famille d'Ercuis (*de Erqueto*) avec celle d'Erquery (*de Erqueriaco*), du nom d'une localité située à peu de distance de la première, et qui a donné un porte-oriflamme de France, Raoul d'Erquery, dont le père, non cité par le P. Anselme et sans doute ignoré par lui, pourrait bien être le *Ansoldus de Erqueriaco, miles*, vivant en 1223, ainsi que le constate une charte du Fonds Sainte-Geneviève. Le grand-père de Raoul, Simon, vendit, en 1262, suivant une charte du Cartulaire blanc de Saint-Denys, la moitié des forfaitures et amendes qu'il avait aux lieux de *Cires* (lès Millo) et de Tillet.

roi Philippe le Bel, « quem litterarum scientiam edocuit et instruxit, » comme il le rappelle dans son testament et comme le dit le roi lui-même dans une donation de 1297, est un personnage historiquement inconnu, simple suppléant sans doute de l'illustre Gilles Colonna, « le docteur très-fondé, » mais dont il est intéressant de faire revivre le nom dans ce pays, qui était le sien, comme il fut celui de Guérin de Senlis, de Vincent de Beauvais, de Guillaume de Trie, tous précepteurs des rois de France, tant à cause de la haute position qu'il a occupée que de sa haute piété, des nombreuses fondations et donations faites par lui dans cette contrée et ailleurs, et dont nous ont en partie conservé l'énumération et son testament du samedi après la fête de saint Benoît (13 juillet) 1314, et le vidimus de l'Official de Paris du 29 juin 1329.

Fils de Guillaume d'Ercuis, écuyer, mort avant mai 1303, et frère de Jean d'Ercuis, écuyer, valet du roi, on le trouve dans les chartes du dossier d'Ercuis, qualifié, en 1290, de clerc du roi, chanoine de Laon; en 1293, de chanoine de Noyon et Senlis; en 1296, de chanoine de Reims; en 1297, de précepteur du roi et fondateur de la chapelle d'Ercuis; en 1302, d'archidiacre de Thiérache.

La date de sa mort n'est pas plus connue que celle de sa naissance, mais elle doit être placée entre le 13 juillet 1313, époque à laquelle, déjà retenu chez lui par les infirmités et la maladie, il recevait de l'abbé de Sainte-Geneviève l'acceptation de sa donation en pure aumône, et le 16 janvier 1316, date d'un amortissement, fait et donné, aussi en faveur de l'abbaye de Sainte-Geneviève, par Louis, fils aîné du comte de Clermont et chamberier de France, des biens et héritages donnés par FEU messire Guillaume d'Ercuis, fondateur de plusieurs chapelles en la paroisse d'Ercuis, pour la desserte desdites chapelles.

Comme nous l'avons déjà dit, il fonda plusieurs chapelles dans le diocèse de Beauvais et notamment celle d'Ercuis, pour l'établissement de laquelle il fit des transactions avec des parents dès 1290. En 1297, il en acquérait l'emplacement de sa sœur Jeanne et de son beau-frère Arnoul d'Estrées-Saint-Denys; à différentes époques, il obtenait pour elle du roi et de Robert, comte de Clermont, fils de saint Louis, des terres, des redevances, des priviléges, le titre de chapelle royale; enfin, par une bulle, en date du 8[e] jour des kalendes de juin de la 2[e] année du pontificat de Clément V, il obtenait du pape le bref d'institution de deux chapellenies perpétuelles dans sa chapelle d'Ercuis, avec droit de présentation des chapelains pour lui et ses héritiers.

Les fondations diverses qu'il institua, et les legs nombreux qu'il fit par son testament, prouvent d'une manière incontestable la pureté de ses sentiments, la sainteté de sa vie, l'ardeur de sa charité et son attachement à l'Église. Il commença l'énumération de ses dernières volontés par l'acquittement de quelques dettes qu'il spécifie. Puis il entre dans les détails les plus circonstanciés sur tout ce qui constitue l'établissement, l'entretien et la dotation de la chapelle d'Ercuis, et lorsque ce legs, qui fait sa principale préoccupation, est bien dûment et avant tout assuré, il s'efforce de laisser un souvenir à tous ceux qu'il a connus, qui lui ont rendu service, qu'il a aimés, qui lui sont attachés par les liens du sang ou de la reconnaissance, à ses filleuls, aux malades, aux lépreux, aux pauvres, aux fabriques de toutes les églises et de toutes les paroisses dont il était dignitaire, à ses serviteurs, aux serviteurs des pauvres. Il pense aux moindres détails et attribue une certaine somme à ses parents et aux pauvres pour les indemniser de leurs frais de déplacement le jour de son

inhumation, s'il meurt à Ercuis; et s'il meurt au loin, il prescrit de donner aux pauvres la même somme; il prescrit aussi de leur faire, l'année suivante, une distribution de vêtements au jour anniversaire de son décès. Il rappelle qu'il a fondé la chapelle d'Ercuis pour la prospérité du culte et pour le salut des âmes de lui-même, de ses père et mère, du roi et de la reine, du père et de la mère du roi, de leurs ancêtres, de tous ses bienfaiteurs et prédécesseurs. Il fonde partout de nombreuses messes à son intention, à celle de ses parents, de ses bienfaiteurs, de ses amis.

Tels sont les renseignements que j'avais à donner sur le personnage, dont je crois avoir de nos jours un des premiers signalé l'existence.

La chapelle royale n'existe plus; cependant on croit encore reconnaître l'un de ses murs dans le bas-côté droit de l'église d'Ercuis, à l'entrée, du côté de la place. M. Graves, dans ses excellentes monographies, nous apprend que la chapelle royale devint un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, sous le vocable de saint Louis et dépendant de Sainte-Geneviève de Paris. Le siége du prieuré, ajoute-t-il, était dans une ferme voisine de l'église, qui est aujourd'hui sous le vocable de saint Nicolas.

Mais dans cette église, qui n'est que l'ancienne chapelle royale agrandie, sur ce mur qui a vu s'agenouiller devant lui tant de générations, ne serait-il pas digne de la haute inspiration qui guide vos travaux, de ce culte de l'histoire qui vous réunit, de cette reconnaissance pour tout ce qui a éclairé et servi notre France qui vous anime, ne serait-il pas opportun, en mémoire de cette réunion, Messieurs, de ressusciter à six siècles de distance le pieux et érudit fondateur, le généreux donateur, et de rappeler son sou-

venir aux générations futures par une inscription relatant les titres de Guillaume d'Ercuis, la partie de son testament ayant trait à la fondation de la chapelle royale, les noms de ceux qui l'ont aidé dans sa pieuse entreprise.

Dans cet ordre d'idée, voici le texte de l'inscription que je soumets à votre appréciation :

PIÆ MEMORIÆ.

Venerabilis et discreti magistri, nobilis domini Guillelmi de Erqueto, serenissimi principis domini Francorum regis Philippi IV clerici, familiaris et præceptoris, archidiaconi de Theresca, ac ecclesiarum Remensis, Noviomensis, Silvanectensis, Beatæ Mariæ de Melloto et altagii sui de Mercherio super Suppam cannonici, ac hujus capellæ de Erqueto fundatoris et benefactoris.

Hanc capellam instituit et fundavit ac etiam construxit in villa de Erqueto, in loco ubi extitit oriundus, in honorem beatissime gloriose virginis Mariæ genitricis Dei, ac beati Ludovici et omnium sanctorum, ac divini cultus augmentationem, pro remedio et salute animarum ipsius testatoris, defunctorumque Guillelmi et Hersendis parentum ejusdem, necnon regis Philippi, quem litterarum scientiam edocuit et instruxit, regine Johanne uxoris quondam ejusdem, ac regis Philippi genitoris ipsius, qui decessit apud Perpigniacum, et regine Ysabellis genitricis sue, ac antecessorum suorum omniumque benefactorum et prædecessorum dicti testatoris. Anno Domini circiter MCCC.

(Extractum ex Testamento in Nationalibus Archivis servato.)

Adjuvantibus præfato serenissimo rege, domino Roberto, Claromontense comite, Guillelmo domino de Erqueto, armigero, et Hersende, testatoris parentibus, Johanne de Erqueto, armigero, regis valeto, et Maria de Pratellis, ejusdem uxore, Johanna de Erqueto, et Arnaldo de Stratis, armigero, sponsis; Ysabella de

Erqueto et N. de Mesnillio, sponsis, fratribus suis; ac consanguineis suis, Juliano de Erqueto, et filio suo, dicto l'Huissier de Beaumont; ac Theobaldo de Erqueto, dicto Constant, et Hodierne, uxore ejusdem; ac Rogerio Constant, armigero, Theobaldi filio, et Petrouilla de Hamello, uxore ejusdem; ac Guillelmo de Erqueto, dicto Foucaud; ac cæteris.

Tous les noms qui sont énumérés ci-dessus sont ceux des divers personnages avec lesquels Guillaume d'Ercuis fit des transactions pour l'érection et la construction de la chapelle d'Ercuis, et qui ont ainsi, croyons-nous, à des titres divers, mérité d'être signalés à côté de lui au souvenir de la postérité.

A vous seuls maintenant, Messieurs, de décider si les vertus et les talents de dom Pierre Coustant et de Guillaume d'Ercuis méritaient de les évoquer devant cette docte assemblée et d'occuper aussi longtemps son attention.

La séance est levée à onze heures.

Rapport de M. B. Ledain sur une excursion à Chantilly, à Saint-Leu-d'Esserent et à Montataire.

L'après-midi du mardi 29 mai a été consacrée par le Congrès archéologique à la visite de Chantilly et de Saint-Leu. L'entrée du magnifique domaine de Chantilly avait été libéralement ouverte par Mgr le duc d'Aumale. Introduits et guidés par l'intendant qui s'est mis avec la meil-

leurs grâce à leur disposition, les membres du Congrès ont parcouru à loisir le parc et le château. Tout a été dit sur Chantilly. Ceux qui n'ont pas eu la satisfaction de l'admirer par eux-mêmes en connaissent tout au moins la description et la célébrité. Le parc immense est percé, tantôt de larges allées se coupant magistralement à angles droits, tantôt de sentiers sinueux enlaçant les bosquets et les pièces d'eau. Un grand canal ou plutôt une rivière, la Nonnette, le traverse en ligne droite sur une notable portion. Un ruisseau plus modeste le sillonne ailleurs à l'ombre des arbres séculaires. On arrive à travers ces charmants paysages qui participent à la fois de la grandeur majestueuse de Versailles et des fantaisies rustiques de Trianon jusqu'à la terrasse du château. De ce point, l'œil jouit d'une perspective admirable. D'une part, une immense pelouse s'étend au bas d'un escalier monumental; de l'autre, on aperçoit le vaste champ de course et les superbes écuries dont la réputation est universelle. En arrière s'élève un long bâtiment construit au dernier siècle, à l'occasion de la naissance de l'infortuné duc d'Enghien. En face, quoique un peu trop dominé par la terrasse se dresse la résidence illustrée par les Montmorency et les Condé. Mais elle est loin d'avoir conservé son intégrité et son ancienne splendeur. Pour comprendre ce que fut ce château, il faut recourir aux gravures que nous ont laissées les deux derniers siècles. On y remarque une vieille forteresse du moyen âge, remaniée dans la suite, entourée d'eau et se reliant par un pont à une nouvelle construction du XVIe siècle, œuvre du connétable de Montmorency dont la glorieuse image, coulée en bronze, se voyait jadis sur la terrasse. Le château du connétable a seul échappé au vent destructeur des révolutions, mais le duc d'Aumale, protecteur et amateur éclairé des lettres et des

arts, fait activement relever les portions renversées. Grâce à ses soins, Chantilly aura bientôt recouvré sa splendeur presque royale. Les appartements et galeries du château du XVIe siècle sont ornés de boiseries et de décorations style Louis XV, d'un goût très-délicat. On y remarque aussi une importante série de tableaux représentant les conquêtes de Louis XIV et les brillantes victoires du grand Condé. Il est inutile d'insister sur les écuries, les remises et le manége de Chantilly, construits en 1719 par Louis de Bourbon, septième prince de Condé. On en connaît suffisamment le luxe et les proportions vraiment gigantesques.

Les membres du Congrès ont trouvé à Saint-Leu, situé non loin de là, un monument d'une nature et d'un aspect bien différents mais dont l'intérêt n'est pas moindre. Il y avait là un sujet d'étude purement archéologique qu'il était impossible de négliger. L'église de Saint-Leu, ancien prieuré, couronnée de trois clochers, présente de loin une élégance et une noblesse qui attirent de suite invinciblement le regard. Lorsqu'on est au pied du monument on n'éprouve point de désillusion, car on reconnaît promptement qu'on est en face d'une église du style de transition du XIIe siècle, d'une rare élégance et presque vierge de toute retouche ou addition subséquentes. La porte de la façade, placée entre deux tours dont une seule, celle de droite, a été achevée, s'ouvre sous trois archivoltes de forme ogivale, décorées chacune de deux boudins en zigzags, aux angles opposés l'un à l'autre. Après avoir traversé un porche, on pénètre dans l'intérieur divisé en trois nefs. Deux colonnes romanes très-curieuses, couronnées de leurs chapiteaux sculptés, d'un style tout différent et supportant encore des naissances d'arceaux sont demeurées engagées dans la muraille intérieure, à droite

et à gauche de la porte. Cela démontre l'existence d'une église antérieure du XIe siècle, beaucoup plus étroite. La rose percée dans le pignon est encore dans l'axe de cette église primitive dont il n'y a que cette trace. La nef centrale de l'église actuelle, du XIIe siècle, est large et haute. Un triforium assez étroit circule de chaque côté dans la muraille et se prolonge autour du chœur; ses petits arceaux et ses légères colonnettes forment une décoration très-harmonieuse. La claire-voie jette une lumière abondante dans les parties supérieures. Les voûtes sont sillonnées alternativement dans chaque travée de six et de quatre nervures. Peut-être pourrait-on ne les faire remonter qu'au commencement du XIIIe siècle. Les nefs latérales forment un déambulatoire autour du chœur, quatre absidioles peu profondes sont percées dans le chevet. Les fenêtres de deux d'entre elles ont été remaniées au XIVe siècle.

L'église Saint-Leu présente un caractère particulier. Elle n'a pas de transsept. Deux tours carrées placées de chaque côté, aux points que devraient occuper les transsepts, ne lui ôtent rien de sa beauté intérieure et relèvent notablement son aspect extérieur. Mais la tour de la façade est ce qu'il y a de plus élégant aussi bien que le porche supérieur avec lequel elle communique par le premier étage. Ce porche, éclairé par des baies romanes s'ouvrant sur la façade au-dessus de la porte, est recouvert de voûtes remarquables. Les nervures sont ornées de boudins en zig-zags semblables à ceux de la porte, et quatre têtes humaines décorent leur point de jonction. La tour, au-dessus des voûtes de l'église, a deux étages éclairés sur chaque face par deux fenêtres romanes. Une belle flèche octogone, imbriquée, la surmonte. Sur chaque angle de l'octogone on remarque deux colonnettes qui le flanquent

jusqu'au quart de la hauteur environ et en suivant son inclinaison, quoiqu'elles en soient en partie détachées et qu'elles n'y tiennent que par le sommet et par la base. On ne s'explique pas facilement l'utilité de ces colonnettes. La tour semble avoir été primitivement ouverte à sa base, ainsi que l'indiqueraient les arceaux pratiqués sur chaque face.

Des contre-forts et des arcs-boutants bien proportionnés maintiennent vigoureusement les voûtes. Quelques-uns sont doubles, mais ce sont des additions. N'oublions pas en terminant de mentionner l'élégante corniche ornée de pointes de diamant qui décore tout le pourtour de l'édifice.

M. Selmersheim, architecte chargé de la restauration de l'église de Saint-Leu, a guidé avec la plus grande complaisance MM. les membres du Congrès dans la visite du monument. L'habileté et le respect de l'œuvre de ses devanciers avec lesquels il a exécuté les travaux méritent les plus grands éloges. La Société française d'archéologie n'est pas habituée à rencontrer partout de pareils restaurateurs.

L'excursion s'est terminée par une rapide course à Montataire, où, en l'absence du propriétaire, M. le baron de Condé, il a été néanmoins possible de visiter le château. Là le Congrès a pu admirer quelques parties du moyen âge et surtout une cheminée du temps de Louis XIII qui figure dans les gravures d'Abraham Bosse, *Les vierges sages et les vierges folles.*

1re SÉANCE DU MERCREDI 30 MAI.

Présidence de M. Ledain.

Siégent au bureau MM. G. Vallier, Chartier et Léon Palustre.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau du Congrès : *L'Armorial des Landes, précédé des cahiers du Tiers État*, etc., par M. le baron de Cauna. — *Notice sur les vitraux du sanctuaire de la cathédrale de Senlis*, par M. l'abbé Laurent. — *Médailles romaines inédites*, par M. Gustave Vallier. — *Une médaille de Tétricus et de Probus*, par le même. — *Médaille de J. Truchon*, par le même. — *Médaille de Vaucanson*, par le même. — *Lettres inédites de J.-J. Rousseau*, par le même. — *Documents pour servir à l'histoire de Grenoble*, par le même.

La parole est à M. Jacquinot pour la lecture d'une note relative aux questions préhistoriques.

Les silex taillés de Sauvigny-les-Bois.

(*Réponse aux objections faites au Congrès de Budapest.*)

I.

J'ai présenté au Congrès de Budapest un mémoire sur les silex taillés de Sauvigny-les-Bois (Nièvre), commune que j'habite.

Ces silex se trouvent en abondance à la surface d'une ancienne alluvion sableuse. Une seule fouille m'a permis de constater qu'ils existaient dans toute l'épaisseur du terrain, qui est de 60 centimètres à 1 mètre.

J'ai offert la meilleure partie de ma collection au musée de Saint-Germain, qui a bien voulu l'accueillir, et M. de Mortillet en a rangé une partie dans les vitrines, sous les noms d'Acheuléen et de Moustierien.

De plus, dans son *Tableau archéologique de la Gaule*, ce savant place les silex de Sauvigny, dans l'époque du Moustier, quaternaire des plateaux.

Je me croyais donc parfaitement autorisé à regarder nos silex comme paléolithiques, et à créer une nouvelle division que je regardais comme la réunion de l'Acheuléen et du Moustierien avec plusieurs types nouveaux, et à laquelle je donnais le nom de *Sauvinien*.

La lecture de mon mémoire achevée, quel ne fut pas mon étonnement de voir trois savants, très-versés dans les études préhistoriques, habitant des contrées éloignées les unes des autres, venir déclarer avec unanimité que les silex de Sauvigny appartenaient à la pierre polie, que c'étaient des ébauches, des rebuts de fabrication, etc. (1).

En présence de cette opinion émise par des hommes très-compétents en pareille matière, il semblerait que la détermination des silex de Sauvigny est chose jugée, et que je n'ai plus qu'à m'incliner.

J'ai pris en grande considération les objections qui m'ont été faites, je me suis livré à de nouvellles études. Eh bien ! j'avoue que je n'ai pas été convaincu. Les rai-

(1) Ce mémoire ayant une certaine étendue, j'ai dû, à la lecture, en éliminer une partie pour me renfermer dans les arguments les plus saillants de mon sujet.

sons de mes adversaires ne me semblent pas péremptoires. Elles sont d'ailleurs présentées, en partie, sous une forme dubitative.

Il importe peu que le type nouveau de Sauvigny soit paléolithique ou néolithique. Il y a là une question de principes qui touche aux bases mêmes de la science et aux questions les plus ardues de l'anthropologie. Le débat s'agrandit. Voilà pourquoi je viens soumettre au jugement des nombreux savants qui s'occupent de cette question quelques arguments nouveaux.

J'ai apporté au Congrès de Budapest une vingtaine d'échantillons de silex des plus perfectionnés, pouvant donner une idée de l'ensemble du gisement de Sauvigny. Je puis affirmer que pas un seul ne ressemblait soit à un outil, soit à une ébauche de l'époque de la pierre polie. Pour assimiler des choses aussi différentes, il faudrait au moins qu'il y eût quelque ressemblance, quelque point de contact; or, il n'y en a pas.

En présence de ce fait, que devient alors la classification basée sur l'archéologie, c'est-à-dire sur l'analogie des formes? Si l'on peut indifféremment ranger tous les types dans une seule et même époque, par cette raison qu'ils se trouvent à la surface du sol, et qu'ils portent des traces ferrugineuses, il me semble qu'il n'y aurait plus que confusion.

Je respecte infiniment la décision de nos savants adversaires. Je crois que si nous différons d'opinion, la faute n'en est pas à eux, mais à l'état peu avancé et encore couvert d'obscurité de certaines parties de la science, entre autres de la filiation des âges de la pierre.

II.

Avant d'aller plus loin, il me semble qu'il est nécessaire de s'entendre sur ce qu'on appelle l'époque de la pierre polie, et à bien définir quels sont ses caractères distincts et constants. Cela, je pense, nous aidera à jeter quelque lumière dans ces ténèbres.

Une des régions qui offrent de la manière la plus complète toutes les phases et toutes les formes de la pierre polie, est sans contredit le Danemarck et la Scandinavie. Là, la pierre polie règne sans conteste; les collections sont considérables, l'industrie de la taille du silex a atteint son maximum de perfection. On ne trouve dans ces pays que de la pierre polie pure. Le paléolithique y est inconnu. Rien qui ressemble au Saint-Acheul ou au Moustier, à l'exception de quelques silex de formes particulières, qu'on trouve dans les *Kjoekken-moeddings*, sur lesquels je reviendrai plus bas.

Or pourquoi ne trouve-t-on pas là des ébauches grossières, des éclats affectant des formes paléolithiques, ainsi que l'annoncent pour la France, l'Angleterre et la Belgique, mes honorables contradicteurs? Pourquoi ces différences dans les gisements de ces derniers pays, et ceux du Danemarck et de la Scandinavie? Pourquoi ici les formes invariables de l'époque néolithique, et ailleurs un mélange de toutes les formes et de toutes les époques?

Je ne me bornerai pas à citer les contrées du nord de l'Europe. Partout il en est de même. En Suisse, on a découvert des habitations lacustres de cette même époque. Le nombre des armes et des outils y est considérable. Y a-t-il là des spécimens qu'on puisse rapprocher du paléo-

lithique? Nullement. Les palafittes fournissent des haches polies, des lames, des flèches, etc., différant très-peu de celles du nord, et sans aller plus loin, je crois pouvoir dire que d'un bout de la Suisse à l'autre, les instruments de la pierre polie sont identiques et ne ressemblent en rien à l'industrie paléolithique.

Je citerai encore comme gisement néolithique étendu, les nombreuses grottes de la Champagne, explorées par M. de Baye au nombre d'environ cent cinquante, et qui ont fourni à ce zélé archéologue une collection des plus nombreuses. Contiennent-elles des instruments de formes paléolithiques? M. l'abbé Bordé nous affirme que non.

J'ai visité la curieuse collection de M. le docteur Loydreau, recueillie au camp de Chassey. Dans ce vaste atelier, les objets ont tous le cachet de la pierre polie. Il n'y a pas de confusion possible.

Je pourrais citer bien d'autres exemples, mais il est inutile de passer en revue tous les lieux qui fournissent exclusivement des spécimens de la pierre polie, tels, par exemple, les dolmens et quelques cavernes. Tous nous fourniraient le même résultat.

La forme des outils et des armes, telles que les lances et les flèches, barbelées et à ailerons, le polissage des haches, ne sont pas les seuls caractères qui distinguent l'époque néolithique. Il y en a d'autres non moins certains. C'est d'abord la faune, qui ne présente plus de vestiges d'animaux éteints, mais se compose des animaux domestiques de nos jours.

C'est ensuite la présence de nombreuses poteries, puis des restes de tissus, de graines, de céréales, annonçant un peuple agriculteur, en même temps que guerrier et chasseur.

Il me paraît donc évident que l'époque néolithique est

parfaitement tranchée et distincte dans toutes les contrées où elle a été reconnue. Les nombreuses collections de l'Europe, y compris celle de Saint-Germain, en font foi. Il n'y a dans toutes, à part de légères différences dans les formes ou la nature des roches, que des formes identiques, et on n'y a placé aucun de ces silex à formes paléolithiques qui, suivant nos contradicteurs, devraient se rapporter à la pierre polie.

III.

J'arrive maintenant à certains ateliers ou stations chez lesquels les types sont mélangés. On y trouve à la fois du paléolithique, puis des époques intermédiaires ou de transition, et enfin du néolithique. C'est là sans doute ce qui a causé l'erreur de mes savants contradicteurs. Ils ont pris pour la règle ce qui n'était que l'exception.

Au Grand-Pressigny, gisement paléolithique bien distinct du Saint-Acheul et du Moustier, on trouve, indépendamment des types spéciaux à ce gisement, des objets néolithiques en assez grand nombre.

A l'atelier du cap Blanc-Nez (Pas-de-Calais), exploré et décrit par M. Lejeune (1), on trouve des haches de Saint-Acheul, parmi un grand nombre de produits néolithiques.

Tout récemment (2), M. de Mortillet signalait à la Société d'Anthropologie un atelier situé à la Roche-au-Diable, près de Caen, et découvert par M. C. Costard, qui contient, au milieu d'un grand nombre de types néolithiques, des haches acheuléennes « parfaitement caracté-

(1) Voyez *Congrès de Bruxelles.*

(2) *Bulletin de la Société d'Anthropologie,* 1876.

risées par leur forme, et tranchant très-nettement avec les autres instruments par leur patine, qui est profonde (1) ».

Il me serait facile d'ajouter à ces quelques exemples, qui ne sont certainement pas les plus saillants, une foule d'autres ateliers bien connus et qui présentent les mêmes particularités. Cela démontre que les habitants primitifs, trouvant tout à la fois un lieu convenable d'habitation, en même temps que des silex abondants, y ont séjourné un long espace de temps. La taille des silex s'y est peu à peu modifiée, soit par les progrès naturels, soit par des importations du dehors, de sorte que tous les âges de la pierre y sont représentés.

J'appellerai ces gisements *ateliers mixtes* ou de transition. Le nombre jusqu'ici en est déjà assez grand. Tantôt c'est le paléolithique, d'autres fois le néolithique ou des types intermédiaires qui dominent.

IV.

Je vais maintenant répondre aux objections du savant conservateur du musée de Bruxelles.

. . . .

Je me bornerai à parler ici du célèbre atelier de Spiennes, dont les silex taillés de formes particulières ont exercé la sagacité des archéologues.

Ces silex se trouvent en grande abondance à la surface d'un sol sableux quaternaire. Ils offrent des traces de rouille causées par le frottement des instruments aratoires. Il y a des ébauches et des éclats de toute sorte; mais dans

(1) Je n'admets pas ce dernier caractère, et je crois que la patine peut être aussi profonde sur un instrument néolithique que sur un outil paléolitique.

le nombre se trouvent des instruments à peu près terminés et ayant leurs formes définitives; or ils ne ressemblent pas à ceux de la pierre polie; ils ont plutôt l'apparence paléolithique, sans être pour cela identiques à ceux de Saint-Acheul ou du Moustier.

Une des particularités les plus saillantes de Spiennes, ce sont des puits assez profonds, creusés dans le quaternaire, pour arriver aux bancs de silex de la craie, dont les hommes d'alors fabriquaient leurs outils. Cela seul montre que cet atelier est postérieur à l'époque paléolithique.

On a trouvé dans ces puits des pics et autres débris en bois de cerf, puis un crâne de sanglier et des os de lièvre, peut-être encore d'autres restes d'animaux sauvages, mais pas de vestiges d'animaux domestiques.

Je ne crois pas que parmi les silex on ait trouvé des pointes de flèches.

Les poteries manquent également.

En résumé, formes paléolithiques, — pas de flèches, pas de vestiges d'animaux domestiques, pas de poteries, pas de haches polies, à part peut-être quelques rares et insignifiantes exceptions. Au musée de Bruxelles, il y a bien deux mille échantillons de pics et de haches de Spiennes, j'y ai en vain cherché une hache polie.

D'après tous ces caractères, il me semble ressortir avec évidence que Spiennes présente un type particulier qui me paraît caractériser une époque postérieure au quaternaire, mais antérieure à la pierre polie. C'est un type intermédiaire ou de transition.

Examinons maintenant les types analogues trouvés en Angleterre, auxquels M. Franks fait allusion, et dont il a parlé au Congrès de Bruxelles (1).

(1) Voyez *Congrès de Bruxelles.*

Il y a peu d'années, M. le colonel Lane Fox a fait une communication au Congrès de Bristol, sur les fouilles du camp de Cissbury, dans le comté de Sussex (2). « Il en « résulte que ce lieu présente la plus grande analogie avec « l'atelier de Spiennes. Comme dans ce dernier endroit, il « y a de nombreux puits, pratiqués pour extraire le silex de « la craie, et pour en fabriquer des outils de formes paléoli- « thiques, analogues à ceux de Spiennes. Les ossements « trouvés étaient ceux du cervus elaphus, bos longifrons, « capra hircus, equus (Sp...?) et sus scrofa. » On n'y a pas trouvé de débris de poteries.

En 1870, Canon Greenwel examina une série de deux cent cinquante-quatre puits près Brandon dans le Norfolk. Ils ont été creusés avec des pics en corne de cerf, dont on a recueilli soixante-dix-neuf exemplaires, et avec des instruments en silex également retrouvés dans l'intérieur; il n'a été rencontré aucune trace de pierre polie, aucune poterie.

Enfin il y a deux ans, M. Tyndall, de Brighton, ouvrit un puits à Cissbury; il y trouva les restes très-abondants d'un grand bos primigenius, et aussi ceux du sanglier et autres animaux sauvages. « Ainsi, ajoute-t-il, se trou- « verait appuyée l'opinion qui place les monuments de « Cissbury à une période plus ancienne que les temps néo- « lithiques. »

Aux stations de Spiennes, de Cissbury, de Brandon, etc., on doit joindre les kjockken-moeddings du Danemark, si bien étudiés au Congrès de Copenhague par M. Worsaë. Là, en effet, dans ces immenses amas de rejets de cuisine, qui ont demandé des siècles pour se produire, on ne trouve pas de débris d'animaux domestiques, si ce n'est le chien,

(2) Voyez, *Matériaux*, 1876, p. 17 et suivantes.

mais des animaux sauvages, tels que l'urus, l'ursus arctos, le sus scrofa, etc.

On n'y trouve pas de poteries.

Il existe quelques traces de la pierre polie dans des amas que l'on regarde comme appartenant à la fin de la première période qui a coïncidé avec le commencement de la suivante. Ainsi s'explique la présence de quelques pierres polies, mais il y a des amas considérables, comme celui de Meilgaard, qui n'en ont pas donné une seule.

La différence est complète avec le mobilier des dolmens. Les armes et outils, de formes spéciales, sont assez bien taillés, il y a aussi de longs éclats ou couteaux magdaleniens (1).

M. Worsaë attribue les kjoekken-moeddings à l'époque de la fin de l'âge du renne, et je crois que cette opinion ne trouve pas aujourd'hui de contradicteurs.

Ainsi pour la Belgique, l'Angleterre et le Danemark, voilà un type intermédiaire qui me semble bien établi, et qu'on rapporte à tort à l'époque de la pierre polie. En France il existe également; n'en trouvons-nous pas la preuve dans ces silex d'une « grande variété de formes, « et d'un travail grossier » dont parle M. l'abbé Bordé, et qui semblent appartenir à une autre époque? « Néanmoins, « ajoute-t-il, bien qu'ils fassent défaut, dans les grottes « néolithiques, il faut les rattacher à la pierre polie dont ils « constituent, il est vrai, une série qui n'a pas son type « dans les classifications admises (2). »

Ainsi voilà un type nouveau, forcément rapporté à la pierre polie, pourquoi? Il n'y a pour cela que des raisons contraires. Si ces instruments sont de l'époque de la

(1) Voir *Congrès de Copenhague.*

(2) *Congrès de Budapest.*

pierre polie, il doit nécessairement s'en trouver quelques échantillons dans les cent cinquante grottes néolithiques de la Champagne, mais il ne s'en trouve pas. Ne vaudrait-il pas mieux alors, colliger avec soin ces instruments grossiers, les étudier, les comparer et arriver ainsi à assigner leur véritable place dans la série de la pierre taillée.

On peut donc regarder ces silex comme postquaternaires ou intermédiaires à l'âge du renne et de la pierre polie, et en y regardant de plus près on ne tardera pas à y joindre la plupart de ces silex à l'aspect paléolithique qu'on trouve dans les ateliers mixtes.

D'après tout ce qui précède, ne paraîtra-t-il pas évident qu'un type nouveau se dégage de la foule de ces gisements de silex, qu'on n'avait pu jusqu'ici classer, soit dans le paléolithique, soit dans le néolitique, et qui encombraient les abords de la science.

Ce type pour lequel je proposerai le nom de *paléolithique secondaire,* paraît en effet tenir à l'industrie primitive par les formes de la taille des silex, mais déjà des progrès ont été faits, la série des armes et instruments peu nombreuse dans les premiers temps, s'est considérablement accrue, de nouvelles formes, répondant à de nouveaux besoins, ont été créées. De là les outils variés, destinés sans doute à travailler le bois, la corne, etc.

Les hommes sont toujours pêcheurs et chasseurs, rien ne dénote encore les commencements de l'agriculture et la domestication des animaux, si ce n'est le chien dans certaines régions.

Nul doute que beaucoup d'archéologues ne dirigent maintenant leurs études vers ce point jusqu'ici méconnu de la science, et bientôt, j'espère, de nouvelles observations fourniront de nouveaux renseignements sur cette phase de l'humanité et de la civilisation.

V.

Il y a quelques années l'idée d'un hiatus, d'une lacune, entre les époques du renne et de la pierre polie, fut émise, je crois, par MM. Cartailhac et de Mortillet; des discussions animées s'en suivirent, et à la suite de l'une d'elles, qui eut lieu à la société d'Anthropologie en avril 1874. M. de Mortillet résumait ainsi la question (1).

« Entre l'époque paléolithique ou des cavernes, et « l'époque néolithique ou de la pierre polie, il existe un « hiatus. Mais cet hiatus n'est qu'une simple lacune dans « nos connaissances. Il ne représente pas une véritable « lacune dans le temps et dans l'industrie. Certainement « l'époque paléolithique a dû se rattacher et se souder à « l'époque néolithique, mais nous n'avons pas encore « reconnu, pas encore découvert le point de contact. Entre « les deux époques, il n'y a pas eu une période où l'Europe « était inhabitable, seulement les restes de l'époque de « transition ou de passage n'ont pas encore été trouvés et « reconnus. C'est ce qui constitue l'hiatus que nous « constatons. »

Ces paroles me paraissent aujourd'hui plus que jamais l'expression exacte de la vérité. Si, en effet, aux diverses stations que je viens de citer, qui ne sont pas quaternaires, mais bien évidemment antérieures à la pierre polie, on ajoute les divers ateliers mixtes, et les cavernes où se trouvent tout à la fois du paléolithique, du néolithique et des types intermédiaires, n'arrivera-t-on pas à cette conclusion que la lacune est en partie comblée, et qu'un coin du voile est soulevé?

(1) *Bulletin de la Société anthropologique.*

Ainsi l'âge de la pierre polie, bien établi, bien homogène, sera dégagé de cette foule de stations douteuses, qui jetaient la confusion dans les déterminations. Une transition sera établie entre les deux époques du renne et néolithique; et on pourra peut-être arriver à démontrer la succession et l'évolution progressive de la taille de la pierre, sans qu'il soit besoin pour cela de faire intervenir des populations nouvelles.

Il devient donc nécessaire dans la classification des âges de la pierre, de faire la part de ces types intermédiaires, et en les réunissant dans les collections, leurs caractères spécifiques et leurs analogies apparaîtront bientôt d'une manière évidente.

Je dirai en terminant quelques mots sur la station de Sauvigny. Depuis le Congrès de Budapest, j'ai continué mes recherches, et une partie de l'hiver a été consacré à cet objet. Au lieu de trouver des silex seulement dans un espace restreint, j'en ai rencontré dans une grande partie de la commune, c'est-à-dire dans un rayon de plusieurs kilomètres, à la surface du terrain alluvial. Seulement, sur un point, l'abondance des silex, des éclats, des ébauches, me donna l'idée d'un atelier. Ainsi il se pourrait qu'à côté d'un paléolithique bien manifeste, il y eût un de ces gisements postquaternaires dont je m'efforcerai de séparer les types.

Sauvigny serait donc un gisement *mixte*. L'homme y aurait longtemps séjourné, car indépendamment des types que j'ai cités, on y trouve encore quelques instruments de la pierre polie, si reconnaissables, puis des tumulus de l'âge du bronze ou du fer, et enfin des vestiges gaulois et gallo-romains.

M. le président, après avoir remercié M. Jacquinot de sa savante communication, donne la parole à M. Margry :

Note relative à deux emplacements gallo-romains, situés au lieu dit Rigalot, dans la forêt de Chantilly.

Permettez-moi de signaler à l'attention du Congrès, deux emplacements situés dans la forêt de Chantilly, lieu dit le Rigalot, où j'ai trouvé des restes de constructions, que je crois gallo-romains. Ces débris sont bien mutilés; néanmoins l'un d'eux me paraît mériter un examen sérieux.

A six kilomètres de Senlis, la route forestière de l'Arbre-à-Fougère, traverse la route actuelle de Senlis à Creil, et pénètre à droite dans le Rigalot. Suivons cette route, avec la carte de la forêt de Halatte, dressée par de la Vigne en 1743 : elle rencontre, à soixante-douze mètres de la barrière, notre premier emplacement; cent mètres plus loin, elle traverse le chemin du Bac, qui conduisait les Romains vers l'Oise; et cinq cent soixante mètres plus haut, elle rencontre le chemin des Huguenots qui jetait un court embranchement sur notre second emplacement, appelé le *Prêche Démoly*.

Notre savant confrère, M. l'abbé Caudel, a longuement raconté tous les vieux souvenirs dont est peuplée cette région forestière; je n'y reviendrai pas, me bornant à étudier deux points seulement de cet ensemble intéressant.

Je dois à l'obligeance habituelle de notre confrère, M. Moinet, un croquis et une carte qui rendront ma tâche plus facile.

Aspect général.

Lorsque je découvris le premier emplacement, je suivais la route de l'Arbre-à-Fougère; je me trouvai en face d'un monticule qui mesure environ douze cent soixante mètres carrés de superficie, et deux ou trois mètres d'altitude. Sur ce plateau se développent des plates-formes, légèrement convexes à leur sommet; elles se relient et se soudent entre elles, sous des angles à peu près droits, de manière à former trois enceintes contiguës : les deux premières sont des parallélogrammes inégaux, à l'intérieur de chacun desquels on distingue une dépression, sorte de cour, dont le plafond est inférieur de deux mètres, au sommet des plates-formes. Les talus descendent par une double pente, de chaque côté des crêtes, jusqu'au niveau des cours, ou jusqu'à celui de la forêt.

Une troisième enceinte demi-circulaire se déploie en face des deux autres. La plate-forme qui l'entourait n'est conservée qu'en partie, mais son relief peut encore être indiqué. Ces trois enceintes formaient dans le principe un ouvrage homogène, que la route fractionne aujourd'hui, après avoir fortement contribué à le ruiner. La crête de la plate-forme qui borde cette route était couronnée par un large mur, dont les restes trop mutilés fixèrent de suite mon attention. J'espérais, en descendant le long de ses parois, trouver un indice révélateur des fonctions qu'il remplissait dans ces constructions, et dans les décombres que j'allais remuer, les débris caractéristiques qui accompagnent d'ordinaire les ruines d'une habitation, mais la pioche ne rencontra que l'épais blocage que je décrirai ci-dessous.

Toutefois je recueillis, au fond des deux tranchées, des

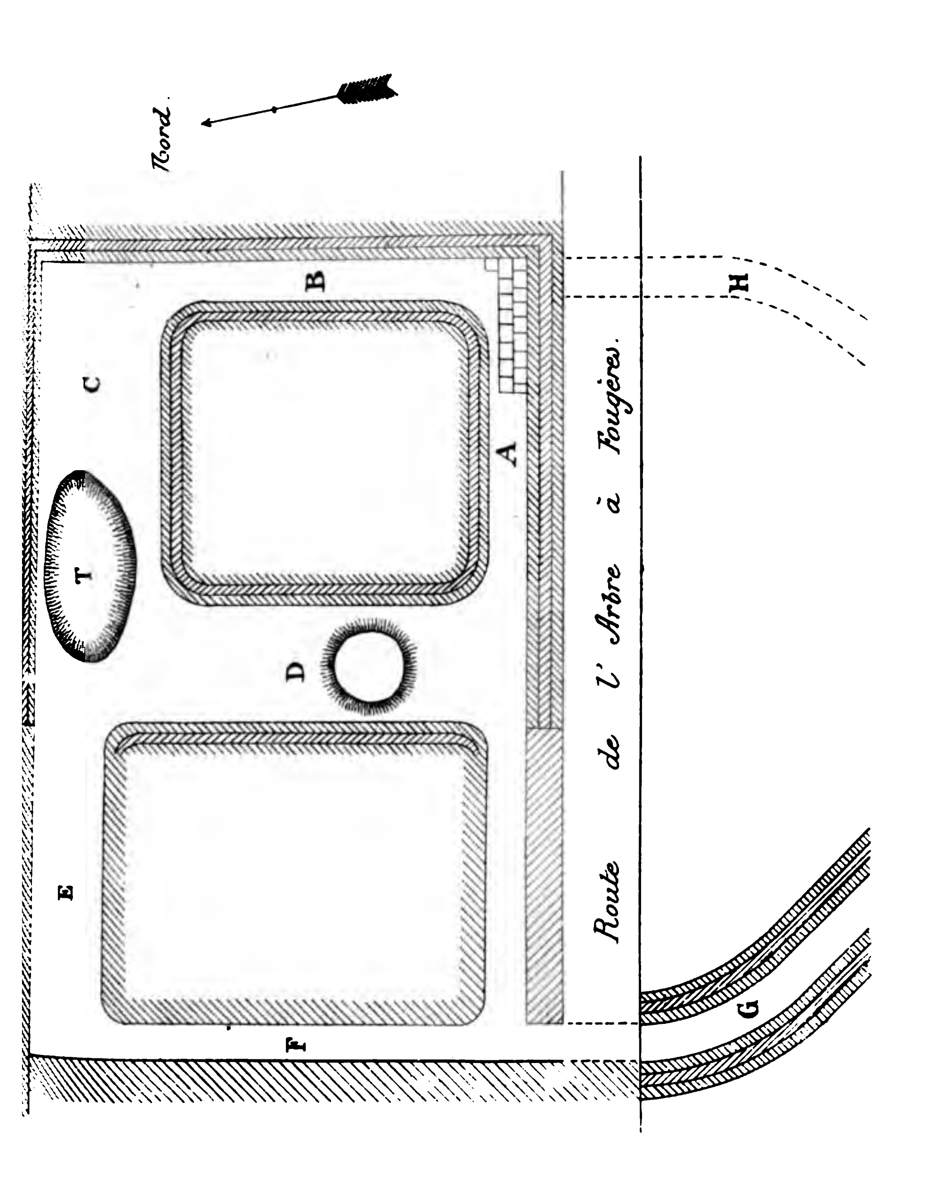
fragments de tuiles à rebord, de poterie et un silex taillé : ces indices, quoique de mince valeur en eux-mêmes, m'encouragèrent à poursuivre mes recherches, et après avoir sondé tous les sommets et toutes les pentes, non sans lutter contre les taillis et autres obstacles, je pus me faire une idée assez complète de cette étrange construction. Je vais essayer d'en décrire les détails à l'aide du croquis ci-joint.

Première enceinte.

La plate-forme A s'étend sur une longueur de trente-neuf mètres ; elle sert de base commune aux trois enceintes ; elle n'est intacte que dans la moitié de son étendue ; sa crête mesure deux mètres de large ; ses talus ont une pente de quarante-cinq degrés et une largeur de deux ou trois mètres.

Le tout est fortement consolidé par un blocage dont la structure fait la principale attraction de ces ruines : il est composé de couches superposées, chacune sous un angle différent ; elles commencent au ras du sol, par une seule épaisseur, et s'étagent ensuite jusqu'à la crête, qui est formée de dix ou douze assises.

Parmi les matériaux employés, le grès gris est de beaucoup le plus abondant, et l'on sait combien cette roche est rebelle à une taille minutieuse ; leur forme affecte celle de toutes les figures géométriques : cubes, cônes, carrés, triangles, sphères, etc... ; leur dimension n'est pas moins variée ; elle comprend tous les cubes depuis un jusqu'à vingt centimètres. En un mot chaque pièce acceptée par l'ouvrier dans sa forme primitive, était appareillée par lui, pour s'adapter exactement à la place qu'il lui destinait.



Emplacement gallo-romain au lieu dit
Rigalot, dans la forêt de Chantilly

Échelle de 0m 0025 pour mètre

Les échantillons que je soumets au Congrès parleront plus clairement qu'une plus longue description. Généralement les plus gros matériaux se trouvent dans les couches inférieures; tous sont liés avec un mortier de terre; mais on rencontre de tous côtés, un assez grand nombre de débris de ciment, dont quelques-uns gardent encore la forme des pierres qu'ils enserraient, et une telle quantité de ces petites pierres appareillées, qu'il est probable que la partie supérieure était revêtue d'une sorte de mosaïque rustique, à base de ciment.

La crête de cette plate-forme est couronnée par un mur de un mètre vingt centimètres de largeur; malheureusement il n'en subsiste que deux assises parallèles, de grès apareillés; et encore son relief n'est-il pas également apparent sur la longueur de cinq mètres que je lui attribue. L'assise inférieure repose sur la terre même et n'a pas d'autres fondations; elle est encastrée dans l'épaisseur du blocage dont les couches accumulées lui servent de soutien. Clôture ou rempart, ce mur couronnait-il toutes les plates-formes? Je ne sais, mais je n'ai trouvé jusqu'ici aucun autre vestige qui autorise même une hypothèse.

La plate-forme B est construite de la même manière et avec les mêmes matériaux. J'en ai mis au jour une large section, et j'ai pu constater que le blocage accuse trois étages ou gradins successifs pendant son ascension jusqu'au niveau de la crête. Les hachures qui, sur le croquis, représentent les talus, ont pour but de traduire cette disposition.

La plate-forme C est plus large que la précédente, soit six mètres environ, auxquels il faut ajouter deux ou trois mètres de talus intérieur et autant de talus extérieur.

La plate-forme D, qui constitue le quatrième côté de ce parallélogramme est semblable à la précédente.

Mais toutes deux présentent sur leur surface des accidents singuliers. Celle-là une dépression, celle-ci une butte, dont la destination n'est pas facile à préciser.

Le blocage n'est interrompu nulle part; ce qui prouve que ces dispositions feraient partie des constructions primitives. J'ai trouvé là des tuiles à rebord, et je crois que si l'enceinte était habitée, les logis devaient être placés sur ces deux larges plates-formes.

Seconde enceinte.

La seconde enceinte, délimitée par les plates-formes D et A prolongées, E, F, offre moins d'intérêt; les reliefs sont moins accusés, et les blocages en partie détruits; mais ils existaient primitivement; nous en avons pour preuves, les pierres semées sur les talus, et l'empierrement de F prolongé en G, visible encore au delà de la route.

Troisième enceinte.

La troisième enceinte fait face aux deux précédentes, ayant avec elles une base commune. Sa forme est demi-circulaire. Sa plate-forme G borde l'extrémité du mamelon, et allait probablement se souder en A avec la première enceinte. Je n'ai pas figuré tout son développement, parce que ses reliefs sont trop effacés; mais ce qu'on en aperçoit encore autorise cette restitution.

Et maintenant je dois conclure.

Quel est l'âge de ces constructions, et à quelle civilisation les rattacher, gallo-romaine, mérovingienne ou moderne? Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que tout m'autorise à les attribuer à la période

gallo-romaine. Et d'abord les débris trouvés sont assez significatifs, soit par la place qu'ils occupaient dans un sol non remué, sous un blocage intact; soit par les types bien connus avec lesquels on peut les identifier. Ces objets sont : plusieurs fragments de tuiles à rebord; un débris de l'anse d'un grand vase en terre rouge; plusieurs parcelles de poterie légère; de nombreux morceaux de ciment de deux sortes différentes, l'un semblable au Portland actuel, de couleur grise, et dure comme le grès; l'autre composé de chaux et de sable; et un silex taillé, sans caractère précis, ébauche de grattoir peut-être. Or ces objets se rapportent à des types gallo-romains bien connus.

En second lieu, j'invoquerai comme une preuve non moins plausible, la symétrie du plan, la rectitude des lignes, l'appareil si soigné appliqué à tous ces grès si réfractaires à la taille; la perfection relative de ce blocage dont les parties les plus délicates ont été détruites. J'ai pensé que cette patience et cette habileté n'avait pu être ainsi prodiguées à un ouvrage perdu au milieu des forêts, que par ces mains gallo-romaines, qui marquaient de leur empreinte leurs travaux même les plus rustiques.

Enfin est-il possible d'expliquer quelle pouvait être la destination de ces ouvrages, leur raison d'être au milieu de ces solitudes? Je ne voudrais pas répondre à cette dernière question par des hypothèses téméraires; mais il est incontestable que nous nous trouvons ici en face de présomptions sérieuses. Autour de nous le sol de la forêt est tourmenté d'une façon singulière; buttes, dépressions, moellons errants, fossés, arrêtent de tous côtés le regard; le chemin gallo-romain de Senlis à Creil passe à nos pieds; toute la région est peuplée de vieux souvenirs : lieux dits, chemins, fontaines, fosses, la *butte des morts*,

et le *Prêche Démoly* dont il sera question ci-après, et ce *Barrum de Roboreto*, dont le site est encore ignoré mais dont le nom plane sur toute la contrée. Or, toutes ces preuves de l'activité humaine dans ces parages que l'on aurait pu croire déserts, ne nous autorisent-ils pas à affirmer, que sur ces ruines, les Gallo-Romains avaient élevé un poste fortifié, un *barrum*, pour commander les débouchés de cette grande forêt de Halatte, qui se terminait près de là.

J'aurais voulu pouvoir faire un pas de plus, et identifier de suite notre *barrum* avec celui de Roboreto lui-même. Notre collègue, M. de Caix, si compétent en ces matières, m'a demandé, à la fin de cette lecture quelles raisons m'empêchaient de le faire. Deux surtout, lui ai-je répondu, me retiennent jusqu'à plus ample informé : l'absence de preuves immédiates d'abord, et ensuite l'éloignement du chemin de la barre Rouvroy : ce nom significatif indique une destination si précise, qu'il ne peut être négligé. Je crois donc prudent de chercher d'abord sur son parcours qui, entre autres indices, laisse sur sa droite un tronçon d'aqueduc gallo-romain, une rigole que je désire suivre à travers le Rigalot. Peut-être ces nouvelles études me ramèneront-elles à la solution pour laquelle notre confrère a formulé ce vœu bienveillant. Ce serait en effet un honneur pour notre emplacement de représenter un tel souvenir et profit pour notre histoire locale.

Si donc le Congrès juge la question assez intéressante, je lui demanderai d'obtenir de Mgr le duc d'Aumale l'autorisation nécessaire et de m'accorder un léger crédit pour continuer les recherches.

Second emplacement.

Je n'ai que peu de chose à dire du second emplacement.

De la Vigne le désigne sous le nom du *Prêche Démoly*. De la Vallée de Pont et de celle de Saint-Leu, les adeptes de la nouvelle doctrine, pouvaient se rendre à ce temple mystérieux, par le chemin des Huguenots qui le desservait au moyen d'un court embranchement. Cet asile a été détruit, brûlé peut-être comme un hérétique qu'il était; et c'est sans doute pour que le sol lui-même qui avait porté le temple et son pourpris, expiât son forfait par une destination pieuse, que le bouquet de bois qui l'abritait fut détaché de la forêt du roi et donné à l'église d'Aumont. Quoi qu'il en soit les fondations ont été arrachées, les meilleures pierres enlevées; mais en remuant les décombres amoncelés, j'ai recueilli d'assez nombreux fragments de tuiles à rebord. On peut donc supposer que les Huguenots ont profité d'une ancienne construction encore existante, ou qu'ils en ont relevé les ruines.

Les constructions formaient deux parallélogrammes inégaux : le plus grand mesurait 10m50, l'autre 5m50 environ de largeur, de l'ouest à l'est, sur une longueur commune de 9 mètres à peu près. En dehors de ces deux enceintes, à quelques mètres vers le nord, on aperçoit les vestiges de quelques dépendances. Les mêmes causes ont arrêté ici mes recherches, il conviendrait peut-être de les reprendre, car partout où apparaît la tuile romaine, nous devons sans hésiter porter la pioche; le temps emporte chaque jour ces débris contemporains de nos origines, notre devise nous fait un devoir d'en conserver au moins le souvenir.

La parole est ensuite donnée à M. Hayaux du Tilly, par la lecture d'un mémoire sur la douzième question : **Rechercher l'emplacement de Litanobriga et de Bratuspantium.**

Bratuspantium.

Bratuspantium et Litanobriga, situés sur le territoire des Bellovaques, figurent dans le très-petit nombre des villes mentionnées, soit dans les commentaires de César, soit dans les itinéraires d'Antonin et de la Table, dont l'idendité n'a pas encore été bien exactement déterminée. Cette obscurité, qui peut à la rigueur se comprendre pour Litanobriga, ne s'explique pas aussi facilement à l'égard de Bratuspantium, qui était un oppidum considérable, et la capitale d'un état puissant.

Plusieurs auteurs ont cherché à faire la lumière sur cette question; malgré de nombreuses dissertations la solution reste encore à trouver.

La variété de celles qui ont été proposées montre à quel degré les divergences ont existé.

Ainsi Bratuspantium est identifié : avec Beauvais, par Cluvier, Scaglier, Sanson, Clarke, Oudendorp, de Valois, Loysel, Simon, Hermant et Walcknaër;

Breteuil-Vendeuil-Caply par Louvet, Mabillon, Bonami, d'Anville, Cambry, d'Allonville, Mouret, Graves Woillez, l'abbé Devie et l'abbé Barraud;

Montdidier, par le chanoine de Lamorlière et Grégoire d'Essigny;

Gratupance ou Grattepanche, par Perrot d'Ablancourt;

Grandvilliers, par Bovelle;

Beaumont-sur-Oise, par Vigenère;

Clermont en Beauvoisin, par quelques autres.

D'autres auteurs enfin n'ont pas craint de faire un long et inexplicable voyage pour identifier le Bratuspantium des Bellovaques avec Bagacum des Nerviens.

De ces huit solutions, quelle est la bonne?

C'est ce que je vais rechercher, et j'espère arriver à n'en pas proposer une neuvième.

Je n'entrerai pas dans le détail des opinions produites par chacun des auteurs que je viens de nommer, à l'appui de leurs thèses respectives.

Les partisans de l'identification avec Beauvais, s'appuient, il faut bien le dire, sur des considérations qui sont loin d'être sans valeur. Ainsi ils invoquent le changement de nom imposé à la ville capitale du peuple vaincu, et pour eux, *Bratuspantium* est devenu *Cæsaromagus*, après la conquête, et plus tard, a pris le nom du peuple pour devenir *Bellovacum*.

Une autre considération, à défaut de preuve contraire, ne leur permet pas d'admettre que l'oppidum, c'est-à-dire la capitale des Bellovaques, ait pu être placé à leur frontière du Nord, et n'ait pas été situé au cœur même du pays.

Les auteurs qui admettent Breteuil ont d'abord cru voir une analogie de nom entre Bratuspantium et Breteuil, puis ont trouvé l'identification complète avec un lieu dit: *Bratuspance*, situé près de Breteuil, à Vendeuil-Caply. Cette identification est devenue, pour eux, d'autant plus indiscutable, qu'on a découvert précisément auprès de Bratuspance, les traces d'un ancien établissement romain, ainsi que des armes, des médailles et des objets divers dont l'origine romaine n'a fait doute pour personne

D'Anville, qui s'était d'abord prononcé formellement en faveur de Beauvais, a modifié son opinion et a transporté Bratuspantium à Breteuil-Vendeuil-Caply, après un mémoire lu par Bonami, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Bonami venait de signaler les découvertes faites à Vendeuil, ainsi que le lieu dit : Bratuspance, et il ne lui en a pas fallu davantage pour faire l'identification qu'il ne pouvait pas expliquer autrement.

Graves, dont personne ne contestera la compétence et le savoir, pour tout ce qui se rattache aux recherches archéologiques sur le département de l'Oise, conteste l'existence du lieu dit Bratuspance, et ne reconnaît à Vendeuil-Caply que les vestiges d'une station romaine qui avait sa raison d'être, sans qu'il soit le moins du monde nécessaire de l'identifier au Bratuspantium.

D'Essigny et le chanoine Lamorlière ont adopté Montdidier sans produire de bien bonnes raisons à l'appui de leur opinion.

Perrot d'Ablancourt a cru voir une analogie suffisante dans le nom de *Gratupance* ou *Grattepanche,* et a identifié cette localité avec *Bratuspantium,* sans s'apercevoir qu'il transportait chez les Ambrani l'oppidum des Bellovaques.

Mais il serait vraiment bien dificile de justifier les identifications avec Grandvilliers, Clermont, Beaumont et surtout avec Bavay. Aussi ne m'étendrai-je pas plus loin sur ces propositions par trop fantaisistes.

A défaut de témoignages précis et indiscutables, étudions les faits et les événements, dont la déduction logique nous conduira à une solution qui sera bien près de la certitude.

Mais pour arriver à ce résultat, il est nécessaire d'exposer brièvement les faits qui seront le point de départ et la base de la discussion.

César, s'avançant pour combattre la coalition des peuples de la Belgique réunis devant Bibrax, s'informe prudemment des forces qu'il aura à combattre. Les Rémois lui en font une énumération complète, et signalent en premier lieu les Bellovaques comme étant les plus nombreux, les plus braves et les plus puissants, capables de lever une armée de *cent mille hommes*, et, en réalité, en ayant appelé soixante mille sous les armes. Ils signalent aussi les Nerviens parmi les plus nombreux et les plus sauvages, ayant amené cinquante mille hommes.

Ce dénombrement, qu'on accepte généralement sans observations, était-il sincère et surtout exact? Il est permis d'en douter, et ce doute est tout naturel, si on étudie la conduite et l'intérêt des Rémois.

Non-seulement les Rémois n'entrent pas dans la coalition des peuples de la Belgique, qui tentent de s'opposer à l'invasion des armées romaines; mais, oubliant tout sentiment de patriotisme, ils se font les instruments dociles de César, et lui viennent volontairement en aide contre leurs voisins par tous les moyens en leur pouvoir.

Peut-on dire que les Rémois cédaient à la nécessité, ou même à la peur? Cette supposition, qui pourrait être une excuse, est inadmissible en présence de l'exagération intentionnelle de leur langage.

En grossissant, outre mesure, les forces des Bellovaques, des Suessions et des Nerviens, c'était naturellement désigner ces peuples aux premiers coups des Romains, et, par suite, c'était amoindrir ou même anéantir, par le bras de César et sans danger pour eux-mêmes, des peuples voisins dont la puissance leur portait ombrage.

Ces trois peuples limitrophes des Rémois sont les premiers signalés, et il est à remarquer qu'eux *seuls* sont l'objet d'une mention spéciale, destinée à accentuer davan-

tage les points où il faudrait agir le plus énergiquement.

Il est même curieux de constater que, pris d'une sorte de remords à l'égard des Suessions, les Rémois cherchent à atténuer, par avance, les rigueurs qui pourront frapper ces voisins à l'issue de la guerre. Cette commisération, qui s'explique par de nombreuses relations d'origine, de lois et de parenté, fait ressortir plus nettement la haine implacable que les Rémois portaient aux Bellovaques et aux Nerviens, dont ils craignaient la puissance. Les conséquences de l'exagération de certains contingents, assurant aux Rémois la satisfaction de leurs rancunes, il devenait inutile de grossir les contingents des Veliocasses, des Calétes, des Morini et des autres peuples de la coalition avec lesquels ils n'entretenaient aucune relation, et dont, à cause de leur éloignement, ils n'avaient aucune entreprise à redouter.

Pour être convaincu que tel a été le calcul des Rémois, et que leur exagération des forces des Suessions, et surtout des Bellovaques et des Nerviens, avait un but intéressé et ne reposait sur aucun fondement, il suffit de reconnaître:

Que la densité de la population était à peu près la même dans l'étendue d'une même province, surtout chez des peuples limitrophes;

Que les Bellovaques, notamment, ne faisaient point exception aux autres peuples Belges, pour l'appel et la levée de leurs contingents;

Que, dès lors, on peut évaluer assez exactement l'importance relative des contingents, d'après l'étendue respective des territoires;

Que, s'il est vrai que certaines circonstances accidentelles ont pu modifier ces règles générales, on ne s'écartera guère de la vérité en comparant l'état ancien

des pays occupés par les différents peuples des Gaules, avec ce que nous voyons de nos jours;

Qu'en appliquant au pays actuel les limites des anciens peuples, on doit trouver entre ceux-ci une proportion relative de population analogue à celle que nous pouvons observer maintenant.

De ce qui précède on peut conclure : que, si on admet pour exactes les indications des Rémois, les Bellovaques pouvant lever cent mille hommes et en fournissant soixante mille, devaient avoir quarante mille hommes en réserve et avaient un territoire dix fois plus étendu que celui des Ambiani, des Calétes, des Veliocasses et des Veromandisi, qui ne lèvent que dix mille hommes, et près de sept fois plus considérable que celui des Atrebates, qui ont un contingent de quinze mille hommes.

Or, cette différence dans l'étendue des territoires n'existe pas, et, par suite, on peut dire que des différences analogues dans l'importance de la population n'existent pas davantage.

Que si, dans cette seconde campagne, rien ne dit que les contingents ont été fournis dans la proportion relative de la population de chaque nation, nous trouvons cette proportion rigoureusement établie lors de la septième campagne, quand les États de la Gaule déterminent les contingents que chaque peuple devra envoyer sous les ordres de Vercingétorix.

Dans cette répartition *officielle,* voulant éviter la confusion et le désordre, en n'appelant rigoureusement que tous les hommes capables de porter les armes, comme le désirait Vercingétorix, l'assemblée des États décide qu'on demandera seulement à chaque peuple un certain nombre d'hommes, au prorata de sa population. Cette fois l'appel s'adresse à tous les peuples au nom du salut

de la patrie commune. C'est une injonction à tous, qui acquiert l'importance d'un document authentique, où chacun est taxé en raison de ses ressources.

Il est juste de dire, pourtant, que ce document paraît avoir déterminé le contingent de chaque peuple en raison directe de l'intérêt que chacun d'eux pouvait prendre à la guerre.

Ainsi, les nations les plus rapprochées du théâtre des événements qui allaient s'accomplir, sont taxées à un contingent plus élevé que les peuples qui s'en trouvaient plus éloignés. Mais la répartition des contingents d'une même région paraît faite régulièrement en proportion de la population, de l'étendue et des forces de chaque pays; de telle sorte que cette répartition peut être invoquée sérieusement pour contrôler certains récits empreints d'une exagération par trop manifeste.

Pendant que les contingents des Senones, des Sequani, des Bituriges, des Authons, des Ruthènes et des Carnutes, étaient portés d'office à douze mille hommes chacun, *ceux des Bellovaques* et des Lemovices *sont fixées à dix mille hommes,* et ceux des Pictones, des Turones, des Parisii et des Helvii descendent à huit mille. Les proportions des contingents sont ici maintenues dans celle des limites de chacun.

Strabon (1), plaçant les Bellovaques au premier rang des Belges, et les Suessions au second, dit qu'ils sont si nombreux qu'on a pu lever chez eux jusqu'à trente mille hommes en état de porter les armes.

Il y a loin, comme on le voit, des exagérations intéressées du dénombrement des Rémois, et de la réalité attestée par un fait officiel et par Strabon, dont l'impar-

(1) Liv. IV, p. 135, l. 51.

tialité ne saurait être mise en doute. Les Rémois eux-mêmes font ressortir cette exagération en réduisant à soixante mille hommes le contingent réel des Bellovaques, et restent encore fort au-dessus de la vérité.

En appliquant sur le terrain les limites les plus larges des Bellovaques, elles comprendraient actuellement une population totale d'environ quatre cent cinquante mille habitants.

Si on admet, ce qui est incontestable, que la population actuelle a une densité beaucoup plus considérable qu'au temps des Romains, on ne sera certainement pas taxé d'exagération en supputant à raison de trois pour un, alors on trouverait que les quatre cent cinquante mille habitants d'aujourd'hui en feraient supposer cent cinquante mille chez les Bellovaques (1).

Les femmes représentant la moitié de la population, il serait resté soixante-quinze mille individus seulement, dont un tiers ou la moitié, tout au plus, eût été capable de porter les armes.

Le contingent des Bellovaques, ramené à ces proportions, peut être admis sans difficultés, d'autant mieux qu'il est en rapport avec ceux des autres peuples, eu égard aux limites des territoires de chacun.

S'il faut encore une nouvelle preuve de l'exagération volontaire des Rémois, les commentaires eux-mêmes se chargeront de nous la donner.

(1) Valentin Smith évalue la superficie totale de la Gaule transalpine à six cent cinquante-sept mille kilomètres carrés, et sa population à six millions quatre-vingt-huit mille habitants. La population actuelle des mêmes territoires dépassant quarante-sept millions d'habitants, la proportion serait donc de six et demi à un.

Les Bellovaques pouvaient, disaient-ils, lever cent mille hommes, et n'en avaient réellement fourni que soixante mille, il semble que quarante mille hommes ont dû rester pour garder et défendre le pays pendant l'absence de l'armée, mise en déroute sur les bords de l'Aisne. Et cependant César n'éprouve aucune résistance et ne rencontre dans Bratuspantium, l'oppidum des Bellovaques, que des vieillards, des femmes et des enfants.

N'est-ce pas là un témoignage manifeste de l'exagération intéressée des Rémois?

La première conséquence de cette exagération ne se fait pas attendre.

César, dans le but de diviser les forces de l'armée gauloise, donne ordre à Divitiacus de faire, à la tête des Éduens, une diversion contre les Bellovaques; d'envahir et de ravager leur territoire.

Divitiacus, traversant le pays des Suessions, et arrivant sans obstacle à la frontière des Bellovaques, nous montre aussi que sur sa route le pays était complétement dépourvu de ses défenseurs. Sur les bords de l'Aisne, les événements s'étaient accomplis avec une telle rapidité que César, de son côté, arrivait devant Bratuspantium, où Divitiacus venait le rejoindre, après avoir congédié les Éduens, dont les services devenaient inutiles.

César et Divitiacus ont suivi deux routes distinctes pour accomplir le but différent de la mission que chacun d'eux s'était imposée; et il est plus que vraisemblable que les plans et les instructions avaient été concertés à l'avance.

Divitiacus, chargé de faire une diversion contre les Bellovaques, devait inquiéter en même temps les Ambiani, engagés également dans la coalition des peuples Belges, et il demeure certain qu'il a dû longer, au nord, la fron-

tière des Bellovaques, pour être à portée de menacer à la fois Bratuspantium et Samarobriva.

S'il est venu rejoindre César à Bratuspantium, c'est évidemment qu'il se trouvait à une assez grande distance de cette ville.

La mission de Divitiacus s'est donc bornée à une simple diversion inoffensive.

César, dont les mouvements rapides ne laissaient pas à ses ennemis le temps de se reconnaître, voulant anéantir leur puissance, marche directement sur Noviodunum (Soissons), puis sur Bratuspantium, déjà menacé par Divitiacus. Voulant frapper un coup décisif, il a dû suivre la route la plus directe pour pénétrer rapidement au cœur du pays, et étouffer immédiatement toute tentative de résistance.

L'exposé de ces faits m'a paru nécessaire pour faciliter l'intelligence de la discussion qui va suivre, et pour donner créance aux conjectures que je serai forcé de faire, comme tous ceux qui ont abordé cette question.

L'exagération des Rémois, après deux mille ans, s'imposant encore à nous par le seul fait de la relation des Commentaires, qu'on accepte sans discussion, est l'une des causes les plus réelles qui ont empêché la lumière de se faire complétement dans l'appréciation de la puissance des Bellovaques. Sans contester le récit de César, il doit être permis d'en écarter les indications exagérées introduites à dessein par des intéressés, et de ne prendre de ce récit que ce qui est conforme à la réalité des faits.

Les faits étant ainsi bien établis dans leur ordre naturel et chronologique, étudions-les dans leurs relations avec *Bratuspantium*, c'est-à-dire avec la question qui nous occupe.

Les Bellovaques ayant quitté leur territoire pour se por-

ter à la rencontre de César, sur les bords de l'Aisne, il était naturel qu'ils missent en lieu sûr leurs vieillards, leurs femmes et leurs enfants; et il tombe sous le sens que ce devait être dans la ville la plus forte et la plus importante, c'est-à-dire dans la capitale, aussi loin que possible des atteintes de l'ennemi.

Le choix d'une autre ville, vers le Nord, eût été inexplicable, surtout si on se rappelle que, dès le début de la campagne, Divitiacus avait reçu l'ordre d'envahir le territoire des Bellovaques et qu'après la déroute de l'Aisne, il menaçait déjà leur frontière.

Les Bellovaques figurent au premier rang des peuples belges ligués contre César. Ils sont signalés comme les plus vaillants, les plus nombreux et les plus influents. Aussi César juge-t-il nécessaire de diriger contre eux sa première attaque, et envoie-t-il, à cet effet, Divitiacus faire une diversion sur la frontière.

Lui-même, peu de temps après, aussitôt après sa victoire de l'Aisne, prend les Bellovaques comme objectif principal, et veut, en les attaquant au cœur de leur pays, frapper un grand coup capable de les anéantir et de décourager les autres peuples de la ligue. Cette conduite était en quelque sorte tracée d'avance.

En effet, César savait que les hommes capables de porter les armes et de lui résister étaient absents, puisqu'il venait de les mettre en déroute sur les bords de l'Aisne. Il savait donc qu'il trouverait un pays sans défense, et qu'il n'y rencontrerait que les vieillards, les femmes et les enfants. Sa marche rapide devait lui assurer, sans combat, la soumission du pays, et l'effet moral de cette soumission devait être d'autant plus considérable aux yeux des autres confédérés, que les Bellovaques étaient, et se sentaient si puissants, que, non-seulement ils avaient réclamé le comman-

dement de l'armée, mais que, bien plus, ils voulaient faire la guerre aux Romains pour leur propre compte.

Nous venons de dire, et nous avons montré que les Bellovaques devaient être, et étaient réellement les adversaires les plus redoutables des Romains, et se trouvaient naturellement les premiers exposés à leurs attaques.

Si la conduite de César était si logiquement indiquée, on admettra, sans peine, que celle des Bellovaques était tout aussi naturellement tracée. Quelle était leur situation?

En quittant leur pays pour aller au loin combattre les légions de César, et en laissant leurs vieillards, leurs enfants et leurs trésors abandonnés sans défense, ils ont dû nécessairement se préoccuper de les mettre en sécurité contre toutes les éventualités des attaques de l'ennemi. Le sentiment de la conservation, l'instinct, si on veut, a dû les porter naturellement à faire choix d'un lieu, le plus éloigné possible de l'ennemi, de quelque côté qu'il pût venir, et le plus en état de résister. Si, d'une part, pour la distance, on ne peut concevoir ce lieu ailleurs qu'au centre du territoire, d'autre part, il est logique de penser que la protection des faibles et la sécurité de tous devaient se trouver, plus qu'ailleurs, dans la capitale, où étaient concentrées toutes les forces vives du pays.

Par cette double considération de sécurité provenant des distances et de la force de la place, Beauvais, et Beauvais seul, nous paraît répondre à la préoccupation des Bellovaques, partant en guerre loin de chez eux.

Nous allons plus loin, et nous disons qu'en dehors des raisons naturelles dont nous venons de parler, le plus simple bon sens aurait empêché les Bellovaques de chercher cette sécurité à l'extrémité de leur territoire, et vers la frontière *nord*, moins qu'ailleurs, parce que cette fron-

tière confinant aux *Ambiani* était et devait être nécessairement menacée en même temps que la leur, les Ambiani faisant, comme eux, partie de la ligue, et leur pays étant également privé de ses défenseurs.

Cette considération vient s'ajouter aux premières pour établir que le lieu de refuge des Bellovaques n'était pas, et ne pouvait pas être sur leur frontière du *nord*, et que cet asile n'était et ne pouvait être que dans la capitale, au cœur même du pays.

Mais si la démonstration n'était pas suffisamment faite, César, lui-même, se chargerait de l'achever aussi clairement que possible.

En effet, dès qu'il apprend que Divitiacus, qui l'avait précédé, s'approche de la frontière des Bellovaques : — *Quod Divitiacum atque Æduos finibus Bellovacorum appropinquare cognoverant,* — lui-même envahit le pays avec son armée, — *exercitumque in Bellovacos duxit,* — alors il campe sous les murs de *Bratuspantium*, où Divitiacus vient le rejoindre après avoir licencié les Éduens. Pour comprendre le texte latin, on est bien forcé de reconnaître que Divitiacus devait être à une certaine distance de César ; or ce dernier était devant Bratuspantium, *ubi Bellovaci se suaque contulissent.* Ce déplacement de Divitiacus indique donc nécessairement que Bratuspantium était assez éloigné de la frontière nord où il se trouvait, et alors la capitale, c'est-à-dire l'oppidum *Bratuspantium*, se trouve implicitement indiqué à Beauvais.

A ceux qui placent *Bratuspantium* à Breteuil, c'est-à-dire à la frontière nord, nous demandons comment ils expliquent le texte signalant le déplacement de Divitiacus, qui se trouvait lui-même à cette frontière. Dans ce cas, il n'aurait pas eu à se déranger, puisque César serait venu à lui.

Mais, nous dira-t-on peut-être, le texte ne détermine pas la frontière menacée par Divitiacus; ce dernier venant de Reims pouvait menacer la frontière de l'est aussi bien que la frontière du nord, ou tout autre point du territoire des Bellovaques. Le bon sens se chargera de la réponse.

Les Belges seuls s'étaient ligués contre les Romains.

Les *Meldi*, les *Vadicasses*, les *Silvanectes*, les *Parisii*, les *Carnutes* n'avaient point pris part à la lutte. Il y avait d'autant moins de raison de les traverser pour envahir le pays des Bellovaques, que leurs soldats gardaient leurs foyers, qu'ils étaient à l'abri derrière l'Oise, dont ils pouvaient facilement défendre les passages, qu'une agression des Romains pouvait entraîner toutes ces nations dans la lutte, et que, d'ailleurs, c'eût été allonger inutilement la route et n'atteindre qu'une partie du but que se proposait César.

Divitiacus ne pouvait donc pas menacer la frontière au sud; encore moins celle de l'ouest, vers les Veliocasses.

A quoi lui eût-il servi d'inquiéter la frontière de l'est? Il n'eût fait sur ce point qu'une diversion, sans portée, entre les Suessions et les Bellovaques.

En effet, la démonstration contre les Suessions était au moins inutile, parce que ce pays était déjà envahi par les légions romaines, et que César le tenait en quelque sorte sous sa main et sous sa domination; et d'ailleurs cette frontière était elle-même protégée par l'Oise, et bien éloignée de *Bratuspantium*, qu'on place cette ville à Beauvais ou à Breteuil.

Nous croyons avoir démontré, avec évidence, que Divitiacus n'a pu menacer que la frontière du nord.

Dès lors, sa position entre Samarobriva et la capitale des Bellovaques se trouve si naturellement et si forcément

indiquée vers Breteuil, que nous ne croyons pas devoir insister davantage.

Si donc Divitiacus menaçant la frontière nord, et se trouvant près de Breteuil, est allé rejoindre César devant *Bratuspantium*, c'est évidemment que cette ville était éloignée de Breteuil et de la frontière, et alors on est forcément ramené à Beauvais.

Faut-il enfin chercher, non pas de plus graves présomptions, mais des certitudes absolues? nous les trouverons cette fois dans les faits stratégiques et matériels.

Nul ne contestera que les voies romaines n'aient été établies avant tout pour faciliter la circulation des troupes sur tous les points des territoires occupés. Les nécessités stratégiques dominant toutes autres considérations, les routes ont été conduites là où elles étaient utiles pour assurer la conservation de la conquête, c'est-à-dire sur les points les plus importants comme positions militaires, sur les villes fortifiées, et principalement sur les capitales des peuples soumis. Ce fait est si évident, qu'il se démontre de lui-même. Aussi voyons-nous certaines villes capitales devenir le centre de rayonnement de nombreuses routes stratégiques. Reims et Beauvais, notamment, en furent dotées plus libéralement qu'aucune autre des cités de la Belgique. Quoiqu'en définitive les routes de ces deux groupes aient eu la même fonction, il est aisé de comprendre que César a voulu atteindre deux buts différents. Si Reims, pays ami et allié, était son point de départ, sa véritable base d'opérations, Beauvais était la capitale d'un peuple aussi puissant que brave et inquiet, dont l'influence était considérable parmi les peuples belges, ligués contre les Romains. A ce titre, et par sa situation, c'était, en quelque sorte, la

clé de la résistance; c'était en tout cas un centre d'action redoutable qu'il importait de surveiller et de contenir.

Les nombreuses voies romaines qui aboutissent à Beauvais dans toutes les directions, sont pour nous la preuve la plus manifeste de l'importance de cette ville, comme position militaire et stratégique. Nulle autre, chez les Bellovaques, ne réunit au même degré ces témoignages irrécusables, qui ont pu augmenter sans doute, mais qui ont surtout constaté l'importance de Beauvais, antérieurement à la conquête.

Quand les Romains reconnaissent de la sorte l'importance de la capitale des Bellovaques, faisant de sa possession une question essentielle, n'est-il pas évident que César ne pouvait la passer sous silence dans ses Commentaires, pour citer une autre ville qui n'avait et ne pouvait pas offrir la même sécurité aux uns, la même importance aux autres? Aussi ne pouvons-nous voir dans *Bratuspantium* une autre ville que la capitale des Bellovaques, c'est-à-dire Beauvais.

Les Bellovaques quittant leur pays, et forcés d'abandonner leurs femmes, leurs vieillards et leurs enfants, ont dû nécessairement les enfermer dans la ville qui leur offrait le plus de sécurité. Quand chez un peuple aussi puissant, César ne cite qu'une seule ville dans laquelle se sont retirés les vieillards et les femmes, et devant laquelle il campe avec son armée, c'est la preuve que cette ville est à la fois la cité la plus centrale et la plus forte du pays, et que c'est le point sur lequel ses coups auront le plus de retentissement, et les résultats les plus considérables.

La ville de Breteuil est-elle donc dans les mêmes conditions que Beauvais, quant à la situation topographique,

aux considérations stratégiques et aux voies militaires? Nullement.

Breteuil, situé sur la frontière nord, ne saurait répondre suffisamment aux conditions de sécurité que devaient, avant tout, rechercher les Bellovaques pour protéger ce qu'ils avaient de plus cher.

Cette ville, située entre les deux voies d'Amiens à Beauvais, et d'Amiens à l'Oise, par Catenoy et Saint-Martin-Longueau, près de Pont-Saint-Maxence, était une simple station militaire, un *castrum hibernale,* mais n'était nullement un centre de rayonnement d'un grand nombre de chemins. Ce fait suffit pour démontrer qu'au temps de César, Breteuil n'offrait ni la sécurité, ni l'importance que les Bellovaques devaient rechercher avant tout, et que ce n'est point la ville sur laquelle César a marché pour atteindre son ennemi. Dès lors il faut chercher *Bratuspantium* ailleurs qu'à Breteuil, et nous ne trouvons cette ville qu'à Beauvais.

Les Bellovaques, en s'enfermant dans *Bratuspantium* désignaient, par ce fait même, à César, la ville la plus forte et la plus riche de leur pays, puisque là se trouvaient leurs armes et leurs trésors, avec leurs femmes et leurs enfants. Ils lui montraient le point où il pouvait les frapper au cœur.

César comprenait que la possession de la principale ville des Bellovaques, c'est-à-dire de *Bratuspantium,* le rendrait maître du pays. Aussi en fit-il le centre de nombreuses routes qui rayonnèrent plus tard sur tout le pays.

Or, ces routes nombreuses se retrouvent aujourd'hui précisément autour de l'ancienne capitale des Bellovaques, depuis *Cæsaromagus,* et aujourd'hui Beauvais. Force nous est donc de ne voir dans *Bratuspantium* que la ville de Beauvais.

Ici nous devons faire deux remarques qui ne sont peut-être pas sans valeur.

Si *Bratuspantium* était à Breteuil, comment expliquer qu'on n'ait pas donné à la ville soumise le nom du vainqueur, *Cæsaromagus*, et qu'on ait, au contraire, donné ce nom à Beauvais?

On doit se demander naturellement quel était le nom de Beauvais, qui a été remplacé par celui de Cæsaromagus. Cet ancien nom était certainement connu, puisque c'était celui d'un peuple puissant, et les dénominations postérieures *Cæsaromagus* et *Bellovacum* témoignent que cette ville n'avait point cessé d'être la capitale des Bellovaques; cet ancien nom, remplacé par celui de César, n'était et ne pouvait être que celui de *Bratuspantium* cité dans les commentaires.

Et, d'ailleurs, si *Bratuspantium*-Breteuil avait pu être la capitale des Bellovaques, assiégée et prise par César, on serait en droit de s'étonner qu'elle n'eût pas reçu un nouveau nom, conformément à l'usage, et il faudrait chercher dans l'histoire l'époque et les circonstances où cette ville aurait perdu son rang et ses prérogatives de capitale pour les voir transférés à Beauvais.

Il serait inutile de tenter une pareille recherche, et il faut voir dans *Bratuspantium, Cæsaromagus, Bellovacum* et *Beauvais*, une seule et même ville, qui était, avant comme après la conquête, la capitale des Bellovaques.

Si les Bellovaques avaient enfermé leurs vieillards, leurs femmes et leurs trésors à *Bratuspantium*-Breteuil, c'est-à-dire sur leur frontière et à la merci d'un coup de main, surtout quand les hommes valides étaient absents, il faut avouer qu'ils auraient été bien imprudents.

Dans ce cas, Divitiacus ne se serait pas contenté de menacer la frontière, il se serait rendu maître d'une

ville sans défense, comme César le fit un peu plus tard.

Cette hypothèse est donc inadmissible.

César, entrant par une marche rapide sur les terres des Bellovaques, alors que les fuyards n'avaient pas encore eu le temps de rentrer dans leurs foyers, assurait la soumission du pays, et, en attaquant l'ennemi dans sa plus forte retraite, il atteignait à la fois les vieillards, les femmes, les enfants, les trésors, les armes, en un mot, toutes les forces du pays. C'était sa tactique habituelle. Cette retraite ne pouvait donc être qu'au cœur du pays, et ce qui le prouve, c'est que Divitiacus quitte la frontière où il était en observation, pour venir vers César, campé devant Bratuspantium. Donc Divitiacus et César étaient à une assez grande distance l'un de l'autre. Si *Bratuspantium* avait été à Breteuil, c'est-à-dire à la frontière, Divitiacus n'aurait pas eu à se déplacer pour aller vers César, plaider en faveur des Bellovaques.

Le texte latin ne s'expliquerait pas dans l'hypothèse qui placerait *Bratuspantium* à Breteuil. Il se comprend, au contraire, tout naturellement si *Bratuspantium* est à Beauvais.

Il suffit enfin d'observer ce qui se passe chez celui qui se défend, et chez celui qui attaque. Le premier choisit la retraite la plus forte et la plus sûre, autant que possible à l'abri des efforts de l'ennemi. C'est ordinairement la capitale qui réunit ces conditions au premier chef.

Le second, au contraire, par la rapidité de sa marche et la vigueur de ses attaques, cherche à frapper son ennemi au cœur, et c'est dans sa capitale qu'on lui porte les coups les plus redoutables, parce que là sont concentrées les forces vives du pays.

Ainsi devait-il en être alors, comme de nos jours, où un peuple subit généralement le sort de sa capitale.

Pour nous, le texte des Commentaires à la main, nous trouvons dans *Bratuspantium* la capitale des Bellovaques, c'est-à-dire Beauvais, au cœur du pays, et non Breteuil, situé sur la frontière.

La remise de six cents otages et des armes de la cité assuraient, il est vrai, la pacification du territoire.

Mais César, pouvant effacer jusqu'au nom d'un peuple, fit preuve de modération et se borna à changer le nom de la ville soumise.

En agissant de la sorte, il n'obéissait point à un vain sentiment d'amour-propre, ses vues étaient plus élevées. Il laissait après lui un témoignage permanent de sa clémence et de sa force, afin d'inspirer aux autres peuples le respect et la crainte des armes romaines, en leur montrant ce qu'il pouvait en coûter, même aux plus forts, de prendre les armes contre lui. Plus l'exemple était haut, plus il devait lui être profitable.

Il tombe, dès lors, sous le sens commun, que ce changement de nom n'a pu être, et n'a été réellement imposé qu'à la ville vaincue, en qui se personnifiait la défaite du peuple entier, et *Bratuspantium* est devenu *Cæsaromagus*.

Personne n'admettra, d'ailleurs, que César ait eu la pensée de conserver le nom de *Bratuspantium* à la ville qui représentait la puissance de ses ennemis vaincus, et qu'il ait pu aller chercher au loin une ville inconnue et sans importance, pour lui donner son nom : ce serait une puérilité.

Or nous savons que le nom de *Cæsaromagus* n'a été connu que depuis César; que plus tard il a été remplacé par celui de *Bellovacum,* et que ces deux noms se sont appliqués, successivement, à la ville de Beauvais.

Nous pouvons donc rigoureusement conclure que *Bra-*

tuspantium et Beauvais n'ont fait et ne font qu'une seule même ville.

Ces changements de noms sont fréquents dans l'histoire et sont dus à des causes différentes variant à l'infini, mais se rapportant cependant le plus généralement à des faits historiques ou locaux qu'il serait hors de propos d'étudier ici.

Essayons maintenant de rechercher les raisons qui ont pu porter quelques auteurs à placer la ville de *Bratuspantium* à Breteuil-Vendeuil-Caply. On invoque :

L'existence sur ce point d'un lieu dit, portant le nom de *Bratuspance;*

Des restes de constructions et des monnaies, bijoux, vases, *etc.*, en nombre infini, qui enrichissent aujourd'hui de nombreuses collections.

Nous dirons peu de choses touchant les noms de *Bratuspantium* et de *Bratuspance.*

Graves conteste même l'existence du lieu dit *Bratuspance*, et son opinion, faisant autorité en cette matière, fait tomber l'argument qui s'appuie sur une analogie de noms.

L'étymologie est certainement la même, et, selon toute vraisemblance, il ne faut pas chercher dans *Bratuspantium* autre chose qu'un nom formé de deux mots celtiques donnant l'idée de faits analogues existant dans diverses localités.

Ces noms portant en eux-mêmes leur signification, existent dans toutes les langues et ont dû exister chez les Celtes et les Gaulois comme ils existaient chez les Romains. On pourrait voir une semblable analogie entre Bibrax et Bibracte.

L'avancement des études archéologiques nous fera sans doute encore connaître d'autres localités du nom de *Bra-*

tuspantium, et, alors, la question qui nous occupe sera singulièrement simplifiée. Je laisse à d'autres à faire ces études philologiques.

Mais nous étudierons la vraisemblance de la seconde hypothèse qui s'appuie sur des découvertes d'antiquités, et nous verrons s'il est possible d'attribuer à ces découvertes réelles la signification qu'on leur a donnée jusqu'ici.

César, après avoir reçu les otages, et s'être fait livrer toutes les armes des Bellovaques, marche contre les Ambiani, qui, à son approche, se rendent à merci (1).

Ce passage, concis et énergique, nous montre que les Ambiani, instruits du sort que les Suessions et les Bellovaques venaient de subir, n'ont pas jugé à propos d'attendre l'arrivée du vainqueur, dans Samarobriva, leur capitale, et qu'ils sont venus au-devant de lui au moment où César allait envahir leur territoire.

C'est à leur frontière du midi qu'en apportant leurs otages et leur rançon, ils ont donné à César des gages de soumission qui ont permis à ce dernier de marcher en sécurité contre les Nerviens.

L'abondance et la variété des découvertes faites à Vendeuil-Caply, semblent désigner cette localité comme ayant été l'emplacement où s'est faite la soumission des Ambiani.

Cet événement n'a été qu'un fait isolé et ne suffirait peut-être pas à expliquer l'importance des constructions trouvées dans cette localité.

Mais, si nous nous rappelons que César, pendant ses campagnes des Gaules, a, plusieurs fois, envoyé ses

(1) Qui se suaque omnia, sine morâ dediderunt. Comm. Liv. III.

légions en quartiers d'hiver dans la Belgique, nous reconnaîtrons que Vendeuil-Caply, sur la limite des Bellovaques et des Ambiani, était précisément un de ces quartiers d'hiver, *castrum stativum hiemale*, où séjourna Crassus, et nous aurons une explication toute naturelle du problème.

Constructions, armes, bijoux, médailles, poteries, etc., en un mot, toutes les découvertes faites jusqu'à ce jour, nous montreront Vendeuil-Caply comme une station purement romaine.

D'autre part les restes de l'époque romaine sont si nombreux et si variés, à Beauvais, qu'on est forcé de reconnaître dans cette ville l'emplacement d'une ancienne station romaine très-considérable.

Tout d'abord les anciens murs de la cité formant un parallélogramme irrégulier, s'étendant au sud-ouest sur 250 mètres de longueur; au sud-est sur 360 mètres; au nord-est sur 260 mètres et au nord-ouest sur 400 mètres et enfermant une superficie de 10 hectares 40 ares, déterminant l'emplacement du castellum.

Le castellum peut donc, sans efforts, être considéré comme l'*oppidum Bratuspantium* des Commentaires, et cette identification est confirmée par les nombreuses découvertes faites à l'intérieur et hors de la cité, et surtout par les voies stratégiques qui rayonnent dans toutes les directions.

Si on passe en revue les inscriptions, les débris de colonnes, les bas-reliefs, les sépultures, de nombreuses médailles d'Auguste, Néron, Vespasien, Trajan, Hadrien, Antonin-le-Pieux, Commode, Posthume, Dioclétien, Licinius, Lucille, Marc-Aurèle, Crispine, Faustine jeune, Macrinius, Balbinus, Tétricus, etc., les vases en terre et en bronze, les armes, les bijoux, les mosaïques, les restes

d'un hypocauste, d'un temple consacré à Bacchus et d'autres monuments, tout atteste que l'ancien emplacement de la ville de Beauvais avait une importance considérable, et que rien n'empêche d'y reconnaître l'*oppidum Bratuspantium* de César.

Les découvertes faites à Vendeuil-Caply ont une autre origine, et s'expliquent parfaitement d'une autre manière, sans qu'il soit besoin de faire intervenir l'*oppidum Bratuspantium* des Commentaires.

La rapidité du récit témoigne encore que César n'a fait que toucher les Ambiani pour se diriger, sans retard, contre les Nerviens; et la situation de Vendeuil-Caply se prête mieux qu'aucune autre à l'explication de cette marche précipitée. Cette situation rend surtout invraisemblable la marche par Samarobriva, qui aurait allongé, sans nécessité, un parcours que César tenait au contraire à abréger le plus possible.

Depuis la construction des routes, le *castrum hiemale* de Vendeuil-Caply était devenu une station militaire, une *mutatio* pour les légions circulant sur les voies romaines :

D'Amiens à l'Oise, par Saint-Just et Catenoy;

De Beauvais à Paillart.

En outre, cette station se trouvait à proximité de la grande voie d'Amiens à Beauvais, par Cormeille; et sa situation, aux confins des Bellovaques et des Ambiani, lui donnait une importance exceptionnelle.

Tous ces faits justifient pleinement, ce me semble, qu'il ne faut voir à Vendeuil-Caply qu'une station purement romaine, et qu'on fait violence aux faits et aux avénements en cherchant à donner à cette localité une origine gauloise par son identification avec *Bratuspantium*.

La commission de la carte des Gaules a fait acte de trop

grande modestie, en évitant de se prononcer sur l'emplacement de *Bratuspantium*, et en acceptant, sans discussion, la dissertation de M. l'abbé Devie, qui identifie cet oppidum avec Vendeuil-Caply. La commission, mieux que tout autre, aurait pu faire la lumière complète sur cette question.

Elle ne l'a pas tenté.

Je l'essaie. Puissé-je avoir réussi!

Puissé-je avoir démontré péremptoirement :

1° Que depuis dix-neuf siècles on a accordé, à tort, un crédit sans contrôle au récit des Rémois, par cela seul que ce récit est relaté dans les Commentaires;

2° Que les Rémois avaient un intérêt majeur à exagérer la puissance de voisins (les Bellovaques et les Nerviens) dont ils pouvaient avoir à craindre les entreprises, afin de faire anéantir par César et sans danger pour eux-mêmes, la puissance de ces voisins redoutés;

3° Que César, vainqueur, n'avait aucun intérêt à rectifier la déclaration des Rémois;

4° Que les Bellovaques n'ont jamais été en état de lever cent mille hommes capables de porter les armes;

5° Que *Bratuspantium*, leur oppidum, doit être identifié avec Cæsaromagus, Bellovacum et Beauvais;

6° Que cette identification est prouvée par la situation topographique de Beauvais, au centre du pays; par les restes des anciens murs, aussi bien que par les découvertes nombreuses qui ont été faites dans la ville, de monnaies, armes, bijoux, poteries, etc., attestant l'importance de cette station à l'époque romaine;

7° Que cette identification résulte surtout de la convergence d'un grand nombre de voies, rayonnant dans toutes les directions, et attestant que cette station était alors, comme elle est restée depuis, un point stratégique

de première importance, qui assurait la soumission d'un peuple toujours prêt à prendre les armes.

8° Que l'*oppidum Bratuspantium* des Commentaires ne saurait être identifié avec Vendeuil-Caply, sous le prétexte qu'on aurait signalé dans cette localité un lieu dit *Bratuspance,* dont l'existence réelle est même contestée par Graves, c'est-à-dire par le savant le plus compétent sur cette question;

9° Que cette identification serait combattue par la situation topographique et à la frontière de Vendeuil-Caply;

10° Enfin qu'elle ne saurait résulter davantage des nombreuses découvertes romaines faites dans cette dernière localité, parce qu'il y avait là un *castrum stativum hibernale* expliquant naturellement la présence des objets découverts, sans qu'il soit nécessaire d'en faire, contre toute raison et toute évidence, l'*oppidum Bratuspantium* mentionné par César.

Cette étude contenant quelques appréciations nouvelles sur un récit et des faits admis sans conteste depuis dix-neuf siècles, sera peut-être considérée comme sacrilége par ceux qui n'admettent pas qu'on puisse toucher à l'arche sainte, ni même la regarder en face; mais peut-être aussi aura-t-elle la bonne fortune d'obtenir l'approbation de ceux qui pensent que la discussion peut aborder tous les sujets, et que nul argument ne doit être écarté sans examen.

Mes conclusions sont-elles suffisamment justifiées?

Il ne m'appartient pas d'en juger.

La lecture du précédent mémoire donne lieu à un échange d'observations entre son auteur et MM. Ledain

et Palustre; puis la parole est donnée à M. l'abbé Caudel, sur la 16[e] question :

Rechercher le lieu de la bataille de César contre les Nerviens.

Bataille de César contre les Nerviens au passage de la Sambre.

1° EXPOSÉ DU SUJET.

Le sujet que nous abordons dans cette étude est un des moins connus en ce qui concerne les gestes de Jules César dans le nord de la Gaule. Les étincelants et immortels chapitres du deuxième livre ne touchent qu'à l'action proprement dite et nous laissent sur les faits qui l'ont précédée dans une assez grande incertitude. Nous savons seulement que César, après avoir marché contre les Ambiens, venait de recevoir leur soumission, qui ne se fit pas attendre, et qu'il s'occupa immédiatement de trouver les Nerviens pour les attaquer. Après tant de redditions, il semblait chercher des adversaires dignes de se mesurer avec Sa Grandeur, il les trouva. Sa rencontre avec eux sur les bords de la Sambre présente certainement un des épisodes les plus émouvants et les plus dramatiques de toute sa campagne dans le nord de la Gaule; il s'est plu à le raconter longuement. Tout d'abord, il nous donne une grande idée de ses adversaires; ils ne permettent aucun accès chez eux au commerce étranger; ils rejettent l'usage du vin et des autres superfluités propres à énerver les âmes et à affaiblir les courages; sauvages et intrépides, ils reprochent aux autres Gaulois

de s'être donnés aux Romains et d'avoir abjuré les antiques vertus de leurs pères; ils n'enverront aucun député, et n'accepteront aucune condition. Voilà donc les adversaires; ils sont venus du Hainaut, du Brabant, de la Flandre se réunir aux Atrébates et aux Véromanduens (ceux d'Arras et de Saint-Quentin); ils ont peu de cavalerie, ils en négligent l'usage, mais en compensation leur infanterie est de premier ordre et fait toute leur force; ils sont là soixante mille hommes armés; le reste de la nation, vieillards, femmes et enfants sont restés en arrière, abrités et cachés dans les marais avec le gros des bagages. Les Nerviens occupent, sur la rive droite de la Sambre, les collines environnantes; couvertes de bois, ces collines dérobent leur présence et leur action à l'ennemi, ils n'en laisseront apercevoir que ce qu'ils voudront; ils sont à deux cents pas de la rivière qui mesure, en cet endroit, une profondeur de trois pieds. Leur front de bataille paraît s'être développé sur un espace de deux kilomètres; des espions sont venus les prévenir de l'arrivée des Romains et de l'ordre de leur marche; ceux-ci viennent du pays des Ambiens. Chaque légion devant arriver séparée des autres par ses bagages, les Belges vont s'efforcer de les battre ainsi l'une après l'autre à la faveur de cet isolement.

2° LES ITINÉRAIRES.

Ici se présente naturellement la question des itinéraires. Une certaine opinion peut-être un peu exclusive, fait partir César de Vermand, ou d'Augusta Veromanduorum, ce qui revient, ou à peu près, au même, et le fait arriver sur le plateau de Catillon-sur-Sambre, en s'appuyant sur l'Oise, dont il surveille et commande tous les abords comme le rempart, qui, naturellement, doit à la fois pro-

téger et couvrir sa marche. Une autre opinion le fait arriver directement de Montdidier, qui pourrait bien être Bratuspantium, par Péronne, forteresse gauloise qu'il laisse à gauche, Catelet, le Catelet, Maretz, Saint-Souplet, Mazinghem; c'est en effet le trajet le plus court et celui qui explique le mieux cette marche rapide de trois jours à travers les frontières des Nerviens et dans le pays de Somme qu'il quitte pour courir à d'autres ennemis.

Enfin, une troisième opinion le fait remonter encore plus au nord, en plein pays nervien, et aller présenter la bataille à Hautmont. Cette opinion est sans doute la moins probable et la moins autorisée; il n'est pas possible que César ait pu faire en trois jours cette longue route, et on n'explique pas qu'il ait été tout d'abord se jeter au milieu de ses ennemis, car cet itinéraire le fait marcher en plein pays belge. Nous savons bien qu'on peut faire la même objection à la première opinion qui fait traverser à César une partie du pays des Véromanduens, ses ennemis également; mais cette marche a au moins l'avantage d'être couverte à gauche par un pays allié, et de s'appuyer à droite sur l'Oise, dont il est facile d'assurer le cours, d'autant plus que ce qu'on peut appeler l'armée active des Véromanduens est allé se joindre aux confédérés de l'autre côté de la Sambre.

Appelé à discuter sur les lieux les deux derniers tracés, nous avouons, Messieurs, qu'il est difficile de se prononcer; c'est donc avec une grande sincérité que nous allons discuter celui qui nous a paru le plus admissible, sans aucun parti pris d'ailleurs contre l'autre; nous serions très-heureux qu'une discussion s'élevât sur ce point, et que la Société des Antiquaires de Picardie relevât le gant que nous lui jetons, non pas pour la provoquer à un duel d'honneur, ni même d'amour-propre, mais aux luttes

pacifiques et fraternelles d'où naissent toujours la lumière dans les choses, et l'estime dans les personnes.

On ne sera donc pas étonné qu'appartenant à l'Oise, nous nous arrêtions de préférence aux lieux qui nous sont plus connus, plus familiers, et d'une exploration plus facile.

Nous pensons donc que César, quittant le pays de Péronne ou de Montdidier, où il vient de recevoir la reddition des Ambiens, se dirige droit sur Vermand ou Augusta Veromanduorum, pour s'appuyer là sur un point solide, et faire de cet oppide, à la fois, un point d'observation, un lieu de ravitaillement et d'équipement, et même de refuge en cas de défaite, à l'abri de toute entreprise hostile. Ses trois jours de marche à travers le pays nervien commenceraient à son départ de Vermand, et sa marche s'appuyant sur la rive droite de l'Oise, de manière à serrer le plus près possible le pays ennemi, expliquerait facilement cette expression. « *Per eorum fines* ». De Péronne à Vermand il aurait suivi la route actuelle de Péronne à Saint-Quentin, passant à Estrées-en-Chaussée. Mais dira-t-on, pourquoi ce détour? nous répondrons, c'est une affaire de quelques lieues, mais qui donne à César l'immense avantage de s'appuyer sur une grande rivière et d'en profiter pour ses convois, selon la tactique romaine, avantage que l'autre parcours ne lui procurait pas. Pour peu qu'il se rende maître des hauteurs qui dominent la rivière, et qu'il mette sa première ligne d'avant-garde à l'abri d'une surprise des Nerviens, surprise qui sera de plus en plus possible à mesure qu'il s'avancera vers la Sambre, il peut marcher en sûreté. Cet itinéraire avait l'avantage d'être court et sûr à la fois. Pour qui connaît le pays il est facile de comprendre qu'en s'attachant à l'Oise, sa marche sur les hauteurs de la rive droite était parfaitement couverte, et

qu'il avait encore la ressource du delta que forme cette rivière jusqu'à Guise pour y opérer le passage de ses éclaireurs, de ses bestiaux, et même de quelques troupes par les gués de Macquigny et de Vadencourt. Voici donc l'itinéraire que nous proposons : *De Vermand* ou *d'Augusta Veromanduorum à Marcy.*

César avait fait de Vermand un camp stationnaire; *castrum stativum.* Au-dessous de l'oppide, le camp avait pris les vastes proportions d'un établissement destiné à réunir aux dispositions militaires toutes celles qui sont nécessaires à un séjour prolongé et surtout à la concentration de toutes les forces actives qui pourraient être mises en œuvre par le général.

Vermand était donc un établissement de premier ordre, une véritable ville plutôt qu'un camp. Les monuments trouvés en ce lieu attestent d'ailleurs l'époque et l'intérêt de sa création. Le camp permanent de Vermand, analogue par son assiette et par son étendue à celui de Nampcel, près Noyon, *Nemetocenna,* suivant l'opinion d'un savant des plus sagaces, l'abbé Lebeuf, était alors entouré de peuples soumis tels que les Suessions, les Bellovaques et les Ambiens; César était donc là chez lui, bien que l'ennemi ne fût pas loin.

L'enceinte de Vermand comprenait dans sa vaste étendue : *Villa Schalarum,* Villecbolles; Villévêque, *villa Vehiculorum* et Marteville, *Martis villa.*

On nous pardonnera cette petite digression d'arrêt sur Vermand : nous avons voulu attacher l'œil du lecteur sur ce point, car il est comme le centre de toutes les opérations militaires qui vont nous occuper.

Nous supposons donc que César, parti de Vermand, passe par Marcy. qui est sa première étape dans le chemin que nous allons parcourir. C'est là seulement, en effet, qu'on trouve les premières traces de son passage. A Marcy,

il a existé, au temps de César, une chaussée dont il est probable qu'après de nouvelles études on retrouvera les traces, mais dont on ne possède aujourd'hui rien de plus qu'un faible tronçon. Nous trouvons dans l'historien Dom Grenier, p. 492, édition in-4°, publiée par la Société des Antiquaires de Picardie : « M. l'abbé Peitavy pense que l'on peut ajouter à la chaussée de Saint-Quentin à Thérouanne, une seconde branche dont l'abbé Bélay n'a point parlé et qui conduisait à Guise. Partant de Saint-Quentin, elle traversait le territoire d'Harly, en passant près d'une croix qui est nommée dans un titre de l'an 1222 en faveur de la trésorerie de la collégiale de Saint-Quentin : *la Croix Beau-Cauchie*.

« A la sortie de Marcy, il y en a un très-grand et très-beau morceau, large, bombé et gravelé comme les anciennes voies; mais elle n'est pas continue ainsi jusqu'à Guise. »

Cette dernière assertion n'est pas exacte, car on a trouvé des traces de cette voie se dirigeant vers Guise, à Macquigny, où elle franchissait l'Oise à gué pour passer sur la rive gauche. Ce fragment de voie de Macquigny à Guise passait à la ferme de Couvron et à celle de la Motte. César a dû s'en servir pour effectuer le passage de ses troupes qu'il destinait ou à occuper les différents points d'observation de ce côté de l'Oise, comme Croix et les hauteurs dominant le gué de Vadencourt, ou pour aller par Verly et Ribeauville surveiller la partie du pays de Sambre où il ne devait pas conduire le gros de ses légions.

Cette route de César cotoyant l'Oise s'étendrait donc de Marcy à Bernot, de Bernot à Hauteville et de Hauteville au gué de Macquigny, ou par Noyal, Longchamp et Vadencourt, en suivant la rive droite de la rivière.

Voilà donc deux directions indiquées et probables :

l'une cotoyant l'Oise, rive droite, de Marcy à Vadencourt, et l'autre, suivant les hauteurs de la rive gauche de Marcy à Guise par le gué de Macquigny.

Il en est une troisième que César a pu suivre pour envelopper complétement tous les abords de l'Oise, et servir aussi largement que possible ses approvisionnements; c'est la route qui s'étendrait de *Augusta Veromanduorum* à Bernoville, Aisonville et le pays d'Étaves, *Stabula;* c'est ce qu'on pourrait appeler le chemin d'en haut, rive droite; celui qui le rapproche le plus directement du point d'attaque.

Ce fut à Étaves, aujourd'hui l'une des communes du canton de Bohain que César plaça l'hébergement qui portait encore au XIIe siècle le nom de *Stabula*, les *Étables*, d'après un acte de donation faite à l'abbaye voisine d'Homblières par un seigneur nommé Robert d'Étaves et qui se désignait par *Robertus de Stabulis*. Étaves se trouve flanqué de deux hameaux, Bosquiaux et Epinoy, *Boscum* et *Epinetum*. C'est assez dire que ces parages couverts de forêts à une grande distance étaient également favorables à la pâture des bestiaux ou à la protection des animaux malades ou en gésine.

César ne dut pas négliger cet avantage; il n'existe maintenant sur l'emplacement d'Étaves aucune construction romaine, mais en remuant le sol on y a souvent trouvé des menues pièces de monnaie romaine de l'époque de la conquête.

Pareilles trouvailles ont été faites au-dessus du territoire d'Étaves à Bouguincamp, camp à bestiaux, *Boum Campus*. A l'est de ce hameau, situé à douze cents mètres dans la direction d'Étaves, on a rencontré une fosse ayant vingt-cinq mètres de diamètre, nommé le Rond-de-Bouguincamp. Au sud est une enceinte d'assez grande dimension s'étendant vers Étaves.

Cette enceinte est fermée par un murgier fait de moellons, de craie, dont une grande partie subsiste encore aujourd'hui, le reste est dégradé. Ce murgier dominait l'enclos en plusieurs points; chaque matin les bouviers ouvraient la porte de l'enceinte, et les animaux pressés par l'appétit s'élançaient vers la forêt, qui s'étendait devant eux. La portion destinée au pâturage était entourée de haies ou de perches placées horizontalement; ce mode de fermeture est encore presque le seul usité dans le pays.

C'est probablement par Bernoville, Aisonville, Étaves que César arriva sur le lieu des opérations définitives. Pour envelopper la rive gauche de la Sambre un peu plus haut, il dut s'assurer le parcours de Grougis à Mennevret, de Mennevret à Ribeauville, et de ce dernier point à Mazinghien. Cet enveloppement s'étendrait donc pour être complet et donner une juste idée du front de bataille du côté des Romains; de Catillon sur Sambre à Mazinghien, ils ont dû tenir toutes ces hauteurs dont la plus dominante est Catillon. C'est là que César établit son camp, comme l'atteste encore la forme étrange qu'a conservé le village actuel; il semblerait que le camp romain s'est converti tout doucement à des nouveaux usages, en passant à de nouveaux maîtres, mais qu'il a conservé sa conformation romaine; il figure exactement un camp : grande rue transversale, dans le sens parallèle à la rivière à laquelle aboutissent de chaque côté, par lignes droites, dix et même douze petites rues, qui représentent les différents quartiers formés par les cohortes en campement.

Depuis notre visite, nous avons appris qu'un lieu voisin du champ de bataille, Bazuel (Basilica), avait été à l'époque romaine le siége d'un établissement romain avec murs, escaliers souterrains; nous y reconnaissons le

séjour du chef militaire, qui séjourna sur l'emplacement même des opérations. Cet établissement était destiné à prémunir l'armée romaine contre un retour offensif de la part des Nerviens.

Par où César avait-il abordé définitivement les hauteurs de Catillon? Il est bien difficile d'éclaircir ce point; ce fut à travers un pays très-embarrassé de haies et de terrains marécageux comme il est encore en grande partie, probablement par la vallée Mulâtre, où les bêtes de trait seulement pouvaient circuler, et par tous les points qu'il trouva praticables, en développant une assez grande ligne de troupes et d'expédients, qu'il arriva, comme il put, au plateau de Catillon, où il fixa son camp. Quelques-uns ont prétendu qu'il avait accédé à la Sambre par les territoires de Vassigny, de Ribeauville et de Ribeaucourt, d'où l'on arrive en quelques instants à Mazinghien, lieu probable de la bataille.

Nous pensons, d'après un examen très-détaillé des lieux, que les gros de l'armée dut déboucher plus haut sur la gauche, entre la Louvière et Catillon, et que c'est dans les plaines qui s'étendent entre ces deux localités, en s'inclinant doucement vers la Sambre, qu'il faut placer l'action. Le lieu du passage et par conséquent le vrai théâtre de cette lutte formidable seraient au point qui sépare la butte de Catillon du moulin de Briques (lisez Brige), ce qui n'empêcherait pas que l'action complète n'aît été engagée sur une étendue de deux kilomètres au moins sur les deux bords : de Catillon à la Louvière et même à Mazinghien, du côté des Romains; de Bois-l'Abbaye, le Moulin à la grande route actuelle de Landrecies, du côté des Nerviens.

Du reste, il est temps de laisser parler César :

« En arrivant près de l'ennemi, César avait, selon son

« usage, rapproché les six légions et placé tous les « bagages sur les derrières de l'armée; les deux légions « nouvellement levées fermaient la marche et gardaient « les convois. Nos cavaliers passèrent le fleuve avec les « frondeurs et les archers, et engagèrent un combat avec « la cavalerie des ennemis. Ceux-ci cédaient d'abord, se « retiraient dans le bois, puis revenaient à la charge ; mais « les nôtres ne les poursuivaient point au delà de l'espace « qui était découvert. Cependant les six légions qui étaient « arrivées les premières tracèrent l'enceinte du camp et « se mirent à le fortifier. Dès que les ennemis cachés « dans le bois aperçurent les premiers bagages (c'était le « moment qu'ils avaient fixé pour l'attaque), ils sortirent « dans l'ordre où ils s'étaient rangés, s'élancèrent avec « toutes leurs troupes, tombèrent sur notre cavalerie « qu'ils n'eurent pas de peine à renverser, et coururent « vers le fleuve avec une si incroyable vitesse, qu'ils sem- « blaient être au même instant dans le bois, au milieu « de la rivière et sur nos bras. On les vit avec la même « promptitude attaquer notre colline, notre camp et les « travailleurs occupés à le retrancher. »

C'est là ce qu'on pourrait appeler la première action; elle n'avait pas été favorable aux Romains. On a reproché avec raison à César de s'être laissé surprendre, ayant tant de cavalerie et de troupes légères. Il est vrai que sa cavalerie et ses troupes légères avaient passé la Sambre, mais du lieu où il était, il s'apercevait qu'elles étaient arrêtées à cent cinquante toises de lui, à la lisière de la forêt; il devait donc, ou tenir une partie de ses troupes sous les armes, ou attendre que ses coureurs eussent traversé la forêt et éclairé le pays. Ces réflexions sont de Napoléon. Les Commentaires continuent : « César avait « tout à faire à la fois; il fallait déployer l'étendard qui

« donnait le signal de courir aux armes, faire sonner « les trompettes, rappeler les soldats occupés aux tra- « vaux du camp et rassembler ceux qui s'étaient écartés « pour ramasser des fascines, ranger l'armée en bataille, « haranguer les troupes et donner le mot d'ordre : le « peu de temps et la présence de l'ennemi victorieux « l'empêchaient de tout faire. Deux choses pourvurent à « cet embarras : l'expérience et l'habileté des soldats qui, « instruits par tant de combats, n'étaient pas moins « capables de se tracer eux-mêmes leur conduite que de « l'apprendre des autres ; et ensuite près de chaque légion « la présence des lieutenants à qui César avait défendu de « s'éloigner avant que les travaux du camp fussent ache- « vés. Chacun d'eux pressé par l'ennemi n'attendait point « les ordres de César et prenait sur lui de faire ce qu'il « jugeait convenable.

« Après avoir pourvu au plus nécessaire, César courut « haranguer les troupes que le hasard lui présentait et « arriva à la dixième légion. Pour toute harangue il lui dit « de se rappeler son ancienne valeur, de ne point se trou- « bler, de soutenir avec fermeté le choc de ses ennemis. « Comme ceux-ci étaient à portée du trait, il donna le « signal du combat et se porta plus loin pour faire les « mêmes exhortations ; l'action était déjà engagée. L'at- « taque avait été si brusque et l'ennemi si ardent à com- « battre, qu'on n'eut pas le temps de revêtir les insignes « des grades, ni de mettre les casques, ni d'ôter aux bou- « cliers leurs enveloppes. Chacun revenant des travaux, « se plaça au hasard sous les premières enseignes qu'il « aperçut pour ne point perdre de temps à chercher les « siennes.

« Dans cette nécessité pressante, l'armée s'était rangée « selon la nature du terrain et la pente de la colline

« plutôt que de suivre les règles de l'art militaire. Les « légions se défendaient chacune de son côté, séparées les « unes des autres par ces haies épaisses qui, comme nous « l'avons dit, interceptaient la vue; on ne pouvait ni « envoyer des renforts où il en fallait, ni pourvoir à « ce qui était nécessaire sur chaque point, ni conserver « l'unité du commandement. Cette confusion produisit « des accidents et des fortunes diverses. »

Nous sommes au moment le plus émouvant et le plus terrible de cette lutte formidable. La neuvième et la dixième légion forment l'aile gauche romaine, elles ont en face d'elles les Atrébates; la onzième et la huitième sont en face des Veromanduens; à l'aile droite sont la douzième et la septième, à peu de distance l'une de l'autre. Tous les Nerviens, conduits en colonne serrée par Boduognat, leur chef, se portent sur ce point: les uns enveloppent nos légions par le flanc laissé à découvert par la marche en avant de la douzième et de la septième légion; les autres gagnent la partie la plus élevée du camp. Laissons encore parler César.

« En ce moment, notre infanterie et notre cavalerie « légère, qui avaient été repoussées ensemble par le pre- « mier choc des ennemis, les rencontrèrent de front en « revenant au camp et s'enfuirent d'un autre côté. Les « valets de l'armée, qui, de la porte Décumane et du « haut de la colline avaient vu les nôtres traverser le « fleuve en vainqueurs, étaient sortis pour piller, lors- « qu'en se retournant ils aperçurent l'ennemi dans notre « camp; ils prirent précipitamment la fuite. En même « temps, on entendait les cris des conducteurs de bagages « qui, tout effrayés, couraient de côté et d'autre. A ce « spectacle, les cavaliers de Trèves, si renommés chez les « Gaulois pour leur valeur, et que leur cité avait envoyés

« à César comme auxiliaires, voyant notre camp rempli « d'ennemis, nos légions pressées et presque enveloppées, « les valets, les cavaliers, les frondeurs, les Numides « dispersés, fuyant de toutes parts, crurent que tout était « perdu, reprirent la route de leur pays et publièrent la « défaite entière des Romains, la prise de leur camp et de « leurs bagages.

« César, après avoir exhorté la dixième légion, se « porte à l'aile droite; il trouva les troupes vivement « pressées, toutes les enseignes rassemblées au même « endroit, les soldats de la douzième légion entassés, « s'embarrassant l'un l'autre pour combattre : tous les « centurions de la quatrième cohorte avaient péri; le porte- « enseigne était mort, le drapeau perdu, tous les enseignes « des autres cohortes étaient blessés ou tués; de ce nombre « le principal, P. Sexticius Baculus, d'une bravoure « remarquable, couvert de tant de blessures qu'il ne pou- « vait se soutenir; le reste était découragé. »

César convient lui-même que les choses étaient pour les Romains dans le plus mauvais état, et cependant l'ennemi arrivait toujours par masses pressées, toute l'armée romaine est entreprise. C'est alors que César arrachant à un soldat de l'arrière-garde son bouclier, se porte en avant, appelle les centurions par leurs noms, exhorte tous les soldats, fait porter les enseignes en avant, et desserrer les rangs pour qu'on puisse plus facilement se servir de l'épée. Son arrivée rend l'espoir aux soldats et relève leur courage. Chacun veut, sous les yeux du général, faire preuve de zèle dans cette extrémité, et l'on parvient à ralentir un peu l'impétuosité de l'ennemi.

« César remarquant que la septième légion, placée « près de là, était aussi serrée de près, avertit les tri- « buns militaires de rapprocher peu à peu les deux

« légions, afin qu'elles puissent unir leurs forces. De « cette manière, elles se prêtaient un mutuel secours, et, « ne craignant plus d'être enveloppées, elles commencèrent « à montrer plus d'audace et de courage. Cependant les « deux légions d'arrière-garde, qui escortaient le bagage, « accoururent à la nouvelle du combat et se montrèrent « aux ennemis sur le haut de la colline. De son côté « T. Labiénus, qui avait forcé leur camp et qui décou- « vrait de la hauteur ce qui se passait dans le nôtre, « envoie la dixième légion pour nous secourir; celle-ci « comprenant, par la fuite des cavaliers et des valets, que « le camp, les légions et le général étaient en péril, pré- « cipita sa marche. »

Cette arrivée de la fameuse dixième légion changea tellement la face des choses que ceux mêmes des Romains dont les blessures avaient épuisé les forces, s'appuyant sur leurs boucliers, recommençaient le combat. L'ennemi, frappé de terreur par ce retour soudain, commence à hésiter et à reculer; mais, dans son dernier espoir, il déploie encore un courage admirable; debout sur les cadavres amoncelés des siens, il combat jusqu'au dernier. « Il n'y avait plus à s'étonner, dit le vainqueur lui- « même, que des hommes si intrépides eussent osé tra- « verser une large rivière, gravir des bords escarpés et « combattre dans une position désavantageuse, difficultés « qu'avait aplanies la grandeur de leur courage. »

Après cette bataille, ajoute encore César, où la race des Nerviens fut presque entièrement anéantie, les vieillards envoyèrent des députés. « Rappelant les malheurs de « leur pays, ils dirent que le nombre de leurs sénateurs « se trouvait réduit de six cents à trois seulement, et que « de soixante mille hommes en état de porter les armes, « cinq cents à peine étaient debout. »

César voulut user de clémence envers ces infortunés ; il pourvut soigneusement à leur conservation, leur rendit leur territoire et leurs villes, et enjoignit aux peuples voisins de ne se permettre envers eux et de ne souffrir qu'il leur fût fait aucun outrage, ni aucun mal; de là il marcha vers Namur pour soumettre les Atuatiques.

Telle est, Messieurs, dans sa simplicité grandiose, cette formidable lutte. Ce n'est pas sans une profonde émotion que nous en avons visité le théâtre et cherché la trace sur les bords solitaires et tristes de la Sambre. Nous pouvions nous tromper sur l'endroit précis de telle ou telle péripétie de la bataille qui a dû s'étendre assez loin, comme nous l'avons dit, mais à coup sûr, nous foulions le sol sacré où ces héros tombés, qui sont nos pères, ont combattu leur dernier combat pour l'indépendance de la patrie.

En l'absence de M. Anthyme Saint-Paul, qui s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance, M. Palustre donne lecture du mémoire suivant.

Questions 22 *et* 23.

Quelles sont les églises les plus anciennes de l'arrondissement de Senlis? en connaît-on d'antérieures à l'an mil? — Étudier les principaux monuments religieux de la contrée. Faire connaître les anciennes abbayes. A quel style particulier peut-on rattacher le plus grand nombre de ces édifices?

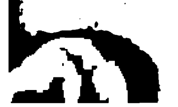
Ces quelques lignes ne peuvent se parer du nom de

mémoire. Encore moins prétendraient-elles être une réponse aux deux importantes questions dont les églises de l'arrondissement de Senlis sont l'objet. J'appelle ces questions importantes; elles le sont, en effet, dans un pays où l'architecture religieuse a été si florissante et où son histoire offre tant d'intérêt. Aussi appartient-il à ceux-là seuls qui vivent au milieu des productions laissées dans la contrée par notre art national le plus pur, de les recenser à leur aise et de porter sur elles un dernier jugement. Simple voyageur, je ne puis que faire part d'observations personnelles, capables peut-être d'aider à une appréciation définitive de l'art religieux des environs de Senlis, mais insuffisantes pour en donner une connaissance détaillée.

Je ne crois pas qu'il existe dans l'arrondissement de Senlis une seule église antérieure à l'an mil. Durant la période mérovingienne, il a dû se construire dans le Nord de la France bien peu d'églises en pierre; l'invasion franque y étouffa, plus que dans le Midi, les traditions romaines et y réduisit presque à néant l'art de la maçonnerie. Sous les Carlovingiens, les environs de Paris furent ou négligés pour Aix-la-Chapelle et les résidences de l'Aquitaine, ou habités par des princes impuissants qui ne surent même pas maintenir l'art monumental dans l'état où l'avait placé Charlemagne. Sous les trois premiers Capétiens, l'anarchie qui régna dans le domaine royal ne permit guère à l'architecture de prendre quelque essor; enfin si, malgré toutes ces causes, il se construisit dans le Valois quelques églises en pierre avant le XIe siècle, le mouvement presque subit qui s'opéra au XIIe les fit toutes disparaître pour leur substituer des édifices plus élégants, plus ornés, plus conformes au goût nouveau qui se formait dans l'Ile-de-France. On ne

laissa guère debout que quelques nefs depuis peu construites dans le style roman, et cela dans les églises de médiocre importance que les ressources d'une petite paroisse ou d'un monastère pauvre ne permettaient pas de reconstruire complétement. Ces nefs ne me paraissent pas antérieures à la fin du XI[e] siècle; si elles étaient par exemple du IX[e] ou du X[e] siècle, on y trouverait probablement le petit appareil qu'on rencontre dans certaines églises du Beauvoisis rattachées à l'époque carlovingienne et dont une, la Basse-Œuvre, ne daterait que de l'épiscopat d'Hervé (985-998). Quoi qu'il en soit, l'art roman se trouve rarement pur dans l'arrondissement de Senlis. Le spécimen le plus important est la nef de Morienval, avec ses trois clochers. Cette nef est par malheur dans un état de délabrement qui, malgré des réparations exécutées au XV[e] et au XVII[e] siècles, menace d'amener sous peu de temps une ruine complète. Les murs des bas-côtés, surtout celui du nord, penchent au dehors de la façon la plus inquiétante. Le portail occidental a disparu, mais il y a, à l'intérieur, des chapiteaux massifs et pauvrement sculptés qui rappellent de la façon la plus évidente la première moitié ou le milieu du XI[e] siècle. On peut voir deux chapiteaux plus grossiers encore dans la sacristie de la cathédrale de Senlis : ce sont les restes de la basilique commencée par l'un des deux Odon qui tinrent le siége de Senlis, l'un vers 990, l'autre de 1068 à 1070 environ (1). Nous croyons que c'est au premier Odon qu'il faut attribuer ces chapiteaux. Les trois clochers de l'église de Morienval sont à l'extérieur les parties les plus remar-

(1) Odo hanc ecclesiam fundavit, vel sub finem seculi X, circa 990, quo primus Odo vivebat, vel circa 1068, quo florebat Odo secundus (*Gallia christiana*).



quables du monument. Ils sont disposés comme l'étaient ceux de Saint-Germain-des-Prés de Paris et de la grande basilique de Saint-Benoît-sur-Loire : le plus gros au milieu de la façade occidentale, les deux autres des deux côtés de l'entrée du chœur. La tour occidentale, à Morienval, a perdu, au XVe siècle, son dernier étage et son couronnement pyramidal; mais les clochers orientaux conservent leur toiture primitive obtuse en pierre à quatre pans, d'une forme bien éloignée encore des flèches élégantes dont le type paraît avoir pris naissance au milieu du XIIe siècle.

La nef de l'église Saint-Denis, à Crépy-en-Valois, mériterait d'être signalée comme aussi ancienne au moins que celle de Morienval, si des restaurations trop radicales ne lui avaient fait perdre, il y a quelques années, presque toute authenticité. Cette triple nef n'avait point encore de colonnes dans ses piliers; elle appartenait à un type se rapprochant assez de Notre-Dame de Melun.

Parmi les églises, moins importantes que celles de Morienval et de Crépy, qui, dans l'arrondissement de Senlis, offrent le type du style roman secondaire, grossier et incomplet, en usage dans le Valois et ses environs au XIe siècle et dans la première moitié du XIIe, nous devons signaler, pour les avoir visitées nous-même :

L'église de Rhuis, près de Verberie, tout entière, avec un portail assez simple, à deux colonnettes, un clocher avec toit obtus en pierre, et des piliers dépourvus de colonnes; les *Environs de Paris illustrés*, de M. Joanne (page 319 de la 3e édition), en donnent une vue assez fidèle;

L'église de Sarron, près Pont-Sainte-Maxence, en majeure partie, d'un style également fort simple;

La nef de l'église de Villers-Saint-Sépulcre, près de Creil, jusqu'à la naissance des arcs longitudinaux; le

beau portail roman, avec colonnes massives et archivoltes, ornées de moulures géométriques, est aussi antérieur au XIIe siècle; ce portail est le plus complet de ceux du XIe siècle qui existent dans l'arrondissement de Senlis;

Quelques parties de Saint-Gervais-de-Pontpoint, sur la route de Pont-Sainte-Maxence à Verberie, notamment le clocher, couronné, comme ceux de Morienval et de Rhuis, par un toit obtus en pierre ;

La nef de l'église de Plailly, en majeure partie ;

Le portail, fort mutilé, de l'église de Cuvergnon, et le chœur de l'église de Bargny, près de Betz;

Le clocher de Nogent-les-Vierges, près de Creil, remarquable par ses colonnettes ornées sur toute leur hauteur de dessins gravés ;

Le portail et le clocher de Saint-Vaast-de-Longmont, sur un coteau, dominant le bourg de Verberie. Ces deux fragments archéologiques sont fort curieux, le clocher, par ses colonnettes gravées de divers dessins sur toute leur hauteur, le portail, par son quadruple rang de zigzags dont la réunion forme d'énormes pointes de diamant descendant jusqu'au sol, sans imposte ni colonnettes. Ici nous sommes peut-être dans la première moitié du XIIe siècle et au commencement de la période de transition.

Ici encore se présente une question toute locale. Que penser de l'âge de Saint-Vincent de Senlis, que les documents écrits, éloquemment défendus et commentés par M. l'abbé Magne, assurent ne jamais avoir été reconstruite ou même remaniée depuis sa fondation par Anne de Russie au XIe siècle? Saint-Vincent de Senlis comprend une nef unique de quatre travées, avec voûtes neuves ou refaites sur ogives, sans nervures, un transsept voûté de même, et un chœur sans abside, avec nervures. Les

fenêtres sont toutes en plein cintre. Sur un des côtés de la nef (à gauche), on trouve des traces d'arcs en ogive. Il est fâcheux qu'on ne puisse être assuré de l'authenticité des voûtes. Si l'église était réellement aujourd'hui ce que l'a laissée le règne de Henri I[er], ce qu'il serait tout au moins aussi difficile d'établir que de révoquer en doute, il faudrait en conclure deux points très-graves, parce qu'ils sont totalement opposés aux données fournies jusqu'ici par les principaux édifices dits de transition : on devrait d'abord reculer l'apparition de l'ogive dans le nord jusqu'au milieu du XI[e] siècle, et reconnaître ensuite que l'arc brisé s'est montré plus tôt que la nervure, alors que l'église de Poissy, celle de Saint-Loup-de-Naud et beaucoup d'autres monuments nous montrent les architectes de l'époque de transition cherchant, même avec la nervure, à se passer le plus possible de l'ogive. Nous ne saurions trop engager ceux de nos confrères qui adoptent l'authenticité de l'église Saint-Vincent et qui ont à leur disposition et les documents et le moyen d'étudier patiemment et en détail l'édifice, à voir jusqu'à quel point on pourrait défendre par ce même édifice le système de la naissance du style ogival en plein XI[e] siècle, système inauguré dans le département de la Manche à propos de la cathédrale de Coutances et continué naguère, non loin de Senlis, en prenant pour appui la basilique de Saint-Germer. En attendant, nous nous renfermons dans un argument pareil à ceux qui ont été énoncés dans les circonstances que nous venons de rappeler : pourquoi, si le style ogival a été créé dans le Valois vers 1060, pourquoi voyons-nous commencer seulement sous Louis le Jeune, vers 1140 ou 1150, le mouvement artistique auquel sont dues les principales églises de la contrée?

Les documents écrits, en effet, assignent à cette dernière époque la construction de la cathédrale de Senlis et celle de l'église Saint-Frambourg, en faisant parfaitement comprendre que ces réédifications avaient pour principale cause la vétusté ou plutôt le style vieilli des bâtisses qu'on allait remplacer : « Ecclesia Sanctæ Mariæ Silvanectensis, « mediâ corruens vetustate, innovatur a fundamentis, et « usque adeo insigne cœperunt opus, quod sine charitate « fidelium Christi et eleemosynis nunquam poterit con- « summari : etenim tenuissimæ est substantiæ et angustis « arctata finibus, et ob hoc necesse habet ad vestra confu- « gere subsidia : unde mandamus vobis omnibus, atque « precamur, ut pro honore Dei et B. Virginis, cujus est « ecclesia, portitores præsentium cum sanctuaris et reli- « quiis euntes et fideliter laborantes, honorifice suscipiatis, « et in ecclesiis parochialibus recipi cum litteris nostris « sigillatis, et a presbyteris honorari præcipiatis. » Ainsi s'exprimait le roi de France en 1155, lorsqu'il recommandait à ses sujets les quêteurs envoyés par l'évêque Thibaud. Vingt-deux ans plus tard, voyant grandir sous leurs yeux la cathédrale que l'on avait voulu mettre au goût perfectionné de l'époque, et jetant un regard sur leur collégiale, les chanoines de Saint-Frambourg, à leur tour, s'aperçoivent que celle-ci est de structure surannée, ressemble à une masure à côté du bel édifice ogival qui s'élève, et, comme maints architectes de notre temps, ils accusent ces murs condamnés de branler de vieillesse. Ils s'adressent, eux aussi, à Louis VII, qui venait assez souvent au palais royal de Senlis, et n'osant sans doute lui demander une lettre circulaire et des quêtes à travers les diocèses, ce qui, pour un simple chapitre, n'eût pas été sans difficulté, ils obtiennent de lui une exposition solennelle de leurs reliques, une grande ostension. Le document

latin qui rapporte ces faits mérite d'être cité, du moins en majeure partie, car il fait mieux voir que certaines théories sans base inaugurées dans notre siècle ce qu'était la construction d'une église au commencement de la période ogivale :

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, amen. Ego « Ebroinus Dei voluntate decanus, Hilduinus thesaura- « rius, Odo cantor; et totus pariter clerus S. Frambaldi « Silvanectensis. Quoniam expedit ecclesiasticis maximè « personis diligere decorem domus Dei, nos videntes « ecclesiam nostram vetustatis quodam senio acclinantem, « et structuræ veteris ignobilitatem despicabilem, in « Domini confidentes subsidio, renovandi causâ et « ampliandi, ausum sumpsimus de thesauro SS. Reli- « quiarum, tantum a domino Rege perceptâ licentiâ « revelandi eas. Dominus quidem noster et ecclesiæ « patronus superlaudavit propositum..... et constituit « diem idus maii, quo, posthabitis aliis negotiis, desti- « navit venire; ... sed et tanti seminarii ostensionem « generaliter cuicumque præcepit interim denuntiari... « Anno itaque dominicæ incarnat. MCLXXVII, die « prefixâ, cum domino Rege affuerunt episcopi, dom- « nus Henricus episcopus Silvanectensis, domnus Simon « Meldensis, et cum his et magnatibus viris et populo « copioso, dominus Rex reliquias extra civitatem devote « et cum magnâ reverentiâ deportans, usque ad locum « eminentem secutus est : ubi, divinâ providentiâ ordi- « nante, sermonem fecit domnus Petrus presbyter cardi- « malis titulo S. Chrysogoni et sedis apostolicæ legatus, « qui auctoritate beatorun apostolorum Petri et Pauli « et S. R. E. atque episcoporum qui aderant, congre- « gato populo et omnibus innovationem ecclesiæ juvan- « tibus indulsit vota transgressa, peccata oblita, et « pœnitentiarum partem septimam. Sed et postea archie-

« piscopus Remensis Willelmus, sedis apostolicæ legatus, « nobiscum indulgentius agens, quintam partem pœni- « tentiarum dimisit. » (*Testimonium authenticum,* dans D. Bouquet : *Collection des historiens des Gaules,* t. XIV, p. 484.)

Après tout, le diocèse de Senlis fut bien loin de demeurer en arrière dès le moment où commença à poindre le style ogival. Comme je l'ai dit ailleurs, la « transition active » s'est opérée dans la région comprise entre Paris, Senlis, Pontoise, Poissy et Étampes (*A travers les monuments historiques,* Ire partie, p. 11). Dès que fut bâtie l'église de Saint-Denis, on construisit Notre-Dame de Senlis, dont l'architecture est plutôt en avance qu'en retard sur son époque. Aussitôt s'élèvent dans les campagnes une foule d'églises, vraiment sœurs de celles de la banlieue parisienne. J'ai vu un certain nombre de ces monuments, mais trop rapidement peut-être pour pouvoir déterminer ce qui les distingue de leurs voisines contemporaines. Il ne faudrait d'ailleurs pas s'étonner si un diocèse dont la circulaire de Louis VII constate les étroites limites et où l'on comptait à peine, au XVIIe siècle, soixante-douze paroisses, n'a pas pu devenir le siége d'une école particulière. Il m'a paru participer à la fois de l'école française et de l'école picarde. A la première il emprunte la sobriété des détails, à la seconde l'ordonnance de ses clochers, dont chaque face présente, au dernier étage du moins, deux fenêtres géminées, tandis que les environs de la capitale préfèrent deux baies simples. Encore la disposition picarde, générale dans le Beauvaisis, le Soissonnais, le Noyonnais et le Laonnois, n'exclut-elle pas aux alentours de Senlis et à Senlis même la disposition parisienne; c'est donc surtout à l'école française qu'on pourrait rattacher plus grande partie du Valois. Quelques portes m'ont offert



un caractère qui m'a paru propre au diocèse de Senlis. Les portes latérales de la façade, à Notre-Dame, ont leurs ogives très-surhaussées et par suite un tympan fort haut. J'en ai vu de semblables notamment, à Fosses et à Fontenay-lès-Louvres, aux environs de Luzarches. A Fontenay, le tympan intéresse par une décoration originale rappelant de la manière la plus frappante les tympans percés d'arcatures des petites portes de Notre-Dame de Senlis.

Nous venons de dire que l'arrondissement de Senlis possède un grand nombre d'églises appartenant, soit à l'époque de transition, soit à celle du style ogival rudimentaire. Elles y forment la majorité, mais peu sont exemptes de remaniements. Avant de les passer en revue par ordre d'importance, dégageons de ces édifices ce qui est encore purement roman : les clochers. Dans les pays d'Oise comme dans tout le reste des environs de Paris, comme en Champagne, en Bourgogne, en Angoumois et en bien d'autres contrées de la France, on voit s'élever sur des ogives et des nervures des tours dont toutes les arcades sont en plein cintre. Ainsi en est-il à Rully, à Saint-Évremont de Creil, à Chamant, Acy-en-Multien, Foulangues, Saint-Leu-d'Esserent, etc. La tour de Rully mérite une mention à part, car elle s'écarte du type des clochers parisiens ou picards pour se rapprocher de celui des clochers normands : les ouvertures y sont au nombre de trois sur chaque face, et chaque groupe est flanqué de deux arcades couvrant les angles; par une autre singularité, ces arcades aveugles offrent des impostes ornées qui courent à l'intrados d'une colonnette à l'autre et forment tympans. Deux autres clochers, ceux de Saint-Gervais de Pontpoint et de Nogent-les-Vierges, s'écartent aussi du type de l'Oise par les triples ouvertures de leurs étages supérieurs, mais sans se rapprocher d'un système étranger à la région.

Deux clochers sont octogonaux : ceux d'Acy (à l'étage supérieur seulement) et de Foulangues; les fenêtres y sont à une seule baie sur chacun des huit pans. Ce type de tour octogonale est une exception dans le département de l'Oise, mais non une rareté : nous l'avons retrouvé, hors de l'arrondissement de Senlis, dans la charmante tour de Cambronne-lès-Clermont, à Tracy-le-Val, dans le canton de Ribécourt, à Bouconvillers et à Lierville, près de Chaumont-en-Vexin. Tous les clochers de l'arrondissement de Senlis dont il vient d'être parlé n'ont absolument rien d'ogival.

A Saintines, près Verberie, nous avons observé une tour centrale dont les arcades géminées ont leurs cintres d'encadrement en ogive et les baies secondaires en plein cintre. Le cas n'est pas commun : deux ogives dans un plein cintre ou deux pleins cintres dans une ogive se retrouveraient avec assez de peine dans la région picarde, où les deux formes d'arc ne s'unissent presque jamais dans le même membre d'architecture.

Nous voudrions aussi dégager de l'époque ogivale certaines églises où, malgré l'ogive et même la nervure, on trouve dans les moulures, dans les colonnes ou dans quelques dispositions générales, des formes qui rappellent par trop encore soit le XIe siècle, soit les premiers rudiments de la transition. Le chœur de l'église de Morienval mérite à cet égard d'être cité tout le premier : la nervure et l'ogive avaient été fort peu pratiquées lorsqu'il fut construit, et peut-être, ou plutôt selon toute probabilité, c'est là que les habitants du Valois virent pour la première fois ces germes féconds d'un nouvel art de bâtir. Évidemment l'architecte de cette abside ne connaissait pas trop bien lui-même ces pièces de structure, car, opérant sur un très-petit espace et par conséquent avec peu de dangers, il trouva encore le moyen de se montrer timide et

maladroit. Le bas-côté tournant, qui comprend quatre travées et présente par conséquent un pilier sur l'axe, est tellement étroit que deux personnes auraient quelque peine à le parcourir de front; les nervures n'y sont qu'un énorme boudin portant gauchement sur les chapiteaux peu préparés à cette surcharge; on sent à peine des ogives dans les arcs qui ouvrent sur le sanctuaire; enfin, la voûte supérieure et tout l'étage qui la supportait ont dû être refaits au XIIIᵉ et au XVᵉ siècles, par suite de vices notables de construction. Tel a été, du reste, le sort de toutes les églises de transition accompagnées d'un déambulatoire, si l'on excepte Saint-Martin-des-Champs, à Paris. Toutes ont, peu après leur achèvement, vu renouveler les voûtes et les fenêtres de l'abside centrale : Saint-Louis de Poissy, Saint-Maclou de Pontoise, Saint-Denis, Saint-Étienne de Sens, etc. Après Morienval, nous avons à nous souvenir de la collégiale Saint-Évremond de Creil, déjà beaucoup plus avancée, malgré une certaine ressemblance de style avec la nef de Saint-Étienne de Bauvais; de la nef de l'église d'Acy, où les nervures à profil roman retombent sur des colonnes également romanes; de l'église de Béthisy-Saint-Pierre, qui a pris la nervure en repoussant l'ogive; du porche de l'église de Saint-Leu-d'Esserent avec son clocher.

Enfin nous devons classer comme romanes, malgré les ogives, les églises qui présentent de petites fenêtres latérales chevauchant sur les piliers, comme on en voit à Plailly, à Pontpoint et à l'église ruinée de Champlieu.

Notre-Dame de Senlis vient au premier rang parmi les édifices qui appartiennent franchement au règne de l'architecture gothique. C'est une des moins remarquées de nos cathédrales du nord, et pour deux causes : d'abord parce qu'elle a été observée fort superficiellement, ensuite

parce qu'elle est sans mérite aux yeux de nos contemporains, trop portés à dédaigner un édifice qui n'a pas un caratère d'unité suffisant. La cathédrale de Meaux partage cet oubli relatif, et pour les mêmes causes; et pourtant il n'est pas beaucoup d'édifices où l'histoire de l'art puisse être étudiée avec plus de fruit que dans ces deux basiliques. Notre-Dame de Senlis a déjà subi les résultats de cette indifférence; elle a été pitoyablement restaurée en quelques-unes de ses parties les plus importantes, sous le gouvernement de Juillet. Telle qu'elle nous reste néanmoins, elle est très-précieuse et mériterait une monographie que de longtemps encore, nous le craignons, on ne croira devoir lui accorder.

Commencée en 1155 ou 1156, après le retour des quêteurs recommandés par la lettre de Louis VII plus haut reproduite, elle fut terminée en 1183, sauf les flèches, et consacrée seulement en 1191. Elle se ressentit toujours du peu d'étendue du diocèse; les ressources furent assez restreintes, malgré les largesses du roi. On s'était attendu à ce modeste résultat et il n'y eut point de surprise; les plans avaient été disposés selon toute prudence : sans dimensions exagérées dans l'ensemble, sans luxe dans les détails. Aussi Notre-Dame de Senlis fut-elle la première terminée de toutes les cathédrales gothiques. Au jour de sa dédicace elle comprenait : une façade d'assez pauvre ordonnance, sans rose, sans galerie, avec statues au portail seulement et deux clochers couronnés de toitures provisoires; quatorze travées de nef et de chœur, dont dix formaient cinq compartiments de voûtes sexpartites, et dont la quatrième était percée au sud d'une porte latérale à colonnettes; un rond-point avec cinq chapelles formant à peine le demi-cercle. Les travées, malgré leur nombre de quatorze pour la partie droite, dominaient une longueur

assez médiocre, car elles avaient une portée moyenne de quatre à cinq mètres seulement. Sur les bas-côtés régnaient des tribunes, car on n'était pas encore disposé à sacrifier cet étage durant le règne de Louis VII; mais, par économie, on avait supprimé les doubles baies donnant sur la nef centrale : ce sont des ouvertures simples; seules celles de la travée précédant l'abside sont partagées par une colonne. Les fenêtres des bas-côtés étaient petites et en plein cintre, celles des tribunes plus petites encore, et sans moulures ni ornements. La grande voûte était fort basse et aurait pu, à la rigueur, se passer d'arcs-boutants. Point de clocher de pierre à l'entrée du chœur, ce qui eût été contraire, du reste, à l'usage de l'école parisienne : celle-ci, lorsqu'il y avait deux tours sur la façade, n'en toléra presque jamais une troisième au centre de l'église, pendant les XIIᵉ, XIIIᵉ et XIVᵉ siècles; on y suppléait par des pyramides en plomb. Enfin on renonça au transsept, et c'était le sacrifice le plus pénible, le sacrifice sur lequel on chercha à revenir le plus tôt possible. La cathédrale de Senlis possède actuellement ses deux bras de croix; on a cru longtemps que cet état nouveau de l'église ne remontait pas au delà du XVIᵉ siècle; au moindre examen de l'édifice, il devient évident que les croisillons furent commencés quarante ou cinquante ans au plus après l'achèvement des travaux de construction. Visitant Notre-Dame de Senlis en 1875, nous fûmes vivement préoccupé de la présence de chapiteaux et de colonnes du XIIIᵉ siècle dans les tribunes du transsept. Comme nous ne découvrions pas ailleurs, dans la nef transversale, les caractères du XIIIᵉ siècle, nous avions conclu, mais sans grande conviction, que ces colonnes provenaient de la partie de la nef qu'il avait fallu défoncer pour bâtir les croisillons, partie remaniée elle-même, pensions-nous, vers le règne de Louis VIII ou de

Louis IX. Mais un examen que nous avons renouvelé avec M. Bouet, dont le talent analytique est bien connu de tous les archéologues, nous conduisit l'un et l'autre, le jour de la clôture du Congrès de 1877, à une conclusion bien différente, qui se trouva répondre exactement à des remarques faites par M. Palustre quelques jours auparavant. Nous ne fûmes pas longtemps à nous apercevoir que, par suite de la disposition des travées, peu propre à l'addition d'un transsept, dont les quatre principaux piliers doivent former un rectangle à peu près équilatéral, on fut amené, au commencement du XIIIe siècle, à supprimer de chaque côté, au milieu de l'église, trois piliers et à avancer ceux de la première travée du chœur de manière à élargir cette travée et à trouver un carré pour la travée précédente, devenue la croisée. Les piles orientales de cette croisée sont bien évidemment postérieures aux constructions du XIIe siècle, de même que les arcs longitudinaux et ceux des tribunes dans la première travée du chœur, arcs qui retombent sur des colonnes fort différentes de style : presque romanes encore contre les piliers séparant la première travée du chœur de la seconde, franchement gothiques contre les piliers de la croisée, bien que les tailloirs soient encore carrés. L'addition d'un transsept à Notre-Dame de Senlis au prix de si coûteux remaniements montre deux choses : d'abord que rien n'avait été fait en vue de la construction future ou possible d'une nef transversale lors de la pose des fondements de la basilique, car les travées avaient toutes une portée si restreinte que deux ne suffisaient pas à donner en plan un carré parfait, ce qui, pourtant, est le cas ordinaire avec des voûtes sexpartites; ensuite qu'il se présenta, aussitôt l'église achevée, des ressources abondantes et inattendues, grâce à des circonstances qu'il serait inté-

ressant de connaître. Peut-être trouverait-on là la main de saint Louis. Ces ressources permirent en outre de continuer jusqu'au sommet l'un des clochers de la façade, que nous croyons postérieur au transsept. On pourrait se demander, en voyant le peu de traces qu'il reste du XIIIᵉ siècle dans les croisillons, si ceux-ci ont été réellement terminés à cette époque, et si, à un moment donné, ils n'auraient pas été abandonnés pour le grand clocher. Nous ne pourrions le croire. On ne va pas remanier un édifice de fond en comble, et sans nécessité matérielle, pour laisser tout aussitôt une ruine. L'inachèvement du transsept eût d'ailleurs compromis la solidité du chœur et de la nef; si nous ne voyons guère aujourd'hui dans les croisillons que le ciseau du XVIᵉ siècle, c'est probablement qu'ils eurent surtout à souffrir des dégâts causés dans la basilique par l'incendie des combles et la chute partielle des voûtes, en 1502.

Le grand clocher de Senlis est au point de vue artistique, le morceau capital de la cathédrale; c'est aussi une des œuvres les plus originales du règne de saint Louis. Le clocher de Senlis est bien une conception à part, pure, croyons-nous, d'influences extérieures, bien qu'on en ait voulu faire la dernière expression d'un type né à Brantôme, près de Périgueux, en pleine période romane, perectionné dans le Limousin, sur les bords de la Loire, à Vendôme, puis à Chartres, d'où il se serait transporté, devenu gothique, sur les bords de la Nonette. La flèche de Notre-Dame de Senlis, ni dans son ensemble, ni dans ses détails, ne rappelle aucune autre construction; la silhouette en est unique; au point de vue esthétique elle est peut-être défectueuse, car la hauteur des lucarnes, prise totalement aux dépens de la flèche, rend celle-ci trop courte pour l'œil; néanmoins il y a tant de mouvement

dans cette silhouette qu'elle ne nous a jamais paru trop choquante. Si l'on veut jouir du clocher de Senlis dans tout ce que son aspect présente de pittoresque, ce n'est point à son pied qu'il faut se placer ou dans les rues voisines; on doit, à l'époque de l'année où la verdure est la plus luxuriante, demander à pénétrer dans le jardin du château, et de là isoler la tour du reste de l'église et la regarder seule à travers le feuillage des arbres. Le spectacle est alors merveilleux. L'art ogival n'est, en quelque sorte, que la moitié de lui-même lorsqu'il embellit nos villes; il est issu d'un sentiment exquis de la nature, et c'est uniquement au milieu d'une belle nature qu'il semble vivre de sa pleine vie. Aussi est-ce par la nature que le goût de ce style nous est revenu; c'est dans les ruines perdues dans les solitudes que nous avons appris à l'aimer, ce sont les écrivains les plus épris des beautés de la création qui, les premiers, se sont mis à le chanter.

Le clocher de Senlis, d'une hauteur totale de soixante-dix-huit mètres, comprend, au-dessus de l'étage carré du beffroi, un tambour octogonal très-élancé, flanqué de clochetons à jour dont les pyramides s'inclinent sur les côtés obliques, et une flèche portant huit grandes lucarnes. Le tambour est éclairé, sur chacune des quatre faces libres, par une longue fenêtre à colonnettes; sur les côtés obliques, les fenêtres sont beaucoup moins hautes et donnent sur les clochetons. Les lucarnes sont également percées de longues fenêtres; la crête de la toiture, qui recouvre chacune d'elles, s'abaisse rapidement vers la grande flèche afin d'envahir le moins possible sur la hauteur de celle-ci, qui, sans cela, eût paru n'être qu'un ridicule pyramidion. Il y a dans tout cela une recherche de l'effet dont les artistes de la fin du XIIIe siècle commençaient déjà à n'être plus capables. En outre, malgré la

richesse des ornements géométriques semés aux pignons des lucarnes, et les percements à jour pratiqués dans la flèche, il ne nous est pas possible de porter la date du clocher à une période postérieure à 1240, car on y trouve des corniches en denticules qui cessèrent tout à fait d'être pratiquées après cette époque.

La flèche de Senlis est probablement la tête de toute une famille de clochers qui s'est répandue sur la plus grande partie du diocèse de Soissons. Tandis que, dans l'Ile-de-France et le Beauvaisis, presque toutes les anciennes flèches remontent au XIIe siècle ou reproduisent d'assez près cette période, dans le Valois et le Soissonnais, les pyramides ne datent généralement que des XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles; M. Woillez en cite même une, des plus belles, de 1600, à Montagny-Sainte-Félicité. J'ai vu cette dernière, j'en ai observé quelques autres, et il m'a paru souvent difficile d'en marquer l'époque exacte, si peu elles modifient le type primitif, qui, en abrégeant celui de la cathédrale, trop compliqué, le rappelle suffisamment et ne peut avoir d'autre point de départ que lui.

Il est donc resté au diocèse, si l'on veut à l'arrondissement de Senlis, une particularité assez importante durant toute l'ère ogivale. C'est peut-être là que les architectes ont commencé à percer leurs flèches de jours et à en accidenter les arêtes par des crochets. Si ces perfectionnements appartiennent aux constructeurs du Valois, ceux-ci n'en ont du moins pas abusé, et ils n'ont jamais appareillé leurs pyramides comme des claires-voies de fenêtres, ainsi que l'ont fait les Normands et surtout les Allemands.

Le clocher de Senlis eut à souffrir, en 1502, d'un coup de foudre qui détermina en même temps l'incendie de tout le grand comble et la destruction partielle de la mai-

tresse voûte. Les réparations commencées presque aussitôt ne paraissent avoir rien changé au caractère de ce clocher; mais elles amenèrent le remaniement total des murs latéraux de l'église, la reconstruction du transsept et des grandes voûtes. La cathédrale de Senlis se trouve ainsi habillée à la flamboyante; mais nous devons à ce renouvellement deux splendides façades latérales qui peuvent compter parmi ce que le règne de François Ier a produit de plus remarquable. Ce prince contribua largement à la dépense, de même que pour les cathédrales de Beauvais et de Sens, et il est à observer que, malgré cette intervention du principal promoteur de la Renaissance, tout est purement gothique dans les parties des trois cathédrales sus-nommées appartenant au XVIe siècle. Il faut aussi rendre au constructeur des croisillons de Notre-Dame de Senlis ce bon témoignage qu'il respecta les dispositions anciennes et laissa circuler des tribunes au premier étage; ces tribunes sont à coup sûr les seules qui existent d'une date postérieure au XIVe siècle. Elles communiquent, d'un côté à l'autre de chaque croisillon, par deux passages ménagés au-dessus des portails latéraux, l'un à l'extérieur, l'autre à l'intérieur.

Dans notre siècle, la cathédrale de Senlis a subi aussi quelques changements. Les statues de la porte principale ont changé de caractère par suite d'une restauration faite en dépit des principes iconographiques; on ne peut plus se reconnaître aujourd'hui au milieu de cette incohérence; il faudrait une longue étude pour reconstituer l'état primitif et l'expliquer; nous savons que M. Palustre vient de l'entreprendre sur des bases solides et en donnera très-prochainement le résultat. A l'extrémité opposée de l'église, au chevet, une chapelle absidale a été défoncée pour faire place à une autre chapelle plus grande, qu'on

pourrait croire intérieurement du XIIIe siècle, mais qui, extérieurement, trahit son origine moderne par les grandes dimensions de l'appareil.

Les quatre chapelles primitives qui restent ne sont pas la partie la moins intéressante de la cathédrale de Senlis. Très-peu profondes, elles présentent, au midi, trois divisions, au nord deux seulement; cette différence semble tenir à la position des chapelles par rapport aux remparts romains, qui touchaient à l'abside de la cathédrale et avec lesquels diverses communications ont été établies.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur la cathédrale de Senlis; ne prétendant pas écrire une monographie, nous devons nous arrêter et consacrer quelques mots à deux édifices qui méritent à côté de Notre-Dame une place honorable. L'un est tout voisin de la basilique dont il est loin d'égaler les dimensions et l'intérêt archéologique, mais qu'il surpasse en unité et dont l'aspect est relativement plus majestueux. C'est cette même église Saint-Frambourg dont nous avons relaté plus haut la réédification. Les ressources procurées par l'ostension des reliques et par les indulgences furent assez abondantes pour permettre d'élever d'un seul jet ce beau vaisseau sans bas-côté ni transsept, qui rappelle, avec moins d'élégance, mais avec plus de grandeur, les saintes chapelles des XIIIe et XIVe siècles. La façade était percée d'une porte assez étroite, selon le type qui semble particulier aux environs de Senlis, surmontée d'une rose immense qui a dû être murée peu après sa construction. Quatre compartiments de voûtes sexpartites forment à l'intérieur huit belles travées, que suivent une neuvième travée et l'abside. Les corniches sont formées de feuilles entablées, qu'on ne voit pas apparaître avant 1180, et qui furent rares jusqu'au XIIIe siècle. Les fenêtres, sans meneaux, sont larges et bien propor-

tionnées. Les contre-forts s'amortissent par un long glacis. Saint-Frambourg est un type qui mérite d'être chaudement recommandé pour les constructions nouvelles; ce modèle, heureusement, nous restera longtemps encore, grâce à la protection de l'État et aux excellentes dispositions de son propriétaire, M. Puissant, qui veille intelligemment à sa conservation.

L'autre monument est l'église de Saint-Leu-d'Esserent, déjà visitée par plusieurs membres du Congrès de 1866, et qui a été encore l'objet d'un pèlerinage pour le Congrès de 1877. Il y a là, comme à Notre-Dame de Senlis, trois nefs et rond-point à chapelles absidales, mais point de croisillons. Le porche paraît remonter, avec la tour qui le flanque, à droite, à 1150 environ; mais le reste doit être postérieur d'un demi-siècle. On ne voit plus de tribunes qu'au-dessus du rond-point; à la nef c'est un triforium à larges arcades et plus profond que ne le sont généralement ceux du XIII[e] siècle. Les chapelles, peu profondes et à deux divisions, ressemblent à celles qui flanquent à gauche l'abside de la cathédrale de Senlis : ce type de chapelles, inauguré à Saint-Maclou de Pontoise ou à Saint-Denis, prévalut jusqu'à la fin du XII[e] siècle dans les premiers ronds-points gothiques. La chapelle de l'axe, à Saint-Leu, avait un premier étage donnant sur les tribunes de l'abside; les fenêtres de ce premier étage chevauchent sur celles de l'étage inférieur, car il y a ici trois divisions au lieu de deux. L'église de Saint-Leu-d'Esserent devait avoir quatre clochers; ceux qui ont été construits s'élèvent, l'un à côté du porche, à droite, avec sa flèche en pierre, les deux autres entre le chœur et l'abside, avec leurs toits à double égout. La flèche de la façade, de la fin du XII[e] siècle sans doute, montre dans les colonnettes à jour dont ses arrêtes sont flanquées jusqu'à mi-hauteur, une

des premières tentatives faites pour ménager une transition entre le plein des pyramides et le vide de l'espace. Si la Révolution n'avait pas amené tant de destructions aux environs de Senlis, nous trouverions encore dans Saint-Thomas de Crépy un type important du style ogival rudimentaire, plus avancé que les trois premiers. Il n'en reste que la façade, de style ogival primitif, et une belle tour avec sa flèche ajourée. L'église abbatiale de Chaâlis trouverait aussi sa place à côté de Saint-Thomas; cette église était surtout curieuse par ses croisillons formant des absides à cinq pans.

Nous devons au moins mentionner quelques parties importantes des églises de Creil, de Mello, de Saint-Vaast-lès-Mello, de Chamant, de Séry, de Roberval, de Néry, etc. Beaucoup de clochers remontent à la fin du XIIᵉ siècle; quelques flèches sont de la même époque, notamment celles de Saint-Vaast-de-Longmont et de Béthisy-Saint-Martin.

Dès le milieu du XIIIᵉ siècle, après la construction du clocher de Senlis, il ne se produisit plus guère d'œuvres originales dans l'arrondissement de Senlis; mais nous citerons :

Pour le XIIIᵉ siècle, les églises de Montataire, de Cires-lès-Mello, de Montépilloy; la chapelle dite de l'abbé, à Chaâlis.

Pour les XVᵉ et XVIᵉ siècles, Saint-Pierre de Senlis et les ruines de l'abbaye de la Victoire, avec fragments du XIIIᵉ siècle; les églises de Fresnoy-la-Rivière, de Lieu-Restauré, du Mesnil-Saint-Denis, de Boran, de Montagny-Sainte-Félicité.

Nous ne connaissons aucune partie importante d'église remontant bien authentiquement au XIVᵉ siècle; mais parmi les flèches élevées depuis le XIIIᵉ siècle jusqu'à la

fin du XVIe, suivant le type inauguré à Senlis, nous devons signaler celles de Plailly, de Boran, de Creil, de Chamant, de Béthisy-Saint-Martin, de Fresnoy-le-Luat, de Saint-Pierre de Senlis, de Saint-Thomas de Crépy d'Ève, de Montagny-Sainte-Félicité, de Néry et d'Acy-en-Multien, ces deux dernières, dépourvues de crochets bien que percées à jour.

La Renaissance n'a guère produit aux environs de Senlis; le style ogival y avait pris de fortes racines et on le voit s'appliquer aux églises jusqu'à la fin du XVIe siècle. Les églises d'architecture gothique flamboyante n'y sont pas rares; mais peu sont en entier du XVe ou du XVIe siècle; il y eut alors des restaurations plutôt que des constructions à nouveau. On peut cependant citer de ce style une des tours de Saint-Pierre de Senlis; c'est par elle que nous terminerons cette revue beaucoup trop sommaire, nous le regrettons vivement, des monuments religieux de Senlis et de ses environs.

2e SÉANCE DU 30 MAI.

PRÉSIDENCE DE M. ODENT, MAIRE DE SENLIS.

Siégent au bureau MM. Vernois et Palustre.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La parole est ensuite donnée à M. de Laurière pour la lecture d'un mémoire de M. l'abbé Van Drival, d'Arras, empêché de se rendre au Congrès.

De la terminologie archéologique.

Si je donne à ces quelques notes un nom un peu sonore, c'est qu'à vrai dire je n'en trouve point d'autre pour exprimer d'une manière générale une pensée que je vais bien vite spécialiser.

Il s'agit d'ailleurs d'une chose qui a une importance réelle, à plusieurs points de vue. Si les mots sont nets, clairs, bien définis; s'ils s'appliquent parfaitement à un objet bien étudié et sur lequel on a des idées claires, alors les mots servent merveilleusement à faire comprendre les choses, ils portent la lumière et la satisfaction dans l'esprit. S'il en est autrement, tout devient vague, nébuleux, ce n'est plus de la science, car la science suppose connaissance, notion certaine, vue claire et distincte.

Il est donc très-important d'avoir, en archéologie comme en toute autre matière, un vocabulaire technique bien correct, sérieusement motivé, si l'on veut maintenir à cette science fort digne et fort utile le rang auquel elle a droit.

Or, en est-il ainsi de quelques-uns des termes souvent employés aujourd'hui? c'est ce que je veux examiner ici en toute liberté comme sans parti pris.

Les mots que j'ai en ce moment en vue, et dont je viens positivement contester la justesse, sont les termes que voici : *préhistorique, âge de pierre, âge de bronze, âge de fer*, avec diverses subdivisions.

Le mot préhistorique fait naturellement penser au mot historique : de là à celui que l'on nomme le Père de l'histoire, il n'y a qu'un pas. J'ai donc eu l'idée de voir si, par hasard, Hérodote ne parlerait pas de ces objets dits anté-

rieurs à l'histoire, et j'ai relu tout mon Hérodote, afin de ne laisser passer aucun document et de donner d'une façon absolument authentique ceux que j'y trouverais, en conservant d'ailleurs leur caractère propre et leur vrai sens au milieu de ce qui les précède et de ce qui les suit.

Or, voici que, dès le premier de ces neuf livres auxquels les Grecs reconnaissants donnèrent les noms des Muses, dès le livre de Clio, je trouve tout un enseignement qui n'est pas sans valeur. Hérodote parle des Massagètes, et il s'exprime comme il suit :

« Les Massagètes... emploient à toutes sortes d'usages « l'or et le cuivre. Ils se servent de cuivre pour les piques, « les pointes des flèches et les vagares (haches à deux tran- « chants), et réservent l'or pour orner les casques, les bau- « driers et les larges ceintures qu'ils portent sous les ais- « selles. Les plastrons dont est garni le poitrail de leurs « chevaux sont aussi de cuivre : quant aux brides, aux « mors et aux bossettes, ils les embellissent avec de l'or. « Le fer et l'argent ne sont point en usage parmi eux, « et on n'en trouve point dans leur pays; mais l'or et le « cuivre y sont abondants. »

(Hérodote, *Clio* ou livre Ier, CCXV.)

Voilà donc un peuple qui, du premier coup, serait arrivé à l'âge de cuivre, sans compter l'âge d'or (dont on ne parle plus); en revanche il n'aurait jamais connu l'âge de fer (ni l'âge d'argent). On aurait bien vraiment tort de s'étonner de cette anomalie, si Hérodote, avec son bon sens exquis, ne venait nous apprendre que s'ils ne se servaient ni de fer ni d'argent, c'est qu'ils n'en avaient pas! La raison est péremptoire, et nous soupçonnons dès maintenant que, à toute époque et un peu en tout pays, les hommes, même les plus habiles, n'ont pu faire usage que de ce qu'ils avaient. Mais poursuivons.

Au livre d'Euterpe (livre second), nous trouvons plusieurs passages fort intéressants.

Parlant des mille usages des Égyptiens, il cite, entre autres, le suivant :

« Ils (les Égyptiens) boivent dans des coupes d'airain, « qu'ils ont soin de nettoyer tous les jours. »

Hérodote, *Euterpe* ou livre II, XXXVII.

Et plus loin, en décrivant avec les plus grands détails le mode qu'ils suivaient dans les embaumements, il donne ce renseignement très-curieux :

« Ils font ensuite une incision dans le flanc avec une « pierre d'Ethiopie tranchante; ils tirent par cette ouver« ture les intestins... »

(Hérodote, description de l'embaumement.
Euterpe ou livre II, LXXXVI.)

C'est Hérodote qui dit ce qu'il a vu : Voici donc les Égyptiens qui se trouvent être en même temps à l'âge d'airain et à l'âge de pierre, vers le VIe siècle avant Jésus-Christ. Si nous trouvons fort extraordinaire (dans les idées actuelles) la simultanéité de ces deux âges, nous pourrons nous consoler en constatant que ceci est parfaitement historique et pas du tout préhistorique.

Mais nous n'en sommes pas quittes avec le livre d'*Euterpe*.

C'est là encore que nous trouvons le passage suivant :

Après avoir dit ce qu'il en coûta pour les oignons et aulx donnés aux ouvriers qui travaillèrent à la grande pyramide, Hérodote ajoute : « Combien doit-il en avoir coûté « pour les outils de fer, pour le reste de la nourri« ture, etc.? pour tailler les pierres, etc. etc.? »

(Hérodote, *Euterpe* ou livre II, CXXV.)

Voilà donc le fer employé, — et comment aurait-on pu s'en passer? — employé, dis-je, à la grande pyramide, c'est-

à-dire sous la quatrième dynastie, ce qui nous reporte fort loin et est en outre parfaitement historique. La pyramide est là, en effet, et c'est bien un monument historique au premier chef.

Dans ce même livre, CLI et CLII, Hérodote raconte que, seul des douze rois, Psammétichus, n'ayant point de coupe d'or, fit une libation avec son casque et fut exilé à cause de cela, en vertu de la prédiction d'un oracle. Cependant, en exécution d'une autre prédiction d'oracle, des hommes, revêtus d'armes en airain (chose inconnue en Égypte), des Ioniens et des Cariens, des hommes d'airain abordent en Égypte : il réclame leur aide et avec eux il soumet toute l'Égypte à la domination.

(Hérodote, *Euterpe,* CLI et CLII.)

Ainsi, nous sommes en présence d'hommes qui ont de l'airain, ou plutôt des armes d'airain, et d'autres qui n'emploient pas ce métal aux mêmes usages. Faut-il en conclure qu'il y a là un âge d'airain et que là il n'y en a pas? nullement. Les Ioniens et les Grecs, en général, se servirent de ces sortes d'armes, comme nos ancêtres, les Gaulois, et les autres avaient d'autres habitudes, voilà tout ce que la logique peut tirer de ces faits. Elle cesserait d'être la logique si elle voulait aller plus loin.

Dans *Thalie*, ou livre IIIe, Hérodote nous parle de divers peuples, entre autres des Arabes. « Il n'y a point, dit-« il, de peuples plus religieux observateurs des serments. « Voici les cérémonies qu'ils observent à cet égard. Lors-« qu'ils veulent engager leur foi, il faut qu'il y ait un tiers, « un médiateur. Ce médiateur, debout entre les deux con-« tractants, tient une pierre aiguë et tranchante, avec « laquelle il leur fait à tous deux une incision à la paume « de la main, près des grands doigts. Il prend ensuite un « petit morceau de l'habit de chacun, le trempe dans leur

« sang, et en frotte sept pierres qui sont à côté d'eux, en « invoquant Bacchus et Uranie. Cette cérémonie achevée, « celui qui a engagé la foi donne à l'étranger, ou au « citoyen si c'est avec un citoyen qu'il traite, ses amis « pour garants, et ceux-ci pensent eux-mêmes qu'il est de « l'équité de respecter la foi des serments. »

(Hérodote, *Thalie,* VIII.)

Que voir dans ce passage, sinon un rite religieux dans lequel on se sert d'un couteau de pierre, à un âge parfaitement historique et à une date connue puisqu'elle est contemporaine d'Hérodote?

Le même auteur, dans le même livre (*Thalie*, XII) raconte ce qui suit : « J'ai vu sur le champ de bataille (entre les « Perses et les Égyptiens) une chose fort surprenante, que « les habitants de ce canton m'ont fait remarquer. Les osse« ments de ceux qui périrent à cette journée sont encore « dispersés, mais séparément : de sorte que vous voyez « d'un côté ceux des Perses, et de l'autre ceux des Égyp« tiens, aux mêmes endroits où ils étaient tombés dès « les commencements. Les têtes des Perses sont si tendres, « qu'on peut les percer en les frappant seulement avec « un caillou; celles des Égyptiens sont au contraire si « dures, qu'à peine peut-on les briser à coup de pierres. « Ils m'en dirent la raison, et n'eurent pas de peine à « me persuader. Les Égyptiens, me dirent-ils, com« mencent dès leur bas-âge à se raser la tête; leur crâne « se durcit par ce moyen au soleil, et ils ne deviennent « point chauves. On voit, en effet, beaucoup moins « d'hommes chauves en Égypte que dans tous les autres « pays. Les Perses, au contraire, ont le crâne faible, parce « que dès leur leur plus tendre jeunesse, ils vivent à « l'ombre, et qu'ils ont toujours la tête couverte d'une « tiare. J'ai vu de telles choses; et aussi j'ai remarqué

« à Paprémis quelque chose de semblable à l'égard des « ossements de ceux qui furent défaits avec Achéménès, « fils de Darius, par Inaros, roi de Lybie. »

Cette citation n'a qu'un rapport indirect au sujet que nous traitons, mais elle répond si bien à d'autres préoccupations actuelles, que nous avons cru utile de l'insérer ici.

Au livre de *Thalie* nous trouvons encore les Éthiopiens et leur or. Des chaînes d'or attachent les prisonniers et le cuivre est pour ces peuples le plus précieux des métaux, parce qu'il est rare chez eux (*Thalie*, XXIII). Il se rencontre d'ailleurs des détails précieux sur des colonnes de verre et sur des objets naturels et artificiels employés par eux avec une industrie qui prouve que la civilisation n'est pas née d'hier.

Au livre de *Melpomène,* LXXI, il est question du pays des Scythes et des tombeaux des rois. Nous ne dirons pas ici tout ce qu'ils renferment, mais nous citerons les coupes d'or, en faisant remarquer, avec Hérodote, que ces peuples ne connaissent ni l'argent ni le cuivre.

Je pourrais citer encore bien des passages où il est question d'armes de diverses sortes, de cuirasses de lin, de casques de jonc tissu, de bandes de fer, de grandes épées, etc. On peut voir, entre autres endroits, *Polymnie*, XXXIX. Contentons-nous de rappeler ici le dénombrement de l'armée de Xerxès, au même livre. Au milieu de la description d'armes de toutes sortes, comprenant toutes les formes possibles et tous les métaux, description très-longue et fort curieuse, nous trouvons ce qui a rapport aux Éthiopiens et qui porte ce qui suit :

« Les Éthiopiens, vêtus de peaux de léopards et de lions, « avaient des arcs de branches de palmier de quatre coudées « de long au moins, et de longues flèches de canne à l'extré-« mité desquelles était, au lieu de fer, une pierre pointue

« dont ils se servent aussi pour graver leurs cachets.
« Outre cela, ils portaient des javelots armés de cornes de
« chevreuil pointues et travaillées comme un fer de lance,
« des massues pleines de nœuds.

(Hérodote, *Polymnie* ou livre VII, LXIX, dans le dénombrement de l'armée de Xerxès.)

Si l'on veut bien lire dans l'original cette longue énumération de peuples, de costumes, d'armures, on y trouvera, en même temps, du fer, des tiares, des tuniques, des cuirasses, des javelots, des flèches de canne, des mitres, de l'airain, des casques, des boucliers, des poignards, des massues hérissées de nœuds de fer, du lin, des bonnets foulés, des haches, du coton, des peaux, des arcs, des flèches de pierre, des javelots durcis au feu, des cornes d'airain, du bois, du cuir, et jusqu'à des lazzos ou lacs. Il n'y a, en vérité, rien de nouveau sous le soleil. On peut voir cette énumération extrêmement pittoresque dans *Polymnie,* depuis le chapitre LVIᵉ jusqu'au chapitre C. Le défilé dure sept jours et sept nuits : il se fait à coup de fouet!...

Nous trouverons, si Hérodote ne suffit pas, d'autres témoignages dans Pausanias, dans Ammien-Marcellin, dans Tacite, dans Lucrèce. Nous saurons par eux que si les Sarmates mettent des pointes d'os au bout de leurs lances, c'est parce qu'ils n'ont pas de fer. Les Huns en font tout autant, et pour les mêmes raisons d'autres peuples agissent de même. Ce n'est jamais un progrès bien grand dans la civilisation qui causent les différences d'usage, c'est l'abondance ou la rareté des matières premières.

Pline, de son côté, au milieu de bien d'autres détails, nous donne la notion suivante sur les haches polies, fort connues de son temps.

« Sotacus et alia duo genera fecit ceauniæ, nigræ ru-
« bentisque, ac similes eas esse securibus : ex his, quæ
« nigræ sint et rotundæ, sacras esse, urbes per illas
« expugnari et classes, easque betulos vocari : quæ vero
« longæ sunt, ceraunias. Faciunt et aliam raram admo-
« dum, et magorum studiis expetitam, quoniam non
« aliubi inveniatur, quam in loco fulmine icto. »

(Plinii, *Naturalis historiæ*, lib. XXXVII, LI.)

Au reste, nous retrouvons les armes de pierre jusques dans les temps modernes.

Écoutons plutôt ce détail de la bataille d'Hastings :

« Pedites itaque Normannorum propius accedentes pro-
« vocant Anglos, missilibus in eos vulnera dirigunt
« atque necem. Illi contra fortiter quo quisque valet
« ingenio resistunt. Jactant cuspides ac diversorum gene-
« rum tela, sævissimas quasque secures, et lignis imposita
« Saxa... » p. 201, *Gesta Guillelmi Ducis Normannorum et Regis Anglorum,* commencement de la bataille d'Hastings, récit de Guillaume de Poitiers, historien contemporain. Dans *Historiæ Nomannorum Scriptores antiqui,* par André Duchesne, Paris, 1619, in-folio. Seule édition de Guillaume de Poitiers, d'après l'*Histoire littéraire de la France,* tome VIII[e].

On voudra bien remarquer que je n'ai point cité la Bible, qui cependant foisonne de renseignements à ce sujet. Facilement j'aurais pu commenter le texte de la Genèse où il est parlé d'ouvriers très-habiles en tous métaux, dès la quatrième génération à partir d'Adam. J'aurais pu montrer l'usage de la pierre à usage de couteau longtemps après l'usage des métaux travaillés de la manière la plus artistique, par exemple les couteaux de pierre de Josué et les merveilles de l'arche d'alliance et du tabernacle, où l'on constate le travail au repoussé, le tra-

vail ciselé et cent autres choses artistiques. Ceci se trouvera en détail dans un ouvrage que j'ai en ce moment en préparation et qui aura pour titre : *L'Art dans la Bible.*

Dès maintenant je ne poserai qu'une conclusion et je pense qu'on ne la trouvera pas exagérée.

Il est bon, il est utile de chercher partout les traces et les monuments de l'industrie de l'homme ; mais en même temps il est sage, il est *scientifique* de ne pas généraliser trop vite, de ne pas appeler, par exemple, préhistorique ce qui est parfaitement connu dans l'histoire, et de ne pas créer des catégories successives ou âges, là où il y a simplement des faits accidentels, causés par des circonstances locales, et souvent ayant une existence simultanée.

Après quelques observations échangées entre divers membres du Congrès, M. l'abbé Vattier a la parole sur la 45e question du programme, ainsi conçue :

Faire connaître l'histoire des compagnies d'archers et d'arquebusiers; donner les surnoms des diverses compagnies et en expliquer l'origine.

Les archers, arbalétriers et arquebusiers, à Senlis.

L'histoire de nos compagnies actuelles d'archers et d'arbalétriers ne serait que d'un intérêt assez modéré, car ce sont simplement des réunions dont le but est une distraction honnête, en même temps qu'un exercice d'adresse. C'est là leur histoire depuis la révolution et même long-

temps avant. L'arc, en effet, et l'arbalète sont devenus des armes d'amusement depuis qu'ils ont perdu leur valeur au point de vue militaire. Mais quand même la poudre ne serait pas venue détrôner le carrelet et le vireton, ces compagnies armées eussent perdu leur raison d'être dans l'état actuel de l'Europe. Depuis la création des armées permanentes, depuis que tout homme valide doit à son pays la dette du sang, ces milices locales n'ont plus de valeur. Il n'en fut pas toujours ainsi, et si nous remontons de quelques siècles en arrière, nous verrons les compagnies franches, comme on les appelait, jouer un rôle beaucoup plus important. Elles sont un appoint considérable pour les armées royales, et en même temps la plus sûre garnison de la cité. L'arc, au moyen âge, était trop dédaigné dans notre pays, et il fallut les sinistres défaites de Crécy, Poitiers, Azincourt, où les archers Anglais eurent raison des puissants chevaliers, pour faire sentir aux chefs de la nation la valeur et l'importance de cette arme.

Les chevaliers équipés de toute pièce étaient sans doute l'élite de l'armée, mais ils étaient forcément en nombre restreint et les nombreux bataillons d'archers et d'arbalétriers arrivaient facilement à rendre inutile leur incontestable bravoure; et puis il fallait compter avec un habile tireur qui pouvait choisir dans la visière le trou par lequel son vireton irait tuer, à cent pas, le plus brave chevalier.

La France, au lieu d'emprunter des archers mercenaires aux Génois ou aux Allemands fit entrer, pour une plus grande partie, le peuple et la bourgeoisie dans ses armées; elle eut moins de mépris pour cette *ribaudaille* et, en maintes occasions, elle eut à se louer de ces nouveaux auxiliaires. Et si de cette première organisation naquirent de graves abus, parce que le peuple sentant sa force, réagit

violemment à certaines époques contre l'oppression trop criante, et fit sentir à la noblesse trop hautaine la pesanteur de son bras, du moins, elle contribua aussi largement à l'agrandissement et à la gloire du pays en même temps qu'à sa défense.

. L'histoire complète de ces compagnies se divise nécessairement en deux périodes bien distinctes : la période militaire, et la période d'*amusement militaire,* si on peut la désigner ainsi, la première se prolongeant d'ailleurs assez loin dans la seconde par la substitution de l'arquebuse, du fusil, de la couleuvrine même, car il y eut des compagnies de couleuvriniers, à l'arc et à l'arbalète.

Ce serait certes une histoire intéressante, et que j'aimerais à développer dans tous ses détails, mais les renseignements me font défaut pour presque toutes ces compagnies, et le Congrès n'a d'ailleurs que peu d'instants à m'accorder. Je me suis donc contenté de réunir quelques renseignements sur Senlis, et je crains encore de fatiguer votre attention.

Je trouve pour la première fois les arbalétriers signalés à Senlis, le 5 juillet 1383. Ce n'est pas évidemment l'origine de leur établissement, car à Compiègne ils commencèrent à s'organiser en 1358, pour la défense de Charles V; à Châlons-sur-Marne aussi, et les lettres patentes des arbalétriers de Paris sont du 9 août 1359.

Le 5 juillet donc, lecture est donnée à l'assemblée du peuple d'un mandement du roi, demandant qu'on lui envoie le plus possible *d'arbalétriers et canoniers, garnis d'arbalètes, canons et poudre à canon,* à Péronne, pour le 4 août suivant.

En 1386, Charles VI, qui vient d'épouser Isabeau de Bavière, conçoit le dessein de faire une descente en Angle-

terre. Il envoie donc à ses baillis et lieutenants l'ordre de lever un corps d'arbalétriers.

Les habitants de Senlis convoqués en la ville *par cry royal et à son de cloche*, entendent lecture du mandement royal. Ils décident d'abord qu'ils équiperont deux hommes; puis quelques jours après, ils consentent à en armer six, avec deux varlets. Ces hommes reçoivent chacun, pour la solde d'un mois, 7 livres et 8 sous parisis. Gilles Picart les conduit à Lille, et le chevalier Tristan du Bois les enrôle au nom du roi. Sur son observation, la ville leur envoie un second mois de solde. Le peuple, consulté sur les moyens de couvrir cette dépense, décide qu'on *cueillera deux mois de forteresse.* C'est l'impôt militaire qui est ordinairement levé en pareil cas. L'expédition pourtant resta à l'état de projet, et l'armée fut dispersée.

En 1414, demande nouvelle au nom du roi. Hélas! il n'était guère en état de mener un siége, mais les régents usent encore de l'autorité de son nom et demandent *la plus grant foison de gens darmes de trait et de manouvriers qui pourront servir avec canons, manticaulz* (1), *pics, pieds de chèvre et autres abillements pour guerre se aucuns en avoit icelle ville, le plus hastivement que faire pourront.* Ils demandent en outre un recensement des archers et arbalétriers de la ville. Mais l'assemblée se contente de s'excuser sur l'impossibilité où elle est de rien fournir.

Le 18 février 1419, la ville, pour veiller à sa propre défense, fait mettre deux arbalètes chaque soir à la disposition des sergents qui commandent aux portes.

Le 3 décembre 1422, Henri VI d'Angleterre, étant

(1) Sans doute mantelets, *mantelletum,* sorte de parapet portatif, en usage dans les siéges pour s'approcher plus facilement de la ville assiégée.

maître de Paris, le capitaine de Senlis demande de l'artillerie. On lui octroie le gros canon de cuivre de la ville avec pierres et poudre, mais on réserve le *beuglere* (?) de la ville et un petit *beugle ou beuglire* qui vient de Châlis. Il avait été amené de la forteresse en 1419 avec six petits canons, lors de la démolition de ce fort devenu un nid de brigands et de pillards.

En 1423, la ville entretint vingt-huit archers et arbalétriers devant Compiègne.

Et ainsi, suivant les circonstances, ou à raison des charges qui pèsent sur elle, notre cité accorde ou refuse les hommes armés que trop souvent on lui demande pendant cette triste période de notre histoire. Évidemment elle dût fournir son contingent pour soutenir Charles VII, à mesure qu'il repoussait l'usurpateur anglais, surtout lorsque l'héroïne d'Orléans, Jeanne d'Arc, livra bataille dans la plaine de Montépilloy. Senlis était restée une des dernières fidèle au roi de France, et il fallut qu'un traité en forme concédât au monarque anglais l'autorité suprême dans notre pays pour qu'elle consentît à lui ouvrir ses portes.

Charles VII comprit tout l'avantage qu'il pourrait tirer d'une armée composée de l'élite du peuple et de la bourgeoisie et par ordonnance datée de Montils-lès-Tours, en 1448, il organisa un corps de vingt-trois mille francs-archers (1). Chaque homme de ce corps devait être choisi

(1) « Assemblée au commandement de noble homme M. Gilles de Saint-Simon, bailli et capitaine de Senlis... Cent personnes présentes.

« A esté présenté unes lettres du roy données aux Montils lès Tours le 28 avril 1448, par lesquelles il mande que l'on mette sur chacune paroisse de son royaulme un archer fourni de

parmi soixante jeunes gens des mieux faits; chaque village devait en fournir un, et ils étaient toujours prêts à marcher. Ils devaient s'exercer tous les dimanches.

En 1466, le roi ordonne à Pierre Aubert, bailli de Melun de faire lever un corps de quatre mille archiers dans la région. Senlis doit fournir, outre ceux qui sont maintenant équipés, quarante-deux francs-archiers, munis de *jaques, salades, espées, dague, arc et trousse, arbalestre ou voulge, et gantelets.* Pour arriver à compléter le nombre voulu, on procède à un recensement de la population virile. Il faut que chaque village fournisse un *franc-archier* ou *arbalestrier* par cinquante feux et l'équipe d'armes et habillements, *et feront serment lesdits archiers, de bien et loyaument servir le roi et non autre.* On reconnaît à cette clause le cauteleux Louis XI. Le bon roi était dans l'embarras; il avait mécontenté un peu tout le monde, et beaucoup certains adversaires, et il fallait aviser. Charles le Téméraire, François II de Bretagne, le duc de Berry, le duc de Bourbon, blâmaient ses actes ou s'insurgeaient contre son autorité et lui déclaraient la guerre; la *ligue du bien public* ralliait de nombreux adhérents. Il fallait donc à l'astucieux monarque joindre à des troupes nombreuses toute la souplesse de son génie retors, et une grande rapidité d'actions. Et pourtant, le mandement signé le 19 janvier 1465, n'est pas encore exécuté dix mois plus tard, le 6 novembre 1466. Nous sommes loin de la rapidité de mobilisation actuelle, et l'adversaire aussi

salade, dague, espée, arc, traits, jaque ou hugue de brigandine qui seront appelés les francs-archers, francs, quittes et exempts de toutes les tailles et autres charges et tant du fait et entretenement de gens darmes, de guet, garde porte, que de toutes autres subventions... excepté du fait des aides ordonnées pour la guerre et de la gabelle du sel... »

put prendre son temps. Encore, les historiens font-ils remarquer que le roi, grâce à son activité réussit à faire face à tous ses ennemis à la fois. Cependant il réduisit ce corps d'armée à seize mille hommes, et trouvant qu'ils ne lui rendaient pas tous les services qu'il attendait d'eux, il cassa les compagnies en 1480.

Malgré cette suppression, il y avait encore, dit Carlier, des francs-archers dans le Valois, en 1500. Mais le service du roi n'empêchait pas la ville de veiller à sa propre sûreté, et elle avait sa garde bourgeoise armée de *sallades, brigandines, bastons à feu, arbalestres,* etc. etc. Un dénombrement par quartier, fait en 1512, donne un total de neuf cent quatre-vingt-trois hommes armés. Elle en comptait bien moins soixante-dix ans plus tard, lorsqu'elle se défendit si énergiquement contre les entreprises des ligueurs.

Le premier guet comprenait 42 hommes;
Le guet du Marché, 104;
Le guet de la place aux Chérons, 178;
Le guet du Chastel, 75;
Le guet de Saint-Vincent, 191;
Le guet de Bellon, 189;
Le guet de Vitet, 106;
Le guet de Villemétrie, 40;
La Bretonnière, 63;
Villevert, 41.

Fait et conclu en l'hôtel de ville le 30 avril après Pâques. Chacun des dessus nommés aura les armures et bastons à feu à eux ordonnés en dedans le jour de la Pentecôte prochain venant.

Senlis fournit encore des francs-archers à François Ier en 1521 et 1523. Mais les armes à feu prenaient chaque jour une importance plus grande, et rendaient de plus

en plus inutiles ces armes démodées, qu'on appelait l'arc ou l'arbalète, et désormais elles ne devaient plus servir qu'à l'amusement du peuple. On leur substitua petit à petit l'arquebuse, et beaucoup de compagnies d'archers laissèrent leurs arcs pour prendre *le fusil à arquebuse*. De nouvelles compagnies s'établirent, les priviléges des archers leur furent aussi accordés, et le peuple continua ainsi à défendre son roi et son pays.

Tout le monde sait l'histoire de la Ligue à Senlis, l'appui que reçurent les ligueurs du célèbre Guillaume Rose, et d'une grande partie du clergé séculier senlisien. On sait aussi que, grâce à l'énergie intelligente de quelques habitants, la ville fut enlevée aux ligueurs, et rendue aux royalistes que vint commander le sire de Thoré-Montmorency, fils du connétable de Montmorency. Mais ce qui est peut-être moins connu, c'est la part que prit à la défense de la ville la *compagnie des fusiliers royalistes,* qui dura jusqu'à la Révolution.

Le récit de leurs exploits fut, à leur requête, copié sur les registres de la compagnie plus d'un siècle et demi après, en 1753, et si vous le permettez, je vous en donnerai un résumé aussi bref que possible.

« 1589. Extrait du registre des enrollements faits des « bourgeois de bonne volonté fidels au roy et au soutien « de la patrie pendant le temps de la calamité et guerre « civile, si fort oppressée en la ville de Senlis sous le « règne de Henry III, dont laditte compagnie sourdement « a procurée l'entrée dans laditte ville de Senlis à Mr de « Thoré pour en prendre le gouvernement. »

M. de Thoré reçut, le 25 avril 1589, les avances de quarante-huit bourgeois de Senlis qui s'engageaient à défendre la ville pour le roi. Il leur fit distribuer des armes et *ustancilles* de guerre, et nomma leurs officiers.

Lui-même avait le titre de colonel commandant. M. de Senerpont fut nommé capitaine cinquantenier, M. Fontenay lieutenant, MM. Vioste et du Thiel dizainiers. Les ligueurs commençaient à porter des troupes dans les faubourgs, et M. de Thoré confia la garde des remparts aux royalistes, depuis lé bastion du Montauban, jusqu'à la tour la plus proche de la porte de Paris. C'était l'endroit le plus faible. Le reste était gardé par les troupes amenées par le seigneur d'Ognon, et d'autres encore. Depuis le 26 avril jusqu'au 30, les fusiliers restèrent sur le rempart et travaillèrent, aidés de leurs femmes, à le mettre en état de défense. Ils établirent de petites batteries et firent tout ce qu'ils purent pour organiser la résistance. Mais le dimanche, le duc d'Aumale commença le feu contre les tours de la Fosse aux Anes, près de la porte de Creil, et le 14 mai elles étaient ruinées. Les royalistes et les cuirassiers soutinrent alors l'attaque sur la brèche. Le 17 mai la bataille s'engagea devant entre les troupes royalistes commandées par Longueville et Lanoue, et les ligueurs du duc d'Aumale. Sur leur demande, les fusiliers royalistes sortirent au nombre de quarante, par la porte de Paris, sous la conduite de leurs officiers. La bataille finissait et le duc d'Aumale fuyait vers Paris. Les fusiliers, conduits par Vioste et du Thiel, suivirent le *chemin des Fremions*, qui conduit à Pontarmé. Là ils prirent avec eux dix-sept habitants du village, auxquels vinrent se joindre les volontaires de la Chapelle, Orry, Survilliers, Mongrésin, Coye, Chantilly, Avilly et Saint-Liénard, conduits par le gentilhomme de Comelle. Les villageois arrivaient de toute part. On se mit alors par différents chemins à la poursuite des fuyards, et la déroute des ennemis fut complète. Deux canons tombèrent entre les mains des royalistes, qui les firent conduire au château de Chantilly sous

bonne garde, et poursuivirent les fuyards jusqu'à la porte Montmartre et prirent une troisième pièce de canon appelée *culvrine* ou couleuvrine, avec laquelle ils tirèrent dans les rues de Paris. Ils se retirèrent enfin dans le château de Vincennes, chargés de butin qu'ils ramenèrent le lendemain à Senlis.

Ils furent reçus à la porte Saint-Lazarre par M. de Thoré avec l'état-major, quatre tambours, une trompette et un hautbois. Après les compliments qu'ils avaient bien mérités, ils rentrèrent dans la ville et le butin fut distribué entre ceux de la ville et de la campagne. Il y avait eu deux morts et un blessé.

Le roi reconnaissant envoya par le duc de Montmorency, maréchal de France, une somme d'argent aux bourgeois de Senlis. On en employa une partie à leur procurer un uniforme. Il se composait d'un habit de drap bleu avec parements rouges et boutons jaunes, et doublure rouge, d'une chemisette et d'un caleçon rouges avec bas blancs. Le chapeau portait les armes de l'arsenal. Ils furent pompeusement passés en revue le 17 juillet, et M. de Thoré leur remit un drapeau d'azur avec les armes du roi enveloppées de lis, et portant cette inscription : *Ils ont soutenus la gloire du roy a perte de leur sang et conservés la pureté des lys.* C'était l'occasion de chanter le vieux refrain :

Ils faict beau veoir ces homes darmes...

Quatre bourgeois qui avaient demandé à entrer dans la compagnie, se virent refusés parce que leur fidélité au roi ne paraissait pas assez sincère. On remplaça seulement les morts et les blessés. Puis ils furent organisés pour monter la garde aux remparts toutes les nuits. Un nommé

Jacques le Maine, qui avait été surpris démolissant les réparations faites à la brèche, fut saisi, jugé et condamné à huit jours de prison.

Au mois d'août 1589, la garde royaliste reçut une solde de 150 francs par mois pour dix hommes, et cette solde, à la demande de la compagnie, fut donnée aux plus pauvres. M. de Thoré y ajouta 50 livres, et le tout fut partagé entre les dix-huit gardes.

La compagnie des arbalétriers, dont le jeu avait été ruiné lors de la première attaque du duc d'Aumale, fut invitée à se fusionner avec la compagnie royaliste et à changer ses armes contre des *fusils à larquebuse*. Cette transformation fut acceptée dans l'assemblée du 16 septembre 1590. Les statuts furent modifiés et les anciens priviléges du roi du papegault rétablis en leur faveur.

Le duc de Montmorency vint, le 28 septembre, féliciter la compagnie qui, sous la conduite de son état-major, alla au-devant de lui jusque dans la plaine de Saint-Liénard.

Mais si nos compagnies guerrières savaient verser leur sang pour la patrie, elles aimaient aussi à prendre part à ses joies, et leur présence faisait l'ornement des solennités publiques. Écoutez, Jacques Méthelet, lieutenant général de la prévôté de Senlis et roi de l'arquebuse vous raconter l'entrée du Dauphin à Senlis en 1531. Les autorités vont au-devant de lui jusqu'à l'Hôtel-Dieu des Marais, escortées de la compagnie de l'arquebuse et « M. le lieutenant « général (c'était Méthelet en personne), fist la reverence « a Mgr le Dauphin et à MMgrs ses frères, leur fist une « oraison fort honneste laquelle ils prinrent et eurent « fort agréable... En entrant dans laquelle ville feust « tirée toute lartillerie estant en la porte de Paris, « laquelle il faisoit bon oir et dura demi-heure et plus,

« au dedans de laquelle ville et sur laditte porte de Paris
« estoient joueurs de saquebutes, hautbois, rebects et autres
« instruments qui jouaient fort mélodieusement et les fai-
« soit bon oir, aussi au carfour de la porte au pain y avoit
« un eschaffault ou estoient aultres joueurs dinstruments
« comme flutes, doulzaines, rebects et tabours quil faisoit
« pereillement bon oyr et au beffroy de laditte ville y
« avoient joueurs de tabours de guerre, trompettes, fifres,
« et si furent tirés illec plusieurs coups de harquebuses a
« croq qui donnoient fort bon son et par bon ordre, et
« sonnoit en cet instant l'horloge et les appeaulx dicelle
« estant au beffroy qui faisoient un tel et si grand bruit
« quon nen pouvoit oyr, dont mondit S^r le Dauphin et
« Mgrs ses frères furent fort joyeux. »

Les fêtes qui suivirent le traité d'Aix-la-Chapelle, signé en 1748 eurent encore bien plus d'éclat, et se prolongèrent pendant plus de huit jours.

La paix fut publiée le 23 février 1749 par toute la ville à sept reprises : Les officiers, chevaliers et cadets de l'arquebuse, au nombre de cinquante-deux, commandés par le sieur Turquet, prirent part à la marche triomphale. Le capitaine ouvrait la marche, puis les arquebusiers tous habillés en uniforme rouge montés sur des chevaux bien harnachés, ayant trompettes et hautbois à leur tête et allant par quatre de hauteur. Après eux venaient les fusiliers à pied, marchant aussi par quatre de hauteur, au nombre de quarante, commandés par le sieur Heluis, bourgeois, tous en uniforme bleu, proprement habillés et précédés de tambours. Puis les corps de ville avec quatre tambours, les quatre petits officiers porte-casaques, le hérault d'armes seul, en cotte d'armes, monté sur une haquenée blanche, les deux premiers échevins, M. le Maire au milieu, les deux autres échevins, et le contrôleur

du greffe, tous à cheval, bien équipés, avec des cocardes jaune et rouge; ensuite venait une compagnie bourgeoise au nombre de trente ou quarante, marchant aussi à pied par quatre de front; les officiers et cavaliers de la maréchaussée de Senlis et de Louvres, commandés par M. Caron, lieutenant de robe courte et précédés d'un trompette, fermaient la marche. Ils firent successivement leurs publications au Port au Pain, à la Halle au Blé, au Carrefour des Singes, à la Présentation, au Carrefour de la Porte du Château, à la place *aux Charons,* et à la place de Creil. Ils revinrent ensuite à l'hôtel de ville où les officiers présentèrent leurs civilités à M. le Major, à M. Caron, etc. La foule était grande, les rues bordées de curieux, les fenêtres garnies, les carrefours encombrés, et c'était partout des cris de joie, des acclamations, des *vive le roi !* bien convaincus.

A quatre heures, MM. les arquebusiers, fusiliers, bourgeois, vont chercher Messeigneurs de la ville pour les conduire à la cathédrale entendre le *Te Deum* qui est chanté en musique, avec décharges d'artillerie pendant le *Te Deum* et le *Domine Salvum.* A la sortie, décharge générale de fusils et d'arquebuses en l'honneur de Messeigneurs du présidial, de la maréchaussée et de l'élection.

A sept heures, Messeigneurs du Chapitre de Notre-Dame, illuminent leurs maisons, et font tirer un feu d'artifice sur la place du Cloître.

A huit heures, MM. les échevins vont à l'hôtel de ville illuminé avec terrines, lampions, torches, et on tire un feu d'artifice sur la place, à la grande satisfaction du peuple; la ville tout entière est illuminée, et les feux de joie durent toute la nuit.

Le lendemain, *Te Deum* dans l'église des Cordeliers,

décharge des compagnies, à qui M. le Major offre une collation, puis feu d'artifice et illumination.

Enfin, le 2 mars, les arquebusiers font chanter le *Te Deum*, puis, le soir, décharge générale et feu d'artifice. Voilà, si je ne me trompe, une fête populaire et un vrai enthousiasme.

Mais passons à l'histoire des jeux d'arc ou d'arbalète.

Nous avons vu la ville de Senlis appelée dès le XIVe siècle à fournir des archers et arbalétriers pour le service du roi. Mais on ne s'improvise pas archer du jour au lendemain, et pour devenir un Guillaume Tell il faut s'être longtemps exercé. Il est donc hors de doute que depuis longtemps il existait des compagnies de tireurs plus ou moins bien organisées dans nos régions. MM. Henri Martin et Paul Lacroix, dans leur *Histoire de Soissons*, disentque cette formation de milices populaires fut toute spontanée, et qu'elle fut provoquée par les excès des Brabançons, Routiers, Tard-Venus et autres brigands de grand chemin qui portèrent le ravage dans les campagnes.

Quoi qu'il en soit, Charles V comprit le parti qu'il pouvait tirer de ces armes et, comme nous l'avons dit, il favorisa beaucoup la création des compagnies d'archers. Le 19 juillet 1369 il rendait une ordonnance en leur faveur, mandait à ses gouverneurs de faire le recensement de compagnies existantes, et d'engager les jeunes gens à s'exercer au tir.

Les Picards prirent goût à cet exercice et y devinrent bientôt plus habiles que les Anglais, à tel point que dès l'an 1384, Charles VI songeait à modérer cette ardeur, de crainte de voir le peuple s'apercevoir de la puissance qu'il pouvait prendre par ce moyen.

Le Soissonnais et le Valois comptèrent de nombreuses compagnies, et Carlier va jusqu'à dire que cette région a

été comme le berceau du jeu d'arc, « à cause, dit-il, de la proximité des reliques de saint Sébastien, déposées à Saint-Médard de Soissons. Encore aujourd'hui, ajoute-t-il, l'abbé de Saint-Médard passe pour être le président né, et comme l'ordonnateur général des compagnies de l'arc établies dans tout le royaume. » Je lui laisse la responsabilité de son assertion.

Les compagnies de l'arc et de l'arbalète de Senlis avaient un règlement sévère. Le règlement de l'arbalète a été conservé par Afforty. Après une première réforme en 1408 (1), il fut remanié sérieusement en 1538 sous la

(1) Voici quelques extraits de ce règlement : « Frère, tu jures par ta foy et serment de ton corps, sur le sel, sur le pain et le vin et sur l'arbalestre, laquelle arbalestre figure la croix de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, là où il reçut mort et passion pour l'humain lignaige, en la maniere qui sensuit :

« Cest ascavoir par lestrief de larbalestre est figuree la couronne d'espines qui fut mise sur le chef de Nostre-Seigneur; par les lieures dudit estrief en signe des liens dont il fut lié... par larc on dit comment Nostre-Seigneur fut estendu en labre de la croix, par la noix, le cœur, par la vire, la lance, par la clef, la desserre que fist Longin de la lance, droit au cœur de Nostre-Seigneur.

« Item, tu jures et promets de obéir et porter honneur au roy, cappitaine, connestable et chevaliers...

« Tu ne jureras Dieu soubs la peine de ung denier. Tu ne diras sur homme ou sur femme mot qui soit deshonneste...

« Tu joueras bien et plaisamment sans faire noise ne moquerie...

« Quand tu banderas ton arbalestre, tu la dois bander bien doulcement, sans muser ne ça ne là...

« En fréquentant ledict jeu, tu ne nommeras le diable en aucune maniere... »

royauté de Jacques Métholet, lieutenant général de la prévôté de Senlis.

Car vous le savez, Messieurs, le chef de ces compagnies prenait le titre de roi aussi bien que le roi des ribauds, le roi des merciers, etc. etc. Le roi était nommé pour un an, et ce titre revenait de droit à celui qui montrait le plus d'adresse, et faisait les quatre plus beaux coups au jour du concours. Il prenait même le titre d'empereur s'il méritait deux années de suite la royauté. Celui qui abattait le *jay* ou *pupegay* était proclamé connétable.

« Premièrement, dit le règlement, de 1539, il est cou« tume de faire tous les ans un roy le jour de la Trinité-« Notre-Seigneur. Il est aussi coutume de faire un con« nestable, et se fait le premier jour de may, et se fait « ainsy. Celui qui abat le gay celui jour, est connestable « pour icelle année. » On invitait souvent un personnage influent de la ville le jour du concours pour tirer le coup du seigneur.

Le roi payait ce jour-là, aux chevaliers, un jambon, et le connétable une fraise de veau; ils en devaient autant au jour de la Trinité, mais pendant l'année, ils ne payaient rien de ce qu'on buvait après le jeu. A ces priviléges, les rois ajoutèrent l'exemption de taxe pour tous les chevaliers. Ainsi Henri IV, en 1597, accorde aux chevaliers de l'arquebuse la franchise de tous droits pour la quantité de vingt muids de vin, et même l'exemption de toutes tailles, subsides et impôts pour le roi pendant l'année de sa royauté. Louis XIII et Louis XIV confirmèrent ces priviléges, et ce dernier ajouta l'exemption du logement des gens de guerre jusquà concurrence de dix livres.

Il y avait à Senlis deux jeux d'arc. Le premier et le plus ancien était établi à la porte de Meaux, où il existe encore aujourd'hui. Le second obtint de s'installer dans

le fossé du rempart, sous le Montauban, près de la *Fosse-aux-Anes*, et de clore un espace de soixante-quinze pas de long sur trente-cinq de large, afin d'être à l'abri des visites ennuyeuses des enfants et des animaux. La permission fut octroyée par Loys de Saint-Simon, bailli de Senlis.

En 1696, nouvelle supplique au gouverneur et aux échevins, et permission de s'établir dans le petit fossé de la porte de Creil.

Les arquebusiers avaient leur jeu à la porte Bellon. En 1609, ils obtinrent l'autorisation de le transporter aussi à la Fosse-aux-Anes.

En 1611, ils nommaient Jean Bourdereul, sieur de Beauté, leur capitaine perpétuel, et ils obtenaient des lettres du roi leur accordant certains priviléges, comme l'affranchissement de toutes tailles ou subsides.

Mais lorsque le capitaine présenta ses lettres au Bailli, pour les soumettre à son approbation, celui-ci, M. de Bordeville, renvoya la requête aux échevins. Les échevins déclarèrent que l'établissement d'un capitaine perpétuel était chose de grande conséquence et préjudiciable à la ville. Sur ces graves observations, la compagnie renonça à son projet, déclara son élection non avenue, et se contenta d'un capitaine annuel. Les arbalétriers qui se disposaient à suivre le même exemple, y renoncèrent volontiers, et nommèrent capitaine comme leurs voisins celui qui, au concours, faisait les quatre meilleurs coups de ponton. Il jouissait des exemptions et priviléges accordés par le roi.

Ces sociétés avaient leurs solennités extraordinaires. Elles invitèrent un certain nombre de sociétés voisines à venir disputer les prix d'adresse, et c'était l'occasion de fêtes magnifiques, qui mettaient toute la ville et les environs en grande liesse.

En 1665, MM. les arbalétriers avaient reçu à Compiègne le bouquet provincial. Ils devaient le rendre en 1667. Ils réclament donc à la ville une partie des bâtiments annexés à leur jeu, afin de pouvoir recevoir convenablement les compagnies de la province. Cinquante ans auparavant, Creil avait eu sa grande réunion des compagnies d'arquebusiers, et le récit de cette mémorable journée fut écrit et imprimé la même année à Paris.

Un compte rendu complet de la grande fête de Compiègne, en 1729, a été publié la même année à Soissons, chez Courtois, et reproduit dans le *Guetteur du Beauvaisis,* il y a quelques années.

MM. les chevaliers de l'arquebuse royale de Compiègne, y est-il dit, ayant obtenu par leur générosité et leur magnificence le bouquet du prix général rendu ci-devant à Maux, ne cherchèrent depuis qu'une occasion favorable de se signaler de nouveau, par la convocation d'une assemblée générale chez eux, de tous les chevaliers des arquebuses des principales provinces de France.

Cinquante-six compagnies acceptèrent l'invitation, et quarante-sept furent fidèles au rendez-vous. Nous y trouvons rapportés les noms de chacune de ces compagnies, que le programme nous demande d'expliquer. Parmi ces surnoms, il en est qui portent avec eux leur explication. *Les Dormeurs,* de Compiègne, par exemple; *les Soupiers,* de Pont; *les Glorieux,* de Laon; *les Mangeurs de soupe chaude,* de Rozoy-en-Brie; *les Friands,* de Noyon, etc. etc.; ne sont-ils pas une allusion au tempérament ou aux habitudes de ceux qui sont ainsi désignés? D'autres sont de simples calembours, comme *les Gens de vertus,* du pays de ce nom; *les Coqs,* de Dormans...; d'autres rappellent évidemment quelque trait de caractère ou quelque anecdote oubliée. Quelques-uns, Beauvais (*les Chieurs*),

Cripy (*les Cochons*), et surtout Guignes (*la Putain*), témoignent de la liberté de langage de nos bons ancêtres, mais la pruderie actuelle de notre langue n'autorise pas à les prononcer en public, surtout quand on n'a pas, comme Cambronne, l'excuse d'une violente émotion (1). Les compagnies étaient souvent précédées d'un individu qui servait d'emblème partout. Ainsi les arquebusiers de Pont-Sainte-Maxence se faisaient précéder d'un homme portant marmite et cuiller à pot, ceux de Compiègne, d'un homme faisant le dormeur. Senlis portait sur son drapeau un gueux chargé d'une besace, avec la devise : *Florescet sartis innumeralibus, « il fleurira par d'innombrables racommodages. »*

Citons encore quelques compagnies présentes à Compiègne : Château-Thierry, *Du hout, nul ne s'y frotte;* Corbeil, *les Pesches;* Estampes, *les Sables;* Chauny, *les Singes;* Braine, *les Corbeaux;* Coulommiers, *les Mangeurs de dagourmiaux;* Senlis, *les Bezaciers;* Saint-Quentin *les Canoniers;* Mantes, *les Chiens;* Avisse, *les Buveurs;* Pontoise, *les Usuriers;* Meaux, *les Chats;* La Ferté-au-Col, *la Poupée;* Montdidier, *les Promeneurs;* Lagny, *Combien vaut l'orge;* Saint-Denis, *la Bannière de France;* Rethel, *les Mangeurs de gaudichons;* Vailly, *les Veaux;* Mézières, *la Pucelle;* Reims, *les Mangeurs de pain d'épice;* Nogent-sur-Seine, *les Vivants;* la Ferté-Milon, *les Picmards;* Provins, *les Consuves;* Beaumont, *les Chaudronniers;* Charleville, *les Brûleurs de noir;* Fismes, *les Fouines;* Soissons, *les Beyeurs;* Fère-en-Tardenois, *les*

(1) Boileau disait bien avant cette époque :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté.
Mais le lecteur français veut être respecté.

Brûleurs de fer; Meulan, *les Hiboux;* Sainte-Ménéhould, *les Verriers;* Châlons, *les Brimballeurs,* ou *Maraudeurs.* Il y a évidemment dans ce nombre beaucoup de surnoms qui viennent d'allusion à quelque circonstance dont le souvenir peut être conservé dans le pays, mais qu'il n'est pas toujours facile de deviner, et d'autres qui ne sont que de naïfs calembours.

La plupart de ces compagnies portaient un uniforme brillant, et le défilé fut vraiment splendide. Les fêtes durèrent huit jours, et c'était à qui mettrait le plus d'empressement et de générosité pour recevoir ces nombreux visiteurs.

« Pendant la parade, MM. les chevaliers trouvèrent sur « la place un rafraîchissement composé d'échaudés, « biscuits, jambon de Mayence, langues et excellent vin « de Champagne.

« MM. du régiment de la calotte eurent aussi l'honneur « de rafraîchir à la porte de leur hôtel, MM. les cheva- « liers et ceux qui les suivaient... » (1).

L'almanach historique de la ville et du diocèse de Senlis, pour l'an 1788, nous donne la composition de chacune des compagnies armées encore organisées à cette époque dans notre ville.

Les *arbalétriers-arquebusiers* étaient au nombre de quatorze, dont deux chanoines. Le capitaine roi était Leclerc Duport, avocat, procureur du roi de la maréchaussée.

La compagnie de *l'arquebuse royale* avait cinq officiers et deux officiers honoraires, MM. Leblanc, roi, et Turquet, empereur, vingt et un chevaliers, parmi lesquels je lis le nom de Billion, et cinq chevaliers honoraires.

(1) Relation de ce qui s'est passé au prix général de l'arquebuse, rendu à Compiègne, le 14 septembre 1729.

Les *royalistes fusiliers* de la compagnie du gouvernement, sous le commandement de Mgr le duc de Gesvres, gouverneur de l'Isle-de-France, et de M. Pomiès de Bertrandy, commissaire des guerres, comptait dix officiers, quinze grenadiers et dix-sept fusiliers.

Le jeu d'arc, sous la grande maîtrise de Son Éminence Mgr François Joachim de Pierre de Bernis, cardinal-archevêque d'Albi, abbé commandataire de Saint-Médard de Soissons, avait un état-major composé de cinq officiers, commandant neuf chevaliers.

Je ne prolongerai pas davantage ces détails qui ne seraient pas bien variés, et qui déjà ont pu fatiguer votre attention. J'arrive en 1789. La compagnie des arquebusiers de Senlis, encore bien organisée, eut à inscrire dans ses annales, à cette époque, un épisode bien triste, bien terrible même, et qui s'appelle encore aujourd'hui l'*Attentat Billon*. C'est par quoi je terminerai.

Billon, horloger à Senlis, était en même temps quelque peu usurier et ce fut la cause de son crime et de sa mort, car les règlements de la compagnie exigeaient comme première condition, en acceptant dans ses rangs un nouvel arquebusier, une sévère honnêteté (1). Billon avait prêté à un nommé Levasseur, aubergiste à Senlis, et comme lui arquebusier, une somme de 2,000 livres tournois, dont il exigeait un intérêt excessif, 10 pour 100. Levasseur se fâcha, et dénonça l'horloger au capitaine de la compagnie, M. Delorme, chevalier de Saint-Louis. Après une délibération à laquelle prirent part M. Delorme, capitaine, MM. Leblanc, Caron, Pigeau et Préville, le célèbre comé-

(1) 1° Aulcun ne doit venir et requerir a etre reçeu pour le serment faire et a ce ne doit estre receu sil nest de bonne vie et honneste, conversation bien saine et renommée...

dien, membre du comité permanent, et presque tous les membres de la société, on décida que Billon serait rayé du contrôle. On lui signifia la décision de ses pairs, et l'entrée du jeu lui fut fermée. Il alla demander une explication au capitaine, homme énergique, ancien officier qui avait conservé de l'état militaire une franchise sévère. Les observations peu courtoises de Billon l'irritèrent et il le fit jeter à la porte par ses gens. L'horloger, furieux, jura de se venger, et il tint parole (1).

« Le 13 décembre 1789 (2), jour indiqué pour la bénédiction des drapeaux de la garde nationale, tous les corps avaient été invités et s'étaient assemblés à l'hôtel de ville, d'où ils devaient se rendre à la cathédrale dans l'ordre suivant :

« 1° Un détachement de la cavalerie nationale, précédé de son trompette ;

« 2° La compagnie de l'arquebuse ;

« 3° La compagnie de fusiliers royalistes avec les officiers municipaux, les membres du conseil général, les hoquetons et les valets de ville ;

« 4° L'état-major de la garde nationale ;

« 5° Le drapeau et le guidon, avec un détachement de cinquante hommes, pris dans tous les corps armés ;

« 6° Les compagnies d'élite, et les compagnies du centre de la garde nationale, au nombre de sept ;

« 7° Enfin, le cortége était fermé par le reste de la cavalerie nationale.

(1) On trouva dans ses papiers, ce distique éloquent :

Tant que Senlis durera,
De Billon on se souviendra.

(2) *Récits d'un vieux chasseur*, par Joseph Lavallée.

« Il s'avançait lentement en remontant la vieille rue de Paris, quand, à la hauteur de la maison de Billon, on entendit un coup de fusil. La première pensée fut d'attribuer cette explosion à quelque arme partie au repos; mais on ne put rester longtemps dans l'erreur. Cambronne, tambour de l'arquebuse, tombait frappé d'une balle au-dessus de l'œil; au même instant M. Leblanc, fils du député à l'assemblée nationale, et l'un des chevaliers de l'arquebuse, recevait une balle dans le bras gauche et des chevrotines dans la poitrine. M. Delorme, capitaine de l'arquebuse et chevalier de Saint-Louis, accourait pour voir d'où venait le tumulte, lorsqu'il fut frappé de trois balles dans la poitrine. Il put encore faire une dizaine de pas, et mourut au bout de quelques minutes. C'était lui que Billon haïssait le plus. »

L'assassin continuait toujours ses décharges. On s'élança alors pour pénétrer dans son logis et mettre fin à cet horrible massacre, mais les mesures de Billon étaient bien prises. Il continua à tirer sur les assaillants en battant en retraite jusque dans son grenier, et en s'abritant successivement derrière les obstacles qu'il avait préparés. M. de la Bruyère allait le saisir dans son dernier refuge lorsque la maison sauta, avec un bruit terrible, ensevelissant sous ses débris tous les braves qui étaient venus pour arrêter ce sauvage meurtrier.

L'explosion fut si terrible, que soixante-six maisons voisines furent ébranlées et que le ciel du second étage des carrières, situées sous la maison de Billon, fut forcé.

« A deux pas de sa dernière victime (1), dit M. A. Janvier, respirait encore Billon; quelques chasseurs le décou-

(1) *Récits Picards*, par A. Janvier, Amiens, 1869.

vrant, lui écrasèrent, dans leur indignation, la tête sous leurs crosses de fusil.

« Vingt-cinq morts, quarante et un blessés, tel était le lugubre bilan de la vengeance de l'horloger de Senlis.

« Le cadavre de Billon, porté à la geôle, fut lapidé en route par la population exaspérée; le lendemain, 14 décembre, sur l'information faite par le procureur du roi au bailliage de Senlis, il fut condamné à être porté, dans un tombereau, aux fourches patibulaires, ses misérables restes livrés aux oiseaux du ciel ou à la voracité des bêtes fauves, sa maison rasée et le sel semé sur son emplacement. C'est, nous le croyons, le dernier exemple, en France, des procès faits aux cadavres. »

Ajoutons que la mère de Billon offrit sa fortune pour venir en aide aux victimes de cet horrible attentat, et que de nombreuses et larges offrandes vinrent témoigner de l'intérêt que chacun portait à tous ceux qui eurent à souffrir en cette triste circonstance. Mgr de Roquelaure donna 1,000 livres et tous les couvents de la ville rivalisèrent de générosité.

L'assemblée nationale elle-même en fut informée et il y fut bien constaté que ce crime, attribué d'abord à une cause politique n'était que le résultat d'une sauvage vengeance.

M. le Président remercie M. l'abbé Vattier, de son intéressante lecture, qui jette un nouveau jour sur une des plus anciennes institutions du vieux Senlis. Puis M. René de Maricourt est appelé à donner quelques renseignements complémentaires sur la carte préhistorique du département de l'Oise, présentée à la première séance.

Notes pour la carte préhistorique du département de l'Oise, présentée par R. de Maricourt et R. Guérin, et dressée d'après leurs recherches personnelles et les ouvrages et renseignements de MM. Graves, Woillez, Baudon, Ponthieux, Louchez, Vinet, Caudel, de Caix de Saint-Aymour, Plessier, Thibaut, Margry, Guillemot, Fautrat, etc. etc.

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS.

Canton d'Auneuil.

Frocourt.	Découvertes *paléolithiques* (type acheuléen).
St-Germain-la-Poterie.	Silex et haches néolithiques dans le bois de la commune.
Mont-Saint-Adrien.	Silex néolith.
Ons-en-Bray.	Id. Id. sépultures.

Canton de Beauvais.

Beauvais.	Gisement *paléolithique* (types acheuléen et moustiérien), station néolithique au Mont-Saint-Jean.
Allonne.	Découvertes *paléolithiques.*
St-Martin-le-Nœud.	Silex, haches néolith. (Musée de Beauvais).

Goincourt.	Gisement *paléolithique* très-important à Montguillain, alluvion (type moustiérien, d'après M. de Mortillet), travaux et exploration du docteur Baudon, de M. Ponthieux, etc.
	Idem, station néolithique.

Canton de Chaumont.

Boubiers.	Menhir dit Pierre-Frite.
Boury.	DOLMEN, cromlech, deux menhirs, silex taillés, haches, dolmen détruit?...
Liancourt-St-Pierre.	Silex taillés (néolith.).
La Villetertre.	A Saint-Cyr-sur-Chars, menhir.
Serans.	Silex taillés (néolith.).
Montjavoult.	Tumulus et silex (néolith.).
Vaudancourt.	Menhir dit Pierre-Tournante, haches néolithiques (Musée de Beauvais).
Trie-le-Château.	DOLMEN exploré et décrit.
Délincourt.	Menhir brisé.

Canton de Coudray-Saint-Germer.

Sérifontaine.	Découvertes *paléolithiques* et silex néolithiques.
St-Pierre-ès-Champs.	Silex taillés (néolithiques), haches polies.
St-Aubin-en-Bray.	Haches néolithiques (Musée de Beauvais).
Saint-Germer.	Station néolithique.

Canton de Formerie.

Boutavant-la-Grange. Sépultures néolithiques?

Canton de Grandvilliers.

Pas de découvertes préhistoriques signalées.

Canton de Marseille.

Marseille.	Haches (néolith.).
Milly.	Id. Id.

Canton de Méru.

Montherlant.	Menhirs détruits.
Pouilly-en-Vexin.	Menhir détruit. Haches et silex néolith.

Canton de Vivilliers.

Bailleul-sur-Thérain.	Haches, silex et poteries (néolith.). Bronzes.
Therdonne.	Silex et grès travaillés (néolith.).
Laversine.	Sépulture néolithique?
Troissereux.	Ossuaire et haches silex (néolith.).
Bresles.	Découvertes *paléolithiques*, néolithiques, bronze, cité palustre?

Canton de Nouilles.

Hermes.	Ossuaire, haches néolith., bronze.

Montreuil-s.-Thérain.	Tombelle?
Villiers-St-Sépulcre.	DOLMEN dit Pierre-aux-Fées, haches silex, jade (néolith.).
Abbecourt.	Ossuaire et haches avec poteries (néolith.). DOLMEN.

Canton de Songeons.

Hanvoille.	Haches néolithiques (Musée de Beauvais).
Escames.	Sépulture néolithique?
Loueuse.	Id?
Wambez.	DOLMEN détruit.

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT.

Canton de Breteuil.

Rouvroy-lez-Merle.	Tumulus?
Choisy-la-Victoire.	Haches en silex (néolith.).
La Hérelle.	Idem, station.
Mesnil-Saint-Firmin.	Id. Id.
Beauvoir.	Id.
Bouvillers.	Découvertes *paléolithiques*.
Vendeuil-Caply.	Haches (néolith.), dont une en jaspe vert, poteries.

Canton de Clermont.

Avrechy.	Près de Bizancourt station (néolithique).
Breuil-le-Sec.	Silex (néolith.).

Canton de Crèvecœur.

Pas de découvertes.

Canton de Maignelay.

Méry.	Haches nombreuses (néolith.).
St-Martin-au-Bois.	Idem.
Courcelle-Epayelles.	Idem, station (néolith.).
Moranvilliers.	Idem.
Coivrel.	Idem, station (néolith.).

Canton de Froissy.

Puits-la-Vallée.	Haches (néolithiques) Musée de Beauvais.

Canton de Liancourt.

Sacy-le-Petit.	Tumulus détruit?
Nointel.	Station (néolith.).
St-Martin-Longueau.	Silex (néolith.), bronze.
Brenouille.	Menhir ou bloc naturel?
Catenoy.	Station, atelier, camp, tumulus (Ouvrage de M. Ponthieux).
Sacy-le-Grand.	Silex, bronze, poteries, traces de cité palustre, d'après le docteur Baudon.
Cinqueux.	Haches et silex taillés (néolith.), bronze.
Les Ajeux.	Silex et bronze.

Canton de Saint-Just-en-Chaussée.

Saint-Just.	Bronze et silex.

Canton de Mouy.

Bury.	Découvertes néolithiques, hache en jaspe vert.
Mouy.	Atelier du camp Barbet, traces de de cité palustre (Ouvrage du docteur Baudon).
Heille.	Station néolithique.
Hondainville.	Découvertes néolith., bronze.
Neuilly-s.-Clermont.	Idem.
Saint-Félix.	Station (néolithique).
Ansacq.	Idem.

A ajouter :

Coivrel.	Gisement *paléolithique*, alluvion.
Domfront.	Idem.
Dompierre.	Idem.
Ferrière.	Idem.
Maignelay.	Idem.
Moyenneville.	Idem.
Montigny.	Idem.
Wacquemoulin.	Idem.
Cuignières.	Idem à la surface du sol.

Stations néolithiques.

Le Frétoy.

Godenvillers.	
Montgerain.	
Tricot.	
Le Ployron.	
Fournival.	
Gannes.	
Mesnil-sur-Bulles.	
Ravenel.	Atelier.

ARRONDISSEMENT DE COMPIÈGNE.

Canton d'Attichy.

Attichy.	Cromlech et silex (néolith.).
Courtieux.	DOLMEN.
Haute-Fontaine.	Haches, silex (néolith.).
Cuise-Lamothe.	Cromlech, silex (néolith.), menhir.
Bitry.	Menhir.
Pierrefonds.	Découvertes (néolithiques), bronze.
Rethondes.	Torques et autres bronzes.
Autrèche.	Menhir.
St-Pierre-lès-Bitry.	Ossuaire préhistorique?
Trosly-Breuil.	Menhir et cromlech.

Canton de Compiègne.

Compiègne.	Forêt, quelques découvertes *paléolithiques* (type acheuléen), menhir.
Clairoix.	DOLMEN, silex (néolith.), poteries.
Jaux.	Ossuaire?
Venette.	Haches, silex (néolith.).

Vieux-Moulin, St-Pierre-en-Chastre.	Silex (néolith.), bronze, fer.

Canton d'Estrées-Saint-Denis.

Francières.	Atelier ou station importante (néolithique).
Saint-Remy.	Haches et silex (néolith.).
Hennevilliers.	Id. Id.

Canton de Guiscard.

Crisolles.	Tombelle?
Beaugies.	Id.?
Guiscard.	Id. (plusieurs)?
Maucourt.	Id.? (Il est difficile d'affirmer que ces monuments sont préhistoriques.)
Berlancourt.	Silex (néolith.).
Chelles.	Id.
Villeselve.	Id. et haches.

Canton de Lassigny.

Gury.	Découvertes (néolithiques).
Roye-sur-Matz.	Menhir.
Lagny.	Tombelle.
Candor.	Id. et haches (néolith.).

Canton de Noyon.

Mondescourt.	Tombelle?

Pontoise.	Tombelle ?
Babœuf.	Tumulus, ossements, poteries.
Grandru.	Tombelle ?
Porquéricourt.	Menhir ou bloc naturel ?
Villiers-sur-Coudun.	DOLMEN.
Ville.	Menhir et silex (néolith.).
Salency.	Tombelle ?
Apilly.	Deux Menhirs.
Bretigny.	Menhir, station (néolith.).
Caisne.	Menhir.
Cuts.	Tombelles.

Canton de Ribécourt.

Pimprez.	Station (néolith.), bronze.
Thourotte.	Tombelle et station (néolith.).
Dreslincourt.	Station (néolith.).

Canton de Ressons.

Coudun.	Station (néolith.).
Gournay.	Bronze.
Lataule.	Station (néolith.).
Belloy.	Excavations circulaires ?

ARRONDISSEMENT DE SENLIS.

Canton de Betz.

Neufchelles.	Silex (néolith.).
Rouvres.	Id.
Précy-à-Mont.	Menhir phallique et légendaire.

Rosoy.	Menhir.
Cuvergnon.	Menhir et station (néolith.).
Autheuil-en-Valois.	Station (néolith.) et découvertes *paléolithiques*.
Thury-en-Valois.	Id.
Brégy.	Découvertes *paléolithiques*.
Acq-en-Multien.	Silex (néolith.).
Boullare.	Id. et grès travaillés (néolith.).
Betz.	Station (néolith.).
Mareuil-sur-Ourcq.	Id.
Marolles.	Id. et découvertes *paléolithiques*.
Villeneuve-sous-Thury.	Atelier (néolith.) et découvertes *paléolithiques*.

Canton de Creil.

Précy-sur-Oise.	Station (néolith.) et gisement *paléolithique*.
Montataire.	Découvertes (néolith.) et bronze.
Maysel.	Station (néolith.).
Tiverny.	Id.
Gouvieux.	Station importante (camp), bronze.
Mello.	Bronze.
Nogent-les-Vierges.	Grotte sépulcrale (silex), (néolith.) et bronze.
Cramoisy.	Station (néolith.).
Creil.	*Paléolithique* (alluvion), station (néolith.) très-importante.

Canton de Crépy-en-Valois.

Crépy.	Dans les bois, blocs pouvant être considérés comme des menhirs.

Orrouy.	Menhir, grotte sépulcrale, silex (néolith.) et découverte *paléolithique* contestable.
Ormoy-Villiers.	Menhir.
Trumilly.	Id.
Auger-St-Vincent.	Découvertes, silex (néolith.).
Béthisy-St-Pierre.	Id.
Glaignes.	Sépulture (néolith.).
Sery-Magneval.	Grotte sépulcrale.

Canton de Nanteuil.

Ermenonville.	Menhir détruit.
Borest.	Menhir debout et tombelle détruite.

Canton de Pont.

Brasseuse.	Découverte, silex (néolith.).
Roberval.	Tumulus, station (néolith.).
Verberie.	Station (néolith.).
Rhuis.	Menhirs détruits et station (néolith.).
Villeneuve.	Haches (néolith.).
Verneuil.	Bronze, poteries, fer, tumulus (Musée de Senlis).
Poulpoint.	DOLMEN, bronze.
Fleurines.	Menhir, bronze.
St-Vaast-de-Longmont.	Bronze.
Reray.	Haches (néolith.).

Canton de Senlis.

Thiers.	Découvertes, bronze et haches (néolith.).
Barberie.	Stations et silex, épars (néolith.).
Senlis.	Silex (néolith.), épars, cromlech et menhirs dans la forêt.
Mont-l'Évêque.	Silex nombreux (néolith.) et découverte *paléolithique* (Musée de Senlis et nos collections).
Montépilloy.	Silex et haches (néolith.), bronze.
Rully, près Bray.	Atelier (néolith.) et bronze, fer.
Chamant.	DOLMEN, silex (néolith.).
Ognon.	Silex, haches néolith. (nos collections).

La séance est levée à cinq heures et demie.

JEUDI 31 MAI.

Excursion à Compiègne.

L'excursion faite à Compiègne, occupera une place toute particulière dans les vieilles annales et les plus brillants souvenirs du Congrès. La Société historique de cette ville lui tendait avec la plus courtoise amabilité une main confraternelle, et c'était pour lui, ainsi que pour la

Société française d'Archéologie, un sujet d'attraction plus puissant encore que les magnificences artistiques et monumentales de la noble cité.

Aussi environ soixante membres du Congrès, fidèles au rendez-vous, arrivaient le matin à la gare de Compiègne où ils étaient reçus par M. Bottier, président de la Société historique; M. le comte de Marsy, le sympathique et dévoué secrétaire de cette compagnie, MM. de Roucy, du Lac, Sorel, etc., empressés à se constituer les guides obligeants du Congrès (1).

Sous leur direction on a immédiatement visité, dans un ordre parfait, une première série des monuments, la tête du pont où fut prise Jeanne d'Arc, la grosse tour dite de Charles le Chauve, les magnifiques salles souterraines de l'Hôtel-Dieu, les anciennes maisons de bois et les anciens hôtels les plus curieux de la ville, l'église Saint-Antoine, l'ancienne église de Saint-Pierre et les cloitres de l'abbaye de Saint-Corneille. Pour clore cette première partie de la journée, le cortége, augmenté d'un certain nombre de confrères arrivés de différents points par d'autres trains, se réunissait à onze heures et demie autour d'un déjeuner réconfortant, à l'hôtel de la Cloche, sous la bienveillante présidence de M. Bottier, qui a complimenté le Congrès dans les termes suivants :

MESSIEURS,

« La ville de Compiègne est fière de vous posséder dans ses murs. Mais il appartenait surtout à la Société histo-

(1) N'oublions pas de dire que, grâce à une attention délicate, chaque membre, en arrivant, se trouvait en possession d'un ancien plan de Compiègne, qui le mettait à même de se faire immédiate-

rique, à cause des liens de confraternité qui nous unissent, de vous souhaiter la bienvenue, et de vous exprimer tous ses remerciments. Il m'est bien agréable d'être l'interprète de ses sentiments, et de vous dire qu'elle n'est pas moins charmée qu'honorée de votre excursion à Compiègne.

« Le bassin de l'Oise que vous parcourez dans votre XLIVe session, offre un immense intérêt au point de vue historique et archéologique. C'est à la fois le berceau de la féodalité et du style ogival. C'est là que, depuis le com-

ment une idée de l'état de la ville, il y a un siècle et demi. Ce plan était renfermé dans un carton portant d'un côté :

La Société historique de Compiègne au Congrès Archéologique de France. Jeudi 31 *mai* 1877.

De l'autre, on lisait :

ITINÉRAIRE.

Tête du pont où a été prise Jeanne d'Arc.
Grosse tour dite de Charles-le-Chauve.
Hôtel-Dieu. (Salles souterraines et chapelle).
Anciennes maisons de bois.
Église Saint-Antoine.
Hôtel des Rats; Cour le Roi.
Cloîtres de l'abbaye de Saint-Corneille.
Déjeuner à onze heures et demie, à l'hôtel de la Cloche.
Église Saint-Jacques.
Promenades au Parc, à l'Exposition, etc.
Rendez-vous au Palais, à deux heures et demie.
Musées Kmer et Gallo-romain, Galerie de tableaux, Grands appartements.
Porte de l'Arsenal.
Hôtel de ville. — Musée Vivenel.

mencement de notre antique monarchie ont séjourné nos rois; c'est là aussi que le moyen âge se fait remarquer par un plus grand nombre de monuments militaires ou civils, et que les églises gothiques s'illustrent par un caractère, par un cachet de pureté et de grâce qui ne se rencontrent peut-être pas ailleurs.

« Ces temples d'un style si hardi, si nerveux, si sévère, si majestueux, quoique en même temps si svelte, si élancé, si aérien, et qui ne s'en harmonise pas moins bien avec des proportions souvent gigantesques, il n'y a qu'un sentiment qui puisse en expliquer la conception et l'exécution, qui puisse expliquer la conception et l'exécution de ces merveilles, c'est le sentiment religieux, c'est l'inspiration divine, c'est l'enthousiasme chrétien.

« A Compiègne, en particulier, votre attention se fixera notamment sur les restes de l'abbaye de Saint-Corneille, fondée en 876 par Charles le Chauve; sur la grande tour dépendant d'un palais bâti sous le règne du même monarque; sur l'Hôtel-Dieu, qui est l'œuvre de la charité de saint Louis; sur l'hôtel de ville, qui date de la fin du xve siècle; enfin, sur les musées de la ville et du château.

« Que j'éprouve le besoin, à l'occasion de cette grande réunion, de vous dire combien nous devons nous estimer heureux d'avoir l'instinct, le goût, l'attraction, le culte des choses de l'antiquité! Au-dessus des régions nuageuses, trop souvent, hélas! grosses d'orages, où l'âme saturée de fiel, enfiévrée, haletante d'ambition ou d'orgueil, est en proie au chancre qui la dévore, j'aperçois notre but, notre objectif, notre perspective, notre horizon. Vous surtout, Messieurs, les princes de la science archéologique, dans la sphère sereine où vous êtes placé, mieux que personne, vous pouvez me comprendre.

« L'archéologie, c'est de l'histoire, car, à chaque découverte, correspond souvent un fait historique; c'est de l'histoire vivante, la plus sûre, car des choses qui ne meurent pas, sont marquées à son éternelle empreinte; c'est la meilleure, car elle ne s'appuie pas seulement sur la tradition orale, qui n'est que le reflet de la mémoire des hommes; elle ne s'appuie pas seulement sur des faits accidentels, passagers, sur des événements plus ou moins fugitifs dont le temps emporte la trace; mais elle est toujours là; elle s'incarne dans le bronze, dans le fer, dans le bois, dans le marbre, dans la pierre, dans la terre, partout, enfin, dans ce qui a vécu.

« Il en découle ceci, c'est qu'elle est le plus solide véhicule de la saine, de la vraie, de la bonne tradition, l'auxiliaire le plus utile de l'histoire proprement dite qu'elle explique, qu'elle commente, qu'elle rectifie, qu'elle complète, alors qu'elle ne la remplace pas. L'histoire, aussi, lui rend d'importants, de nombreux services; et très-souvent elles se prêtent un mutuel appui : — sur ce terrain, elles sont sœurs jumelles; elles se donnent la main. L'archéologie a sans doute des obscurités qui sont parfois des problèmes difficiles à résoudre, des mystères même insondables, — combien, en effet, il y a à deviner, à fouiller, à creuser, à exhumer, à évoquer! Puis, vient l'heure de catégoriser, d'individualiser, de biographiser, si l'on peut s'exprimer de la sorte, chacun de ces fragments, chacun de ces objets, tantôt éparpillés, tantôt confondus pêle-mêle dans la poussière des siècles. Il ne s'agit donc pas seulement, à force de veilles, d'investigations, d'élucubrations, de patience, de ressusciter le passé, de faire sortir la vie de ce qui semblait être le néant, de rendre la vie à tous ces débris; mais il faut, de plus, la mettre à sa place en leur appropriant la physionomie distinc-

tive qui les caractérise, en leur donnant comme une âme et une voix; il faut de plus, classer la lumière à travers toutes ces ténèbres, pardonnez-moi la hardiesse de pareils termes.

« Quoi qu'il en soit, même dans les situations les plus difficiles, les plus complexes, les plus souterraines, par les déductions de la science approfondie, par des rapprochements rationnels, par des combinaisons logiques, sérieuses qui n'empruntent rien à l'aventure, par d'ingénieuses comparaisons, par des efforts presque surhumains de l'esprit et de la volonté, on parvient souvent à s'élever au-dessus des hypothèses, au-dessus des conjectures, et jusqu'au niveau de la pure vérité.

« C'est ainsi, par l'accomplissement de cette tâchear due, immense, incommensurable, qu'on arrive à reconstituer toute l'antiquité.

« N'est-ce pas le cas de rappeler ici les services multiples, variés, éclatants rendus par le Congrès archéologique qui a sauvé tant de monuments du vandalisme, de la pioche des démolisseurs et qui a empêché d'en déshonorer tant d'autres?

« Enfin, sans parler ici de la géologie et de l'anthropologie, l'archéologie, dans son domaine inépuisable, a aussi les liens les plus intimes, les affinités les plus profondes avec l'ethnographie, cette science si vaste, si belle qui embrasse la vie physique et morale des peuples. A vrai dire, elle en est sous plus d'un aspect le principe générateur, la clef et le pivot.

« Que de richesses, que de trésors accumulés dans les œuvres des archéologues! Quel héritage pour la postérité! On ne vit pas seulement avec ses contemporains, dans e cercle étroit du présent; on vit surtout des actes du passé; de la pensée, des sentiments, de l'inspiration, des souve-

nirs qu'ils provoquent ou qui s'y rattachent. C'est là tout à la fois, la force et le charme de l'humanité; la vie, par là, est décuplée.

« Ils sont donc bien dignes d'admiration, de respect et de reconnaissance, les hommes illustres qui se sont dévoués à la science archéologique, qui en ont fait la noble passion, l'honneur et la gloire de leurs études.

« Dans des genres qui diffèrent un peu entre eux, quoique dans le même ordre d'idées, qui ne se souvient des noms, de Vaillant, de d'Agincourt, tous deux enfants de Beauvais, de Lebeuf, de Bonamy, de Montfaucon, de Caylus, de l'abbé Barthélemy, de Millin, de Lenoir, de Quatremère de Quincy, de Du Sommerard, et surtout d'Arcisse de Caumont, dont l'organisation fut toute archéologique, tant l'amour de l'antiquité était natif en lui; de Caumont qui, par son esprit d'étonnante initiative et de vulgarisation qui rayonne dans toute la France, par l'héroïsme de ses incessants labeurs qui ont usé sa vie, par des écrits admirables, a donné une si vigoureuse, une si féconde impulsion à cette grande branche des connaissances humaines. Combien doit être vénérée et bénie la mémoire de mon immortel compatriote! Heureusement, Messieurs, il se trouve, parmi vous, des imitateurs et des continuateurs de Caumont, qui sont aussi animés d'un zèle ardent, et qui, eux aussi, ont le feu sacré du génie archéologique.

« Permettez-moi, en finissant, de former un vœu et d'exprimer un des plus vifs désirs de la Société historique de Compiègne, c'est de voir, d'ici à une époque peu éloignée, le Congrès archéologique tenir ses assises dans notre ville. — Elle sera heureuse d'avoir à enregistrer cet honneur et d'en garder le souvenir dans ses annales.

« Permettez-moi, aussi, de porter un toast au Congrès,

en général, et, en particulier, de boire à la santé de M. Léon Palustre, qui en est le si savant et si digne directeur. »

Après cette allocution qui a été, à plusieurs reprises, interrompue par des marques d'approbation de tous les membres du Congrès, et dont la fin a été accueillie par des applaudissements et des acclamations unanimes, M. Palustre, au nom de la Société française d'Archéologie, a remercié la Société historique de Compiègne de son sympathique et brillant accueil, et l'un des convives s'est fait aussi l'interprète de la gratitude générale en portant un toast aux dames qui, par leur gracieuse présence, ajoutaient un charme de plus à la réunion.

Une promenade dans le parc du château et à l'Exposition organisée pendant le Concours régional, a précédé le rendez-vous donné à deux heures et demie au musée Kmer, installé au rez-de-chaussée du palais. Le musée Kmer ou cambodgien, reflet d'une civilisation asiatique disparue, est unique en Europe par l'étrangeté de ses monuments, produits d'un art qui, tout en conservant son caractère spécial, offre parfois des réminiscences de l'art assyrien, de l'art romain, et de vagues préludes de la Renaissance. Ç'a été une rare bonne fortune pour les hôtes qu'il recevait, de le parcourir sous l'attachante direction de M. de Marsy, dont les explications ont fait regretter qu'un plus long examen n'ait pu être consacré à cette collection.

Si les richesses du musée Kmer se composent d'objets éminemment exotiques, la salle supérieure contient, en revanche, un musée gallo-romain qui, entre autres mérites, a celui d'être éminemment local. Là, on se trouvait en plein domaine de M. de Roucy, le perspicace fouilleur de Champlieu et de ses environs, et nul mieux que lui ne

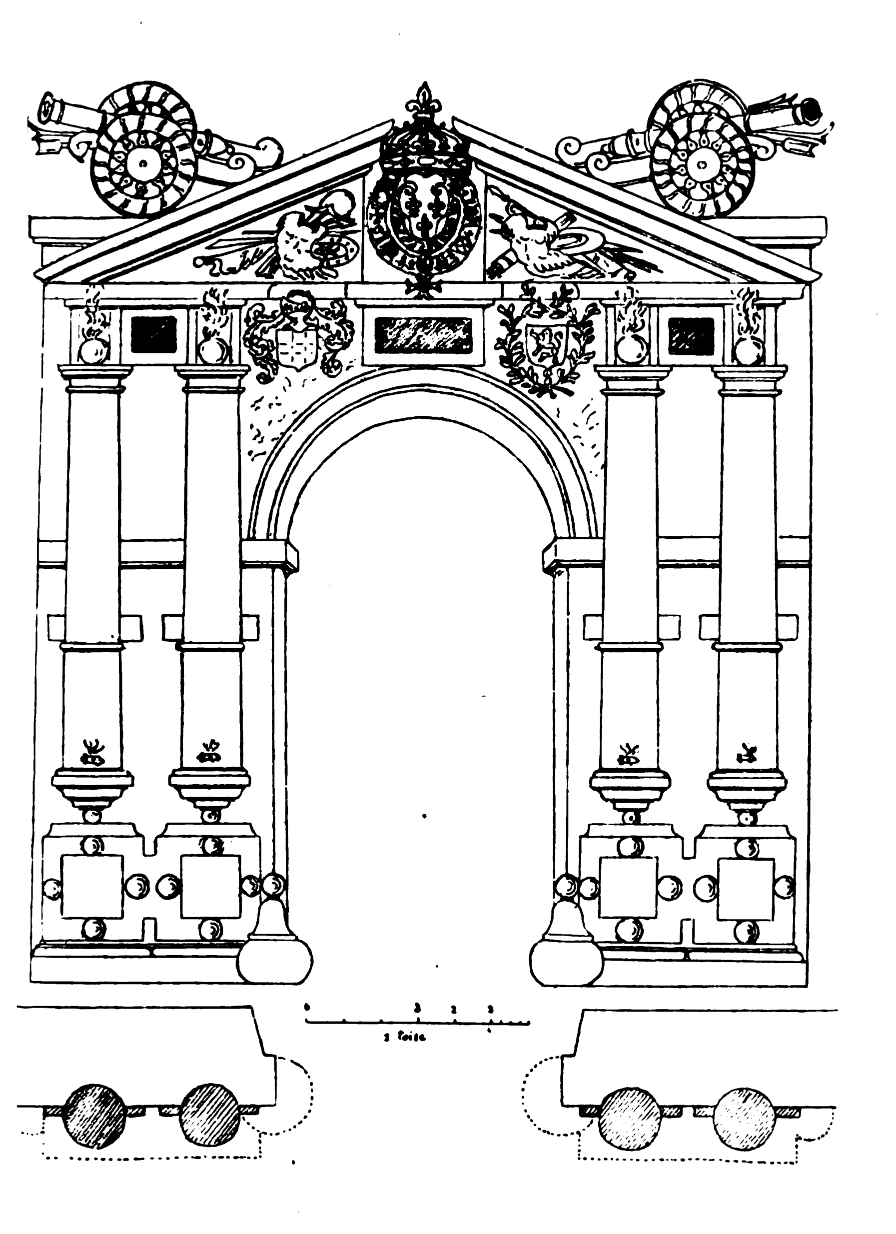
pouvait faire connaître, comme il l'a fait, les produits de ses explorations qu'on avait sous les yeux.

La visite des grands appartements du château, décorés d'objets d'art d'une époque plus récente, céramique de Sèvres, tableaux de l'école française, splendides tapisseries, a été comme un intermède habilement ménagé entre le musée archéologique du palais et le musée Vivenel, établi dans l'hôtel de ville, le bijou des monuments de Compiègne, rendu par M. Laffolye, à la pureté et à l'élégance de ses premières lignes architecturales.

Le musée, dont est fière à si juste titre la ville de Compiègne, a été formé par l'un de ses citoyens, passionné pour l'amour des arts et de l'antiquité, Antoine Vivenel, qui le donna à sa ville natale en 1843.

« Cette collection, dit un éminent publiciste dans un remarquable aperçu sur la ville de Compiègne, est une encyclopédie abrégée de tous les arts, dans tous les temps et chez tous les peuples. Sculpture, peinture, céramique, verrerie, ameublement, panoplie, serrurerie, bijouterie, orfévrerie, émaux, curiosités égyptiennes, indoues, chinoises, japonaises, médailles, glyptique, il n'y a pas une création du génie humain qui ne soit glorieusement représentée au musée de Compiègne. »

La courtoisie de MM. les membres de la Commission qui veille à la garde de ces richesses et qui a M. de Marsy pour secrétaire, est trop traditionnelle pour qu'il soit besoin de dire avec quelle grâce, quelle aimable érudition ils ont fait au Congrès les honneurs du lieu, tant dans la magnifique salle des objets du moyen âge et de la Renaissance, que dans la salle des antiquités. C'est dans cette dernière, où un punch avait été servi par les soins de MM. du Comité historique, que l'on a attendu le moment du départ, fixé à six heures, et qui mettait fin à cette



Porte de l'arsenal de Compiègne.

(D'après un dessin conservé aux Archives municipales.)

journée, dont chacun emportait le plus précieux souvenir, en témoignant sa gratitude pour ceux qui l'avaient organisée.

Hôtel de ville de Compiègne.

Par M. le comte de Marsy.

SOMMAIRE ANALYTIQUE

1. Introduction. — 2. Sources du travail. — Première maison de ville et donation de Jean Loutrel. — 4. Emplacement. — 5. Aspect général. — 6. Construction du nouveau bâtiment. Plan, durée des travaux. — 7. Fondations, caves. — 8. Matériaux. — 9. Maçonnerie. — 10. Charpente. — *Extérieur :* 11. Porte. — 12. Décoration de la façade. — 13. Couverture, comble. — 14. Beffroi. — 15. Lion du beffroi. — 16. Horloge. — 17. Cloche. — 18. Appeaux. — 19. Picantins. — *Intérieur :* 20. Escalier. — 21. Distributions successives. — 22. Antichambres. — 23. Salle d'Assemblées. — 24 Chambre du Conseil. — 25. Premier étage. — 26. Écritoire. — 27. Archives. — 28. Arsenal. — 29. Cuisine. — 30. Dépenses. — *Bâtiment de la Justice consulaire :* 31. Acquisitions. — 32. Construction et décoration, intérieur, cabinet. — 33. Porte de l'arsenal. Bâtiment neuf de la Caisse d'épargne. — 34. Bâtiment de la rue des Pâtissiers. École de Dessin.

1. *Introduction.*

Lorsque, quittant Paris, on se dirige vers le Nord, l'hô-

tel de ville de Compiègne inaugure brillamment la série des édifices construits au XVe et au XVIe siècle par les municipalités dans les principales villes de la Picardie et des Flandres (1). Ce monument a été décrit déjà avec soin par M. Verdier, qui en avait entrepris la restauration (2), mais nous avons pensé que l'histoire de sa construction et des modifications qu'il a subies pourrait offrir un certain intérêt, et c'est ce que nous allons essayer de retracer dans ces notes.

2. *Sources du travail.*

M. de L'Épinois, qui a rédigé l'inventaire sommaire des archives de Compiègne, disait dans un travail qu'il a publié à ce sujet (3) qu'en compulsant les registres des comptes municipaux, il serait possible d'établir presque exactement le chiffre de ce qu'avait coûté la construction de notre hôtel de ville. C'est ce que nous aurions désiré faire; mais après avoir relevé toutes les mentions que nous fournissent les comptes, nous avons reconnu que trop souvent les dépenses relatives aux travaux de l'hôtel de ville se trou-

(1) L'hôtel de ville de Noyon date de 1485 et la grande galerie de 1523 seulement, celui de Saint-Quentin de 1509. Il est à remarquer qu'aucun des historiens ou des voyageurs des deux derniers siècles n'a consacré même une ligne à la description de l'hôtel de ville de Compiègne.

(2) Verdier et Cattois, *Architecture civile et domestique*, t. Ier. M. Laffolye, qui a exécuté la seconde restauration, doit prochainement publier ses dessins avec une courte notice descriptive (Lib. Morel).

(3) Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XXV, p. 141, 1863-64.

vaient confondues avec celles qui concernent les remparts, les portes, les chaussées et les autres bâtiments municipaux (1); aussi avons-nous renoncé à ce projet et nous bornerons-nous à donner un certain nombre de mentions permettant de fixer la valeur des différents matériaux et le salaire des ouvriers appelés à prendre part à cette construction.

3 *Première maison de ville et donation de Jean Loutrel.*

Jusqu'à la fin du XIVᵉ siècle, nous ne pouvons indiquer exactement quels furent le lieu de réunion des gouverneurs attournés chargés de l'administration de la ville, et le dépôt des archives et du matériel de guerre de la cité. Nous sommes autorisé toutefois à supposer que ce local, s'il existait, ne devait pas être brillant, car en 1397, un bourgeois, nommé *Jean Loutrel* ou *Loutré*, légua à la ville qu'il habitait deux maisons situées sur la *place au Blé* et les affecta au service de la ville. Ces deux maisons occupaient l'emplacement du bâtiment principal de l'hôtel de

(1) Que n'avons-nous aussi les petits feuillets de papier, *veus et rendus par le receveur* et qui contenaient en détail les mémoires qu'il ne fait que résumer, ainsi que les mandements motivés des gouverneurs? nous trouverions là de précieux renseignements sur les travaux exécutés à notre hôtel de ville; grâce à eux, nous pourrions reconstituer exactement le devis et le montant des dépenses, tandis qu'il nous est impossible d'essayer un semblable travail, quand nous trouvons dans le même article du compte, du bois pour les feux de joie, des pierres pour les bâtisses, des cailloux pour les routes, des pourboires aux sonneurs, des dîners aux gouverneurs et un à-compte à un tailleur d'images.

ville actuel. On les connaissait sous les noms de la grande et de la petite, cette dernière est désignée comme située lez-là Cloche.

La ville fut reconnaissante à Jean Loutrel de la donation qui lui était faite et elle fit célébrer chaque année un obit en son honneur à l'église Saint-Jacques; nous trouvons, dès 1427, de nombreuses mentions des sommes payées à cet effet, sommes qui s'élèvent en général à 12 sous parisis par an (1).

Ces maisons n'étaient pas pour la ville d'une utilité indispensable, sans doute à cause de leur mauvais aménagement; aussi, après avoir réservé ce qui était nécessaire pour mettre les archives et conserver les poudres et l'artillerie, les attournés louaient-ils le surplus. Cet état de choses dura ainsi pendant la plus grande partie du XV[e] siècle (2). De fréquentes réparations furent faites aux bâtiments légués par Jean Loutrel.

En 1461, par exemple, on consolida les chapiteaux avec du plomb neuf, de l'estain d'Angleterre et de la poix de Bordeaux (CC. 22).

(1) CC. 13, CC. 36 f° 63. Archives de Compiègne. Afin d'éviter des répétitions, nous donnerons seulement les lettres de l'inventaire et les folios des registres.

(2) « Dans les premières années de la donation de Loutrel, les attournés paraissent cependant s'être réunis dans l'hostel commun, ainsi qu'on l'appelait. Nous trouvons en effet différentes dépenses se rapportant à des acquisitions relatives à son ameublement. En 1408, « une nate contenant de long XIIII piez et de lé sept piez, pour mettre en la Chambre de la ville, dessoubz le comptoir. » (CC. 8.) En 1449, un tapis de Hongrie, « pour trois aulnes de drap vert achetez d'un marchant tongrois, pour mettre sur la table et comptoir de la Chambre de la ville, au prix de 10 sous par aulne. » (CC. 18, d'après l'Épinois.)

Un incendie allumé en mars 1466 *par méchef* en détruisit une partie, malgré les secours apportés par des ouvriers qui réussirent à l'éteindre et furent gratifiés pour ce motif d'un don de 54 sous (1). Les réparations faites à la suite de cet événement s'élevèrent à 72 livres (2).

Mais, en 1499, les choses étaient arrivées à un point tel qu'il fallut songer à une réédification complète; dans une assemblée tenue au mois de janvier, on décida qu'il était nécessaire de reconsfruire l'édifice, attendu que les combles, qui étaient depuis longtemps sur étais, fondaient, ainsi que le mur et le pignon de la chambre de derrière sur le jardin.

Le bâtiment qui fut alors construit est celui que nous voyons aujourd'hui et qui n'a subi depuis cette époque que des modifications qui n'ont pas altéré sensiblement le caractère primitif de son architecture.

On commença par démolir le grand corps sur l'emplacement duquel devait s'élever le nouveau bâtiment. Les matériaux furent mis à part, soit pour être utilisés à la nouvelle construction, soit pour être vendus.

Le 9 août 1505, le receveur donne mandement de 8 livres parisis aux plâtriers qui ont « découvert et mis à point au jardin de la ville, toute la thuille du grand corps d'ostel d'icelle ville, ensemble des maisons où demeuroient Yvon Hollet dit le Breton, et feu Jehan Laudigeois (3). »

Peu de jours avant on avait vendu à Jehan Carrière le jeune, marchant mercier, le bois de l'un des combles de l'ostel de ville, pour laquelle « vendicion et délivrance à luy

(1) Mss. Léré, d'après Charmolue.

(2) Id.

(3) CC. 76, fo 122 v. le prix de 8 livres avait été fixé par un marché.

faitte, comme au plus offrant et dernier enchérisseur, le tiers jour du mois d'avril 1505, par Monsieur le lieutenant de Monseigneur le bailly de Senlis, » il payait 4 livres parisis (1).

Les deux maisons dont nous venons de voir démolir la toiture étaient louées par la ville, la première dite la petite maison de l'hôtel de ville, moyennant 60 sous parisis à Yvon Hollet, povre homme, et la seconde à Jehan Bucquet, clerc de l'hôtel de ville, moyennant quatre livres parisis; mais les gouverneurs leur accordèrent la remise de ces sommes « en considération de ce que l'on a desmoly ledit hostel et la petite maison » (2).

4. *Emplacement.*

L'hôtel de ville était compris dans un tour (3) auquel il donna son nom. Ce tour, qui comprenait non-seulement l'hôtel de ville, mais encore quelques habitations particulières, avait les limites qu'il conserve aujourd'hui et était compris entre la place de l'Hôtel-de-Ville et les rues actuelles de la Surveillance, Saint-Jacques et des Pâtissiers.

La *place de l'Hôtel-de-Ville* portait alors le nom de *place du Marché au Blé*, qu'elle n'a quitté qu'en 1749; la *rue des Pâtissiers* était qualifiée de *rue de la Heuse* et la *rue de la Surveillance* était alors *rue de l'Image* (4).

L'hôtel de ville avait une porte donnant dans l'impasse

(1) CC. 76, f° 74.

(2) CC. 76, f° 150 v. et 151.

(3) On désignait à Compiègne, sous le nom de tour, chaque pâté ou îlot de maisons.

(4) Aubrelicque. *Rues, hôtels et quartiers de Compiègne*, t. 1er du Bulletin de la Société historique.

de l'arsenal ou de l'ancienne prison, appelée alors *rue Maulgard* (1).

La place qui se trouvait devant l'hôtel de ville était pavée : « A Laurent Holet, paveur, demeurant audit Compiengne a esté paiée la somme de 72 sols 4 deniers parisis pour la quantité de 31 toises de pavement qu'il a faites au devant de l'ostel de ladite ville et de la maison de Pol Dambrine, qu'estoit pris de 2 sols 4 deniers parisis la toise. »

Il y avait devant l'hôtel de ville un puits que nous voyons mentionné dès 1514, époque où on emploie des pierres « pour sa perfection (2). » En 1521, Jehan Richier, maçon, reçoit 40 sols parisis pour avoir fait les marches de ce puits (3).

Il existait encore dans les premières années de ce siècle. Plus tard, il fut remplacé par une pompe dont le corps fut placé contre le mur de l'hôtel de ville, à l'endroit occupé actuellement par la porte d'entrée (4).

5. *Aspect général.*

La seule partie visible de l'hôtel de ville est la façade. Elle

(1) M. Aubrelicque l'appelle ruelle *Mangard,* mais le passage où nous trouvons écrit *Maulgard* nous permet de rectifier cette lecture. Dans sa notice sur les *anciens quartiers de Compiègne,* M. Z. Rendu l'indique comme ayant porté aussi le nom de rue Margotte.

(2) CC. 36, 1514-1517, fº 117.

(3) CC. 37, fº 177 (27 février 1520. V. S).

(4) Cette pompe est figurée sur les dessins de l'hôtel de ville exécutés de 1830 à 1850 environ, et notamment sur la remarquable aquarelle de M. Langlois (1841), donnée depuis peu au Musée Vivenel.

se compose : 1° d'un rez-de-chaussée, percé de quatre fenêtres carrées, à angles émoussés, avec moulures prismatiques et frontons à feuillages. L'une des fenêtres était ouverte au-dessus de la porte d'entrée (1); 2° d'un étage percé de quatre fenêtres de même forme que celles du rez-de-chaussée, mais plus ornées, séparées par des niches à dais délicatement sculptés, et au-dessus duquel règnent une double corniche de feuillages et une balustrade à jour, avec moulures flamboyantes. De petites ouvertures ménagées au-dessus de ces fenêtres donnent du jour à un étage bas, désigné par plusieurs architectes sous le nom de *mezzanino*. Au devant du comble, couvert en ardoise, éclairé par deux grandes fenêtres en pierre surmontées d'ornements à jour, et percé à sa partie supérieure de petites lucarnes garnies en plomb, se détache le beffroi central, surmonté d'un toit pointu et accompagné d'échauguettes ou tourelles également couvertes en ardoise.

Aux deux extrémités de la façade se trouvent des tourelles octogones (2).

(1) Cette disposition a été modifiée lors de la restauration de M. Verdier. Dans une description pittoresque de l'hôtel de ville publiée dans *l'Artiste*, en 1869, M. Charles Beaurin insiste sur l'importance que l'architecte avait dû attacher à l'irrégularité de la façade, à la porte mise de côté, à la différence de largeur des entre-deux des fenêtres. Il cherche à y attacher une idée symbolique ; nous croyons simplement que le constructeur s'est d'abord préoccupé de remplir son but, qu'une fois son plan fait, il a donné du jour aux pièces qui en avaient besoin, et alors seulement, le décorateur a placé ses niches, ses guirlandes et ses ornements dans les endroits restés libres sur la façade.

(2) Nous ne possédons pas de dessins anciens de l'hôtel de ville. La première vue que nous en connaissons est celle qui a

La façade de l'hôtel de ville a 24 mètres de largeur, et

été exécutée vers 1780 et qui figure dans le *Voyage pittoresque de la France*, de Née et de Laborde.

Nous citerons ensuite :

1. Dessins grossiers, exécutés par Léré de 1815 à 1830, bons à consulter seulement pour établir l'état du monument à cette époque.

2. Vue dessinée par Rauch et gravée par Schrœder, pour l'*Histoire des environs de Paris*, de Dulaure.

3. Lithographie de Leradde, pour l'*Album du Nouvelliste de Compiègne*, 1839.

4. Lithographie de Deroy, pour *Compiègne et ses environs*, d'Ewig.

5. Gravure sur bois, d'après un dessin de Desmarest. *Magasin pittoresque* de 1841, p. 230.

6. Aquarelle, par Langlois (1841), aujourd'hui au Musée Vivenel.

7. Lithographie de Villemin, pour le *Voyage dans l'ancienne France*, du baron Taylor.

Une page du texte de cet ouvrage est encadrée dans une lithographie de Blanchard, donnant la vue du beffroi et celle de la porte de l'Arsenal.

8. Gravure sur cuivre, par Oury (vers 1845), planche dont l'original est au Musée Vivenel.

9. Vue gravée par Penel, d'après les dessins de M. Verdier, dans l'*Architecture civile et domestique*.

10. Gravure sur acier, par Mme Clément et A.-F. Lemaître, pour l'*Histoire du palais de Compiègne*, de Pellassy de l'Ousle (1860).

11. Dessins de M. Lafollye, exécutés pour la commission des Monuments historiques et publiés dans l'*Encyclopédie d'Architecture* (1877), à la librairie Morel.

Nous n'indiquons pas en outre quelques dessins sans importance figurant dans des publications illustrées et qui ne sont que des reproductions des types ci-dessus.

le beffroi, avant la dernière restauration, avait une hauteur de 47m30 (1).

Le bâtiment de l'hôtel de ville de Compiègne s'écarte en deux points du plan généralement adopté pour la construction des hôtels de ville dans le nord, non-seulement de la France, mais de l'Europe. Il n'a pas de portique permettant aux bourgeois de se réunir et de traiter soit des affaires municipales, soit de leurs propres intérêts; de plus, le balcon, du haut duquel les officiers municipaux avaient l'habitude de parler au peuple ou de faire faire des proclamations, n'existe qu'à l'état rudimentaire et consiste seulement dans une petite saillie pratiquée à la galerie du comble.

6. *Construction du nouveau bâtiment, plan, durée des travaux.*

Le style employé dans la décoration est celui de la dernière époque gothique, avec déjà certains des caractères qui distinguent les monuments de la Renaissance.

Pendant longtemps, nous avions cru, ainsi que M. de l'Épinois, que le nom de l'architecte de l'hôtel de ville de Compiègne resterait inconnu, lorsque nous avons trouvé le passage suivant dans le compte des octrois de 1499 à 1505. (CC., 76, f° 94.)

« A Pierre Navyer, dit de Meaulx, masson et maistre des œuvres sur le fait de la massonnerie, audit Compiengne, a esté paié par ledit recepveur pour ses gaiges et pension d'un demy-an, escheu au jour saint Jehan-Baptiste mil cinq cens et cinq, à cause d'avoir veu, visitté et regardé les ouvraiges de massonnerie, qui s'estoyent faictes

(1) Woillez, *Répertoire archéologique de l'Oise*, p. 124.

audict Compiengne, durant ledit demy-an; comme par mandement desdits gouverneurs, le XXIIIe jour de juing 1505, signé dudit Navyer, cy a esté payé trente sols parisis. »

Et dans le même compte, à propos de l'achat de cent soixante-quinze tonneaux de pierre pour la réédification de l'hôtel de ville, fait le 6 mars 1605, on voit qu'ils ont été « mesurés par Pierre Navyer, dit de Meaulx, maistre ès-œuvres dudit Compiengne. (*Ibid*, fo 112.) »

Enfin, à un autre endroit, on voit Pierre de Meaulx, commis, avec plusieurs autres experts, pour examiner la question de mitoyenneté d'un mur de la maison de Pol Dambryne, touchant à l'hôtel de ville.

Ne sommes-nous pas autorisé à supposer que ce maître ès-œuvres, dont nous ne voyons l'existence qu'à cette seule date, peut être l'auteur du plan et le conducteur des travaux, en un mot l'architecte de notre hôtel de ville?

Peut-être nous objectera-t-on la modicité du traitement qui lui est alloué; mais qu'il nous soit permis de faire remarquer qu'il est en rapport avec le chiffre des gouverneurs et des principaux officiers de la ville, et dont les plus élevés n'atteignaient que dix livres.

De ce que Pierre Navyer ne figure plus sur les comptes suivants, peut-être pourrait-on inférer qu'il a quitté Compiègne, ou cessé ses fonctions du moment où les travaux de maçonnerie ont été très-avancés; et nous voyons par les quantités de pierres apportées au commencement de 1505 et par les sommes payées aux maçons pendant la première moitié de cette année, que les travaux du gros œuvre devaient être presque achevés avant l'automne de 1505 (1).

(1) Il nous semble utile de rappeler ici les noms des officiers municipaux de Compiègne qui se sont occupés de la construction

Ces travaux furent exécutés par un grand nombre d'ouvriers de divers corps d'état, qui paraissent avoir travaillé en quelque sorte isolément. Nous trouvons pourtant, pour la maçonnerie, deux entrepreneurs, Hutin Damery et Enguerrand Blondin, auxquels on doit, croyons-nous, attribuer la plus grande partie de ces travaux.

De fréquents paiements leur sont faits pour des sommes assez importantes (1). Au mois de juin 1505, Hutin Damery reçoit « une somme de deux cents douze livres parisis sur et tantement du marché et ouvraiges de massonnerie qu'il est tenu faire en l'ostel de la ditte ville, comme par quatre mandemens donnés desdits gouverneurs, les 12 mars 1504 (1505), 6 et 24 avril, et 23 juin 1505 (2); et le 13 octobre 1511, il est payé à Enguerrand Blondin la somme de cent solz parisis sur et tantement des ouvraiges de maçonnerie qu'il a faits et fait encores à l'hostel de la ville et sans préjudice d'iceulx répéter sur

et des agrandissements de l'hôtel de ville, en attendant qu'un jour une inscription placée dans l'une des salles de cet édifice consacre leur souvenir, ainsi qu'on l'a déjà demandé à plusieurs reprises. Lorsque les travaux furent décidés en 1499, les trois gouverneurs attournés étaient : Nicolle de Hénaut, Adrien Charmolue et Pierre Morel. En 1505, Laurent le Tondeur, Jehan Champion et Nicolle de Pronnay; de 1505 à 1508, Florent Murlot, Jehan de la Vie et Jehan Champion; et de 1508 à 1511, Laurent le Tondeur, Jehan Champion et Robert de Pronnay.

Lors de la construction du bâtiment de la Justice consulaire, de 1653 à 1656, c'étaient René Potier, Louis Charpentier et Henry Sergent. Enfin, les travaux de restauration et les additions faites depuis 1854 l'ont été sous les mairies de MM. Arachequesne, Floquet, Aubrelicque et Leveaux.

(1) CC. 35, f[os] 112, 114, etc.

(2) CC. 76, f[o] 112 v.

les mal-façons que l'on dit estre desdits ouvraiges (1). »

Dans un compte précédent, il reçoit 24 sols parisis « pour ses peines et sallaires d'avoir, par plusieurs et diverses fois, receu et tosé les pierres de l'ostel de la ville (2). »

Bien que les travaux aient encore continué pendant plusieurs années, au milieu de l'été de 1511, la construction était achevée et on procédait à la réception des travaux.

« A Jehan Champion (receveur) la somme de six livres dix sols parisis, qui, par ordonnance des gouverneurs, a esté baillée, c'est ascavoir : 6 livres parisis à Guillaume Cardon, maistre des œuvres en la ville de Beauvais, sur le fait de maçonnerie, pour ses peines d'estre venu de ladite ville de Beauvais, en ceste ville, au mandement desdits gouverneurs pour veoir et visiter l'ouvrage de l'hostel de la ditte ville; et les autres dix solz parisis à Jehan Massé, maçon, demourant en ceste ville, pour ses peines d'avoir assisté avecques ledict Cardon à faire laditte visitation et rapport des mallefaçons, comme par mandement donné desdits gouverneurs, le 16 d'aoust 1511 (3).

Une vue cavalière de Compiègne plusieurs fois reproduite (4), et que l'on fait généralement remonter à 1509, représente l'hôtel de ville achevé.

En novembre 1512, on régalait de vin les charpentiers qui avaient élevé le faîte du comble et on distribuait des

(1) CC. 35, f° 103.

(2) CC. 34, f° 88, 1505-1508.

(3) CC. 35, f° 78.

(4) *Compiègne historique et monumental,* par Lambert de Ballyhier; *Histoire du palais*, par Pellassy de l'Ousle, et *Jeanne*

oublies aux petits enfants, « affin d'en estre mémoratif (1). Aussi, dès le 17 janvier 1513, on voit que les assemblées des notables se tiennent de nouveau dans l'hôtel de ville (2).

La maison de Pierre Loutrel était entourée d'un certain nombre de constructions, dont plusieurs ont continué à subsister jusqu'à nos jours. En faisant les travaux nécessaires pour la démolition et la construction du nouvel hôtel de ville, les ouvriers causèrent à plusieurs d'importants dégâts, et nous voyons la ville indemniser leurs propriétaires; c'est ainsi qu'elle paie à Huguet Fontaine 42 sols parisis pour amener le bois nécessaire à refaire « les maisons Pierre Thorillon et Simon Moustier, qui ont été démolies en partie, en desmolissant l'ostel de la ville (3). » Ce Simon Moustier, valet servant la ville, dont on trouve fréquemment le nom dans les comptes, reçoit ailleurs une indemnité de 4 livres 10 parisis, « pour le récompenser des louages de maison qu'il lui a convenu louer pour demourer l'espace de quinze mois entiers, à cause que sa maison a esté en partye desmolie en faisant les fondemens du mur de l'hostel de la ville (4). »

Une autre difficulté fut soulevée par Pol Dambryne, sergent à cheval de la ville, au sujet de la mitoyenneté du qui séparait sa maison de l'hôtel de ville.

d'Arc, par Wallon (Ed. Didot). L'original appartient à M. le vicomte de Saint-Maurice.

(1) CC. 35, f° 144.

(2) CC. 35, f° 74. Les bâtiments qui étaient restés de l'ancien hôtel de ville, à l'exception de quelques-uns, tels que la cuisine, furent démolis de juin à décembre 1514.

(3) CC. 34, f° 129. 1505-1508.

(4) CC. 34, f° 134 v. 1505-1508.

« A Pierre de Meaulx, Jehan Massé, massons, Jehan Racquet, Jehan Ramesson, charpentiers, Mahiet Diée et Pierre Vignereux, plastriers et couvreurs de thuille, tous esgardz, jurez audit Compiengne, sur le fait desdits mestiers, a esté paié, par ledit recepveur, la somme de vingt-quatre solz parisis pour leurs sallères d'avoir veu et visité le mur devant l'ostel de la ville et la maison de Pol Dambryne, assavoir, se il doit estre moictoyen ou non, parce que ledit Pol veuilloit dire tout icelluy mur estre à sien et non moictoyen... (Mandement du 12 mai 1505, CC. 76, fᵒ 123.) »

Un seul accident paraît avoir eu lieu pendant la durée des travaux, et encore ne fut-il pas mortel. La ville fait payer à Jehan Porcher, charpentier, « la somme de vingt solz parisis qui donnez luy ont esté pour luy ayder à vivre et soy faire guérir de la chutte, qui, par fortune luy est advenue du grant comble de l'hostel de ladite ville (1). »

7. *Fondations, caves.*

Les fondations de l'hôtel de ville furent exécutées en pierre de Margny, ainsi que les comptes nous en fournissent de nombreuses preuves. Par exemple :

« A Colinet Sobier et Jehan Froissant, aussy carriers, demeurans audit Compiengne, a esté paié par ledit recepveur la somme de cent douze solz parisiz à eulx deube pour la quantité de quatre cens piez de pierres qu'ilz ont esté tirer en la carrière de Margny, pour employer en la

(1) CC. 35, fᵒ 93.

fondacion de la tour et montée quy fut fait oudit hostel de la ville, quy est au pris de XXVIII solz parisis le cent. » (Mandement du 7 mars 1504 (1505) (1).

Il existait sous l'hôtel de ville des caves importantes, dont plusieurs sont aujourd'hui bouchées. Léré raconte qu'en 1824, lors du percement d'un puits, on en découvrit une à laquelle on arrivait par un reste d'escalier bouché, dont la descente avait six pieds de largeur. Elle consistait en une galerie voûtée de neuf pieds de haut sur huit de larges, et se continuait pendant près de soixante pieds. Comme beaucoup des caves de Compiègne, cette galerie creusée dans la craie avait été abandonnée et n'était point terminée par un mur.

Au XVIIe siècle, l'une des caves de l'hôtel de ville avait son entrée sur la place; elle était fermée par une porte pourrie, que l'on fut obligé de remplacer (DD).

Nous trouvons en 1513 et 1514 la mention des travaux suivants : « A Jehan Massé, maçon, a esté payé la somme de 18 livres 8 solz parisis pour son sallaire d'avoir desmolly la monthée plate de la cave de l'hostel de la ville, et y avoir fait ung mur de six pieds et ung quart d'espaisseur, sur la haulteur de deux toizes, avecques une arche qui contreboutte contre la grosse tour d'icelle hostel et pour avoir aussi fait les pas de la monthée de la cave y estant de présent (2) et plus au même, 12 livres parisis faisant la parpaye de 20 livres parisis à luy deue pour avoir remply de maçonnerie la porte de l'hostel de la ditte ville gictant sur le marché au blé; remply à masse le dessoubz de l'allée d'icelle porte parce que la monthée étoit mal fondée, aussy fait une croix d'augive au-dessoubz,

(1) CC. 76, f° 112, v.
(2) CC. 35. 1511-1514. f° 116.

et une huisserie pour venir d'icelle monthée à la ditte alée (1).

8. *Matériaux.*

Les pierres employées à la construction provinrent soit des carrières de Saint-Leu et de la Joye, soit de celles du Mont Saint-Mard. Elles arrivaient par la rivière, et la ville payait séparément leur transport à des charretiers ou barottiers.

Les fournisseurs furent surtout Jehan Martin, dit Dessous-Saint-Leu, carrier à Saint-Leu, Pierre Fillion, Laurent et Collin des Prés, carriers des monts Saint-Mard; Jean Brouet, marchand carrier à Montataire-lès-Saint-Leu; Colinet Sohier et Jehan Froissard, à Margny-lès-Compiègne. Mais ces deux derniers n'ont guère fourni que de la blocquaille, tandis que les autres livraient des pierres doubles, des pierres d'appareil et du parpain.

Les premiers marchés furent passés au mois d'octobre 1504, avec Jehan Martin, dit Dessous-Saint-Leu.

On le fit venir à Compiègne, et les gouverneurs le traitèrent à leurs frais. On fit chez Wallerain Martin, une dépense de 16 sous parisis, en marchandant avec lui, « de livrer à la ville cent tonneaulx de pierre pour commencer à employer aux repparacions et rediffication de l'ostel de ville (2). »

Dès le 6 mars 1505, Jehan Soubz-Saint-Leu avait envoyé non-seulement ses cent tonneaux, mais soixante-quinze autres, et il recevait un à-compte de 50 livres sur

(1) CC. 35, fᵒ 119 v.

(2) CC. 76, fᵒ 101 v. Mandement du 4 octobre 1504.

les 88 livres 10 sols parisis qui lui étaient dues pour cette première livraison (1), qui était déjà rendue devant l'hôtel de ville, par les soins du voiturier Jehan Dargent, qui, le 3 du même mois s'était fait payer ses frais de transport (2).

Voici quelques exemples des prix :

A Colin Tison, carlier de la Joye, 100 solz parisis « pour cinq quarterons de pierres appelées parpains par luy livrées, au pris de 4 livres parisis le cent (3) ».

A Pierre Carluys, carlier à Berneuil, 4 livres 11 solz parisis « pour cent et demy quarteron de pierres doubles et parpains de la Joye ».

A Jean Martin, dit Dessoubz-Sainct-Leu, 73 livres parisis « pour la quantité de cent quarante-six tonneaulx de pierre de Sainct-Leu, qu'il a vendu et livré sur le port de Compiengne, au pris de 10 solz parisis le tonneau (4). »

« A Jehan Barré, masson, 58 solz parisis pour sept grandes pierres de Saint-Leu, contenant quatre tonneaux, qu'il a vendu et livré à la dicte ville, y compris le chariage d'icelles fait au-devant dudit hostel, etc.... (5). »

A Colinet Sohier et Jehan Froissart, 106 solz parisis pour 380 pieds de pierre tirés de Margny, depuis le 7 jusqu'au 20 mars 1505 (6).

A Jehan Aubin, carrier à Retondes, 45 solz 5 deniers parisis pour soixante-dix pieds un quart de pierre de gros appareil, au prix de 6 deniers maille parisis le pied (22 mars 1505).

(1) CC. 76, f° 112.
(2) CC. 76, f° 127.
(3) CC. 34, f° 104 v.
(4) CC. 34, f° 96 v.
(5) CC. 34, f° 108.
(6) CC. 76, f° 113 v.

Audit Jehan Aubin, 74 solz parisis et 2 mines de blé à l'estimation de 12 solz parisis ou 6 solz par mine, pour 80 pieds de pierres d'appareil, avec soixante-six pierres doubles et soixante pieds de grand pavé; le tout du Mont Saint-Mard. 14 avril 1505 (1).

Quant au transport, la ville paye 16 sols parisis à Josquin, pour amener de la rivière devant l'hôtel de ville sept quarterons de pierres et parpains; à Pierre Poisson, 20 sols parisis pour le transport, depuis le port, d'un cent de pierres doubles, y compris le salaire des manouvriers qui ont aidé à les charger.

9. *Maçonnerie.*

Nous avons vu plus haut le maçon Emmanuel Blondin chargé d'une partie des travaux de maçonnerie et les exécutant ou les faisant exécuter à la journée pour le compte de la ville. Mais d'autres furent entrepris à forfait. C'est ainsi que Hutin Dannery, marchand demeurant à Compiègne, que nous avons déjà cité, touche une somme de 346 livres sur ce qui lui est dû à cause du marché qu'il a fait avec la ville, à lui baillé au rabais (par devant le bailli de Senlis) pour l'exécution de divers travaux et notamment de deux entre-fents de pierre de taille (2).

10. *Charpente.*

Le bois nécessaire à la charpente fut pris dans la forêt

(1) CC. 76, fº 113 v.
(2) CC. 34, fº 89 et 89 v.

de Compiègne et donné par le roi à la ville. Elle eut seulement à payer les frais d'abattage et de transport, et des indemnités aux officiers de la forêt qui se chargèrent de marquer les arbres.

« A Ysaac d'Agincourt, lieutenant du garde de la forêt de Cuyse, a esté payé la somme de 60 solz tournois pour sa paine et sallaire d'avoir esté par plusieurs foys marteller à laditte forest et de livrer à laditte ville le bois qu'il a convenu avoir à laditte ville, tant pour faire le pont neuf... et le comble, montée et tour de l'ostel de laditte ville et pour faire les planchers dudit hostel (1). »

A un voiturier, 12 livres parisis « par ordonnance de Monsieur de Ravestain (alors capitaine de Compiègne) pour avoir amené soixante et une pièces de gros bois de la forest en la ville de Compiègne. Et iceulx deus de reste de plus grant somme; et lequel bois, ledit sieur de Ravestain a fait bailler à laditte ville (2) ».

Un autre reçoit 4 livres 3 sols 2 deniers « pour treize voitures de boys amenées en charriot de la foret de Cuyse, au devant de l'hostel de ville pour servir à faire le comble (3) ».

Le charpentier employé pour les travaux principaux est un nommé Thomas Prévost, et touche assez fréquemment des à-comptes de huit, seize et vingt livres.

Un autre du nom de Colin Raquet est mentionné en ces termes : « Audit Raquet a esté paiée la somme de 25 livres 4 sols parisis pour les ouvraiges par lui faiz pour laditte ville, que escarroir au bois les poultres de l'ostel

(1) CC. 36, f° 97, 1514-1517.
(2) CC. 34, f° 136.
(3) CC. 35.

de ville; iceulx chargé sur les charriots et engins, avec aides; et les aulcunes, mises et assises audit hostel (1). »

EXTÉRIEUR.

11. *Porte.*

La porte de l'hôtel de ville était autrefois placée à gauche de la tour, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la fenêtre du vestibule. C'est, lors de la restauration exécutée par M. Verdier en 1854, que ce changement a été fait, changement d'autant plus regrettable, qu'il paraît avoir contribué à diminuer la solidité de la tour.

La première mention relative à la porte primitive de l'hôtel de ville, se trouve dans le compte de 1505-1508. « A Pierre Drosmard, paintre et verrier, demourant à Compiengne, 12 solz parisis pour avoir par luy faict le pourtraict de la grande porte de l'ostel de la ville, etc. (2). »

Qu'est-ce que ce pourtraict de la porte? l'épure sans doute destinée au menuisier.

Cette porte exécutée par Simon Gouy, menuisier, lui fut payée 4 livres parisis, par mandat du 1er mars 1517 (3); quelques mois après et touche également le prix de la seconde porte de l'hôtel de ville (4).

(1) CC. 34, fo 148.

(2) CC. 35, fo 137 v.

(3) CC. 37, fo 188 v.

(4) CC. 37, fo 189, 28 février 1518. Cette seconde porte devait se trouver dans la salle d'assemblée et donner sur la cour.

« La serrure, et deux clefs, pour attachier à l'huis et grant porte, » fut payée 14 sols parisis à Denis des Granches (1).

12. *Décoration de la façade. Statues. Bas-reliefs.*

Au centre de la façade, au premier étage, se trouvait une vaste niche destinée à recevoir une grande composition; six autres niches, destinées à recevoir des statues, se trouvaient, les unes entre les fenêtres, les autres plus haut, à droite et à gauche de la niche principale. Ces niches se composaient de supports décorés de figures sculptées, deux personnages déroulant des phylactères, et de dais richement ornés de motifs dans le style flamboyant. Plus bas, presqu'au pied de la tour, avaient été réservés deux autres cadres destinés à recevoir des écussons.

Les comptes nous fournissent les noms des sculpteurs, auteurs de ces compositions, et l'indication des principaux sujets traités : « A Nicolas d'Estrées, tailleur d'ymages a esté payé la somme de 19 livres 4 sols parisis pour la façon de six ymages qu'il a faictes et taillées, pour mectre au devant de l'ostel de la ville, comme l'Annonciation, le roy Charllemaine et aultres saincts à plain desclarez en six mandements (2). »

La niche principale de la façade, entourée d'un encadrement gothique découpé à jour, fut remplie par le sujet représentant l'*Annonciation*. Il se composait de deux per-

(1) CC. 37, f° 206.

(2) CC. 34, 1505-1508, f° 89. On trouve aussi les mêmes indications dans le compte CC. 77. Compte des dons et octrois, qui semble n'être qu'un compte particulier et en quelque sorte provisoire.

sonnages, la Vierge et l'ange, séparés par un pot de lis. Ce sujet devait être traité d'une manière analogue à la représentation qui a été rétablie sur le mur du donjon du château de Pierrefonds, du côté du pont-levis.

L'auteur de cette composition était, comme nous venons de le voir, Nicolas d'Estrées. Le pot de lis qui séparait la vierge et l'ange fut exécuté par Anthoine le Caron, qualifié également de tailleur d'images, et qui fut chargé de sculpter les armes de la ville sur la façade : « A Anthoine le Caron, tailleur d'ymages, 64 sols parisis pour avoir entretaillé et faict les armes de la ville, ensemble ung pot et litz pour mettre au devant de l'ymage Notre Dame au paom de devant dudit hostel de la ville (1). »

Les six statues qui garnissaient les niches ne nous sont qu'imparfaitement connues. Nous avons déjà, dans la note qui précède, l'indication d'une *Charlemagne.*

L'Empereur était représenté l'épée à la main, car nous voyons le receveur réclamer « huict solz parisis pour une espée mise au poing Charlemaine (2) ».

Quant aux autres, nous trouvons dans le procès-verbal de 1792, qu'outre celle-ci le directoire fit enlever les statues de *saint Louis*, de *saint Denis évêque*, d'un *autre évêque*, ainsi que la *sainte Vierge* et l'*ange*. Cet autre évêque est le cardinal d'Ailly, que plusieurs témoignages de la fin du siècle dernier nous signalent comme ayant figuré parmi les personnages illustres représentés à la façade de notre hôtel de ville.

M. Vatou et après lui M. Pellassy de l'Ousle, remplacent l'effigie du cardinal par celle de saint Célestin.

(1) CC. 34, fᵒ 90.

(2) CC. 34, fᵒ 120. On voit qu'on donna 4 sols parisis aux maçons qui levèrent ladite image (id).

Nous avons dit ailleurs (1) comment nous pensions que cette confusion avait pu s'établir dans le peuple, Pierre d'Ailly ayant été le bienfaiteur du couvent des Célestins de Saint-Pierre-en-Chastres et quelque cicérone ayant été amené à confondre l'institution et son bienfaiteur (2).

Plusieurs des socles de ces statues ont été exécutés par Enguerran Blondin, maçon, que nous considérons comme l'un des principaux entrepreneurs de l'hôtel de ville. Le compte de 1505-1508 porte « qu'il lui a été payé une fois, 7 livres 4 sols parisis pour ses peines et sallaires d'avoir fait et taillé deux chappiteaulx avec l'amortissement pour asseoir deux ymages au paont de devant de l'ostel de ville (3) ».

Quant aux deux niches du rez-de-chaussée, dans lesquelles on remarquait encore des traces de peinture et de dorure, nous ne trouvons pas d'indications précises. Toutefois, nous serions porté à croire que l'une d'elles portait les armes de la ville exécutées par Anthoine le Caron et l'autre les armes du roi, exécutées par Martin Le Roy. « A Martin Le Roy, tailleur d'ymages a esté payé la somme de 56 sols parisis pour ses peines et sallaires d'avoir taillé les armes du Roy nostre Sire pour mettre au devant de l'ostel de la ville (4). »

Lors de la restauration exécutée au commencement de Louis XIV, à l'époque de la construction du nouveau pavillon, la ville décida de faire des réparations à la façade

(1) *De l'ancienne décoration de l'hôtel de ville de Compiègne*. Revue de l'art chrétien. 1874.

(2) Pierre d'Ailly est aussi l'auteur d'une vie de saint Pierre Célestin, publiée par les Bollandistes.

(3) CC. 34, 1505-1508, f° 88.

(4) CC. 34, f° 90.

de l'hôtel de ville déjà fort dégradée. Le groupe de l'Annonciation était abîmé, deux des six statues placées dans les niches avaient disparu et on saisit cette occasion pour remplacer le motif principal de cette décoration. L'ange et la vierge furent enlevés et reposés dans les niches vides, et un sculpteur de talent, Gilles Guérin, reçut la mission de reproduire les traits de Louis XIV, qui avait aidé la ville par ses libéralités à faire l'acquisition des maisons de la rue de la Heuze et avait contribué aux dépenses nécessitées pour la construction du nouveau bâtiment.

Dans l'assemblée tenue le 9 juin 1653 (1), on avait donné pouvoir aux attournés chargés de faire réparer les ruptures du pan du mur de l'hôtel de ville faisant face au marché au blé, « de laisser des bossages de pierre de taille, à la ruine qui est au-dessous de la tour du beffroi, pour, sur lesdits bossages, estre fait la figure du roy. » Cette figure devait être exécutée en bronze, et le choix des sculpteurs et maçons, ainsi que le prix en étaient laissés aux gouverneurs attournés (2).

Les exigences du sculpteur parurent-elles exagérées à la ville? toujours est-il que l'on se borna à faire faire en pierre, par Guérin, une statue équestre du roi, qui fut bronzée. Le souverain y était représenté en costume de guerre, avec le bâton de commandement à la main. Le fond de la niche fut peint en imitation de marbre noir. Guérin reçut pour ce travail une somme de 1,200 livres. A droite et à gauche de la niche furent sculptées des

(1) Gilles Guérin, né en 1609 et mort en 1678; voir sur cet artiste un article étendu dans le *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, de Jal.

(2) DD. 16.

armoiries du roi et de la reine, armoiries qui furent martelées en 1792, lorsque la statue fut détruite.

Une plaque de marbre noir placée au-dessous de la niche fut posée par Gérard Le Sourd, maçon, qui y grava les deux vers suivants (1).

Non satis est tacito regem sub corde tueri
Spectandum exhibuit qui latet intus amor.
Anno 1655.

Bien que la lecture des documents qui précèdent ne puisse laisser de doute sur le roi représenté, qui ne peut être autre que Louis XIV; la plupart des écrivains qui ont parlé de la façade de notre hôtel de ville l'indiquent comme étant Louis XIII. S'il eût été question de Louis XIII, on verrait le terme de *feu roi,* ou quelque autre phrase, tandis qu'il n'est question que du roi, sans autre désignation. Louis XIV, du reste, a paru, dans sa jeunesse, affectionner Compiègne; il y resta assez longtemps pendant la Fronde, et cette ville, dit Charpentier, avait été, après Paris, la première honorée de sa royale présence (2).

Après la Révolution, la niche, restée vide, fut remplie par le cadran de l'horloge, puis, lorsque le cadran fut reporté dans le cadre couronné situé à la base du beffroi, on songea à la rendre à son ancienne destination. Toutefois on pensa qu'il était plus à propos d'évoquer dans cette circonstance le souvenir du prince régnant au moment où l'hôtel de ville avait été construit. M. Jacquemart fut chargé d'exécuter en haut-relief la statue équestre de Louis XII.

(1) Il reçut pour ce travail et divers autres la somme de 70 livres.

(2) *Séjour royal*, 1647, p. 52.

Cette composition, admirée à une de nos expositions, fut exécutée en bronze (1) et placée en 1869.

Voici en quels termes un des rédacteurs du *Journal des Débats*, M. Charles Clément, appréciait cette œuvre d'art. « Le Louis XII, par M. Jacquemart, est une statue équestre en bronze; mais comme elle est destinée à être placée contre un édifice, elle a été appliquée contre un fond. Le roi, bien en selle, tient la main appuyée sur la cuisse; le corps est tourné vers la droite, entraîné qu'il est par la tête qui regarde du même côté. L'attitude est ferme et bien trouvée; la tête énergique, très-fine, bien modelée, a une expression concentrée, réfléchie, exprimée avec force et clarté. Le cheval est bien d'aplomb et d'un dessin correct et vivant; on sent qu'il marcherait d'un pas plus rapide, s'il n'était retenu par la main du roi. Cet ouvrage important est l'un des meilleurs de l'exposition. »

La façade était flanquée à ses deux extrémités de tourelles octogones. Ces tourelles faisaient en quelque sorte partie obligatoire des hôtels de ville construits au XVIe siècle, et M. Viollet-le-Duc fait remarquer qu'il en existait même à l'hôtel de ville de Paris, terminé seulement sous Henri IV. Ces tourelles qui communiquent avec le mezzanino étaient couvertes en ardoises (2), peintes et dorées.

« A Galloys Bignet, marchant plombier, demourant à Riquebore (3), a esté payé la somme de 38 livres 14 solz 6 deniers obolle parisis, pour la quantité de onze cens de plomb ouvré et par luy mis en œuvre, pour employer aux deux tournels de l'hostel de la ditte ville, qui est au pris

(1) Elle fut fondue dans les ateliers de M. Victor Thiébault.

(2) Voir plus bas la fourniture d'ardoises faite à cette occasion par Brulin.

(3) Riquebourg, canton de Ressons.

de onze deniers tournois la livre; desduict le viel plomb à luy baillé, qui venoit des bacullles et verges du pont de la porte de Pierrefons, qui a esté employé par l'ardoizier au comble dudit hostel. » (Mandement du 11 octobre 1512.) et « à Pierre Dromart, painctre, la somme de 4 livres 8 solz parisis pour painctures d'estoffes par luy baillées et livrées à paindre et dorer les deux tournelles de l'hostel de la ditte ville. En ce comprins l'or qu'il y a fallu pour ce faire. » (4 novembre 1512.)

13. *Couverture, comble.*

Le comble fut fait avec des poutres provenant de la forêt et couvert avec des ardoises, fournies par divers marchands et par plusieurs chefs d'établissements religieux des environs (1).

« A Simon Fournier, tonnellier, la somme de soixante-quatorze solz, quatre deniers parisis, ung denier tournois, pour troys milliers de lattes par luy vendues et livrées à la ditte ville, pour servir à couvrir d'ardoize le comble de l'hostel de ville et pour la voicture desdits troys milliers (2).

« A frère Estienne de Remy, prieur de Boucquy (3), a esté payé la somme de trente-six solz parisis pour la quantité de demy millier d'ardoizes par lui vendue et

(1) Venaient-ils de faire démolir certaines parties de leurs couvents, ou à la suite des guerres avaient-ils été forcés de faire, pour la réparation de leurs églises, venir des quantités trop considérables d'ardoises, dont ils cherchaient à se défaire?

(2) CC. 35, f° 142 v. (Mandement du 4 décembre 1512).

(3) Près Jaux (Oise).

livrée à la ditte ville pour fournir à la couverture de l'hostel de la ditte ville (1) ».

« Au dit Brulin, ardoizier, a esté payé la somme de cent quatre solz parisis, faisant la parpaye de trente-quatre livres, pour la quantité de dix-sept verges de couvertures d'ardoizes qu'il a fait aux comble et tournelles de l'hostel de ville, ainsi qu'il appert par le rapport fait par Jehan Thorillon, mesureur juré, auquel rapport ce présent mandement est attaché. » (14 mars 1512.)

« Audit receveur a esté ordonné reprendre des deniers de sa dicte recepte, la somme de soixante-six livres treize solz, neuf deniers parisis, pour plusieurs parties de plomb, avecques douze milliers d'ardoizes acheptées à la requeste des gouverneurs pour fournir à la couverture de l'hostel de la ditte ville, etc. (2). »

Enfin, comme nous l'avons dit, par un mandement du 16 novembre 1512, les gouverneurs ordonnent de payer à Thomas Raquet, charpentier, « la somme de vingt-quatre solz parisis, pour le vin à lui donné et à ses compaignons, en levant le faiste du comble de l'hostel de la ville, comprins les oublyes qu'il fallu gecter et donner aux petits enffans, affin d'en estre mémoratif (3). »

La couverture et le comble furent toujours pour la ville un sujet de grosses dépenses et chaque année, nous trouvons des marchés ou des mémoires se rapportant à leur réparation.

Les derniers aménagements faits à l'hôtel de ville en 1778, pour y établir le logement de l'intendant achevèrent de les dégrader, et en 1792, on s'occupa des réparations qu'il

(1) CC. 35, f° 137 (Mandement du 19 août 1513).
(2) CC. 35, f° 102.
(3) CC. 35, f° 144.

paraissait urgent de faire au comble, menacé d'une ruine prochaine et dont la chute pouvaient entraîner des accidents fâcheux. La ville commit trois experts, Anthoine-Thomas Bussac, son architecte, Lay et Mouton, tous deux entrepreneurs, afin d'examiner les travaux à faire et d'en établir les devis.

Ils attribuèrent le mauvais état du comble, outre son ancienneté, au fardeau des cloisons qui se trouvaient au-dessous et qui toutes étaient rattachées aux poutres du grenier, et décidèrent qu'il était nécessaire de démolir la toiture et de réduire les deux pignons à la hauteur du rampant du comble, de manière à les ramener à une hauteur de vingt-cinq pieds d'élévation au-dessus des plates-formes posées sur l'entablement. Cette dépense, qui fut exécutée presque immédiatement, fut évaluée à 15,624 livres, et réduite à 12,642, par suite de l'offre faite par les entrepreneurs de reprendre les matériaux pour 2,982 livres (1).

Là ne se sont pas arrêtées les mutilations subies par notre monument et en même temps que les dessins, remontant à quarante ans, nous montrent des ouvertures percées à tort et à travers dans la façade, des fenêtres carrées, avec encadrements à moulures grecques et contrevents, nous voyons qu'un architecte vandale avait remplacé une des lucarnes de pierre par une autre en charpente, de style mesquin, et qu'on avait enjolivé le comble de plusieurs tuyaux de cheminée de brique, de hauteurs inégales.

Nous réserverons pour un autre paragraphe ce que nous savons de la cheminée de la grande salle et des sculptures qui la décoraient. Seulement, nous dirons ici que les cheminées de l'hôtel de ville furent exécutées en

(1) Archives. Notes diverses.

briques, et qu'on en a amené à cette intention quatre voitures de Claroix (1).

14. *Beffroi.*

Dans tous les hôtels de ville, le beffroi est toujours une des parties importantes. Il jouait, en quelque sorte, un rôle dans la vie municipale, renfermait la cloche qui, le matin, éveillait les habitants, le soir, sonnait le couvre-feu et dans toutes les occasions solennelles appelait les bourgeois à se réunir. La charte de commune octroyée aux Compiégnois, par Louis VII, en 1153, frappe d'une amende de douze sous, les gens de la commune qui ne se rendront pas à l'appel de la cloche (2).

C'est au beffroi, que se tient le guetteur, chargé de signaler les incendies, et de regarder dans la campagne si rien ne vient menacer la cité, si quelque corps d'armée ennemi, quelque groupe de partisans, ne vient pas tenter par un coup de main de s'emparer de la ville (3).

C'est au beffroi encore que la ville place le plus souvent l'horloge destinée à indiquer l'heure, à une époque où

(1) Nous trouvons une cheminée dans la chambre Jehan Bucquet, à l'hôtel de ville (1505-1508). Peut-être est-ce la cheminée qui se trouvait dans la chambre du guetteur, au beffroi, et qui fut démolie au XVIIIe siècle.

(2) A la suite de contestations entre la ville et l'abbaye de Saint-Corneille, des lettres de Charles IV réglèrent dans quelles circonstances la ville pourrait sonner la cloche de son beffroi (1327, *Ordonnances des rois de France*, t. IX, page 514).

(3) La place de gardien du beffroi avait une certaine importance et celui qui la possédait, était pourvu par des lettres de Louis XIII, d'août 1625, du titre de religieux lai de l'abbaye de Saint-Corneille.

leur prix élevé rend fort rares les horloges portatives (1).

Le beffroi construit en pierre s'élève au centre de la façade, et forme une tour massive et carrée, décorée d'ornements de forme gothique, surmontée d'une flèche en ardoise et accompagnée de tourelles aux toits aigus. Quatre lucarnes garnies de plomb éclairent la partie supérieure du beffroi. Sur le devant, se montrent sous un auvent, les *picantins*, frappant de leur marteau les appeaux fixés à la poutrelle, sur laquelle ils reposent. Au sommet de la flèche, une girouette se dresse, issant d'une gerbe de fleurs et remplaçant le lion qui, autrefois, couronnait le beffroi.

Maintenant que nous avons en quelques lignes décrit le beffroi de Compiègne, nous reviendrons en détail sur chacune de ses parties et sur leur construction.

Presque dès l'origine, la construction de la tour sembla faire craindre pour la solidité de l'édifice et on prit des mesures pour empêcher que le poids de cette masse de pierre portant sur l'escalier à vis, n'apportât, ainsi que cela a eu lieu depuis, quelque désordre dans l'économie du monument.

Dans le compte de 1511-1514, on voit « que l'on employa vingt grandes pierres de troys pieds pour reffaire la pille, contre la tour de l'hostel de la ditte ville (2). »

La couverture en ardoise, est remboursée au receveur

(1) Dès 1266, la ville possédait un beffroi, dont l'étage inférieur servant de prison (*Inv. des actes du Parlement.* t. Ier, n° 1081). Ce beffroi était en face de l'hôtel de ville; en 1408, il menaçait ruine et on en enlevait la cloche, pour la porter à l'hôtel de ville: il fut démoli entre 1432 et 1450 (MSS. de Bicquilley, page 64. Compte de 1408-1410. CC. 8).

(2) Payées huit livres, trois solz, sept deniers parisis. CC. 35 f° 101.

de Pronnay, pour la somme de soixante-douze livres, treize solz, cent onze deniers tournois (1).

La tour et ses lucarnes, ainsi que les tourelles qui la flanquaient, étaient décorées d'ornements en plomb travaillé, peint et doré.

Ainsi, on paie à Martin Bignet, plombier, à Compiègne, trois cens douze livres, dix-neuf deniers tournois, « pour trois mille sept cens soixante-quatorze livres de plomb ouvré, au prix de onze deniers la livre, tant à la grosse tour et deux petittes tours admorties, que aux quatre lucarnes d'icelle tour, par lui livré et ouvré selon le marché à luy faict (2). »

« Au receveur de Pronnay, on rembourse cinquante-une livres, dix-sept solz, neuf deniers tournois, pour plusieurs parties par lui baillées pour dorer l'ouvraige de la grosse tour (3). »

« Enfin, à Pierre Dromart, paintre, on donne vingt-quatre livres tournois, pour avoir paint et doré la plomberie des quatre lucarnes de la grosse tour de l'ostel de la ville, avoir nellé le comble de l'hostel, fait les feullaiges, lyons et fleurs de liz, et autres ouvraiges de son mestier, par luy faictes à la ditte grosse tour de l'hostel de la ville (4). »

Ce n'est qu'en 1530, que ces travaux sont définitivement achevés, lorsque l'horloge et les picantins sont placés à la tour. En 1531 (29 juillet), on fait l'acquisition de « huit cents de fin or, avecques quatre cent livres de plomb ponr dorer et employer à l'achèvement de la couverture

(1) CC. 36, 1514-1517, fo 154.
(2) CC. 36, 1514-1517, fo 148.
(3) CC. 36, fo 154.
(4) CC. 36, fo 149 v.

des combles et poteaulx où sont mis les appeaux de l'horloge de l'hostel de ville et autres ouvraiges qui reste à dorer audit hostel. » De plus, le 12 septembre, on fait peindre et dorer « la plommerie au-dessus des trois appeaulx de l'orloge, etc. ».

15. *Lion du beffroi.*

La grosse tour de l'hôtel de ville était surmontée d'un lion. Ce lion n'était sans doute point un lion découpé et servant de girouette, mais une représentation massive, comme celle qui a existé au sommet du beffroi d'Arras (1).

Il avait été exécuté par un plombier de Paris, Martin Bignet, auquel fut payée la somme de six livres, seize solz parisis, « pour ung lyon de plomb doré d'or, vendu et livré à laditte ville, mis sur la grosse tour de l'hostel d'icelle ville. » (Mandement du 1er janvier 1517, CC. 37, f° 222.)

Au même moment le receveur réclame, dans un compte général, le remboursement de la somme avancée par lui pour les « sallaires d'amener le lyon mis sur la tour de Paris, à Compieugne (Id. f° 224) ».

Le lion avait disparu au XVIIIe siècle; il fut remplacé par une grossière girouette, simulant un drapeau et dans lequel, sous la Restauration, on avait découpé à jour trois fleurs de lys.

Les derniers travaux de 1814 l'on fait remplacer par

(1) On a placé au musée d'Arras l'ancien lion hors de service et on l'a remplacé par un nouveau du même style. Ce lion, de près de deux mètres de hauteur, porte une bannière, qui sert de girouette.

une élégante bannière, découpée à jour, et issant d'une gerbe de fleurs.

16. *Horloge.*

Dans le comble, à la naissance du beffroi, était placée l'horloge dont le cadran extérieur donnait l'heure aux passants.

La ville possédait une horloge dès les premières années du xve siècle; mais ce ne fut qu'en 1520 que cette horloge fut mise à l'hôtel de ville. Jusqu'à cette époque, elle avait été placée sur la tour de l'église Saint-Jacques, où nous la voyons mentionnée depuis 1426 (1). Dès ce moment, la ville chargeait un serrurier, nommé Bochard, d'en prendre soin, et lui donnait quarante sous parisis par an pour ce service; un siècle plus tard, de 1517 à 1622, le conducteur de l'horloge reçoit un traitement de quatre livres (CC. 37). En 1550, ce traitement s'élève à huit livres (CC. 43).

La foudre étant tombée en 1516, sur le clocher de Saint-Jacques, y fit de grands dégâts et rompit l'horloge, nous apprend D. Gillisson.

A la suite de cet accident, en 1520, on fit une grosse réparation à cette horloge, réparation évaluée à 7 livres 17 sous parisis (2). Elle fut alors transportée à l'hôtel de ville et on y adapta la petite cloche de l'hôtel de ville. Colin Racquet, charpentier, fit « ung befroy, à pendre

(1) BB. 18 (L'Épinois).

(2) En 1427, la ville avait proposé à l'abbé de Saint-Corneille de placer son horloge sur la tour de Saint-Michel, propriété de l'abbaye, mais celui-ci refusa (Mss. Léré).

la petite cloche et ung planchier qui reçoit le contrepoix de l'orloge »; il fit aussi « un planchier de bois au-dessoubz de l'orloge, une caige de bois ou dit orloge, etc., moyennant 5 livres 16 sous parisis (1) ». Le registre auquel j'emprunte ces mentions porte aussi une dépense de 19 livres 10 sous parisis pour « les estoffes qu'il a fallu avoir pour paindre et dorer le cadran de l'orloge d'icelle ville (CC. 37, folio 228) (2) ».

Mais la vieille horloge, qui avait déjà plus d'un siècle, avait fait son temps et malgré ses réparations, il fallut songer à la remplacer. Au commencement de 1530, « Pierre Garnot, serrurier et aorlogeur, s'engage à faire une aorloge neufve pour servir à la grosse cloche de l'hostel de la ville. (BB. 18). »

On fond des cloches pour servir d'appeaux, on fait exécuter les picantins auxquels nous consacrerons un paragraphe spécial et la nouvelle horloge installée au bas du beffroi va annoncer l'heure aux habitants pendant près de trois cents ans (3). Toutefois, ce ne fut pas sans réclamer d'assez fréquentes réparations que nous nous abstiendrons de noter, à l'exception des deux suivantes. Du 5 octobre 1657. « Mandement à Robert de Vaux, horloger, de la somme de 9 livres tournois, pour avoir réparé l'horloge de cette ville, à laquelle il a fait deux grands ressortz, ... comme aussi pour avoir fait un cul de marteau et un piton au ressort, qui fait sonner l'*Ave Maria* aux heures

(1) CC. 37, f°. 226.

(2) CC. 37, f° 192 et 193, v. 1520.

(3) C'est en 1819 seulement qu'une nouvelle horloge encore en mouvement, la remplaça. L'ancienne horloge, dont Léré donne le dessin dans ses manuscrits, était encore conservée, il y a peu d'années, dans les combles de l'hôtel de ville.

de midy, minuict, six heures du matin et du soir. »
Du 30 août 1660, au même... 12 livres tournois, « pour avoir faict tout à neuf la roue, la verge et l'estoille qui servent à faire aller l'esguille du quadrin de l'horloge de l'hostel commun de cette ville (1). »

Ce cadran fut, à dater de la Révolution, placé dans la niche occupée précédemment par la statue de Louis XIV. Depuis la restauration de M. Verdier, il a été replacé au-dessus et rendu transparent.

17. *Cloche.*

Le beffroi renferme la cloche municipale, celle au son de laquelle les habitants étaient tenus d'accourir aux termes mêmes de la charte de commune. Cette cloche en bronze et de grandes dimensions existait depuis deux siècles lors de la reconstruction de l'hôtel de ville. M. Voillez en a donné le dessin et la description dans la *Revue des Sociétés savantes* (2). Elle porte une légende en une ligue et quelques mots, légende qui forme huit phrases rimées, que nous donnons ici, en tenant compte toutefois des corrections faites à cette lecture, par M. de Guilhermy :

† Bancloke : sui : moi : fist : on : faire :
Au tems : Foukart : Harel : le Maire :
lan : m : ccc : et : III : de ki :
Maistres : fu Gills : de : Bliki :
Il.et.Guilliaumes : de : Croisills :
Ci tient-à cleus : et a kevilles :
A mon son la vile s'arme :
Pour : la necessite : commune :

(1) Mandements 1656-1660, f° 14 v. et 42 v.
(2) 1870. T. II, p. 443.

Elle a 1 mètre 35 de hauteur.

Nous ne savons pas où était d'abord la cloche qui fut sans doute placée à l'ancien hôtel de ville, peu de temps après la donation de Jean Loutrel.

Sous le règne de Louis XI, la ville, qui s'était déjà imposée à de fréquentes reprises, pour satisfaire aux exigences des agents du trésor royal, et qui avait payé diverses sommes de 1,200 et de 2,000 livres, fut invitée, en 1477, à fournir au roi, à titre de prêt, une somme de cinq cents écus d'or. Dans l'impossibilité où ils se trouvaient de satisfaire à cette nouvelle demande, les attournés cherchèrent par tous les moyens en leur pouvoir à se créer des ressources, et songèrent à mettre leur cloche en gage, peut-être même à la vendre (1). Mais ce moyen qui, d'ailleurs, eût été insuffisant, ne réussit même pas, et les attournés insolvables et rendus responsables des dettes de la ville, furent emprisonnés et les droits de geôle payés pour eux mis à la charge de la ville (2).

Une fois le nouveau beffroi construit, on s'occupe d'y placer l'ancienne cloche ; le receveur se fait rembourser, dans le compte de 1514-1517, la somme de 20 sous payée

(1) Deux commissaires, envoyés par la ville, se rendirent à Paris et demandèrent à constituer sur ce gage une rente de 80 francs. Mais les marchands refusèrent et offrirent seulement d'acheter la cloche si on l'amenait à Paris, au prix de 8 livres tournois le cent pesant (Mss. de Léré).

(2) 32 sols parisis furent, en juin 1481, payés pour ce motif à Jean Langlois, geôlier (Mss. de Léré). Ce n'est point la seule fois que les gouverneurs attournés se soient laissé emprisonner plutôt que de payer des taxes qu'ils considéraient comme leur étant indûment réclamées (voir compte de 1551. CC. 43, f° 301).

par lui « à Colin Raquet et autres ses compaignons qui lui avoyent aidé à tirer et monter la grosse cloche à la tour de l'ostel de la ville (1). » Une autre somme de 32 sous est aussi payée à Raquet « pour ses peines et sallaires d'avoir mis la cloche de l'hostel de ville et rependue (2). » Laurens Morlière, serrurier, touche 6 livres 1 sou 7 deniers tournois, « pour l'ouvraige par luy livré à pendre la grosse cloche (3). »

18. *Appeaux.*

Outre la grosse cloche qui était fixée et que l'on faisait résonner, soit en secouant le battant qui se trouvait à l'intérieur, soit à l'aide d'un marteau frappant dessus, il y avait au beffroi une autre cloche servant à sonner l'angelus (4), et trois petites cloches ou appeaux, fixées sur un poteau et qui, frappées par les picantins, servaient à sonner l'heure et la demie (5).

Ces trois appeaux, qui existent encore, furent fondus le 3 août 1530, à la ville même, moyennant six francs. « Il y entra 379 livres de métal, vendues 41 livres 16 sous 4 deniers, et 8 livres d'étain du prix de 24 sous (6). »

« Le premier de ces appeaux, haut de treize pouces six lignes, et d'un diamètre de dix-sept pouces six lignes,

(1) CC. 36, f° 123 v.

(2) CC. 37, f° 188 (Mandement du 6 novembre 1517).

(3) CC. 37, f° 204 v. 1517-1522.

(4) Cette petite cloche mobile, décrite par Léré, ne portait aucune inscription.

(5) Depuis 1819, ils sonnent aussi le quart.

(6) BB. 18 (L'Épinois).

porte l'inscription suivante sur deux lignes : † EN AOUT V° XXX PRE BAVDET L. DVRVISSEL et S. LE. PLAT, AT TOURNÉS †. Le second, de mêmes dimensions ou à peu près, porte : *Pour servir à l'horloge nouvelle de l'hostel de ville;* et le troisième, un peu plus petit, n'a pas d'inscription (1). »

19. *Picantins.*

Les trois personnages sculptés, armés de marteaux, qui frappent sur les appeaux, ont reçu le nom de *picantins*.

Ils furent exécutés en même temps que les appeaux. En septembre 1531, on paya les ouvriers « pour avoir paint et doré la plommerie, au-dessus de trois appeaulx de l'orloge de l'hostel de la ville ; ensemble, avoir paint et doré les trois personnages qui frappent sur lesdits appeaulx (2). »

Ces trois figures, hautes d'un mètre cinquante environ, furent dorées et argentées de nouveau en 1598, par Delachère, maître peintre, moyennant 8 livres parisis. Celui-ci peignit en même temps, une grande armoirie impériale, celles de la ville, du Dauphin et un chappeau de triomphe, deux armoiries de la ville et deux gargouilles (3).

Après un siècle d'existence, et malgré cette réparation,

(1) Mss. de Léré.

(2) BB. 18.

(3) Tous ces préparatifs furent faits sans doute au moment où Henri IV avait décidé que la ratification du traité de Vervins aurait lieu à Compiègne. Plus tard, le roi, craignant l'encombrement, choisit Paris, mais les ambassadeurs vinrent cependant à Compiègne, où ils séjournèrent.

les picantins étaient hors de service ; aussi, en 1629, enfit-on exécuter de neufs, qui, cette fois, furent en cuivre et coûtèrent 25 livres. « Ces trois statues d'hommes en forme de suisses et lansquenets armez, servant d'apeaux, » furent peintes, dorées et argentées, par Charles Védye, moyennant 9 livres (1).

En 1768, les suisses cédèrent la place à trois jolies femmes vêtues à la grecque « et portant sur le front, une étoile, un croissant et un soleil. » Ces figures sont celles qui sont restées jusqu'en 1875 (2) et qui ont été remplacées de nouveau par trois lansquenets, hardiment exécutés en bois et portant les costumes du temps de François Ier.

INTÉRIEUR.

20. *Escalier.*

L'ancien escalier était en pierre à vis et occupait exactement la place de celui que nous voyons aujourd'hui et qui a été refait en 1874. C'était lors de l'arrangement de l'hôtel de ville pour le logement de l'intendant que cet escalier de pierre avait été démoli et remplacé par un escalier à jour, en bois, avec rampe à barreaux de fer.

Nous trouvons dans les comptes de l'époque de la construction le prix de chacune des marches fixé de huit à douze sols parisis, livrées sur le port de Compiègne et venant de Saint-Leu (3). On employa, pour les maintenir, une grande quantité de fer, ainsi que nous l'indique la mention suivante : « A Colin Corbault, serruzier, demou-

(1) L'Épinois, *op. cit.* p. 155.

(2) Elles sont actuellement au Musée Vivenel.

(3) CC. 34. 1505-1508, fo 96 v. et fo 88. CC. 76, fo 113.

rant à Compieangne a esté paiée la somme de onze livres dix sols parisis pour cinq cent soixante et onze livres de fer ouvré par lui baillé et livré pour les affaires de ladite ville, mesmement pour les marches de la montée à viz qui se faict à l'ostel de la ville (1). »

Lors des derniers travaux de restauration de l'hôtel de ville, l'escalier de bois a été démoli et remplacé de nouveau par une vis en pierre qui compte 59 marches et dont la partie supérieure a été élégamment voûtée et décorée de sculptures dans les motifs desquelles ont été reproduites les armes de Compiègne, celles de France et le porc-épic, emblème de Louis XII.

En faisant les fondations de la nouvelle vis, on a trouvé presqu'à ras de terre, un fragment de bas-relief représentant deux personnages dont l'un recueille dans une cuiller les excréments de l'autre. Ce fragment, qui était sans doute encastré dans le mur intérieur de l'escalier (2), est aujourd'hui au Musée Vivenel.

21. *Distributions successives.*

Nous sommes, pour ce qui concerne la disposition intérieure du bâtiment principal, réduit à des conjectures. Nous savons seulement qu'il y avait une grande salle,

(1) CC. 34. 1505-1508, f° 142 v. On fut un certain temps à exécuter cet escalier et dans l'hiver de 1506, on dut prendre des précautions pour empêcher les eaux et la gelée; Pierre Oudart, couvreur d'esteulle reçut 48 sols parisis pour avoir couvert d'esteulle le comble de la montée à vis et fourni la matière pour ce faire. CC. 34, f° 138 v.

(2) On sait qu'il y a dans l'escalier de l'hôtel de ville de Noyon une représentation obscène du même genre.

dite la salle d'assemblée, la salle du conseil et l'escritoire.

Des restes de cheminées, reconnus par M. Lafollye, le long du mur du logement actuel du concierge, permettent de croire que la grande salle, qui paraît avoir été au rez-de-chaussée, occupait tout le derrière de l'édifice prenant jour sur la cour par cinq fenêtres. Sur le devant, devait se trouver une antichambre, communiquant avec cette salle et avec l'escalier, et à droite sur la rue, la chambre du conseil et l'*écritoire* prenant jour par les deux fenêtres qui donnent sur la place, du côté du bâtiment de la justice consulaire.

En 1660, nous voyons qu'il y avait à l'hôtel de ville, la *grande salle* et la *chambre du conseil*. Les vitres des croisées de ces deux pièces, ainsi que celles du cabinet situé dans le bâtiment neuf, furent brisées, lors des réjouissances faites pour le mariage du roi et la publication de la paix avec l'Espagne, par la grande affluence du peuple, qui entra alors à l'hôtel de ville (1).

En 1740, nous trouvons au rez-de-chaussée : 1° le bureau; 2° la salle d'assemblée; 3° le passage du rez de chaussée; et 4° la chambre du conseil.

Au premier étage, au-dessus du bureau, une chambre tenant à l'escalier de la tour qui monte au beffroi, une grande chambre au-dessus de la salle d'assemblée, une chambre au-dessus du passage, et une troisième au-dessus de la chambre du conseil, chambre qui tenait à l'auditoire des Consuls (2).

Au second étage, des chambres et un grenier.

(1) Mandements, 28 septembre 1660, f° 45.

(2) J'établis cette division d'après les renseignements fournis en 1740 par un devis de réparations.

Lorsqu'en 1778, l'intendant de Paris, Berthier, s'empara des étages supérieurs de l'hôtel de ville pour s'y installer pendant ses séjours à Compiègne, il y eut, au premier étage, un salon, un cabinet, une chambre pour lui, et des appartements pour sa femme. L'étage supérieur, sous le comble, était occupé par son secrétaire et ses domestiques (1).

Aujourd'hui le rez-de-chaussée est occupé par une grande salle, où se tiennent les audiences de la justice de paix, salle qui occupe une partie de l'emplacement de l'ancienne salle d'assemblée, un cabinet sur la rue, pour le juge de paix; et, à droite d'un passage allant dans la cour, le logement du concierge.

Au premier étage, une salle d'attente ; à droite, la salle des mariages et celle des commissions; à gauche, le cabinet du maire, la salle du conseil et un passage conduisant aux bureaux du bâtiment neuf. La salle des commissions communique avec la galerie du Musée Vivenel par un escalier de quelques marches.

Le second étage renferme la bibliothèque comprenant une grande galerie sur la cour, une salle de lecture et une salle de réserve, donnant toutes deux sur la rue.

Au-dessus, est le comble, dans lequel se trouvent une chambre pour l'horloge, et le grenier.

22. *Antichambre.*

L'antichambre était décorée de peintures. Une lettre à l'*auteur de l'Almanach de Compiègne de* 1788, nous parle

(1) Renseignements donnés par Léré, d'après l'entrepreneur Mouton.

des portraits *très-bien tirés* d'Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, du Dauphin, du duc de Bourgogne du duc d'Humières et de l'électeur de Bavière (1).

Ce portrait de Louis XIII, ainsi qu'un autre d'Anne d'Autriche avaient été exécutés en 1635, par maître Jehan Hérisson, peintre, qui avait reçu 140 livres tournois pour leur exécution et pour divers travaux de peinture faits *autour des tableaux* qui étaient dans la grande salle, où ces portraits se trouvaient alors également placés (2).

Ces tableaux et d'autres qui décoraient l'hôtel de ville furent enlevés en août 1792 et détruits pour la plupart par les soins du Directoire du district de Compiègne (3).

23. *Grande salle ou salle d'assemblée* (4).

A la fin du siècle dernier, la grande salle d'assemblée était décorée des blasons des gouverneurs, qui y étaient placés « en mémoire de leur réception et bons services qu'ils ont rendus à ladite ville sous les temps de leur gouverne-

(1) *Affiches de Compiègne* de Bertrand.

(2) BB, 35, fᵒ 43.

(3) Tous les emblèmes de la royauté que l'on fit alors disparaître ne furent pas cependant détruits; car nous trouvons, par exemple mentionné dans le procès-verbal un tableau représentant Louis XVI vénérant les reliques de saint Marcoul, tableau qui est encore conservé à l'église Saint-Jacques.

(4) Les assemblées de la ville se composaient ordinairement de douze notables, le plus souvent anciens gouverneurs attournés. Ils pouvaient, lorsqu'ils le jugeaient à propos, et dans des circonstances extraordinaires, appeler à leurs délibérations un certain nombre de notables.

ment (1) ». Ces blasons étaient accompagnés d'une courte légende rappelant les dates principales de la vie de chacun des gouverneurs. Le cahier que nous avons sous les yeux en indique vingt-neuf; le dernier est Mathieu-Paul-Louis, vicomte de Montmorency-Laval, nommé capitaine en 1766. C'est en 1629, que l'on avait commencé à décorer cette salle avec des tableaux armoriés. Charles Védye, peintre compiégnois, dont le nom est souvent cité pour ses travaux décoratifs, avait été chargé d'exécuter « huict tableaux où sont les armes de huict des anciens capitaines et gouverneurs de la ville, à raison de six livres pour chacun tableau qui sont dans la grande salle de l'hostel commun (2) ». Plus tard, il en fit encore dix aux mêmes conditions (3).

On remarquait, dans la grande salle, un tableau représentant l'entrée de Louis XII dans Compiègne en 1498. Ce tableau, cité par Charpentier (4) nous montre, dit-il, une partie des magnificences que les habitants firent à son entrée. La description de Compiègne de 1765 le mentionne encore ; mais il avait disparu en 1792, lorsque les autres furent enlevés. Il y avait encore, mais nous ne savons au juste si c'était dans la grande salle, un tableau de moyenne grandeur représentant le cardinal d'Ailly, agenouillé devant la Vierge qui tenait entre ses bras l'enfant Jésus (5).

(1) Mss. de Boullé. Bibliothèque de l'auteur.

(2) DD. D'après l'Épinois.

(3) Manuscrits de M. de Crouy.

(4) Séjour Royal, p. 42.

(5) Ce tableau mentionné dans la lettre à l'auteur de l'*Almanach* est du nombre de ceux qui furent enlevés par le district en 1792.

Le premier étage était soutenu au-dessus de la salle d'assemblée par quatre grosses poutres, dont en 1740, une était rompue, et les trois autres pliées de plus de huit pouces.

La cheminée de la grande salle, qui se trouvait sans doute, ainsi que nous l'avons dit, contre le mur de la caisse d'épargne était décorée d'un écu de France, sculpté par Nicolas d'Estrées et qui lui avait été payé quarante sols (1). Cet écu était supporté par deux anges et fut redoré en 1596.

24. *Chambre du Conseil* (2).

La chambre du conseil située sur la place, au rez-de chaussée, fut réparée et remeublée en 1629. On fit alors peindre le plancher et les fenêtres, moyennant quarante-trois livres; on la décora d'armoiries et on mit en couleur les ventaux des croisées, travail exécuté par Baptiste Caudvillers, peintre, auquel fut confié en outre le soin de « faire et livrer seize aulnes et demie de thoille peinte où sont représentées diverses chasses et paysages. Le tout au prix de soixante livres ». On se procura aussi neuf panneaux de verre de Lorraine pour mettre aux fenêtres.

Les toiles peintes, fournies par Caudvillers, ne paraissent pas avoir eu grand succès, car lors de la venue du roi, la même année, la ville les remplaça par une tapisserie du prix de deux cents livres (3).

(1) CC. 34, f° 89, 1505-1508.

(2) Le conseil se composait des trois gouverneurs attournés, élus conjointement pour trois ans; le procureur de la ville et le receveur assistaient à ses délibérations.

(3) DD. 22, d'après l'Épinois.

25. *Premier étage.*

Nous ne savons trop à quel usage pouvaient servir les pièces qui s'y trouvaient; en tous cas leur utilité n'était pas considérable, à en juger par l'état de dégradation dans lequel on les laissait. Un procès-verbal de 1740 dit que dans la troisième chambre du premier, au-dessus de la chambre du conseil, les baies des croisées de la façade donnant sur la place, étaient tout à jour, n'ayant aucun châssis ni contrevent, ce qui fait que les pluies qui y sont conduites par les vents pourrissent complétement le plancher (Art. 3).

26. *Écritoire.*

Il est encore d'autres pièces dont nous ne connaissons pas l'emplacement. Telle est « l'escriptoire », comme on l'appelle. Cette pièce paraît avoir pris jour sur la cour, et nous voyons qu'elle était planchéiée et garnie de bancs et de tables. Un passage de compte semblerait laisser croire qu'il y avait deux pièces portant cette désignation, l'une située dans le bâtiment principal, et l'autre subsistant dans une des dépendances de l'ancien hôtel de ville, dans la cour.

27. *Archives.*

Les archives étaient déposées dans une chambre spéciale, et on acheta en 1503 un coffre pour mettre les pièces les

plus importantes (1). Lors de la reprise de la ville sur les Bourguignons en 1422, une partie des archives avait été dispersée; aussi voyons-nous en 1557, la ville, afin d'éviter un semblable malheur, faire retirer de l'hôtel de ville les « chartres, tiltres, comptes, cartulaires et autres enseignements, pour les envoyer par la rivière en lieu sûr (2) ».

28. *Arsenal.*

C'est à l'hôtel de ville, dans les vieux bâtiments, donnant sur la rue Maulgard, que la ville conservait ses équipages de guerre. Dès la fin du xve siècle, la ville de Compiègne possédait une artillerie qu'elle entretenait avec grand soin.

Nous trouvons de fréquentes réparations faites à sa grosse bombarde dans les premières années du xvie siècle. Un inventaire de la même époque nous donne le relevé des armes qu'elle possédait. Plus tard, cette artillerie s'augmenta, soit par des dons, soit par des acquisitions. Louis XIV voulut à plusieurs reprises déposséder les Compiégnois de leurs canons, mais ils ne se laissèrent pas faire volontiers et réussirent à en conserver au moins une partie.

Aujourd'hui encore, on voit au Musée Vivenel deux pièces en cuivre, portant les armoiries de la ville et la date de 1579 (3).

Ce fut là que, pendant longtemps, on conserva les poudres de la ville.

(1) CC. 35, fo 142 v.

(2) CC. 43. Voir notre travail : *La ville de Compiègne à l'époque de la bataille de Saint-Quentin.*

(3) Jusqu'à la suppression de la garde nationale, en 1871, la

Lors des travaux de construction, on en fit rompre l'huis, afin de s'assurer de leur état (1).

En 1551, on les plaça au grenier (BB. 21), et plus tard, dit M. de l'Épinois, Louis XIII, lorqu'il vint à Compiègne en 1619, les fit porter à la tour de Soissons (CC. 63).

29. *Cuisine.*

Les gouverneurs attournés donnaient assez fréquemment des repas dans l'hôtel de ville, soit lors du passage de grands personnages, soit quand des fonctionnaires, tels que le maître des eaux et forêts, le lieutenant du bailli ou autres, venaient procéder à certaines opérations profitables à la ville. Ils faisaient alors exécuter le repas par des maîtres d'hôtel ou pâtissiers (2). Aussi trouve-t-on, dès l'origine, l'indication d'une cuisine dans l'hôtel de ville.

Elle n'était probablement pas dans le bâtiment principal, mais dans les constructions anciennes, et sans doute peu considérables, qui se trouvaient derrière, dans la cour. En 1520, on paie vingt sous à Gérard Courtoys, menuisier, pour avoir fait un porche à la cuisine de l'hôtel de ville (3). A la fin d'avril 1505, on avait aussi fait faire un four neuf dans l'hôtel de ville (4).

ville de Compiègne a continué à avoir une compagnie d'artillerie.

En 1550, la ville avait un canonnier, Jacques de Ravenel, qui recevait un traitement de cent sous par an. (CC. 43).

(1) 1505-1508. CC. 34, f° 138.

(2) Nous avons réuni de nombreux renseignements à ce sujet dans le travail communiqué à la Société historique de Compiègne, sur les fêtes et cérémonies.

(3) CC. 37, f° 190, 13 juin 1520.

(4) CC. 76, f° 122 v.

30. *Dépenses.*

Une question reste à se poser, comment la ville a-t-elle pu subvenir à la dépense de cette construction?

La ville de Compiègne possédait à cette époque des revenus de diverses natures qui, sans être considérables, suffisaient à faire face aux dépenses ordinaires : rentes, gages des officiers, présents aux grands personnages, et surtout travaux de voirie et réparations des fortifications et des édifices publics. Les revenus varient, du reste, beaucoup; et tandis que dans certaines années ils ne s'élèvent pas au-delà de mille livres, dans d'autres, ils vont jusqu'à deux mille. Mais, comme la plupart d'entre eux correspondaient à des dépenses fixes, ils ne pouvaient suffire à fournir aux frais de construction de l'hôtel de ville.

Les attournés trouvèrent une nouvelle ressource dans l'octroi qu'ils obtinrent du roi, d'une somme de deux sous par chaque minot de sel, vendu au grenier à sel de Compiègne.

Cette faveur renouvelée à plusieurs reprises, produisit une première fois, pour la période de six ans, de 1499 à 1505, une somme de 1,681 livres, et pour celle de 1505 à 1511, la somme de 2,100 livres. Cette dernière fut employée presque exclusivement aux travaux de l'hôtel de ville, et un compte spécial nous montre l'emploi de ces fonds fait par le receveur (1).

Nous avons vu, de plus, que le bois avait été fourni gratuitement par le maître des eaux et forêts et que la ville n'avait eu qu'à faire les frais d'abattage et de transport à Compiègne.

(1) CC. 76 et CC. 77.

BATIMENT DE LA JUSTICE CONSULAIRE.

31. *Acquisitions.*

En 1587, la ville avait déjà acheté une maison située rue de la Heuze (1).

En 1624, un incendie allumé à l'hôtel Saint-Georges, par les gens de la suite du roi qui y étaient logés, se communiqua à l'un des bâtiments élevés dans la cour de l'hôtel de ville et l'on fut obligé de l'abattre et de le reconstruire à neuf.

De nouvelles craintes d'incendie s'étant manifestées en 1653, par suite du voisinage des maisons contiguës à l'hôtel de ville, l'administration municipale résolut de faire l'acquisition de trois maisons qui formaient l'angle de la place au blé et de la rue de la Heuze. Elle avait formé le projet de les remplacer par une construction nouvelle destinée à recevoir la juridiction consulaire et la Table-Dieu (2).

Plusieurs réunions eurent lieu à cet effet; dans la première, tenue le 9 juin 1653, on décida l'acquisition des maisons Blandin, Bourguignon et Martin (3).

(1) DD. 42, acte passé devant Antoine Cocquin.

(2) La Table-Dieu, sorte de bureau de bienfaisance, établi pour les deux paroisses et administré par des gouverneurs élus par l'assemblée des notables.

(3) La première fut payée 700 livres et 60 livres d'épingles; la troisième appartenant à plusieurs propriétaires 1,200 livres, plus certaines exemptions de tailles; le prix de la seconde ne nous est pas connu.

Voici le texte d'une des délibérations prises à cette occasion :

Les gouverneurs furent autorisés à appeler devant eux les propriétaires et à traiter à l'amiable. Ce qui eut lieu, et le 16 juin, une nouvelle assemblée décida qu'aussitôt les acquisitions faites, on construirait, sur l'emplacement de ces maisons, un bâtiment de mêmes hauteur et symétrie que l'hôtel de la Cloche ; bâtiment dans lequel serait pris, par le bas, une chambre pour le bureau des pauvres,

« Du lundy 16e jour de juin 1653, au bureau de l'hostel commun de la ville de Compiègne, où étaient Maistres René Potier, conseiller eslu en l'élection dudit Compiègne, Louis Charpentier, licencié es loix, conseiller et advocat du roy en ladite élection, et Henry Sergent, marchand, gouverneurs attournés.

« Sur la plainte et remonstrance à nous faitte par plusieurs et diverses fois que l'hostel de laditte ville avait cy devant couru grand risque d'estre bruslé par les maisons voisines appartenantes à Gilles Blandin, maistre Jean Bourguignon et la veuve Jean Martin, à cause que les cheminées des dites maisons sont joingnantes le grand comble dudit hostel de ville et qu'il importe à la décoration de la ville, ambellissement dudit hostel de ville et au bien des pauvres et à l'honneur de la communauté des marchands d'avoir des lieux propres et convenables pour y traitter des affaires des pauvres et rendre la justice consulaire.

« A esté résolu que les propriétaires desdittes maisons seront mandez audit hostel de ville pour sçavoir d'eulx s'ils ont la volonté et l'intention d'accomoder la ville pour la vente desdittes maisons et ensuite lesdits sieurs gouverneurs pourront traitter à composer avec eulx à telles sommes qu'ils adviseront bon estre.

« La veuve Martin appelée devant les attournés consent à la vente moyennant six cent livres et de plus l'engagement pris par les attournés de l'abonner aux tailles pour trente livres et de l'exempter des logements de gens de guerre, garnisons et contributions (Archives de Compiègne, DD. 37).

avec un cabinet pour accompagner la chambre du conseil (située dans le bâtiment principal) et au-dessus une chambre pour les consuls ; quant au troisième étage et au grenier qui le surmontait, ils devaient servir à resserrer les grains de la Table-Dieu.

32. *Construction et décorations.*

Ce bâtiment fut élevé ainsi qu'il avait été projeté, et il a continué de servir aux bureaux de la mairie jusqu'en 1869, où il a été démoli et remplacé par celui que nous voyons actuellement (1). C'était une construction en pierre, avec trois fenêtres de façade à chaque étage. Celle du milieu, au premier, était remplacée par une statue en ronde-bosse représentant la justice, figure exécutée par Gilles Guérin, sculpteur du roi. Cet artiste reçut de la ville une somme de cinq cents livres, tant pour l'exécution de cette figure, que pour l'épitaphe de M[me] de Crévant de Brigueil placée à Saint-Corneille. Un maçon, du nom de Gérard le Sourd, fut chargé de placer au-dessous une table de marbre avec le mot sculpté *Justitia* (2).

Les comptes de la ville nous donnent le prix de construction du bâtiment de la justice consulaire. Le 15 octobre 1655, une somme de 6,800 livres fut payée à Emmanuel Camay, maçon, pour avoir démoli les trois petites maisons et les avoir remplacées par une construc-

(1) Voir sur la démolition de cette construction un article humouristique de M. Charles Beaurin, dans l'*Écho de l'Oise* du 24 août 1869.

(2) Voir la gravure de cette statue dans l'*Histoire du Palais de Compiègne*, de Pellassy de l'Ousle, p. 141.

tion neuve en maçonnerie ; la charpente, adjugée au rabais le 15 juin 1654, fut exécutée moyennant 1,045 livres par Jean Gay ; et divers travaux de menuiserie, planchers, portes, fenêtres, etc., s'élevèrent à 210 livres.

33. *Intérieur. Cabinet.*

La seule pièce de ce bâtiment, sur l'intérieur de laquelle nous ayons quelques renseignements, est le *cabinet de la chambre du conseil.*

Au XVIIe siècle, nous voyons souvent cette pièce mentionnée dans les comptes de la ville et on consacre des sommes assez importantes à sa décoration et à son ameublement. Elle était située au rez-de-chaussée du bâtiment de la justice consulaire et touchait à la chambre du conseil.

On la tendit de tapisseries de Beauvais (1), on plaça au milieu, une grande table de noyer, brisée, couverte d'un tapis de Modène (2), et autour six tabourets de bois de

(1) Mandement du 8 janvier 1657, à Gilles Charmolue, receveur de la ville, de retenir par ses mains des deniers de sa recette, la somme de 198 livres tournois, à cause de pareille somme par luy tirée et desboursée par les ordres de MM. les gouverneurs attournez en l'achapt de soixante-six aulnes courantes de tapisseries, manufacture de fasson de la ville de Beauvais, rendues en cette ville de Compiègne .... Mandements 1656-1660, fo 5.

(2) A Fleury Haqueville, marchand tapissier demeurant en cette ville de Compiègne, de la somme de 59 livres 2 sous tournois, pour une grande table de bois de noier, brisée, garnie de ses ferrures, avec un tapis de tapisserie de Modène, comme aussy pour avoir cousu les lez et bordures de la tapisserie de

chêne, couverts de moquette et garnis de franges (1). Deux grands fauteuils de chêne, garnis et couverts de trippe de couleur rouge et violette, servaient en outre de siéges aux anciens gouverneurs (2).

33. *Porte de l'Arsenal. Bâtiment de la Caisse d'épargne.*

Du côté droit, l'hôtel de ville est resté jusqu'à ces dernières années séparé de la *porte de l'Arsenal* par une propriété privée, le *café de la Cloche*. Celle-ci fut enfin acquise en 1867 et fut remplacée par un bâtiment construit dans le style du commencement du XVIIe, mais dont on doit regretter les mesquines proportions et l'écrasement. Cette construction fut faite, d'après les conseils de M. Viollet-le-Duc, afin de dégager la tourelle d'angle de l'hotel de ville et dans ce but, le bâtiment fut élevé en retraite. Le rez-de-chaussée de ce bâtiment est affecté au service de la Caisse d'épargne (3), et le premier étage renferme une partie du Musée Vivenel.

Beauvais estant dans le cabinet de la chambre du conseil de la ditte ville, pourquoy faire, il a fourny la toille et autres choses nécessaires (id. f° 9).

(1) Au même .... quarante-huit livres sept solz tournois, pour avoir fourny et livré six tabouretz de bois de chesne, couvertz de mouquette avec frange, servans de siéges à la chambre du conseil (id. f° 18 v.).

(2) Au même .... 49 livres 7 solz tournois, pour deux grandes formes de bois de chesne, garnies et couvertes de trippe de couleur rouge et viollet, avec molletz, pour servir de siéges à MM. les anciens gouverneurs attournez ès assemblées qui se tiendront à l'hostel de la ditte ville (id. f° 41 v., 7 juillet 1660).

(3) L'administration de la Caisse d'épargne a concouru dans une certaine limite à la dépense de cette construction.

Presque en même temps (1869) la porte de l'arsenal, élevée sous le règne de Lous XIII, et dont l'état de dégradation ne permettait pas la réparation, était réédifiée dans le style primitif de sa construction, mais avec quelques modifications dans le détail de la décoration, modifications dont on peut juger par un dessin ancien conservé aux archives do la ville et qui n'a pas été connu de l'architecte chargé de diriger cette restauration (1).

La prison, qui avait été construite à la fin du siècle dernier sur les dépendances de l'hôtel de ville (2), a été déplacée et le bâtiment situé au fond de l'impasse est aujourd'hui affecté au logement des agents de police.

34. *Bâtiment de la rue des Pâtissiers. École de dessin.*

A la même époque, on a construit sur la rue des Pâtissiers un nouveau bâtiment qui se relie à la construction exécutée au fond de la cour en 1849, et qui renferme au rez-de-chaussée les remises des pompes et le bûcher; au premier, la galerie de tableaux du Musée Vivenel, et au second étage, l'école municipale de dessin.

Le nouveau bâtiment de la rue des Pâtissiers commu-

(1) Voir pour les représentations de cette porte : 1° dessin à la plume du commencement du siècle dernier représentant la porte de l'arsenal dans son état primitif, reproduit dans ce travail (Archives de la ville de Compiègne, DD.); 2° lithog. dans le voyage de Taylor cité plus haut; 3° gravure sur bois dans l'*Histoire du Palais de Compiègne,* de Pellassy de l'Ousle, p. 118.

(2) Ces dépendances avaient été accaparées au XVIIIe siècle par le gouverneur qui y avait établi des remises et des écuries, et la ville eut plus tard des difficultés sérieuses à vaincre pour se les faire restituer (DD.).

nique avec les bureaux de l'hôtel de ville. Il comprend, au rez-de-chaussée, un vaste hangar et un calorifère; au premier, une galerie faisant partie du Musée Vivenel, et renfermant principalement des antiquités romaines et des collections géologiques.

SÉANCE DE VENDREDI 1er JUIN 1877.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON PALUSTRE.

Siégent au bureau : MM. Deschamps de Pas et le baron de Cauna.

M. J. de Laurière donne lecture de la note suivante au nom de M. Durand :

Notre-Dame de la Victoire, près Senlis.

On voit encore près de Senlis quelques fragments de l'abbaye de Notre-Dame de la Victoire, fondée par Philippe Auguste, en mémoire de la Victoire de Bouvines.

La piété reconnaissante de nos pères avait fait de cette abbaye un lieu de pèlerinage, ainsi que le prouve une pièce assez rare, dont voici la description.

C'est une assez bonne gravure du XVIIe siècle, représentant dans une niche ornée de lampes et d'*ex-voto*, une statue de la sainte Vierge, en pied, tenant de la main droite une branche de lis, et portant à sa gauche l'Enfant Jésus. Les têtes sont couronnées. Il est facile de voir que le dessinateur ne s'est pas piqué d'exactitude; toutefois on

distingue encore dans son œuvre la copie d'une statue du XIVᵉ siècle.

En haut de la gravure on lit :

Nostre-Dame de la Victoire, pèlerinage proche de Senlis.

Au bas sont gravées ces inscriptions :

A très hault et puissant prince Lovis de Valois, duc d'Angoulesme, colonel gnal de la cavalerie légère de France et estragère gouveur et lieutenant gnal pour le Roy en Provence.

Je rends Philippe Auguste et Louis glorieux
Parce qu'ils me devoient ceder toutte leur gloire
Et n'ont voulu sortir du champ victorieux
Qu'affin de m'imputer l'honneur de leur victoire.

A Paris, chez N. Regnesson, rue Saint-Jacques-au-Chameau, avec prix.

Hauteur 0m42, largeur 0m29.

Louis-Emmanuel de Valois, petit-fils naturel de Charles IX, est mort en 1653.

Cette épreuve fait partie de la collection de M. Durand.

M. Margry présente sur le nom et les origines d'Amiens, l'analyse d'un travail de feu Labourt, travail qu'il a trouvé dans les papiers de ce savant, dont le dépouillement lui a été confié par le frère de celui-ci.

MM. Palustre et de Marsy font remarquer que les idées émises dans ce travail, qui remonte à plus de trente ans, ne sont plus à la hauteur des découvertes philologiques actuelles ; M. de Marsy ajoute qu'il pense que ce fragment a déjà figuré soit dans l'*Essai sur les villes de Picardie*, soit dans le travail sur la *Picardie colonisée par les Indous*, connu seulement par les analyses des rapporteurs de différents concours.

M. E. Dupuis donne, au nom de M. Alexandre Hahn, lecture d'un travail sur la topographie des environs de Senlis à diverses époques.

Carte comparative du pays senlicien aux temps anciens et de nos jours.

Parmi les questions à l'ordre du jour des travaux du Congrès, je lis au 7e paragraphe ces mots : « Dresser une « carte comparative du pays aux temps anciens et de nos « jours. » Ce sujet est trop vaste et en dehors de mes études pour que je puisse avoir seulement l'idée de l'aborder; mais, comme habitant d'un canton de Seine-et-Oise, limitrophe de l'arrondissement de Senlis, je me permets de venir apporter ma très-petite pierre à l'édifice, en soumettant une esquisse, pour nos localités, des lignes de démarcation des anciens diocèses ecclésiastiques et administratifs de Paris, de Senlis, de Beauvais et de Meaux, en montrant graphiquement les diverses variations qu'elles ont subies.

En remontant à l'origine des temps de la Gaule, nous ne pouvons déterminer positivement les circonscriptions des peuplades ou tribus préhistoriques; les pays occupés par des peuplades isolées et distinctes n'avaient point de limites, et de vastes marches restaient entre les centres des tribus. — Depuis, la population devenant plus dense, on a défriché; les Gaulois, maîtres dans l'art de cultiver les terres, commencèrent à se cantonner et à fixer des limites à leur sol par des frontières naturelles, comme les forêts, les chaînes de montagnes, les cours d'eau... Aussi, aux temps devenus historiques, on peut arriver à

une détermination estimative des pays et obtenir une solution plus ou moins satisfaisante.

A l'époque de la conquête par les Romains, armé de textes et de documents, on peut arriver à une fixation plus certaine. Pour ce qui est de notre sujet, Jules César et Hirtius ne disent rien des Silvanectes, mais peu après Ptolémée et Pline en font mention.

Les divisions topographiques de l'empire romain établirent des limites à nos localités, seulement nous voyons qu'on a méconnu la démarcation si naturelle du cours de l'Oise, et compris dans le Beauvaisis, une bande de terrain en établissant une limite arbitraire au milieu de la forêt célèbre : *Cotia Sylva* (dont le nom altéré plus tard devient forêt de Cuise), depuis Rhuis jusqu'à La Morlage, se continuant jusqu'à l'Isle-Adam, avec l'Epte pour limite au sud-ouest. — Cette nouvelle délimitation coïncide avec la formation du Silvanecte dont le territoire se terminait aux vallées baignées par la Thève et la Thérouonne.

Lors de l'établissement du christianisme, les apôtres se répandirent : saint Rieul vers Senlis, saint Lucien vers Beauvais, saint Denis vers Paris (ces villes devinrent chef-lieu d'un diocèse ecclésiastique), et ils suivirent pour leurs excursions évangéliques à peu près les espaces renfermés par les diocèses romains.

L'invasion des Barbares remit tout en question : il n'y avait plus de limites stables : les rois mérovingiens se partagèrent sans cesse les contrées ; les carlovingiens ne purent empêcher l'établissement de la féodalité, qui se continua sous les capétiens.

Au moyen âge, les limites ont subi diverses modifications. Pour nous, nous voyons, le diocèse de Senlis, ou plutôt le Senlicien, s'étendre jusqu'à l'Isieux et au midi

vers Dammartin; car au XII[e] siècle, Coye était du diocèse de Senlis, et Pierre, évêque de ce lieu, en fit, l'an 1138, donation au prieuré de Saint-Nicolas-d'Acy, et en 1180, Henri, alors évêque, confirma une fondation faite à Chaumontel. Au XV[e] siècle, la ligne séparative des diocèses de Paris et de Senlis fut reportée au delà de Coye; une croix, dont la base existe encore au nord des marais de ce dernier lieu, portait le nom de la Croix-des-Trois-Évêchés et indiquait le point d'interception des diocèses de Paris, Senlis et Beauvais. Depuis ce temps, Coye a été toujours compris au Pouillé et indiqué de la pleine collation de l'évêque de Paris (1).

Enfin la Révolution de 1789 apporta un nouveau changement par l'institution des départements, et la circonscription moderne du canton de Luzarches, maillon territorial du département de Seine-et-Oise, fait la limite de ce département, avec celui de l'Oise, section de l'arrondissement de Senlis : cette délimitation ne repose plus que sur une ligne arbitrairement tracée, ne résultant pas de la nature des sols ou des accidents de terrain, comme les

(1) Je ne puis m'étendre davantage en cette simple note; je ne parlerai donc point de l'ancienne division administrative de la généralité de Paris, qui ne se conformait pas avec la division ecclésiastique. On comprenait dans l'élection de Paris tout notre canton, sauf six communes de l'élection de Senlis, dont cinq : *Asnières-sur-Oise, Noisy-sur-Oise, Saint-Martin-du-Tertre*, *Seugy* et *Viarmes*, du diocèse de Beauvais, doyenné de Beaumont-sur-Oise, ancien Chambliois *(pagus Cameliocensis)*, et une : *Survilliers*, du diocèse de Senlis, doyenné de Mortefontaine, ancien Servois *(pagus Silvanectensis)*. — Je devais donner l'historique de ces communes, mais ce serait dépasser les termes de ma communication.

anciennes démarcations locales qui étaient moulées sur les limites géographiques du pays.

Ces divers changements sont consignés sur la carte ci-jointe : la ligne jaune indique la division sous la période romaine ; la ligne bleue, la division au temps de la féodalité ; la ligne verte, la division en diocèses de l'ancien régime ; et la ligne rouge, la division par départements.

M. Dupuis présènte ensuite la liste des monnaies découvertes dans les fouilles des arènes de Senlis, depuis plusieurs années.

Note sur les monnaies découvertes dans les fouilles des arènes de Senlis.

On a rencontré dans les arènes un grand nombre de monnaies qui ne sont pas toutes venues à notre connaissance. Le Comité archéologique de Senlis a pu en recueillir 268 : 31 sont trop frustes ou en trop mauvais état de conservation pour être déterminées. Les 237 autres se classent ainsi :

4 gauloises, dont une des Senones sans la légende ΑΓΗΔ ; une des Catalaunes (guerrier armé de la lance et tenant un torques) et deux indéterminées ;

49 du haut empire et des empereurs jusqu'à Gallien ;

De Gallien à Tetricus, la suite est plus considérable :

18 Gallien.
5 Salonine.
27 Postume.
23 Victorin.

12 Claude le Gothique.
2 Quintillus.
46 Tetricus.

Soit 133 frappées de l'an 250 à l'an 273.

A partir de Tetricus, nous n'en avons plus que 49, et encore Constantin Ier seul en a 31, en y comprenant les pièces à la louve et celles à la légende Constantinopolis.

Nous signalerons l'absence des monnaies, si communes pourtant dans le pays, de Dioclétien, de Maximien Hercule et de la plupart de leurs successeurs.

Mentionnons, pour compté, la trouvaille de deux monnaies carlovingiennes de Charles le Chauve, qui nous apprennent qu'au IXe siècle les arènes n'étaient pas encore comblées, mais nous expliquent l'état de délabrement dans lequel elles devaient se trouver à cette époque, où elles servaient de carrière à la population de Senlis.

Enfin la partie supérieure du terrain a donné quelques monnaies du XVIe siècle, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque ce fut sur l'emplacement des arènes que, lors du siége de 1589, les Ligueurs établirent une batterie de trois pièces de canon pour battre en brèche les murailles de la ville.

M. Hayaux du Tilly demande à faire, au sujet des arènes, quelques observations sur les conclusions du rapport de M. de Caix de Saint-Aymour, relativement au puits que la Société française a fait fouiller.

On a parlé de l'eau qui s'y trouvait et de la possibilité de la présence d'une source; la constitution géologique du plateau des arènes rend inadmissible cette hypothèse; le fond du puits est de beaucoup au-dessus du niveau de la rivière; des puits voisins ont une profondeur beaucoup plus considérable. Le puits des arènes ne peut être qu'un puisart, destiné à recevoir les eaux pluviales. Cette desti-

nation est du reste conforme à celle que paraissent présenter les puits qui existent dans d'autres cirques et théâtres.

M. Hayaux du Tilly pense aussi qu'il y a lieu de considérer comme exagéré le chiffre de 12,000 spectateurs que M. Vatin indiquait comme pouvant tenir dans les arènes de Senlis.

M. Bosc déclare qu'il ne veut pas rouvrir la discussion sur cette question en demandant la parole, et qu'il traitera ces divers points dans la conférence qu'il compte donner dimanche prochain sur les arènes; mais dès à présent il ne peut accepter les bases sur lesquelles M. Hayaux du Tilly s'appuie pour fixer le chiffre des spectateurs.

M. l'abbé Vattier fait observer qu'il y a eu autrefois de l'eau à la fontaine des arènes, en assez grande quantité pour former un ruisseau susceptible d'être curé, ainsi que le constate une note d'Alforty se rapportant à la date de 1525.

M. l'abbé Vattier lit le mémoire suivant sur la 30e question :

Histoire des diverses bibliothèques de Senlis.

Bibliothèques de Senlis (1).

Notre ville de Senlis possède actuellement deux grandes bibliothèques, la bibliothèque de l'hôtel de ville et celle

(1) Je dois la plupart des renseignements contenus dans cette note, à la complaisance bien connue de M. Caltru, bibliothécaire de la ville et secrétaire de la mairie.

dite *du Chapitre,* quoiqu'il n'y ait plus de chapitre à Senlis. D'où viennent ces deux collections et quelle est leur valeur; voilà, si je ne me trompe, les deux questions que peuvent se poser nos savants visiteurs. Je vais essayer d'y répondre brièvement.

Quant à l'origine, elle est bien variée, mais elle est la même à peu près pour ces deux bibliothèques. A la sinistre époque de la Révolution, quand nos prétentieux gouvernants s'imaginèrent pouvoir supprimer Dieu par un décret et la religion en supprimant ses ministres, ils votèrent en même temps la confiscation de tous les biens appartenant aux églises ou aux ordres religieux. Parmi les biens meubles se trouvaient des livres en assez grande quantité, les couvents étant nombreux à Senlis et dans les environs, et on concentra au district, comme on disait dans le jargon de l'époque, les bibliothèques des huit curés de la ville, réunis en communauté, des Chapitres de Notre-Dame, de Saint-Rambert, de Saint-Frambourg, des Carmes, des Capucins, des Cordeliers, des Augustins de Saint-Vincent, des Frères de la Charité, des moines de Saint-Maurice, du grand Séminaire et des religieuses de la Présentation. On y ajouta les bibliothèques de la Victoire, de Châlis, de Saint-Nicolas d'Acy et de Saint-Leu d'Esserent; voilà, je crois, à peu près toute la partie religieuse. Il y avait aussi dans le voisinage, à Ève, près Dammartin, un président de la Chambre des Comptes, qui se nommait Barbier du Metz de Rosnay, et qui possédait une belle et riche bibliothèque; elle fut également transportée au district, pendant que son propriétaire gagnait la frontière pour échapper à la prison, et peut-être à la mort. L'administration du *district* eut été sans doute assez embarrassée de cet amas de vieux bouquins, si en même temps le prévoyant gouvernement n'avait confisqué les immeubles.

L'évêque de Senlis, Mgr de Roquelaure, ayant jugé prudent d'aller exercer en Belgique son ministère pontifical, en mettant sa tête à l'abri du couteau inventé par le bon docteur Guillotin, son palais épiscopal, où nous sommes actuellement réunis, fut mis à la disposition du *district* comme *bien national*, le généreux sacrifice des députés du clergé n'ayant sans doute pas paru assez complet à leurs aimables collègues. C'était un bel amas de livres, mais qui ne fut guère remué jusqu'en 1808. A cette époque, l'ancien évêché était possédé par M. Fauvel, que tous ces livres gênaient beaucoup. M. de Rosnay, ou du moins quelqu'un de ses héritiers, avait réclamé la bibliothèque confisquée. Le directeur des domaines, qui payait alors au sieur Fauvel la location du local occupé par les livres, et qui ne voyait pas sans doute quel profit il tirerait de tout cela, consentit à la restitution, moyennant paiement de tous les frais de loyer passés. Or l'héritage s'était singulièrement amaigri dans cette triste période, et celui qui avait réclamé se garda bien d'accepter la condition posée. Le 3 décembre 1808, le sous-préfet de Senlis, proposait à la municipalité de vendre la bibliothèque de Rosnay, puisque les héritiers refusaient de la reprendre aux conditions qu'on leur offrait, ou tout au moins de la transporter dans un autre local rendu également libre par la confiscation, l'ancien hôpital de la Charité. Il y avait là, disait M. le baron de Saint-Henry, sous-préfet, de vastes chambres où on pouvait ranger les livres et les préserver des ravages du temps et de la rapacité des passants. C'était d'ailleurs l'ordre du préfet, M. Belderbusch, que le directeur des domaines avait sommé de prendre un parti au plus tôt pour éviter une dépense inutile. Le conseil municipal était en outre invité à voter une somme de 300 francs pour frais de translation, et une somme de 500 francs

qui pourrait être allouée en partie à quelque homme intelligent et instruit réduit par les événements à la pauvreté, et qui serait heureux de trouver dans les fonctions de bibliothécaire un honnête moyen de gagner sa vie. La ville aurait ainsi une bibliothèque ouverte au public, qui pourrait en profiter pour s'instruire et s'amuser.

Cependant les négociations se prolongent, le directeur des domaines réclame la vente, ne voulant payer le loyer passé ni futur, et le propriétaire réclame le prix de la location.

Enfin, le 22 décembre, le préfet autorise la ville :

1° à transporter les livres à la Charité ;

2° à faire les frais de ce transport ;

3° à prendre sur ses revenus 200 francs pour le loyer de la bibliothèque.

M. Boitel, adjoint, que nous retrouverons plus tard sous-préfet, offre son cheval et sa voiture pour le transport.

Le 15 mai 1808, on commença à emballer les livres, et, le 23 mai, M. Boitel se présente pour commencer à le emporter. Mais il trouve à la porte le propriétaire qui lui déclare s'opposer à la sortie des livres avant qu'on ne l'ait payé. Le sieur Boitel, adjoint et commissaire délégué du conseil, lui signifie l'arrêté du préfet, et lui explique les moyens indiqués pour couvrir la dépense. Il faut seulement le temps de remplir les formalités nécessaires. Le propriétaire ne veut pas de formalités, et comme *Maistre Pierre Pathelin,* il répète : « *Ca,* argent. » L'adjoint, embarrassé, va demander des ordres au sous-préfet qui lui donne l'autorisation de prendre avec lui un maréchal des logis et deux gendarmes pour que force reste à la loi. Cette nouvelle visite n'effraie nullement le

propriétaire. « Je n'ai pas peur des gendarmes, dit-il, et je vais précisément leur demander de protéger le bon droit qui est de mon côté, et de me prêter main-forte pour conserver la garantie de ma location. »

Menace d'envoyer chercher un serrurier, mais le propriétaire persiste. Le serrurier arrive, mais par surcroît de précaution, le sieur Boitel est allé chercher à la sous-préfecture l'arrêté du préfet ; et au vu de cette pièce officielle, les portes s'ouvrent, et les livres quittent enfin ce logement pour s'installer à la Charité. Ce n'était pourtant qu'un amas confus de livres de tout format, de toute langue, représentant assez le *rudis indigestaque moles,* du poëte. Il y manquait l'ordre, qui est la vie d'une bibliothèque.

Le conseil municipal, reconnaissant un peu la valeur de ce dépôt qui semblait devenir sa propriété, se décida à appeler un libraire à qui serait confiée la mission de mettre en ordre tous ces livres.

On s'adresse au sieur Denné, libraire à Paris. Il envoie un ancien libraire, nommé Gaudefroy, et un jeune homme du nom de Leroux *qui n'est pas encore établi.* Quelque temps après Denné écrit au maire de Senlis une lettre qui nous a fait ouvrir de grands yeux. En voici le résumé : Il n'a pu vendre les quatre livres d'office ni les tablettes de bois ! vous entendez, Messieurs, les tablettes de bois ! Il ne s'agit pas évidemment de vulgaires planches de bibliothèque, il eût plutôt fallu en acheter qu'en vendre, et ces tablettes de bois sont pour moi ces curieuses et rares tablettes de bois enduit de cire que vous avez été admirer à l'hôtel de ville, qui sont maintenant sous clef, et qu'on ne peut voir qu'en montrant patte blanche. Quant aux livres d'office, ce sont ces précieux volumes manuscrits, enrichis de miniatures, que le possesseur

actuel nous offrait récemment de mettre à notre disposition, moyennant la modique somme de 4,000 francs, si je ne me trompe. Ce brave M. Denné n'avait pu les vendre : les riches, dit-il, ne sont pas à Paris, les chefs de l'armée sont à la guerre, et la bibliothèque nationale n'a pas d'argent. Hélas ! il y a peu d'années le conseil de Fabrique a su trouver des acheteurs.

Le 8 novembre 1809, Denné demande un envoi de livres. Il peut actuellement les installer, et plus tard il en serait peut-être embarrassé. Il réclame le lendemain une ou deux voitures de livres de rebut, mis au papier ; il les a promis, et ne peut tenir sa promesse, ce qui le met de mauvaise humeur. Il consent à les acheter généreusement, 24 francs le quintal, pour les in-folio, 16 francs pour les in-4°, 12 francs pour les in-8°, et 10 francs pour les in-12. Or, parmi les livres de rebut, en 1835, M. Ledru ramassait dans la salle basse, sur le pavé, un certain nombre d'ouvrages de grande valeur, pour lesquels il réclamait une place dans l'armoire, à la bibliothèque, afin de les mettre à l'abri des bibliophiles indiscrets ! Quant aux livres classés, il les prendra au prix d'estimation de Gaudefroy. A cette lettre pressante est jointe la petite note :

A Gaudefroy, il est dû 18 francs par jour ; soit au total : 1,110 francs ;

A Leroux, il est dû 12 francs par jour ; soit au total : 1,104 francs.

Pour papier de rebut non livré, il réclame une petite indemnité de 240 francs ; soit vingt quintaux d'in-8°, pour ses voyages 192 francs, pour le transport des quatre livres d'église 12 francs. Le maire paie à Denné 207 francs, Gaudefroy, outre un à-compte, reçoit pour 206 francs de livres.

Il a classé deux bibliothèques, l'une à la Charité, l'autre dans le pavillon du Chapitre, derrière la cathédrale.

Les demandes exagérées des libraires furent un peu réduites.

Il y avait à la Charité, en 1810, 9,237 volumes, dont 730 in-f°, 1,139 in-4°, 2,159 in-8°, 5,209 in-12.

Outre ceux qu'emportait Gaudefroy, on en avait vendu à MM. les abbés Juéry et Brisard pour 366 francs, et à un libraire pour 710 francs. Avant le transport à la Charité on estimait le tout à environ 12,000 volumes. Il y avait alors comme aujourd'hui des gens qui aimaient à lire, ou qui aimaient les images, et d'autres qui éprouvaient le besoin de fournir du papier aux épiciers, et combien de cornets ne peut-on pas tirer d'un bel in-folio? Un certain nombre de volumes s'en étaient allés ainsi avec les passants, et M. Ledru en racheta plus d'un chez les revendeurs de Senlis et d'ailleurs.

Cependant, en 1819, le ministre écrit au préfet pour demander un catalogue de la bibliothèque de la ville en même temps que de celle de Crépy. Il sait qu'il y a eu des dilapidations, il rappelle donc que les bibliothèques ne sont pas aux villes, mais à la disposition du ministère; il veut un catalogue raisonné et dans le plus bref délai; si on ne lui obéit pas, il fera apposer les scellés, et au besoin transporter le tout à Beauvais. Le bibliothécaire était alors un ancien hospitalier, Frère Remy, qui était vieux et infirme, et à qui on allouait le traitement de bibliothécaire pour l'aider à vivre, mais qui n'était nullement en état de dresser un catalogue. Le ministre cependant ne recevant pas de réponse envoie une nouvelle sommation. Cette fois, M. le maire répond en proposant de mettre en vente la bibliothèque. Le ministre charge

le préfet de lui adresser un blâme énergique auquel je m'associe de tout cœur, et le menace de nouveau de faire transporter les livres à Beauvais si on ne lui envoie pas de catalogue. M. le maire répond alors au conseiller de préfecture, M. d'Elbée, que ces réclamations sont superflues; il a causé d'ailleurs avec le préfet et lui a exposé que le bibliothécaire est vieux, aveugle, et qu'il cherche quelqu'un pour le remplacer. Or, en 1820, un jeune prêtre, M. l'abbé Decaye, venait d'être nommé par Mgr l'Évêque d'Amiens curé de Saint-Léonard. Il était venu faire une visite à sa nouvelle paroisse, mais ne la trouvant pas sans doute à son goût, il était venu fixer sa résidence à Senlis, se contentant de faire quelques apparitions à Saint-Léonard, et bientôt, il obtenait le titre de vicaire de Notre-Dame. M. le maire lui offrit les fonctions de bibliothécaire, qu'il accepta avec empressement, et bientôt on put envoyer un commencement de catalogue au ministre.

Peu de temps après, en 1823, la bibliothèque de la Charité fut transportée à l'hôtel de ville, où elle était un peu mieux garantie contre le pillage, et mise en ordre par M. Ledru qui continua avec un zèle ardent le catalogue et le classement des ouvrages, obtint du conseil la vente de volumes dépareillés qui, d'ailleurs, appartenaient à des œuvres dont on possédait des exemplaires complets, afin d'en acheter de plus utiles.

Cependant M. de Rosnay fils n'avait pas absolument renoncé à rentrer en possession de la bibliothèque paternelle, et il réclama au maire de Senlis la restitution des livres confisqués pendant son émigration. On lui répondit alors que la loi avait bien décidé la restitution des biens immeubles dans certaines conditions. Quant aux meubles, elle n'en parlait pas. C'était en octobre 1825. A une nouvelle demande on lui répondit par une lettre motivée

ainsi : A la rentrée des émigrés on avait offert aux héritiers de Rosnay de leur rendre les livres venant de leur père, ils avaient refusé de les recevoir, parce qu'aucun d'eux ne voulait se déclarer héritier de peur des créanciers ; la ville maintenant était en possession depuis plus de trente ans, et ne consentait plus à rendre. D'ailleurs, l'héritier demandant avant tout un catalogue, c'était sans doute pour vendre les livres; il s'agissait donc simplement d'argent, et en ce cas, la ville si elle était dépossédée, demandait à avoir la préférence sur tout autre acquéreur. La question en même temps était soumise au ministre. En effet, le gouvernement nomma une commission pour étudier l'affaire, et, en 1827, la demande du sieur de Rosnay fut déclarée inadmissible.

Il me resterait maintenant, Messieurs, à vous faire connaître un peu ces deux belles bibliothèques où se trouvent des ouvrages de grande valeur, et sur chaque branche des connaissances humaines. C'est ainsi qu'à la bibliothèque du Chapitre on trouve, pour l'Écriture Sainte, avec une magnifique bible polyglotte en dix volumes grand in-fo, de nombreux commentaires en latin et en français ; pour la théologie, les œuvres de presque tous les grands théologiens, comme Albert le Grand, saint Thomas, Duns Scot, Suarez et bien d'autres, une collection presque complète des Pères grecs et latins; pour l'histoire avec Baronius, Salica, Noel Alexandre, plusieurs grandes histoires, et de nombreuses histoires particulières, les collections de documents nouveaux publiés par les PP. Sirmond, Martène, Durand, Labbe, etc., trois collections des conciles généraux, de nombreux ouvrages de droit civil et ecclésiastique, une magnifique collection de classiques latins et grecs venant de l'abbaye Saint-Vincent, etc.

Je pourrais vous faire aussi ce qu'on pourrait appeler l'histoire anecdotique de certains ouvrages, vous citer les reliures et les fers remarquables, vous citer des remarques piquantes comme celle-ci, par exemple, que je cueille sur une histoire des papes, depuis saint Pierre jusqu'à Benoit XIII, sans nom d'auteur : « M. Bruis est auteur de cet impertinent ouvrage. Il a beau dire qu'il est catholique-romain, il est plutôt calviniste, et quelque chose de plus. C'est un libelle scandaleux, une satire violente pour saper les fondements de la religion et en détruire les dogmes, c'est une compilation des plus méchants livres ; c'est, en un mot, un tissu de faussetés, de mauvaises plaisanteries et de saletés grossières, etc., signé Froy. » La signature depuis avait été prudemment cachée sous un pain à cacheter et un morceau de papier.

Je pourrais, si je n'étais pas prêtre, profiter de cette occasion pour montrer de quelle manière tous ces couvents étaient des nids de paresse et des repaires d'ignorance et j'aurais beau jeu. Mais il n'y a point, parmi ceux qui m'écoutent, de ces détracteurs acharnés du clergé, je me débattrais donc dans le vide, et j'aurais l'air de plaider ma propre cause.

Je n'abuse donc pas davantage de votre patiente attention et je vous renvoie pour vous édifier sur la beauté et la valeur de quelques-uns de nos ouvragres, aux vitrines que voici et qui en contiennent à mon gré de trop rares échantillons.

M. de Marsy communique, à propos de la 31e question (carreaux émaillés), huit planches tirées de l'album dessiné par M. Emmanuel Woillez et appartenant aujourd'hui à la Société historique de Compiègne. Ces dessins repro-

duisent des carrelages provenant de l'abbaye de Breteuil, et du prieuré de Saint-Nicolas de Merles près Beauvais. Il signale, en outre, un carrelage émaillé de l'abbaye d'Ourscamps, reproduit dans l'histoire de M. Peigné-Delacour. M. l'abbé Müller annonce qu'il a recueilli les dessins de tous les carreaux émaillés qui existaient dans la cathédrale de Noyon et qu'il les met à la disposition du Congrès. Le musée du comité archéologique de Senlis renferme également un assez grand nombre de carreaux provenant des anciens édifices de Senlis et des environs, et M. l'abbé Vattier offre de reproduire ceux qui présentèraient des types nouveaux.

M. de Caix de Saint-Aymour prend la parole sur la 17e question et entretient le Congrès du temple romain découvert dans la forêt d'Halatte, et des nombreux ex-voto en pierre qui y ont été recueillis et qui sont aujourd'hui déposés au musée de Senlis.

En attendant la grande publication que M. de Caix de Saint-Aymour a l'intention de faire sur ce temple et qui sera accompagnée de dessins de M. Vinet, nous renverrons à la note qu'il a lue à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1874, et qui a été publiée à cette époque (1).

M. l'abbé Caudel a la parole sur la 12e question.

Faire connaître le tracé des voies romaines; leur ancienneté et leur importance.

(1) *Note sur un temple romain découvert dans la forêt d'Halatte* (département de l'Oise)... Par Amédée de Caix de Saint-Aymour. Paris, lib. Reinnwald, 1874, in-18, 35 pages. — Plusieurs dessins des *ex-voto* ont été publiés dans le *Magasin Pittoresque* de 1875.

Études sur les principales voies romaines et gallo-romaines partant de Senlis.

I.

GRANDE VOIE MILITAIRE DE SOISSONS A BEAUVAIS PAR SENLIS.

Que Senlis ait été sous la domination romaine, un des centres importants du nord de la Gaule, ce fait n'est plus contestable.

Depuis longtemps, les recherches et les préoccupations du Comité de Senlis tendent à l'établir, et la découverte de nos arènes lui donne un éclatant témoignage.

Je viens aujourd'hui vous parler des voies romaines qui aboutissaient à la ville de Sylvanectes, ou qui en sillonnaient les abords; elles sont nombreuses, puisqu'on peut, sans aucun doute, en compter jusqu'à dix dans un périmètre d'une lieue; elles sont importantes, puisqu'elles se rattachent en grande partie au grand réseau qui traversait le nord de la Gaule Belgique, de l'est à l'ouest, et qui mettait Rome en rapport avec l'Océan par Lyon.

L'étude de nos belles voies en attestant la grandeur antique de notre cité, prouvera que nous n'avons pas élevé trop haut nos prétentions patriotiques, en revendiquant pour Senlis la gloire d'avoir été un centre très-florissant de la Gaule Romaine du nord pendant la période d'occupation.

M. Peigné-Delacour, après avoir esquissé à grands traits le tracé des principales voies romaines et du pays des

Sylvanectes, terminait par ces mots : « La liste qu'a donnée M. Graves, dans l'annuaire du département, des routes anciennes tracées dans la partie de la Picardie qui constituait l'ancien diocèse de Senlis, pourra être modifiée à la suite de recherches spéciales, pour lesquelles j'ai la bonne promesse du concours des amis des études historiques qui composent le Comité de Senlis (1). »

C'est cette pensée de notre vénérable confrère qui m'a guidé; c'est sous la haute protection de son mérite que j'ai mis tout d'abord ce long travail, j'ai besoin de cet appui, Messieurs, et de toute votre bienveillance; ma tâche est pénible et surtout délicate, puisque depuis longtemps, sur cette matière, bien des opinions étaient fixées et paraissaient incontestables.

Je précise la spécialité de cette étude en la renfermant dans un périmètre de 20 à 30 kilomètres autour du point central qui sera Senlis.

1° *Voie romaine de Soissons à Beauvais, passant par Senlis et Lithanobriga.*

Elle est désignée, dans le pays, sous le nom de Chaussée-Brunehaut, et compose un fragment important d'une des plus grandes voies militaires qui partaient de Lyon pour sillonner la Gaule en tous sens. Destinée à relier Rome à l'océan Atlantique par le nord de la Gaule, qu'elle traverse de l'est à l'ouest, elle allait de Lyon à Autun,

(1) La carte des voies antiques de l'Oise, par M Graves, a été publiée dans le *Bulletin monumental,* t. VI ; elle pourra être consultée et servira de canevas à ceux qui continueront cette étude.

d'Autun à Auxerre, d'Auxerre à Troyes, de Troyes à Châlons, de Châlons à Reims, de Reims à Soissons, de Soissons à Senlis, de Senlis à Beauvais, de Beauvais à Amiens et d'Amiens à Boulogne-sur-Mer.

Elle fut construite par Agrippa, gendre d'Auguste; c'est elle dont parle Strabon « ad Oceanum et Bellovacos et Ambianos », elle portait le nom de *Via Cesarea;* c'est une voie solennelle de première classe. Comme Strabon ne dit point par quel endroit elle entrait dans la Belgique, Bergier a cru pouvoir suppléer à son silence par l'itinéraire connu sous le nom d'Antonin, qui ne diffère de celui que nous venons d'indiquer qu'en un point, mais sur lequel il donne lui-même l'éclaircissement le plus satisfaisant; il arrête la voie militaire à Soissons et la fait passer par Noyon, pour aller tout droit à Amiens. Cette voie existe, en effet, et elle est incontestablement le plus court chemin de Reims à l'Océan; mais elle laissait le pays des Sylvanectes et celui des Bellovaques, très-remuants et à moitié pacifiés, sans communication avec la métropole. D'ailleurs Noyon n'avait pas d'importance sérieuse: le chemin direct de Soissons à Amiens n'a donc qu'une raison d'être, c'était d'abréger la route : il ne faut donc le considérer que comme un embranchement de la grande voie, comme on en rencontre tant dans son parcours. Du reste, Bergier lui-même dit que cette partie n'avait été faite que pour abréger (per compendium).

Le fragment qui va nous occuper est ainsi jalonné dans l'itinéraire d'Antonin.

De Soissons à Senlis (Augustomagus), de Senlis à Lithanobriga, de Lithanobriga à Beauvais (Casaromagus), de Beauvais à Cormeil (Curmiliacum), et de Cormeil à Amiens (Samarobriva).

Ce fragment s'étend aux environs de Senlis, depuis

l'endroit où la route entre dans l'ancien diocèse jusqu'à Lithanobriga, point stationnaire qui paraît avoir séparé le pays des Sylvanectes de celui des Bellovaques.

On comprend de suite que, pour indiquer sûrement le tracé de la voie de Soissons à Beauvais, il importe de déterminer l'emplacement de Lithanobriga, puisqu'elle était une station intermédiaire entre Senlis et Beauvais ; trois opinions sont en présence : Lithanobriga, situé, selon l'itinéraire d'Antonin, à dix-huit lieues gauloises de Beauvais et à quatre seulement de Senlis, a été indiquée et recherchée successivement sur le parcours de l'Oise, qui va de Pont-Sainte-Maxence à Boran ; comme briga signifie un pont, un passage dans un lieu marécageux et qu'il faut, dans tous les cas, traverser l'Oise pour aller de Senlis à Beauvais, c'est là le point qu'il fallait déterminer. Carlier le place à Pont-Sainte-Maxence, d'Anville à Creil, dom Grenier veut voir Lithanobriga dans le village du Lys, et fait passer la voie de Soissons à Beauvais par Boran, où il existe, en effet, une voie romaine allant droit sur Beauvais.

Nous n'avons pas ici à discuter l'emplacement de Lithanobriga ; sans prendre parti pour aucune opinion, nous indiquerons les différentes directions que peut prendre la voie à partir de Senlis. Ses ramifications très-nombreuses nous permettent de satisfaire aux trois hypothèses, sans nous forcer d'en embrasser une seule. Nous devons dire cependant que l'opinion la plus naturelle, la plus conforme aux indications des distances et à la direction de la voie est celle qui place la station de Lithanobriga dans les environs de Boran ; le tracé direct et non interrompu de la voie de Soissons nous y conduit, en effet, et c'est précisément la simplicicité de cette direction qui a déterminé Dom Garnier à placer Lithanobriga

au bout de cette voie. Cette opinion n'est peut-être pas tant à dédaigner; c'est aller chercher Beauvais un peu loin, mais les Romains n'y regardaient pas; leurs voies servent avant tout leur politique, et pour peu qu'ils aient eu quelque intérêt à protéger de ce côté du pays des Sylvanectes, où du reste leur séjour est parfaitement établi, on comprend qu'ils n'aient pas hésité à s'y créer un passage.

L'opinion de Carlier, qui fait passer la voie à Pont-Sainte-Maxence, est peut-être la moins autorisée; il est vrai que deux voies romaines se dirigent de Senlis vers ce point, qui a été certainement occupé par les Romains; mais ce n'est pas une raison pour vouloir que ce lieu d'occupation ait porté le nom de Lithanobriga, que rien du reste ne justifie, et qu'il est impossible d'admettre si l'on veut tenir compte des distances indiquées.

1° *Partie de la voie de Soissons à Senlis.*

Il n'existe aucun doute sur la direction de cette partie, signalée de tout temps par les auteurs, et dont le tracé est visible dans sa longueur entière. Venant de Pierrefonds-par-Champlieu et Béthisy-Saint-Martin, elle entre, à Néry, dans l'ancien diocèse de Senlis, sépare ensuite le territoire de Rully et de Raray, passe au-dessus de Bray et de Barbery, de l'autre côté de la vallée d'Onette; en face de Barbery, elle fait un léger coude, franchit le marais au moulin du Thierry, puis vient reprendre sa ligne droite pour la suivre jusqu'à Senlis. De là jusqu'à Balagny, la voie vient d'être détruite; on lui a substitué un chemin ordinaire en cailloutis établi pour la communication des communes de Chamant et Balagny, avec la fabrique de

sucre de Barbery; elle n'était formée généralement dans cette partie, que de pierrailles plus ou moins grosses, et disposées d'une manière assez peu régulière ; on a trouvé un certain nombre de squelettes dans le fond même de la chaussée.

Après avoir laissé Balagny, la route vient droit sur Senlis. Elle présente, dans cette partie de son parcours, une très-belle largeur et une élévation presque continue de deux mètres au-dessus des champs voisins; à la croix de Balagny, elle rencontre un chemin gaulois se dirigeant vers Barbery, *via Barbariæ*, c'est le plus vieux du pays, il côtoie la voie romaine sur une distance de deux cents mètres au moins.

J'ai noté cette particularité à chaque fois que je l'ai rencontrée; elle peut être l'objet de remarques intéressantes pour ceux de nous qui s'occupent de voies ; les petites voies, étroites, enfoncées et solides, que l'on retrouve souvent côtoyant les grandes voies romaines, sont-elles toujours comme on l'a prétendu de simples fossés? N'ont-elles pas été bien souvent plutôt des voies conservées par les anciens habitants, les voies des vaincus ?

A son arrivée à la cité des Sylvanectes, qu'elle laissait à trois ou quatre cents mètres au sud-est, la voie présente dans sa construction le travail presque complet des voies solennelles. En creusant les voies de manœuvre de la gare du chemin de fer, on a mis à découvert un très-beau dallage composé de pierres carrées, bien taillées et portant un mètre environ de côté ; ce dallage, qu'on peut voir encore, faisait le fond du chemin dans une étendue de quatre mètres environ de large, nous ne l'avions pas retrouvé dans le défoncement de la voie à six kilomètres plus haut.

Après avoir traversé le chemin de fer, qu'elle coupe presque à angles droits, la voie descend vers Saint-Étienne, passe au gué du Moulin, suit le contour du bastion en formant le chemin actuel, pour arriver à la Croix-Spère (1), c'est en cet endroit qu'elle se détachait pour former un magnifique fragment se dirigeant vers la cité, cette partie détachée de la voie se voit encore aujourd'hui; c'est au moins notre opinion. A la Croix-Spère elle suivait tout droit le long du petit cours d'eau qui, a quelques

(1) C'est qu'en effet en Gaule comme on l'a souvent constaté, la construction des voies romaines a été beaucoup plus simple qu'on ne l'a généralement pensé, celles du nord de la France présentent très-rarement le statumen et le rudus, c'est-à-dire la première base de pierres volumineuses posées à plat sur une couche de mortier, et un second lit en maçonnerie de moëllons cassés et de chaux, tantôt un cailloutis de plus ou moins d'épaisseur remplace les deux couches; tantôt un amoncellement de terre battue tient lieu de statumen; un lit de calcaire grossier ou silicieux remplace le rudus, une couche de craie où de calcaire désagrégée remplace le nucleus. Les matériaux employés pour la construction des voies sont presque toujours en rapport avec les ressources des pays qu'elles parcourent. On peut dire néanmoins, qu'en général, et ceci est surtout vrai pour la voie de Soissons, une première couche composée d'énormes pierres, quelquefois de pierres moyennes plus ou moins bien rangées, fait le fond de la voie. Cette première couche est recouverte de terre battue, sur laquelle repose une espèce de nucleus composé, tantôt de cailloux, de petites pierres agrégées entre elles par un mortier; au-dessus une dernière couche de silex, de cailloux ou de pierres dures, selon les lieux, formait la summa crusta, c'est-à-dire la couche extérieure et dernière,. bien souvent même elle paraît se confondre avec le nucleus.

D'autres voies, enfin, ne présentent comme fond qu'un fort

pas de là, va se jeter dans la Nonnette, derrière Saint-Vincent ; elle traversait cette rivière au gué de la Poterne, et de là remontait vers la cité par la rue du Perrier, le jardin de la sous-préfecture, probablement la rue Sainte-Geneviève et l'Apport-au-Pain où elle franchissait le mur romain.

Revenons à notre tracé; que nous venons d'indiquer, après la bifurcation, la voie Romaine traversait le marais sur un fort remblai, puis tournait à droite dans la direction de la rue, dite aujourd'hui des Jardiniers ; arrivée au milieu à peu près de cette rue, elle la quitte pour se diriger à gauche, en suivant les murs du jardin de M. Cruel, vers les fours à chaux.

Ici, Messieurs, se présentent deux hypothèses desquelles dépend la solution du problème de Lithanobriga. Nous sommes arrivés derrière la nouvelle caserne, autrefois ferme de M. Leduc, en cet endroit le chemin se fiburque, c'est-à-dire, qu'un fragment s'en détache pour tourner à droite, le long des murs de la caserne, traverser la route Neuve et revenir reprendre sa direction naturelle en face de la caserne pour courir, entre les propriétés de Mmes Picquery et de M. Vaniékaut, longeant le mur de Saint-Lazare, jusqu'à l'Hôtel-Dieu-des-Marais, et se diriger de là, droit vers Chantilly, par les champs de Saint-Nicolas, de Saint-Léonard, d'Avilly, comme nous allons l'établir.

empierrement, une espèce de blocage posé sur une assise de terrain solide : de sorte qu'il est bien difficile ici d'assignor des règles fixes à ces constructions ; l'examen des voies viendrait démentir, à chaque instant, des théories qui voudraient être trop absolues ou trop générales, c'est en Italie, et surtout dans les grandes voies qui partaient du mille d'or du forum romain, qu'il faut rechercher l'application de la théorie de Vitruve.

Dans l'autre hypothèse, la chaussée continuant sa ligne, viendrait passer au puits de Saint-Lazare, en face l'hôpital, se confondrait un moment avec la grande route, puis la quittant pour former le chemin de Reims viendrait passer au coin de la forêt, et former sous le nom de Chaussée-Brunehaut, la route du Mont-de-Pô et de Morancy, par le Layon-d'Auteuil, la vieille route, le carrefour du Petit-Couvent, etc., jusqu'à l'Oise. Là nous trouvons sur la rive gauche, au Corcelay, l'emplacement de Lithanobriga en face de Morancy, selon l'opinion de MM. Millescamps et Hann, opinion établie par le rapport fait à la Sorbonne par M. de Caix de Saint-Aymour en 1873, rapport qui avait pour objet de terminer la question, en conciliant l'opinion de M. Caudel qui avait placé Lithanobriga au camp de Gouvieux, avec celle de MM. Millescamps et Hann, qui, adoptant le tracé de M. Caudel jusqu'au Mont-Pô, le dirigeait de là droit vers Morancy, et de Morancy à Beauvais par Crouy et Sainte-Geneviève. Jusqu'à cette époque cette seconde hypothèse triomphait malgré les observations de la Commission de Topographie qui la contestaient par la raison des distances. Une autre opinion a paru depuis vouloir s'établir, ou plutôt le comité semble vouloir revenir à la première hypothèse de M. Caudel qui plaçait Lithanobriga au camp de Gouvieux.

La découverte récente d'un très-beau fragment de voie romaine, signalé dans le parc de Sylvie, par M. Gouverneur, et faisant suite au chemin de Gouvieux étudié par M. Caudel à partir d'Avilly jusqu'à la pelouse dans la direction du camp; cette découverte, dis-je, peut, en effet, faire entrer la question dans une nouvelle phase. Cette petite digression sur Lithanobriga nous amène naturellement à indiquer rapidement le tracé du chemin de Gouvieux,

comme se rattachant par Toute-Voie à la grande voie militaire et conduisant à l'emplacement supposé de Lithanobriga.

2e Partie de la voie. Chemin de Senlis à Gouvieux.

Que ce chemin soit ou ne soit pas la prolongation de la Chaussée-Brunehaut, de Soissons à Beauvais, voici son parcours, on appréciera.

Il prend derrière Saint-Lazare à l'Hôtel-Dieu-des-Marais, au coin du mur de la propriété de l'hospice, incline à droite, et va courir derrière Saint-Nicolas, Courteuil, Saint-Léonard, Avilly ; il est dans ce parcours, conservé et forme une belle voie droite et gazonnée entre deux rangées d'ormes ou de peupliers ; il côtoie constamment le marais et ne présente qu'une seule interruption ; à un kilomètre environ de son point de départ de Senlis, il a été défoncé par des travaux de plantation et il est interrompu sur ce point par un petit bois, mais on le retrouve bientôt dans le Val-Profond, derrière Saint-Léonard ; de ce point jusqu'à Avilly, la voie ne présente aucun aspect remarquable ; elle s'arrête au jeu d'Arc de ce village, complétement défoncée par les travaux de plantation du domaine de Chantilly. Elle a dû traverser le parc ; on vient, en effet, d'y retrouver un très-long fragment de voie parfaitement indiqué et conservé, et qui fait suite au parcours jusque-là connu. Nous sommes ici dans la direction rectiligne du camp, la voie traversait la grande pelouse en inclinant vers le côté droit où sont maintenant bâties les petites écuries, et les maisons qui forment la grande rue ; elle traversait la route actuelle de Paris, les voies de manœuvre du chemin de fer à droite

de la gare ; puis franchissant la nouvelle route de Gouvieux, un peu au-dessous du pont, elle courait vers le village de la Chaussée, par un chemin maintenant réduit à l'état de sentier, côtoyait le marais jusqu'au bout, et là après avoir traversé la Nonnette, montait vers le village, qu'elle suivait en contournant le camp, pour arriver au bord de l'Oise, au lieu dit Toute-Voie, *tota-via,* où l'aspect qu'elle présente sur le bord de la rivière est vraiment saisissant. Elle traversait l'Oise en face de l'Ile, à gué probablement pour aller ensuite par la grande rue de Villers-Saint-Leu prendre sa direction vers Beauvais, par Ully-Saint-Georges; ce tracé maintenant à l'étude rectifierait notre premier travail sur ce sujet, nous le croyons d'une haute importance et appelé à jeter un grand jour sur la question de Lithanobriga; dans tous les cas, il resterait acquis que MM. Millescamps et Hann, ont découvert sur le bord de l'Oise, en face de Morancy, un emplacement romain de premier intérêt, bien qu'on en ait contesté l'importance dans des discussions récentes; si cet emplacement n'est pas Lithanobriga, il était certainement un port de passage et de péage et suppose l'existence d'une voie qui n'existe plus mais qui du Mont-Pô ou des environs devrait y conduire.

II

CHEMIN ROMAIN ET GALLO-ROMAIN DE SENLIS A BEAUVAIS PAR CREIL.

Chemin du Beauvaisis.

En sortant de Senlis par la Porte-Saint-Rieul, et en laissant à droite la grande Chaussée-de-Pont-Point, pour

prendre à gauche le Chemin-Creux qui passe au pied de la Croix et descend vers la vallée de l'Onette, on suit l'ancien chemin de Senlis à Creil. Ce chemin, qui porte aujourd'hui le nom de Chemin-d'Aumont, est l'ancienne voie qui allait de Senlis à Beauvais en passant par le *vicus de Credulium* (Creil), son existence est justifiée par un grand nombre de témoignages.

Un titre de l'évêché de Senlis, de l'année 1236, nomme *Vadum Credulii,* gué de Creil, le pont où cette voie franchissait la petite rivière de l'Onette. Une transaction du mois d'août 1234, entre la commune et le prieuré de Saint-Nicolas d'Acy, à l'occasion d'un vivier, dit qu'il était situé près de la Chaussée-de-Creil, *Calceiam de Credulio.*

Une charte de Philippe Auguste, concernant les pâtures de Saint-Nicolas-d'Acy, est encore plus explicite. Il y est dit que les bourgeois de Senlis ont trois arpents de prés touchant à la Chaussée qui va vers Creil : *Attingentes Calcieæ, quæ dirigitur versus Credulium.* Dans un autre titre du prieuré de Saint-Nicolas-d'Arcy, il est question de trois arpents de prés sis auprès de la Chaussée-de-Creil : *Justa calciam de Credulio.* Le vieux chemin de Creil est d'ailleurs indiqué comme une chaussée par la tradition locale; il passait au gué appelé aujourd'hui gué du Moulin-d'Aumont, et franchissait le marais sur une jetée de cent à cent cinquante mètres. Arrivés au bas de la côte nous laissons à droite un chemin de Paisson, qui n'est pas sans intérêt, dit le chemin des Vaches; plus loin, toujours à droite nous laissons également le vieux chemin d'Aumont, lequel reçoit un peu plus haut, et sur sa droite aussi, un autre vieux chemin qui est le chemin du Tomberaye, conduisant à ce lieu dit, célèbre dans la contrée. Revenons au chemin de Creil : après avoir franchi le

Val-au-Tru, il tournait brusquement à droite pour prendre sa direction définitive vers Creil, sous le nom de chemin des Carrières. A partir de ce point jusqu'au chemin dit des Poissonniers, son parcours est facile à suivre; ce fragment représente la partie vraiment intéressante de la voie du côté de Senlis. Large, verdoyante, fortement empierrée et d'un bel aspect romain qui frappait tout d'abord, elle ne présente plus aujourd'hui qu'un chemin vulgaire, couvert du tuf des carrières voisines qu'il sert à exploiter. Du chemin des Poissonniers au pied de la butte d'Aumont, elle n'est plus indiquée que par un sentier solide et large de deux mètres, appelé encore aujourd'hui du nom significatif d'Ancien-Chemin-de-Creil, il passait non loin de l'église d'Aumont, c'est à ce point qu'il tournait brusquement à gauche, sans doute pour éviter la montagne, et reprenait au pied de la butte, sa direction vers Malassise; il porte là le nom de *Chemin-du-Bac*, il coupe d'abord la route Bourbon, la route des Suisses où il disparaît, puis la route de l'Arbre-à-Fougère.

Nous sommes ici à un des endroits les plus intéressants de toute cette partie de la forêt. Je viens d'en faire l'exploration en compagnie de M. Amédée Margry, à qui je dois les renseignements les plus précieux et les plus incontestables pour la rectification du tracé qui nous occupe et la découverte d'autres chemins d'un très-grand intérêt au point de vue de la viabilité du moyen âge et de l'histoire locale.

Avant d'arriver à la route des Suisses, détournez-vous un peu sur la gauche, vous découvrirez là, un lieu dit Romain, qui a subi une singulière destinée, c'est l'Ancien-Prêche; puis au point de jonction du chemin de l'Arbre-à-Fougère, et du Chemin-du-Bac, d'autres ruines d'un

intérêt tout à fait nouveau et original. Après avoir traversé la route de l'Arbre-à-Fougère, le chemin presque effacé se dirige droit vers le lieu dit : la Butte-des-Morts, tertre magnifique présentant une motte circulaire, d'un développement de vingt mètres au moins de diamètre, sur une hauteur de trois ou quatre au centre ; nous pensons qu'il serait très-intéressant de faire une fouille en cet endroit qui porte aussi le nom de la Tête-de-Mort, ce doit être une sépulture selon toute apparence. Du pied de la butte, le chemin incline vers la droite : il est, au sortir de la forêt tout à fait détruit ; il faut franchir deux ou trois cents mètres pour le retrouver au coin du nouveau verger que M. Frémy vient de planter à la lisière de la forêt, le long du chemin de Verneuil. Avant d'arriver à Malassise, le chemin se fiburque ; le fragment qui se dirige vers la ferme est le chemin du Beauvaisis ; l'autre est celui du camp de Catenoy, il se dirige sur Verneuil et paraît beaucoup mieux conservé que l'autre.

Selon les indications savantes que nous avons reçues de M. le docteur Boursier de Creil, ce chemin aurait eu pour objet de mettre la capitale des Sylvanectes en communication avec le camp de Catenoy, en passant par Verneuil, où il traversait l'Oise, Villers, Saint-Paul qu'il laissait à gauche pour s'engager dans le ravin du Renard, franchir les hauteurs qui dominent l'Oise de ce côté, et de là pointer droit sur le camp. M. Boursier nous a montré sur le passage de cette voie, un peu en avant de Verneuil, sur le bord de l'Oise, qu'il domine en escarpement, de très-beaux restes d'un camp retranché gaulois, occupé par les Romains, comme l'attestent les débris qui couvrent le sol.

Revenons au chemin du Beauvaisis. De Malassise, la voie se dirige en droite ligne vers Creil, où elle entre

par le chemin dit le Haut-des-Tuffes : elle est presque effacée dans la plaine; chaque année, entamée, et creusée par le sillon de la charrue, elle reparaît obstinément, et l'œil la suit encore facilement à la trace des vieilles herbes qui repoussent sans cesse et que les soins de la culture ne peut extirper complétement. Arrivé au haut des Tuffes, elle descend vers l'Oise formant un encaissement profond et malsain, entre deux escarpements de rochers sous lesquels habite une grande partie de la population pauvre du pays.

Arrivée au bas de la côte, elle traverse toute la partie droite de la ville de Creil, et vient aboutir à la rivière en passant entre les ateliers de M. Vachette qu'elle côtoie à droite, et l'habitation qu'elle laisse à gauche. C'est là qu'elle franchissait l'Oise pour passer du pays des Sylvanectes dans celui des Bellovaques; elle se continue au delà du pont sous le nom de chemin du Beauvaisis. Ici se présente encore une rectification de notre premier tracé; le savant M. Houbigant, par un sentiment qui s'explique trop bien, avait absolument voulu faire passer le chemin dans son parc; nous nous sommes égarés sur ses pas; c'est de l'autre côté de la route, qu'il fallait suivre la voie et regarder comme point de repère, ce qui, du reste, est presque toujours la meilleure méthode; le beau clocher et la charmante église de Nogent-les-Vierges. Le chemin du Beauvaisis y conduit directement; après avoir franchi la ligne du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin, en approchant de Nogent, il s'appelle le Chemin-des-Vierges; il aborde le village un peu en avant de l'église, au carrefour où se trouve la fontaine et le calvaire; il tourne à gauche, forme sur quelques cents mètres la grande rue du village, puis, inclinant à droite, sous le nom de rue de Royaumont, se dirige vers le hameau de Saussy,

en avant duquel on en retrouve un magnifique tronçon. Nous avons constaté dans un jardin de la rue de Royaumont de nombreux restes d'occupation romaine. A partir du hameau de Saussy, la voie fait une courbe rentrante vers la gauche, traverse le chemin de fer et la route de Creil à Clermont, et va franchir la montagne de Laigneville, après s'être dégagée de la cavée où elle s'enfonce et disparaît avant d'arriver sur la hauteur. Là elle devient un chemin vert qui, laissant à sa droite l'église de Laigneville, court vers celle de Rousseloy. A partir de ce point, elle prend direction vers Beauvais, et nous n'avons plus qu'à indiquer ses points de station; de Rousseloy à Bury, elle passe au-dessus du village sans y pénétrer; nous avons trouvé là de nombreux débris de construction romaine: de Bury à Angy qu'elle traverse dans toute sa longueur, et d'Angy à Saint-Félix. Nous franchissons là la fameuse plaine des Mille-Pas, qui aurait été témoin de la défaite suprême de Corréus. Nous arrivons à Hermes, puis à Bailleul-sur-Therain; nous passons sous le Mont-César, magnifique camp d'occupation, d'où le vainqueur surveillait sa conquête; enfin laissant à droite le Mont-Bourguillemont, qui paraît aussi avoir été occupé au moins par un poste avancé romain, nous abordons Therdonne et la capitale des Bellovaques. Nous pensons qu'à partir de Therdonne, la route moderne s'est assise sur l'ancienne voie; elle n'a pas dû passer ni plus haut, ni plus bas.

Tel est, autant au moins que nous avons pu le constater, par une observation faite à pied, le tracé vraiment intéressant du chemin romain qui reliait les capitales des deux peuples qui sont nos premiers ancêtres historiques.

J'ai parcouru cette dernière partie avec M. le comte de Lucay, qui, je dois le dire, m'en a fait gracieusement

et savamment les honneurs; elle demanderait une étude de détails qui serait du plus émouvant intérêt, elle viendra en son jour; nous n'avons voulu que jalonner le chemin sur Beauvais sans toucher au domaine de nos confrères du chef-lieu, qui finiront bien, nous l'espérons, par prendre la main que nous leur tendons par-dessus le Mont-César, vieux témoin de leurs malheurs, mais aussi de leur gloire.

Voie de Paris dans le Nord de la Gaule passant par Senlis.

Je vais vous parler d'un chemin qui est certainement chez nous le plus vieux représentant de la Gaule libre et de la Gaule romaine; le seul, sans doute, qui, dans les temps les plus reculés de notre histoire, mettait en communication le centre de la Gaule avec toute la partie du nord. Ce vieux chemin portait au moyen âge et dans les temps modernes le nom de Chemin-de-Flandre, au moins sur une partie de son parcours; c'est-à-dire de Senlis à l'Oise et au delà. Pour être plus dans le vrai et pour donner à cette étude une portée plus intéressante, nous devrions appeler ce chemin : *la grande voie de Paris dans le nord de la Gaule.*

Il est difficile de le classer : il n'est ni romain, ni gallo-romain, ni gaulois; il n'est pas non plus une voierie du moyen âge; il est à la fois tout cela, et présente tous les aspects selon les lieux, les modifications qu'il a dû subir, et l'état de conservation dans lequel le temps l'a laissé. N'êtes-vous pas ému, Messieurs, d'un singulier respect, quand vous vous sentez sur la trace de tous vos ancêtres; quand vous vous dites : sur ce chemin

a passé certainement tout ce que la vieille France a eu chez nous de grands hommes; il a porté toutes nos gloires et toutes nos grandeurs, toutes nos conquêtes et aussi toutes nos servitudes et toutes nos misères. Les vieux Gaulois ont creusé ce sentier dans le sol vierge de la patrie, et puis le Romain l'a agrandi et solidifié pour y faire passer son orgueil et sa tyrannie. Le flot tumultueux et écrasant des barbares l'a creusé à nouveau et marqué d'une ineffaçable empreinte. Puis est venue la Gaule chrétienne, alors les chemins de guerre sont devenus les paisibles et fleurissants sentiers qui conduisaient aux monastères et aux grandes abbayes, ou qui reliaient entre elles les forteresses des grands seigneurs. Les croisades ont passé par là; la dernière trace de grandeur et de gloire qu'ils conservent, est celle du pied des pèlerins de Terre-Sainte. Puis, quand s'ouvrent les grands réseaux de routes postales et royales, ces chemins rentrent dans leur solitude; l'herbe les envahit, la fleur des champs s'y épanouit en paix, quand ils ne sont pas devenus des voies banales de service champêtre; mais dans cet abandon même, ils conservent quelque chose de particulier, d'ancien, qu'on n'a pas vu ailleurs, et qui semble dire à l'archéologue : regarde-moi bien, je suis un vieux témoin de quelque chose.

Si vous me le permettez, nous allons pour remonter tout à fait à l'origine de notre chemin, franchir la limite de notre département et partir de Paris, sur notre chemin du nord. Nous passons à Saint-Denis, où sont couchés dans leur éternel repos ceux de nos rois que la Révolution n'a pas pu égorger à nouveau; de Saint-Denis le chemin nous porte à Gonesse, à Goussainville, puis à Louvres, où nous retrouvons la route nationale, qui date d'un siècle environ et qui va nous servir jusqu'à Senlis

et même au delà, à appuyer notre tracé. Car je vous ferai observer que notre voie marche généralement en dehors de la grande route moderne qu'on appelle aussi la route de Flandre ou à certains endroits la route du nord.

Quelquefois, mais rarement, elle se confond avec elle, comme entre Pontarmé et Senlis; mais cette confusion des deux routes l'une dans l'autre, n'est que le résultat d'un hasard qu'on a mis à profit pour épargner la dépense.

A partir de Goussainville, nous pouvons cheminer sur notre voie, nous sommes presque chez nous : c'est ce que nous avons fait en compagnie de MM. Dupuis et Margry, nos honorés collègues, qui nous ont beaucoup aidé à reconnaître cette partie éloignée de la vieille route. Arrivé au fond du marais qui sépare Goussainville de Louvres, le chemin se dirige vers la Grange-des-Noues, qui conserve encore de beaux restes d'un ancien prieuré. Puis il s'efface complétement sur un parcours de trois cents mètres environ, pour reprendre au-dessus d'une petite vallée, où il a semblé se perdre, et se diriger tout droit vers Louvres, en passant devant l'ancien manoir en ruine des seigneurs d'Orville : ruines pleines de tristesses qu'on ne peut s'empêcher de saluer; restes d'un grand nom dont l'histoire a conservé à peine quelque trace.

Nous arrivons à Louvres, et après avoir salué en passant son charmant clocher du XIIIe siècle avec ses belles et fortes assises du XIIe, nous remontons la côte pour prendre la direction de Marly-la-Ville. Il faudrait nous arrêter à Louvres; nous y retrouverions les souvenirs de Saint-Louis et de la Reine-Blanche et nous nous y égayerions avec les douces et naïves légendes du moyen âge; mais Louvres ne nous appartient pas, il faut passer. Nous voici

au haut de la côte qui regarde Marly, sous nos pas s'ouvre un encaissement régulier bordé de pommiers, qui descend jusqu'au chemin de fer d'où on l'aperçoit très-bien. Cet encaissement formait l'ancien chemin qu'on a rendu à la culture, il faut franchir la voie ferrée pour retrouver notre chemin, il est là, de l'autre côté, creusé, défoncé, généralement impraticable, mais sinueux, bordé de vieux buissons, capricieux, original, et s'en allant solitaire et abandonné à travers la plaine vers le clocher de Marly, tandis que la route neuve, propre, coquette, fréquentée et macadamisée va le rejoindre à l'entrée du village.

Nous traversons le village de Marly, et après avoir franchi la vallée et laissé Fosses à gauche, nous nous dirigeons vers le village de la Chapelle. Je viens de nommer Fosses : il y passe une autre route qu'il ne faut pas confondre avec la nôtre et dont nous nous occuperons plus tard ; elle venait aussi de Paris, car il est raconté dans les chansons de Gestes de Garin le Loherain qu'un chevalier étant parti de Paris et passant par Senlis s'arrêta à Fosses pour y coucher. Ce petit village pour le dire en passant, ne manque pas d'une certaine célébrité ; il doit son nom, suivant l'abbé Lebœuf, à la sépulture des guerriers tués dans un combat mémorable, en 715, et qui ne peut être qu'une bataille livrée par Charles-Martel, lors de son avènement à la mairie du palais ; c'était un lieu déjà habité à cette époque, car on dit dans la même chanson de Gestes de Garin le Loherain ; les gloutons (Sarrasins) étendaient de trois côtés leurs ravages ; après la destruction de Reims, ils étaient entrés dans Soissons. Plus de cent mille payens environnaient Troyes : cent mille autres étaient aux portes de Paris; c'est alors que Fosses fut ruiné.

Après avoir franchi la petite vallée de l'Izieux, nous

traversons la route de grande communication n° 16, qui va au chemin de fer, et nous remontons la côte dans un ravin, devenu tout à fait impraticable; c'est cependant notre chemin, il se dirige de là à travers la plaine déserte sur le village de la Chapelle-en-Serval, qu'il atteint après avoir traversé le chemin de fer de Paris à Chantilly, un peu au-dessus de la station d'Orry-la-Ville. Il ne présente rien de particulier dans cette partie de son parcours.

Encaissé, onduleux, suivant les déclivités et les accidents du terrain, il a tout à fait l'aspect d'un chemin gaulois, et ne paraît pas avoir subi dans ces parages de grandes transformations. Après avoir traversé le chemin de fer, il reprend l'aspect d'un chemin ordinaire; jusqu'au village de la Chapelle, il n'est vraiment reconnaissable que par sa direction qui est tout à fait rectiligne avec la flèche de la cathédrale de Senlis. Du reste, cette direction rectiligne est saisissante, surtout depuis Marly-la-Ville. Il ne faudrait pas la chercher à Louvres, où la route a dû faire une déviation d'un kilomètre au moins, pour une raison qu'il est bien difficile d'apprécier aujourd'hui, à moins qu'on n'admette l'opinion de quelques savants, qui prétendent que le chemin ne passait pas dans Louvres, mais le laissait à droite. Ces déviations ne sont pas rares dans les chemins de cette époque.

Le chemin ne passe pas dans le village de la Chapelle; il le laisse sur la droite pour venir s'abattre sur la grande route actuelle, à l'entrée du village du côté de Senlis, au lieu dit le *Vieux-Château*. Arrêtons-nous-y un moment; au point de bifurcation des deux grandes routes de Chantilly et de Senlis, se trouve un champ; il se présente en sommet d'angle formant la jonction des deux routes avant leur entrée dans le village. Entrez-y : vous y trouverez, même sans chercher, une quantité innombrable de débris

de tuiles romaines, de fragments de poterie de toutes sortes, des restes de couvre-joints, de ciment, de pavage, etc. Vous êtes sur une villa romaine : en creusant le sol pour construire des caves dans les maisons voisines, on a trouvé une grande quantité de médailles, et des restes de constructions. Quel nom portait cet emplacement ? c'est ce qu'il est bien difficile de déterminer : était-ce le *Palatium-Auriacum*, d'où serait venu le nom d'Orry-la-Ville ? La distance de ce village au lieu dont nous parlons ne nous permet guère de le penser. Cependant nous mettons ce nom en avant avec notre savant collègue, M. Dupuis, mais sous toute réserve.

Avançons : sur un espace de trois cents mètres, nous sommes sur la grande route actuelle ; elle se confond ici avec la route romaine.

Puis elle l'abandonne, pour former une courbe assez douce qui conduit à Pontarmé, tandis que la vieille voie suit inflexiblement son tracé à travers champs ; il est facile de l'y suivre ; elle se dessine gracieusement en dos d'âne sur la surface plane du sol jusqu'au village de Pontarmé. Elle ne le traverse pas, mais le longeant à gauche derrière les maisons, elle vient contourner le fossé de l'ancien château encore debout, mais derrière, en se rapprochant de la grande route actuelle, avec laquelle elle vient se confondre pour ne plus la quitter jusqu'à Senlis, au lieu dit le Rompu, à cause du coude que forme en cet endroit la rencontre des deux chemins.

Le Rompu est à l'entrée de la forêt après le village, au-dessus de la ferme de M. Dupuis ; à partir de ce point, nous n'avons qu'à suivre la route. La vieille voie et la nouvelle se sont fondues l'une dans l'autre : c'est le seul point du long tracé que nous parcourons où se rencontre cette particularité, au moins sur une si longue étendue ;

mais il faut remarquer qu'à partir de la Chapelle ou mieux du *Palatium-Auriacum*, la voie, de gauloise, est devenue romaine ; et c'est avec son tracé romain qu'elle traverse toute la ville de Senlis en formant la vieille rue de Paris ; et c'est encore avec son tracé romain qu'elle en sort par la porte Saint-Rieul, actuellement rue de Villevert, pour aller former la chaussée de Pontpoint. Elle sort de Senlis, disons-nous, par la porte Saint-Rieul, formant la grande rue de *Villevert* que nous suivons jusqu'à la côte, au-dessus du moulin de Saint-Rieul, sur le bord de l'Aunette ou Onette ; c'est là qu'elle se bifurque pour former du côté gauche la grande chaussée de Pontpoint et de l'autre le chemin vert de Chamant, qui conduisait à l'oppide de Balniacum (Balagny-sur-Onette). Cet embranchement constituait sur le plateau la naissance d'un réseau de petites routes qui conduisait au Temple-d'Honnus, une des belles découvertes du Comité. Revenons à la chaussée de Pontpoint ; nous la prenons au bas de la côte du Poteau, côté nord-est de la ville, dont nous franchissons la hauteur en la suivant. Arrivée sur le plateau de Chamant, elle côtoie les champs de courses de M. Joachim Lefèvre, passe derrière son château, coupe le chemin des Poissonniers, et entre dans la forêt. Nous sommes à deux kilomètres de la ville ; on a déjà pu, dans cette courte distance, constater toute la beauté de la voie romaine, les caractères en sont incontestables : empierrement puissant, talus de deux mètres d'élévation, solidité, majesté, rien n'y manque. — Ce n'est pas la grande voie militaire de Soissons à Senlis, mais c'est au moins, après celle-ci, la plus belle du pays des Sylvanectes. — Voici ses étapes : elle passe au carrefour Saint-Priest, à celui des Blancs-Sablons, lieu célèbre dans la contrée par les nombreux restes de l'antiquité

romaine qu'on y retrouve; et arrivée à la Croix-Saint-Rieul, là, elle incline un peu à gauche laissant à droite le grand chemin forestier qui conduit au Mont-Pagnotte; en suivant la direction de la voie qui est ici très-facile à reconnaître, on arrive au carrefour de la Futaie, après avoir passé en face de Saint-Christophe, qu'on aperçoit à gauche, dominant la forêt de ses cimes verdoyantes et des restes vénérables de son vieux prieuré.

C'est là qu'il faudrait laisser un moment la voie romaine pour s'engager dans les rampes sauvages et pittoresques du Mont-Pagnotte, où tant de surprises charmantes nous attendent: ruines, enceintes, mamelons, etc. etc., mais ce n'est pas le moment de nous y distraire, passons, en attendant le bonheur d'y revenir.

Du carrefour de la Futaie, la voie se dirige vers celui de la Croix-du-Grand-Maître; elle a été fort dégradée et bouleversée dans cette partie, où elle n'existe plus guère qu'à certains endroits. Nous en dirons autant de son parcours; à partir de la Croix-du-Grand-Maître, au carrefour Étéroclite, elle se dirige vers l'Oise en passant devant la maison du garde, et, laissant à gauche le Mont-Callipet, elle descend, en formant un ravin qu'il est difficile de parcourir, vers l'Abbaye-du-Moncel, longeant cette propriété, et celle de M. de Verneuil, sur un chemin de trois ou quatre mètres de largeur jusqu'à l'Oise.

Nous sommes convaincu, après un examen minutieux des lieux, que c'est à cet endroit qu'il faut chercher le passage de la voie, et non pas au lieu dit le Joncquoy, comme on l'a prétendu. Si des vestiges de route ont été trouvés dans les marais de Chevrières, ils appartiennent à un autre tracé; nous avons en vain cherché au delà de l'Oise la continuation de la voie, elle aura été détruite par les inondations, par la culture et par les travaux du

chemin de fer. Des ouvriers nous ont affirmé avoir trouvé aux environs du passage à niveau de la route de Pont à Estrées-Saint-Denis des fragments de poterie, d'armures et d'autres objets antiques; ce point de la question restera longtemps indécis, nous pencherions à croire que la voie passait à l'église de Sarron et franchissait l'Oise dans ces parages, pour se diriger de là vers le nord. Une étude approfondie des passages romains si nombreux de l'autre côté de l'Oise, mais qu'on ne peut que difficilement constater, parce que le terrain a subi de grandes transformations par suite des inondations, une étude, dis-je, de ces passages, qu'il faut faire converger vers Bazicourt et Saint-Martin-Longuaux, pourra seule jeter quelque jour sur ce point bien osbcur.

La séance est levée à 11 heures.

Excursion à Chaalis et à Ermenonville.

A une heure, le Congrès partait pour Chaalis.

L'abbaye de Chaalis fut fondée par Charles le Bon, comte de Flandre, en 1136. Les ruines pittoresques qui restent encore de son église, du XIIIe siècle, attestent l'importance de cet ancien édifice. Le château, où le Congrès a été gracieusement reçu au nom de Mme la baronne de Vatry, occupe une partie des bâtiments de l'abbaye qui avait été réédifiée au XVIIIe siècle. L'intérieur, avec son grand air, son élégance du meilleur aloi et ses collections de curiosités les plus variées, reflète de toutes parts le goût et l'habitude des plaisirs que donne la culture des choses de l'intelligence. — Une chapelle du XIIIe siècle, échappée

aux démolitions révolutionnaires, est ornée de peintures de l'école italienne aventureusement attribuées au Primatrice. Cette chapelle est, en ce moment, entre les mains de M. Balze l'objet d'une habile restauration dont les amis des arts ne sauraient que féliciter Mme de Vatry, qui en a pris l'initiative.

La visite de Chaalis a été suivie de celle d'Ermenonville, où M. le comte de Girardin était venu pour recevoir le Congrès. Les célèbres parcs d'Ermenonville ont joué un rôle considérable dans la pacifique révolution qui s'est accomplie en France, au siècle dernier, dans l'art de *composer les paysages,* en opposition à la manière solennelle de Le Nôtre. Ils devinrent par les soins de leur possesseur et créateur, le marquis de Girardin, le triomphe de l'école de l'*Embellissement de la nature,* à l'époque où le fameux philosophe qui mourut dans cette retraite hospitalière avait mis la nature à la mode. — Une promenade à travers ces sites, aujourd'hui grandement déchus de leurs ornements artificiels, mais qui n'ont rien perdu de leurs beautés naturelles, ne pouvait mieux terminer cette intéressante demi-journée.

Sir John Henry Parker et ses projections de vues photographiques.

Dans la soirée, pour se reposer de ses fatigues, le Congrès avait la bonne fortune d'exécuter, dans la salle même des séances, une excursion d'un autre genre, et bien plus lointaine encore, sous la conduite de l'éminent archéologue anglais, sir John Parker.

Les travaux auxquels, depuis de longues années, se livre M. Parker, à Rome et sur d'autres points de l'Italie, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. Non-seulement M. Parker fouille et décrit les antiquités de Rome, en les éclairant de nouveaux aperçus, mais encore il se voue, tant à Rome que dans son propre pays, à l'enseignement archéologique des monuments de la ville éternelle, en employant pour le vulgariser tous les moyens que la science moderne met à sa disposition. Parmi ces moyens, l'un des plus propres à frapper les yeux et à faire pénétrer dans l'esprit les démonstrations verbales, consiste dans l'emploi de projections de vues photographiques par la lumière artificielle. Le passage en France de M. Parker, revenant de Rome, coïncidait avec la tenue du Congrès, et le savant archéologue a bien voulu se rendre à Senlis pour nous offrir une séance de ces projections, avec un choix de sa riche collection de vues d'Italie.

Aussi une affluence inaccoutumée s'était-elle empressée d'envahir la salle. Grâce à cette exhibition, les nombreux assistants, qui avaient déjà visité Rome, ont pu renouveler connaissance avec ses monuments qu'ils ont retrouvés, les uns conformes à leurs anciens souvenirs, les autres tels que les font apparaître les nouvelles fouilles dont ils sont aujourd'hui l'objet.

Mais, pour commencer par le commencement, M. Parker, en manière de prolégomènes, est entré dans quelques considérations générales et techniques sur les constructions romaines, et a fait passer sous les yeux des assistants une série de vues représentant les détails les plus caractéristiques de ces constructions à diverses périodes; d'abord les grands appareils en blocs de travertin que l'on voit dans les murs de l'époque des rois sur le mont Palatin, à l'angle sud-ouest de la *Roma Quadrata* de Romulus, puis au

mur de Servius Tullius découvert sur l'Aventin et plus récemment sur l'Esquillin, ensuite des fragments du Tabularium et du Forum d'Auguste. Les murs de Véies et de Fiésole ont montré aussi l'analogie des plus anciennes constructions de Rome avec celles des Étrusques qui les avaient précédées.

On connaissait déjà les observations faites par M. Parker sur l'épaisseur des briques dans les constructions, aux différents siècles de l'empire. Cette épaisseur croît avec les siècles dans des rapports que M. Parker a formulés. Ainsi au Ier siècle une zone d'un pied romain, 0^{m}33 environ, contient de neuf à dix épaisseurs de briques; au IIe siècle, cette même zone n'en contient que sept ou huit; au IIIe siècle, cinq ou six, et au IVe quatre. Des vues de l'aqueduc de Néron, de la villa d'Hadrien à Tivoli, du rempart d'Aurélien, du cirque de Maxence, sont venues confirmer ces observations.

Mais nous avons hâte d'arriver au Forum, ce grand centre d'attraction pour les archéologues.

Des vues, d'après Duperrac et Deseine, nous l'ont montré tel qu'on le voyait aux XVIIe et XVIIIe siècles, alors que ses grandes colonnes seules, émergeaient à moitié du sol exhaussé par l'amoncellement des poussières séculaires, comme des mâtures de grands navires naufragés qui s'élèvent au-dessus des flots après la tempête.

Ce n'est que sous l'administration française, en 1810, que des fouilles sérieuses ont été commencées. Elles s'occupèrent particulièrement de déblayer les monuments situés au bas du Capitole. Ces fouilles furent continuées, mais avec lenteur, sous les papes Pie VIII, Grégoire XVI et Pie IX. Les voyageurs, qui s'en rapportent à leurs anciens souvenirs, se rappellent l'aspect pittoresque et délabré du Campo-Vaccino, situé entre la colonne de Pho-

cas, le temple d'Antonin et Faustine et l'église Sainte-Marie-Libératrice. Aujourd'hui le Campo-Vaccino est déblayé sur une profondeur de huit ou dix mètres, et le sol antique du Forum avec ses dallages, ses voies pavées, a revu la lumière.

Un large passage pour la circulation a été ménagé le long des maisons qui faisaient face au Campo-Vaccino jusqu'à la hauteur du temple d'Antonin et Faustine. Ce passage s'arrête là, devant la colonnade du temple et se continue, en le contournant, par la rue qui longe son flanc occidental. Le soubassement de l'édifice est entièrement dégagé sur sa façade. La limite des fouilles, pour le moment, suit une ligne légèrement courbe vers l'est, qui part de l'angle sud-est du temple et vient passer devant l'église Sainte-Marie-Libératrice, pour aboutir à la rue de la Consolation, en englobant les trois belles colonnes corinthiennes du temple des Dioscures, et l'area de la Basilica Julia. A droite du temple des Dioscures un soubassement circulaire indique l'emplacement du temple de Vesta, faussement identifié, jusqu'à ce jour, par des archéologues, tantôt avec le temple circulaire de la place Sainte-Marie in Cosmedin, tantôt avec l'édifice transformé en l'église de Saint-Théodore, près du Vélabre. Derrière ce temple, sur la limite actuelle des fouilles s'élevaient les habitations des Vestales, dont les bases sont à fleur de terre.

Près de là, entre le temple des Dioscures et celui d'Antonin et Faustine, surgit le soubassement du temple de Jules César, édifié par Auguste et précédé de sa tribune en forme d'exèdre. Sa face était tournée vers le capitole, et au devant se dressait la statue équestre de Domitien, dont on voit maintenant le piédestal qui est venu avec les vestiges précédents révéler de précieux jalons pour la topographie du Forum.

Au pied et en avant du péristyle du temple d'Antonin apparait une voie pavée, la voie Sacrée, qui venait déboucher sur le Forum en laissant à gauche le temple de Jules César. On la retrouve plus loin aux abords et sous la voûte de l'arc de Septime Sévère. Un embranchement transversal vient passer devant le temple de Jules César. Il se bifurque un peu plus loin pour se continuer d'un côté sous le nom de Vicus Tuscus, entre le temple des Dioscures et la basilique Julia, et de l'autre, pour remonter, en longeant la façade de cette basilique, vers le Clivus Capitolinus.

La basilique Julia limite le Forum de ce côté. Son dallage de marbre est apparent sur une surface d'environ 4,500 mètres. Un double portique en arcades précédait la grande nef de la basilique. Les bases des piliers qui portaient les arcades sont encore en place sur trois rangs. Ces piliers étaient munis de colonnes engagées, à chapiteaux doriques ornés de disques en saillie. L'une de ces arcades a été reconstituée, avec ses débris, par M. Pietro Rosa, et il est intéressant de rapprocher cette restitution d'un portique d'architecture tout à fait semblable figuré sur les bas-reliefs de l'arc de Constantin et que l'on sait représenter la basilique Julia.

Ce nouvel emplacement, avec les vestiges que nous venons de signaler, vient donc agrandir ce magique tableau que forment, au-devant de l'imposante façade du Tabularium, au pied du Capitole, les groupes de colonnes des temples de Saturne et de Vespasien, l'arc de Septime Sévère, les restes du temple de la Concorde et les autres ruines qui les accompagnent.

Le fond de ce tableau est non moins saisissant. C'est la grande masse ajourée du Colisée qui apparait à l'extrémité d'une grandiose perspective encadrée, d'un côté, par

les vastes arcades de la basilique de Constantin, et de l'autre, par les ruines du palais des Césars, sur le Palatin.

Après nous avoir fait parcourir l'ensemble et les détails les plus importants du Forum, M. Parker nous a conduits au Colisée en nous arrêtant aux principales stations du chemin qui suit cette perspective, et passe sous l'arc de Titus. On sait que cet arc est en grande partie restauré, ou pour mieux dire restitué; mais les sculptures magistrales qui décorent ses parois intérieures, le chandelier à sept branches rapporté de Jérusalem et le triomphe de Titus, sont toujours dans le même état de conservation.

A gauche, en avant des temples dits de Rome et Vénus, mais dans lesquels M. Parker voit deux basiliques élevées au IVe siècle, nous donnons aussi un coup d'œil particulier au clocher carré de Sainte-Françoise-Romaine. Il s'élève là triomphalement, dans toute son intégrité, au milieu des ruines antiques, comme un élégant spécimen de ces monuments d'un autre ordre d'idées et d'une autre époque.

Entre la voie qui descend de l'arc de Titus au Colisée est l'escarpement du Palatin; d'heureuses fouilles ont déblayé le terrain et mis à découvert une série d'anciennes habitations, tout un quartier qui rappelle ceux de Pompéi. Là, des rues, des appartements de rez-de-chaussée, des restes de thermes, des constructions dont l'ensemble est encore mal défini et au milieu desquelles on croit reconnaître un petit édifice, considérablement remanié, avec abside et colonnes, qui aurait été converti en église vers le Ve siècle.

Nous voici à l'intérieur du Colisée! Mais *quantum mutatus ab illo!...* La moitié de l'arène, vers l'est, est transformée en une excavation de 6 ou 7 mètres de profondeur et laisse voir dans ce vide un enchevêtrement fort compliqué de

murs, les uns elliptiques, les autres droits, en long et en travers. Les chambres, les espaces compris entre ces murs sont si étroits, si serrés, qu'on s'explique difficilement leur destination. Comment, en effet, concilier tout cet encombrement de murailles avec l'usage des espaces régulièrement aménagés, qui existent sous les grands amphithéâtres pour le jeu des machines, pour les exercices préparatoires des gladiateurs. On peut se rendre un compte exact de ces sortes de dispositions, en examinant les amphithéâtres de Pouzzoles et de Capoue, où l'on voit encore dans un état presque parfait de conservation, les ouvertures pratiquées de distance en distance dans le sol de l'arène, et correspondant, en dessous, à des chambres spacieuses. Grâce aussi aux vues de ces derniers amphithéâtres, produites par M. Parker, ses auditeurs ont pu se rendre compte de ces sortes d'aménagements. Cependant au Colisée, au milieu de ces substructions dans le sens du grand axe, existait un large passage pour le dégagement des parties latérales. On y voit encore de longues poutres de bois, reliées par des pièces transversales, et qui semblent avoir été destinées à former un plan incliné pour la manœuvre des machines.

Quoi qu'il en soit de la forme et de la destination de ces constructions retrouvées sous le Colisée, elles sont le résultat d'une modification apportée au premier établissement de l'arène, destinée, dans le principe, à des jeux nautiques, à des chasses et à des joûtes de bêtes féroces. Une série de fortes consoles en saillie est visible vers le milieu du mur qui soutient le podium et portait un balcon affecté au service de ces sortes de spectacles. Plus tard, l'arène, changeant de destination, fut exhaussée sur les murs que nous voyons aujourd'hui. Le mur elliptique, le plus rapproché du podium, vers la tête de l'axe longitudinal, est appuyé sur le podium même et englobe pour l'annuler, la pre-

mière des consoles dont nous parlions tout à l'heure. Tous ces murs sont bâtis d'une façon irrégulière et parfois grossière. Là des briques, ici des blocs de travertin. Cependant M. Parker a émis l'opinion, développée dans son ouvrage sur le Colisée (1), que quelques parties en briques de ces constructions subarénaires, loin d'être postérieures à l'établissement du Colysée, lui sont au contraire antérieures, et proviennent d'édifices bâtis du temps de Néron, dans un des lacs situés dans ses jardins, sur l'emplacement où plus tard le Colisée fut édifié.

Mais faut-il dire que, depuis ce nouvel état de choses que M. Parker a fait passer sous les yeux de son auditoire, une transformation regrettable et imprévue en a changé l'aspect. Les fouilles ont dû être suspendues par suite de l'envahissement des eaux souterraines arrivant par les anciens canaux établis pour le service de l'amphithéâtre, sans que les entrepreneurs des fouilles aient pu s'en rendre maîtres. Les excavations faites à grands frais sont converties, sur une profondeur d'environ 3 mètres, en une mare d'eau croupissante, qui peut bien rappeler, si on veut, les eaux du lac de Néron, mais qui est loin assurément de produire le résultat qu'attendait l'archéologie dans cette délicate entreprise. Espérons cependant que la construction d'un égout collecteur, ou pour mieux dire d'une *cloaca maximo*, vers le sud et au-dessous du Palatin, dans la direction du Tibre, parviendra à donner une dérivation efficace à ces eaux malencontreuses et à remettre à sec les mystérieuses substructions de l'amphithéâtre.

Les amis de la vieille Rome connaissent le charme toujours irrésistible des excursions dans sa campagne, où les grandes ruines et les majestueux horizons offrent des sujets

(1) *The Colosseum at Rome*, by John Henri Parker.

d'étude et des aspects toujours nouveaux. Les longues lignes d'aqueducs, les tombeaux de la voie Appienne et de la voie Latine, ainsi que les autres monuments funéraires dispersés en dedans et en dehors de l'enceinte de la ville ont été longuement décrits dans les dernières publications de M. Parker (1), et ça été une bonne fortune pour le Congrès d'en voir passer sous ses yeux l'attachant résumé, exposé par M. Parker lui-même.

Parmi les cent tableaux qu'il nous a montrés et expliqués, il nous a donné aussi quelques vues des Catacombes chrétiennes, qui viennent également d'être étudiées par lui dans son plus récent ouvrage (2). Mais déjà tous les archéologues connaissaient les immenses services qu'a rendus à la science M. Parker en entreprenant la reproduction par la photographie des peintures et autres détails de la Rome souterraine. Cette série de vues, exécutées à la lumière du magnésium, constitue un recueil de documents de la première importance. Il suffit, pour en faire ressortir toute l'utilité, de rappeler deux photographies du même objet, l'une faite sur un dessin, et l'autre sur l'original même. On a pu constater quelle était la différence en faveur de cette dernière au point de vue de l'exactitude.

La Société française d'Archéologie est heureuse de saisir l'occasion que lui offre le Congrès de Senlis de rendre

(1) *The Aqueducts of ancient Rome, traced from their sources to their mouths...* by John Henry Parker, 1876. Oxford James Parker and London John Murray.

Tombs in and near Rome. Sculpture among the Grecks and Romans, mythology in funereal sculpture, and early christian sculpture, by John Henry Parker, 1877.

(2) *The Catacombs of Rome*, by John Henry Parker, 1877.

un nouvel hommage au zèle éclairé, au dévouement infatigable que déploie M. Parker pour le développement des études archéologiques. Nous avons aussi à cœur de le remercier du bienveillant et haut intérêt qu'il a témoigné au Congrès en lui procurant cette séance dont tous les assistants garderont le meilleur souvenir.

JULES DE LAURIÈRE.

SAMEDI 2 JUIN

Excursion à Champlieu, Pierrefonds et Morienval.

A cinq heures et demie du matin, le samedi 2 juin, un cortége de cinq voitures emportait, sur la route de Béthisy, cinquante-six membres du Congrès, parmi lesquels un groupe nombreux de dames, habituées des séances et des courses précédentes, avait bien voulu de nouveau prendre place.

La première halte a eu lieu à Rully, en l'honneur de son église, qui, avec son curieux clocher et son chœur roman, présente à l'intérieur force remaniements des XIII[e] et XIV[e] siècles. Rully mérite une mention particulière, à laquelle les savantes discussions de MM. les abbés de Meissas et Müller, donnaient un à-propos de circonstance; car c'est à Rully, racontent les légendes de la vie de saint Rieul, que l'apôtre des Silvanectes, prêchant un jour, fut interrompu par les coassements des grenouilles d'une mare voisine, auxquelles il imposa silence.

Un peu plus loin, à Huleux, un manoir de la Renaissance, devenu une ferme, singulièrement empreint d'un caractère italien, est digne d'une étude sérieuse. Par le calme et la simplicité de sa façade, la savante harmonie de ses proportions, il rappelle les meilleurs palais de l'école de Bramante, et nul n'a regretté l'arrêt qu'on lui a consacré.

A l'heure officielle du programme on arrivait à Béthisy-Saint-Pierre, situé dans la fraîche et pittoresque vallée de l'Autone. La halte réglementaire a permis de visiter l'église, formée d'une nef romane à bas-côtés, soudée à un chœur du XIIIe siècle, d'explorer l'éminence qui s'élève au centre du village et porte encore quelques restes de l'ancien château construit au commencement du XIe siècle, de parcourir avec son obligeant propriétaire, M. le comte de La Vaulx, le château de Douge, entouré de beaux ombrages, qui conserve encore des parties du XIVe siècle et une jolie chapelle ornée de vitraux du XVIe. Ajoutons que le déjeuner obligatoire, qu'on a trouvé préparé à l'hôtel du Soleil-d'Or, était digne de tout point de ce titre brillant.

Un trajet moitié en voiture, moitié à pied, en suivant la chaussée de Brunehaut, nous a conduits à Champlieu, où l'on a pu examiner le théâtre, les restes du temple et des bains romains avec le meilleur des guides, puisque M. de Roucy était là, complétant les explications qu'il avait commencées deux jours auparavant au musée de Compiègne sur les fouilles de ces monuments.

Qui ne connaît, au moins par les gravures et les descriptions, la belle église de Saint-Jean-aux-Bois? Une route à travers une des plus belles parties de la forêt de Compiègne, nous a amenés à cette petite abbatiale, élégant épanouissement de l'art ogival des premières années du XIIIe siècle, que tous voulaient voir ou revoir. Enfin, à

trois heures vingt minutes, on arrivait dans le large et pittoresque bassin de Pierrefonds, dominé par les imposantes silhouttes de son château.

Cette ancienne demeure des ducs d'Orléans, édifiée d'abord de 1390 à 1410, ruinée sous Louis XIII, a été, comme chacun sait, restaurée, pour ne pas dire reconstruite, par M. Viollet-le-Duc, qui a fait revivre dans cette œuvre capitale, l'un des plus grandioses spécimens de l'architecture militaire du XIVe siècle.

Disons que la visite du monument a été facilitée grâce à des ordres spéciaux donnés par l'éminent architecte, et que si, faute de temps, elle n'a pu être aussi complète que l'exigerait le splendide édifice, auquel cependant la critique peut bien trouver quelques détails à reprendre, elle n'en a pas moins été du plus puissant attrait.

De Pierrefonds à Crépy, le trajet comportait une halte à Morienval, où s'élevait jusqu'au milieu du XVIIIe siècle une célèbre abbaye, fondée par Dagobert Ier. L'intéressante église qui en est restée date de la fin du XIe siècle, et les curieuses chapelles rayonnantes autour du bas-côté du sanctuaire sont peut-être les plus anciennes que l'on connaisse à cette place en France. Un clocher du commencement du XIIe siècle s'élève sur la façade et deux tours sur les deux côtés du chœur. Des remaniements considérables ont modifié l'intérieur de l'édifice. Mais on ne saurait qu'être péniblement affecté de l'état de dégradation que présente l'extérieur des murs soutenus par de nombreux étais. Espérons qu'en sa qualité de monument historique, l'église de Morienval ne tardera pas à recevoir la restauration, ou pour mieux dire la consolidation dont elle éprouve le plus urgent besoin.

Une heure après avoir quitté Morienval, les voitures arrivaient devant la gare de Crépy en même temps que le

train qu'on a pris à sept heures quarante minutes pour rentrer à Senlis, où chacun est revenu sous le charme de tant de souvenirs, auxquels se joignait le sentiment d'une cordiale gratitude pour MM. de Caix de Saint-Aymour et Dupuis, les habiles organisateurs de cette magnifique journée.

DIMANCHE 3 JUIN, SÉANCE DE CLOTURE.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON PALUSTRE.

Siégent au bureau MM. Deschamps de Pas, le comte du Manoir, le marquis de Schedoni et Ant. de Villefosse.

Après l'exécution d'un brillant morceau de musique la parole est donnée à M. Hayaux du Tilly sur la treizième question :

Quelle est la véritable signification à donner aux mots *mansio* et *mutatio* dans les itinéraires ?

M. Hayaux du Tilly étudie la question de savoir quel sens vrai il faut donner aux mots *mutatio* et *mansio* des itinéraires.

Il démontre que c'est à tort qu'on donne d'une manière générale aux mots *mutatio* et *mansio* la signification de *relais de poste* ou de *couchée pour les voyageurs*.

S'il est vrai que cette signification est exacte en ce qui concerne la circulation des voyageurs sur les routes, le

sens ne doit être entendu que d'une manière restreinte, et ne veut pas dire autre chose que :

Mutatio (equorum), mansio (viatorum).

Mais ce sens ne peut être appliqué qu'au service spécial des postes, c'est-à-dire à un service contingent et secondaire.

Les *mutationes* et les *mansiones* situées sur les voies militaires, avaient été établies pour le service spécial et principal des troupes, et dans ce cas le sens veut dire :

Mutatio (loci), mansio (militum).

Les *mutationes* et les *mansiones militum* étaient presque toujours distinctes des *mutationes* et des *mansiones* affectées au service des postes.

Tandis que ces dernières étaient *toujours* placées sur le parcours direct et immédiat des routes, les *mutationes* et les *mansiones militum* correspondantes étaient généralement situées sur des hauteurs ou dans des positions faciles à défendre, et parfois à plusieurs milles de distance.

Quelquefois les *mutationes* et les *mansiones militum* se confondaient avec les *mutationes* et les *mansiones viatorum*; mais cette coïncidence se présentait seulement dans les *civitates,* dans les *oppida* ou dans quelques autres localités importantes, c'est-à-dire là où les ressources et les approvisionnements de toute nature se trouvaient constamment et en abondance, et pouvaient se concilier avec la sécurité des troupes.

Chaque *mutatio* et chaque *mansio* étaient le siége d'un *mancipium* où se faisaient et se conservaient les approvisionnements divers nécessaires aux armées et aux voyageurs.

C'est là qu'on trouvait également les chevaux de poste, les bêtes de somme et de trait, ainsi que les véhicules de

toutes sortes destinés aux divers services d'approvisionnement des stations et au service des voyageurs.

Chaque *mancipium* était placé sous la direction d'un *manceps*. Ils étaient divisés en plusieurs classes selon leur importance.

La surveillance et le contrôle des *mancipia* ainsi que la police des routes étaient faits par des agents spéciaux appelés *agentes in rebus*, et qui ne relevaient que de l'empereur ou du préfet du prétoire, qui se trouvaient toujours ainsi au courant de ce qui se passait sur tous les points de l'empire.

Le service des postes était si peu public que nul ne pouvait y recourir sans une autorisation expresse de l'empereur ou du préfet du prétoire.

Ce permis de circuler n'était accordé qu'aux magistrats, généraux et officiers d'un grade élevé, et déterminait *rigoureusement* le nombre de chevaux, de véhicules et de bêtes de somme dont chacun aurait le droit de se servir, selon l'importance de sa dignité.

Comme on le voit, le service des postes était complétement secondaire et accessoire par rapport au service général et principal du mouvement des troupes.

Si on a pu voir avec raison dans les mots *mutatio* (equorum), un relai de poste, *mansio* (viatorum), une hôtellerie ou lieu de repos pour les voyageurs, on a eu grand tort de généraliser ce sens restreint et d'en faire un non-sens en l'appliquant aux mouvements des troupes, car, dans ce cas, il convient de traduire *mutatio* (loci) par le simple gîte d'étape, *mansio* (militum) par le repos ou séjour après trois ou quatre jours de marche.

Déjà, en 1866, la Société française d'Archéologie qui se réunissait pour la première fois à Senlis, s'était occupée du

château de cette ville (1), mais plusieurs points importants restaient encore à éclaircir. Grâce à M. Bouet, un nouveau pas en avant vient d'être fait, ainsi qu'on pourra le reconnaître par la note suivante.

Le château de Senlis.

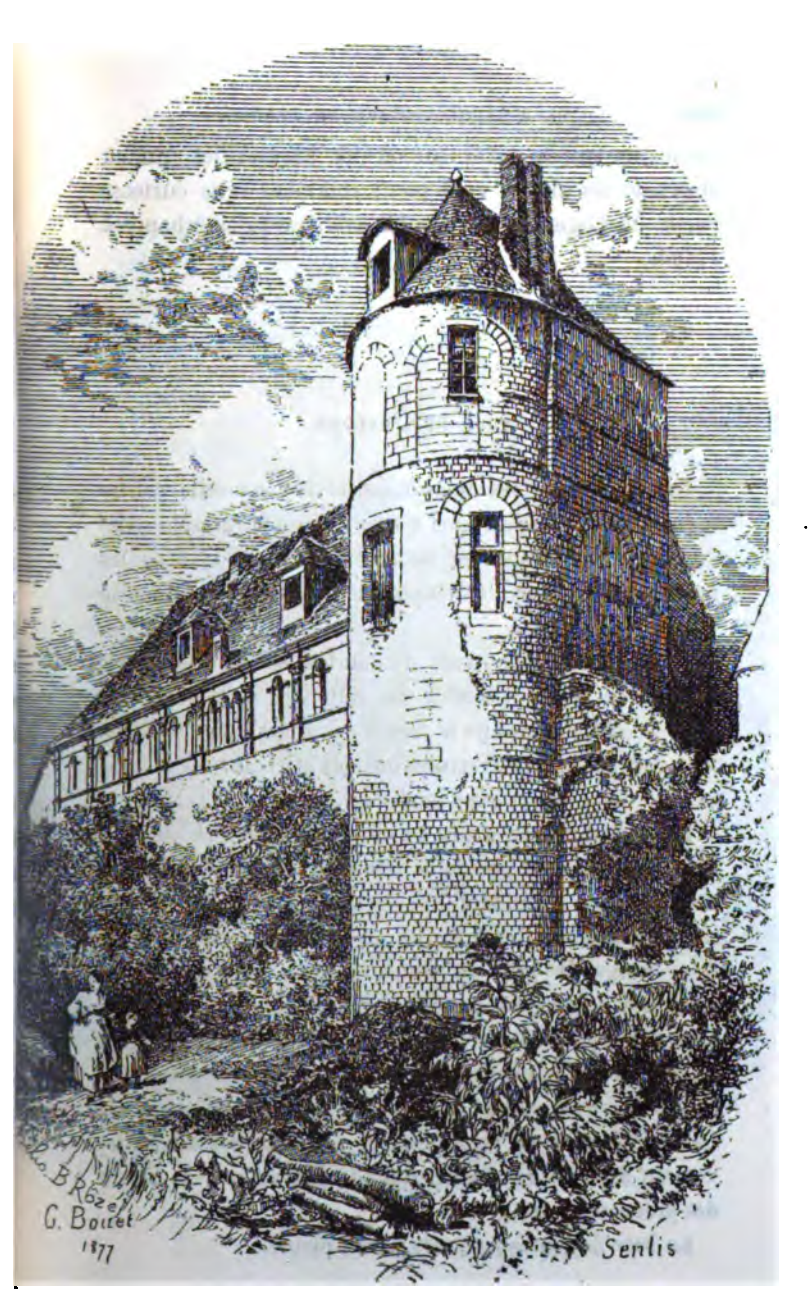
A Senlis, comme généralement partout ailleurs, l'ancien poste romain destiné à maintenir en respect les Silvanectes fut, dans la suite, changé en forteresse, puis devint la cité même où nous nous trouvons. L'enceinte existe encore, flanquée de ses tours, en partie détruites, il est vrai. Quelques-unes cependant se présentent encore dans un certain état de conservation qui permet de se rendre compte de l'aspect primitif de l'ensemble, car toutes les tours étaient bâties sur le même modèle.

La seule différence que nous ayons remarquée est un peu plus d'ornementation à une porte qui conduit de la tour voisine du Logis du Roi (qui semble avoir remplacé le logement du gouverneur romain) au chemin de ronde qui suivait l'enceinte en traversant chaque tour.

Nous avons fait le dessin d'une de ces tours, du côté de l'intérieur; elle est vue des jardins qui occupent maintenant en partie les restes d'une ancienne abbaye.

Un autre dessin reproduit la tour de l'Évêché, vue de l'extérieur, et un troisième une construction en grand appareil qui semble être l'ancien castrum romain. Les

(1) *Congrès Archéologique de France,* XXXIII[e] session, 1866, pages 30-40.



Tour de l'évêché.

bâtiments qui le masquent et les broussailles qui en obstruent les abords expliquent comment cette curieuse partie du Logis du Roi semble avoir jusqu'ici échappé à l'étude.

I.

TOUR DE L'ÉVÊCHÉ.

Une des tours les mieux conservées est celle contre laquelle vient s'appuyer l'évêché, dans la grande salle duquel se sont tenues les séances du Congrès et dont les fenêtres en style de la Renaissance s'aperçoivent dans le dessin.

La face principale a subi de nombreuses modifications. Comme au Mans, il semble que cette tour a été éventrée; mais le côté que montre le dessin est intact jusqu'au sommet, sauf quelques ouvertures qui ont été bouchées et remplacées par d'autres plus modernes.

Les ressemblances entre les murs de Senlis et ceux du Mans, maintenant presqu'entièrement détruits, sont assez nombreuses; cependant les chaînes de briques sont en moins grand nombre à Seulis, et ne se composent que de deux rangs. De plus au Mans, les tours sont comme les courtines, construites en petites pierres cubiques. A Senlis on a employé un appareil dans lequel une pierre cubique alterne avec une pierre plus large. Ces pierres, ainsi que celles des archivoltes, portent les traces des coups de hachette qui les ont façonnées, et qui, inclinés alternativement dans les deux sens, reproduisent en petit la figure des arêtes de poisson.

La base de toutes les tours paraît pleine.



Tour du château, vue intérieure.

II.

TOUR DU CHATEAU, VUE INTÉRIEURE.

Dans ce dessin je n'ai point tenu compte d'une construction moderne servant d'escalier, qui donne maintenant accès à une grande salle gothique, dont le gâble se pose sur la courtine et vient s'appuyer contre la tour romaine. Cette salle contient une belle charpente et une vaste cheminée dont on voit le tuyau dans le dessin; elle est éclairée sur le rempart par une haute fenêtre à double croisillon, et sur son flanc septentrional on voit encore deux arcades bouchées appartenant à la grande salle du bâtiment connu sous le nom de Logis-du-Roi.

En même temps probablement que l'on bâtissait cette salle, on faisait subir à la tour de nombreuses modifications. Ainsi, pour la convertir en chapelle, une grande fenêtre ogivale fut ouverte à la place qu'avait dû occuper une des fenêtres romaines latérales. Un gâble fut élevé, et une fenêtre à deux baies ouverte à l'étage supérieur, du côté de l'intérieur, près d'une ouverture romaine qui semble avoir servi de porte. Et, en effet, on ne voit pas quel accès devait présenter l'étage supérieur de ces tours, si on n'y montait pas de l'intérieur de la place au moyen d'une échelle. Au-dessous de cette porte on en perça aussi une autre donnant accès de l'intérieur de la place. La construction romaine decette tour est, du reste, bien conservée dans la portion que montre le dessin.

Le Castrum.

III.

LE CASTRUM.

Toutes les constructions que nous avons examinées jusqu'ici sont en petit appareil et semblent appartenir aux bas temps de la domination romaine. Nous nous trouvons maintenant devant un édifice construit en pierres de grand appareil et qui doit remonter à une époque plus ancienne.

Il ne reste plus de cet édifice que son soubassement, surmonté d'un couronnement plus moderne. Sa forme semble avoir été celle d'un parallélogramme défendu par trois tours carrées sur chaque face; l'espace entre les tours a été plus tard relié par des arcs portant un parapet au-dessous desquels on voit des ouvertures rappelant les assommoirs qui surmontent quelquefois les portes des châteaux du moyen âge.

Une entaille a été faite à une époque assez récente à la tour du milieu et une ouverture pratiquée dans la courtine; nous avons, dans le dessin, rétabli cette partie d'après des preuves certaines. Malgré les constructions et les broussailles qui cachent le côté représenté, et que nous avons dû faire disparaître dans notre dessin, nous pouvons en garantir l'exactitude. Des deux autres côtés, l'un est masqué par des maisons, l'autre est enfoui sous des remblais; ils doivent, ce semble, avoir eu, au moins celui qui longe la rue, une disposition semblable.

Après la communication de cette note et des beaux dessins qui l'accompagnent, la parole est donnée à M. Bosc, sur les Arènes de Senlis.

Conférence sur les amphithéâtres en général et sur les arènes de Senlis en particulier (1).

On a bien voulu me demander de faire une conférence sur les arènes de Senlis, mais pris au dépourvu et sans documents, je me serais trouvé fort embarrassé sans l'obligeance de M. de Laurière qui a mis à ma disposition de nombreuses photographies des amphithéâtres romains. C'est à l'aide de celles-ci que je vais essayer d'établir une corrélation entre les anciens amphithéâtres et celui de Senlis.

Disons d'abord que les amphithéâtres sont de deux sortes : ceux qui, émergeant du sol, ont deux ou trois étages, comme les arènes de Nîmes, d'Arles et le Colisée, ou bien ceux qui sont creusés dans le sol. Dans ce dernier cas, le mur qui soutient les gradins supérieurs et celui du podium forment alors toute leur architecture. Il n'existe point d'arcades, point d'entablement ni aucune autre décoration architecturale extérieure.

Étudions le premier type ; on peut le reconstituer ainsi. Les gradins partent à 1^{m}50 ou 1^{m}60 au-dessus du sol de l'arène ; ils sont divisés en plusieurs zones horizontales, deux ou trois ordinairement. Ces divisions séparées entre elles par un large palier se nomment précinctions ; dans chacune d'elles, les gradins sont ordinairement en nombre impair.

La première précinction comprend ordinairement sept rangs de gradins. Elle était réservée aux sénateurs et aux

(1) Résumé par le comte de Marsy, secrétaire général.

autres autorités civiles ; à gauche était la loge destinée aux empereurs ou aux proconsuls dans les provinces.

La deuxième, renfermant un nombre beaucoup plus considérable de gradins, onze ou treize, était abandonnée aux soldats et au peuple. La troisième, enfin, était affectée aux esclaves et aux femmes. Les places de cette division étaient souvent abritées par une sorte de portique, couvert en pierre comme le reste du monument, ou bien en charpente.

Un ensemble de dispositions remarquables, ménagées dans la construction permettait aux spectateurs d'accéder rapidement aux précintions et de la débarrasser de même. Au rez-de-chaussée c'était un vaste couloir circulaire dans lequel débouchaient les escaliers et les vomitoires. Dans les étages supérieurs, la même disposition existait également, mais dans des proportions de plus en plus restreintes au fur et à mesure qu'on s'élevait.

Aux plates-formes supérieures les vomitoires débouchaient entre les gradins et sur les paliers des précintions par de petites portes, symétriquement placées. L'espace compris entre deux rangées de portes se nommait *cuneus*, parce qu'il affectait la forme d'un coin ou trapèze. L'ensemble des gradins s'étageant de bas en haut, formait une immense cuve qu'on nommait *cavea;* elle était circonscrite dans sa partie basse par le mur du podium ; le fond de la cavea, c'était l'arène elle-même, c'est-à-dire le sol sur lequel se donnaient les spectacles.

Arrivés à ce point de notre description, nous devons maintenant vous parler de la canalisation des eaux. C'est une étude qui n'a été faite jusqu'à présent par aucun auteur. Nous la poursuivrons à l'aide de l'amphithéâtre de Nîmes, car de tous les amphithéâtres que nous avons visités en France, en Italie ou en Afrique, c'est le seul

assez complet pour nous renseigner complétement. — Supposons un violent orage éclatant sur un amphithéâtre, voici ce qui se passait. Les gradins étaient légèrement en pente, l'eau s'écoulait donc de la partie supérieure de la *cavea* à la partie inférieure; mais à chaque précintion elle s'arrêtait sur les paliers qui, de distance en distance, étaient percés de petites ouvertures au pied du gradin qui joignait immédiatement le palier. Ces ouvertures absorbaient l'eau et la dirigeaient, par de petites canalisations, dans des tuyaux de descente qui étaient pratiqués dans les piliers massifs de maçonnerie qui supportaient les arcades des couloirs. Le trop plein des eaux de la *cavea* s'écoulait jusqu'au mur du podium, et de là se répandait dans l'arène qui possédait, au bas du mur du podium, un canal circulaire couvert, nommé *euripe*, lequel avait, de distance en distance, des ouvertures grillées permettant d'absorber les eaux pluviales. Une fois dans le canal de l'euripe, les eaux s'écoulaient dans un égout placé en contre-bas du sol de l'arène; c'est ce même égout qui recevait les eaux des conduites pratiquées dans les piliers massifs de maçonnerie supportant les arcades. Quand on donnait des naumachies dans les amphithéâtres, comme nous allons le voir bientôt; les eaux débouchaient dans l'arène, dont les ouvertures de l'euripe étaient hermétiquement fermées; pour vider le vaste bassin compris entre les murs du podium, on ouvrait les bouches de l'euripe ou une énorme bouche ou regard, pratiqué au-dessus de l'égout principal ou égout collecteur.

On donnait dans les amphithéâtres des combats de gladiateurs et d'animaux, et rarement des naumachies. Ils servaient aussi pour des représentations équestres analogues à celles que l'on donne dans nos cirques, surtout des simulacres de bataille; c'est ce qui explique les substruc-

tions que possèdent beaucoup d'amphithéâtres, tel que le Colisée; mais où ces substructions sont le plus considérables, c'est à l'amphithéâtre de Pouzzoles que j'ai visité encore cette année au mois de janvier.

Comment chassait-on les animaux dans l'arène? Par des couloirs étroits, dans lesquels ils étaient forcés d'avancer, sans pouvoir se retourner. Un bestiaire armé d'un trident de fer poussait l'animal jusque dans l'arène. On l'avait fait sortir de sa loge (*carcer*) et on l'avait attiré dans ce couloir étroit en lui faisant sentir un appât quelconque suspendu dans le couloir; une fois l'animal engagé dans ce couloir, les bestiaires, armés de leur trident, le poussaient en avant.

Dans le rez-de-chaussée des amphithéâtres, il existait de petites loges pour les acteurs, les bestiaires et les gladiateurs; on y accédait, soit par les vomitoires du rez-de-chaussée, soit par le grand couloir de cet étage. Dans ces loges, les acteurs se grimaient ou se costumaient, les lutteurs et les gladiateurs se frottaient d'huile pour assouplir leur peau et leurs membres. De chaque côté des principales portes, celles qui se trouvaient dans le grand axe de l'ellipse, il y avait également des loges plus grandes qui remplissaient l'office de ce que nous nommons dans nos théâtres modernes foyers des artistes. C'est dans ces loges que les acteurs, les gladiateurs, les bestiaires attendaient le signal des représentations ou des combats. Dans les grands amphithéâtres il existait également des portes dans le petit axe de l'ellipse. Les portes du grand axe se nommaient l'une *porta sanavivaria,* et l'autre *porta mortualis* ou *libitinensis;* les gladiateurs bien portants rentraient dans leurs loges par la première porte; par la seconde, au contraire, on faisait sortir ceux qui avaient été tués en combattant. Dans les arènes de Senlis les portes

du petit axe sont remplacées par deux *cellæ*, l'une à droite, l'autre à gauche; c'est un exemple très-rare, mais non unique, car les arènes de Lutèce possédaient également, au moins du côté fouillé, une cella pareille.

Parlons maintenant des naumachies; certains archéologues prétendent qu'on n'a jamais donné ce genre de spectacle, d'autres qu'on en donnait fort souvent. Nous ne pouvons être aussi absolu dans un sens ou dans l'autre; il s'agit de s'entendre et de distinguer. Évidemment, dans les pays privés d'eau il n'y avait pas moyen de créer ces bassins artificiels. Dans les autres, on établissait une canalisation, qui, à l'aide d'un va-et-vient, permettait d'amener et de retirer les eaux.

Les naumachies ne semblaient pas offrir une distraction suffisante, et ne pouvaient donner l'aspect d'un vrai combat naval, aussi furent-elles abandonnées au IIe ou au IIIe siècle, et les amphithéâtres ne servirent plus que pour des combats.

On ne retrouve des représentations de naumachies que sur les médailles d'Auguste; après ce prince, il n'en est plus fait mention.

Si nous abordons maintenant la construction des amphithéâtres, nous voyons que jusqu'au Ier siècle, ils ne sont exclusivement construits qu'en charpente. Plus tard, on employa de la pierre et même du marbre à leur construction et en proportion considérable. Aussi ne pouvaient-ils être édifiés que si de riches carrières d'une exploitation facile se trouvaient à proximité de l'emplacement choisi. Du reste, les matériaux employés à ces immenses travaux sont si considérables que leurs ruines, bien qu'exploitées depuis le moyen âge et presque jusque dans ces dernières années, leurs ruines, disons-nous, exploitées pendant tant de siècles, ont fourni des matériaux à un grand nombre

d'édifices et de maisons; et malgré cette dévastation et ce gaspillage, ce qui nous reste des amphithéâtres ruinés nous en impose encore par sa grande masse et les énormes débris de matériaux qui y sont accumulés.

Les dimensions et les qualités des pierres employées varient, comme de raison, suivant les localités.

Dans les beaux amphithéâtres, les assises ont 1 mètre de hauteur sur 2m50, 3 et jusqu'à 4 mètres de largeur. Dans les amphithéâtres secondaires, les appareils sont de moindre dimension, quelquefois même, comme à Senlis, par exemple, les constructeurs n'ont employé que du moellon smillé, c'est-à-dire les matériaux les plus petits après la brique. L'amphithéâtre d'El-Djem était en marbre blanc; celui de Pola, en Istrie, avait ses gradins également en marbre.

Quant à l'appareil, il était de tous genres; il était réticulé, en épi, en moellon smillé, piqué, etc., suivant les localités. On faisait plus ou moins bien les choses. A Pompéï, l'amphithéâtre est en petit appareil; il en est de même dans l'un des amphithéâtres les plus considérables, celui de El-Djem, en Tunisie, dont les dimensions sont presque égales à celles du Colisée et de l'amphithéâtre de Capoue.

Les Romains ne recherchaient point l'économie dans leurs constructions, mais ils ne la fuyaient point; certaines parties de leurs amphithéâtres peuvent en témoigner. Ainsi, dans bien des cas, au lieu d'arcades, ils employaient des plates-bandes formées seulement de deux ou trois blocs de pierre ou claveaux; cela se voit à l'amphithéâtre de Pola, dont nous venons de parler; souvent même la plate-bande elle-même était remplacée par un simple linteau de pierre de 4 mètres à 4m50 de longueur, sur 0m70 de largeur. Dans ce cas, d'énormes corbeaux en pierre diminuaient la portée du linteau. Cet agencement peut se voir

encore aujourd'hui au couloir du deuxième étage de l'amphithéâtre de Nîmes, où plusieurs linteaux s'étant rompus sous une forte charge, on a été obligé d'en relier les morceaux par des liens et des étriers en fer.

La décoration extérieure des amphithéâtres était simple et grandiose; elle consistait en un ou deux rangs d'arcades, quelquefois trois, superposées. Chaque étage avait un ordre différent d'architecture, lesquels dans les amphithéâtres élevés étaient couronnés d'un attique, qui correspondait, à l'intérieur, à la *summa cavea,* ou gradins supérieurs.

Les spectateurs, dans ces vastes édifices, étaient protégés des rayons ardents du soleil par une grande tente, ou *velarium,* qui a fourni matière à de longues discussions. Ce velarium était-il posé verticalement ou horizontalement? couvrait-il totalement ou partiellement la surface supérieure de la cavea? A toutes ces questions nous répondrons affirmativement. En effet, il existait dans les petits amphithéâtres des *velaria* horizontaux ; dans d'autres ils étaient posés verticalement sur des mâts (*mali*), du côté du soleil, et au fur et à mesure que celui-ci tournait, des marins faisaient avancer le velarium vertical, qui projetait une grande ombre sur la cavea et abritait ainsi les spectateurs contre les ardeurs du soleil.

Dans les grands amphithéâtres, à Pouzzoles, à Capoue, à Rome, le velarium ne couvrait pas, ne pouvait pas couvrir totalement la cavea; cela se comprend, car une aussi vaste surface de toile aurait donné trop de prise au vent. Ce ne devait être probablement qu'une large bande circulaire recouvrant seulement la *summa cavea.* Le musée de Naples possède une peinture enlevée sur un mur de Pompéï, et sur laquelle on voit représenté un velarium horizontal posé au sommet des *mœnia* couronnant la dernière précinction.

Presque tout ce que nous venons de dire des amphithéâtres peut s'appliquer aux théâtres dont les dispositions sont identiques, parce que ceux-ci ne sont que la moitié des amphithéâtres.

Nous allons enfin étudier les arènes de Senlis, qui ont beaucoup d'analogie avec celles de Lutèce. Nous les avons visitées de nouveau ce matin avec M. Vernois, l'auteur de leur découverte, le *pater arenarum*, comme on l'a surnommé. Les deux amphithéâtres sont creusés dans la terre; ils possèdent l'un et l'autre des cellules identiques placées à l'extrémité du petit axe et ayant leurs portes d'entrée dans le mur du podium.

Les fouilles de Lutèce ont permis de fixer la date de leur construction au IIIe siècle, et je crois que l'on doit assigner la même date à celle des arènes de Senlis.

Dans les unes et dans les autres nous voyons deux portes d'entrée. A Senlis on retrouve les *cellæ;* à Lutèce, l'une est visible et l'autre est probablement enfouie dans la partie du terrain appartenant à un couvent. Malheureusement, on a dû abandonner ces fouilles si intéressantes par suite de la guerre survenue en 1870.

Combien l'amphithéâtre de Lutèce comprenait-il de places? C'est une question qu'il a été difficile de trancher, d'autant qu'on ne connaît pas son diamètre extérieur. A Senlis, on peut évaluer de 9 à 10,000 le nombre des spectateurs. Un des membres du Congrès a prétendu que les arènes de Senlis n'ont pu contenir 4 ou 5,000 spectateurs. Il s'appuie sur ce que la population de la cité gallo-romaine ne devait compter que ce nombre d'habitants. Il s'appuie aussi sur un calcul erroné du nombre des gradins.

En réponse à ces affirmations, je dirai, en premier lieu, que les amphithéâtres n'étaient pas faits seulement en vue

de ne contenir que la population d'une ville, mais bien celle de toute une contrée. Ensuite, pour calculer le nombre de places, il faudrait multiplier le périmètre des gradins par le gradin du milieu de la cavea; or, dans l'espèce, deux éléments font défaut pour établir ce calcul :

1° La hauteur des arènes; 2° la longueur du gradin et du palier de la précinction; si toutefois les arènes de Senlis en possédaient une, ce que je suis disposé à croire.

Parlons maintenant du puits : sa position dans l'arène a fort intrigué les membres du Congrès. J'avoue, Messieurs, que dans les très-nombreux amphithéâtres que j'ai visités, je n'ai vu dans aucun un puits pareillement placé. Quelle était sa destination? Fournissait-il de l'eau, ou bien servait-il à dessécher le sol de l'arène. Un de nos collègues du Congrès a cru pouvoir trancher la question; il a dit que ce puits ne pouvait être qu'un puisard, puisqu'il ne pouvait fournir de l'eau, à cause de la nature du terrain où il se trouvait; et la preuve, a-t-il ajouté, c'est qu'aujourd'hui encore il n'en possède pas. Je ne saurais être aussi affirmatif, et je répondrai : Si nous sommes en face d'un puisard pour drainer le terrain, d'un puits de dessèchement, il est bien large; en effet, ce genre de puits n'a guère, ordinairement, que 1 mètre à 1m10 de diamètre, et le nôtre mesure 2 mètres.

Je croirais plutôt que c'est un puits ordinaire. On a beau objecter qu'il est creusé dans des couches calcaires, ceci ne prouve rien, car la moindre fissure, le moindre filon terreux traversant la couche calcaire peut fournir une ou plusieurs sources capables d'alimenter un puits. Si celui-ci ne possède pas actuellement de l'eau, cela ne prouve rien encore, puisque le forage d'un puits voisin plus profond que celui des arènes a pu dessécher ce dernier. Du reste, il ne faut pas s'étonner qu'un puits comblé depuis

tant de siècles ait vu tarir la source qui l'alimentait.

Aussi, Messieurs, je crois qu'il est prudent de réserver provisoirement cette question ; malgré cela, il est plus probable que nous avons un puits ordinaire, car on avait besoin d'eau dans un amphithéâtre, soit pour donner à boire aux chevaux, aux animaux, soit pour laver les blessures des gladiateurs et autres usages. A l'amphithéâtre de Nîmes il existe un puits, mais il est tout près des carcères, c'est-à-dire dans une tout autre position que celui de Senlis.

Les colonnes. — Celles que nous retrouvons sur l'arène sont de diamètres différents, 0m60 à 0m40. Si ces colonnes étaient en plus grand nombre et si elles étaient d'un plus petit module, je dirais que l'amphithéâtre devait être couronné d'un portique, mais les éléments de ce portique nous manquent; en effet, jusqu'ici on n'a retrouvé aucune trace d'entablement. Aussi chercherons-nous à placer les colonnes ailleurs. Les grandes ont dû servir à la décoration des portes d'entrée et supporter un fronton, quatre à chaque porte; les petites à la décoration d'une loge réservée aux autorités, à l'édicule du proconsul. Il reste encore un point à éclaircir, celui d'une énorme pierre relancée dans le mur, près du puits; on veut la comprendre dans la construction primitive : je ne suis pas aussi affirmatif et n'oserais dire qu'elle date de l'origine du monument.

On a voulu conclure de la présence du charbon qu'on y incinérait les morts : je ne vois là qu'une réserve pour enfermer la provision de charbon d'un habitant dont la maison était construite sur le sol des arènes. La grande loge n'est dans aucun axe, cependant elle se trouve tout près de la porte principale où les gladiateurs pouvaient venir recevoir les récompenses des mains des proconsuls.

Voici tout ce que m'a suggéré la vue des arènes de Sen-

lis; il reste bien des points à éclaircir dont je suis le premier à demander l'explication.

M. Palustre, après s'être fait l'interprète des sentiments de l'assemblée, en remerciant M. Bosc de l'intéressante conférence qu'il vient de faire, prononce à son tour le discours suivant :

« MESDAMES, MESSIEURS,

« De même que le voyageur, après un long chemin parcouru, aime à repasser dans son esprit les lieux qu'il a visités, les circonstances diverses, les incidents agréables ou fâcheux qui ont signalé sa course, il m'eût été doux de jeter un coup d'œil en arrière, de résumer les discussions qui nous ont tenus attentifs depuis huit jours, d'en faire de nouveau passer sous vos yeux les points les plus saillants, de vous rappeler les souvenirs que gravera dans nos cœurs le sympathique accueil fait au Congrès par la noble cité de Senlis, enfin de supputer les résultats qu'ont retiré les études archéologiques de nos travaux et de nos entretiens.

« Mais le temps presse, et d'ailleurs nous nous serions fait un reproche d'enlever le moindre instant à la brillante conférence que vous venez d'entendre et qui ne sera pas un des souvenirs les moins agréables du Congrès. A cette occasion, permettez-moi, Messieurs, de remercier la Société centrale des Architectes qui, chaque année, veut bien nous envoyer l'un de ses membres les plus éminents : M. Révoil l'an passé, M. Bosc aujourd'hui. Les choix ne pouvaient être meilleurs.

« Je ne saurais, cependant, garder un silence complet,

et vous m'en voudriez certainement si je négligeais de vous signaler tout au moins les travaux qui ont le plus captivé votre attention et le mieux mérité vos suffrages.

« Dans les sciences préhistoriques, vous avez surtout remarqué ceux de MM. Millescamps, Hahn et de Maricourt qui, dans des études serrées et débarrassées de tous détails inutiles, nous ont révélé d'intéressantes découvertes et montré où en sont, sur ce point, dans la région de Senlis, les différentes questions mises à l'ordre du jour.

« Pour tout ce qui a rapport à la domination romaine, les développements ont été plus considérables, mais nul ne se plaindra d'avoir à diverses reprises entendu MM. Caudel et Hayaux du Tilly, non plus que M. de Caix de Saint-Aymour, dont le nom demeurera attaché à la découverte du temple de Halatte et figurera bientôt, nous l'espérons, en tête d'une belle monographie de ces restes importants.

« Mais, de toutes les discussions, la plus vive et la plus émouvante, si je puis m'exprimer ainsi, a été celle qu'a soulevé l'apostolat de saint Rieul. Disons-le, toutefois, MM. de Meissas et Muller, en désaccord sur des points de détail, semblent au fond partager les mêmes idées, et l'opinion d'après laquelle le *pagus silvanectensis* aurait été évangélisé au Ier siècle, n'a pas trouvé dans cette enceinte de sérieux défenseurs.

« Le moyen âge a été négligé, je l'ai vu avec peine, et sauf un mémoire de M. Anthyme Saint-Paul, mémoire qui, nous y comptons bien, sera étendu et complété par son auteur, nous n'avons rien à vous signaler. Et à ce propos, permettez-moi d'adresser un reproche, non pas aux membres présents du Congrès qui, tous, ont rempli leur devoir, mais à ceux qui, après avoir fait de brillantes promesses, avoir posé d'importantes questions et se les être réservées, n'ont donné aucun signe de vie depuis huit jours. C'est ainsi

qu'a été presque mis en oubli un des points principaux, et surtout le côté le plus original de l'archéologie du territoire de Senlis, territoire où les monuments du XIe au XVIe siècle sont si nombreux, si variés et si charmants de style, pays qui ne saurait être négligé sans que dans l'histoire monumentale ne se montrât une vaste lacune. C'est encore à mon grand regret que nous avons manqué d'une étude relative aux tablettes de cire qui, à elles seules, suffiraient pour attirer les yeux du monde savant sur la bibliothèque de Senlis, non plus qu'aux questions d'art religieux qu'il est plus important que jamais de résoudre aujourd'hui. Cette absence a jeté un certain désordre dans nos discussions et fait que le compte rendu du Congrès, à son tour, sera loin d'être complet.

« J'ai parlé de la bibliothèque, Messieurs; cet établissement a trouvé dans M. l'abbé Vattier un historien érudit qui a su, non-seulement intéresser ses auditeurs, mais encore les captiver par le charme de ses récits. Le même auteur a étudié les compagnies d'archers et d'arquebusiers de Senlis, et son mémoire bien conçu, plein de développements utiles, mérite tous les éloges qu'il a déjà reçus. Dans cette nomenclature nous ne devons pas oublier MM. Margry et Dupuis; le premier, qui nous a fourni de curieuses notes sur les maisons de Senlis, le second, un mémoire sur l'ancienne géographie de la région, et une note sur les monnaies trouvées dans les arènes.

« Les excursions que nous avons faites compteront certainement parmi les épisodes les plus agréables et les plus fructueux du Congrès. Tous ceux qui y ont pris part se féliciteront des notions qu'ils y ont acquises, et n'oublieront jamais l'amabilité avec laquelle toutes les portes leur ont été ouvertes, à Chantilly, à Chaalis, à Ermenonville. J'ai dit toutes; je ferai une exception, car à Saint-Leu-

d'Esserent, vous savez que nous avons en vain attendu à l'entrée d'un cloître que sa propriétaire eût dû tenir à honneur de vous montrer. Il est vrai que nous avons trouvé une large compensation dans la manière dont M. Selmersheim nous a introduits dans toutes les parties de l'intéressante église dont il a commencé la restauration.

« Comment oublier la magnifique réception faite à Compiègne par la Société historique, la charmante courtoisie de son président, M. Bottier, qui a souhaité la bienvenue au Congrès en des termes dont chacun retiendra le souvenir. Comment surtout ne pas rappeler, avec un sentiment bien voisin de l'admiration, l'habileté administrative, pour ainsi dire, grâce à laquelle M. de Marsy a su ménager au Congrès la possibilité de tout voir en un espace de temps fort restreint, et néanmoins sans précipitation et sans fatigue. Sous ce rapport, l'excursion de Compiègne peut être donnée pour modèle. Notre inspecteur de l'Oise y a montré qu'en lui l'organisateur intelligent se joint au profond érudit. Il est de stricte justice de rendre le même témoignage à M. de Caix de Saint-Aymour, dont les calculs exacts ont permis hier au Congrès de visiter, de Senlis à Pierrefonds et de Pierrefonds à Crépy, une des régions archéologiques les plus curieuses de la France.

« M. Parker a, lui aussi, sa bonne part dans nos souvenirs de gratitude. Explorateur infatigable des monuments de l'antiquité, il a su choisir les plus remarquables et en a fait passer la figure sous les yeux d'une nombreuse assemblée. Cette séance comptera parmi les plus mémorables de la session.

« Le Congrès doit également les plus chaleureux remerciements à M. Vatin qui, dans les fonctions de trésorier, nous a rendus les plus grands services.

Enfin, et c'est pour nous un devoir particulièrement

agréable à remplir, nous exprimons toute notre reconnaissance à la ville de Senlis pour l'accueil sympathique et empressé fait aux membres du Congrès. Cette reconnaissance doit s'appliquer avant tout à la Société musicale que nous venons d'entendre à nouveau, au digne maire de Senlis, M. Odent, toujours prêt à nous être agréable, aussi bien chez lui qu'au siége de l'administration qu'il dirige. Nous devons enfin remercier les dames qui ont bien voulu nous accompagner dans nos excursions, malgré les fatigues qu'elles auraient pu craindre, si l'habileté des organisateurs n'avait su presque toujours les leur éviter.

« Merci encore aux personnes qui, par les tableaux dont elles ont bien voulu se séparer quelques jours, par l'envoi de livres ou de curiosités, ont créé autour de nous une sorte d'exposition rétrospective du plus grand intérêt à visiter.

« Qu'il nous soit permis, enfin, d'exprimer au Comité archéologique de Senlis nos sentiments les plus sympathiques et de le remercier avec la plus vive effusion, soit pour le rôle dominant qu'il a su garder dans le Congrès, soit pour le talent déployé par ses membres, et notamment par MM. Vernois et Deshayes, dans la décoration de la salle où nous avons tenu nos assises. »

M. de Marsy, secrétaire général, proclame ensuite les noms des lauréats.

Médailles décernées par la Société française d'Archéologie, dans sa séance du 3 juin 1877, à Senlis :

1° Grandes médailles d'argent à l'effigie d'Arcisse de Caumont, données par Mme de Caumont, à :

M. Frédéric Moreau, pour ses fouilles de Caranda et la publication de son album;

M. Félix Vernois, pour la découverte des arènes de Senlis.

2° **Médailles d'argent :**

A MM. Albert de Roucy, pour ses découvertes dans la forêt de Compiègne;

M. Laffolye, architecte, pour la restauration de l'hôtel de ville de Compiègne;

M. Boufflet (abbé), pour son intelligente restauration de l'église Saint-Samson, de Clermont;

M. Gustave Vallier, pour ses publications sur la numismatique du Dauphiné;

M. Édouard Fleury, pour la publication du premier volume de ses *Monuments et antiquités de l'Aisne.*

3° Médaille de bronze :

M. Ravaud, instituteur, pour fouilles archéologiques dans la Creuse.

M. le Président, en remettant aux lauréats présents leurs médailles, signale rapidement les travaux ou les publications qui ont motivé les décisions du conseil.

M. Vernois, dans quelques paroles émues, remercie la

Société de la récompense dont elle a couronné les efforts faits, non par lui seul, mais par tout le Comité, sur lequel il tient à reporter le mérite de la découverte et de la conservation des arènes, et rappelle qu'il a été puissamment aidé dans sa tâche, par feu le président Vatin et par M. Puissant; il termine en annonçant son intention de remettre au musée du Comité archéologique la médaille qui vient de lui être décernée, afin qu'elle soit toujours conservée par ses collègues et qu'elle puisse à la fois leur rappeler leurs travaux et les encourager dans l'avenir à marcher courageusement dans la voie qu'ils suivent.

M. le Président, après avoir annoncé que le prochain Congrès se tiendra au Mans et à Laval, prononce la clôture de la quarante-quatrième session et lève la séance.

LUNDI, 4 JUIN.

Excursion à Mello, Mouchy et Beauvais.

Bien que le Congrès fût officiellement clos, son programme cependant n'était pas encore épuisé, car il est désormais d'usage qu'une excursion supplémentaire soit organisée au loin le lendemain de la clôture. Celle de cette année avait pour but la ville de Beauvais, avec halte aux deux châteaux de Mello et de Mouchy.

Les excursionnistes arrivaient donc le lundi matin, au nombre de soixante, à la station de Cires-lès-Mello. Là, M. l'abbé Manuel, curé de cette paroisse, voulait bien les

recevoir pour les conduire au château de Mello qui, du milieu de ses parcs grandioses, domine le ravissant panorama de la vallée du Thérain.

La collection d'objets de tous les arts du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes réunis dans cette riche habitation aux grandes allures, jouit, à juste titre, d'une renommée universelle; elle fournit un noble exemple du libéral emploi d'une grande fortune mise au service des goûts les plus délicats et les plus élevés, et c'est avec la plus aimable bienveillance que M. l'abbé Manuel, en l'absence de MM. Seillières, les maîtres du lieu, en a fait les honneurs aux membres du Congrès, heureux et reconnaissants d'avoir pu admirer toutes ces merveilles.

Quelques instants après, toutes les portes du château de Mouchy étaient gracieusement ouvertes aux membres de l'excursion, charmés de l'aimable hospitalité qu'ils recevaient, au nom et en l'absence de M. le duc de Mouchy, dans cette splendide résidence. La visite du château, qui date de la Renaissance et offre un imposant mélange de constructions postérieures, l'examen des objets qu'il renferme rappelant des souvenirs historiques, sa riche bibliothèque, les promenades sous les vastes ombrages du parc et des jardins, ont rapidement fait passer les heures qui ont précédé celle du départ. Mais avant de quitter le parc, disons que les amateurs d'archéologie antique ont eu la bonne fortune de rencontrer dans ses allées trois monuments de provenance romaine, dignes d'un très-haut intérêt. Ce sont trois sarcophages de marbre blanc, à faces ornées de représentations mythologiques et symboliques. L'un d'eux surtout, d'un style plus correct et plus simple que les deux autres, attire l'attention par la nature de ses sujets. Ils représentent aux deux extrémités les Dioscures, et au

centre un guerrier nu, debout, appuyé sur une lance et armé d'un bouclier; près de lui une femme vêtue, également debout, lui pose la main sur la poitrine. Malheureusement les têtes de ces deux personnages ont disparu. La femme étant entièrement vêtue, il n'est guère permis de voir dans ce groupe Vénus et Mars. Ne serait-ce pas plutôt une de ces scènes de réunion dans le séjour de la félicité élyséenne récemment expliquées par des savants des plus autorisés (1)? Quoi qu'il en soit, aujourd'hui que les questions relatives à ces sortes de groupes sont, pour ainsi dire à l'ordre du jour dans la haute archéologie, il peut être à propos de signaler l'existence de ce monument moins connu que certains autres portant des sujets analogues.

A huit heures dix minutes du soir, le Congrès diminué de quelques-uns de ses membres qui avaient dû prendre une autre direction, arrivait à Beauvais où il avait le plaisir d'être reçu par M. Armand Rendu, l'érudit archiviste de l'Oise, qui avait préparé l'intéressante journée du lendemain.

C'est sous sa direction et celle de M. Alexandre Delaherche qu'a été effectuée, ce jour-là, la visite des monuments de la ville, manufacture de tapisserie, musée de la Société archéologique, restes des anciens murs romains, Basse-Œuvre, église Saint-Étienne, cathédrale, bannière de Jeanne Hachette à l'hôtel de ville, sans oublier les collections de M. Delaherche. Il faudrait un long volume pour décrire cette dernière réunion d'objets de céramique, sigillographie, ferronnerie, sculptures, miniatures, orfévrerie, peintures, ivoires, verrerie, émaux, dessins, gra-

(1) V. *Les monuments de Myrrhine et les bas-reliefs funéraires des Grecs en général,* par Félix Ravaisson, 1876.

vures, etc.; qu'il nous suffise de dire que toutes les pièces sont de premier choix et ont été recueillies par l'éminent collectionneur qui a bien voulu présider lui-même à la visite qu'on a faite de ses trésors. C'est aussi à sa compétence bien connue en matière d'art, qu'on a dû les érudites explications données à Saint-Étienne sur les magnifiques vitraux de cette église, tous dominés par le saisissant éclat de la verrière qui représente l'Arbre de Jessé, incomparable et radieux chef-d'œuvre d'un art éminemment français.

EXTRAIT

D'UNE

NOTICE SUR LÉVIGNEN

SEIGNEURIE DES FRANCS-FIEFS DU VALOIS, QUI RELEVAIENT DU DONJON DE LÉVIGNEN OU DE LA TOUR OCTOGONE DITE ANCIENNEMENT LA GROSSE TOUR CARRÉE.

J'arrive à la seigneurie des Francs-Fiefs (1), qui a son siége dans la tour du donjon, ou tour octogone.

Ce qui caractérise cette seigneurie c'est qu'elle se compose de biens appartenant à la couronne ou aux comtes et ducs de Valois, qui étaient apanagés du Valois et des Francs-Fiefs du Valois ; tandis que la seigneurie de Saint-Blaise est une propriété particulière, la plus importante, il est vrai, de celles qui appartenaient à des personnes de qualité, depuis Gauthier d'Aunay et Gillette de Clary, qui ont donné, en 1314, au comte de Valois, ce qu'ils avaient à Lévignen et à Gondreville, jusqu'au XVIe siècle, où Car-

(1) D'après le manuscrit de M. le président Minet, sur le Valois, les Francs-Fiefs sont ainsi appelés parce qu'en entrant dans l'apanage du fils de Raoul II, comte de Senlis et de Crépy, ils ont été affranchis de la mouvance immédiate du Valois et ne relevèrent plus que du donjon et de la tour octogone de Lévignen.

lier dit de Lévignen qu'il comptait plusieurs habitations seigneuriales.

Les biens dits Francs-Fiefs du Valois, dont une partie était connue au XIe siècle sous le nom de friches des Gombries, ayant été donnés à Thibaut de Nanteuil, en 1030, pour être tenus en pairage, de son frère, Raoul II, comte de Crépy et de Senlis, ont dû subir le sort du Valois, lors de la cession de ce comté à la couronne, par la comtesse Éléonore, d'un côté, et par le seigneur du donjon de Crépy, Philippe de Nanteuil, de l'autre.

Donc, vers 1218, les Francs-Fiefs du Valois et leur donjon de Lévignen ont dû retourner à la couronne pour être ensuite donnés ou vendus suivant le bon plaisir des rois ou des comtes et ducs de Valois.

Les Francs-Fiefs du Valois restent cependant plus d'un siècle après cette cession dans la famille de Nanteuil. Ce n'est qu'après 1300, c'est-à-dire après le mariage d'Alix de Nanteuil avec Pierre de Pacy, qu'ils commencent à en être détachés et à former une seigneurie distincte de celle de Lévignen, connue sous le nom de seigneurie du Donjon, tandis que celle de Lévignen continuant à demeurer dans la maison de Pacy, finit par s'en séparer pour former la seigneurie de Saint-Blaise.

Le premier seigneur de la maison de Pacy que j'ai vu dans les actes d'hommage sous le nom de seigneur des Francs-Fiefs est Pierre de Pacy, fils cadet de Pierre et d'Alix, qui reçoit hommage en 1323, comme seigneur des Francs-Fiefs de Pierre de Chambly.

Et le premier nom étranger à cette famille que je trouve aux actes d'hommage rendus aux seigneurs des Francs-Fiefs est celui de Guerrin de Lorris, en 1388. Cela prouve qu'à cette époque la famille de Pacy ne possède plus que la seigneurie de Lévignen ou de Saint-Blaise.

En 1440, les francs-fiefs sont vendus par Charles d'Orléans, duc de Valois, qui avait besoin d'argent pour se racheter des prisons d'Angleterre; et les Fuzelier, seigneurs de Néry et de Séry, ses hommes de confiance et compagnons de captivité, viennent en France négocier un emprunt au nom de leur maître.

C'est sans doute par l'entremise d'Étienne le Fuzelier, doyen de la collégiale de Saint-Thomas-de-Crépy, et plus tard propriétaire à Lévignen, que le donjon de Lévignen fut vendu le 30 décembre 1440, à Rodolphe de Billard, vicomte d'Orival pour 1270 écus d'or soleil. Jeanne de Billard (1), veuve de Colas de Blois et fille de Rodolphe, vendit le donjon à Jean Gorgias, seigneur de Brégy, dont le descendant Michel Nicolas acheta des commissaires du roi d'autres dépendances de Lévignen. Cette famille a gardé le donjon jusqu'en 1610.

La vente de 1440 ne peut être considérée que comme une concession de droits royaux et utiles, et non comme une aliénation véritable, car, en 1668, le 17 janvier, une sentence du maître des requêtes ordonne que, malgré la vente du 30 décembre 1440, les fiefs du Donjon et de la Folie-de-Lévignen seront réunis à la couronne.

Appel de cette sentence de la part du seigneur de Lévignen, prétendant que les francs-fiefs lui ont été garantis par une clause spéciale contre tout retour à la couronne; en conséquence, maintien de ce seigneur dans la jouissance des fruits de sa seigneurie des francs-fiefs, en date de 1707.

Nouvelle défense, en 1760, de percevoir lesdits fruits; en revanche, concession au sieur Lallemant, comte de Lévi-

(1) Manuscrit de M. Minet; voir mes notes avec plus de détails sur les familles Blois et Gorgias.

gnen, de divers titres honorifiques à titre d'inféodation du donjon et de la Folie et autres droits utiles, tant que le domaine sera dans l'apanage du duc d'Orléans.

C'est donc comme concessionnaire du roi ou du duc de Valois que les seigneurs de Lévignen possèdent le fief du donjon, et c'est comme tels qu'ils leur rendent hommage, Jean Gorgias, à Crépy, en 1484, à Louis XII; le comte Lallemant en 1732, la présidente Legendre en 1770.

C'est des commissaires du roi que Michel Gorgias, dit M. Minet, acheta, en 1543, pour 320 livres, la mairie de Lévignen, la haute, basse et moyenne justice, plusieurs cens et rentes que le roi y avait.

Par ses dispositions testamentaires, la reine Blanche, femme de Philippe de Valois, donna un fief de Lévignen aux chartreux de Bourgfontaine.

Il n'est pas difficile de connaître les biens dits francs-fiefs ou au moins la plus grande partie.

Il suffit pour cela de jeter un coup d'œil sur les noms des personnes et des fiefs mentionnés aux actes de foi et hommage. M. Grave dit que les Gombries relèvent du donjon de Lévignen, et il appelle les Gombries tout le quartier de friches compris entre Rouville, Lévignen, Bouillancy et Villers-Saint-Genest.

L'histoire du Valois mentionne, en outre, comme relevant du donjon, la partie d'Acy, dite le bas Acy.

Conformément à ces données, nous trouvons, dans les actes de foi et hommage, les noms de Rouhault d'Acy, de Grouches, de Bouillancy, des Ursins, de Villers-Saint-Genest, tous propriétaires par indivis des francs-fiefs. Nous y voyons aussi les l'Orfévre-l'Huillier d'Ermenonville alliés à la famille des Ursins.

L'abbaye du Parc-aux-Dames, qui est de fondation royale et dotée par les comtes de Valois, a sa place aussi

dans la seigneurie des francs-fiefs. Le dernier propriétaire des francs-fiefs est le comte Lallemant, qui les avait acquis, le 21 août 1713, de Catherine Brunet, marquise de Villarceaux, veuve de Charles de Morney.

Quelle a pu être la destination primitive des francs-fiefs du Valois? il n'y a pas de difficulté pour la partie des francs-fiefs situés à Villers-Saint-Genest, ils ont été donnés comme alleu ou terre libre, par Gauthier, comte de Crépy, à un de ses chevaliers, en 800, après avoir été concédés auparavant aux habitants de Villers, qui devaient pour cela, au comte de Valois, une redevance qu'ils ont toujours continué à payer et qui consistait en 39 muids de blé et une mine d'avoine.

Pour ce qui est du reste des francs-fiefs, ils ont pu servir à anoblir leurs premiers possesseurs, car c'est l'origine qu'on leur attribue communément, d'avoir servi à combler les vides faits dans la noblesse française par les Croisades. C'est ainsi que Pierre l'Orfévre est anobli au XIIIe siècle, avec des biens situés aux environs de Crépy (1).

Mais l'anoblissement par francs-fiefs a été abolie par Henri III en 1575.

A partir de cette époque, les francs-fiefs du Valois ne peuvent plus être considérés que comme des biens sur lesquels la couronne renonce à percevoir les fruits ou droits utiles, qu'elle abandonne à ceux qu'elle veut favoriser, s'en réservant seulement le relief (2).

(1) *Histoire du Valois*, supplément.

(2) Cette définition est conforme à celle du traité des maisons suzeraines et de leurs droits publiés en Hollande en 1532 ; la voici telle qu'elle m'a été transmise par M. le duc de Bedfort, de la Société française de Numismatique : « Les francs-fiefs sont des fiefs relevant directement de la couronne de France,

C'est ainsi que les francs-fiefs sont compris dans l'acte par lequel Louis XIV confirme, en 1723, les habitants de Presles dans la jouissance de leurs *exemptions et francs-fiefs et autres droits*, et défend aux chambres du trésor des *domaines et des francs-fiefs* de les troubler.

L'unique alleu, aujourd'hui debout, c'est celui qui a été donné, en 960, par Othon Ier à Grimaldus, qui avait conquis Monaco sur les Sarrazins.

Un des derniers seigneurs de Lévignen obtint l'érection de son domaine en comté en 1723 ; c'est à partir de cette époque, dit Carlier, que Lévignen fut une des premières terres du Valois.

J'ai dit ailleurs que les possessions de la famille Lallemant s'étendaient dans les pays limitrophes de Lévignen, Ormoy-le-Davien, Maquelence Betz, et qu'après la famille Lallemant, le comté de Lévignen a été possédé par Mme Legendre, veuve de M. Gaspard Legendre, premier président de la chambre des comptes, et après celle-ci par la princesse de Monaco, aïeule de Charles III, prince souverain de Monaco, actuellement régnant.

donnés en reconnaissance d'un service important, et exempts de toute redevance aux seigneurs, ducs, comtes. Il est à croire, ajoute l'auteur, que les titulaires des francs-fiefs étaient astreints de fournir un certain nombre d'hommes d'armes qui entraient dans la formation des gens d'armes de la maison royale ; de plus, ils devaient, chaque année, venir faire hommage d'obéissance pour le fief qu'ils avaient reçu de la libéralité du roi. »

TABLEAU

DES ACTES DE FOI ET HOMMAGE RENDUS AUX SEIGNEURS DU DONJON DE LEVIGNEN OU DE LA TOUR OCTOGONE, DITE DANS LES TITRES LA GROSSE TOUR CARRÉE.

La Folie (Foleya), lieu ombragé d'arbres.

Ce fief est situé à Lévignen, au lieu dit Hangards.

1379. Foi et hommage rendus au roi par Urbin de Saint-Blaise, pour ce fief.

1527. Jean de Gorgias est seigneur de ce fief et veut y construire un moulin à vent.

1761. Concession, par le duc d'Orléans à la famille Lallemant, à titre d'inféodation, du fief de la Folie, annexe du donjon et de plusieurs droits utiles et honorifiques.

Gigny, à Trumilly.

1791. Pierre de Grouches, seigneur des francs-fiefs, reçoit hommage d'Édouard de Largny, pour ce fief.

1693. L'abbesse du Parc-aux-Dames et Ignace Rouault, seigneurs par indivis des francs-fiefs, reçoivent hommage de Thibaud de Beaurain, pour Gigny, et en 1700, ils saisissent ce fief pour cause de droits non payés.

1705. L'abbesse du Parc, Mme de Médavy de Grancey et Christine de Lorraine, marquise d'Acy, reçoivent hommage de M. d'Autant, pour Gigny.

1724. Louise de Clinchamp, femme de Jérôme Richer, rend hommage pour le même fief.

Ré, à Bouillancy.

1388. Hommage de Philippe de Néry à Guérin de Lorris, aveu et dénombrement de ce fief.

1540. Saisie de ce fief par Valentine l'Huillier, dame d'Ermenonville.

1548. M. l'Orfévre reçoit hommage pour ce fief.

Adon ou des Grandes-Dîmes, à Lévignen (1).

Ce fief doit vraisemblablement son nom au prieuré d'Adon, près Longpont, fondé par Alix de Nanteuil et Pierre de Pacy, au XIIIe siècle, et doté, vers la même époque de 100 sols de rente, par Gautier de Nanteuil, dit Gautier de Fresnoy et Lévignen.

1399. Legs de ce fief par Jehan Leflamment à la collégiale de Saint-Thomas de Crépy.

1447. Abandon de ce fief par les chanoines à Henri l'Huillier et Isabelle, sa femme, à condition que les chanoines prendront annuellement, avant tous autres, trois setiers de grain, dont deux tiers de blé, et un tiers d'avoine sur les revenus dudit fief.

De 1455 à 1763. Baux de la ferme des Chanoines et du droit de dîmes sur le fief d'Adon et de Fay.

1486. Dénombrement du fief d'Adon donné au seigneur de Lévignen par le chapitre collégial de Crépy.

(1) C'est par erreur que ce fief est placé dans la catégorie des francs-fiefs, je l'ai rangé ailleurs dans la seigneurie de Saint-Blaise, à laquelle il appartenait.

La Cour, située à Nanteuil-les-Meaux.

1323. Hommage de Pierre de Pacy, seigneur des francs-fiefs, par Pierre de Chambly.

1536. Christophe des Ursins, seigneur de Villers-Saint-Genest, saisit ce fief, pour cause de droits non payés et de devoirs non rendus.

1607. Josias de Montmorency et sa femme, Marie de Grouches, reçoivent hommage comme seigneur des francs-fiefs, pour le fief de la Cour, qui, bien qu'appartenant à Jean de Mazancourt, seigneur de Péroy, est mouvant du donjon.

1745. Hommage rendu à M. l'Allemant par Boula de Dourlan.

Grimancourt, à Morienval.

1539. Aveu et dénombrement de ce fief donné par Georges de Villers-Saint-Genest à Valentine l'Huillier, veuve de Bertrand l'Orfévre, comme tutrice de leurs enfants, seigneurs des francs-fiefs.

1548. Aveu et dénombrement pour le même fief par Aimé de Villers, gentilhomme du roi.

1626. Robert de Grouches Potier, comte de Tresmes et Pierre de Garges, seigneur d'Ormoy-Villers, propriétaires par indivis des francs-fiefs, saisissent 36 arpents de terre à Grimancourt, faute d'hommage rendu.

1694. Assignation par l'abbesse du Parc à M. de Laroche Lambert, pour la moitié de cette seigneurie, pour cause de droits non payés.

1716. Oronce de Laroche-Lambert, maire de Crépy, rend hommage pour le même fief.

Buy, Élincourt et autres fiefs, à Morienval.

1399. Guérin de Lorris, seigneur des francs-fiefs, reçoit le cens d'un fief sis à Morienval, consistant en 20 livres tournois, 3 poules.

1399. Hommage au même par Léger Hubert, pour un fief de Morienval.

1560. Christophe des Ursins, seigneur des francs-fiefs, reçoit hommage de Michel de Lignières, pour Buy et Élincourt.

1599. Marie de Grouches, François Paillard et Louise de Mornay, seigneurs par indivis des francs-fiefs, reçoivent hommage de François d'Aage, pour Élincourt.

1693. L'abbesse du Parc et Louis Rouault, abbé de Fenestranges, propriétaires par indivis des francs-fiefs, reçoivent aveu et dénombrement de l'abbesse de Morienval, pour Buy et Élincourt.

1717. Aveu et hommage à M. l'Allemant, par l'abbesse de Morienval, pour les fiefs de Buy et Élincourt. Cet hommage est signé par les sœurs de Serens, Angélique de l'Escouet, d'Acy.

La Truie (Truilla, lieu humide), à Lévignen.

1511. Consentement donné aux chanoines de la collégiale de Crépy, par Bertrand l'Orfèvre et sa femme Valentine l'Huillier, seigneur d'Ermenonville et des francs-fiefs, pour garder le fief la Truie, mouvant du donjon.

1544. Aveu et hommage par le chapitre collégial de Crépy pour ce fief.

1732. Hommage des chanoines de Saint-Thomas à Charlotte-Trois-Dames pour le même fief.

Villers-Saint-Genest.

1541. Jean de Garges rend hommage à Juvénal des Ursins pour sa seigneurie de Villers, qui relève du Châtel de Lévignen ; Henri de Garges rend hommage pour le même fief.

1719. Le comte d'Estrées, seigneur de Villers, rend hommage à M. l'Allemant pour sa seigneurie.

VOIE ROMAINE DE SENLIS A MEAUX

On conçoit à première vue qu'il a dû exister à l'époque de la conquête romaine une voie ayant pour objet de relier le pays des Sylvanectes à celui des Meldiens. Cette voie, d'ailleurs difficile à suivre à travers les grandes forêts qui séparaient les deux tribus, avait été plutôt devinée par les savants que connue, plutôt entrevue que suivie. Elle est comprise dans la route de Senlis à Troyes, sur la carte de Peutinger. Carlier rapporte que de son temps (1764) on n'en connaissait plus les traces, mais qu'elle avait dû côtoyer le Valois.

Je n'ose pas dire, Messieurs, que je vous apporte le tracé de la voie de Senlis à Meaux; le temps et les hommes en ont détruit une trop grande partie; mais je puis vous promettre, grâce aux magnifiques tronçons qui nous en restent, de vous remettre sur sa direction perdue et de vous conduire, sinon pas à pas, au moins par enjambées dans le pays des Meldiens.

« Nous n'avons pu rencontrer, dit M. Graves, jusqu'à ce moment de témoignage matériel du tracé de cette route entre Ermenonville et Senlis. » Cette partie du tracé est en effet la plus difficile à explorer, à cause de la forêt, et nous ne craignons pas d'affirmer que les explorateurs de la voie romaine n'ont rien trouvé, parce que, à partir des environs de Senlis, ils ont pris une fausse direction. La

voie ne passait pas à Ermenonville. Mais n'anticipons point. Voici le tracé tel qu'il nous est apparu après des recherches très-laborieuses, longtemps poursuivies, quelquefois égarées, souvent reprises, et que nous ne donnons pas encore, Messieurs, pour le dernier mot de la question. La carte de Peutinger fixe à seize lieues la longueur du parcours de la voie entre Senlis et Meaux ; c'est à peu près la mesure que donne le métré exact exécuté entre ces deux stations, 36,600 mètres, avec un faible excédant de 300 mètres.

La voie sortait de Senlis par la porte Saint-Vincent ou de l'ancien faubourg Vitel ; elle traversait successivement la Nonnette et son affluent, probablement la première sur un pont et le second à gué, puis formait sur le marais la grande jetée qui existe encore et qui nous conduit jusqu'à la hauteur du terrain ferme qui domine tout ce côté de la ville. Arrivée à ce point, au-dessus de la Bigüe, en face de la porte de Meaux, la voie s'élevait en droite ligne dans la direction de Villemétrie, où il est facile encore de la suivre. Elle formait, il n'y a que quelques années encore, un très-beau chemin vert; ce chemin, depuis quelque temps, a été changé jusqu'en face de Villemétrie en un cailloutis moderne.

A l'endroit dit les Quatre-Chemins, on pourrait facilement prendre une fausse direction et s'égarer dans la forêt à de vaines recherches.

C'est le côté gauche de la bifurcation qu'il faut suivre, celui qui conduit derrière le parc de la Victoire. La voie est ici représentée par un large chemin un peu défoncé, mais encore assez sec : en sondant à quelques centimètres, on sent partout la présence de la pierre qui en fait le fond. Au bout du mur du parc de la Victoire, au carrefour des Tilleuls, au lieu de suivre tout droit, on incline à gauche

et on prend, presque à travers bois, un sentier peu fréquenté maintenant et embarrassé de fourrés, qui conduit au chemin des Sergents; ce sentier est la voie romaine; c'est même en le parcourant qu'on rencontre sur le côté gauche les dernières assises d'un petit mur romain qui a dû appartenir à une construction du temps. Ce point de la voie est celui qui présente le plus de difficultés, et c'est probablement là que les recherches se sont égarées.

Aux différents points où les nouvelles routes forestières ont été tracées, la voie se trouve entamée, et il est facile d'en constater l'empierrement puissant et solide. C'est à l'aide de ces tranchées, plusieurs fois reproduites, que nous avons pu sûrement suivre le tracé de la voie que nous aurions certainement perdu dans l'épaisseur de la forêt et surtout à travers les accidents de terrain qu'elle présente sur ce point. La voie présente ici une largeur de 10 mètres, avec un renflement de 1 mètre environ vers le milieu; ce renflement mesure généralement la profondeur de l'empierrement dans les endroits où nous avons pu le constater. Il est formé de ces pierres calcaires qui font le fond de toutes les voies que nous avons examinées. Le grès cependant domine dans cette partie de la forêt. On y trouve en effet fréquemment des dépressions profondes de terrain causées par l'extraction qu'on en a faite. Il est remarquable qu'on n'en trouve pas, ou presque pas, dans la construction des routes romaines. Le grès étant facilement friable, ne présentait sans doute pas assez de consistance, et aurait pu, à un moment, compromettre la solidité du fond. Les Romains, en tout, visaient au solide; ils semblaient, dans leurs constructions, défier le temps et ses éléments, et, dans la conquête des choses comme dans celle des hommes, rien ne leur coûtait pour asseoir et assurer, leur domination.

La voie s'avance en ligne droite, coupée successive-

ment par la longue route et la route de la plaine, pour atteindre le chemin des Bruyères avec lequel elle se confond sur un parcours de 2 à 3 kilomètres environ. Cette partie est facile à reconnaître par sa solidité et l'aspect général qu'elle présente à l'œil.

Après avoir traversé la route de Senlis à Meaux, le chemin des Bruyères nous porte derrière Borest. A 300 mètres à peu près de la maison du garde, nous nous trouvons en présence d'une tranchée qui n'est autre que le chemin romain. Franchissez-en les débris et vous le retrouverez au-dessus, magnifique, bien établi, couvrant 14 mètres d'étendue en largeur, mais malheureusement bien court, puisque son parcours n'a pas plus de 400 mètres. Tel qu'il est, il présente un grand intérêt, puisque, sans ce témoin, nous aurions perdu complètement le tracé et nous serions tombé dans l'erreur jusque-là accréditée qui le conduisait par Ermenonville. Disons, en passant, qu'un chemin de Meaux se dirigeait en effet de Senlis à Ermenonville, par la forêt, et se confondait avec la voie romaine au sortir de Senlis, jusque derrière la Victoire; mais ce chemin est relativement moderne, et remonterait tout au plus au xvᵉ siècle. Notre voie passait donc derrière Borest, à 1 kilomètre à peu près de la rive gauche de la Nonette, dans la forêt.

C'est un peu avant d'arriver à la sablière, qui l'a détruite, qu'elle reçoit un vieux chemin venant de Borest qui se confond avec elle. Ce chemin, d'un aspect encore vénérable et solide, malgré l'action du temps, venait de Montépilloy, traversait le vicus de Borestum et faisait ainsi la jonction, avec la voie de Meaux, des routes qui aboutissaient du pays Pontois à Montépilloy, soit par Barbery ou par Raray, etc., ou peut-être servait-il tout simplement à établir une communication de ce côté entre la

voie romaine de Meaux et le camp fortifié de Montépilloy, poste d'observation élevé sur toute la contrée environnante par la vigilance du vainqueur.

Ceci dit en passant, revenons à notre tracé. Nous sommes toujours, selon les cartes modernes, sur le chemin des Bruyères, mais nous devons le quitter pour incliner un peu à droite et nous diriger sur la Chapelle-Chaalis. Le chemin de la Besace représenterait-il l'ancien tracé? c'est ce qu'il est bien difficile de constater; la voie est tellement bouleversée dans cette région qu'il est impossible d'en retrouver la trace : il nous faut aller dans cette incertitude jusqu'au lieu dit la Chapelle-Chaalis. Là, tous les doutes sont levés, nous sommes bien certainement sur une terre romaine, puisque nos pieds en foulent de toutes parts les nombreux débris. En effet, avant de vous engager dans la route droite et élevée qui conduit à Chaalis, entrez dans l'enclos d'où elle semble sortir, vous y trouverez une véritable jonchée de tuiles romaines, de briques, de fragments de poterie de toute nature et de toutes couleurs, se détachant au moment des pluies, sur le fond noir du sol. Ici, qu'on nous permette encore une observation. La carte de M. Réthoré en main, la route des Bruyères nous conduit par la route de Fontaine à l'abbaye de Chaalis, vers laquelle elle incline par une courbe douce, mais un peu allongée, il faut l'avouer. Dans un premier travail où nous cherchions avec grande peine à déterminer le tracé de la voie romaine, nous avons indiqué ce tracé. Peut-être étions-nous dans le vrai, il ne diffère du tracé vers la Chapelle que par la longueur de la courbe, et n'étaient les intéressants débris dont nous venons de parler et qui nous ont séduit, nous n'hésiterions pas à le maintenir comme le plus naturellement indiqué.

Ce vieux chemin de Fontaine à Chaalis, refait à la façon

moderne, est un chemin plein d'intérêt, il n'est autre que la dernière partie du beau Chemin-Vert, à l'aspect si grandiose et on peut dire si royal, qui, de Senlis par Montlévêque, conduisait les rois de France à l'abbaye de Chaalis; il est connu dans tout le pays sous le nom de Chemin-du-Roi. Vous l'apercevrez à gauche, en quittant Montlévêque, par la route d'Ermenonville, à deux kilomètres à peu près du village. Dans deux endroits de son parcours il présente des restes de constructions romaines; notamment à 500 mètres environ de la route d'Ermenonville, où les débris sont nombreux, mais grossiers.

A quelque tracé qu'on s'attache, en quittant le chemin des Bruyères, nous arrivons devant la grille de l'abbaye de Chaalis. Nous contournons les étangs et nous entrons dans le bois de Perthe, pour passer au poteau de Perthe et courir vers Montagny-Sainte-Félicité, dont, au sortir de la forêt, nous apercevons le magnifique clocher se profilant majestueusement sur le fond du ciel et semblant nous indiquer la route que nous devons suivre pour arriver sans difficulté désormais à la capitale des Meldiens. La voie romaine passe en effet à Montagny, où elle arrive sous le nom de Chemin-de-l'Entrée (probablement l'Estrées). C'est aux abords du village, où elle ne pénètre pas, qu'elle reçoit le chemin de Pont à Meaux par Baron; vieux chemin aussi, d'un intérêt secondaire, si on le compare à celui qui nous occupe, mais bien digne d'occuper l'attention de l'archéologue. Il est gallo-romain dans presque toute l'étendue de son parcours. Il se détachait de la grande chaussée du nord, dite chaussée de Pontpoint, au carrefour du Grand-Maître, et venait par Villers-Saint-Frambourg, où il est très-bien connu, Ognon, Barbery, Montépilloy, Baron et Montagny, se rattacher à la voie de Senlis à Meaux. Mais j'aurai

occasion, Messieurs, de vous ramener sur ce fragment intéressant de nos chemins de l'est dans un travail qui, en dehors des grandes lignes, les envcloppera toutes dans un commun intérêt. Notre route laisse donc à sa gauche le village de Montagny-Sainte-Félicité, et se dirige vers le Plessis-Belleville, en formant la route actuelle; elle ne présente, au point de vue archéologique, d'autre intérêt entre les deux villages, que son tracé qui n'a pas été changé. Elle laisse à droite le village du Plessis en passant devant le Jeu-d'Arc actuel. Elle va droit vers Saint-Pathus, dont elle forme la grande rue. Nous avions avancé d'abord qu'elle passait à Saint-Soupplets, c'est une erreur : de récentes investigations, faites à pied et sur les lieux, nous ont donné le tracé vrai et incontestable de la voie jusqu'à Meaux. La voie, en quittant Saint-Pathus, laisse à gauche les villages d'Oissery, de Forfry et vient passer entre les villages de Saint-Soupplets et de Gesvres-le-Chapitre, à une distance de deux kilomètres du premier et d'un kilomètre du second. De là nous arrivons au-dessus de Barey, où nous retombons sur la nouvelle route ferrée que nous suivons sur un parcours de 500 mètres et que nous laissons courir à droite vers Meaux, pour suivre vers Chambry notre voie, qui présente au-dessus de ce village, sous le rapport de la viabilité antique, le plus sérieux intérêt.

Mais vous vous apercevez, Messieurs, que nous sommes, passés sur Seine-et-Marne, et que cet intérêt nous devient étranger. J'ai voulu, malgré tout, vous conduire jusqu'à la capitale des Meldiens sur cette belle voie qui nous appartient en grande partie.

De Chambry nous arrivons à Grégy que nous laissons à droite, et descendant les hauteurs qui dominent la vallée de la Marne, nous arrivons sur le bord du canal de l'Ourcq. Nous avons la ville sous nos pieds et en face de nous; mais

pour l'atteindre il faudra remonter et venir retrouver la grande route moderne. La Marne, du temps des Romains, passait au pied de ces hauteurs; elle a été détournée depuis; maintenant le canal la remplace. Les Romains franchissaient-ils la rivière sur un pont ou à gué? C'est ce qu'il est bien difficile d'affirmer aujourd'hui. Entre le canal et les abords de la ville, il ne reste plus trace de voie romaine; elle nous conduirait au pied du mur de la cité romaine qui existe encore au-dessous de l'oratoire de Bossuet, édifié sur le mur romain. Singulier contraste des choses humaines! Cette grandeur sacrée, chrétienne et moderne dressée sur cette ruine, grande aussi, mais qu'on ne salue plus, tandis qu'on ne passe pas sans émotion sous les ifs séculaires où le grand évêque méditait ses immortelles oraisons.

L. Caudel.

5-17 AOUT 1877.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT

COMPTE RENDU GÉNÉRAL.

Précédés par l'Angleterre dans le mouvement de trop juste retour qui nous ramena, il y a un demi-siècle, vers nos antiquités nationales, nous nous étions laissés devancer aussi par cette active voisine sur le terrain des excursions. C'était un tort que nous nous étions donné. Si le congrès a ses avantages, la course offre aussi les siens. Pendant quinze ou vingt jours, quinze, vingt ou trente personnes fouillent tous les recoins d'une région de cette belle France, si splendide de nature, si riche d'histoire, d'art et de curiosités. Le pays debout les regarde; il s'adjoint à leurs pas, il apprend d'eux le respect de ses vieilles églises, de ses vieux châteaux, de ses vieux trésors, de tous ses vieux débris. Mille observations jaillissent sur les formes d'art particulières à la contrée, sur la parenté ou la différence de ces formes en regard de celles qu'ont adoptées d'autres régions, sur les trop nombreuses inexactitudes de la plume ou du crayon dans leurs divers travaux sur nos chers monuments. Puis on recrute des adeptes, on imprime une impulsion, on donne des conseils; bref, on se retire avec la conscience d'avoir servi la cause pour laquelle notre Société reçut le jour.

L'excursion archéologique du Lot avait été laborieuse-

ment préparée, soit par le jeune inspecteur de ce département, M. de Fontenilles, soit par son vaillant confrère, M. E. Castagné. Le nombre des excursionnistes n'a pas été des plus considérables; mais du moins l'excursion s'est-elle faite dans les meilleures conditions de temps et d'intérêt.

Le rendez-vous en était fixé à Figeac.

Cette curieuse ville, bâtie dans un vallon fertile, sur la rive droite du Célé, possède une église monumentale, Saint-Sauveur, qui, avec une salle capitulaire transformée en chapelle, constitue le seul reste debout d'une ancienne abbaye de Bénédictins. Plusieurs époques ont là, comme presque partout, travaillé à l'édifice. Les parties basses sont du XII[e] siècle; le triforium qui règne au-dessus du bas-côté méridional appartient au XIII[e]; le XIV[e], le XV[e], par endroits, revendiquent le clerestory du sud et les chapelles de la nef; le XVII[e] enfin a refait les grandes voûtes, le dôme ou lanterne, une partie des fenêtres supérieures et le grand hémicycle absidal, qui n'a pas précisément gagné à cette réfection. On admirait autrefois sur la façade d'ouest un magnifique portail roman malheureusement disparu. Disparu est aussi le baptistère qui s'élevait à médiocre distance, et dont les énormes chapiteaux latins parsèment çà et là le pavé de l'église. Heureusement, la cuve baptismale, du XIII[e] siècle, nous est conservée; et non loin de la chapelle qui l'abrite, nous avons pu déchiffrer en son entier une inscription romane, jusqu'ici, paraît-il, imparfaitement reproduite par tous les historiens :

† IIII IDVS. AP ⁝ HOC ALTARE CONSECRAT ⁝ E ⁝ · A DNO⁝ GERALDO CATVR
CENSE EPO ⁝ IN HONORE SCE ⁝ MARIE T (et) SCI ⁝ MICHAEL T S ⁝ M ⁝ EGIPTACE
T B BLASII (1)

(1) *Le 4 des ides d'avril, cet autel a été consacré par le seigneur Gérald, évêque de Cahors, en l'honneur de sainte*

Ce nous est un devoir bien doux, en parlant de l'église de Figeac, de proclamer le nom du prêtre qui l'a remplie de ses œuvres, M. l'abbé Massabie. A force de zèle et de constance, cet intrépide pasteur a restauré de pied en cap la magnifique construction. Heureuse de l'en féliciter sur place, la Société ne l'est pas moins de livrer aujourd'hui son nom et son exemple à tous les hommes de bonne volonté.

Notre-Dame du Puy offre une large nef, contournée de tous côtés par un collatéral et terminée par des absidioles qui servent de chapelles. On y voit un beau retable de la fin du XVIIe siècle. Le collége, qui est voisin, présente une salle peinte dont les tableaux variés mériteraient des visiteurs : elle est restée jusqu'à présent à peu près inconnue. Il n'en est pas de même du palais de justice, beau monument du XIVe siècle, qui, avec plusieurs autres constructions civiles datant de cet âge ou du siècle précédent, a vivement frappé notre attention. La vieille maison de la

Marie, et de saint Michel, et de sainte Marie Égyptienne, et de saint Blaise.

Au lieu de cette interprétation si simple et qu'autorise seule la lecture de l'inscription, voici celle de Champollion, naturellement suivie par tous ceux qui, après lui, se sont occupés de l'histoire de Figeac :

IIII IDVS FE : HOC ALTARE CON-
SECRATVM FVIT ADNO GERALDO
CATVRCENCE EPO : IN HONORE
STÆ MARIÆ ET STI MICHAELIS
M : E : C : P : T : A : C : E : 7 : BI : BLASII.

IIII idus februarii (au lieu d'*aprilis*) *hoc altare consecratum fuit a domino Geraldo caturcence episcopo in honore sanctæ Mariæ et sancti Michaelis. Missa ejus celebretur per totum anni circulum exceptâ 7 (feriâ) beati Blasii!!!*

rue Hort-Abbadial (*Horti abbatialis*) est en particulier l'un des beaux spécimens de l'art de bâtir qu'on puisse présenter sous le règne de Philippe-Auguste.

Nous pouvons nous dispenser de mentionner les ponts, anciens pourtant, et la halle, d'un aspect éminemment pittoresque, mais les *aiguilles* réclament un souvenir. M. Palustre a déterminé la destination probable de ces curieux édifices, dont deux seulement sur quatre sont encore debout. Placés aux quatre points cardinaux de la vallée de Figeac, ils indiquaient sans doute, comme des bras levés, les limites de « la sauvetat accordée à l'antique abbaye par un puissant bienfaiteur à nous inconnu. »

Ceint de trois côtés par le Lot, et dominant une riche vallée, où le pays des Ruthènes vient, à deux pas de l'Auvergne, s'enlacer au Quercy, le plateau de Capdenac ne serait pas sans convoiter le titre glorieux d'Uxellodunum. La convoitise est ancienne, et Champollion, l'illustre Figeaçois, a beaucoup fait pour la servir. Nous éprouvons le regret de ne pouvoir lui donner même satisfaction; mais nul du moins parmi nous ne se fait faute d'admirer ce site merveilleux, que couronnent si bien sa ligne de vieux murs et son donjon relié au *château de Sully*.

Assier, visité le lendemain, avait donné à Capdenac un gouverneur dont on y voit les armes. C'est le seul lien qui relie cette ville gothique à la bourgade pierreuse où la Renaissance a laissé deux œuvres si intéressantes, l'église et le château. Nous les visitons en la compagnie et avec la brochure de M. le baron de Rivières (1).

Dans l'église, élégante, élancée, dominée au nord par une haute tour, on rencontre d'abord le tombeau du fondateur :

(1) *L'église et le château d'Assier*, souvenirs de voyage, 1869.

CY.DORT.C
ELVI.QVI.NE
VT.IAMAIS.P
ROPOS.DE.REPO
SER.EN.LA.VIE
MORTELLE.LES
LONGS.TRAVAV
LX.LVY.ONT.DONN
E.REPOS.CAR.PAR.
SES.FAICTZ.SA.VIE.EST.
IMMORTELE.

Il est là, couché dans l'attitude du sommeil, vêtu d'une riche robe fourrée, la tête coiffée d'une toque, la poitrine décorée du collier de Saint-Michel. Il s'appelait Galiot de Genouillac; François I[er], son roi, l'avait pour grand-maître de son artillerie. Vous voyez au dehors, sur une longue frise qui enlace l'église presque sur tous les points, ses faits et gestes racontés par le ciseau. On assiste aux batailles et aux prises de ville; on compte à satiété les épées, les cuirasses, les casques, les couleuvrines, les boulets, tout l'attirail enfin des guerres de son temps. On surprend ses amours dans cette mystérieuse devise : IEME FORTVNE (1), qui se retrouve partout, surtout dans son château; on constate la date où, retiré dans cette somptueuse résidence, il mit la main à la maison de Dieu (*l'an mil cinq cent et quarantième, le* XXI[e] *d'avril*); puis, rentrant au dedans, on aperçoit la date de sa fin, 1549, et l'avis moral qui complète si bien la prédication muette du tombeau :

MEMENTO.MORI.RESPICE.FINEM

Je ne veux pas m'attarder au château, construit vers 1535,

(1) J'aime fort une.

sur un plan carré, autour d'une cour intérieure, cantonné de grosses tours, orné avec tout le luxe de la Renaissance. Il n'offre pas en général la finesse de sculpture que nous aurons à louer bientôt au château de Montal. C'est, du reste, une malheureuse ruine, ouverte à tous les vents, et dont la partie occidentale est à peu près la seule qui soit restée debout.

Roc-Amadour nous attend là-bas, avec son site unique, ses splendeurs religieuses et sa couronne monumentale, tout imprégnée du parfum de sept siècles. L'ancienne collégiale de Saint-Sauveur, si intéressante par ses deux hauts piliers, ses absidioles, son plan original; la chapelle refaite de la très-sainte Vierge; le plateau Saint-Michel, devant le tombeau de saint Amadour et sous la fresque romane si bien conservée de l'Annonciation; l'antique petite chapelle des archives; l'église-crypte de Saint-Amadour; les oratoires de l'est; le palais inachevé des évêques de Tulle; les inscriptions semées sur diverses façades; enfin le vieux trésor, captivent tour à tour et longuement les excursionnistes du Lot. Naturellement, le *Bulletin monumental* reviendra sur plusieurs de ces richesses : nous nous bornons à les saluer aujourd'hui pour continuer notre parcours.

Le touriste qui, de Roc-Amadour s'est rendu comme nous à Saint-Céré par la route de Gramat, a dû se sentir vivement frappé, en abordant cette petite ville, par la majestueuse physionomie des tours de Saint-Laurent. Elles couronnent, comme deux obélisques de granit sur une pyramide de verdure, le sommet d'un cône entièrement revêtu de vignobles. La plus grosse est du XIV[e] siècle; l'autre, bardée de contre-forts, de la fin du XIII[e]. La terrasse elliptique qui les supporte présente des traces d'une époque plus reculée.



Sceau de la Commune de Figeac.

Sceau de l'Abbaye de St-Sauveur de Figeac.

Médaille de pélerinage reproduisant le sceau de N.-D. le Rocamadour.

Monnaie mérovingienne trouvée au Puy d'Issolu.

Abrité, lui, au contraire, dans la vallée de la Dave, le château de Montal semble jaloux de cacher ses richesses. Il n'a pour le côté de la route que des tours assez communes, et c'est sur la face opposée, au midi, que s'épanouit sa délicieuse façade de la Renaissance. Il fut construit vers 1534 par une noble veuve, Jeanne de Balzac, aussi dévouée à la mémoire de Robert, son père, qu'à celle d'Amalric de Montal, son mari. Malheureusement, elle ne put finir son œuvre; mais, en dépit des ravages du temps, le manoir inachevé demeura une merveille. Quelle vie dans ces portraits-médaillons qui se détachent de la muraille! quelle grâce dans ces arabesques! quel fini de détails dans ces escaliers! On y oublie les fatigues d'une longue pérégrination à travers l'immense plateau des Césarines, visité le matin, et vraiment curieux, du reste, par les débris d'oppidum, découverts, analysés et offerts à nos yeux par M. Castagné.

Castelnau domine de sa masse imposante une vallée défiant la description. Cultivée comme un jardin, baignée de trois rivières qui se réunissent sous les tours du château, jalonnée de clochers, cernée de pentes quelquefois abruptes, plus souvent débordées de vignobles, elle attache sur elle des regards qui, dans cette résidence féodale, lui sacrifieraient tout. Il ne faut rien moins qu'une petite ondée pour nous obliger à pénétrer de la première enceinte dans la seconde, et à visiter successivement le vieux bâtiment du XIIe siècle, la chapelle du XIVe, les restes de la galerie du XVIIe, les quelques appartements conservés, et enfin le donjon. Puis vient la remarquable église collégiale, bâtie dans le XVe siècle par Jean de Caylus-Castelnau, évêque et comte de Cahors. Nous saluons, en redescendant, Notre-Dame de Félines et sa pierre tumulaire: puis la petite ville de Bretenoux, bastide de la fin du XIIIe siècle, et, enfin par

une route plantée d'arbres, déroulée comme dans un parterre, nous courons vers un autre département, celui de la Corrèze, qui nous réserve sa belle église de Saint-Pierre de Beaulieu.

Vraiment oui, belle église, et beau portail, et beau trésor ! Un édifice de deux cent vingt-cinq pieds de long, en croix latine, porté sur douze piliers, divisé en trois nefs, avec un déambulatoire, une couronne absidale, des chapelles de transsept, des galeries, deux clochers, deux tourelles d'angle : voilà pour l'ensemble. Le portail, percé dans le flanc méridional de la nef, et datant, comme l'église, de l'époque de transition, est un drame où rien ne manque, ni l'intérêt historique, ni la partie morale, ni le sceau rare et précieux de l'unité. Les bas-reliefs inférieurs retracent les luttes de la terre ; la grande page du tympan représente le Jugement dernier. Des monstres déroulés au linteau et d'une physionomie absolument particulière, complètent, avec un groupe symbolique jeté dans un angle extérieur, l'intérêt puissant de ce porche trop peu connu, plus ancien que celui de Moissac, qui s'en est inspiré, et dont il faut regretter que la voûte ait été démolie. Quant au trésor, je n'en rappellerai que l'objet principal : cette Vierge en lames d'argent, du XIIe siècle, rehaussée de filigranes, d'intailles, d'un camée antique, qui constitue l'un des plus rares produits de l'orfèvrerie française au moyen âge (1).

(1) Je me permets de signaler, pour plus amples détails, la *Notice historique et archéologique sur Castelnau de Bretenoux* et l'*église de Saint-Pierre de Beaulieu et son portail sculpté*, du signataire de ces lignes. Les deux brochures sont en vente, au prix d'un franc chacune, chez l'auteur, au petit séminaire de Servières (Corrèze).

Visite faite, en face de l'église, d'une maison décorée de sculptures et d'une admirable cheminée du commencement du XVIe siècle, les excursionnistes du Lot ne se doutaient guère, en quittant Beaulieu, que le même jour les verrait encore devant un autre moustier, un autre portail, une autre splendide cheminée. C'est ce qui arriva pourtant. Le petit bourg de Carennac, si gentiment assis au bord de la Dordogne, en face d'îlots verdoyants qui entr'ouvrent leur rideau pour nous laisser voir le plus bel horizon, nous offrait toutes ces richesses et bien d'autres encore.

C'était un prieuré clunisien dont Fénelon a possédé le titre. Son église de l'époque romane, si j'en excepte le sanctuaire voûté en ogives, le saint sépulcre, les quatre chapelles latérales, la fresque de l'une d'elles, le haut du clocher, qui accusent suffisamment la période flamboyante, est précédée d'un narthex, ouvert à l'ouest par le grand portail. Ce portail n'offre guère qu'un sujet d'étude, le tympan; et ce tympan est d'une donnée assez commune : Jésus-Christ dans sa gloire, au milieu du tétramorphe, de ses douze apôtres et d'anges adorateurs. Mais la sculpture est très-fine, et l'ajourement délicat, soit de l'auréole, soit des treize trônes, a quelque chose qui rappelle la ciselure des châsses de ce temps.

Dans le bâtiment claustral, encore conservé, nous avons vu un cloître daté de m iiii (c) iiii xx iiii (1484), et d'une architecture très-soignée, malheureusement dévasté par la Révolution. La cheminée, du même temps, est restée dans un état de conservation irréprochable; et quelle perle iconographique que cette représentation si pittoresque du pauvre Lazare, demandant l'aumône au riche attablé, et mourant ensuite entre les mains des anges, qui emportent son âme dans la gloire céleste, tandis qu'un peu plus loin

le mauvais riche expire sous la griffe des diables, acharnés à torturer son âme qu'ils plongent dans l'enfer!

Je ne rappelle que pour mémoire le château de l'Abbé, construit au commencement du XVI[e] siècle et embelli par l'oncle du grand Fénelon, évêque de Sarlat, dont on y voit encore le portrait. Il faut se hâter vers le Puy-d'Issolud, où nous attend M. Castagné.

Prononcer ces deux noms, c'est rappeler le savant mémoire lu au congrès de Toulouse en 1875, et que connaissent tous les membres de la Société française d'Archéologie. L'auteur a vu dans le Puy-d'Issolud « cette grande place forte d'Uxellodunum, si connue par la résistance héroïque, mais malheureusement vaine, qu'offrit à l'armée romaine, commandée en personne par César, un très-petit nombre de combattants retranchés derrière ses remparts. » A l'opinion de M. Castagné se range, avec Napoléon III, presque toute l'école archéologique de ce temps. Dire que toutes les difficultés sont par lui résolues, ce serait aller un peu trop loin; mais lorsque, à sa suite, on a, comme nous l'avons fait, sillonné pendant plusieurs heures consécutives ce plateau, dont la vue s'égare dans un des pays les plus beaux de la France; lorsqu'on a reconnu toutes ces traces de fortification, constaté l'intégral escarpement du site, visité surtout la galerie souterraine qui courut chercher les veines de la source et la détourna subitement, on descend de la montagne avec cette impression que difficilement un oppidum quelconque du Quercy offrirait tant d'indices concluants, et par le fait nous n'avons pu en trouver de pareils ailleurs (1).

(1) *Note de M. G. Vallier sur un tiers de sol mérovingien trouvé à Uxellodunum.* Pendant que nos confrères, sous la conduite de M. Castagné, parcouraient l'emplacement d'Uxellodu-

A Martel, grande église, d'un jet hardi, conservant peu de son architecture primitive (la romane), et devant presque toutes ses lignes, comme ses vitraux, à la seconde moitié de l'époque ogivale. L'hôtel de ville est fort intéressant, et la maison dite de Henri Court-Mantel conserve à notre histoire un important souvenir.

Si, de la voie ferrée au Puy-d'Issolud, vous gagnez jamais Martel, en toute liberté d'équipage, suivez, je vous le conseille, la délicieuse route des rochers de Mirandol; puis, en vous transportant à Souillac, n'oubliez pas, au

num, j'allai dans une chaumière examiner une pièce d'or (voir le dessin) que le propriétaire avait ramassée dans son champ. Il se trouva que c'était un tiers de sol mérovingien. Je m'empressai d'en prendre une bonne empreinte, et je vous en adresse un dessin fort exact. D'après les recherches que j'ai faites dans la *Revue numismatique,* j'ai tout lieu de penser et de croire que cette pièce est complétement inédite, car dans les tables qui ont été publiées des noms de localités ou de monétaires, je n'ai pu trouver ceux indiqués par notre petite monnaie, dont voici la description :

B ARROCAITSO.

Tête diadémée à droite.

Revers VIVEDOMARIVL FI.

Croix pattée sur un globe.

Deux noms nouveaux : celui du monétaire *Barrocaitso* et celui de *Vivedomariul*, localité dont il est bon de soumettre le nom à l'examen de ceux qui s'occupent de la numismatique mérovingienne à un point de vue général, et en particulier à la science de M. de Ponton d'Amécourt, président de la *Société française de Numismatique.* (Extrait d'une lettre de M. G. Vallier.)

village du Pigeon, une motte féodale (d'autres disent un tumulus gaulois, parfaitement conservée.

Ensevelie dans une vallée profonde, sur les bords d'une rivière qui ne se fait ici sa place qu'en déchirant le plateau, l'ancienne abbatiale de Souillac est la première des deux églises du Lot où nous saisissons l'influence de Saint-Front de Périgueux. Sa large nef à coupoles ne laisse pas d'être suivie d'un transsept où brille, comme dans l'abside, le pur style roman. Fort curieux est un pilier du grand portail, qu'a dessiné M. Viollet-le-Duc; mais plus intéressant encore est le tympan, où l'artiste, sortant des données ordinaires, a figuré une légende dont il sera parlé plus tard.

Nous gravissons la côte ardue qui nous met, à son terme, devant les horizons lointains et toujours fuyants de Gourdon. Avant d'arriver dans cette ville, qui se distingue à dix lieues de distance par sa terrasse et ses clochers, nous rencontrons dans un pli de vallée la remarquable église du Vigan. Encore une merveille monastique! Grande façade, plan unique, ogives élancées. Le XIVe siècle, à son aurore, a fait cette remarquable construction, comme il a fait, vers son milieu, la belle église de Saint-Pierre de Gourdon. Avait-il aussi construit le château fort qui l'avoisinait autrefois et dont il n'est resté que l'imposante assiette? Nous n'avons pu le savoir; mais on lui doit ce qui reste encore de la maison dite des Templiers, et peut-être cette cuve baptismale de l'église des Capucins, qui me fait songer à un oubli : je n'ai pas mentionné les fonds, en marbre, d'Altillac, près Beaulieu, dont les lions de support trahissent une époque fort ancienne et qui pourrait bien remonter jusqu'au Xe siècle.

Ne parlons, à propos de Salviac, ni de certain restaurant, ni de certaine restauration; mais louons l'église et

regrettons que les vitraux ne nous offrent partout, si je me souviens bien, que des amalgames de fragments, des scènes incomplètes. A cette bourgade se rattache le souvenir de Jean XXII.

Nous voici enfin dans la vallée du Lot, sous ce gaillard château de Mercués, que nous visiterons, dans cette ville même de Cahors, qui doit être le dernier centre de nos courses. Nous en sortons, à peine arrivés, pour aller étudier le plateau de Murcens, vieil oppidum gaulois, qui domina jadis le point de départ d'un immense aqueduc, destiné à porter à Cahors les fraîches eaux de la fontaine Polémie et du ruisseau voisin. Nous aimons à suivre les traces de cette construction vraiment romaine le long des rochers qui commandent le village de Vers, et surtout à Laroque-des-Arcs, ainsi nommée à cause des arcades gigantesques qui faisaient autrefois dans ce lieu le digne pendant du fameux pont du Gard.

De l'autre côté de Cahors, près Luzech, est un autre oppidum où se portent nos investigations, l'Impernal. Des fouilles opérées sous nos yeux permettent à chaque excursionniste d'emporter un souvenir des vieux murs construits par nos pères. La question d'Uxellodunum donne lieu, dans le bourg, à un dernier débat, à la suite duquel est gravi le promontoire rocheux qui domine Luzech (1). C'est à

(1) Les partisans de Luzech font grand cas d'un texte d'Orose, où il est dit : *Duabusque partibus per abrupta latera non parvo flumine cingebatur*. Mais comment, leur répondrons-nous, un seul cours d'eau, qui ferait presque le tour d'un massif ne le ceindrait-il que de deux côtés? Orose a donc voulu exprimer que sur deux parties latérales du mont coulait une rivière, ce qui ne veut pas dire que ce soit la même. Ajoutons que les mots *non parvo flumine* ne signifient pas *rivière considé-*

peine si l'un d'entre nous peut représenter ses confrères à Notre-Dame des Iles, but de pèlerinage qu'il faut seulement rappeler, non moins que le joli sanctuaire de Notre-Dame de Velles, près Veres, et la petit chapelle de Notre-Dame des Neiges, près Gourdon.

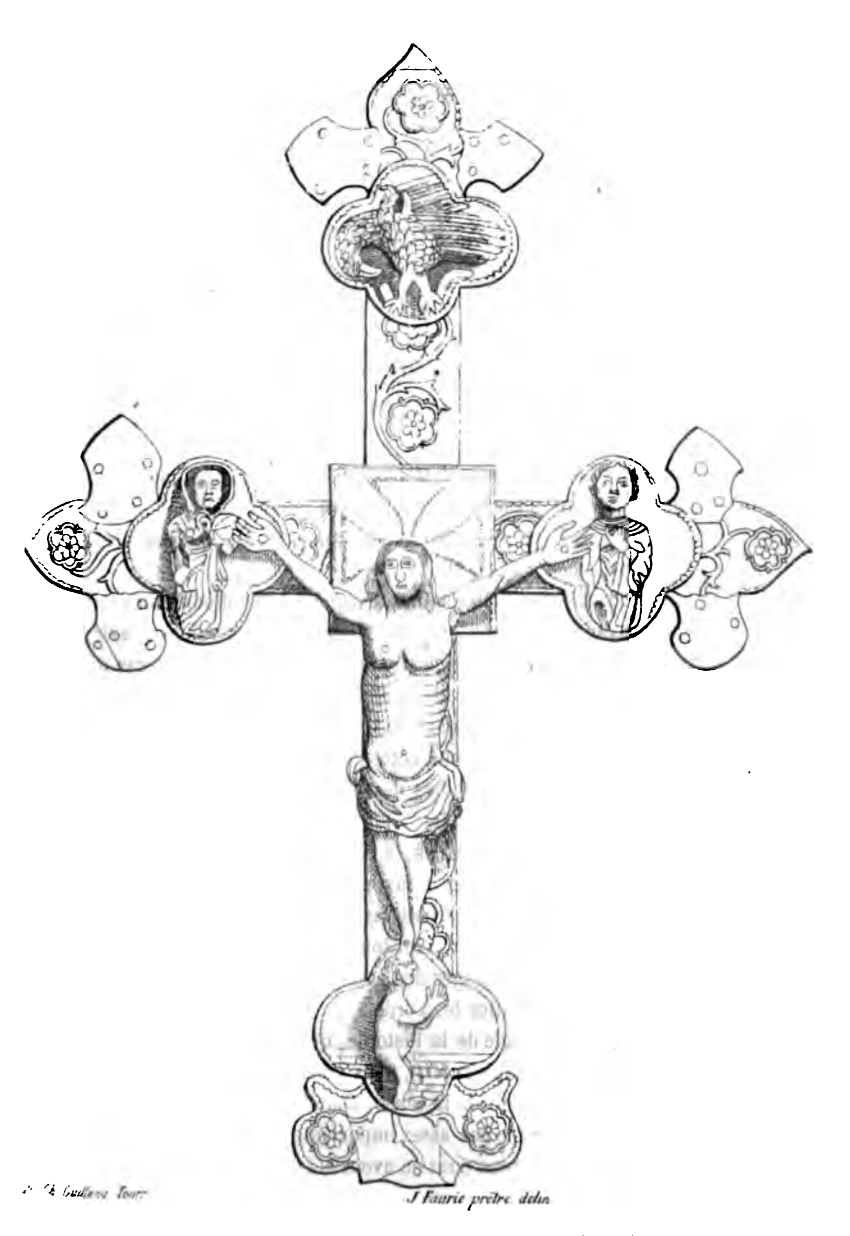
Après un mot donné à Duravel, à sa crypte, à son tombeau mérovingien, à sa *pile* romaine, est-il besoin d'insister beaucoup sur nos visites de Cahors? Cette ville est connue du monde archéologique; et néanmoins c'est une joie pour notre plume de revenir sur son pont de Valen-

rable, comme l'ont traduit MM. Creuly et A. Jacobs, mais bien cours d'eau qui n'est ni grand ni petit, expression non applicable au Lot, large de plus de cent mètres autour de la presqu'île de Luzech.

En second lieu, Hirtius fait remarquer qu'Uxellodunum était situé sur un roc escarpé que des troupes ne pourraient gravir, quand même il ne serait pas défendu. Ce n'est pas le cas de Luzech, au moins du côté de la Pistoule. De plus, croit-on que si l'*oppidum* eût été entouré des eaux du Lot, le secrétaire de César n'aurait pas mentionné cette grande rivière comme tenant la meilleure place au nombre des obstacles que les assiégeants devaient surmonter?

Enfin on ne s'explique pas, à Luzech, la construction des trois camps placés sur des lieux élevés et réunis par la ligne de contravallation dont parlent les *Commentaires.* Le Lot, il nous semble, suffisait bien à lui tout seul pour opposer un obstacle à la sortie des bagages des assiégés, et Caninius eût pu se contenter d'en surveiller les bords.

Quant à l'étymologie de la Pistoule, qui signifierait *pierre de l'effusion de sang* (lapis *tullii*), nous craignons fort qu'elle n'ait été faite pour le besoin de la cause. Dans tous les cas, la découverte ne nous semble pas assez importante pour que deux personnes sérieuses, comme nous en avons été témoin, s'en disputent la paternité.



TRÉSOR DE ROCAMADOUR (LOT)

Croix processionnale en argent (XIIe siècle)

dess. au 1/4 de grandeur.

Ville de Tulle
clé de voute de la crypte
de St. Amadour

Mgr Denys de Bar
év. de Tulle (1472 1496)
sur la chap. de la Ste. Vierge

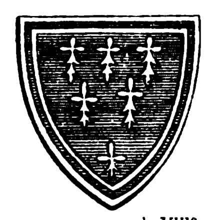
Inscriptions

sic

GOVRDOVN ✠ MESSIEVRS ☆ LES ☆
CHANOINES ☆ DV ☆ CHAPITRE ☆ NOTRE
DAME ☆ DE ☆ ROOVEMADOVR ☆
MOVNT ☆ FAICT ☆ REEDIFER ☆ EN ☆ CE
TE ☆ ANNEE ☆ 1·6·2·0 ☆ · PAR CHALES ☆
LAROVSE ☆ ORFEBRE ☆ DE ✠

J. Faurie pr. del.

Trésor de Rocamadour : Croix en argent, 2e face.



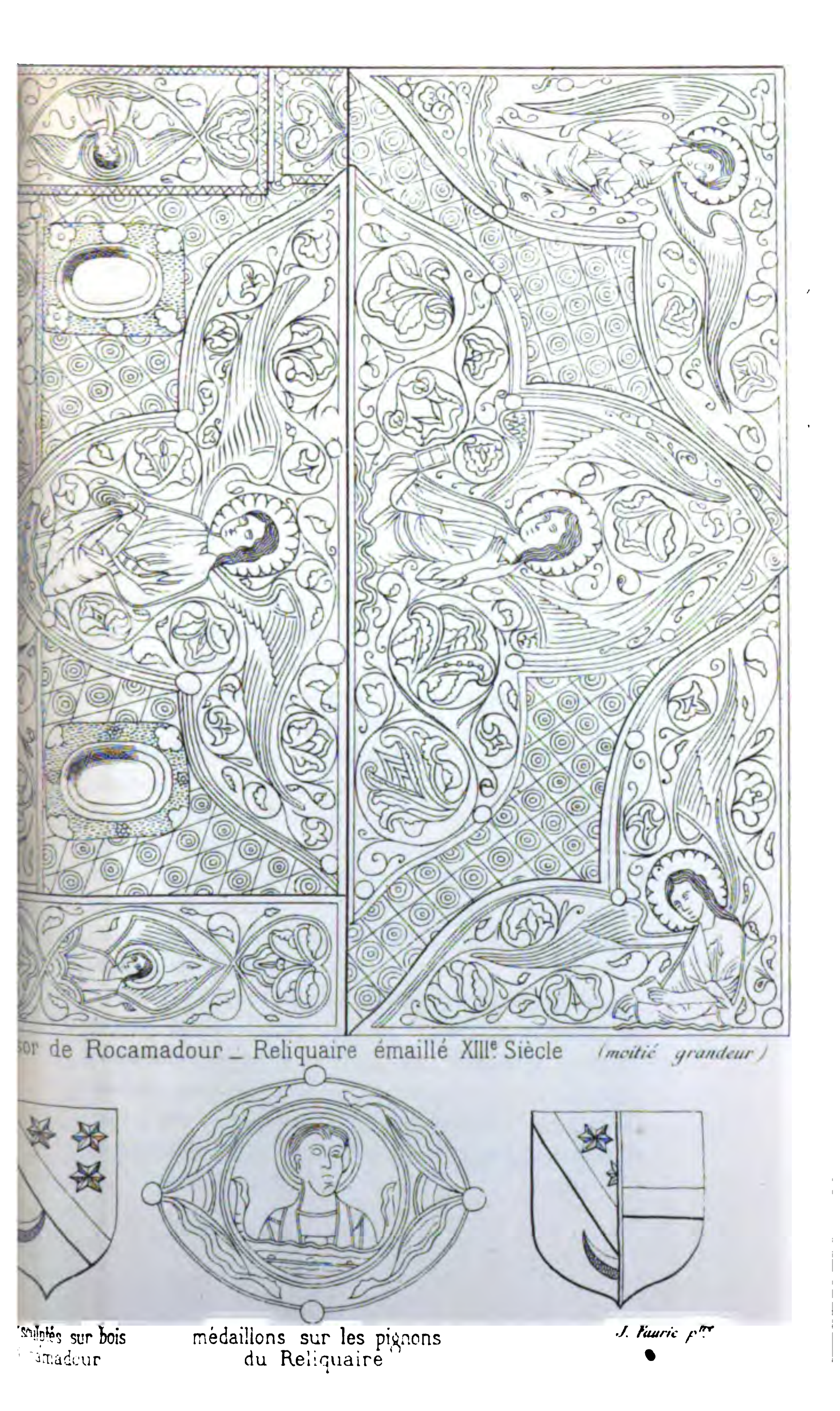
Blason sur une croix du XIIIe siècle.



TRÉSOR DE ROCAMADOUR

CUSTODE EN CUIVRE ÉMAILLÉ (XIVe SIÈCLE).

Des. moitié d'exécution.



…sor de Rocamadour _ Reliquaire émaillé XIIIe Siècle (moitié grandeur)

…sculptés sur bois
…amadour

médaillons sur les pignons
du Reliquaire

J. Faurie p.^re

tré, où l'esprit s'oublie si bien dans le plein moyen âge; sur ses remparts, qui datent, comme le pont, du XIVe siècle; sur son vieux palais de Jean XXII, assez voisin d'un château royal, son contemporain, qu'on a malheureusement converti en prison. Nous revoyons la maison Valette, avec ses jolis détails; la très-curieuse église de Saint-Urcise, dont un admirable chapiteau de l'époque ogivale retient longtemps notre attention; l'ancien palais de justice, où gît un marbre tumulaire du IVe siècle, décoré de chrismes et de roses d'une merveilleuse conservation; les restes du couvent des Jacobins, par delà le Pont-Neuf, sur la rive gauche du Lot; le musée, jeune encore, mais de belle espérance; et enfin et surtout l'intéressante cathédrale.

Deux vastes coupoles couvrant à elles seules une nef de plus de cent vingt pieds; une abside gothique du XIVe siècle portée sur des bases romanes; une façade du même temps, n'offrant malheureusement rien de la grandeur de lignes qui caractérisait à cette époque nos façades du nord; un magnifique portail roman déplacé au XIVe siècle, jeté de l'entrée de l'ouest sur le flanc nord de la nef, où l'indifférence publique l'avait enseveli; enfin, sur le flanc méridional, un cloître d'une délicatesse hors ligne : telle est, à quelques détails près, la cathédrale de Cahors. Nous y avons vu les ouvriers à l'œuvre, et nous devons dores et déjà nos félicitations publiques à M. Calmon, notre confrère, qui a si intelligemment ravivé la délicate ornementation picturale du XIVe siècle.

Il faudrait mentionner le presbytère (de la Renaissance), la salle capitulaire, convertie en chapelle, la sacristie, ses précieuses guipures, sa crosse, ses plaques de gants; il faudrait parler de l'intéressant parcours fait, après la séparation, par les derniers excursionnistes sur la rive du Lot, en amont de Vers, et sur celle du Célé jusqu'au cœur de

Figeac : Saint-Géry et ses *rocs des Anglais;* Saint-Cirq-la-Popie et son très-vieux château ; Marcillac et sa curieuse église ; Espagnac et ses tombeaux inconnus... Mais comment tout dire quand, en vérité, l'attente est partout dépassée et que partout se présentent des sujets d'étude? J'ai déjà bien longtemps retenu mon lecteur... Peut-être cependant aurai-je droit à l'indulgence si j'ai pu convaincre chacun de mes confrères de l'intérêt de telles excursions, si j'ai pu surtout lui en donner le goût.

J.-B. POULBRIÈRE,

Inspecteur de la Corrèze.

LETTRE A M. JULES DE LAURIÈRE

SUR

LES AIGUILLES DE FIGEAC

Mon cher Confrère et Ami,

Au mois de mai dernier, j'allais partir pour un assez long voyage dans le midi de la France, lorsque je reçus une aimable lettre de vous. En réponse à l'appel que j'avais fait à votre vieille expérience de toutes les curiosités de notre sol, vous vouliez bien m'indiquer quelques monuments plus particulièrement intéressants à visiter, soit par le mérite réel de leur exécution, soit par leur destination bizarre et inexpliquée jusqu'à ce jour. Parmi ces derniers vous mettiez en première ligne les célèbres aiguilles de Figeac. « Ces étranges obélisques, me disiez-« vous, ont-ils véritablement été élevés en commémoration « du miracle qui décida Pépin à choisir sur les bords du « Célé l'emplacement d'un grand monastère? ou bien « ne faut-il voir en eux autre chose que des fanaux des-« tinés à guider pendant la nuit les pieux pèlerins vers « la grande église du Sauveur? » La netteté de votre esprit se refusait à l'une et l'autre solution, et le problème se présentait de nouveau à vos yeux, hérissé des mêmes difficultés.

Vous le savez déjà, je ne pus accomplir en entier mon programme. Retenu à Toulouse plus longtemps que je ne

me l'étais proposé, entraîné à Albi par le désir de visiter la splendide cathédrale de Sainte-Cécile, je me trouvai dans l'impossibilité de donner même quelques heures à Figeac. Je traversai rapidement la riante vallée au fond de laquelle la ville s'est groupée autour du monastère carlovingien, et je cherchai en vain du regard les petits monuments qu'il m'eût été si agréable seulement d'apercevoir.

Cette déception toutefois ne parvint pas à me décourager et je ne désesperai point de satisfaire tôt ou tard votre curiosité. Un voyage à Figeac était-il, en effet, bien nécessaire pour arriver à deviner cette piquante énigme, et n'avais-je pas épars dans ma bibliothèque les éléments d'une explication que j'avais voulu aller chercher si loin? Le compte-rendu de la XXXIIe session du Congrès archéologique, tenue à Cahors en 1865, ne me présentait-il pas un dessin, que j'avais tout lieu de croire exact, de l'un de ces petits monuments; et ne savais-je pas d'autre part que ces bizarres édicules n'étaient plus aujourd'hui qu'au nombre de deux, l'un au midi et l'autre au couchant de la vieille cité monastique? Aussi, sans m'adonner à aucune recherche particulière qui m'eût peut-être éloigné du but si vivement souhaité, je poursuivis tranquillement mes travaux ordinaires, attentif néanmoins à tout ce qui pourrait, de près ou de loin, m'aider à pénétrer un secret si bien gardé.

Tout dernièrement en étudiant les origines de la royale abbaye de Fontevrault, je fus frappé du passage suivant d'une bulle du pape français Calixte II, donnée à Marmoutier en 1119, en faveur de la pieuse fondation de Robert d'Arbrissel, et que je transcris textuellement tel que le donne le *Gallia christiania* (t. II, p. 1315) : — « Eà insuper *immunitate* præfatum cœnobium ex aposto-

« licæ sedis benignitate donavimus : *ut omne illud spa-*
« *tium quod cruces in circuitu, ex præcepto nostro dispo-*
« *sitæ comprehendunt, exteriusquietum deinceps inviolatum*
« *que permaneat;* quatenus quicumque hominum in eo
« aut occiderit, aut læserit, vel prædam fecerit, vel grave
« aliquod forisfactum commiserit, donec satisfaciat, reus
« sacrilegii habeatur. » Les croix dont parle le souverain pontife et qui furent dressées par son ordre en des endroits déterminés ont depuis longtemps disparu, et il nous serait difficile à notre époque de fixer leur emplacement. Qu'il nous suffise de savoir qu'une vaste étendue de terrain autour du puissant monastère était considérée comme un immense espace consacré, qu'il n'était pas permis de souiller par le meurtre et la rapine sans se rendre coupable de sacrilége. Et croyez bien que les religieuses de Fontevrault n'étaient pas seules à jouir du privilége d'une zone sanctifiée autour de leur sainte habitation. Je trouve parmi les pièces justificatives de la belle histoire du Berry de M. Louis Raynal (t. I, p. 478), une charte de l'abbaye de Saint-Sulpice, tirée des archives du Cher, où il est question d'une semblable concession. Il s'agit de la petite église de Meunet, au sud d'Issoudun, sur la route de La Châtre, et il est dit que le privilége octroyé s'étendra à un jet de flèche du monument. A cet effet un archer sera successivement placé devant la façade, derrière le chevet et sur les deux côtés de l'édifice, et une croix sera élevée à l'endroit même où la flèche viendra à tomber : — « Con-
« ventum fecerunt... de ecclesia quæ dicitur de Molnet...
« ut adsisteret aliquis ex parte S. Sulpitii *cum forti*
« *balista a capite ejusdem ecclesiæ et infra et a latere*
« *dextro et sinistro, et mitteret sagittam et ubi deveniret*
« *sagitta ibi figeretur crux,* ob signum illius ecclesiæ
« salvationis. »

Ce territoire privilégié reçut dans le moyen âge une appellation bien significative; il fut désigné sous le nom de *salvamentum,* mot que le *Roman de la Rose* traduit par celui de *salvance*, et nos vieux troubadours provençaux par celui de *sauvetat*. « *Stabli e dona saubetat,* » dit un titre de 1080 cité par Raynouard dans son Dictionnaire de la langue romane. Primitivement *salvamentum* était synonyme de *tutelle, immunité, protection ;* mais peu à peu ce mot fut pris dans un sens concret, et signifia toute étendue de terrain placée sous une sauvegarde particulière. Envisagé sous cet aspect nouveau, Ducange le définit ainsi : *Prædium ipsum quod salvatur vel protegitur;* et il cite à l'appui un extrait du *Gallia christiania* (t. IV, col 137, inst.) : « Dedit quoque *salvamentum quod ipso monte* est in circuitu ejusdem ecclesiæ. » Ici nous sommes en Bourgogne, et le signataire de la charte est Hugues, comte de Châlon-sur-Saône, qui vivait vers l'an 980.

Mais, me direz-vous, cette *sauvetat* dont vous parlez, en quoi diffère-t-elle des lieux d'asile ordinaires? En quoi! mais par l'étendue, par les conditions qui la gouvernent. Les lieux d'asile furent établis par l'autorité ecclésiastique, par les évêques réunis en concile, et les limites qui leur furent assignées ont toujours été on ne peut plus restreintes. « Les églises, disent les Pères assemblés en concile « à l'abbaye de Saint-Gilles, en 1042, jouiront de ce pri- « vilége que personne ne pourra rien enlever dans *les* « *trente pas de circuit,* ni faire du mal à un innocent ou « à un coupable, à moins que le malfaiteur n'ait causé « du mal dans cet espace. » En général, le mur qui servait à enclore le cimetière au milieu duquel s'élevait la maison de prière, délimitait aussi les pieux refuges offerts à tous les faibles et à tous les persécutés.

Bien autre était la *sauvetat*. Nullement resserrée dans des bornes étroites et irrévocablement fixées, elle englobait parfois dans son sein d'immenses espaces dont l'étendue n'était déterminée que par la générosité des donateurs. Si la sauvetat de Tréget, en face de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne, présentait à peine une surface de 19,000 mètres carrés, celle de Mimizan dans les Landes n'avait pas moins de deux kilomètres dans sa plus petite largeur. Constituées par de riches seigneurs, comtes ou ducs, ces sauvetats rayonnaient autour des riches monastères, comme parfois des pauvres prieurés, et elles maintenaient autour des paisibles habitants des cloîtres la paix et la tranquillité. Terres libres par nature, véritables alleux, elles ne reconnaissaient d'autre pouvoir que celui de l'abbé et de ses moines; l'avoué même du monastère n'avait sur elles aucun droit. En dehors de ces priviléges spéciaux qui affectaient la nature du sol au point de vue féodal, les sauvetats jouissaient encore de toutes les immunités accordées aux lieux d'asile. « Nullus ibi » dit la charte de sauvetat octroyée par le duc d'Aquitaine, Guy-Geoffroy, à l'abbaye de la Grande-Sauve, récemment fondée par saint Gérard, « quemquam insectari, non « cædere, non aliquid tollere nullamve injuriam omnino « inferre præsumat, *sed totum hoc allodium sit quasi una « ecclesia, unum miseris asilum, oppressis refugium,* ut « quicumque in eo fuerit, ab omni prorsus carnali ini- « mico securus sit (*Hist. de la Grande-Sauve*, t. I, « Preuves, p. 494). » Nous avons donc ici l'exemple d'un alleu considéré tout entier comme une église, comme l'asile des malheureux, le refuge des opprimés, où une fois retiré on n'avait plus à craindre aucun ennemi.

Je crois avoir assez fait connaître la nature de ces priviléges que les papes eux-mêmes, nous en avons un exemple

à Fontevrault, confirmaient parfois de leur puissante autorité. Les aiguilles de Figeac ne nous offrent plus dès lors une énigme insoluble, et leur signification se découvre pleine de netteté à nos yeux. Elles remplissent un rôle analogue à celui des croix indiquées dans la bulle du pape Calixte II, ainsi que dans la charte de Saint-Sulpice de Bourges en faveur de l'église de Meunet, et elles témoignent de l'existence d'une antique sauvetat dans la vallée du Célé, dont les preuves écrites ne sont point parvenues jusqu'à nous. Au reste, les petits obélisques, objets de cette discussion, ne se présentent pas uniquement autour de Figeac, et Mimizan a aussi conservé les hautes bornes de son ancien territoire franc. La forme elle-même de ces monuments si discutés me semble parfaitement en rapport avec l'opinion que nous venons d'émettre à leur sujet. Si réellement ils eussent joué le rôle de fanaux destinés à diriger les pèlerins pendant la nuit, la lumière eût été placée au centre d'un lanternon, au sommet de la pyramide, et non à la portée de la main, pas même au quart de la hauteur totale. La célèbre basilique de Saint-Denis était un lieu de pèlerinage bien autrement fréquenté que le monastère fondé par Pépin dans une vallée du Quercy; et cependant que lisons-nous dans Guillebert de Metz: « Entre Paris et Saint-Denis est la place du Lendit; et sur la rue sont plusieurs grans et notables croix entaillies de pierres, grans ymages; et sont sur le chemin en maniere de Monjoies pour adrechier la voie (*Description de Paris sous Charles VI*). » Il n'est nullement ici question d'éclairer la marche des voyageurs pendant la nuit, et d'ailleurs les planches du maréchal d'Uxelles, si élégamment reproduites dans *Paris et ses Historiens aux XIVe et XVe siècles*, par Le Roux de Lincy, se refusent à une semblable interprétation. Les aiguilles de Figeac n'ont donc jamais servi

à « adrechier la voie, » suivant l'expression du vieux chroniqueur, ni la nuit ni le jour; mais elles ont eu pour unique destination de délimiter la sauvetat accordée à l'antique abbaye par un puissant bienfaiteur à nous inconnu.

Maintenant, mon cher ami, suis-je parvenu à faire pénétrer dans votre esprit mes propres convictions? je ne sais; toujours est-il que vous pouvez, je crois, me rendre la justice que si mon opinion n'est pas vraie, elle est au moins vraisemblable. Le hasard seul m'a fourni les premiers éléments d'une solution, que d'actives recherches sont venues presque aussitôt appuyer. J'ai quelque temps caressé intérieurement une idée qui ne me semblait pas si mauvaise, puis je me suis efforcé de développer les arguments que je pouvais faire valoir en sa faveur. Tout ce bagage, je vous l'adresse : puisse-t-il ne pas vous paraître trop léger (1)!

LÉON PALUSTRE.

(1) Bien que cette lettre ait été écrite il y a huit ans, nous avons cru pouvoir la reproduire ici, car la vue des monuments en question n'a fait que nous confirmer pleinement dans notre première opinion.

MÉMOIRE

SUR

LE CAMP DES CÉSARINES

PRÈS DE LA VILLE DE SAINT-CÉRÉ

(LOT)

Au sud-ouest de la jolie petite ville de Saint-Céré et au midi du bourg de Saint-Jean-Lespinasse, il existe sur les hauteurs qui bordent la riante vallée de la Bave, les ruines d'un ancien camp appelé les *Césarines*. Ce nom que l'on retrouve dans de très-anciens actes, a été conservé par la tradition locale à trois sortes de caps ou promontoires rocheux et au plateau qui les relie.

Les trois rochers qui forment les points saillants de cet antique campement, sont connus dans le pays sous les noms, celui du milieu et de beaucoup le plus important, de *Roc du Cayla*, celui de droite, de *Roc du Caussenit*, et celui de gauche, de *Roc du Sirieys*.

Ces trois promontoires sont séparés entre eux par des vallées étroites et profondes dans le fond desquelles coulent des ruisseaux alimentés par des sources abondantes. Les petits plateaux qui les couronnent sont délimités par une ceinture de rochers à pic ayant une élévation qui varie entre cinq et vingt mètres; du côté du sud, qui est

le seul accessible, ils se rattachent par de larges isthmes au grand plateau désigné sous le nom de *Causse*.

Ainsi que l'indique le plan topographique qui accompagne ce mémoire, divers travaux de défense remontant à des époques différentes, se voient encore sur l'emplacement des Césarines. Ceux qui occupent les extrémités des rochers du Cayla et du Sirieys n'ont pas reçu de noms particuliers; ils sont désignés sous les noms de *ruines du Cayla* et de *ruines du Sirieys;* les autres sont connus dans l'idiome du pays séparément sous les noms de *Col*, du latin *collis*, et de *collés* (*colles*) lorsqu'on désigne l'ensemble.

Ces indications sommaires sur la topographie et sur la nature du lieu qui nous occupe étant connues, en présence des nombreux restes de construction presque informes que le temps n'a pas encore entièrements détruits et sur lesquels l'histoire et la tradition ne fournissent que de très-vagues données, il ne faut pas s'étonner si, poussé par un sentiment de légitime curiosité, l'homme soucieux de la vie de ses pères et du passé de son pays, se demande ce qu'était autrefois cette position remarquable à tant de titres? Quels ont été sa destination et le rôle qu'elle a jouée dans le passé? Quelle est la nature, le caractère des ouvrages qu'on y a élevés? De quels peuples sont-ils l'œuvre et à quelle époque ont-ils été édifiés?

A ces divers points de vue, l'étude du camp des Césarines soulève une double question d'histoire et d'archéologie, qui sollicite, à la fois, l'attention de l'antiquaire et celle de l'historien. Pour nous habitants, du Quercy, elle présente tout l'intérêt qu'offre la solution d'une question d'histoire locale.

[illegible]

L'importance du camp des Césarines et l'intérêt histo-rique [illegible] n'ont pas échappé aux chroni-queurs, aux historiens et aux [illegible] qui nous ont [illegible] dans [illegible] les recherches et les investigations historiques [illegible]. Tous ont signalé ou décrit ce curieux et antique retranchement qui, pendant de longs siècles, a servi d'asile et de refuge aux populations de la contrée.

Malleville, sieur de Camas, qui écrivait vers la fin du XVII[e] siècle, dans ses *Esbats sur le pays du Quercy*, — [illegible] — après avoir parlé des anciennes villes des Cadurkes, ajoute : « Une semblable ville et place forte estoit aussi des anciens Quercynois, [illegible] dans la vallée de Saint-Céré, au derrière de Saint-Médard, [illegible], deux langues de rocher ceintes de profondes vallées de trois costes, tranchées d'un bon fossé et d'une forte muraille, qui, d'une vallée à l'autre, coupait l'avenue qui y estait seule du costé du Causse regardant le midi. Le nom de *Presque*, qui signifie, comme on sçayt, *antique*, lui reste comme les *Vetera* d'Allemagne tant chantés par Tacite. »

Malleville a donc considéré le camp des Césarines comme une place forte des Cadurkes, que les Romains auraient occupée après la conquête de la Gaule et la compare aux *Vetera Castra* des Germains.

Cet auteur, qui a dû voir de près les retranchements des Césarines, dans ses nombreuses courses à travers le Quercy, au lieu de les décrire et de nous les faire con-naître dans l'état où ils étaient de son temps, se borne

à nous apprendre qu'ils étaient semblables à la muraille qui entourait Gergovie, dont il définit ainsi la construction : « Le haut de la montagne était revêtu en son sommet de petits rochers jetés tumultuairement à la main, les uns sur les autres, jusqu'à la hauteur de six pieds. »

Après Malleville, le savant abbé de Faulhiac, auteur de la fin du XVIIe siècle, dans ses *Annales du Quercy*, — ouvrage manuscrit et inédit aussi, — comprend les Césarines au nombre des places fortes des Cadurkes. « On voit encore, dit-il, une manière de campement, près Saint-Céré, dans un endroit qu'on appelle les Césarines, à dix milles d'Uxellodunum (Puy-d'Issolu), qui pouvait bien être le camp des Romains ou des Gaulois, dont il est parlé dans les *Commentaires* à l'occasion du siége d'Uxellodunum. »

L'abbé de Faulhiac ne fait aucune mention des ouvrages de fortification qui protégeaient le camp, qu'il croit, à tort, avoir été occupé par les Gaulois ou par les Romains à l'époque du siége d'Uxellodunum.

M. Delpon, à son tour, a consacré dans sa *Statistique du Lot* (tome Ier), un long article aux Césarines, qu'il a classées parmi les retranchements anciens, au même titre que Puy-d'Issolu, Murcens, etc. Il a décrit très-minutieusement, non-seulement la position du camp, mais encore les travaux de défense dont les ruines existent encore. Désireux de se rendre un compte exact de la nature des ouvrages que la main de l'homme y a élevés, il ne se contenta pas d'en donner une appréciation basée sur un examen des lieux, il fit pratiquer des fouilles assez étendues.

A l'époque à laquelle écrivait M. Delpon, il y a de cela un demi-siècle, la science archéologique était à peine créée ; il n'est donc pas surprenant qu'il ait commis de

graves erreurs sur les caractères et l'attribution des monuments auxquels il a consacré de patientes et laborieuses études. C'est ainsi qu'après avoir fait mettre à nu le parement extérieur des tours et du rempart qui forment la partie sud du plateau du Cayla, M. Delpon crut reconnaître dans ces ouvrages des constructions romaines, tandis que dans l'état actuel des connaissances sur les caractères qui distinguent les constructions des différents âges, une simple vue des lieux suffit pour pouvoir affirmer hautement que ces ouvrages ne sont point l'œuvre des vainqueurs de la Gaule.

La découverte, aux pieds des bastions du Cayla, de fragments d'amphores et d'autres poteries, d'une poignée d'épée revêtue de lames de cuivre et terminée, dit-on, par un bec d'aigle, de médailles romaines, compléta l'erreur dans laquelle est tombée M. Delpon. De son temps, on était dans la croyance que la présence de briques, de poteries ou de monnaies romaines, en un lieu quelconque, était une preuve certaine de l'occupation de ce peuple.

« Le nom de Césarines que porte le camp depuis les temps les plus reculés, ajoute M. Delpon, en fait attribuer la construction à César, et il est probable que c'est là qu'il établit quelques légions pour s'assurer de l'obéissance des *Cadurci* et des *Lemovices*, dont les frontières étaient peu éloignées de ce lieu. »

C'est encore là une supposition toute gratuite que rien ne justifie.

« Dans la partie du plateau du Cayla enfermée par cette enceinte de constructions, dit le même auteur, il existe deux grottes qui ont chacune deux issues, une sur le plateau et l'autre aux pieds des rochers élevés ici de 30 mètres. On croit qu'elles communiquent par des galeries naturelles avec un long souterrain parcouru par le ruisseau du

Cayla, et que c'était par ces cavités, sans doute, que les troupes s'approvisionnaient d'eau. »

L'une de ces prétendues grottes est tout simplement une faille entièrement inaccessible, qui en partant de la base du rocher, s'ouvre à pic sur le plateau à plus de 10 mètres en contre-bas. Cette cavité a été produite par une dislocation de terrain qu'a amenée un cataclysme géologique, dont les traces sont encore manifestes.

L'autre cavité, qualifiée de grotte, n'est non plus qu'une fissure à ciel ouvert, qui prend son origine au niveau du plateau et s'incline, en pente douce, jusqu'au pied des escarpements. Elle ne se prolonge pas plus que la précédente au delà de cette limite.

Il ne saurait y avoir, quoi qu'on en ait dit, aucune relation entre ces prétendues grottes et le conduit souterrain que suit le ruisseau de Mandine. En effet, le grand ressaut rocheux et escarpé qui sert d'assiette aux Césarines, appartient à la formation des calcaires jurassiques oolithiques, tandis que le sol du mamelon sur lequel reposent les escarpements est de nature liasique. Or, on sait que les cavernes qui existent dans une de ces formations ne se poursuivent jamais à travers l'autre.

M. Delpon parlant du mur qu'on nomme la *Col* en patois et non *Lalcol,* construit à cheval sur l'isthme du Cayla, dit : « Le mur est bâti avec des blocs de la même dimension que le précédent (les ruines du Cayla) et avec du ciment de la même qualité; mais la pierre employée ici, atteinte par la gelée, s'est divisée en petits fragments, ce qui a fait ébouler les deux tiers du mur en hauteur; aussi la partie qui reste est entièrement couverte de décombres. Ce n'est qu'en faisant faire une large tranchée qu'on a pu connaître son épaisseur et la manière dont les matériaux étaient primitivement disposés. En calculant la

masse de décombres et en l'ajoutant aux 3 mètres de mur qui existent encore, on trouve qu'il devait avoir 10 mètres de hauteur quand il fut construit. »

M. Delpon porte la largeur de ce mur à 3 mètres et dit qu'il était précédé d'un fossé de 9 mètres de largeur.

Les fouilles que nous avons fait pratiquer, nous ont fourni la preuve certaine, ainsi que nous le dirons bientôt, qu'on n'aperçoit aucune trace de ciment dans la construction de ce mur; que ses dimensions sont bien différentes de celles indiquées par M. Delpon et qu'il n'y a point de fossé pour en défendre l'approche.

M. Delpon n'a pas cherché à se rendre compte de la nature des *Collés* du Caussenit et de Benne. Il dit seulement de ces retranchements qu'ils sont formés par un amoncellement de pierres, que leur hauteur est de 6 mètres, et leur épaisseur à la base de 8.

En 1837, un magistrat plein de zèle pour nos antiquités locales, M. Calvet, conseiller à la cour d'appel d'Agen, qu'une mort prématurée a ravi à la science, fit de nouvelles recherches aux Césarines. Ses investigations portèrent, comme celles que M. Delpon avait confiées à M. l'abbé Paramelle, sur les ruines du rocher du Cayla, qui avaient paru à tous devoir recéler les secrets de l'origine et de la destination des Césarines. Ces fouilles, dont l'autorité supérieure avait facilité les moyens d'exécution, confirmèrent, en les complétant, les découvertes précédemment faites par M. l'abbé Paramelle; elles mirent au jour un pavé fait avec des briques à rebords, de nombreuses monnaies romaines en bronze du haut et surtout du bas empire, des aiguilles ou poinçons en os et en bronze, des pesons de fuseaux en terre et en plomb, une bague chevalière en bronze, des bouts de flèche en fer et une quantité

considérable de poteries de toute sorte, principalement d'amphores.

Nous retenons spécialement, comme étant très-importantes à notre point de vue, les constatations suivantes faites par M. Calvet, sur lesquelles nous reviendrons. « A 3 mètres, dit-il, en avant du fossé qui défendait les approches des tours et du rempart du Cayla, on avait fait une sorte de retranchement consistant en de gros blocs de pierres brutes, séparés entre eux par des espaces inégaux. Ces blocs formaient comme une *auréole* couronnant chaque tour. » Et plus loin, il ajoute : « Les bords du plateau étaient garnis sur tous les points d'une grande quantité d'énormes blocs calcaires destinés, sans doute, à être roulés sur les assaillants qui auraient tenté de gravir les retranchements du rocher. »

« Plusieurs de ces blocs sont en place sur l'extrémité de la corniche; ils sont en équilibre sur de petites pierres et menacent de leur chute la vallée qu'ils dominent. »

M. Calvet fit également opérer dans la *Col* du Cayla des sondages qui démontrèrent que, contrairement à ce qu'avait affirmé M. Delpon, le parement du mur qui existe sur ce point était bâti à pierre sèche et non avec du ciment.

M. le baron Chaudruc de Crazannes, ancien membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, inspecteur des monuments historiques, dont le nom et les travaux sont connus des antiquaires, a été le dernier et, sans contredit, le plus autorisé des archéologues qui ont porté leur attention sur les Césarines. Il nous a laissé une très-intéressante dissertation sur ce camp, qu'il paraît avoir visité et examiné avec toute la sagacité pénétrante de son esprit investigateur.

M. de Crazannes a partagé, à la vérité, les erreurs de

ses devanciers sur les soi-disant ouvrages des Romains, mais il a émis sur les Césarines de très-judicieuses vues que nos recherches ont corroborées. Le premier, il a considéré la *Col* du Cayla comme devant être un retranchement gaulois, antérieur à la conquête romaine.

§ II.

Après avoir rappelé ce que nous apprennent sur les Césarines les divers travaux manuscrits ou imprimés à notre connaissance qui en parlent, nous allons rendre compte des fouilles que nous y avons fait exécuter et que nous avons surveillées et dirigées nous-même.

Les résultats qu'elles ont produits sont des plus concluants. Aussi avons-nous tout lieu de croire qu'elles auront enfin fait la lumière sur les questions que soulève depuis des siècles le camp des Césarines.

Disons, tout d'abord, quelques mots sur des retranchements antiques et des lieux très-anciennement habités assez nombreux dans la contrée occupée par les Cadurci. Ces quelques mots sont nécessaires pour en faire la distinction qui découlent de nos recherches.

Les Gaulois, au temps de leur indépendance, avons-nous dit dans un mémoire sur les ouvrages de fortification des oppida gaulois de Murcens, d'Uxellodunum et de l'Impernal, possédaient des lieux de refuge, des places fortes, des villes, appelées *oppida* par les Romains, que protégeaient contre toute attaque et toute surprise des ouvrages habilement conçus.

Ces oppida, bien plus nombreux qu'on le pense, n'avaient souvent ni la même origine, ni la même destination. L'étude que nous avons faite de ceux qui existent

dans le Quercy, nous a conduit à cette conclusion que, suivant leur importance et le caractère des ouvrages de défense qui leur sont propres, on doit les diviser en deux catégories. Cette division répond, du reste, à ce que César nous apprend des places fortes qui ont joué un rôle si important dans la conquête de la Gaule.

Un certain nombre de ces oppida étaient des lieux permanents d'habitation, des villes dans le sens absolu du mot, bâties, ornées et fortifiées à la manière des Gaulois; les autres se réduisaient à des camps retranchés, vides en temps de paix et occupés, en temps de guerre ou à l'approche des ennemis, par les populations disséminées dans les campagnes, qui s'y retiraient et y transportaient tous leurs biens.

Dans le Lot, les camps retranchés, comme les oppida proprement dits, sont situés dans des lieux d'un difficile accès; ils occupent des sortes de promontoires munis d'escarpements ou de pentes abruptes et sont généralement entourés de profondes dépressions de terrain, excepté du côté de l'isthme qui les rattache au reste de la montagne; mais ils offrent ceci de particulier qu'ils sont défendus par des ouvrages militaires bien moins importants que les vrais oppida : des fossés, des levées en pierre ou en terre, des murailles sans interposition de cadres de bois, sont les seules fortifications dont les fouilles nous ont révélé la pratique.

Parmi les oppida-villes, qui constituaient l'agglomération la plus considérable chez les Gaulois, sur le sol desquels on retrouve les emplacements et les vestiges de ces habitations toutes rustiques, rondes ou ovales qui, selon Vitruve et Strabon, composaient la demeure de ce peuple, nous classons Murcens, Puy-d'Issolu et l'Impernal.

Dans les camps retranchés ou oppida de circonstance ou d'occasion, abandonnés alors que nulle agitation n'était à craindre et servant d'asile dans les moments de danger, nous comprenons les Césarines qui font le sujet de ce mémoire, les camps de Coronzac sur le ruisseau de Vers, de Saint-Cirq sur l'Alzou et du Roc sur la Dordogne, camps que nous nous proposons d'étudier et de décrire.

§ III.

Nous l'avons dit, au début de ce travail, le lieu qu'on désigne sous le nom de camp des Césarines comprend la partie supérieure des trois promontoires que relie le plateau appelé le Causse. Ces trois promontoires sont connus dans le pays sous les noms de Roc du Cayla, du Sirieys et du Caussenit. Ils sont bordés sur tout le pourtour de la partie saillante de hautes falaises. De profondes coupures de terrain les séparent et les isolent sur trois côtés. Les plateaux spacieux qui les couronnent ne sont abordables que du côté de l'isthme. Leur orientation, comme leur pente générale, est du sud au nord.

Occupons-nous, tout d'abord, du plateau du Cayla qui est à la fois le plus vaste, le plus important et le plus intéressant. Son altitude moyenne est de 295 mètres; il domine de 145 mètres la vallée de la Bave; la superficie circonscrite par *la Col* et les escarpements est de vingt hectares environ. Son niveau correspond, à peu de chose près, à celui des deux autres promontoires. Disposée en forme de petite colline, *la Col* tire son nom de la configuration extérieure que présente, dans son état actuel, l'amoncellement de décombres qui recouvrent l'antique rempart; elle affecte en plan une grande courbe convexe, comman-

dée par la nature du lieu, et, en même temps, très-favorablement disposée pour la défense.

De toutes les constructions qui ont été élevées aux Césarines, la Col du Cayla, est la plus considérable et la plus curieuse à étudier, car elle est certainement la plus ancienne.

Nous avons rapporté les opinions qui ont été émises sur les Césarines par les auteurs qui s'en sont occupés; nous avons fait connaître spécialement leurs appréciations contradictoires sur la nature, la forme et les dimensions de la Col du Cayla, d'après les fouilles incomplètes ou mal dirigées qui y ont été effectuées.

Avons-nous été plus heureux que les éminents confrères qui nous ont précédé dans cette voie? Sommes-nous parvenu à déterminer l'époque à laquelle remontent ces fortifications, leur origine, leur destination, les caractères essentiels qui les distinguent des autres ouvrages de défense dont on voit les ruines aux Césarines? On en jugera bientôt.

Une large et profonde tranchée a été ouverte, en notre présence, au point A qui, d'après l'état des lieux, nous a paru le plus propice pour atteindre le but de nos recherches. Après avoir déblayé, sur une longueur de 3 mètres, les décombres qui recouvrent la muraille du côté du camp, nous avons rencontré un mur de 1^{m}70 d'élévation, à parement incliné au quart de sa hauteur, bâti avec des pierres plates de moyenne dimension, non travaillées, arrangées à la main avec soin et posées sans ciment. Ce mur est couronné par une terrasse en plate-forme horizontale de 1^{m}80 de largeur. Cette plate-forme dégagée des décombres qui l'obstruaient, les travailleurs se sont trouvés bientôt en présence d'un second mur haut de 1^{m}50, à face inclinée comme le premier, surmonté d'une autre plate-

forme de 2m30 de largeur. Enfin un troisième mur de 1m60 de hauteur sur lequel règne une nouvelle terrasse de 2 mètres de largeur, complète, à peu de chose près, toute la portion de la muraille qui s'est maintenue debout. A la limite de la dernière retraite, gisaient en place les premières assises du quatrième et dernier mur du parement intérieur du rempart.

Cet excellent résultat obtenu, il n'était pas prudent de poursuivre les fouilles plus avant de ce côté, à travers l'intérieur de la muraille, sans s'exposer à détruire la muraille elle-même, car le remplissage, en dehors des murs de face, ne diffère guère, sous le rapport de l'arrangement, des éboulements que le temps a amenés.

Cette portion de muraille débarrassée des décombres qui la recouvraient, les retraites des plates-formes bien constatées et mesurées, il fut entrepris sur le point extérieur correspondant, une fouille semblable à celle pratiquée à l'intérieur. L'enlèvement des éboulis sur une longueur de 7 mètres, nous mit en présence de la face d'un mur construit dans les conditions de ceux déjà observés sur le côté opposé, mais avec des moellons de plus grandes dimensions.

Le parement extérieur de l'ancien mur s'est conservé sur une hauteur de plus de 2 mètres; le surplus de son élévation primitive a été renversé par le temps ou par la main de l'homme. Son profil est incliné suivant un fruit de 25 pour 100 et se poursuivait, sans retraite, jusqu'au sommet de la muraille.

Sur le dessin qui accompagne cette description, nous avons représenté en noir les lieux tels qu'ils étaient avant les fouilles. Nous avons indiqué par des traits rouges les portions de la muraille qui existent encore; enfin, nous avons figuré par un pointillé rouge la restitution de la

muraille dans sa forme et ses dimensions primitives.

Ainsi que l'indique le dessin, cette construction repose en entier sur le rocher; elle n'était précédée d'aucun fossé. Le remplissage intérieur, comme dans toutes les constructions de ce genre, se compose de pierres, terre et pierrailles jetées pêle-mêle dans le vide laissé par les murs des parements. Les pierres de face sont seules posées à la main, mais elles n'ont subi, préalablement à leur mise en œuvre, aucune préparation, aucune sorte d'épannelage.

D'après la restitution que nous avons faite de cette muraille, restitution que l'état des parties conservées nous a rendue facile, elle avait primitivement sur le point où a été faite la fouille A, une largeur à la base de 12^m50, de 4 mètres au sommet, et une hauteur sur l'axe de 7 mètres. Ce n'est cependant pas en cet endroit qu'elle atteignait son maximum de hauteur; une centaine de mètres plus à gauche, elle avait deux ou trois mètres de plus en élévation.

La différence d'épaisseur entre la base et le sommet était rachetée au moyen de retraites ou plates-formes qui formaient autant de chemins couverts sur lesquels les assiégés pouvaient se ranger et circuler ou se mettre à l'abri des traits des assiégeants. Ces ingénieuses dispositions dont nous avons constaté l'existence dans la muraille de Murcens, nous les considérons comme une règle et une tradition suivies dans les constructions militaires des Gaulois, et elles sont un des traits caractéristiques des ouvrages de défense qui sont l'œuvre de ce peuple.

La longueur de la muraille du Cayla est de 580 mètres mesurés entre les escarpements; sa section moyenne est de 52 mètres carrés; son volume n'est pas moindre de 30,000 mètres cubes. En plan, elle ne présente intérieurement ni extérieurement aucun angle rentrant ou sail-

lant, qui dénote des dispositions ayant rapport à la défense, comme les bastions et les courtines de nos fortifications modernes.

Les fouilles n'ont fait découvrir aucun objet d'art, à peine si nous avons trouvé quelques débris de poteries. Nous avons recueilli seulement, au milieu des éboulements supérieurs, presque au sommet de la muraille et sur la face extérieure, une prodigieuse quantité de cailloux de rivière, ronds ou ovoïdes, de trois à quatre centimètres de diamètre, qui ont, bien certainement, servi de cailloux de fronde.

Il n'y a pas le moindre doute que la muraille, dont les remarquables restes ont été exhumés, ne soit une construction gauloise : elle offre au plus haut degré la facture propre aux ouvrages de ce genre que nous connaissons d'eux. Il est, en effet, de toute évidence que son mode de construction, quoique plus primitif, est en tout semblable à celui des murailles avec assises de bois de Murcens et de l'Impernal ; ce sont les mêmes formes, les mêmes dispositions et les mêmes pratiques. Mais nous estimons que la muraille des Césarines est antérieure de plusieurs siècles à celle de Murcens. L'introduction des cadres de charpente dans ces sortes d'ouvrages pour résister aux efforts du bélier, ne remonte pas, avons-nous dit ailleurs, à plus d'un siècle avant notre ère.

Les escarpements du Cayla ne sont pas partout inaccessibles ; sur certains points, ils laissent subsister des vides assez faciles à franchir ; aussi les Gaulois avaient-ils, à leur manière, garni les bords du plateau d'un grand nombre de blocs de pierres brutes, dont plusieurs cubaient plus d'un mètre. Ces blocs, qui ne constituaient ni une barrière ni un mur, avaient été placés là pour pouvoir être lancés dans un moment d'attaque ou de lutte sur les

assaillants qui auraient tenté de gravir les pentes. Plusieurs de ces blocs, en équilibre sur des pierres de petites dimensions, sont encore en place sur l'extrémité de la corniche, d'autres, et c'est le plus grand nombre, ont été renversés et roulés dans les versants où on les distingue facilement. M. Calvet, avant nous, a signalé ces gros blocs de pierre qui étaient plus nombreux de son temps qu'aujourd'hui. Nous les avons représentés en rouge sur le plan, tels qu'ils étaient primitivement, d'après les indications que nous avons recueillies sur les lieux.

Dans un travail que nous avons publié sur le Puy-d'Issolu, nous avons constaté qu'aux abords de la fontaine, dont les eaux furent captées dans une galerie souterraine, avant l'exécution des fouilles importantes qui ont eu lieu sur ce point, le sol était couvert d'un grand nombre de blocs de roche calcaire, identiques à ceux du Cayla, que les Gaulois avaient lancés du haut des escarpements sur les ouvrages d'attaque des Romains. Ainsi l'usage de munir les extrémités des pentes, même inaccessibles, de blocs de roche qu'on pouvait, au besoin, projeter sur les assiégeants, était un des moyens de défense employés par les Cadurkes concurremment avec les murailles. Ce moyen de défense paraît, du reste, avoir été généralement usité en Gaule jusqu'au temps de la conquête romaine. César rapporte dans ses *Commentaires*, que sur les murailles de l'oppidum des Nerviens (citadelle de Namur), qu'il assiégea, se trouvaient, en grand nombre, de gros quartiers de pierre. Le même auteur nous fait connaître aussi que les défenseurs d'Avaricum empêchaient les Romains d'approcher des murailles en leur lançant de grosses pierres.

L'extrémité nord du plateau du Cayla, bordée de hautes falaises qui ressemblent à une muraille cyclopéenne,

paraît avoir été occupée par une de ces enceintes sacrées qu'on retrouve dans les stations gauloises de quelque importance. Cette destination est attestée par trois demi-cercles de pierres dressées, saillantes de près d'un mètre au-dessus du sol. Nous les avons représentés en D sur le plan.

La disposition de ces blocs en ligne circulaire, leur état brut qui leur donne l'aspect de petits menhirs, les caractères de vétusté qui les font distinguer des autres blocs d'une extraction relativement récente, sont autant de preuves à l'appui de l'opinion que nous émettons sur la destination de cette partie du plateau.

En arrière de la muraille gauloise qui ferme l'isthme du Cayla, les travaux de la culture ont fait découvrir un assez grand nombre de vases cinéraires, dans lesquels étaient enfermés les restes provenant de la crémation des corps. On n'a trouvé autour de ces sépultures qu'entourait une rangée de pierres plates, posées de champ, ni armes, ni objets de parure d'aucune sorte.

Sur tout le plateau, principalement dans la partie que nous considérons comme ayant été réservée à une enceinte sacrée, on aperçoit à la surface du sol une grande quantité de tessons de poteries gauloises.

§ IV.

Des nombreux restes de construction qui existent aux Césarines, il n'en est pas la moindre portion qu'on puisse attribuer aux Romains. Aussi, se demande-t-on pourquoi la tradition locale a rattaché le nom de César à ce lieu. Il est certain que cette appellation n'a pas plus de valeur ici que celles du même genre que portent dans l'ancienne Gaule

tant de camps, de villes et de monuments de toute sorte, sans que ce conquérant ait eu le moindre droit de leur donner son nom.

C'est à tort que l'abbé de Faulhiac a placé aux Césarines le camp où Drapès fut défait par les Romains. Cette position ne saurait nullement convenir à la situation du camp gaulois telle que l'indiquent les *Commentaires de César*. Il y est, en effet, formellement dit que les Gaulois, selon leur habitude, étaient campés dans la plaine, le long de la rivière. Or, les Césarines occupent une hauteur relativement assez élevée.

§ V.

Les positions naturellement fortifiées ou faciles à défendre, ont été recherchées, dans tous les temps, pour en faire des asiles sûrs. Au commencement du moyen âge, comme on l'avait fait précédemment, et comme cela se pratiqua durant cette longue période, on choisit de préférence, pour y établir des campements ou des forteresses, les parties saillantes des montagnes coupées de vallées profondes et garnies d'escarpements.

Les plateaux des Césarines répondant à ces conditions importantes de la défense, furent occupés de bonne heure par une population en quête d'un de ces lieux si recherchés. La muraille gauloise, quoique en bon état à cette époque, n'était plus suffisante pour résister efficacement à la puissance des engins de guerre en usage alors. C'est pourquoi, sur l'emplacement des ouvrages gaulois qui fermaient la partie extrême du Cayla, on éleva trois tours reliées par un rempart de 2 mètres d'épaisseur, solidement bâti, qui en garnissait les intervalles. A ces ouvrages,

dont le but était de rendre inexpugnable la partie inférieure du plateau, ne se rattachaient ni château, ni autres constructions propres à l'habitation, d'où on doit conclure que cette forteresse n'était qu'un lieu d'asile temporaire.

Les parements des maçonneries soit des tours, soit des remparts, sont exécutés en petit appareil de forme toute rustique, qui rappelle la manière de construire des Romains; mais ces ouvrages accusent une époque où l'art était en pleine décadence : les moellons sont à peine ébauchés, le mortier qui les lie n'a aucune consistance.

Le mode de construction de cette forteresse est identique à celui du château appelé les *Temples*, qui occupe le point culminant du Puy-d'Issolu. Or, une charte du roi Raoul, de 925, nous apprend que ce château avait été bâti par ses prédécesseurs pour arrêter les courses des Normands qui dévastaient le Limousin, le Périgord et le Quercy.

Toutes ces circonstances et la position des Césarines à peu de distance de la Dordogne, nous portent à croire que les fortifications du Cayla, comme celles du Puy-d'Issolu, ont été construites pour résister aux attaques des pirates du Nord et qu'elles sont, par conséquent antérieures au xe siècle.

Les nombreuses monnaies romaines, du bas empire surtout, qu'on a trouvées dans les substructions, sont une nouvelle preuve que ces ouvrages appartiennent au haut moyen âge. On sait, en effet, que l'immense quantité de petits bronzes frappés par les empereurs romains eut cours dans la Gaule, comme monnaie de compte, jusqu'aux IXe et xe siècles.

Un peu en avant des ruines du Cayla, il existe les traces bien apparentes d'un fossé qu'on avait commencé de creuser dans le roc pour défendre l'approche de la forteresse.

Ce fossé, que nous avons tout lieu de croire contemporain de ces ruines, est représenté sur le plan par un double trait rouge accompagné de pointillés.

Lorsqu'on compare la vétusté des blocs de rocher qui composent la ligne des pierres dressées à ceux provenant du creusement du fossé, dont nous connaissons la date à un ou deux siècles près, on est amené à reconnaître que les pierres dressées doivent remonter à la plus haute antiquité.

Les constructions qui défendaient l'extrémité nord du rocher du Sirieys, figurées au plan, présentent les mêmes caractères que celles que nous venons de décrire et sont évidemment de la même époque. Elles ont été érigées à la même occasion et dans le même but.

§ VI.

La Col de Benne, qui joint l'extrémité de la courbe de Mandine aux escarpements au pied desquels se perd le ruisseau de Marot, occupe le versant oriental d'une dépression de terrain assez prononcée et ferme du côté du couchant le plateau du Causse. Elle constitue un ouvrage de défense avancé, destiné à mettre à l'abri d'un coup de main la population et les troupeaux qui campaient sur le plateau.

Comme la plupart des retranchements du moyen âge cette Col consistait en un rempart, sans maçonnerie, formé d'un amoncellement de pierres rapportées, mêlées de terre, jetées là sans ordre et sans arrangement intérieur. Les matériaux composant la surface des talus, qui s'inclinent sous un angle de 54 degrés, étaient seuls dis-

posés à la main afin de faire disparaître les aspérités qui auraient permis d'en gravir les pentes.

La coupe B fait connaître la forme et les dispositions de ce retranchement. Son état actuel est figuré en noir et son état primitif en rouge, d'après les indications fournies par les fouilles.

Sur quelques points, notamment du côté du gouffre de Benne, le retranchement avait des proportions considérables. Ses dimensions moyennes étaient de 14 mètres de largeur à la base, de 4 mètres au sommet, sur une hauteur de 4 mètres au milieu. Il n'avait pas moins de 940 mètres de longueur.

Les colliés au retranchement du Caussenit, tant celui qui a été terminé, que celui qui n'a reçu qu'un commencement d'exécution, sont en tout semblables à l'ouvrage avancé de Benne et ont la même origine (Voir la coupe C).

Les trois colliés des Césarines ont toutes, dans leur état actuel en forme de petites collines, un aspect identique, qui ferait croire au premier abord qu'elles ne diffèrent pas de construction et qu'elles remontent à la même époque. Mais si, au lieu de baser ses appréciations sur un simple examen *de visu*, on les étudie avec le secours de la pioche, on acquiert bientôt la certitude que ces travaux de castramétation appartiennent à des époques différentes que séparent de longs siècles, et qu'ils ne sont pas l'œuvre d'un même peuple.

Aussi, si nous avons pu affirmer, en toute assurance, que la grande muraille du Cayla est gauloise, nous n'hésitons pas non plus à déclarer que les retranchements de Benne et du Caussenit sont des ouvrages du haut moyen âge et qu'ils datent de la même époque que les fortifications en maçonnerie du Cayla et du Sirieys.

Les espaces de terrain, dont les retranchements de Benne et du Caussenit défendent l'approche, ont été habités dans les temps les plus reculés, ainsi que l'attestent de nombreux monuments funéraires. Les hauteurs du Causse renferment plusieurs dolmens, dont quelques-uns ont des proportions considérables. Le plateau du Caussenit est, pour ainsi dire, couvert de tumulus et de dolmens ; on dirait une vaste nécropole.

Presque tous ces monuments ont été fouillés il y a une quarantaine d'années.

Les conclusions particulières à tirer de ce qui précède, en ce qui concerne le camp des Césarines, sont celles-ci : 1° que le camp est d'origine gauloise; que cette position a été primitivement un oppidum occupé en temps de guerre et vide en temps de paix; que cet oppidum ou camp retranché ne comprenait que le plateau du rocher du Cayla; qu'il était défendu par la grande muraille de la Col du Cayla d'abord, ensuite par les ouvrages de la seconde enceinte que marquent les pierres dressées et en troisième lieu par les gros blocs de rochers rangés sur la corniche ; 2° qu'à une époque relativement plus récente, cette position remarquable a été habitée par une population nombreuse qui en a grandement élargi les limites primitives; que les fortifications du Cayla et du Sirieys, ainsi que les retranchements de Benne et du Caussenit, ont été élevés à cette époque; que cette dernière occupation, de même que les ouvrages de défense qui s'y rattachent, paraissent être antérieurs au xᵉ siècle.

A un point de vue plus général, des recherches auxquelles nous nous sommes livré sur les travaux de défense élevés par les Gaulois dans le département du Lot, des

découvertes et des constatations qui en ont été la conséquence, nous croyons être autorisé à en déduire cette autre conclusion, que ces ouvrages nous révèlent trois époques distinctes, marquées chacune par un progrès accompli dans l'art des fortifications chez ce peuple. La première époque comprend ces travaux tout à fait primitifs consistant en un simple fossé ou en un de ces murs rustiques qui en ceignaient les premières stations humaines, dont on voit de nombreux restes sur les points culminants de nos plateaux calcaires. La seconde embrasse le temps pendant lequel on édifia des remparts dans le genre de celui des Césarines. La troisième enfin est caractérisée par ces belles et solides murailles avec interposition de cadres de charpente que César a décrites dans ses *Commentaires*, et dont nous avons retrouvé les restes intéressants à Murcens et à l'Impernal.

Cahors, 15 octobre 1877.

E. CASTAGNÉ,

Ancien agent-voyer d'arrondissement, officier d'Académie, membre correspondant de la Commission de la topographie des Gaules, membre de la Société française d'Archéologie, etc. etc.

---

avers A de la Col du Cayla.

N

SOUILLAC, LE VIGAN ET GOURDON

Samedi 11 et dimanche 12 août.

Nous arrivons à Souillac le samedi, bien après le coucher du soleil, en long retard sur l'itinéraire fixé par le programme. La longue visite de l'*Uxellodunum* du Puy-d'Issolud, précédée d'une halte réconfortante et imprévue à Saint-Denis, était la cause de cette infraction à notre exactitude accoutumée; car l'exactitude doit être aussi la politesse des excursionnistes.

Il y avait quatre-vingt-dix ans, moins deux mois et deux jours, qu'un voyageur anglais d'un nom illustre, Arthur Young, qui parcourut, à cheval, la France en tous sens, pour l'étudier au point de vue agronomique, mettait pied à terre à Souillac. Par égard pour les maîtres et maîtresses d'hôtel du lieu, contre lesquels nous n'avons pas de griefs sérieux, nous ne rapporterons pas la boutade humouristique, pittoresque et repoussante, par laquelle ce délicat observateur a noté son séjour dans cette ville, tout en vantant la beauté de son site et les avantages de son fertile territoire. Nous préférons renvoyer le lecteur au passage en question (1), en constatant un progrès relatif dans les détails

(1) *Voyage en France pendant les années* 1787-88, par Arthur Young. Traduction par Lesage, 1860. Tome Ier, p. 30.

ethnographiques qui soulevaient l'indignation de notre auteur.

Nous sommes donc privés de la belle vue qu'offre, à leur arrivée, aux voyageurs moins attardés la position de Souillac aux bords de la petite rivière la Bozère, dans la magnifique plaine de la Dordogne. Mais pour nous dédommager de ce mécompte, à peine débarqués, nous nous empressons de répondre à la courtoisie de MM. les membres du Cercle de la Ville, qui avaient bien voulu nous dépêcher, le matin même, à Saint-Denis, deux ambassadeurs, pour nous convier à nous réunir, le soir, dans leurs salons hospitaliers. La réception que nous avons trouvée à ce rendez-vous était on ne peut plus cordiale et affable. Que ces messieurs en reçoivent ici tous nos remerciements.

Le sujet d'attraction de Souillac, pour les archéologues, est, comme chacun sait, son église, dédiée à la Mère de Dieu, ancienne abbatiale d'un monastère de Bénédictins, qui, au XVIIe siècle, embrassa la congrégation de Saint-Maur. Une vague tradition fait honneur de la fondation de ce monastère à saint Éloy, évêque de Noyon, reconnu comme fondateur incontesté de l'abbaye de Solignac, en Limousin. Toutefois, le monastère de Souillac aurait été restauré sous Louis le Pieux, en 806. Le *Gallia christiana* rapporte cette origine d'après Jean de Vidal, historien des évêques de Cahors. L'abbé de Fouillac et Dominici, historiens du Quercy, au XVIIe siècle, ont répété cette tradition, qui n'a jamais été appuyée sur aucune preuve sérieuse.

Mais le *Gallia christiana* ajoute qu'il est plus probable que l'abbaye de Souillac aurait été fondée par Gérault de Saint-Céré, abbé d'Aurillac, vers 962, en raison de ce que le domaine de Souillac, qui faisait partie de la viguérie de Cazillac, fut donné par Frotard, vicomte de Turenne,

en 930, au monastère d'Aurillac, et que l'abbé Gérault de Saint-Céré imprima un développement fort considérable au gouvernement de son abbaye. M. Longnon, dans sa récente publication du *Pouillé* du diocèse de Cahors, signale la charte de cette donation, rapportée par Justel aux pièces justificatives de l'*Histoire généalogique de la maison de Turenne* (1645), et donnée depuis par le *Gallia christiana*. Cette charte, comme le fait observer M. Longnon, est en pleine contradiction avec l'assertion de l'historien des évêques de Cahors.

Les grands dictionnaires historiques et géographiques de Corneille, de Lamartinière, de Moreri, avaient déjà reproduit ces deux origines. Le *Dictionnaire de la Gaule* de l'abbé d'Expilly, qui rapporte également les notices des deux précédents, ajoute : « C'est une des belles maisons de l'ordre de Saint-Benoît. L'église est faite en coupe et n'est pas bien claire. »

Voilà, certes, une description architectonique à laquelle on ne s'attendait guère, et si nous en citons la seconde partie, c'est que nous espérons qu'elle nous servira d'excuse auprès du lecteur pour les inexactitudes que nous pourrions avoir commises en examinant certaines parties de l'édifice. *Coupe* est ici pour *coupole*. Ces deux mots, pour les architectes classiques, étaient synonymes. Cela est expliqué dans le *Dictionnaire d'architecture*, de Quatremère de Quincy, où il est longuement parlé des coupoles romaines et byzantines, italiennes et françaises, anciennes et modernes, sans qu'il y ait le moindre mot sur les coupoles de Saint-Front de Périgueux et sur leurs dérivées, dont l'auteur paraît avoir complétement ignoré l'existence.

Du reste, les observations que nous venons de rapporter n'ont rien de plus imprévu que l'opinion de Cathala

Coture, qui dit dans son *Histoire du Quercy*, l. I, ch. VI (1), que les coupoles de Cahors sont un ouvrage des Romains. Un peu plus tard, les coupoles de Souillac ont été attribuées au VIIe siècle par M. Chaudruc de Crazannes, comme on peut le voir dans le premier numéro de la première année, 1834, du *Bulletin monumental*, entièrement consacré à une revue des principaux monuments du département du Lot par cet archéologue du Quercy.

Il était temps que l'éminent et regretté Félix de Verneilh vînt dissiper ces ténèbres, et mettre en lumière dans son magnifique ouvrage, l'*Architecture byzantine en France*, l'origine des monuments à coupoles de l'Aquitaine, qui forment cette famille architectonique dont Saint-Front de Périgueux est le point de départ, et qui compte Souillac pour l'un de ses membres les plus importants, ainsi que la cathédrale de Cahors et l'église de Solignac, dont nous citions le nom tout à l'heure.

Mais quelle que soit l'époque de la fondation de l'abbaye de Souillac, l'église actuelle n'a rien à nous offrir qui se rapporte à ces temps obscurs. C'est un édifice qui nous met en présence du XIIe siècle. Il n'est abordable que par le côté nord ou par le chœur, situé à l'est. Les autres côtés sont contigus à des terrains ou à des bâtiments, qui proviennent de l'ancienne abbaye et appartiennent aujourd'hui à l'administration des tabacs. Sur la façade, à l'ouest, est appliquée une tour carrée sans caractère qui formait porche au rez-de-chaussée. Ce porche aujourd'hui contient la sacristie, et tout le reste de la tour n'appartient plus en propriété à l'église. En somme, l'extérieur de l'édifice est d'une grande simplicité, ajoutons même passablement maussade. Ce n'est pas le même parti pris d'ornementa-

(1) Cité par Calvet.

tion qu'à Solignac, où l'on trouve sur les murs deux étages d'arcatures trilobées portées sur des pilastres ou des consoles sculptées. Ici, à la nef, c'est un mur uni, divisé en deux travées par un gros pilier carré, qui n'a d'autre fonction que de faire résistance à la poussée des grands arcs intérieurs.

Chaque travée est percée de deux fenêtres cintrées, munies de deux pieds-droits qui se prolongent aussi en archivoltes et dont les angles sont évidés en demi-ronds. Le second, seul, de ces demi-ronds est garni d'un tore qui forme colonnette. Une petite porte sans caractère a été ouverte au bas de la première travée. Une autre porte est aussi pratiquée dans le mur ouest du transsept nord, éclairé par des fenêtres cintrées, ouvertes dans le haut des murs. Des piliers sont appliqués aux contre-forts sur les angles du transsept. A l'est, apparaissent les absidioles du chœur et du transsept, qui constituent, à l'extérieur, la partie la plus mouvementée et la plus intéressante de l'édifice.

Trois absidioles, dont une centrale et deux latérales, se détachent sur le pourtour du chœur et sur chaque mur oriental du transsept. Cependant l'absidiole du transsept sud est entièrement cachée par les constructions voisines, anciennes dépendances de l'abbaye, qui défigurent l'église sur tout le côté sud.

La région absidale de l'édifice a été considérablement restaurée par la Commission des monuments historiques. L'absidiole latérale nord a même été entièrement rétablie, car auparavant elle n'était qu'indiquée par les arrachements de ses murs. On peut se rendre compte de cet état en examinant, à défaut d'autres, le dessin de cette église donnée par le baron Taylor, dans son *Voyage pittoresque de la France*, tom. II.

Toutes ces absidioles sont polygonales, éclairées par une seule fenêtre centrale. L'absidiole du milieu et celle des transsepts portent, à leurs angles, des colonnettes à chapiteaux unis qui soutiennent les arcatures appliquées sur leurs faces. Ces colonnettes reposent sur un vigoureux soubassement à moulures, qui sert de base à tout le pourtour du chœur. Toutefois, les absidioles latérales du chœur sont dépourvues de ces colonnettes.

Le mur arrondi du chœur qui s'élève au-dessus des absidioles, d'un effet assez lourd, est percé d'une rangée de six fenêtres cintrées avec archivolte rectangulaire. Au-dessus, circule une corniche saillante, et, en retraite, s'élève un dernier étage de couronnement percé aussi de fenêtres cintrées, qui éclairent la galerie des combles.

La tour qui domine l'intertranssept, à moitié cachée par la charpente, semble attendre qu'une restauration intelligente la rétablisse dans son ancien état et lui rende l'aspect imposant qu'en retirerait l'édifice. Mais il est à croire qu'elle gardera encore longtemps le petit tourillon coiffé d'une toiture conique, qui émerge au sommet et qui figure dans la vue de l'abbaye que donne le *Monasticum Gallicanum*.

Mais pénétrons à l'intérieur où se trouve concentré tout l'intérêt du monument. Un plan en croix latine, des voûtes byzantines avec coupoles sur pendentifs, une ornementation romane, comme à Angoulême, comme à Solignac, tel est l'aspect caractéristique sous lequel se présente, de prime-abord, l'église de Souillac.

La longueur intérieure de la nef mesure 55 mètres, sa largeur 14 mètres, et l'axe longitunal du transsept 33 mètres.

La simplicité de la nef, beaucoup moins riche qu'à Solignac est rachetée par une certaine élégance, une heu-

reuse harmonie de proportions, qui reposent et charment la vue du visiteur. La nef proprement dite, comprend deux travées séparées par les gros piliers carrés, qui supportent les grands arcs des voûtes. Sur les murs latéraux, à chaque travée, sont appliqués deux piliers carrés plus petits, qui portent trois arcatures en tiers-point. Les chapiteaux de ces piliers consistent, pour les trois premiers, du côté nord, en deux ou trois moulures chargées d'une légère baguette, et pour les autres en un simple demi-rond.

Les arcatures portées sur ces piliers ne remplissent pas seulement l'office de décoration; elles servent aussi à porter la galerie de circulation, qui règne le long de la nef en pénétrant les gros piliers.

Les deux fenêtres que nous avons déjà signalées à l'extérieur, apparaissent à chaque travée, au nord et au sud, dans le mur qui s'élève au-dessus de cette galerie. Au nord les quatre fenêtres sont semblables. Leur embrasure est précédée de deux archivoltes et pieds-droits, dont les angles antérieurs sont creusés en demi-ronds. Une forte nervure, formant colonnette avec chapiteau, garnit le second de ces demi-ronds et se prolonge dans son cintre. Les quatre fenêtres du sud sont aussi décorées de deux archivoltes et de deux pieds-droits dont le premier, seul, est évidé en demi-cercle. Le second est rectangulaire et contient également une nervure à chapiteau qui forme colonnette.

Au-dessus des fenêtres s'étendent les grands arcs appliqués aux murs latéraux et appuyés sur les gros piliers de la nef. Ils déterminent, avec les grands arcs doubleaux jetés sur la nef, le carré dont les angles sont rachetés par des pendentifs ou triangles concaves, pour établir la base circulaire des coupoles qui couvrent les travées de la nef. Notons que tous ces grands arcs sont en ogive, comme

on les voit aussi à Solignac, comme ont les voyait à Saint-Front de Périgueux, avant sa reconstruction actuelle.

Une corniche, portée sur une série de consoles d'un effet très-décoratif, couronne cette base circulaire sur laquelle règne, entre la corniche et la naissance des coupoles, une plate-forme large de plus d'un mètre. Une baie pratiquée au nord et au sud, au bas de la coupole, donne accès à cette plate-forme. Le diamètre des coupoles mesure de 10 à 11 mètres et leur forme intérieure est celle d'une calotte sphéroïdale un peu surbaissée.

M. Viollet-le-Duc signale une modification apportée dans la construction des coupoles de Souillac, depuis la construction de celles de Saint-Front de Périgueux. « A Saint-Front, dit-il, les arcs-doubleaux sont peu épais et leurs faces sont verticales; les pendentifs ne commencent à prendre leur courbure que sur l'extrados de ces arcs. Bientôt cependant les constructeurs pensèrent, non sans raison, que ces arcs-doubleaux, supportant une charge énorme, il était nécessaire de donner à leurs claveaux plus de queue; mais pour ne pas élever démesurément les pendentifs ou pour ne pas leur donner une trop forte inclinaison, ils firent participer les claveaux de ces arcs-doubleaux au premier sphéroïde. Puis, embarrassés de savoir comment arranger les sommiers des deux arcs-doubleaux sur l'angle saillant de la pile, ils voulurent les dégager l'un de l'autre le plus tôt possible ; à cet effet, ils abaissèrent les centres de ces arcs-doubleaux au-dessous du niveau de leur naissance, et inclinèrent ainsi leur courbe dès les sommiers. Dans l'église de Souillac les architectes ont déjà adopté ces modifications. » (*Dictionnaire d'archit.*, mot *coupole*.)

Rappelons que la cathédrale d'Angoulême, grand monument à coupoles de la même famille et dont la construc-

tion remonte à 1120, montre aussi cette même particularité; la courbure des pendentifs participe des faces latérales des grands arcs.

A Souillac, la coupole centrale, à l'intersection du transsept, portée également sur pendentifs, et plus surélevée que celle de la nef, présente une forme légèrement ovoïde. Les quatre grands arcs qui la supportent, appuyés sur les quatre piliers du centre, sont tous aigus, et les deux du côté du transsept sont renforcés d'un sous-arc, qui repose sur des colonnes appliquées aux piliers. Les transsepts sont voûtés en berceau et leurs murs au nord, au sud et à l'ouest, sont ornés de deux arcatures retombant sur des piliers d'angle et un pilier central.

Près du grand pilier, situé au nord du chœur, se trouve la porte de l'escalier qui conduit au-dessus des coupoles. Dans l'état actuel leur extrados sert d'appui à la charpente; il est formé d'un épais blocage, cimenté à la chaux, sans aucune trace de revêtement de pierres taillées. Il est difficile d'admettre que ces coupoles aient été destinées à être apparentes, sans charpente. Cependant le tambour de la coupole centrale est appareillé avec soin et a toujours dû être visible.

Nous avons déjà vu qu'une absidiole centrale à cinq côtés, et deux absidioles latérales, éclairées chacune par une fenêtre, s'ouvrent sur le chœur. Les absidioles du transsept, également pentagonales, s'ouvrent sur chaque bras par un arc aigu porté sur colonnes engagées. Les deux absidioles latérales du chœur sont séparées de l'absidiole centrale par une travée courbe, flanquée de deux colonnes, et percée d'une fenêtre cintrée sous l'arcature que portent ces colonnes. Entre ces absides latérales et les piliers qui portent le grand arc du chœur s'étend une travée droite, divisée par des colonnes en deux arcatures étroites et ogivales.

La plus rapprochée des absidioles contient aussi une fenêtre à plein-cintre ébrasée, sans colonnettes. Au-dessus de l'ouverture des absidioles apparait dans le mur circulaire du chœur la rangée de fenêtres à profondes embrasures déjà signalées à l'extérieur.

Dans toute cette partie de l'édifice, chœur et transsepts, une ornementation dans le style du XIIe siècle, contraste heureusement avec la nudité des murs latéraux de la nef. Ainsi, les chapiteaux des colonnes engagées sur les piliers du centre présentent des corbeilles formées, soit de deux rangs de feuilles plates, soit d'oiseaux hiératiques, et de griffons affrontés. Aux grands chapiteaux des chapelles du transsept ce sont des feuillages et des fruits. Dans le chœur, parmi les plus caractéristiques, citons ceux où l'on voit deux personnages bizarres, accroupis, enlacés par des rinceaux; un homme entre deux lions qu'il tient par la gueule; des oiseaux de proie attaqués par des colombes; un personnage nu, debout, domptant des monstres ailés, et enfin, près de l'absidiole de gauche, un chapiteau représentant une Annonciation et une femme qui file.

Les murs du chœur ont reçu dans ces derniers temps des peintures murales, qui sont moins en désaccord avec l'architecture que celles qui ont eu la prétention d'orner ses voûtes et la coupole centrale. Hélas! d'où viennent donc, à la voûte du chœur, tous ces personnages assemblés en demi-cercle, assis sur ces siéges et sous ces dais gothiques fleuris comme en plein XVe siècle? Et à la coupole centrale, que font tout ces personnages aériens, égarés sous un ciel jaune, à travers des nuages roses? Toute cette décoration, purement fantaisiste, d'un style théâtral, serait à la rigueur excusable si l'édifice qu'elle défigure n'était pas mis sous la protection que devrait lui assurer sa qualité de monument historique. Cette protection, si elle

n'est illusoire, comme on serait ici en droit de le demander, ne s'étendrait-elle donc qu'à l'architecture, à la structure du monument, sans se préoccuper des dangers que peuvent faire courir à ces surfaces des décorations laissées à l'arbitraire d'initiatives inintelligentes? L'intervention de la Commission officielle sera-t-elle donc indispensable pour statuer sur une simple réparation, ou sur une modification justifiées par un besoin réel, pendant qu'il sera loisible à une autorité locale, ou à une individualité particulière, d'altérer la physionomie caractéristique de l'édifice par l'application d'un décor extravagant, sous prétexte qu'il n'atteindra pas en elles-mêmes les formes architecturales? Si telle est la doctrine, on conviendra au moins qu'elle peut paraître étrange.

Quoique la sculpture décorative ait été traitée dans l'église de Souillac, surtout dans la nef, avec une grande sobriété, elle n'en a pas moins produit une œuvre isolée éminemment remarquable et originale, sur le mur de l'ouest, à l'intérieur, au-dessus et à côté de la porte principale.

Une grande arcature en ogive occupe le milieu de ce mur et repose sur deux piliers qui lui sont appliqués. Dans la partie inférieure de l'arcature s'ouvre la porte ogivale flanquée de deux pilastres.

Sur celui de droite se détache en relief la figure en pied du prophète Isaïe, dont le nom ISAIAS est écrit au-dessus de sa tête en caractères du XIIᵉ siècle. Le visage, le mouvement des jambes, le geste des bras, les draperies agitées, la barbe ondoyante divisée en longues mèches, tout caractérise le type consacré du prophète. Il tient à la main une banderole sur laquelle on aperçoit quelques traces illisibles d'une inscription. Isaïe a prophétisé la naissance du Christ *qui sera conçu et enfanté d'une vierge*, et ce fait

explique la présence de ce prophète à l'entrée d'une église consacrée à la Vierge Marie.

Sur l'autre pilastre, à gauche, un autre personnage, vêtu d'une robe, d'une physionomie plus calme que le précédent, a été pris pour Jérémie, pour satisfaire sans doute au besoin de donner à Isaïe un pendant symétrique choisi parmi les prophètes. Mais de même que l'artiste a mis le nom d'Isaïe, près de ce dernier, il a pris soin aussi de graver celui de OSEP auprès de son autre personnage. C'est donc, non pas un prophète, mais un patriarche, le patriarche Joseph, loué comme tel par l'auteur de l'Ecclésiastique, que l'artiste a figuré en pendant à Isaïe. Peut-être aussi a-t-il voulu, par ce choix, exprimer une allusion au futur Joseph, l'époux mystique de la Vierge, la patronne de l'église (1).

Dans la partie supérieure de l'arcature, au-dessus de l'arc ogival de la porte, s'étale un sujet d'une complication animée, encadré dans le haut par un arc surbaissé à moulures, et sur les deux côtés par deux personnages assis sur des trônes. Dans celui de droite on reconnaît saint Pierre. De la main droite il tient la clef sur sa poitrine, et de l'autre un livre appuyé sur ses genoux. Ses pieds nus reposent sur des oiseaux à têtes monstrueuses.

(1) Dans l'esprit du sculpteur, interprète à son époque de croyances reposant sur des textes que l'érudition et la critique ecclésiastiques n'avaient pas encore reconnus comme apocryphes, le patriarche Joseph pouvait aussi se trouver là, à l'entrée de l'église dédiée à la Mère de Dieu, au même titre que le prophète Isaïe, en raison de la prophétie que Joseph, dans le testament des douze Patriarches, fait de la sainte Vierge, qui sera, dit-il, de la tribu de Juda et de Lévi et qui donnera naissance à l'Agneau de Dieu. Dom Calmet. *Dict. de la Bible.*

Le second personnage a été pris pour saint Paul (1); mais il tient de la main droite une crosse qui n'est pas l'attribut habituel de cet apôtre, et de l'autre main un livre appuyé sur ses genoux. Ses pieds ne sont pas nus, comme le sont ordinairement ceux des apôtres. Le haut de son corps est vêtu d'une sorte de robe collante et boutonnée, ressemblant à une soutane. Selon toute apparence, ce personnage est l'évêque ou l'abbé fondateur du monastère.

Lorsque les visiteurs arrivent en présence de ce bas-relief, ils sont d'autant plus déconcertés qu'ils s'attendent à trouver, comme le leur ont appris l'*Architecture byzantine* (2) et une notice de M. le baron Jules de Verneilh (3), un jugement dernier traité d'une façon inusitée et présidé par saint Pierre et saint Paul.

Elle serait bien inusitée, en effet, cette représentation du jugement dernier, si c'en était une, car il n'y aurait ni Christ pour juger, ni élus, ni damnés.

Vers le centre de la composition, un personnage est couché; il sommeille, et paraît avoir la vision figurée dans les deux groupes qui se trouvent au-dessous de lui. A droite, le démon à tête humaine et hideuse, le milieu du corps tout velu, est aux prises avec un personnage qu'à son costume on peut prendre pour celui qui est couché au-dessus. Ils soutiennent une lutte vigoureuse dont le sujet est une colonne torse, placée entre eux deux, et qui supporte un édifice formé d'une nef et d'une tour. Le démon cherche à renverser et à arracher la colonne des mains de l'autre personnage. Celui-ci la serre étroitement

(1) Baron Taylor. — *Voy. pitt. de l'ancienne France.*

(2) L'*Architecture byzantine en France*, par Félix de Verneilh, p. 263.

(3) *Bulletin Monumental,* 1865, p. 590.

dans ses bras et l'esprit du mal essaie en même temps de le frapper avec une arme en forme de coutelas.

A gauche de ce groupe, le démon et l'homme à la robe sont encore en présence. Ce dernier est assis et regarde froidement le diable, qui est debout et fait comme un mouvement en arrière, à la vue d'un philactère ou d'un volumen que lui présente le saint homme. Évidemment le diable en est pour ses frais dans son entreprise ténébreuse et la victoire reste au défenseur de la bonne cause.

Peut-on voir dans cette scène un de ces faits légendaires si fréquents, vers le XIIe siècle, dans l'histoire des fondations de certaines églises et d'autres édifices, où un pacte conclu entre le diable et le fondateur joue le rôle principal, sauf plus tard au fondateur à mystifier en bonne forme l'esprit du mal par une pieuse fraude !

C'est par une interprétation de ce genre que l'un de nos confrères, M. G. Vallier, propose d'expliquer ce drame démonographique. Assurément, il est sur la voie, s'il n'arrive exactement au but. Sans chercher à pénétrer jusqu'au fond le sens caché de cette imagerie de pierre, contentons-nous d'y voir le souvenir d'un fait relatif à la fondation de l'église ou du monastère, entravée par des obstacles que suscite l'esprit infernal, et que surmontent l'énergie et l'habileté du pieux fondateur, assisté par la milice céleste figurée sous forme d'anges, dans le haut du tableau.

L'interprétation, qui a vu un jugement dernier dans cette composition, en a retrouvé la suite sur le pilier situé à droite de la porte. Mais est-il possible de voir la moindre corrélation entre le sujet que nous venons d'examiner et les sculptures qui couvrent les trois faces de ce pilier, complétement séparé du sujet précédent? Nous ne le pensons pas.

Les angles du pilier sont bordés d'un tore, disposé en séries de segments concaves. Sur la face antérieure se déve-

loppe, à travers un profond fouillis, un pêle-mêle savamment enchevêtré, de griffons, d'oiseaux monstrueux, de chiens, des truies, de têtes d'hommes qui s'enlacent, se croisent et se mordent comme dans un affreux cauchemar.

Sur le côté droit, un groupe de deux personnages est répété trois fois dans la hauteur du pilier. Ces deux personnages, dont l'un porte une figure juvénile, sont vêtus tous les deux d'une robe, ou plutôt d'une sorte de jupon à plis légers. Ils s'étreignent mutuellement dans une lutte acharnée, où, tantôt l'un, tantôt l'autre, semble être le plus fort. Il est très-vraisemblable que cette scène, comme du reste l'interprète le *Voyage pittoresque de l'ancienne France*, représente la lutte de Jacob contre l'ange, sur les bords du torrent de Jabok. « Et il parut en même temps un homme qui lutta contre lui jusqu'au matin. » (Genèse XXXII, 24.) Ainsi la lutte fut longue, et c'est ce qu'a voulu exprimer l'artiste en la répétant trois fois dans trois phases différentes, quoique peu variées.

Un sujet biblique couvre aussi l'autre face du pilier, du côté de la porte. C'est le sacrifice d'Abraham figuré en trois zones. En bas, le bûcher est allumé et près de lui un enfant couché semble attiser le feu, pendant qu'il est retenu par le bras d'un corps invisible. Au-dessus Abraham, armé du glaive, s'apprête à immoler Isaac, et, dans le haut, apparaissent l'Ange et l'Agneau traditionnels, placés verticalement.

Le pilier situé à gauche de la porte n'a reçu de sculptures, dans sa partie supérieure, que sur une hauteur d'environ $0^{m}30$. On y voit aussi, comme sur la face de l'autre pilier, un commencement de pêle-mêle d'animaux monstrueux.

Quoi qu'il en soit du vrai sens et de la moralité de ces compositions, leur ensemble, par leur originalité et la

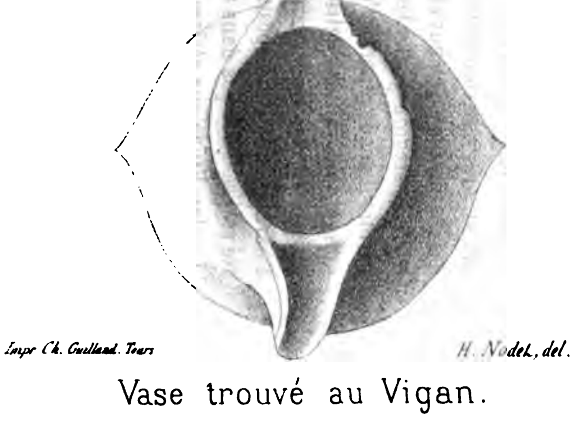
verve de leur exécution, forme une page de la sculpture du XIIe siècle des plus dignes de l'étude des archéologues.

Quant à l'influence artistique qui aurait inspiré la composition du pilier, avec ces enlacements hybrides et ses fouillis de monstres, n'est-ce pas aller la chercher trop loin que de la faire venir des Hindous et des Scandinaves, comme l'a fait l'éminent auteur du *Dictionnaire raisonné d'architecture* ? L'école de sculpture qui avait, au XIIe siècle, son centre à Toulouse et qui a produit l'admirable portail de Moissac, doit revendiquer les bas-reliefs de Souillac pour l'un de ses rayonnements les plus caractéristiques. Des rapports de parenté intime entre Souillac et Moissac qui, du reste, dépendaient du même diocèse, ne sauraient être méconnus. Les démons de Souillac et ceux du porche de Moissac, ont un air de famille significatif. Les deux prophètes Isaïe, à l'une et à l'autre église, présentent une analogie de traits et d'attitudes qui indiquent la même origine, et les lions enlacés du trumeau de Moissac rappelent singulièrement l'amalgame des monstres de Souillac.

Chercherons-nous à établir l'époque de construction du monument que nous venons d'examiner. Nous n'avons que le caractère de son architecture pour nous guider. La modification de structure signalée comme à la cathédrale d'Angoulême, dans la participation des faces latérales des grands arcs à la concavité des pendentifs, l'ornementation des chapiteaux du chœur et des transsepts, certaines formes ogivales accompagnant les formes romanes, tout ne nous permet-il pas de reporter l'édifice à la moitié du XIIe siècle?

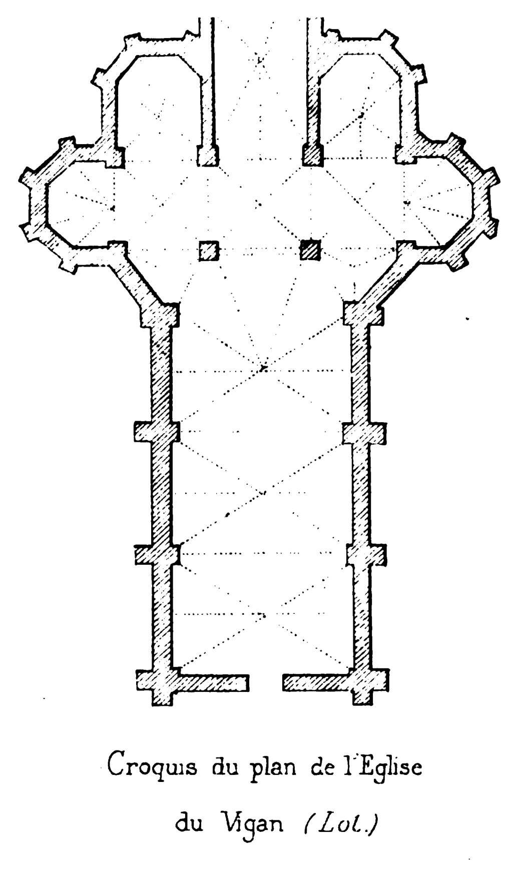
Avant de quitter l'église de Souillac, jetons encore un coup d'œil d'ensemble sur son intérieur et admirons toute l'harmonie de ses dispositions, nef, chœur et transsepts. Ne réalise-t-elle pas dans toute sa plénitude le type idéal du plan liturgique réclamé par le développement des céré-





Impr Ch. Guilland. Tours — *H. Nodet, del.*

Vase trouvé au Vigan.



Croquis du plan de l'Eglise du Vigan *(Lot.)*

monies du culte? Par une exception fort rare aujourd'hui, l'autel moderne est presque à sa vraie place, presque au centre, à l'intersection de la nef et du transsept, sous la grande coupole qui lui sert de ciborium ; de là, il est vu de tous les points ; il commande à toutes les parties de l'édifice qui a été bâti pour lui. Il est là, conforme à la prescription du *Rational* de Guillaume Durand, qui veut que l'autel soit placé dans l'église, comme le cœur dans le corps de l'homme.

Nous avons cependant entendu dire que cet autel était menacé d'être déplacé, sous prétexte qu'il cachait le prêtre officiant à la vue des fidèles rangés au fond du sanctuaire. Pourquoi aussi avoir établi à grands frais un autel à gradins, à surélévation encombrante, et qui n'est pas plus, là, à sa place, que les peintures soi-disant gothiques qui sont à la voûte du chœur? Si l'on eût mis un autel du XIIe siècle, à table unie, en rapport avec l'architecture, l'inconvénient dont on se plaint ne se produirait pas et tout serait pour le mieux.

Les bâtiments de l'ancienne abbaye, comme nous l'avons déjà dit, dépendent aujourd'hui de l'administration des tabacs. Ils datent en grande partie de la reconstruction du XVIIIe siècle et l'escalier principal, seul, présente quelque intérêt.

M. Albert Lenoir, dans son *Architecture monastique*, fait ressortir la particularité qu'offrait la forme de la première enceinte de l'abbaye de Souillac dont il donne un ancien plan sans en indiquer l'origine. Elle était circulaire, comme le représente la vue du *Monasticum Gallicanum*. « Ces formes symboliques étaient rares et avaient pour but de rappeler l'éternité, comme celles de quelques cimetières d'Italie qui sont enceints par un cercle. Le monastère d'Abington, en Angleterre, était aussi circulaire à l'origine,

et par une raison analogue, l'abbaye de Centula, fondée sous Charlemagne, était construite sur une forme triangulaire en l'honneur de la sainte Trinité. » (*Architecture monastique*, t. I, p. 50.)

La route de Souillac à Gourdon est longue, et il fallait dans la journée remplir nos devoirs envers cette dernière ville, sans manquer un arrêt au Vigan. Donc à dix heures du matin, le 9, s'exécutait le départ de Souillac dans l'ordre accoutumé.

Le Vigan est un gros bourg agréablement situé dans une belle vallée, et son église doit réclamer la visite de tout archéologue qui passe de ce côté. M. le curé a bien voulu nous en faire les honneurs avec la meilleure grâce. Cette église est une ancienne collégiale reconstruite depuis l'origine de son chapitre. Le Vigan, au IXe siècle, se nommait Carbanacum et possédait déjà un petit monastère (Cellula), dans lequel sainte Charité était ensevelie; « mais non suivant son mérite (*non sub ordine prout decebat venerari*). » C'est du moins ce que constate un acte datant de 892 à 896, et relatif à la dotation de cette église, par Gausbert, évêque de Cahors.

« Sous le pontificat de Grégoire VII (1073-1085), l'évêque de Cahors, Gérard II, donna l'église de Carbannac qui s'appelait déjà le Vigan aux clercs de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse, afin qu'ils y vécussent selon les règles de saint Augustin et de saint Jérôme. Ce même Gérard, ou son successeur du même nom, érigea le Vigan en doyenné (1). » En 1143, Pierre, archevêque de Bourges, confirma le chapitre du Vigan dans la possession des églises de Gourdon, de Saint-Hilaire, de Masclat et de Saint-Étienne de Genouilhac. En 1309, Raymond II Pau-

(1) Longnon. *Pouillé du diocèse de Cahors.*

chelle, évêque de Cahors, ordonna qu'après la mort de Raymond de Salvières, prieur du Vigan, les évêques de Cahors seraient seuls prieurs de cette église (1).

C'est à la suite de cette décision que l'église actuelle aura sans doute été rebâtie. Son style du moins permet de le supposer.

Le monument se présente sous l'aspect imposant d'une haute nef enserrée par de puissants contre-forts, et percée de fenêtres où le XIVe siècle se montre vigoureusement accusé. L'intérieur offre un plan d'une forme inusitée, mais cependant d'un heureux effet, qui semble donner une élégante profondeur à l'édifice. D'abord c'est une nef unique, formée de trois travées à voûtes élancées, portées sur nervures; puis un transsept. Mais la troisième travée, vers le milieu de ses murs latéraux, va en s'évasant pour se joindre au transsept. Trois absides parallèles, à fond polygonal, juxtaposées à l'est, font face à la largeur de cette travée. Deux piliers s'élèvent pour soutenir les voûtes, à droite et à gauche de l'axe central de la nef, sur l'alignement du mur occidental du transsept et sur celui des côtés parallèles de l'abside centrale. Deux autres absides, moins profondes que les précédentes, occupent les extrémités orientales de chaque bras du transsept. Le

(1) « Provide ergo volumus, statuimus et etiam ordinamus de communi consensu prædicto auctoritate nostra, et potestate nobis tradita, quod de cætero non sit ibi Prior, sed domino Raimundo de Salviaco Priore, qui nunc est cedente et decedente, nos simus et esse debeamus Abbas, et Prælatus superior et immediatus loco Prioris qui nunc est et successores nostri qui pro tempore fuerint Episcopi Cadurcenses eo ipso quod erunt Episcopi ipso facto sint, et de jure reputentur Abbates in ipsa Ecclesia post mortem vel decessum dicti Prioris. » *Series et Acta episcoporum Cadurcensium*... auctore Guillelmo de La Croix.

plan ci-joint, relevé à la hâte, par notre confrère M. Nodet, fera mieux comprendre que tout essai de description la disposition de l'édifice et l'agencement de ses voûtes.

L'ensemble de l'église, comme nous l'avons dit, se rapporte au XIVe siècle, cependant la première travée vers l'ouest paraît avoir été ajoutée ou considérablement rémaniée au XVe.

Nous ne pouvons qu'indiquer, dans notre trop courte visite à cette intéressante église, l'importance des magnifiques vitraux qu'elle a conservés. Espérons qu'ils seront, pour quelques-uns de nos collègues du Lot, le sujet d'une étude spéciale qui ajoutera une nouvelle page à l'histoire des richesses artistiques, quelquefois trop méconnues de cette région de la France.

M. le curé du Vigan possède plusieurs poteries romaines, trouvées dans le pays, témoignage de l'ancienne origine de cette localité. Il a bien voulu nous les montrer, en permettant à M. Nodet d'en prendre des dessins, et c'est par un court examen de ces objets que nous avons terminé notre halte au Vigan.

Une heure après nous arrivions à Gourdon.

Comme l'étymologie celtique de ce nom l'indique (*Gor, Dun*, le mont des corbeaux), cette ville s'élève sur une hauteur et se trouve dominée par son église depuis la démolition de son ancien château qui occupait la partie la plus culminante du coteau.

Rues étroites et tortueuses, tel est l'aspect de la ville haute. Car il y a la haute et la basse ville. Quelques restes des anciens remparts sont encore apparents autour de la ville haute. A l'entrée de la rue principale qui remonte cette dernière, près de l'ancienne porte, on remarque une petite chapelle qui n'a rien de monumental. Nous n'en parlerions pas si elle n'occupait l'emplacement de

l'ancien grenier où les consuls de Gourdon tenaient le sel en dépôt, pour le vendre aux habitants de la ville, qui, par un privilége spécial, étaient exempts de cet impôt; ils n'avaient seulement qu'à en payer le prix de revient.

D'ailleurs, les consuls et habitants, soit dit à propos de cette exemption, paraissent avoir joui de plusieurs priviléges fort accomodants, que leur octroyait, dès le XIIIe siècle, la charte communale de cette ville : « Nous accordons, y est-il dit, aux consuls et aux habitants que ceux qui viendront aux marchés de ladite ville, qui se tiennent ordinairement le jeudi, ne puissent y être arrêtés pour dettes fiscales ou autres, ni les denrées qu'ils apportent être prises ni saisies depuis l'heure de midi du mercredi jusqu'à la même heure du vendredi suivant (1). »

Cette rue conduit vers l'église Saint-Pierre. D'anciennes maisons, depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIe, apparaissent des deux côtés, presque à chaque pas, et présentent d'inressants détails caractéristiques de ces époques. Citons surtout une maison du XIIIe siècle dont les portes et fenêtres du rez-de-chaussée ont été refaites à la Renaissance.

L'église Saint-Pierre se présente avec une façade flanquée de deux tours carrées. L'ensemble ne manque pas d'une certaine grandeur, rehaussée par un aspect militaire, car la façade entre les deux tours qui la dominent, est surmontée d'un mur crenelé reposant sur des mâchicoulis. En bas un portail à voussures ogivales est percé entre les deux tours, et au-dessus, dans le cintre, s'épanouit une belle rose accompagnée d'oculi à quatre lobes, au fond d'un cercle de voussures. Les colonnettes du portail, avec leurs chapiteaux à deux rangs de feuilles, les profils de leurs bases et des autres détails, tout caractérise

(1) A. Malte-Brun, *La France illustrée.*

une construction du XIVe siècle, moins cependant la partie fortifiée, qui date de la fin du XVe. Les feuillages font les principaux frais de l'ornementation du portail traitée avec élégance. Cependant le pilier formant contre-fort, appliqué à l'angle gauche de la tour du sud, porte un chapiteau à personnages exécuté auec beaucoup de finesse. C'est l'histoire d'Adam et d'Ève, placée là en évidence, comme un enseignement perpétuel. D'abord, la tentaticn au pied de l'arbre chargé du fruit défendu, l'expulsion du Paradis après la désobéissance, et la condamnation au travail de nos premiers pèrcs, figurée par Ève qui file la laine et Adam qui laboure la terre.

Une nef d'une ampleur harmonieuse, terminée par une abside à sept pans, forme l'intérieur de l'édifice. Une légère déviation vers le nord est visible dans son axe. Trois travées, plus une quatrième qui se prolonge sous les tours, composent cette nef. Sur la dernière travée, avant l'abside, s'ouvrent deux chapelles carrées qui forment transsept. Deux autres chapelles, comprises entre les contre-forts, s'ouvrent également sur le côté nord de la nef et une cinquième sur le côté sud, dans la deuxième travée.

De longues fenêtres à lancettes éclairent l'abside. Celle du fond est partagée par deux meneaux et les autres par un seul. Les colonnettes élancées portent des chapiteaux caractérisés par les deux rangs de crochets du XIVe siècle. Deux roses sont ajourées au-dessus des deux chapelles qui précèdent l'abside. Les voûtes croisées sur nervures, présentent à leurs clefs, dans la nef, les symboles des Évangélistes et dans l'abside l'*Agnus Dei*. Comme souvenir de l'ancienne splendeur de l'édifice, les fenêtres ont conservé de magnifiques fragments de vitraux du XIVe siècle.

A l'extérieur de l'abside, de puissants contre-forts con-

trebuttent les angles des murs. On en retrouve aussi de semblables aux angles des chapelles latérales qui forment transsepts : mais là, la construction de ces chapelles postérieures à la nef, a donné lieu à une particularité de reprise qu'il faut signaler.

Sur le mur et au bas de l'abside un premier contre-fort était appliqué; un second a été ajouté en retraite sur ce premier ; mais, de plus, il a été prolongé pour former le mur du fond oriental de la chapelle, et la fenêtre dont il est percé se trouve prise, moitié dans la maçonnerie même du contre-fort, et moitié dans son prolongement.

En somme l'église de Saint-Pierre de Gourdon est un édifice d'une importance et d'un intérêt qui justifient son classement parmi les monuments historiques. *La Statistique* de Delpont, dépourvue de détails descriptifs à son endroit, nous donne 1304 pour date de sa fondation et 1415 pour celle de son achèvement. Le style, les détails de construction s'accordent généralement avec ces époques. Le même ouvrage indique aussi les dimensions suivantes: longueur de la nef 41^{m}30, largeur 11^{m}60, hauteur des tours 34 ou 35 mètres.

Gourdon possède encore deux autres églises. L'une est celle des anciens Cordeliers et se compose d'une seule nef à quatre travées, terminée par une abside polygonale. Les nervures des voûtes retombent sur des colonnes tronquées, appliquées aux murs. A la première travée, la clef de voûte porte au centre une main bénissante et dans la bordure circulaire la date de MCCLXXXVII. Deux chapelles carrées s'ouvrent sur le côté nord dans les deux premières travées. Mais tout cela n'offre qu'un intérêt fort médiocre. Cependant les visiteurs sont amplement dédommagés par un objet d'un véritable intérêt et qui paraît dater du XIVe siècle ou du commencement du XVe. C'est une très-

curieuse cuve baptismale en pierre et circulaire. Elle est divisée sur son pourtour en arcatures trilobées qui abritent les douze apôtres présidés, au milieu, par le Christ assis, ayant saint Pierre à sa droite. Le diamètre de la cuve est de 1^m25 et sa hauteur de 0^m77. Malheureusement l'état de conservation du monument n'est pas parfait. Mais tel qu'il est, il a droit aux égards les plus sérieux pour être protégé contre de nouvelles dégradations, et il se recommande au crayon des archéologues et des dessinateurs qui résident ou qui passent à Gourdon.

Nous ne parlerons de la troisième église, dédiée à saint Siméon, que pour signaler sa belle chaire en bois, ornée de sculptures très-fouillées dans le style du XVII[e] siècle. Elle a pour support un Hercule, vêtu de la peau du lion, que l'on ne s'attendait guère à trouver en pareille fonction. Le grand panneau qui s'élève derrière la chaire représente saint François recevant les stigmates, et sur le panneau central de la chaire même on voit le Christ enseignant, accompagné de l'inscription *Spiritus super me...* A sa droite se tiennent deux saints et à sa gauche un personnage, la main appuyée sur une croix, avec un chapeau posé par terre. Dans les pendentifs placés sous ces panneaux sont figurés les Évangélistes moins saint Jean.

Dans le vallon qui s'étend au-dessous de la ville, au milieu d'un site pittoresque, s'élève l'ancien sanctuaire de Notre-Dame des Neiges, qui de tout temps a été dans le pays, l'objet d'une grande vénération. C'est au chapitre du Vigan, en 1646, qu'est due la reconstruction de la chapelle actuelle qui en a remplacé une plus petite et insuffisante pour l'affluence des pèlerins. Cependant l'édifice est d'une grande simplicité et n'a pas été achevé. Il est de forme rectangulaire. La porte de la façade est flanquée de deux colonnes ioniques qui soutiennent un fron-

ton arrondi chargé d'un écusson sans armes. La tour qui devait l'accompagner est remplacée par une charpente disgracieuse qui soutient un modeste campanile. Sur le linteau de la porte, on lit l'inscription suivante, où se trouve résumée, dans une rédaction qui ne brille pas précisément par la clarté, l'histoire de ce sanctuaire :

D. O. M. V. Q. M.

S.

SACELLULUM JAM A MULTIS SÆCULIS SIBI DICATUM PALAM ASSERVIT VIRGO DEIPARA, INSOLITOQUE NUMINE PRÆSENTIA ET COLLATIS IN CLIENTES SUPPLICES BENEFICIIS SEDEM SIBI GRATAM PROMULGAVIT ILLUSTRAVIT. AUXÈRE FIDEM MIRACULA. ET CUM DEVOTISSIMÆ PLEBIS PIETAS CATERVATIM ACCURIT UT DONET ET PETAT, VENERABILE CAPITULUM VICANENSE HANC CONSTRUI PIISSIME CURAVIT ÆDEM SACRAM, ANTIQUUM SACHARIUM HOC AMPLIORE CONCLUSIT. PRIMORDIA EQUIDEM UTRIUSQUE PARVA SED QUID OMNIPOTENTIS MATRI NON FACILE. OMNIA POTEST PER FILIUM CREDE ET ORA. ANNO REPARATÆ SALUTIS MDCXLVI.

Au Dieu Tout-Puissant et Très-Grand et à la Vierge Marie Salut.

Ce sanctuaire a été depuis de longs siècles dédié à la sainte Vierge, la mère de Dieu l'a affirmé publiquement elle-même. Et par une influence inaccoutumée, par sa présence et par des bienfaits sans nombre accordés aux prières des pèlerins, elle a fait connaître que cette demeure lui était agréable et l'a rendue célèbre. Les miracles accrurent la confiance. Et comme la dévotion

amenait ici en foule le peuple fidèle pour donner et pour demander, le vénérable chapitre du Vigan, poussé par sa piété, a fait construire cette chapelle. Il a eu soin de renfermer l'antique sanctuaire dans celui-ci bâti sur des proportions plus vastes, proportions de l'un et de l'autre bien modestes, il est vrai, mais qu'y a-t-il de difficile à la mère du Tout-Puissant? Par son fils elle peut tout, Croyez et priez.

L'an de grâce 1646.

Au-dessus d'une porte latérale un bas-relief représente une scène à quatre personnages, dont un homme et trois femmes. Nous savons que l'on croit voir communément dans ce bas-relief le miracle de Notre-Dame des Neiges arrivé au IVe siècle à Rome, sous le pape Libère, sur l'emplacement où s'élève la basilique Libérienne, plus connue sous le nom de Sainte-Marie-Majeure. Dans cette interprétation « le pape Libère est au milieu du tableau ayant à sa gauche son porte-croix. A sa droite la matrone Patricia lit au Souverain Pontife, en présence de son époux, la donation qu'ils font d'un commun accord de tous leurs biens à la sainte Vierge ». *Article anonyme du journal Le Gourdonnais du* 4 *août* 1877.

Malheureusement il nous a été impossible de reconnaître dans le bas-relief en question le sujet que nous venons de rapporter, malgré tout le désir que nous aurions eu de retrouver, dans l'humble sanctuaire du Quercy, le souvenir d'un rapport quelconque avec la grande basilique de l'Esquilin à Rome. Ces quatre personnages nous ont paru représenter trois femmes et un homme, autant que peuvent nous servir nos souvenirs et nos notes prises sur place. La première de ces femmes placée à droite semble recevoir les deux autres qui viennent à elle,

pendant que la seconde lui offre un objet semblable à un livre ou à une couronne. Il s'agit, sans doute, d'un fait relatif à la fondation du sanctuaire.

La chapelle de Notre-Dame des Neiges possédait autrefois un trésor digne de la vogue dont jouissait ce lieu de pèlerinage. En quoi consiste-t-il aujourd'hui? Nous ne saurions le préciser. L'heure avancée de la soirée nous obligeait à raccourcir notre visite. Cependant nous avons pu examiner avant de partir un intéressant reliquaire du xve siècle. Cette pièce d'orfévrerie se compose d'un prisme en cristal à six faces, garnies en haut et en bas d'une plaque en vermeil trilobée. Le tout est surmonté d'un cône allongé, terminé par une boule qui porte la croix. Le pied, fort élégant, est muni de trois godrons et couvert, comme les armatures des six faces, de dessins finement gravés.

JULES DE LAURIÈRE.

LE PONT DE VALENTRÉ

A CAHORS

NOTICE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

A la fin du XIIIe siècle, les habitants de Cahors franchissaient la rivière du Lot, qui entoure presque entièrement la ville, au moyen de deux ponts. Le premier, bâti au sud de la ville sous le règne d'Auguste, était muni de tours (1) et communiquait avec plusieurs routes importantes (2). On l'appelait le Pont-Vieux. Le second, situé à

(1) Ce pont était défendu par trois tours. Celle du milieu appartenait au chapitre qui y percevait un droit de péage; elle figure dans son sceau qui portait un pont à trois tours d'un côté et la lapidation de saint Étienne (patron de la cathédrale) de l'autre.

(2) Trois grandes voies romaines traversaient le Lot à l'aide de ce pont. C'étaient :

« 1° La grande route de Cahors à Toulouse que rejoignait à Castelnau-Montratier la route de Cahors à Moissac.

« 2° La grande voie de Cahors à Rodez qui se bifurquait à Beauregard avec la voie de Rodez à Toulouse.

« 3° La grande voie de Cahors à Agen. »

(E. Castagné, *Notice sur les voies romaines du département du Lot*. 1877.)

l'est, qui s'achevait par les soins des consuls allait du port Bullier au faubourg de Cabessut. C'était le Pont-Neuf (1).

Ce fut à cette époque que l'évêque Barthélemy de Ruffy conçut le projet de bâtir un troisième pont à l'ouest de Cahors, au port de Valentré « qui était déjà un des lieux les plus fréquentés de la ville (2). » Les revenus de l'évêché de Cahors ne pouvant suffire à d'aussi grandes dépenses, l'évêque implora l'assistance du Souverain Pontife. « Il lui communiqua, rapporte Dominicy (3), le dessein qu'il avait de construire le pont de Valentré et, pour l'ayder dans cette entreprise, le pape (Alexandre IV) lui donna 200 marcs d'argent à prendre sur les usuriers, qui extorquaient au-dessus de vingt pour cent (4). »

Cathala-Coture prétend que « cette somme n'étant pas trouvée suffisante pour les frais de cette grande entreprise, Barthélemy fit frapper de la monnaie dont l'aloi était

Le Pont-Vieux n'existe plus. Le service de la navigation du Lot nécessitait la démolition des trois arches encore subsistantes ; du reste, il avait été remplacé, dès 1835, par un nouveau pont, appelé le pont de Saint-Georges, du faubourg qu'il dessert.

(1) La construction de ce pont dura trente-deux ans (1251-1283) et les dépenses s'élevèrent à la somme de 25,000 sols caorsins.

« Archives originales, 30 mai 1287. »

Bibliothèque communale de Cahors. Manuscrits.

(2) *Histoire du Quercy du* XIIe *au* XVIIe *siècle*, par M. l'abbé Salvat, prébendier au chapitre de Cahors. Bibliothèque communale de Cahors. Manuscrits.

(3) *Histoire du Païs de Quercy*, par Marc-Antoine Dominicy. Bibliothèque du Grand-Séminaire de Cahors. Manuscrits.

(4) « Par une bulle datée des ides de janvier 1261, le Souverain Pontife consentit à faire l'abandon en faveur de la com-

plus bas qu'à l'ordinaire (1). Le peuple en murmura et l'évêque, sur la prière des consuls, remit la monnaie à l'ancien taux. *In lege* dit la chronique (2). »

L'évêque Barthélemy ne parvint pas à réaliser cette magnifique conception (3); les évêques ses successeurs (4) semblaient même l'avoir oubliée, quand Raymond Panchelli fut élu évêque de Cahors (5). Sous son épiscopat et près de trente ans après la mort de Barthélemy de Ruffy, les consuls de Cahors exécutèrent le projet de ce grand prélat; « j'apprends d'un viel mémoire, rapporte Dominicy (6), que du temps de ce Raymond feut repris le dessein qu'avoit formé Barthélemy de Ruffy, son devancier, de bastir un pont de pierre au *port de Valentré.* » En effet, le dernier jour du mois d'avril de l'année 1306, les consuls de Cahors, assemblés dans la maison commune, résolurent pour le bien de la communauté et l'utilité générale de bâtir un pont de pierre au port de Valentré. Il est stipulé dans cet acte, que les consuls auront la garde perpétuelle de ce pont qui sera construit

mune de Cahors, d'une somme de deux cents marcs d'argent, à prélever sur le produit des restitutions secrètes en fait d'usure, vol et autres biens mal acquis. »

(Raphaël Périé, *Histoire du Quercy,* tome II.)

(1) La valeur de ces pièces étaient de 8 deniers. On lit sur les unes EPISCOPVS CADVRCENSIS. Sur les autres : CIVITAS CADVRCIS.

(2) *Histoire politique, ecclésiastique et littéraire du Quercy*, par Cathala-Coture, avocat au parlement, tome Ier.

(3) Barthélemy de Ruffy mourut le 9 septembre 1273.

(4) Raymond de Cornil et Sicard de Montaigu.

(5) Évêque de Cahors de 1300 à 1312. « Guillaume de la Croix. *Series et Acta Episcoporum Cadurcensium.* »

(6) M.-A. Dominicy, *loco citato.*

en leur nom (1). Les deux années qui s'écoulèrent entre la décision des consuls et le commencement des travaux furent, sans doute, consacrées à rechercher d'habiles ouvriers et à rassembler les matériaux nécessaires. Ces préparatifs terminés, « en 1308, maître G. de Sabanac (2), docteur ès-lois, et le lundi avant la fête de saint Jean-Baptiste (17 juin), fut commencé le *pont de Valentré* et ledit maître G. de Sabanac posa la première pierre dudit pont (3). »

Les revenus de la commune, si considérables qu'ils fussent, devinrent bientôt insuffisants pour couvrir les dépenses que nécessitait cette importante construction (4). Les consuls sollicitèrent des secours des rois de France qui déjà leur avaient accordé certains droits lorsqu'ils bâtissaient le Pont-Neuf. Le roi intervint pour la première

(1) Extrait du Livre consulaire appelé *Te Igitur*, folio 70. Bibliothèque communale de Cahors. Manuscrits. Voyez les pièces justificatives, n° 1.

(2) Il était qualifié de premier consul.

(3) *Te Igitur*, folio 54. Voyez les pièces justificatives, n° II.

(4) Les deux cent marcs d'argent accordés par le pape, en admettant qu'ils aient été prélevés, ne furent pas employés à la construction du monument qui fait l'objet de cette étude : « On a cru que ce secours prélevé sur l'usure avait puissamment contribué à la construction du joli pont de Valentré, d'où naquit un jour cette croyance ridicule que le diable l'avait construit...

« ... C'est là une opinion erronée : la chose est évidente, attendu que, dans la bulle en question accordée en 1261, par Alexandre IV, il est formellement dit que le pont à la construction duquel est destinée la somme précitée est déjà commencé (*qui construitur*). Or les premiers fondements du pont de Valentré ne furent jetés par les consuls que plus tard en 1308. » M. Raphaël Périé, *Histoire du Quercy*, vol. IIe.

fois en 1309. Aucun chemin convenable ne reliait la ville au pont de Valentré, l'ouverture en étant devenue indispensable, le roi, sur la prière des consuls, ordonna à son sénéchal de Périgord et de Quercy d'examiner cette affaire et d'accorder aux consuls ce qu'il jugerait convenable (1).

En 1313, le roi Philippe IV mande à Jehan d'Arreblaye, son sénéchal de Périgord et de Quercy, de veiller à ce que les droits de *barres* (2) qu'il accorde aux consuls soient intégralement payés par tous ceux qui y sont sujets (3). En transmettant cette ordonnance à Estienne Lascou, son lieutenant, et à Pierre Duval, bailli royal de la sénéchaussée de Cahors, Jehan d'Arreblaye leur recommande

(1) Archives originales. Bibl. comm. de Cahors. Manuscrits. Voyez pièces justificatives, nº 3.

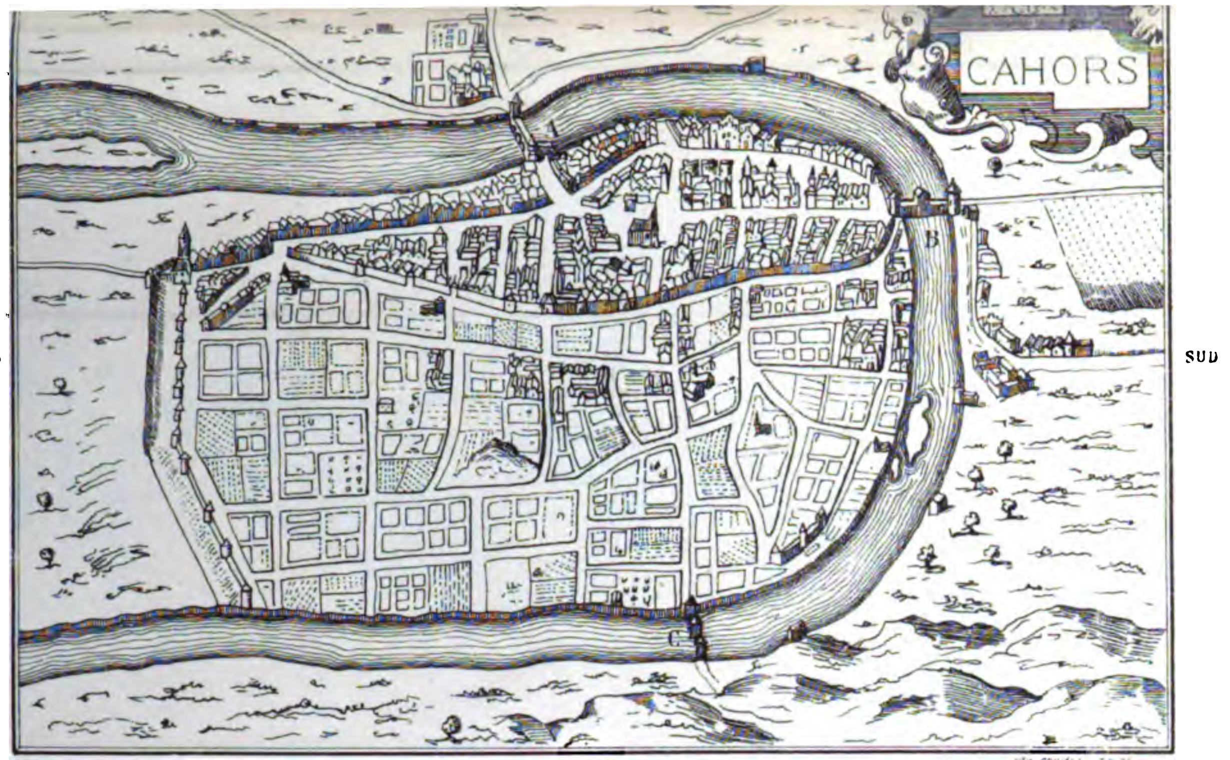
(2) *Droit de barres*. C'était le droit qu'avaient les consuls de mettre des barrières aux portes de la ville, afin de faire payer une redevance réglée suivant la nature où la quantité des denrées où des marchandises apportées.

Vers la fin du XIVe siècle on distinguait à Cahors : « Le portal des Morouls, le portal Garrel, le portal Alban, le portal Serresla, la porte Saint-Michel, portes du Pont-Neuf, barry des Soubirous, devant la porte Saint-Michel, barry del Portal-Garrel, barry de Mal-Alias, porte Neuve (Mal-Plays), barry de Piolac, barry de Lafon, barry de Labarre. » Émile Dufour, avocat. Notes sur Cahors.

(3) Archives originales. Voyez pièces justificatives, nº 4.

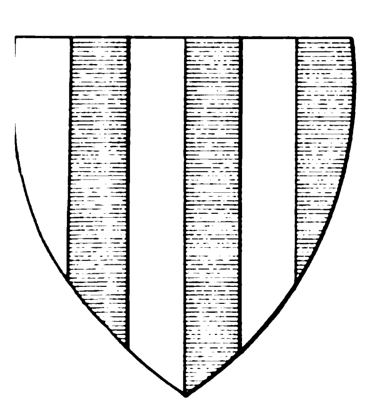
M. Lacoste ajoute : « Le roi accorda à la ville de Cahors la permission de lever, pour la construction du pont de Valentré un droit sur le blé, le vin et autres denrées, appartenant même au clergé, qui entreront en ville. »

(Guillaume Lacoste, *Histoire du Quercy*, tome IV. Biblioth. comm. de Cahors. Manuscrits.)

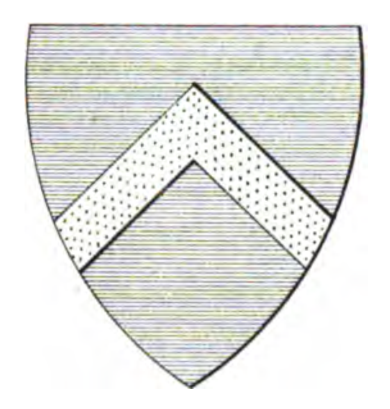


PLAN DE CAHORS D'APRÈS TASSIN 1643

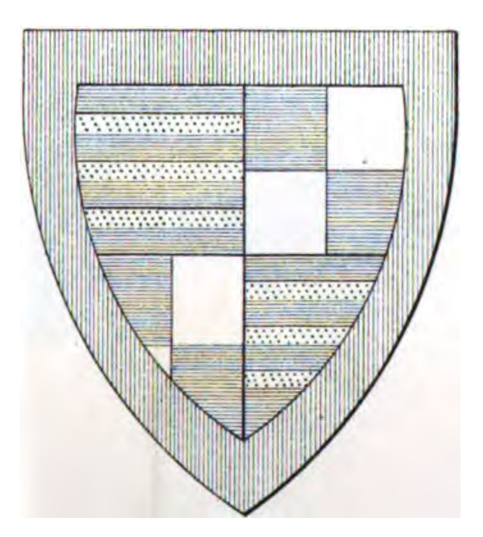
A Pont neuf — **B** Pont vieux — **C** Pont de Valentré.



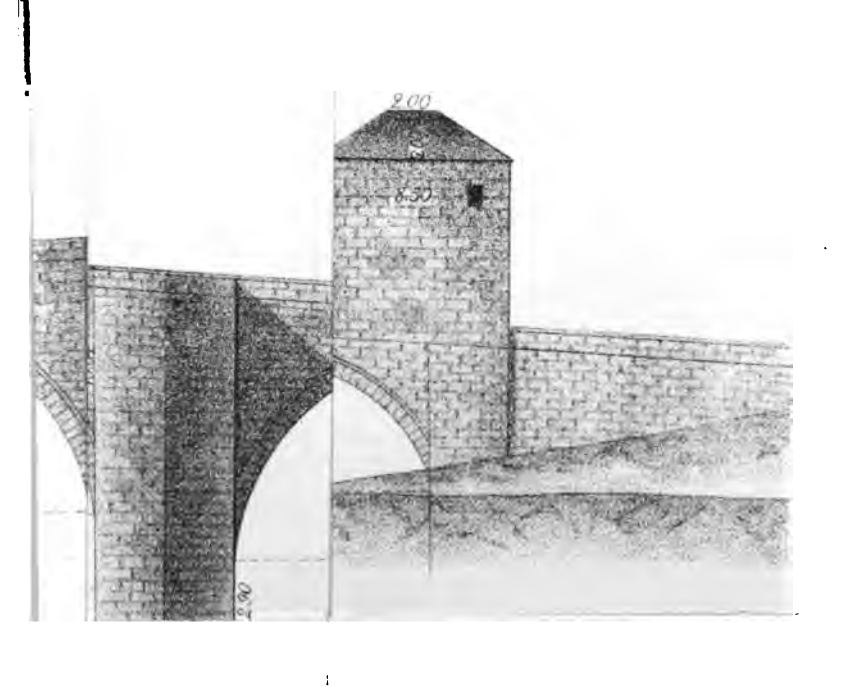
ıarthélemy de Roux
Evêque de Cahors
de 1250 à 1273.

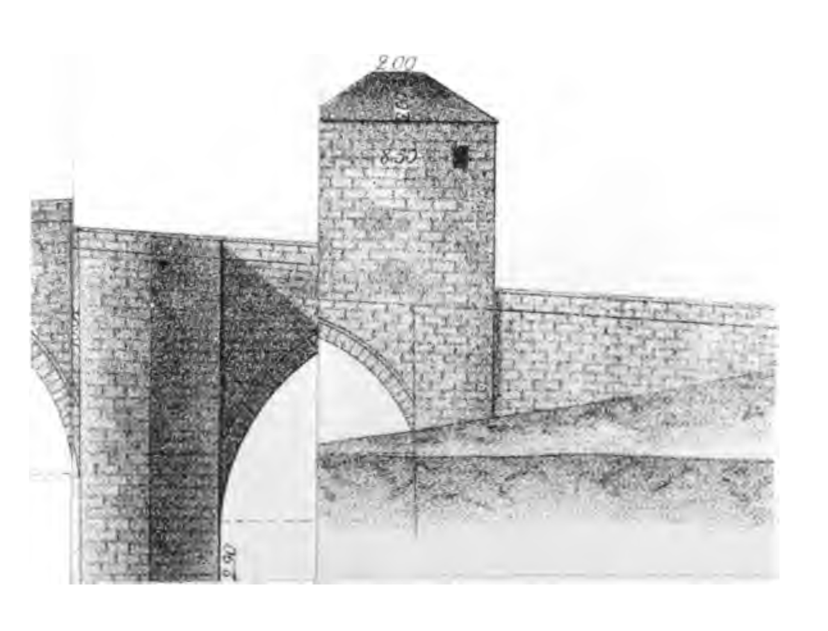


Hugue Geraldi
Evêque de Cahors
de 1312 à 1317.



Sicard de Montaigu
Evêque de Cahors
de 1293 à 1300.


2.00
8.50


2.00
8.50

de veiller avec le plus grand soin à ce que les volontés du roi soient exécutées promptement. Ce droit de *barres* fut confirmé à différentes époques par les rois de France, notamment en 1314 (1) par le roi Philippe IV, sur la demande du malheureux évêque Hugues Geraldi, et renouvelé pour trois ans, par lettres du roi Philippe V, datées du 11 juin 1320 (2). Avant l'expiration de ce délai, les consuls s'adressèrent encore au roi de France qui, le 25 janvier 1323, confirma et renouvela pour trois ans, à partir de la fête de la Purification de la bienheureuse Marie (2 février), les droits accordés par les rois ses prédécesseurs. Charles IV exige que les personnes préposées à la perception de cet impôt, dont le produit sera exclusivement affecté à la continuation des travaux du pont de Valentré, soient d'une probité reconnue et qu'elles rendent un compte exact de leur gestion, de façon à ce que les consuls ne soient pas lésés dans leurs droits (3).

Quoiqu'on ne sache pas exactement ce que rapportaient ces droits de *barres*, il est permis de croire qu'ils ne suffisaient pas à couvrir entièrement les frais de construction, et, sans doute, les consuls devaient consacrer à ces grands travaux une grande partie des revenus de la commune (4).

(1) Archives originales. Bibl. comm. de Cahors. Voyez pièces justificatives, n° 5.

(2) Archives originales. Voyez pièces justificatives, n° 6.

Afin d'éviter la fraude, on devra confier la perception de cette taxe à deux ou trois hommes probes qui surveilleront l'emploi de l'argent.

(3) Archives originales. Bibl. comm. de Cahors. Manuscrits. Voyez pièces justificatives, n° 7.

(4) La commune de Cahors était prospère à cette époque, puisqu'en 1367 les revenus de la ville s'élevaient à 4,133 livres,

Les droits de *barres* accordés par le roi Charles le Bel en 1323 allaient bientôt expirer; Pierre Marin, Guillaume d'Angolesme, Donadieu et Lastier qui dirigeaient alors les affaires de la commune, préoccupés d'assurer la continuation des travaux, résolurent d'envoyer l'un d'eux à la cour solliciter la prorogation de cette taxe, et le dernier jour du mois de mai 1328, Pierre Marin, consul de Cahors partit pour Paris. « Son voyage dura quarante-six jours, il dépensa, pour sa nourriture et celle de son valet et de son cheval, dix-sept livres cinq sols tournois. Les lettres de barres qu'il obtint pour quatre ans, lui coûtèrent douze livres onze sous pour le sceau; le louage du cheval pendant les quarante-six jours coûta six livres dix-huit sous; il eut sept sous six deniers pour la chaussure de son valet (1). » La mission du consul de Cahors fut couronnée de succès, car le roi Philippe VI de Valois renouvela pour quatre ans les droits de barres. Comme tou-

somme considérable pour ce temps, où la quarte de blé se vendait de 6 à 7 sous et le vin de 14 à 16 sous la barrique (220 litres environ). Il est vrai de dire que dès 1370 la « disette fut telle, que les recettes du chapitre, qui s'étaient élevées, en 1345 et les années suivantes, à 2,657 livres d'argent, 1267 setiers de blé et 6,530 setiers de vin, ne furent plus en 1370 et 1371 que de 407 livres, 150 setiers de blé, 758 setiers de vin. »

Archives originales, n° 123. Bibliothèque communale de Cahors. Manuscrits.

« En 1373 et 1387, les consuls de Cahors ne purent payer la rente qu'ils faisaient à l'évêque, rente qui n'était pourtant que de 100 livres. »

(Émile Dufour, avocat. *La commune de Cahors au moyen âge*, page 152.)

(1) Chroniques de M. l'abbé de Foulhac. Bibl. comm. de Cahors. Manuscrits.

jours, ce péage devra être perçu par des hommes honnêtes qui rendront tous les ans un compte sévère de leur gestion (1). Dès son retour, les Cadurciens, reconnaissant le grand service que venait de leur rendre le consul, lui donnèrent de très-brillantes fêtes et lui offrirent une robe d'honneur valant 10 livres (2).

La guerre de Cent Ans, qui venait d'éclater, laissa peu de repos aux habitants du Quercy, et malgré les trêves, les consuls de Cahors se trouvant au milieu d'un pays envahi, à la tête d'une ville pouvant être assiégée d'un moment à l'autre, se virent dans la nécessité de réparer les anciennes fortifications, d'en construire de nouvelles, de rassembler et armer la milice et de confectionner des machines de guerre de toute espèce. C'est sans doute à l'état de construction déjà avancé du pont de Valentré, qui en faisait un poste militaire important, que l'on doit attribuer le soin que prirent les consuls d'en hâter l'achèvement; car il est certain qu'à cette époque troublée, où la misère était générale en Quercy, tous les efforts des habitants de Cahors durent se concentrer sur les ouvrages intéressant directement la défense de la cité. Malgré la gravité des événements, la modicité des revenus communaux ne permettait pas d'employer à ces travaux un grand nombre d'ouvriers; aussi doit-on penser que le pont de Valentré ne put être terminé que dans la seconde moitié du XIVᵉ siècle, quoique les écrivains anciens qui ont laissé des mémoires sur le Quercy diffèrent d'opinions sur cette date. Ainsi on lit dans les chroniques manuscrites de

(1) Archives originales. Bibl. comm. de Cahors. Manuscrits. Voyez pièces justificatives, nᵒ 8.

(2) Les dépenses de ces fêtes sont évaluées à cinquante-six livres.

M. l'abbé de Foulhac, qu'il n'était pas encore terminé en 1378, tandis que Guy de Malleville (1) rapporte que la « construction du pont de Valentré ne dura que quarante-sept ans, » ce qui ne nous amènerait qu'en 1355. Toutefois il est permis de croire que les ouvriers ne tardèrent pas à y mettre la dernière main, car selon M. l'abbé de Foulhac, en 1385, la cloche du monastère de Saint-Étienne de Gramat, qui était au faubourg Saint-Georges, fut transportée dans l'une des tours du pont de Valentré pour servir à appeler les soldats.

On ne sait si les consuls percevaient un droit de péage au pont de Valentré. Lorsqu'il n'y avait en cet endroit, pour franchir la rivière du Lot, que le bac de Sainte-Croix (*Sancta Croz*), il était perçu un denier pour la charge de vendange (2), ainsi que pour la charge de vin, un denier pour chaque tête de gros bétail, etc. Cette taxe dut cesser, sans doute, avec la disparition du bac, du moins rien ne prouve qu'elle ait été perçue (3) depuis.

(1) Guy de Maleville, sieur de Cazals. *Esbats sur le Païs de Quercy*. Bibl. comm. de Cahors. Manuscrits.

(2) Voyez pièces justificatives, n° 9.

(3) « Pour chaque pipe de vin qui entrera en la dite ville de Caors sera payé outre l'ancien droit de souchet (Voyez pièces justificatives, n° 10), dix sols, cy. X s.

« Sans préjudice toutefois de l'ancien privilége des habitants dudit Caors, soit pour le vin nécessaire pour la provision desdits habitants ou autre vin provenant de leur crû, en la juridiction et taillable de ladite ville, dont ils jouiront sans rien payer pour le présent émolument.

« Pour chaque charge d'huile d'olive, sept sols, six deniers, cy. VII s. VI d.

« Pour chaque charge d'huile de noix, deux sols et six deniers, cy. II s. VI d.

Le pont de Valentré, d'une longueur totale de 170 mètres, franchit la rivière du Lot, à l'ouest de la ville de Cahors, sur une largeur de 127 mètres environ. Il se compose de huit arches en tiers-point, dont six principales, qui ont chacune 16^m50 de largeur à la naissance de la voûte ogivale. Les deux arches plus petites, situées aux deux extrémités du tablier, ont : « la première, en entrant dans la ville, » 6 mètres, et la dernière 12 mètres de largeur. Dans la description de ce pont, nous irons toujours de l'ouest à l'est, c'est-à-dire que nous prendrons la route suivie par un étranger cherchant à entrer dans la ville de Cahors par le pont de Valentré.

Les huit arches de ce pont construit en *dos d'âne* sont nécessairement d'inégale élévation. La première mesure 10^m44 de hauteur totale, dont 6^m23 du sol à la naissance de la voûte et 2^m05 de la naissance de la voûte à la clef. Elle supporte le tablier du pont qui, en cet endroit acquiert 1^m15 d'épaisseur ; ce qui le porte à 11^m33 au-dessus du sol (1). Le parapet du pont mesure en outre 0^m95 de hauteur. Postérieurement, cet arc en tiers-point a été renforcé par un autre en *plein cintre*, comme on le voit dans la planche ci-jointe.

La deuxième arche a 13^m85, de hauteur totale, 5^m15 du niveau ordinaire des eaux à la naissance de la

« Pour chaque bœuf ou vache, deux sols, cy. II s.
« Pour chacun pourceau ou pied fourchu que les forains entreront dans la ville ou faux bourg, un sol, cy. I s. »

Droits dus à la ville sur les entrées des denrées et marchandises par eau et par terre. Affiche imprimée à Caors, chez François Richard, imprimeur, 1742. — Extrait des Archives de l'hôtel de ville de Cahors.

(1) Je donne le nom de tablier à la partie de maçonnerie comprise entre l'extrémité de l'ogive et la naissance du parapet.

voûte, et 8m70 de cette naissance à la clef; au-dessus de cette voûte le tablier mesure 2m05. La troisième a également 8m70 de la naissance de la voûte à la clef, et 13m90 de hauteur totale au-dessus du niveau ordinaire des eaux, épaisseur du tablier 1m90. La quatrième a 9 mètres de la naissance de la voûte à la clef et 14m05 de hauteur totale; épaisseur du tablier 2m35. La cinquième mesure 8m70 de la naissance de la voûte à la clef et 14m15 de hauteur totale au-dessus de l'eau; le tablier a 2m20 d'épaisseur. La sixième mesure également 8m70 de la naissance de la voûte à la clef et 13m70 de hauteur totale au-dessus de l'eau; le tablier n'a plus que 1m33 d'épaisseur. La septième, comme la quatrième, a 9 mètres de la naissance de la voûte à la clef, mais elle ne mesure que 11m90 de hauteur totale; épaisseur du tablier 1m75. La hauteur totale de la huitième n'est que de 6m70, le sol affleurant la naissance de la voûte.

Les deux piles extrêmes et la pile centrale portent chacune une tour bâtie sur un plan différent.

La première et la dernière sont presque carrées, tandis que la médiane est légèrement barlongue. La première de ces tours mesure 40m35 de hauteur, du niveau de l'eau à la base de la flèche, sur 7m40 de profondeur et 7m48 de largeur (1).

La deuxième mesure 40 mètres de hauteur sur 6m17 de largeur, et 7m86 de profondeur. Outre la différence que l'on remarque entre cette tour et les deux autres, il faut observer que la saillie qu'elle forme en aval est de 0m90 à l'ouest et de 1 mètre à l'est.

La troisième tour mesure 39m50 de hauteur, depuis le sol jusqu'au faite du toit, sur 7m75 de largeur et 7m80 de

(1) La largeur est le côté qui fait face au tablier du pont.

profondeur. Enfin, le petit corps de garde qui termine le pont de Valentré du côté de la ville, mesure 18ᵐ55 de hauteur, sur 8ᵐ59 de largeur et 6ᵐ16 de profondeur.

Le pont est d'inégale largeur. Ainsi, à l'entrée de la première tour, le tablier mesure 5ᵐ80 et 3ᵐ85 dans l'intérieur de la tour; plus loin, au-dessus de la troisième ogive, il a 5ᵐ30. De là, jusqu'à l'entrée de la tour centrale, le pont va en s'élargissant jusqu'à 5ᵐ38; sous la tour il ne mesure que 3ᵐ58. A partir de cet endroit, il conserve toujours 5ᵐ20 de largeur. Sous la dernière tour il se rétrécit et n'a plus que 3ᵐ92, il s'élargit de nouveau et atteint sa plus grande dimension, 6ᵐ26, dans l'espace compris entre cette dernière tour et le corps de garde, dans l'intérieur duquel il mesure encore 4ᵐ20; à la sortie du corps-de-garde la voie carrossable reprend la largeur de 5ᵐ20. Le parapet du pont subit également quelques modifications dans son épaisseur; à l'entrée de la première tour il a 0ᵐ40 d'épaisseur et ne mesure plus que 0ᵐ32 à la troisième; mais partout il a une hauteur égale, 0ᵐ95.

Quand on voulait entrer dans la ville de Cahors par le pont de Valentré, on se heurtait d'abord contre un châtelet (voir la planche ci-contre) qui donnait accès à angle droit sur le pont; cet obstacle franchi, on arrivait à la première tour fermée à l'ouest par une porte ogivale de 3ᵐ84 de largeur, et à l'est par une herse se levant du premier étage. En outre, cette tour était défendue par quatre mâchicoulis et quatre créneaux répandus sur toutes ses faces. Les quatre mâchicoulis sont formés par de petits arcs plein-cintre; chacun de ces arcs est supporté par une console composée de quatre assises de pierre posées en encorbellement, le tout surmonté d'un coffre de maçonnerie de 2 mètres de hauteur sur 6 mètres de

largeur et terminé en glacis, de façon à permettre le tir plongeant des créneaux. Ces mâchicoulis s'ouvrant dans l'étage supérieur de la tour sont séparés dans leur hauteur par des languettes de maçonnerie, qui les rendent ainsi indépendants les uns des autres. Cette tour, où l'on compte trois étages, porte sur ses faces nord, ouest et sud, des trous d'arbalétières percées dans sa hauteur et partant des premier et deuxième étages. A l'est, l'intérieur est éclairé par des ouvertures géminées, surmontées d'arcs de décharge. Du côté de la ville, un escalier de 9m18 de base sur 7m03 de hauteur et 1 mètre de largeur partant du tablier du pont, donne accès dans le premier étage. Une ouverture carrée, de 0m80 environ de côté, pouvant servir d'assommoir, s'ouvrait à l'intérieur de la tour, dans l'espace compris entre les deux portes. La tour centrale, fermée à l'ouest par une porte ogivale de 3m50 environ de largeur, et à l'est, par une herse, était munie dans sa partie supérieure de quatre créneaux ouverts sur ses différentes faces; le premier et le second étages sont éclairés par quatre fenêtres chacun. Un escalier de 7m33 de hauteur, construit sur l'un des avant-becs et s'ouvrant sur la partie du tablier comprise entre deux portes de cette tour, dessert le premier étage. Il est inutile de décrire le système de défense de la troisième tour, qui est absolument semblable à celui de la première. L'accès de cette troisième tour était difficile et compliqué, puisqu'on ne pouvait y pénétrer sans passer par le corps-de-garde, dernière défense de ce pont fortifié si habilement. Ce corps de garde, dont les murs ont sans doute été abaissés, était également fermé par deux portes moins larges que les précédentes; en outre, il possédait une herse intérieure, se hissant dans le premier étage, où, comme dans les deux tours précédentes s'ouvrait aussi un assommoir. On

pénètre dans le premier étage au moyen d'un escalier de 4m80 de hauteur, qui prend naissance sur le tablier du pont et dont la partie supérieure est supportée par un arc ogival de 4m40 de hauteur, sur 2m80 à sa base. Du corps-de-garde, on monte dans la troisième tour au moyen d'un escalier de 7m80 de hauteur, supporté par un arc-boutant ogival de 4m90 de hauteur, sur 6m30 d'ouverture. Le corps-de-garde franchi, on pénétrait sans obstacles jusqu'à la grande enceinte fortifiée qui entourait complétement Cahors.

Les cinq piles du pont de Valentré reposant dans l'eau sont flanquées, en amont, d'avant-becs aigus formant un triangle de 6 mètres de base environ sur 7 mètres de côté; ils correspondent à des gares d'évitement de 6 mètres de largeur sur 1 mètre de profondeur situées en aval. A 5 mètres environ au-dessus du niveau ordinaire de la rivière du Lot, quatre de ses avant-becs sont percés de larges baies destinées, sans doute, ainsi que les trous de boulins que l'on voit au-dessous et à la naissance de l'ogive des arches, à supporter des échafaudages lors de sa construction. Le motif de leur conservation doit sans doute être attribuée aux réparations incessantes que nécessitent les nombreuses crues du Lot.

Comme beaucoup de monuments de cette époque, le pont de Valentré a subi malheureusement de nombreuses dégradations. Le châtelet a été détruit (1), les crêtes crénelées des parapets ont disparu depuis longtemps; au nord, les mâchicoulis et le coffre de maçonnerie qu'ils supportaient ont été détruits; mais tel qu'il est, ce pont reste encore pour les archéologues un intéressant sujet d'étude (2). Il est construit en pierre calcaire du pays de très-

(1) Sur son emplacement on a construit un bureau d'octroi.

(2) En 1867, M. Pavars, agent-voyer en chef du département

bonne qualité; l'appareil de belle dimension est posé avec le plus grand soin sur un épais lit de bon mortier; enfin, les claveaux des arches sont extradossés, ce qui est certainement une condition d'élasticité et de solidité. Tel qu'il était à la fin du XIVe siècle, il devait présenter au point de vue militaire un système de défense assez complet; car, malgré le petit nombre de soldats qui le gardaient (1), au milieu de guerres si nombreuses à cette époque, l'histoire ne mentionne aucune attaque dirigée de ce côté de la ville de Cahors, que protégeait si bien le beau pont de Valentré.

Dans le remarquable article que lui a consacré M. Viollet-le-Duc (2), il s'est glissé quelques erreurs qu'il importe de ne pas laisser subsister. Quoi qu'il en dise, le pont de Valentré ne possède pas et n'a jamais possédé d'avant-becs *en aval,* mais bien en amont seulement, comme on l'a vu plus haut. Le savant architecte semble encore opérer une confusion avec le Pont-Neuf, «*qui a des avant-becs en amont et en aval*», quand il affirme qu'il a été construit

du Lot, fit réparer ce pont avec un soin et un talent qu'on ne saurait trop louer.

(1) « Guillaume de la Fou, capitaine d'une compagnie bourgeoise..., avait sous son commandement la compagnie d'Arnaud Delpech, à l'exception de vingt hommes d'armes, que ce dernier tenait au pont de Valentré; dont on lui avait confié la garde. » Disposition des différents postes de Cahors établie depuis 1370.

Lacoste, *Histoire du Quercy.* Manuscrit.

L'an 1410, on fit réparer le dehors du Pont-Neuf et du pont de Valentré, pour le mettre en état de défense, les gardes furent doublées.

(2) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné d'Architecture française du* XIe *au* XVIe *siècle,* tome VII.

en 1251 (1). Enfin, il ne s'est jamais appelé le pont de la Calendre.

Tel est le remarquable monument que la Société française d'Archéologie a visité plusieurs fois. D'abord en 1865, à l'occasion du Congrès de Cahors, sous la présidence de M. de Caumont; ensuite, en 1877, sous la direction de M. Léon Palustre, lors de notre excursion archéologique dans le département du Lot.

Après avoir fait l'histoire du pont de Valentré, j'avais le devoir de rechercher le nom de l'architecte qui l'avait conçu et édifié. J'avoue avec tristesse l'insuccès de mes recherches, si longues et si consciencieuses qu'elles aient été. Certains annalistes du Quercy le considèrent comme « un bourgeois de Caors ; » j'ignore la source de ce renseignement, mais, s'il est exact, combien devons-nous regretter de ne pouvoir tirer de l'oubli où il est si injustement tombé, le nom d'un concitoyen d'un si grand mérite!

G. de Maleville, sieur de Cazals, dans ses *Esbats sur le Païs de Quercy*, rapporte que ce « maistre maçon » s'appelait Valandré; c'est malheureusement une erreur, car tout le monde sait que ce nom servait autrefois à désigner cette partie de la rive gauche du Lot, qui s'étend depuis la fontaine des Chartreux jusqu'au lac de Cabazac. Il est difficile, du reste, de trouver l'étymologie du mot Valentré; dans le patois du pays on appelle ce pont : *lou pount dé Volondré ou Bolondré* (2).

(1) M. Didron range aussi le pont de Valentré parmi les monuments du XIII[e] siècle.

(2) « Si on demande l'étimologie du vocable (Valentré), bien loin de l'emprumpter comme quelques uns de nos jaseurs d'un cardinal de ce nom, qui n'a jamais existé, nous l'attriburions bien plustôt à la situation qui met son entrée au bout du

Le nom de cet habile architecte sera peut-être toujours inconnu, « à moins qu'un heureux hasard ne fasse découvrir cette première pierre (du pont) où son nom est gravé avec celui du roi, de l'évêque et des consuls (1). »

Après sa mort, les Cadurciens lui élevèrent un magnifique mausolée dans l'église (2) des Cordeliers. L'inscription gravée rappelait les éminents services qu'il avait rendus à ses compatriotes. Malheureusement ce mausolée périt, incendié par les huguenots de Henri de Navarre, lorsqu'en 1580 ils s'emparèrent de Cahors. La perte de ce monastère (3) fut cause que le nom de cet habile et savant « Cadurcien » ne nous est point parvenu, aucun écrivain de notre pays n'ayant eu le soin de recueillir l'inscription gravée sur le tombeau. Et cependant, « pendant plusieurs siècles, dit M. Lacoste (4), ce pont passa pour un des plus beaux de ce genre qu'il y ait en France; de nos jours même et quoique l'architecture soit portée à sa perfection, on ne peut s'empêcher d'en admi-

vallon occidental (où il y avait un port) qui conduit à la ville. *Intra Vallum.* » M. l'abbé Salvat. *Loc. cit.*

(1) M. Raphaël-Périé, *Histoire de Quercy.*

(2) « L'épitaphe de l'architecte qui construisit le pont de Valentré se voyait jadis au *cloistre* des Cordeliers avant qu'il ne feut ruisné par les Huguenots. » M. A. Dominicy. *Loc. cit.*

(3) L'église du couvent des Cordeliers qui occupait l'emplacement actuel du réfectoire du lycée de Cahors renfermait deux sarcophages (disparus aujourd'hui); celui du bienheureux Christophore ou Christophe, compagnon de saint François, qui avait fondé le couvent de Cahors, en 1216, et celui de l'architecte du pont de Valentré.

(4) M. G. Lacoste. *Histoire du Quercy.* Bibl. comm. de Cahors. Manuscrit du commencement du XIXe siècle.

rer la hauteur, la grandeur de ses arches, l'élévation et l'aplomb de ses trois tours. »

Je ne saurais terminer cette étude sans rapporter la légende, qui est inséparable du pont de Valentré, où comme dans beaucoup de récits de cette époque, qui sont parvenus jusqu'à nous, le diable joue un grand rôle. Quoiqu'on me l'ait racontée bien des fois, je préfère la transcrire ici telle que la donne M. Gluck, dans son *Album historique du Lot*.

« Suivant la légende populaire, l'architecte du pont de Valentré, désespéré de la lenteur des travaux, engagea son âme au diable par un contrat, dans lequel il fut stipulé que le prince des ténèbres l'aiderait de tous ses moyens et le servirait fidèlement sans jamais se lasser, quelques ordres qu'on pût lui donner. L'âme de l'architecte devait échapper aux griffes de Satan si ce dernier, rebuté par une cause quelconque, refusait de prêter son concours à l'œuvre projetée. Le démon accepta et dans les premiers jours qui suivirent la ratification du traité, les constructions avancèrent avec une rapidité effrayante pour l'ordonnateur des travaux. Le roi des enfers avait été chargé d'apporter de bien loin aux maçons les pierres et le mortier, mais il était ailé et les matériaux provenant d'un premier voyage n'étaient pas encore épuisés, qu'une nouvelle fournée venait en augmenter le nombre. L'architecte ne pouvant utiliser tous ces matériaux eut recours à l'expédient suivant :

« Prends ce crible, dit-il, à Satan, laisse-le tel qu'il est
« sans y faire les moindres changements et emploie-le
« pour puiser dans la rivière l'eau que tu porteras aux
« maçons chargés de faire le mortier. »

« Le diable se mordit les lèvres de dépit et plongea le crible dans la riviere, mais les fissures étaient si larges,

que malgré la vitesse de son vol, il ne restait plus une goutte d'eau lorsqu'il arrivait auprès des ouvriers. Après quelques essais plus infructueux les uns que les autres, il jeta, comme dit le proverbe, le manche après la cognée et s'en alla tout penaud trouver l'architecte.

« Tu as vaincu, lui dit-il, mais je te jouerai un tour « de ma façon pour que tu ne te vantes pas d'avoir eu « ma collaboration gratuite. »

« En effet, quand on fut sur le point d'achever la tour centrale, l'angle nord-ouest, dans le voisinage du toit, s'écorna au grand ébahissement des maçons. On le répara; le lendemain cette même pierre manqua; cette fois, ce fut Satan qui lassa les ouvriers, et il les lassa si bien, que cette pierre manque encore. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PONT DE BALLANDRES.

N° 1.

Notum sit cunctis has presentes litteras visuris et audituris quod nos consules civitatis Caturci pro nobis et successoribus nostris et pro tota communitate seu universitate nostra Caturcensi et habita plena deliberatione et diligenti consilio ac tractatu cum probis viris consiliariis nostris et de nostro consilio generali et etiam cum pluribus aliis bonis viris sapientibus et discretis propter communem et evidentem nostram ac totius universitatis Caturci utilitatem volumus et concedimus et statuimus et ordinamus quod pons lapideus fiat nomine nostro et universitatis nostræ Caturci in *portu nostro de Vallantre* super flumen Olti et meliori loco quo fieri poterit et ædificari propre dictum portum salvo tamen super dicto ponte in omni-

bus jure nostro et etiam retento nobis et consulatui nostro et universitati Caturci domino et custodia perpetuo dicti pontis. In cujus rei fidem et testimonium nos Consules civitatis Caturci sigillum nostrum litteris presentibus curavimus apponendum. Actum et datum Caturci in domo nostra communi consulatus die ultima mensis aprilis anno dominicæ incarnationis millesimo tricentessimo sexto. Transcriptum est.

(Extrait du livre consulaire appelé *Te Igitur*, manuscrit sur parchemin, conservé à la bibliothèque communale de Cahors. — *Te Igitur*, folio 70.)

N° 2.

L'an M CCC VIII mestre G. de Sabannac senhor en legs e lo dilus davan san Johan Baptista foret comensat lo pont de Valantre e lo dig mestre G. Sabanac pauset la preumiera peyra del dig pont.

(Extrait du *Te Igitur*, folio 54.)

N° 3.

Philippus dei gracia Francorum rex senescallo Petragoriscensi et Caturcensi, vel ejus locum tenenti salutem. Ex parte consul civitatis Caturci nobis extitit supplicationem quod cum ad utilitatem rei publicæ quemdam pontem indicta civitas supra flumen Olti in portu de *Valentre* construerat de novo juxta quæ non sunt itinera quæ de dicto ponte ad dictam civitatem accomodus haberi possit accessus, eisdem consulibus supplicantibus de opportuno remedio providere vellemus, quare mandamus vobis quatenus supra præmissis dictos consules audiatis et eisdem vocatis qui fuerint evocandi quod fuerit rationabile concedatis. Actum Parisis die decima sexta octobris anno Domini millesimo trecentesimo nono.

(Extrait de livres appelés *Archives originales*; copies manuscrites sur parchemin, conservées à la Bibliothèque communale de Cahors. — Arch. orig., folio 299.)

N° 4.

Johannes de Aureblaio miles domini regis nostri Franciæ eiusque senescalli Perragoriscensis et Caturcensis dilectis nostris magistris Stephano Lascouts et petro de Valle, juratis curiæ nostræ et baiulo regio ressorti de Caturco et castellano regio de Montecaptario vel eorum loca tenenti salutem et dilectionem. Litteras patentes regias nos recepisse noveretis formam quæ sequitur continentes. Philippus dei gratia Franciæ rex senescallo Perragoriscensi et Caturcensi vel ejus locum tenenti salutem, significaverunt nobis consules et universitas civitatis Caturci quod cum nos pro opere pontis qui de novo construitur ibidem passagium usque ad certum tempus per alias nostras concessimus nonnulli mercatores de vinis et bladis quæ ad dictam civitatem faciunt adportari pro eo quod vina et blada hujus modi a personis ecclesiasticis et clericis assevunt se tenuisse passagium hujus modi solvere recusant injuste, quare mandamus vobis quod si vocatis, et vocandis vobis constiterit ita esse dictos mercatores de vinis bladis quæ ad dictam civitatem secundum usagium faciunt dicto tempore durante adportari a quibuscumque vina et blada ipsa emerint passagium prædictum juxta concessionis nostræ tenorem persolvant compellatis prima ratione. Apud Montemargi die trigesima januarii anno domini millesimo trecentesimo undecimo. Quarum auctoritate litterarum regiarum predictarum vobis et vestrum cuilibet et insolidum committimus et destricte percipiendo mandamus quatenus contenta indictis litteris regiis loco nostro faciatis complere exequamus diligenter juxta formam dictarum litterarum regiarum invenerit esse facta ea ad statum pristinum reducatis seu reduci faciatis forma dictarum litterarum regiarum in omnibus observata damus autem tenore presentium in mandatis omnibus dicti domini nostri regis et nostris subditis ut in præmissis et præmissa tangentibus nobis petant efficaciter et intendant. Datum

Caturci die veneris ante festum Magdalenæ anno domini millesimo trecentesimo decimo tertio.

(Archives originales, folio 301-302.)

N° 5.

Philippus Dei gratia Franciæ rex dilecto filio Geraldo Episcopo Suession. salut. et dilect. Vobis tenore presentium committimus et mandamus quod super incumbentibus operibus pontis qui de novo construitur apud Cadurcum, *in portu vocato Valentre* ac dispensatione passagii, quod pro hujus modi opere faciendo hominibus ejusdem civitatis concessimus vocatis vocandis, vos plenius informantes, si dicti passagii emolumentum in dictum opus applicatum fuisset legitime reperitis, et quod adhuc ipse pons gratia nostra indigeat pleniori ipsum passagium pro hujus modi opere complendo more consueto ad tempus quod ad hoc sufficere videretis, ex parte nostra per litteras vestras dicti hominibus concedatis. Datum Parisiis 2 aug. anno Domini 1314.

(Extrait des Series et Acta Episcoporum Cadurcensium quotquot hactenus summa cura inveniri potuerunt. — Auctore Guillelmo de la Croix, cadurcensi, in Cadurcensium curia patrono.)

Cadurci apud Johannem Dalvy M.DC.XXVI. folio 192.

N° 6.

Philippus Dei gratia Franciæ et Navarræ rex universis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus quod nos consulibus et universitati Caturcensi pro subsidio et ad opus fabricæ *pontis de portu Valentre* propre civitatem Caturcensem supra flumen Olti passagium sive barragium concedimus de gratia speciali exigendum et levandum in dicto loco prout ibidem antea consuetum est levari, ab instante festo Purificationis beatæ Mariæ Virginis usque ad tres annos exacto termine secuturos dantes presentibus in mandatis senescallo nostro

Cadurcensi et Petragoricensi quod ipse duos vel tres dicti loci deputet et constituat probos viros quod proveniens ex dicto barragio emolumentum recipiant et provideant ne in alios quod in predictos usus quos modo libet convertatur et de hoc eidem senescallo compotum et rationem reddere teneantur in cujus rei testimonium presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Datum Pontis undecima die junii anno domini millesimo trecentesimo vigesimo per nos Jullioti.

(Archives originales, folio 288.)

N° 7.

Charolus Dei gratia Navarriæ rex universis ad quos presentes litteræ pervenerint salutem, notum facimus quod cum sicut ascertione precepimus fide digna passagia seu barragia concessa hactenus consulibus et villæ Caturci pro constructione pontis de Valentré constructioni hujus modi plene non suppetunt nos consules et villa eadem per triennium ab instante festo purificationis beatæ Maria in antea continue sequuntur exigendi et levandi sicut mihi consuevit exigi et levari prædicti pontis constructione concedimus de gratia speciali mandamus seneschallo Petragoriscensi vel ejus locum tenenti ut duos vel tres viros idoneos de dicta villa eligat et deputet qui hujus modi barragium seu passagium levant et exigant fideliter quæ et integre convertant in constructione predicta bis quod vel saltem semel quolibet anno sicut eidem senescallo expedire videbitur de receptis et missis hujus modi reddant compotum et legitimam rationem ei supra hiis idem senescallus ab eisdem deputatus exigat juramentum audiat que compotum tractationem illorum qui barragia seu passagia hactenus concessa pro constructione hujus modi levantur ex reliquo plenarie convertetur faciat celeriter in constructione predicta absque eo quod in usus alios convertantur in cujus rei testimonium litteris presentibus nostrum fecimus apponi sigillum. Datum Tolosæ vigesima quinta die januarii anno Domini millesimo trecentesimo vigesimo tertio.

(Archives originales, folio 300.)

N° 8.

Philippus Dei gratia Francorum rex universis presentes litteras inspecturis salutem; audita relatione gentium nostrorum senescalliæ Petragoricensis et Caturcensis supra *evidente necessitate perficiendi pontem de Valentré* seu Caturcum incohatum supra flumen Olti a parte ducatus Aquitaniæ notum facimus quod civitatis consules et habitatores Caturcenses in nostra recommandatione et favore habentes dictique pontis perfectionem nostram modicam affectantes passagium sive barragium in eadem civitate hinc a quatuor annos proximo et continue venturos exigendum et levandum sicut ibidem consuevit alias exigi et elevari pro dictæ pontis constructione concedimus de nostra gratia speciali mandantes senescallo Petragoricensi et Caturcensi vel ejus locum tenenti ut duos vel tres vires idoneos exsolvendo de dicta civitate eligat et deputet qui hujus modi passagium seu barragium levent et exigant per eorum juramenta ad sancta Dei Evangelia præstita fideliter et integre in constructionem dicti ponti convocant volumus autem quo diu alios usus quam ad opus dicti pontis convertantur levata per ipsos et de eisdem levatis senescallo predicto vel ejus locum tenenti presentibus aliquibus probis viris in talibus expertis ratione legitima reddere annis singulis teneantur in cujus rei testimonium presentibus litteris nostum fecimus apponi sigillum. Datum Meldis 16 junii anno Domini millesimo trecentesimo vigesimo octavo per Dominum regem ad Ducatum Aquitanensem et Domini Mattei servandi Daniel.

(Archives originales, folio 300.)

N° 9.

DEL PORT DE BALANTRE.

Conoguda causa sia atotz aquels que aquest escrig veiran ni auziran que aisso es lo devers qne hom leva e deu penre e levar

per pontonatge el *port de Valantre* lequals port ab tos sos arribadors et del cossols et del cossolat de Caorts et de totas autras gens que passo el dig port leva hom per pontonatge 1 denier de la saumada de la vendemia que al dig port passara e al gal de santa Croz e de la saumada de vi 1 denier e de tot ciou-tada que a terra ou tral port de Valantre leva hom per pontonatge e de tot l'an 4 deniers per cascuna denairada e de tot hom estranch que an a pe meulha e de tot hom que mene bestia 1 denier e de gros bestiar 1 denier de cascuna bestia e de porcs e de menut bestiar de quatre 1 denier e si nonia mas un. ados paga mealtha e de quatre cars o descadas de vendemia que passaran el dig port 1 denier et de tot vendemia e de vi que passaran el dig port ni del gal de Santa Croz a eusus tro a *la fon de Valentre* deu hom pagar lo pontonatge a la dintrada de la nau e de las terras doutra Valantre deu hom pagar los 4 deniers cascun an la Sant Miquel per pontonatge e de tot lan e de totas las autras causas e las gens estranchas devo pagar en la nau quant passaran e nulhs hom no deu far passatge de vi ni de vindemia ni dautra causa per ou cago. . . . . (*Illisible*). . . . . . in en autra maniera perque le passatges ol pontonatge valgue meuhs.

(Extrait du *Te Igitur*, folio 54).

N° 10.

Droit de Souchet, Souquet, Soccage :

« Afin de pourvoir aux réparations nécessitées par la guerre les Consuls étaient autorisés à prélever un droit sur le vin vendu en détail. — Tous les habitants devront être soumis à cet usage ainsi que les Clers, les Prêtres et autres gens d'Églises; mais ce droit sera payé par les acheteurs non par les vendeurs.»

Ce droit de Souchet fut renouvelé à plusieurs époques notamment par le Prince Noir en 1363, 1368, 1369.

(Archives originales. — Passim.)

Il ne faut pas croire que le Pont de Valentré, qui n'a que trois tours, ait jamais été représenté sur le sceau des Consuls. Le sceau de la ville de Cahors offre cinq tours depuis 1201; il fut laissé aux consuls après un grand procès, terminé par une transaction en 1351, en conséquence de l'acte de pariage de 1306, par lequel le Roi et l'évêque de Cahors leur abandonnèrent le sceau commun qu'on leur contestait auparavant. Il présente cinq tours sur un pont pour faire voir que les Consuls sont maîtres des murs et des ponts de la ville pour les fortifier et les garder. Ce sceau se trouve dans l'acte de la confédération des villes et principales communautés du Quercy conclue à Roc-Amadour, pour chasser les routiers qui ravageaient le pays à la suite de la guerre des Anglais.

PAUL DE FONTÉNILLES,

Officier d'académie, inspecteur de la Société française d'Archéologie, membre de la Société des études du Lot, etc.

L'ÉGLISE

ET

LE PORTAIL DE BEAULIEU

(CORRÈZE)

I.

L'ÉGLISE.

L'église paroissiale, autrefois abbatiale, de Saint-Pierre de Beaulieu, en Limousin, est incontestablement l'un des édifices remarquables du centre sud de la France. On n'a pas de données positives sur la date de sa construction; mais, à défaut de renseignements historiques précis, le style du monument ne saurait permettre aucune incertitude : architecture, sculpture, écriture même, tout y accuse d'ensemble le XIIe siècle, tout y dénote la période de transition (1).

L'église de Beaulieu est une croix latine de deux cents pieds de long, parfaitement proportionnée. Son abside présente la déviation observée dans tant d'autres églises et

(1) V. Viollet-le-Duc, *Dict. rais. de l'architecture*, t. V, p. 174, note 5; Corblet, *Manuel élém. d'archéol. nationale*, p. 220.

qui, dans celle-ci comme dans un grand nombre, se produit du côté du midi. Douze piliers, symboles des douze apôtres, et quatre colonnes cylindriques, emblèmes des quatre évangélistes, portent la masse de ses voûtes à cinquante pieds et plus au-dessus du pavé. Ils divisent le vaisseau en trois nefs inégales, dont les deux plus basses contournent le sanctuaire. Tous ces supports reposent sur des plinthes. Les piliers, assez lourds, ont aussi un aspect assez original. Le noyau carré qui les forme n'est apparent qu'au point central de l'édifice, sous le *dôme* ou lanterne, supporté par les quatre plus gros : il y est cantonné de pilastres, rehaussés eux-mêmes de demi-colonnes ; mais dans la nef, aussi bien qu'à l'entrée du sanctuaire, le noyau disparait tout entier sous ce cantonnement. L'aspect général est celui du losange.

Les pilastres adossés aux murailles correspondent de forme à ceux qui revêtent les piliers, et au dehors la plupart des contre-forts qui les appuient leur sont aussi semblables. On reconnait dans ce détail l'influence de l'école auvergnate ; mais ce qui est spécial peut-être à l'église de Beaulieu et aux quelques sanctuaires voisins qui s'en sont inspirés ; ce qui, dans tous les cas, est rare et a frappé l'attention des excursionnistes du Lot, c'est la forme assez variée des bases de toutes les colonnes : elles n'ont rien qui rappelle l'antique, sans qu'on puisse leur refuser le mérite de la simplicité, de la grâce et du bon goût. On en jugera par le dessin de quelques-unes d'entre elles. Des chapiteaux, par contre, rien à dire : ils sont en général très-nus et très-modestes, comme dans un bon nombre des églises du Centre. Quelques-uns, pourtant, sont ornés de feuillages, et trois ou quatre offrent la forme humaine ; mais le ciseau n'y a pas excellé.

Les archivoltes, dans l'axe de la nef comme sur les côtés,

sont tantôt cintrées, tantôt et plus souvent légèrement brisées. Le cintre, selon l'habitude, domine dans les fenêtres et ne se laisse vaincre qu'aux jours les moins anciens.

Quant aux voûtes, une moitié de celles de la grande nef s'est malheureusement affaissée en 1808. Un lambrissage blanchi déguise aujourd'hui la blessure, sans parvenir à la dissimuler. Comme celles qui nous restent, ces voûtes appartenaient au système roman : en berceau dans les grandes lignes, en cul-de-four dans les hémicycles, en arêtes, sans nervures, dans les collatéraux. Seules, une travée du bas-côté septentrional et la partie du transsept qui lui correspond sont voûtées dans le style compliqué de la dernière période ogivale. Il y a là la trace d'une restauration dont la date précise, les auteurs, comme les causes, sont restés inconnus. Elle s'étend, pour le croisillon, jusqu'aux murailles, qui furent reprises aux deux tiers. Un large contre-fort angulaire et des ouvertures ogivales bien différentes de la plupart des autres, trahissent, aussi bien que les voûtes, le fait et l'époque de ce remaniement.

Au-dessus des collatéraux règnent des galeries obscures dont la voûte en quart de cercle fait arc-boutant à la nef centrale et au grand hémycicle absidal. C'est là que, au dire d'un ancien sacristain, se serait un instant réfugié l'infortuné maréchal Ney, en 1815 : son fils en fit la visite vers 1862. Ces galeries prennent jour sur la nef par des arcades géminées en plein cintre, soutenues elles-mêmes par des colonnes géminées.

En suivant la ligne des collatéraux dans leur inflexion autour du sanctuaire, on accède aux chapelles du chevet, qui sont au nombre de trois, toutes en hémicycle. La plus haute est, suivant l'usage constant, consacrée à la Vierge : les deux autres ont changé de titulaires. Deux autres chapelles s'ouvrent encore dans le mur oriental de la croisées

Sur l'autel de celle du nord, l'abbé recevait autrefois les vœux de ses religieux (1) et les serments de fidélité des grands vassaux et officiers du monastère (2) ; devant celle du midi, qui était consacrée aux patrons de la ville et dont on avait fait le siége d'une chapellenie très-importante, faisant ou à peu près fonction de paroisse pour la ville murée, se passait, chaque lendemain de Noël, une cérémonie assez curieuse, mais dont l'observation ne parait pas avoir beaucoup duré. Quarante prud'hommes y présentaient au supérieur de l'abbaye douze sujets, parmi lesquels celui-ci devait élire les quatre consuls de la petite cité. On en remarque aujourd'hui le retable, non moins que celui de Notre-Dame, deux œuvres de menuiserie délicate, dont les sculptures ne sont pas sans intérêt. Dom Claude Bénaud, prieur claustral, fit faire le premier, en 1676, et dom Charles Poirier, le second, en 1678. La balustrade du sanctuaire et la sacristie furent l'œuvre d'un autre prieur, Antoine Clapasson (1692). Amand Vaslet fit à son tour rouvrir, en l'élargissant, le portail d'ouest, muré par les huguenots et encombré de constructions parasites, dont son prédécesseur, dom Joseph Mallevergne avait dû, en 1717, faire l'acquisition. Comme souvenir de sa restauration, « achevée le 11 juin 1724, » Amand Vaslet laissa sur la façade la couronne d'épines que l'on y voit encore et qui est, comme on sait, l'attribut spécial de la congrégation de Saint-Maur.

Les prieurs de cette congrégation rendirent à l'Église des services sans prix. Lors de la prise de possession du puis-

(1) Amand Vaslet, *Abrégé de l'hist. de l'abbaye Saint-Pierre-de-Beaulieu*, manuscrit.

(2) *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, chartes CXCII, CXCVI.

sant abbé qui en fut l'introducteur (1), le pauvre temple était comme les lieux réguliers, et depuis la Réforme, dans un « état pitoyable, » à « faire compassion. » « A peine y avait-il trois autels en état de dire la sainte messe (*sic*) : il fallait en dépouiller un pour garnir l'autre. La sacristie était derrière le grand autel, auquel on montait par huit marches. » On n'avait plus de cloches, plus d'ornements, plus de linge, plus de livres. Tont était donc à faire, et ces hommes dévoués firent énormément. Pardonnons-leur en conséquence les regrets que nous laissent ici et là quelques-unes de leurs restaurations : leurs retables, sans harmonie avec l'église, ont de plus l'inconvénient d'en obstruer les jours, et le symbolisme qui s'attachait peut-être au nombre des fenêtres, en demeure ébréché. Mais il est assez ordinaire de n'avoir pas en ce bas monde tout ce qu'on y souhaite. L'époque moderne où travaillaient ces hommes avait perdu les secrets de l'art du moyen âge, et jusqu'à la notion de ce pieux symbolisme qui en fut un des caractères les plus augustes et les plus attachants.

Nous n'avons rien dit des beautés extérieures de l'abside, malheureusement dérobée au public et resserrée par un pâté de maisons, dont la disparition serait bien souhaitable. C'est, de toute l'église, la partie la mieux conservée, et nul aspect, à coup sûr, n'offre à la fois plus de grâce, de richesse, de mouvement et d'harmonie. On songe, en la considérant, aux beaux chevets d'Issoire, de Paray-le-Monial, de Saint-Sernin de Toulouse, etc. Nous n'avons pas non plus parlé des tours à cloches. Au centre de la croisée s'élève une coupole romane, à huit pans inégaux, dominant le pavé de l'église de soixante-six à soixante-dix

(1) Emmanuel Théodose de la Tour d'Auvergne, depuis cardinal de Bouillon (1659).

pieds. Cette coupole est surmontée d'une première tour octogone, régulière, élégante même, mais de trop peu d'élévation. Deux tourelles, couronnées de lanternons et disposées aux deux points d'intersection de l'abside et du transsept, servent de cage aux escaliers qu'on fit pour y conduire. Sur la porte de celle du nord, signalons en passant une heureuse sculpture : deux lions se nourrissant de l'arbre de vie, qui transfigure la faiblesse humaine et la rend invincible aux séductions du monde comme à la rage des enfers.

Le clocher qui s'élève en saillie sur le côté droit de la façade occidentale, a le tort de s'y trouver seul, d'appartenir, comme cette façade, à une autre époque que le gros de l'église, et de ne présenter qu'une assez médiocre construction. C'est un clocher donjon. On y pénètre de l'intérieur de la nef par un escalier en spirale qui se perd à la hauteur des combles et qu'on dut faire, en construisant l'édifice, pour accéder proprement à cet endroit. Il fut plus tard englobé dans la tour. L'entrée extérieure est une petite porte ogivale suspendue à plusieurs mètres au-dessus du sol. L'aborder aujourd'hui n'est plus chose difficile, grâce à des degrés en pierre d'une date assez récente; mais on ne l'atteignait autrefois qu'au moyen d'une échelle, et c'est encore le moyen à prendre pour se hisser à l'étage plus haut. A partir de ce point la tour est tout d'une pièce et n'offre d'interruption que celle du beffroi. Les jours, accouplés sur chacune des faces, sont sans élan comme sans ornementation; le toit pyramidal qui couronne l'ensemble n'a pas un plus grand prix.

Reste la façade, dont un triplet sur deux, offre plus de mérite. On y voit des fenêtres étroites, courtes, mais d'une ogive bien accusée, et s'encadrant de chaque côté de la muraille, d'une élégante voussure à triple archivolte,

rehaussée de tores et de colonnettes dont les chapiteaux sont à crochets. Nous jugerions cette façade, aussi bien que sa tour, du milieu du XIIIe siècle.

De nombreuses reliques enrichissaient autrefois l'église de Beaulieu : plusieurs ont disparu. Disparus sont aussi de précieux reliquaires, parmi lesquels la châsse des patrons de la ville. Le trésor de l'antique abbaye n'en reste pas moins encore intéressant. Il sera l'objet d'une prochaine note au *Bulletin monumental*. L'auteur n'aura garde d'oublier la grande crosse eucharistique qui, sur cette frontière du Limousin, faisait pendant aux crosses, limousines aussi, d'Auriac et de Saint-Yrieix-la-Perche. Pour le moment, toute notre attention doit se porter sur le portail sculpté de la vieille abbatiale, véritable ornement « de cette belle église, » orgueil de la petite ville et monument précieux, sinon même typique, d'une école de sculpture qui ne demande qu'à se faire connaître pour prendre sans tarder le rang qui lui est dû. Aussi le lecteur qui a pu nous trouver concis dans les pages qui précèdent, voudra-t-il nous accorder, pour celles qui nous restent, la faveur nécessaire d'appuyer un peu plus.

II.

LE PORTAIL.

Le portail que nous entreprenons de décrire, est ouvert dans le mur méridional de la nef et correspond à la deuxième travée. Il présente, voussures comprises, une largeur d'environ huit mètres sur une hauteur de neuf mètres ou à peu près. En avant s'étendent deux murs en retour ou éperons, qui soutenaient autrefois la voûte d'un porche. La face intérieure en est divisée en deux compar-

timents par une arcade géminée, retombant sur trois colonnes en marbre que supporte un soubassement. Toute cette enceinte, qui n'en semble plus une, est décorée de sculptures. Voyonsquel en est le sujet.

L'artiste, ce nous semble, veut nous représenter la guerre du Mal contre le Bien, et le triomphe du Bien sur le Mal. Soit! le dessein est beau et l'entreprise morale : prenons donc le livre des Écritures, et, à la suite du sculpteur, allons nous édifier.

Arrêtons-nous au porche et portons-nous à gauche. Le porche précède l'entrée; la gauche est le côté le moins noble : c'est au porche, c'est à gauche que l'artiste a dû commencer.

Un seul tableau remplit les deux compartiments. Il est tiré de l'ancien Testament, et c'est un des sujets les plus chers à nos pères : Daniel dans la fosse aux lions. Par lui nous seront représentés les temps antérieurs à Jésus-Christ et la première phase de la lutte, celle de l'homme contre l'homme ou de la *chair contre la chair*.

Daniel dans la fosse aux lions.

Deux colonnettes romanes, couronnées de gracieuses tourelles, supportent un cintre surbaissé que décore, dans toute sa longueur, une riche galerie. Sous cette arcade triomphale apparaît le prophète assis au milieu des lions et tenant en main le *volumen* à demi roulé. Son nom, inaperçu de l'abbé Texier, se lit en deux lignes sur le fond du tableau :

DAN
IEL (1).

(1) Nous trouverons d'autres inscriptions à l'éperon droit. Les caractères des unes et des autres appartiennent nettement à la

Par une exception assez rare, le saint prophète est nimbé et nu-pieds : c'est qu'à travers la personne, l'artiste voyait le type ; sous les traits de Daniel lui apparaissait la Vertu persécutée. Les lions, nombreux, ont des attitudes diverses : les uns sont couchés aux pieds de la victime ; d'autres lèvent sur elle un regard qui semble attendri ; il en est un qui lui sert d'escabeau.

Dans l'arc du compartiment voisin se dessinent deux pavillons entourés d'un cercle de murailles. L'une des trois arcatures qui figurent cette enceinte de forme claustrale, est totalement remplie par un visage humain grossièrement ébauché.

Les édicules nous sembleraient représenter le Ciel, en souvenir de la sainte cité décrite par saint Jean au vingt-unième chapitre de son Apocalypse. Quant au visage humain, nous y verrions une personnification de la Providence, l'œil ouvert sur les tribulations du juste pour lui envoyer force et secours : *Cum ipso sum in tribulatione* (1). Ces mots d'un psaume dont une moitié du porche est, comme on verra, l'indubitable commentaire, autoriseraient déjà notre interprétation. Mais elle s'affermit jusqu'à l'évidence à la lecture de certains autres passages des psaumes, et du dixième en particulier, dont saint Jean Chrysostome fait application au sujet qui nous occupe.

« Je mets ma confiance au Seigneur.

« Comment donc dites-vous à mon âme : Sauve-toi sur la montagne comme le passereau ?...

manière romane, et quelques-uns à celle du XIIe siècle : par exemple, les E ronds et le D du mot déjà cité, qui a la forme d'un O sommé d'un trait horizontal à gauche. Voir TEXIER, *Manuel d'épigraphie*, p. 67, 156, pl. I, XI, etc.

(1) *Ps*. XC, 15.

« *Du haut du ciel où il a fixé sa demeure, où est le palais de sa sainteté* (1), *le Seigneur a les yeux sur le pauvre :*

« Il fera pleuvoir ses lacets sur les pécheurs... »

Voyez, en effet, tout au bas du bienheureux séjour, cet ange aux grandes ailes qui se courbe sur les lions pour enchaîner leur férocité. C'est l'histoire après la prophétie. « Mon Dieu, nous raconte le généreux athlète, a envoyé « son ange, et l'ange a fermé la gueule des lions, et les « lions ne m'ont point fait de mal (2)... »

Il ne faudrait plus que le contraste : le contraste y sera. Aux pieds de l'ange libérateur, on distingue à grand'peine un corps humain renversé sans vie. Peut-être n'est-ce que le cadavre d'un criminel vulgaire, placé là pour mettre en relief la délivrance du prophète. Mais rien n'empêche d'y voir le corps d'une autre victime de la tyrannie, et de tirer du spectacle toute la leçon qu'il peut contenir. L'infortuné, sans doute, attendait tout de l'homme, et l'homme l'a jeté à la dent des lions : Daniel, lui, n'a espéré que de son Dieu, et son Dieu l'arrache à la dent des monstres. *Nulla læsio inventa est in eo, quia credidit Deo suo* (3). *Sicut enim,* observe saint Jean Chrysostome, *sicut enim maledictus est qui sperat in homine* (4), *ita beatus est qui sperat in Domino* (5).

Un dernier accessoire résume et généralise le tableau. Au-dessus de l'arcade, sous laquelle est assis le prophète, se traîne un reptile à tête de bouc, « figure coustumiè-

(1) Traduit d'après l'hébreu.

(2) *Dan.*, VI, 22.

(3) *Dan.*, VI, 23. — *Heb.*, XI, 33. — *Ps.* LVI.

(4) *Jer.*, XVII, 5.

(5) *In Dan.*

rement agréable au diable », dit un vieil auteur du XVI[e] siècle (1). Sur ses tortueux anneaux marche un petit corps humain, dont les mutilations du temps n'ont épargné que les membres inférieurs. Or, chacun sait que le moyen âge représentait les âmes sous la forme de petits corps humains. On devine le reste. Ce reptile est « l'aspic et le basilic » de l'Écriture ; ce petit corps est l'âme du juste « foulant aux pieds » sous cet emblème impur, tout le venin des suppôts de Satan : *Super aspidem et basiliscum ambulabis* (2).

Demandons maintenant à l'éperon droit l'autre partie du verset.

La tentation de Notre-Seigneur.

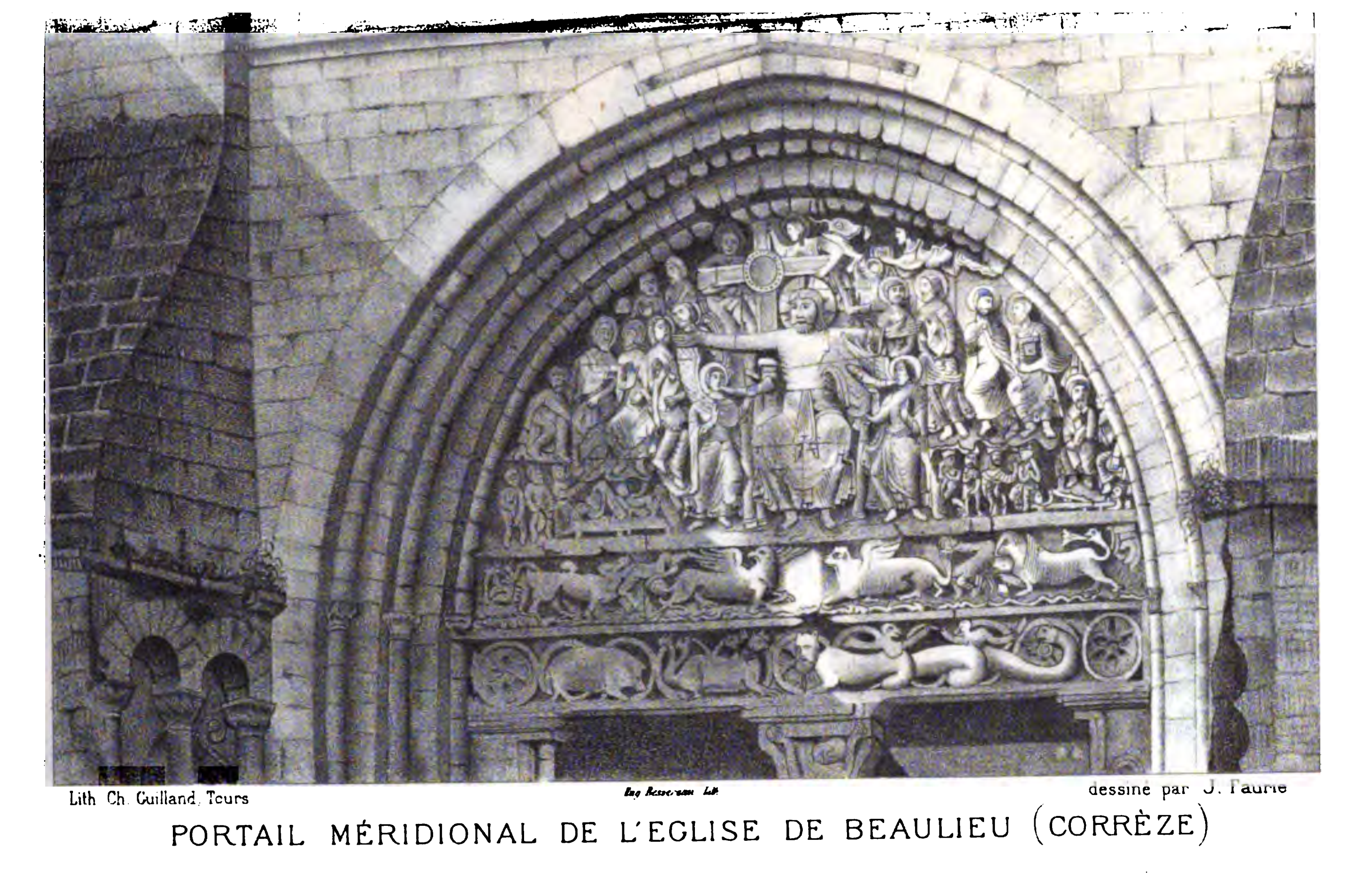
Ici l'Évangile se déploie, le drame s'élève et la leçon s'étend. Nous n'avons pas toujours à lutter contre des persécuteurs de chair et de sang comme nous ; mais nous avons toujours à combattre ces esprits de malice répandus dans l'air, que saint Paul appelle les vraies puissances de ce siècle (3). C'est la lutte de *l'esprit contre l'esprit* : nouvel aspect d'une guerre de plus en plus formidable, et par les ennemis qu'elle nous oppose, et par les intérêts qu'elle met en jeu ; car, « il faut craindre non les ennemis qui tuent le corps, mais ceux qui perdent l'âme (4). » Voici donc que, pour animer notre vaillance, l'auguste Chef de la

(1) BODIN l'Angevin, *Démonomanie* ou *Traité des sorciers*, *Paris*, 1581.

(2) *Ps.* XC, 13.

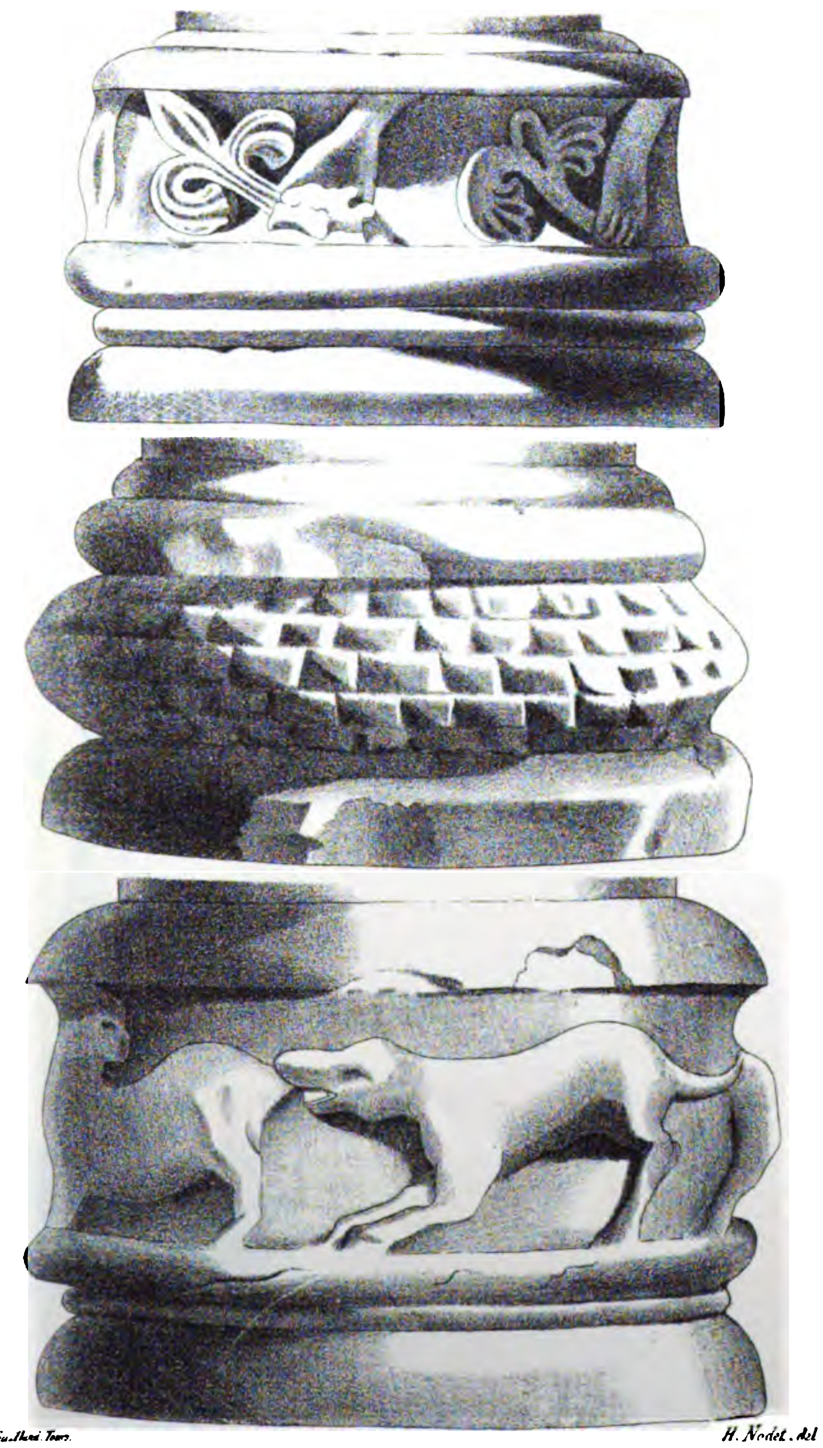
(3) *Éphes.*, VI, 12.

(4) *Matth.*, X, 28.

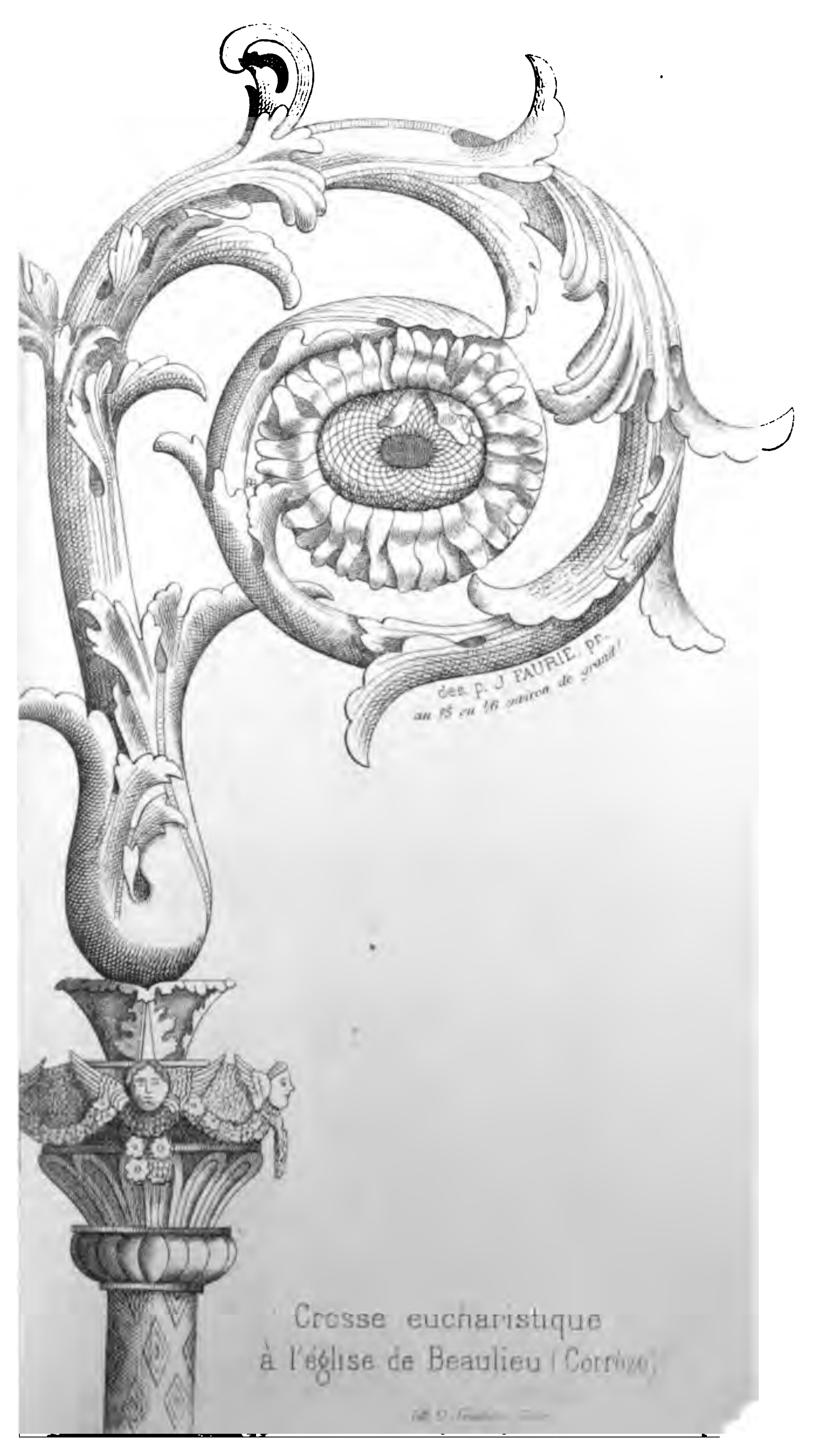


Lith. Ch. Guilland, Tours — Eug. Bessereau Lith. — dessiné par J. Faurie

PORTAIL MÉRIDIONAL DE L'EGLISE DE BEAULIEU (CORRÈZE)



Bases de colonne à Beaulieu (*Corrèze*).



Crosse eucharistique
à l'église de Beaulieu (Corrèze)

cité sainte vient combattre en personne avec le prince même de la cité maudite : Jésus avec Satan. En se développant, l'idée veut s'accentuer, et le cadre s'élargit : nous aurons trois tableaux au lieu d'un.

C'est le premier des trois qu'indique notre titre.

En face du Fils de Dieu, debout, vêtu de la tunique et du manteau, décoré du nimbe crucifère, se dresse de son mieux le tyran des enfers. Dépouillé de toutes ses splendeurs, il nous apparaît nu comme un ver de terre, n'ayant autour des reins que le voile exigé de la pudeur. Une toque informe s'appesantit comme un éteignoir sur son front découronné. Ne cherchons dans son affreux visage aucun des traits qui constituent la face de l'homme, ou même le museau de la bête : c'est un type sans nom. Ses membres mal cousus portent écrits les vices qu'il sème sur ses pas. Il a du bouc le poil fétide, du coq les insolents ergots, du chien hargneux la queue écourtée, de l'animal immonde le ventre rebondi. Et sur tout ce grotesque et monstrueux mélange, suprême dérision ! le sculpteur a déployé les grandes et nobles ailes de l'antique Lucifer...

Entre Jésus et le tentateur s'élève, bâti sur le roc, un édifice flanqué dans sa partie supérieure d'un double croisillon : c'est le temple de Jérusalem. Sur le mur de la tour, le doigt de Satan indique les deux inscriptions qui suivent :

SI FILI' DEI ES
DIC VT LAPI
DESI STI PA
NES FIANT.
SI FILI' DEI ES
MITE (*sic*) TE
DEORSVM (1).

(1) *Matth.*, IV, 3, 6.

Dans le haut du bas-relief apparaissent deux autres personnages, dont le buste a disparu, en laissant un bout d'aile. Ce sont des anges, intervenus dans cette lutte solennelle pour en compléter la physionomie. Par eux sont représentées ces phalanges invisibles que s'opposent les deux cités sur le champ de nos combats. Celui qui domine Satan, nu et décharné comme son bourreau, du doigt, lui aussi, désigne à Notre-Seigneur l'inscription tentatrice, tandis que, noblement vêtu comme son prince, l'ange de lumière lui montre au ciel la volonté qu'il s'est obligé d'accomplir.

Quelle fut la réponse de Notre-Seigneur, tout chrétien le sait. Le divin maître vainquit par la parole, comme Daniel avait triomphé par le silence ; car avec les combats doivent changer les armes. Si l'homme vous soufflette, « tendez la joue (1) ; » si le démon vous tente, « résistez fortement (2) ; » mais que l'esprit soit le même : *In fide !* Nous avons médité le silence du prophète, rappelons-nous la parole du Verbe : leur victoire à tous deux fut le triomphe de la foi. C'est le mot de l'Apôtre : *Justus ex fide vivit* (3).

La mise en fuite des démons.

Dans le compartiment voisin, un personnage nimbé, nu-pieds, vêtu comme le Christ du précédent tableau, impose sa volonté à deux monstres. Leur exiguïté, leur nudité, leur laideur, trahissent encore des démons, ou si l'on veut des possédés. Ce bas-relief a souffert. La tête du

(1) *Matth.* v, 39.
(2) *I Pet.* v, 9.
(3) *Hebr.* x, 38.

principal personnage n'a gardé aucun de ses traits ; son nimbe usé a perdu tout caractère ; et toutefois hésiterons-nous à dire : c'est Lui ? Oui, c'est Lui, poursuivant son triomphe sur l'enfer, en en chassant devant lui les ténébreuses légions. La tête du plus apparent de ces démons révèle une horrible souffrance. Dans son obéissance forcée, il se retourne à demi vers le Maître, et sa bouche, hideusement béante, semble exhaler ce cri : « Jésus, Fils de « Dieu, qu'y a-t-il de commun entre vous et nous ? Êtes-« vous venu ici pour nous tourmenter avant le temps ? » Car nous pensons que l'imagier nous retrace la scène racontée au huitième chapitre de saint Matthieu (v. 28, 29, 34). Les édicules dont est semé le bas-relief nous représenteraient ou les tombeaux, *monumentis,* d'où sortaient les possédés, ou, ce qui est moins probable, la cité voisine des Géraséniens.

Les combats sont rudes ; mais la victoire nous rend maîtres des forces de l'enfer : c'est la leçon cachée dans ce deuxième tableau.

Le Christ triomphant.

Le sculpteur nous en a ménagé un troisième à l'angle extérieur de l'éperon. C'est ce Christ triomphant que l'on voit au porche de plusieurs cathédrales, mais qui ne saurait être nulle part mieux placé qu'ici, où tout le prépare et l'attend. Avec bonheur l'œil se repose sur ce calme vainqueur. Ce n'est pas encore le redoutable triomphateur que nous verrons assis sur les nuées du ciel, pour y prononcer l'éternelle gloire des vainqueurs, l'irrémédiable damnation des vaincus. C'est Jésus, notre frère, debout encore sur les chemins de la vie, tenté comme nous, pour nous

apprendre à vaincre comme lui, et nous appliquant les grâces de son triomphe, comme il nous a donné l'exemple de ses luttes : *Ideo tentatus est Christus, ne vincatur a tentatore christianus* (1). Sa tête est ornée du nimbe crucifère ; sa droite bénit à la manière latine, c'est-à-dire les trois premiers doigts ouverts, les deux autres fermés. Un de ses pieds foule le crâne d'un lion dressé sur ses pattes inférieures, et l'autre le corps replié d'un dragon. C'est ici que nous attendait la seconde moitié du texte sacré : « *Conculcabis leonem et draconem :* vous foulerez aux pieds le lion et le dragon. » Elle abat toutes les palmes aux pieds du Christ, centre et âme de la composition. « Le lion, dit « saint Augustin, représente les persécutions ouvertes ; le « dragon, les assauts ténébreux. » Or, Jésus-Christ a terrassé le lion dans la personne de ses membres ; car il était avec Jérémie dans le lac profond, avec les enfants dans la fournaise, avec Daniel dans la fosse aux lions (2) : il vient par lui-même de triompher du dragon.

Dans une série de petits retraits en orle s'étagent des anges, dont les dégradations du temps ne permettent plus d'assigner le rôle individuel, si tant est qu'ils en eussent. Un seul, sculpté sur le plein de la muraille, y balance l'encensoir. La présence de ces purs esprits, cortége triomphal du fils de Dieu, traduit, sans aucun doute, le verset final du récit de la tentation : *Ecce angeli accesserunt, et ministrabant ei.*

Nos lecteurs le voient : jusqu'ici les tableaux sont clairs, suivis, concordants ; la pierre même parle : toute méprise semble impossible, du moins sur le fond des sujets. On s'est mépris cependant quelquefois, ou l'on n'a pas compris.

(1) Aug. *In ps.* XC, Serm. 1, 2.

(2) Bossuet, *Élév. sur les myst.*, XXIVe semaine, IIe élév.

Mais ce n'est pas ici le lieu de s'occuper de ces erreurs : poursuivons plutôt notre tâche et réparons une omission.

Marie (?)

En face du Christ victorieux, et toujours à l'angle extérieur, mais de l'éperon gauche, s'élevait jadis une autre statue triomphale. Il n'en reste plus que la trace. A peine distingue-t-on les pieds, qui reposent sur deux lions. Un ange est assis dans un encadrement qui dominait la tête et faisait face à l'ange à l'encensoir, de l'éperon droit. Quelle était cette image? Celle du prophète Daniel? C'est possible. Il semble toutefois que l'artiste avait déjà suffisamment insisté sur l'idée de son triomphe. On pourrait même trouver quelque hardiesse à représenter ainsi sur un seuil d'église, le démon sous ses pieds, les anges sur sa tête, un saint de l'ancienne loi partageant, quasi de pair avec un Dieu triomphant, les hommages et la confiance des fidèles. Nous hasarderons timidement une autre conjecture. Cette image serait celle de Marie. Sans nous arrêter à quelques vagues indices que pourrait offrir ou la pierre ou l'histoire, comment concevoir que le siècle de saint Bernard n'eût pas marqué dans ce poëme sculpté, dans ce chant de triomphe, la place de sa reine bien-aimée? L'image de Marie faisait si bien sur le seuil de cette porte, en face de ce fils adoré dont tous les mérites reposent en sa main, avec ce piédestal que lui avait fait l'artiste, et qu'expliquent de concert et le tableau voisin et l'application que lui en fait l'Église : « *Misit Deus misericordiam suam et veritatem suam : animam meam eripuit de medio catulorum leonum :* Le Seigneur a envoyé sa miséricorde et sa vérité : il a arraché mon âme du milieu des

lionceaux (1)! » En pénétrant sous ce porche déjà si pieux, le chrétien du moyen âge avait ainsi le double bonheur de saluer et d'invoquer à la fois son Père et sa Mère des cieux. Son œil, qui se portait de l'un à l'autre, découvrait sans cesse de nouvelles harmonies. Tandis qu'à sa droite resplendissaient Jésus et l'Évangile, à sa gauche s'élevaient Marie et l'ancien Testament, aurores l'une et l'autre du Soleil de justice et de la nouvelle loi.

Passons au portail.

L'Église.

Dans le simple cadre d'une voussure à trois archivoltes concentriques, ornées chacune d'un tore et d'une colonnette de support, s'épanouit notre portail. Un pilier symbolique le partage en deux baies. Les deux montants sont ornés en tableau de trois colonnettes inégales, portées sur des lionceaux aplatis qui les mordent avec fureur. Sur le plein des jambages se dressent les deux statues de saint Pierre et de saint Paul, patrons de la vieille abbatiale et piliers de la sainte Église de Dieu. Ils ont le nimbe des saints et le pied nu des apôtres. Vicaire du Christ, Pierre lève comme le Maître sa droite bénissante sur le troupeau qui se presse au saint parvis, et de l'autre main, serre contre son cœur sa mystérieuse clef. Le docteur des nations est armé du livre de la science : ce ne fut que plus tard qu'on lui donna pour second attribut l'épée de son martyre.

Le trumeau, superbe monolithe de neuf pieds, est orné, sur ses deux angles extérieurs, de colonnettes brisées en feston, d'un effet pittoresque et gracieux. Il offre sur le

(1) Ancien offertoire de l'Imm. Conception. — *Ps.* LVI, 5.

devant un personnage plus grand que nature, revêtu d'une de ces riches tuniques dont l'époque romane avait emprunté le modèle aux sculpteurs bysantins. Ses pieds, chaussés du cothurne oriental, foulent les queues de deux lions qui fuient à la renverse en se croisant en sautoir. Leurs têtes, dissimulées derrière les colonnes, en mordent la base avec le même acharnement que les lionceaux des pieds-droits. Quant au prophète, — car c'est un prophète, — il soutient de ses longs et maigres bras le pesant tailloir sous lequel plie son dos. Les faces latérales présentent, avec quelque différence de l'un à l'autre, deux groupes originaux que l'on retrouve parmi les sculptures de Chartres et sur les vitraux de Bourges. Des personnages assis en supportent d'autres qui, à leur tour, supportent le tailloir. Ce sont, disent les auteurs, « les grands prophètes portant les évangélistes. » Tel est pour notre portail le sentiment exprès de l'abbé Texier.

Nous avons ainsi devant nous l'image de l'Église enseignante, de celle des anciens jours comme de celle des temps nouveaux, dans ces vénérables figures de prophètes, d'évangélistes et d'apôtres, que préside Pierre, l'homme des clefs. Ils sont là, ces hommes divins, ils sont là près des portes, et c'est bien leur place à eux dont l'enseignement et l'autorité nous ouvrent et l'église et le ciel. Sur leurs corps exténués, sur leurs bras amaigris, repose la page triomphale où nous contemplons l'éternelle gloire du Christ et de ses saints. N'est-ce pas, en effet, de leurs luttes sans trêve, de leurs labeurs sans repos, de l'effusion sans relâche de leur parole, de leur ministère et de leur sang, que s'étend le triomphe du Christ et que se peuple sa bienheureuse cour? Des lions fuient sous leurs pieds et mordent en se retournant le poids sacré qui les écrase. Ce sont les idolâtries, les apostasies, les hérésies, les schismes, les

persécutions, ces mille formes du lion infernal qui fuient battues pour assaillir encore, toujours acharnées, mais toujours vaincues.....

Le Péché.

Nous venons de voir le triomphe du bien, même sur cette terre : contemplons, même dès ce monde, le châtiment du mal.

Ici, le symbole vient interrompre l'histoire et jeter l'intérêt de ses énigmes parmi les clairs tableaux que nous sommes à parcourir. C'est de toute description la partie scabreuse, et l'on y fait mille faux pas. Mais, guidé par les maîtres et précautionné d'une étude sévère, nous espérons ne rien dire que de plausible ou de sûr.

Il est deux péchés dont l'Apôtre défend jusqu'au nom dans une assemblée chrétienne : *Omnis immunditia aut avaritia, nec nominetur in vobis* (1). Aussi le catéchiste mural en a-t-il jeté hors du parvis l'effrayante représentation: *foris canes* (2)! Sortons donc absolument du porche, et une fois encore portons-nous à gauche. Si c'est, comme nous l'avons vu, le côté le moins noble, c'est aussi le côté du mal.

Dans un angle oublié que forme, avec l'éperon gauche, une grande maison accolée à l'église, se cache un groupe mutilé, noirci, et presque dévoré par le temps. C'est le fameux groupe de *l'homme à l'escarcelle* et de *la femme aux reptiles :* deux sujets fréquemment reproduits sur les monuments chrétiens du XII[e] siècle pour la personnification de l'avarice et de la luxure. On les trouve sur les

(1) *Eph.* V, 3.
(2) *Apoc.* XXII, 15.

points les plus divers; mais au portail de Beaulieu, comme à celui de Moissac, ils ont revêtu leur forme ignominieuse, osons dire la plus repoussante.

C'est l'AVARICE qu'on nous présente d'abord. Elle nous apparaît dans une de ses victimes, un homme debout, vêtu d'une robe traînante, qui serre d'une main fébrile son escarcelle gonflée. La tête a disparu et c'est dommage; mais devant ce buste affaissé qui n'en devinerait la sordide physionomie? Du reste, on distingue encore, retombant sur sa poitrine, les jambes velues du démon de l'avarice, que nos pères ont pu voir affourché sur son dos.

La LUXURE s'impose à notre attention sous des formes que notre plume se voit contrainte de voiler. Ce n'est pas seulement la femme aux reptiles que nous avons devant nous, comme à l'un des chapiteaux de Saint-Martin de Brive : c'est de plus *la femme au crapaud*, c'est-à-dire la victime du vice impur dans son indescriptible ignominie. Passons.

L'avarice et la luxure étaient les deux vices sur lesquels s'acharnait le plus, au moyen âge, l'âpre ciseau du sculpteur chrétien. Mais là ne se bornent pas les faiblesses de l'homme, et le tympan nous réserve d'autres représentations. L'humiliation se modifiera sans s'adoucir. De la forme humaine le vice va passer sous des formes bestiales et nous apparaître au bord des feux qui l'attendent; ravalé au-dessous de ces flammes vengeresses, moins hideuses que lui, et humilié sous le pied du juge terrible à qui ses ennemis doivent servir de marchepied.

Le tympan se partage en trois zones d'inégale hauteur. La plus élevée retrace l'imposante scène du jugement dernier; la seconde représente l'enfer : nous attachons à la troisième le sens symbolique que nous venons de déterminer.

Le premier animal qui se présente, en allant de gauche à droite, est un porc dodu, le groin contre terre, emblème de la GOURMANDISE.

A l'autre extrémité du tableau rampe un énorme dragon, armé de deux têtes, une à chaque bout. De sa croupe recourbée s'échappent deux singes qui se battent avec des serpents. Nouvelle personnification; mais de quel vice? On doit l'entrevoir : de la COLÈRE. Elle se présente ici sous deux faces : la haine, qui en est l'habitude (1), et la rixe, qui en est le résultat. Étudions un instant cette création originale entre toutes, comme le remarque à bon droit l'abbé Texier. D'abord, pour exprimer la haine, la forme de reptile ne pouvait être mieux choisie. C'est celle que revêtit « l'antique serpent, » quand sa haine « homicide » poursuivait le Fils de la femme et quand elle nous perdait : c'est dans le reptile que dort l'affreux secret des marches ténébreuses et des venins mortels. Le reste est à l'unisson. Jamais la haine n'a brillé d'un feu plus sombre que sur ce raide et large front humain qui se dessine au milieu du tableau. Le regard est éteint : c'est l'effet de toute passion, mais en particulier de celle-ci, qui aime à se concentrer. La bouche contournée déguise mal le grincement de la fureur. Quant à la tête hideuse qui termine la queue, retournée vers les singes querelleurs, elle leur souffle le feu de la discorde; et de sa langue fourchue, dardée sur eux, semblent partir les traits fraternels de la médisance et de la calomnie. Enfin, les deux batailleurs qui sortent des flancs du dragon pour se tirer la langue et se battre à coups de vipères, rendent aussi parfaitement que possible l'image de nos querelles, en même temps

(1) S. Augustin, *in Ps.* XXX. Serm. 2. *Ira, si manserit, fit odium.*

qu'ils justifient le mot de l'Écriture : «La haine enfante la dispute : *odium suscitat rixas* (1). »

Entre ce dragon et le pourceau, reste un quadrupède chargé de sept mamelles et armé de sept têtes, cinq sur le devant et deux à l'extrémité de la queue. Dernier symbole. A notre avis, celui de l'ORGUEIL, ou de la superbe, « principe de tout péché : *initium omnis peccati superbia* (2). » D'autres diront peut-être de l'oisiveté, mère de tous les vices. Libre à chacun.

De nos cinq interprétations, les deux premières sont consacrées ; la seconde est usuelle ; les deux autres n'ont de valeur que celle que nous leur donnons. Mais il sera bon peut-être de remarquer que les trois vices symbolisés, selon nous, au portail : haine, gourmandise et orgueil, sont précisément ceux dont le prophète Daniel faillit être la victime et dont le diable tenta Notre-Seigneur. Ainsi opposés, le triomphe de la vertu et la honte du vice s'accentuent mutuellement.

Mais il est temps de les contempler sur leur dernier théâtre. Déjà commence à s'arrondir le cercle harmonieux des voussures. En haut les cœurs ! C'est l'éternité que nous entrevoyons.

Le jugement dernier.

Au centre de l'imposant tableau qui remplit la zone supérieure du tympan, assis sur un trône dont quatre colonnes soutiennent les appuis, le souverain juge des vivants et des morts ouvre ses bras au monde entier. Sa taille dépasse de beaucoup les proportions de tout ce qui

(1) *Prov.* x, 12.
(2) *Eccli.* x, 15.

l'entoure : nous sommes au sein d'une période où la grandeur morale se traduit par les proportions physiques. Il est vêtu d'une robe retombant, à la manière de l'époque, en plis nombreux sur ses pieds nus. Elle est serrée autour des reins par une ceinture dont une extrémité, soigneusement déployée, s'étale entre les genoux. Le bras et le côté droit sont nus : l'artiste a craint de gêner le mouvement terrible de cette droite vengeresse. La tête est sévère et barbue. Ce n'est plus ce jeune et doux visage qui souriait aux premiers chrétiens dans l'horreur de leurs cryptes sanglantes. Les temps sont devenus mauvais, et le Christ a vieilli : le bon pasteur est devenu le juge inexorable. Ses cheveux, partagés au milieu de la tête, selon le type traditionnel, descendent derrière les oreilles et bouclent à la hauteur du cou. Le nimbe, large et saillant, est timbré de la croix. Des ondulations qu'on remarque sous les pieds du Christ et des apôtres, des nuages qu'on aperçoit sous la voussure, indiquent que la scène se passe dans le ciel.

Aux pieds du grand juge, deux anges debout sonnent de la trompette; deux autres au-dessus portent la triomphante croix : croix de forme grecque et fichée, comme la plupart des croix de l'époque. A sa richesse, à ses proportions, à la place qui lui est faite, on reconnaît le trophée du Christ. A côté de ce signe glorieux, deux autres anges, sortant de la nue, portent, l'un, les clous du crucifié, l'autre, la couronne du grand roi.

Cependant, de chaque côté de Notre-Seigneur, déjà trône dans la nue le sénat des douze apôtres : *judex apostolorum senatus*. Les uns tiennent en main le livre de la science, les autres le rouleau. Point d'attribut personnel, si ce n'est aux mains de saint Pierre, qui porte ici deux clefs. Il est à la droite du Maître; à gauche, à côté de ce cœur dont il connaît les battements, on distingue le visage

imberbe du disciple vierge et bien-aimé. Les apôtres, dans la joie de leur triomphe, s'entretiennent deux à deux. L'espace n'ayant pas permis de les disposer tous de front, il en est quatre dans les angles, soit au-dessus, soit au-dessous de la ligne de leurs frères. Nous devons signaler à l'une des extrémités de cette ligne un treizième personnage acculé sous l'arceau. Il est assis sur un trône comme les apôtres, mais il se distingue par l'exiguïté de ses proportions et l'absence du nimbe; il est vrai qu'à ce double égard sa position expliquerait tout. Mais, de plus, la tête est couverte, et c'est un signe d'infériorité; et la main droite pend le long du siége, sans livre ni attribut quelconque, au moins que nous ayons pu distinguer. Quel serait ce mystérieux personnage? Probablement Isaïe, qui, seul entre les saints de l'ancienne loi, a le privilége de la nudité des pieds, et qui figure quelquefois dans les tableaux du dernier jugement.

Mais voici que sous les pieds de l'auguste sénat, les morts, éveillés par le fracas des trompettes, sortent en foule des tombeaux. Plusieurs, encore à demi couchés dans leurs cercueils de pierre, en soulèvent lentement les couvercles épais (1). Les autres se préparent à paraître au redoutable tribunal. Rien ne paraît indiquer que ceux de droite soient plus fortunés que ceux de gauche. Ici, dirons-nous avec l'abbé Texier, « les bons ne sont pas séparés des méchants dans le sens de la largeur, mais dans la hauteur. » Ceux de gauche s'entretiennent des apprêts de leur jugement :

(1) Remarquons, en passant, la forme de ces cercueils, qui est bien celle de l'époque romane : un sarcophage rectangulaire, porté sur deux dés et fermé d'un couvercle imbriqué, à double versant. Voir Arthur Murcier : *De la sépult. chrét. en France, du* XIᵉ *au* XVIᵉ *siècle.*

Quid sum nunc dicturus? « Ceux de droite, — en ce moment nous parlons, bien entendu, de la droite et de la gauche de Notre-Seigneur, — le regard fixé sur le terrible appareil, semblent absorbés dans cette muette contemplation : « Ils viendront, dit l'Écriture, pleins de terreur au souvenir de leurs offenses, et leurs iniquités se soulèveront contre eux pour les accuser. Au même moment les justes s'élèveront avec une grande hardiesse contre ceux qui les auront accablés et dépouillés du fruit de leurs travaux. Et à cette vue les méchants entreront dans le trouble d'une horrible frayeur, et pâliront de surprise en voyant tout à coup et contre leur attente les justes sauvés. Ils diront en eux-mêmes, touchés de regret et jetant des soupirs dans le serrement de leur cœur : Ce sont ceux-là qui ont été autrefois l'objet de nos railleries et de nos outrages. Insensés que nous étions! leur vie nous paraissait une folie et leur mort un opprobre, et les voici élevés au rang des enfants de Dieu, et leur partage est avec les saints. Nous nous sommes donc trompés: *ergo erravimus!* » Aveux tardifs! regrets superflus! Le temps n'est plus où les larmes effaçaient tout. « Le Très-Haut a cuirassé son cœur de justice et couvert sa tête d'irréformables arrêts. Et tandis que les justes vont vivre éternellement au sein de leur Dieu, devenu leur récompense, le Roi de Majesté va dans le zèle de sa gloire armer la créature pour la vengeance de sa cause et le châtiment de ses ennemis (1). » Déjà l'enfer entr'ouvre ses abîmes : le monde est jugé.

L'Enfer.

C'est, avons-nous dit, entre la grande page du juge-

(1) *Sap.* IV, 20; V, 16-19.

ment et les emblèmes du linteau que se déroule la représentation de l'enfer. Les hommes du XII[e] siècle l'avaient ainsi jeté, comme un éternel abîme entre Dieu et le mal. A ceux de notre temps étaient réservées la tristesse et la honte d'entendre identifier deux termes si ennemis.

Aussi large que le portail, cette partie de la composition compte à peine deux pieds de haut. C'est une frise semblable au bandeau symbolique que nous avons analysé. Y répandre des formes humaines, risquer dans un espace si resserré toute une galerie de personnages, ne pouvait être, ce semble, qu'une faute de goût. Le sculpteur avait mieux à faire : il a mieux fait.

Représentons-nous sur une mer de feu, allant et venant dans tous les sens, les monstres les plus divers. Ce sont des formes animales et des quadrupèdes pour la plupart. A la bonne heure! le plan horizontal, qui est celui de la bête, permettra d'heureuses proportions.

Voici d'abord comme une tête de gorgone, d'où semble vomi ce monde infernal. A lui seul, ce premier monstre suffirait à fixer le sens du tableau. On sait, en effet, qu'il était assez ordinaire, au moyen âge, de représenter l'enfer par quelque énorme gueule béante, d'où sortaient tantôt des démons, tantôt des tourbillons de feu. Ce qui doit en sortir ici, ce sont « ces bêtes furieuses » et pour la plupart « d'une espèce inconnue » que rêvait l'éloquent auteur du livre de la Sagesse (1). L'horrible gueule s'ouvre toute grande, — *dilatavit infernus animam suam, et aperuit os suum absque ullo termino* (2), — et de son rictus épouvantable sort un lion, qui saisit au bas-ventre un malheureux damné. « Chacun sera puni par où il

(1) *Sap.* IX, 19.
(2) *Is.* V, 13.

aura péché (1) : il est à présumer que ce misérable s'est perdu dans les plaisirs de la *chair*. Renversé sur son dos, il se cramponne au pied d'un quadrupède à tête de vautour, qui se retourne, l'œil farouche, et d'un pli de sa queue le suffoque et l'entraîne.

Du côté opposé accourt un autre monstre, ailé comme le précédent, et dont la queue fleurie laisse voir une tête qui dévore le bras d'un second réprouvé. Survient à l'instant un quatrième quadupède qui lui brise le crâne. Châtiment des coupables pensées de l'*esprit !* Les ailes de ce dernier, au lieu de partir de l'omoplate, s'élèvent en perpendiculaire de ses jambes de devant. Sa queue, comme celle du voisin, se termine par une tête animale, tenant en sa gueule une fleur d'où s'échappent des serpents. On aperçoit enfin, couché à l'extrémité de la frise, nous ne savons quel autre monstre qui vomit en l'air des bandelettes entortillées.

Toute cette zone est d'une pensée neuve et d'un travail merveilleux. La planche jointe à ces pages en fera ressortir les mérites : nous n'y insistons pas.

Résumé.

C'en est donc fait de l'arène du monde et du mélange des deux cités ! Combats, victoires, défaites, tout est jugé, récompensé, puni. Il n'est plus que deux éternités, l'une de gloire pour les vainqueurs, l'autre d'opprobre pour les vaincus. Au chrétien de se recueillir dans l'austère solennité du spectacle et de chercher à sa lumière le fruit

(1) *Sap.* XI, 17.

de tant d'enseignements. Pour nous, notre description est finie.

Et tel est, dirons-nous en terminant, tel est le porche de Beaulieu, œuvre vraiment monumentale, autant et plus encore par le caractère de l'idée que par les dimensions du cadre, vaste sans doute, mais sans être des plus étendus. Ne dirait-on pas, devancé sur la pierre, un de ces *mystères* qui ravissaient plus tard l'œil croyant des aïeux? La lutte du Bien contre le Mal, le triomphe et les récompenses du premier, l'opprobre et les châtiments du second : voilà le drame. La Cité sainte avec Jésus, son roi; Marie, sa reine; les anges, ses gardiens; les apôtres, les évangélistes et les prophètes, ses pères et pasteurs; — la cité maudite avec Satan, son chef, et le triste cortége de ses mauvais anges et de ses noirs suppôts : tels en sont les acteurs. La terre, le ciel et l'enfer servent tour à tour de théâtre : le temps et l'éternité se partagent l'action. Nous avons ainsi toute la destinée de l'homme et de l'Église présentée aux méditations du chrétien sous le jour le plus moral, dans la forme la plus attachante, à travers des tableaux dont l'heureux choix devait flatter l'homme d'étude, autant que sourire à l'homme des champs.

S'il faut le dire, plus d'un portail cité, prôné, visité, n'a pas à nos yeux le mérite du porche dont nous nous occupons. On n'y trouverait ni cette largeur, ni ce caractère moral, ni surtout cette unité. Le détail peut n'être pas neuf, l'idée mère peut même se retrouver ailleurs; mais le tour de la pensée, mais l'ordonnance des matériaux sont le mérite de l'artiste, et ce qui manque, croyons-nous, ce qui manque seul à notre porche inconnu, c'est d'être plus visité.

La maîtresse page ne perdrait pas à être comparée; les

monstres bizarres qui décorent les deux zones inférieures du tympan, sont une création d'une beauté remarquable. Dans l'originalité des formes, l'aisance des allures, l'énergie des contours, tout homme impartial saluera, nous en sommes sûr, la touche d'un habile et vigoureux ciseau.

Mais là n'est pas, du reste, le titre qui recommande le plus le portail de Beaulieu : il partage, avec ceux de Cahors et de Moissac, l'honneur d'une trilogie monumentale à la gloire d'une école centrale d'architecture et de sculpture, vaguement délimitée peut-être par M. Viollet-le-Duc (1), mais précisée, circonscrite et dénommée par M. A. Saint-Paul dans le premier de ses intéressants *Annuaires*, celui de 1877 (2). Nous renvoyons à cette œuvre d'un homme autorisé, n'osant pas pour le moment aborder le développement d'une thèse qui demanderait à elle seule un article spécial. Il nous suffira de regretter, avec notre excellent ami, que le cours des temps, et peut-être la main des hommes, aient ravagé les belles sculptures de ce porche. Grâces à Dieu ! le portail n'a que médiocrement souffert ; mais les faces latérales, si nécessaires à la pleine intelligence de l'œuvre, sont fortement endommagées. Notre plume a signalé de nombreuses dégradations. Il en est une qui devait lui échapper : c'est l'oblitération générale de ces bas-reliefs dont l'herbe des vieux murs souille déjà les recoins. La démolition de la voûte et plus encore la position de ces sculptures à portée de la main, ont lentement amené cette dégradation. Serait-il bien coûteux de relever cette voûte, de reprendre ces tableaux, de rendre enfin au monument son aspect et sa fraîcheur d'autrefois?

Nous avons appelé sur cette belle œuvre et sur l'église

(1) *Dict. raisonné*, VIII, 131.
(2) Pag. 106-108.

qu'elle décore la sollicitude des hommes spécialement voués à la garde de nos monuments. Nous sommes heureux de pouvoir dire à la Société française que cet appel est entendu, et que la Commission des monuments historiques se livre à l'étude d'une restauration de l'église de Beaulieu.

L'ABBÉ J.-B. POULBRIÈRE,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie
pour le département de la Corrèze.

TABLE DES MATIÈRES

---

*

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT.

TABLE MÉTHODIQUE

ARCHÉOLOGIE.

I

TEMPS PRÉHISTORIQUES.

II

ÉPOQUE ROMAINE.

III

MOYEN AGE.

NUMISMATIQUE.

HISTOIRE.

MÉLANGES.

LISTE DES GRAVURES

IMPRIMERIE PAUL BOUSEREZ, RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

